


ENDURE FORT
Bibliotheca Lindesiana.





In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA BELGIQUE

HÉRALDIQUE

RECUEIL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE COMPLET

DE

TOUTES LES MAISONS NOBLES RECONNUES DE LA BELGIQUE

PAR

CH. POPLIMONT

[illegible]

TOME II. — DO — GOM[illegible]

S.P.

PARIS
IMPRIMERIE DE HENRI CARION
[illegible], RUE BONAPARTE, [illegible]

1866



LA

BELGIQUE HÉRALDIQUE

LA BELGIQUE
HÉRALDIQUE

RECUEIL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE COMPLET

DE

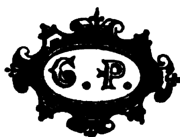
TOUTES LES MAISONS NOBLES RECONNUES DE LA BELGIQUE

PAR

CH. POPLIMONT

Chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, auteur de la *Noblesse Belge*, de la *Belgique depuis* 1830, des lettres sur la *Campagne d'Italie de* 1859, etc.

TOME IV. — DO — GOBA



PARIS
IMPRIMERIE DE HENRI CARION
64, RUE BONAPARTE, 64

1866

LA

BELGIQUE HÉRALDIQUE



DONS,

Barons de Lovendeghem.

Écartelé : au premier et au quatrième d'azur, au chien braque d'or, colleté d'un collier de gueules qui est de Dons ; au deuxième et au troisième de sable, au chevron d'argent, chargé de trois coquilles de gueules, qui est de la baronnie de Lovendeghem; sur le tout, d'or, à l'aigle éployée de sable. Tortil : de baron à l'antique. Supports : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Cette belle maison, d'une ancienneté authentiquement constatée, appartient aussi à la haute noblesse des Flandres, par la grandeur des charges communales dont elle fut revêtue, l'éclat de ses alliances, son attachement sans bornes à la foi catholique, son dévoûment absolu à la cause du souverain légitime, son esprit de patriotisme, de désintéressement, de bienfaisance, et surtout, par la juste popularité qui s'est toujours reportée sur son nom. Elle s'est distinguée dans les armées et a siégé au premier rang dans le palais municipal, berceau et forteresse des franchises et des immunités des vieilles provinces belgiques. Elle s'est alliée aux maisons de Winnendaele, Rodriguez d'Evora y Vega, marquis de Rodes, Vilain XIIII, Vaernewyck, Bouchaut, Zaman, Hane de Steenhuyse et de Leeuwerghem, Stalins,

Van Eyll, Couvreur d'Orifontaine, Vermeulen, Gourcy Serainchamps de Mianoye, Marnix de Saint-Aldegonde, etc.

Ses premiers degrés présentant encore des données incertaines ou des lacunes, c'est à la partie moderne de la généalogie que nous allons principalement nous attacher.

I. Gilles Dons, seigneur de Tenbroecke, capitaine au régiment d'infanterie du colonel van der Piet, au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, épousa Marie Jacqueline de Winnendaele, dont un fils, Jean Gilles qui suit, II.

II. Jean Gilles Dons, baron de Lovendeghem, par lettres patentes impériales du 4 mai 1716, ainsi conçues :

« Charles, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, roy d'Allemagne, de Castille, etc., etc..... à qui appartient d'élever et d'agrandir d'honneurs, titres et prérogatives ceux qui par leurs services et emplois il connaît l'avoir mérité, etc., etc..... scavoir faisons que par le bon rapport qui fait nous a été de la personne de Gilles Dons, seigneur de Lovendeghem, Ten Broucke, etc., dans la province et comté de Flandres, dont feu son père Gilles Dons auroit servi le roy Charles second notre seigneur Oncle et prédécesseur (que Dieu ait en sa sainte garde), plusieurs années en qualité de capitaine d'infanterie du régiment de feu le colonel van der Piete et du depuis continué ses services en tout zèle et ferveur comme ayant guaranti et sauvé tout le plat pays de la dite province, tant troupes militaires du dit seigneur roy que celles de ses aïlliés, d'un ravage et ruine totale que les bénéfices et utilité qu'il auroit causé et rendu en icelle occurence au même pays, se pourroient considérer de la que les châtelenies de la même province obéissante au susdit roy lui en auroient fait une juste reconnoissance et comme le remontrons à l'exemple de son dit Père, etc..... *Pour ce est-il que nous* ce que dessus considéré et ayant favorable égard à la noble extraction, léauté, services et expé-

riences et autres bonnes parties qui concourent en la personne du dit Gilles Dons, seigneur de Lovendeghem, Ten Broucke, etc.... fait et crée, etc..... *Le dit Baron de Lovendeghem, ses hoirs et successeurs en ligne directe, males et femelles, nez et a naitre, en léal mariage, tenir d'oresnavant héréditairement et pour toujours le dit titre de Baron,* APPLICABLE SUR TELLE TERRE OU SEIGNEURIE QU'ILS AUROIENT DANS LES PAYS-BAS, etc.; aussi porter les armes comme elles sont peintes au milieu de ces présentes, etc. ..... Le tout a charge et condition que le dit Baron de Lovendeghem, ses hoirs et successeurs, *Barons et Baronnesses*, seront tenus... hommages, reliefs, fidélité, etc... Si ordonnons à notre lieutenant gouverneur, etc... qu'ils écrivent, intitulent, honorent et proclament d'oresnavant *les dits Gilles Dons, ses hoirs et successeurs males et femelles, Barons et Baronnesses de Lovendeghem Ten Broecke, etc. etc. etc. etc......* Donné en notre ville de Viénne, en Autriche, le 4 Mai 1713 et de nos règnes de l'Empire les 5me etc. (signé) Charles, avec paraphe, etc. »

C'est ainsi que la seigneurie de Lovendeghem fut érigée en baronnie, et donna son titre à ceux qui la possédaient.

Né à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 31 août 1679, mort à Gand, le 24 mai 1742, Jean Gilles Dons, baron de Lovendeghem, épousa à Malines, le 23 juin 1701, Marie Madeleine Jacqueline Rodriguez d'Evora y Vega, fille du marquis de Rodes, dame de Scheldewindeke, née à Gand, le 31 août 1670, morte à Gand, le 26 octobre 1741, fille de Lopez Marie Rodriguez d'Evora y Vega, premier marquis de Rodes, baron de Berleghem, pannetier héréditaire de Flandre, chevalier de Saint-Jacques, et d'Anne Isabelle de Cortewylle, dont un fils, Jean Jacques Arnolphe, qui suit, III.

III. JEAN JACQUES ARNOLPHE DONS, BARON DE LOVENDEGHEM, seigneur de Tenbroecke et de Scheldewindeke, conseiller et receveur général de sa Majesté Impériale et Royale Apostolique

dans la West-Flandre, né à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 30 juin 1705, mort le 3 juillet 1788, épousa à Alost, par contrat du 11 septembre 1737, et religieusement, à Saint-Martin, le 14 septembre, Anne Françoise Vilain XIIII, née le 21 octobre 1713, morte le 22 septembre 1751 et inhumée à Lovendeghem, fille de François Ignace Joseph Vilain, seigneur de Welle, et d'Isabelle Joséphine van der Meere, sa femme du second lit, sœur de Jean Jacques Philippe, premier vicomte Vilain XIIII, dont cinq enfants, savoir :

A. Isabelle Jeanne Josèphe Colette, née à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 1er août 1738, morte le 16 avril 1807, épousa, à Gand, par contrat du 26 janvier 1763, François Marie Joseph Frédéric de Vaernewyck, né à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 31 août 1737, fils de Claude Bonaventure, seigneur de Belleghem, de Lembeke, et de Marie Thérèse de Hellin, vicomtesse d'Angest.

B. Jean Jacques Joseph, qui suit, IV.

C. Robertine Charlotte Josèphe, née à Gand, dans la paroisse de Saint-Michel, le 22 mars 1742, morte à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 2 février 1818, épousa, à Gand, à la cathédrale de Saint-Bavon, le 31 août 1776, Michel Thomas Martin de Bouchaut, colonel au service de sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

D. Marie Philippine Josèphe, née à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 7 avril 1743.

E. Louis Ferdinand Désiré, fondateur de la seconde branche.

IV. Jean Jacques Joseph Dons, baron de Lovendeghem, né à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 9 avril 1740, épousa à Gand, Thérèse Jeanne Joséphine de Zaman, dame de Leystraete et de Tervarent, née à Gand, le 12 juillet 1757, morte à Gand, le 25 janvier 1803, fille de Jean, mayeur héréditaire de Sinay et de Belcele, et de Barbe Thérèse de Smet, dame de Leystraete et de Tervarent.

La famille de Zaman, originaire du pays de Waes, dans la Flandre orientale, eut pour auteur Pierre de Zaman qui fit le relief de mayeur héréditaire de Sinay et de Belcele, le 12 avril 1526.

Cette famille, qui a pour chef actuel de nom et d'armes, Joseph Emmanuel Jérôme de Zaman, sénateur de Belgique, porte : de gueules, à trois fasces d'argent, chaque fasce chargée de mouchetures d'hermines, la première de cinq, la deuxième de quatre, la troisième de trois mouchetures. Cimier : deux maures naissants affrontés, celui de dextre habillé d'argent avec retroussis de gueules, celui de sénestre habillé de gueules avec retroussis d'argent.

Jean Pierre de Zaman, haut échevin du pays de Waes, seigneur de Solacker et de Ten Bergen, obtint déclaration de noblesse par lettres-patentes du 6 juillet 1694.

Pierre de Zaman obtint également des lettres-patentes de l'empereur Charles VI, datées du 27 avril 1722 et enregistrées dans la matricule de l'empire.

Jean Jacques Joseph Dons, baron de Lovendeghem, eut de Thérèse Jeanne Josèphe de Zaman, sa femme, trois enfants, savoir :

A. Augustin Joseph Marie, qui suit, IX.

B. Rosalie Marie Colette Louise, morte à Gand, le 2 mars 1858, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

C. Christine Joséphine, morte à Gand, le 9 octobre 1846, à l'âge de soixante-quatre ans, épousa, à Gand, Charles Joseph Marie, comte d'Hane de Steenhuyse et de Leeuwerghem, né à Gand, le 30 avril 1787, membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, fils de Jean Baptiste, comte d'Hane de Steenhuyse et de Leeuwerghem, et de Marie Madeleine Isabelle, marquise Rodriguez d'Evora y Vega de Rodes.

V. Augustin Joseph Marie, baron Dons de Lovendeghem, mort le 21 juin 1864, épousa, le 20 septembre 1797, Marie Henriette Stalins, qui porte d'or à trois fusils de la Toison d'or de sable, et pour cimier, un cygne issant d'argent, becqué de gueules, le vol élevé.

Née à Gand, le 17 septembre 1779, morte à Gand, le 21 juillet 1851, Marie Henriette Stalins était fille de Charles Gilles Jean Joseph, et de Lucie Bernadine van de Woestyne

de Pilckem. Augustin Joseph Marie, baron Dons de Lovendeghem, en eut quatre enfants, savoir :

A. Eugène, qui suit, VI.

B. Virginie Marie Joséphine, morte à Gand, le 23 mai 1857, à l'âge de cinquante-cinq ans.

C. Charles DONS DE LOVENDEGHEM, mort le 2 août 1848, à l'âge de trente-huit ans.

D. Sidonie.

VI. EUGÈNE, BARON DONS DE LOVENDEGHEM, épousa à Barcenalle (Namur), le 7 octobre 1854, Delphine, baronne van Eyll, fille d'Alexandre et d'Angélique, comtesse de Gourcy Serainchamps.

Seconde branche.

IV. LOUIS FERDINAND JOSEPH XAVIER, BARON DONS, fils puîné de Jean Jacques Arnolphe, baron Dons, second baron Dons de Lovendeghem, et d'Anne-Françoise Vilain XIIII, né à Gand, dans la paroisse de Saint-Bavon, le 11 décembre 1746, épousa : 1° à Gand, à l'église de Saint-Martin, le 4 février 1777, Marie Thérèse Josèphe de Zaman, née au château de Landeghem, le 21 septembre 1755, morte à Gand, dans la paroisse de Saint-Michel, en 1786, fille de Jean Denis, et de Barbe Thérèse de Smet, ci-dessus ; et, 2° à Menin, le 15 janvier 1793, Marie Louise Augustine Le Couvreur d'Orifontaine, dame de Givenchies, de la Grande et Petite Woestinne, née à Lille le 24 septembre 1768, morte le 11 décembre 1849, à Gand.

Il eut du premier lit une fille, savoir :

A. Marie Thérèse Julie, née à Gand, dans la paroisse de Saint-Michel, le 13 juin 1778, morte à Gand le 14 mars 1830, épousa, à Beveren (Anvers), le 30 juin 1813, Jean Baptiste François Everaert, né à Putte, seigneur de Geethants, et de Marie Thérèse Louise Versmessen.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

B. Édouard Charles, qui suit, V.

C. Mélanie Louise Agathe, née le 27 décembre 1796, épousa, à Gand, le 27 mai 1819, Jean Baptiste Vermeulen, né à Lokeren, le 29 avril

1788, fils de Pierre Jacques et de Colette Cornélie Tack. Dont postérité.

D. Mathilde, née le 11 avril 1801, à Gand, morte le 10 novembre 1842, au château de Mianoye (Namur), épousa Félix Joseph, comte de Gourcy Serainchamps de Mianoye.

V. ÉDOUARD CHARLES, BARON DONS, né à Gand, le 17 juin 1798, épousa, au château de Bornhem, le 28 août 1833, Émilie Philippine Marie Ghislaine, comtesse de Marnix, née au château de Bornhem (province d'Anvers), le 15 avril 1809, fille de Charles Ghislain Marie, comte de Marnix de Saint-Aldegonde, seigneur de Rollincourt et de Ressaix, grand veneur de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, président de l'ordre équestre de la province d'Anvers, etc., etc., et de Dorothée Louise Ghislaine van der Gracht, dont cinq enfants, savoir :

A. Maria Ghislaine Caroline, née au château de Bornhem, le 10 août 1834, religieuse au couvent des dames chanoinesses de Berlaymont, à Bruxelles.

B. Louis Eugène Marie Ghislain, qui suit, VI.

C. Elisa Marie Ghislaine Dorothée, née à Gand, le 2 avril 1837, épousa à Gand, le 10 août 1861, à la paroisse de Saint-Michel, Albéric Joseph Aloyse de Geelhand, né à Anvers le 2 mai 1838, dans la paroisse de Saint-Georges, fils de Clément Joseph et de Françoise Louise Marie Josèphe Della Faille.

D. Sophie Marie Anne Ghislaine, née à Gand, le 20 novembre 1840.

E. Alphonse Marie Joseph Ghislain, BARON DONS, né à Gand, le 22 mars 1842, mort en 1864, à Gand.

VI. LOUIS EUGÈNE MARIE GHISLAIN, BARON DONS, épousa le 18 avril 1861, Pauline Marie Colette Hermes, fille de feu Hyacinthe Joseph François Ghislain Cardon, mort à Gand le 21 novembre 1842, et d'Adélaïde Colette Caroline Ghislaine Hellias d'Huddeghem de Vlinderghem, dont deux enfants, savoir :

A. Marie Louise Josèphe Colette Ghislaine, née à Gand, dans la paroisse de Saint-Michel, le 6 janvier 1862.

B. Théobald Alphonse Marie Joseph Ghislain, BARON DONS, né à Gand, dans la paroisse de Saint-Michel, le 28 novembre 1864.

DOORSLAER.

Taillé d'or et de sable, à trois corbeaux de l'un dans l'autre.

Cette famille réclame une source commune avec celle de Raveschoot, qui portait d'or, aux trois corbeaux au naturel.

I. Jean François van Doorslaer, seigneur de Ten Ryen et de Ponhaven, et pourvu, comme annexe de ces domaines, de l'office héréditaire d'écoutète de Waes-Munster et d'Elverzele, par acte d'acquisition fait en 1794, investi, par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse, en date du 22 mars 1779, de la charge, conférant de droit la noblesse, de conseiller au conseil souverain de Brabant, mort le 1er juin 1829, épousa, 1° Cornélie Françoise Lemettre, morte sans enfants, le 5 janvier 1781; et 2° Marie Cornélie Lonck, dont deux enfants, savoir :

A. Édouard Jean Antoine, qui suit, II.

B. Jeanne Marie Élise, abbesse de l'abbaye de Roosenberg, née à Bruxelles, le 17 novembre 1782, morte à Waesmunster, le 1er juillet 1863.

II. Édouard Jean Antoine van Doorslaer de Ten Ryen, né le 4 avril 1784, mort le 22 février 1863, obtint, le 15 juillet 1845, des lettres patentes qui lui accordaient reconnaissance, et, pour autant que de besoin, concession de noblesse, épousa : 1° Caroline Philippe van Duerne de Damast, sans enfants ; et 2° Marie Julienne Françoise Wouters, morte à Hamme, le 3 janvier 1857, dont trois enfants, savoir :

A. Édouard van Doorslaer de Ten Ryen, membre du Conseil provincial de la Flandre orientale.

B. Jules van Doorslaer de Ten Ryen. — C. Julie.

DORLODOT.

D'AZUR, au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles à six rais d'or.

Cette belle famille, originaire de la Champagne, se divise en plusieurs branches, françaises et belges. Une branche existe encore en France, dans la personne de la veuve du général de Dorlodot des Essarts, née d'Assance de Navarre, et de ses deux fils, officiers distingués, qui se sont fait remarquer par leur intrépidité pendant le siège de Sébastopol. Le général de Dorlodot des Essarts, né en 1786, était entré au service en 1803, comme simple volontaire et avait acquis tous ses premiers grades sur le champ de bataille. Son mérite et sa distinction achevèrent sa fortune militaire.

Les pièces conservées dans les archives de la famille, établissent qu'avant 1515 le nom s'écrit presque toujours d'Orlodot.

Les premiers degrés de cette brillante généalogie présentant des données certaines et positives qui doivent les attacher à la souche commune, nous nous bornons à présenter deux fragments : l'un, d'une branche française dont le dernier hoir mâle fut Sébastien de Dorlodot, seigneur d'Epreville ; sa fille, Marie Madeleine de Dorlodot épousa Pierre Charles, comte de Foucault, baron de Souastre, capitaine conservateur des chasses du comte d'Artois, etc., l'autre, de la branche qui s'établit en Belgique et qui a pour chef

actuel de nom et d'armes, Eugène François de Dorlodot, sénateur, élu dans l'arrondissement de Charleroi.

Voici le premier fragment :

I. François de Dorlodot, seigneur d'Argicourt, épousa Jacqueline Antoinette de Simont, qui portait d'azur, au lion d'argent, lampassé de gueules, tenant une massue, dont un fils, Pierre, qui suit, II.

II. Pierre de Dorlodot, seigneur d'Epreville, épousa Françoise du Houx, qui portait d'azur, à trois barres d'or, accompagnées de quatre billettes d'argent, fille d'Abraham, seigneur de Crévecœur, et d'Anne du Houx des Auvalles, dont un fils, Sébastien, qui suit, III.

III. Sébastien de Dorlodot, seigneur d'Epreville, épousa Hélène Françoise du Houx, fille de Jean, seigneur du Houx, et de Louise Françoise de Bonnet de Breuil, dont une fille, Marie Madeleine, qui suit, IV.

IV. Marie Madeleine de Dorlodot, dame d'Epreville, dame de la Croix étoilée, épousa Pierre Charles, comte de Foucault, baron de Souastre, capitaine conservateur des chasses du comte d'Artois, depuis major au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, né à Recourt, diocèse de Verdun, prévôté de Tilly, fils de Louis, vicomte de Foucault de Jumillier, et d'Anne de Doncourt.

Pierre Charles, comte de Foucault, comptait seize quartiers de noblesse, certifiés à Wesel, le 9 décembre 1792, par le prince Auguste de Lobkowitz, le prince de Ligne, le duc de Croy et le prince de Rohan.

Foucault	du Houx	Brossard	Prud'homme
Des Guiots	Condé	du Houx	des Gorand
Doncourt	Saint Maurice	Jacquot	Machecot
Toisy	Paradin	Pergay	Gourcaul du Mon

Marie Madeleine de Dorlodot d'Epreville fit certifier ses huit quartiers de noblesse par Innocent Joseph de Nucé, chancelier du grand prieur de Bohême, de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, à Prague, le 20 janvier 1800. Ces huit quartiers furent attestés de nouveau, à Vienne, le 6 mars 1805, par le prince de Ligne, comte de Kinsky, le comte Michel Jean Aethann, Adam Borzek, comte Dohalsky. Les voici :

Dorlodot	Simont	du Houx	du Houx des Auvalles
Du Houx	du Houx	Bonnet	Condé

Deux enfants issurent du mariage de Pierre Charles, comte de Foucault, avec Marie Madeleine de Dorlodot d'Epreville, savoir :

A. Louis Marie Florent, comte de Foucault, chevalier de Malte, présenté de majorité, en 1794.

B. Charles Pierre Augustin, comte de Foucault, capitaine au service impérial, né le 10 novembre 1778.

La branche, dont un rameau vint s'établir en Belgique et qui attacha son nom à l'une des gloires de l'industrie nationale, remonte aux premières années du XVI[e] siècle.

I. Jean Dorlodot, maître de verreries et seigneur de Sartes, prévôté et bailliage de Clermont, fit, le 10 mars 1525, un dénombrement pour le fief et seigneurie de Sartes. Il mourut avant le 8 juillet 1528, date de l'acte de partage de sa succession entre ses trois fils, savoir :

A. Philippe, qui suit, II.
B. Pierre Dorlodot.
C. Raulin Dorlodot.

II. Philippe Dorlodot, seigneur de Sartes, obtint, le 29 juin 1577, collectivement avec N. Desandruin et d'autres associés, une déclaration royale, portant que par l'établisse-

ment d'une verrerie, ils ne dérogeraient point à leur noblesse.

La déclaration royale conservée dans les archives de la famille, mais trop longue pour être établie en entier, porte :

« N. Desandruin et son cousin Philippe de Dorlodot, seigneur des Sartes, sont autorisés à établir des verreries sans déroger à leur noblesse qui date d'un *temps immémorial* (daté de 1517.) »

La même déclaration fut donnée à la branche belge par Marie Thérèse. Elle est conservée dans les archives de la famille.

Philippe Dorlodot eut un fils, Nicolas, qui suit, III.

III. Nicolas Dorlodot, seigneur de Sartes, fit le dénombrement de sa seigneurie de Sartes, le 15 novembre 1572. Il avait épousé, le 23 juin 1567, Jeanne Julliot, dont deux fils, savoir :

A. Louis, qui suit, IV.
B. Jean Dorlodot, épousa, le 17 novembre 1639, à Vienne-le-Château, Claudine Dorlodot.

IV. Louis Dorlodot, seigneur de Sartes, mort avant le 27 juillet 1732, jour de la clôture de l'inventaire des papiers et biens délaissés par lui, épousa, par contrat du 23 avril 1602, Marguerite de Bigault, fille de Jérémie, maître de verreries, admise, par jugement rendu le 29 janvier 1639, en la prévôté d'Omont, à partager la succession de son mari, entre elle, Henri Dorlodot, son fils aîné, et ses quatre autres enfants mineurs dont elle avait la garde noble, savoir :

A. Henri Dorlodot, seigneur de Sartes, mort sans alliance.
B. Sébastien, qui suit, V.
C. Louis Dorlodot.
D. Marguerite.
E. Jeanne.

V. SÉBASTIEN DORLODOT, seigneur de Sartes, après son frère aîné, épousa à Vienne-le-Château, par contrat du 20 juin 1647, ratifié par devant le notaire de la prévôté, le 21 septembre, Anne des Guiots, fille de Ferry et d'Ursule de l'Escamoussier, dont trois enfants, savoir :

A. Louis, qui suit, VI.
B. François, fondateur de la branche belge.
C. Jacques DORLODOT, seigneur de Sartes, épousa, par contrat du 30 décembre 1687, à Vienne-le-Château, Françoise du Houx, dont trois enfants :

a. Gabriel DORLODOT,
b. François DORLODOT.
c. Claude DORLODOT.

VI. LOUIS DE DORLODOT, seigneur d'Autrecourt, épousa, à Vienne-le-Château, le 8 avril 1681, Elisabeth Duhould, fille de Louis, seigneur d'Armont, demeurant à la Vignarde, et de Jeanne Lenois, dont un fils, Jacques, qui suit, VII.

VII. JACQUES DORLODOT, seigneur d'Autrecourt, épousa par contrat du 29 juillet 1708, à Herbelotte ou Neufcour, près de Clermont, Marie Julliot, fille de François et de Marguerite Desandruin.

Branche belge.

VI. FRANÇOIS DE DORLODOT, seigneur de la Tomelle, des Essarts, fils de Sébastien, seigneur de Sartes, quitta la France pour épouser sa parente, Anne Michelle de Condé et s'établir chez son beau-père au château de Lodelinsart, près de Charleroi. Il y fonda les premières verreries aidé de son cousin Desandruin, qui avait épousé la sœur aînée d'Anne Michelle de Condé.

La famille Desandruin, devenue plus tard riche et puissante, fut récompensée : le petit-fils fut créé marquis.

Mort à Charleroi, le 21 avril 1727, François de Dorlodot, épousa, à Charleroi, par contrat du 7 février 1689, Anne Michelle de Condé, morte à Charleroi, le 18 septembre 1730, fille de Jean et de Marie Colnet, dont deux enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VII.

B. Philippe DE DORLODOT, chevau-léger de la garde ordinaire du roi de France, sur preuves de noblesse, par brevet du 2 avril 1720, épousa Josèphe Goular.

VII. JEAN DE DORLODOT DE LA TOURNELLE, écuyer, déclaré fondé à jouir des droits réservés à la noblesse, par arrêt du conseil de Namur, du 14 mars 1766, né à Charleroi, le 5 avril 1697, épousa, par contrat du 20 juillet 1719, Marie Françoise Patigny, dont deux enfants, savoir :

A. Edouard Michel, qui suit, VIII.

B. Ferdinand DE DORLODOT.

VIII. EDOUARD MICHEL DE DORLODOT, né à Charleroi, le 29 novembre 1734, épousa, à Bruxelles, par contrat du 29 décembre 1781, Philippine Joséphine Marie de Beelen Bertholf, fille d'Eugène François, baron de Beelen Bertholf, seigneur d'Overhem, dans Velp, Neervelp, Stonzem et Willebringen, et de Jeanne Marie Thérèse de Castro y Toledo, dont deux fils, savoir :

A. Eugène François, qui suit, IX.

B. Théodore Frédéric DE DORLODOT, né à Charleroi, le 2 novembre 1790, reconnu dans la noblesse du royaume par lettres patentes du 29 mai 1860, épousa, le 18 octobre 1818, Catherine Pétronille Levieux, dont trois enfants, savoir :

a. Adèle Catherine Pétronille, née le 4 décembre 1819.

b. Émile Frédéric DE DORLODOT, né le 20 août 1822, mort à Bruxelles, le 16 septembre 1841.

c. Jules Joseph DE DORLODOT, né le 25 juillet 1825.

IX. Eugène François de Dorlodot, sénateur, né à Charleroi le 27 mars 1783, reconnu dans la noblesse du royaume par lettres patentes du 12 février 1857, épousa, à Bousval, le 18 juillet 1819, Thérèse Josèphe Hoyoux, née à Bruxelles, le 19 mars 1799, morte le 19 août 1849, dont cinq enfants, savoir :

A. Eugène Charles Joseph de Dorlodot, né à Bruxelles, le 1er février 1823, épousa, à Charleroi, le 23 octobre 1845, Marie Mathilde de Dorlodot, sa parente, née le 18 novembre 1823.

B. Hortense Marie, née à Bruxelles, le 30 juillet 1827, épousa, à Acoz, le 14 octobre 1844, Cyrille Martial le Clercq, né le 3 mai 1811.

C. Charles Auguste Joseph de Dorlodot, né le 10 juin 1830, épousa, à Marchienne au Pont, le 1er septembre 1852, Marie Pirmez, née le 19 mars 1827, dont deux enfants.

a. Sylvain de Dorlodot, né à Marchienne-au-Pont en juillet 1853.

b. Henri de Dorlodot, né à Marchienne-au-Pont le 15 juillet 1855.

D. Marie Thérèse Eugénie, née le 18 août 1835, épousa, à Acoz, le 17 décembre 1855, Tony Victor Joseph, baron del Marmol, né à Ensival, le 22 mars 1832.

E. Léon Adrien Joseph de Dorlodot, né à Acoz, le 27 mars 1837.

DUBOIS

dit Dubois de Bianco.

TAILLÉ d'or au lion de sable, lampassé de gueules, à la queue fourchue, tenant une épée haute d'azur, et d'argent à la tour de gueules, crénelée, couverte et ajournée d'argent, accostée de quatre petites bannières d'azur. COURONNE : de chevalier pour le titulaire. CIMIER : le lion naissant de l'écu.

I. PIERRE URSMER JOSEPH DUBOIS, receveur à Merbes-le-Château, épousa Jeanne Catherine Damassé, dont un fils, Philogène Joseph, qui suit, II.

II. PHILOGÈNE JOSEPH DUBOIS, commissaire civil de l'empereur d'Autriche, à Cologne, né à Merbes-le-Château, le 14 janvier 1766, épousa, le 12 septembre 1795, Marie Anne Sophie Henriette Walburge de Bianco, fille de Jean Jacques Martin, conseiller de l'électeur palatin, et de Gertrude Elisabeth Marie Eve, baronne de Keysersfeld, dont un fils unique, Jean Népomucène Jacques Martin, qui suit, III.

III. JEAN NÉPOMUCÈNE JACQUES MARTIN, CHEVALIER DUBOIS, dit de Bianco, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, du 2 janvier 1847, né à Cologne, le 10 août 1803, épousa N..., fille de Joseph de Keerberghen, dont il est veuf et dont il a une fille :

N.... épousa le comte Adhemar du Val de Beaulieu.

DUERNE DE DAMAST.

D'OR, au chevron de sable, accompagné de trois coquilles du même. CIMIER : un panache de plumes de sable. SUPPORTS : deux lévriers d'argent, contournés, colletés d'un collier d'or, liseré de gueules.

DEVISE : **Bello dura.**

Originaire de Gand, fixée à Bruges, où elle réside encore, cette famille obtint reconnaissance de noblesse, dans la personne d'André Jean van Duerne de Damast et ses descendants, par diplôme de Sa Majesté le roi Guillaume I[er] des Pays-Bas, et, plus tard, par disposition de Sa Majesté le roi Léopold I[er].

I. JEAN VAN DUERNE, trésorier général des aides et subsides de Flandre, épousa Isabelle de Casele, fille de Liévin, amman de Gand, et de Catherine Damast, dont un fils, Philippe, qui suit, II.

II. PHILIPPE VAN DUERNE, seigneur de Damast et de Terbeken, échevin de la ville de Bruges, conseiller assesseur de la grande vénérie, mort à Gand, en 1694, épousa à Bruges, en 1663, Marie Godefroy, dite Godefroit, morte en juin 1679, et inhumée aux Augustins, à Bruges, fille de Jean, échevin de Bruges, et de Catherine de Woestwinckel, dont huit enfants, savoir :

A. Isabelle, née à Bruges, morte à Gand en mai 1720 et inhumée à Meirelbek-lez-Gand, épousa, à Gand, en 1670, Jean François Vriest, cornette des Hauts Allemands, sergent-major de la ville de Gand, échevin

de la Keure, en 1707. mort le 11 décembre 1716, fils de Jean François et de Marguerite de Redichove.

B. Marie, née à Bruges, en 1665, morte à Bruges, le 21 août 1720 et inhumée au couvent des Dames anglaises, épousa, en février 1700, Jérôme Nicolas Arazola de Onate, major de la ville de Bruges et échevin de la prévôté, en 1749, fils de Jean François et de Françoise Bocx, d'une origine anglaise.

C. Jean, qui suit, III.

D. Jeanne Thérèse, morte à Bruges, le 4 février 1742, épousa, 1° en 1704, Marc Aurelle Castella, échevin de Bruges, mort le 17 juillet 1712, fils d'Englebert Viglius et de Florence de Walhoorn, dite Decker; et, 2° Charles Antoine de Villegas, échevin de Bruges, veuf de Catherine Thérèse Audejans, morte le 4 décembre 1711, fils de Grégoire Adrien et d'Anne Marie Geerolfs.

E. Philippine, religieuse, morte au couvent de Sainte-Barbe, à Gand, le 21 mai 1742.

F. Françoise Théodore, béguine à Bruges.

G. Charles Pierre VAN DUERNE, seigneur de Grevelinghe, de Kerchem, etc., conseiller de la ville de Bruges, mort à Gand, le 22 mai 1722, épousa, à Gand, en décembre 1700, Isabelle Jacqueline Coornaert, morte à Gand, le 13 décembre 1719, et inhumée avec son mari, à l'église de Seevergem, leur résidence d'été, fille d'Antoine et de Jeanne Zoete, dont un fils :

Charles VAN DUERNE, seigneur de Grevelinghe et de Kerchem, mort à Bruges le 16 janvier 1771, épousa, par contrat du 14 février 1726, Lucie Cécile Stroughmorton, morte à Gand en 1772, fille de Guillaume, colonel au service britannique, et de Cécile Tacquet.

H. Anne Marie, morte le 14 janvier 1742 et inhumée aux Augustins, à Bruges, épousa, à Bruges, Jean Baptiste Boddens, mort le 23 mai 1818 et inhumé à Saint-Donat, fils de Guillaume et de Claire de Brune.

III. JEAN VAN DUERNE, seigneur de Damast, de Terbeken, né en 1667, mort à Bruges, le 5 mars 1734 et inhumé avec sa femme aux Augustins de Bruges, amman et échevin héréditaire de la prévôté de Bruges, capitaine commandant l'artillerie de la garde bourgeoise, premier chef homme de la Société de rhétorique, épousa à Bruges, en 1696, Martine

Duwell, morte le 19 mai 1735, fille de Philippe et de Marthe Duval, dont six enfants, savoir :

A. Jean Martin, qui suit, IV.

B. Marie Jacqueline, née à Bruges, le 10 décembre 1699, morte sans alliance, à Bruges, le 13 septembre 1780.

C. Marie Jeanne, née le 30 juillet 1701, morte sans alliance, le 29 septembre 1779.

D. François Jérôme van Duerne, capitaine d'une compagnie bourgeoise, né à Bruges, le 17 février 1703, mort sans alliance, à Bruges, le 4 août 1764.

E. Anne Cécile, née le 16 mars 1705, morte le 22 septembre 1734.

F. Hubert Victor van Duerne, chef homme et conseiller de la ville de Bruges, né à Bruges, le 6 novembre 1706, mort à Bruges, le 1er août 1769, épousa, le 1er septembre 1756, Thérèse Philippine van Caloen, née le 8 août 1711, morte sans enfants, le 11 décembre 1771 et inhumée auprès de son mari aux Augustins de Bruges, fille de François Balthazar, et d'Isabelle Claire Boddens.

IV. Jean Martin van Duerne, seigneur de Damast, Terbeken, né à Bruges, en octobre 1696, mort à Bruges, le 27 mars 1754, et inhumé avec sa femme aux Augustins, échevin et amman héréditaire de la prévôté de Bruges, capitaine d'une compagnie bourgeoise, épousa, par contrat du 14 janvier 1725, Françoise Tomboy, morte à Bruges, le 1er septembre 1754, fille de Léonard, lieutenant-capitaine de cuirassiers au service de Sa Majesté Catholique, garde du gouverneur Emmanuel de Bavière, puis échevin de la prévôté de Bruges, et d'Isabelle van Vive, dont cinq enfants, savoir :

A. Charles Eugène, qui suit, V.

B. Marie Thérèse, née le 9 octobre 1732, morte sans alliance, à Bruges le 23 mars 1803.

C. Jeanne, morte sans alliance, le 24 août 1791.

D. Martin Louis van Duerne, lieutenant au régiment du marquis de Deynze, au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, né à Bruges, le 11 décembre 1738, mort le 18 octobre 1772, épousa à Bruxelles, Marie Gérard, morte en 1786, dont un fils unique :

Philippe Charlemagne van Duerne, capitaine au service du royaume des Pays-Bas, né à Bruxelles le 20 avril 1770, mort à Bruxelles le 20 août 1842, épousa à Bruges, le 13 juillet 1803, Isabelle Thérèse Ayberte Maréchal de Bompré, fille de Paul Louis, dit le chevalier de Bompré, premier échevin de la ville de Bruges, et de Catherine Albertine van Aefferden.

V. Charles Eugène van Duerne, seigneur de Damast, Terbeken, né à Bruges, le 18 octobre 1735, mort à Bruges, le 29 juin 1792, et inhumé au cimetière de Sainte-Croix, dans le caveau de la famille van den Bogaerde, échevin et amman héréditaire de la prévôté de Bruges, bourgmestre de Sysseele, épousa, par contrat du 3 juin 1781, et religieusement, le 12 juin, Justine Caroline van den Bogaerde, morte le 1er septembre 1794, fille d'André Louis, échevin, trésorier et bourgmestre du Franc de Bruges, et d'Angélique Thérèse Rotsart de Hertaing, dont sept enfants, savoir :

A. Jeanne Thérèse Louise, née à Bruges, le 6 avril 1782, morte à Gand, en 1786.

B. Charles Albert, qui suit, VI.

C. Marie Louise, née à Bruges, le 25 décembre 1785, morte à Bruxelles le 28 février 1858, épousa à Bruxelles, le 29 juin 1814, Charles Frédéric Perrinet de la Tour, né à Sancerre, le 15 février 1783, fils d'Etienne, avocat au Parlement et de Suzanne Sophie Irène de Visme d'Aubigny.

D. Thérèse Louise, née à Bruges, le 1er janvier 1788, épousa, à Gand, le 27 novembre 1809, François Louis Joseph van Doorslaer, fils de Jean François, conseiller au conseil souverain de Brabant, et d'Elise Cornélie Lonck.

E. André Jean van Duerne de Damast, capitaine sous l'Empire français, né à Bruges, le 29 mai 1789, épousa, à Malines, le 14 février 1828, Joséphine Henriette de Nève, fille de Jean Charles Sébastien, baron de Nève, et de Jeanne Marie Agathe Coloma.

F. Caroline Philippine, née à Bruges, le 10 février 1791, morte à Waesmunster, le 24 juin 1817, épousa, le 1er mars 1810, à Gand, Edouard Jean Antoine van Doorslaer, frère du précédent, né à Bruxelles, le 24 avril 1774, mort à Molembeek Saint-Jean, le 22 février 1863.

G. Nicolas Joseph van Duerne de Damast, né posthume, à Bruges, le 6 décembre 1792, mort le 9 juin 1817, et inhumé au cimetière de Sainte-Croix.

VI. CHARLES ALBERT VAN DUERNE, seigneur de Damast et de Terbeken, né à Bruges, le 17 octobre 1783, mort à Courtrai, le 28 mars 1835, contrôleur des contributions directes de 1re classe, épousa, à Bruges, le 26 juin 1802, Marie Anne Claire van Oye, morte à Ostende, le 11 juin 1823, fille d'Auguste Louis et de Thérèse Bauwens, dont quatre enfants, savoir :

A. Auguste Marcelin, qui suit, VII.

B. Adolphe Joseph VAN DUERNE DE DAMAST, né le 4 août 1806, sans alliance.

C. Eugène Louis Joseph VAN DUERNE DE DAMAST, né le 30 juin 1816, épousa, à Bruges, le 20 août 1844, Léonie Louise Thérèse de Marenzi, fille d'Adolphe François de Marenzi de Marensvelt et de Claire de Galland de Carnières, dont une fille :

Victoria Marie Claire Louise, née à Bruges le 15 juin 1847.

D. Elisa Marie Claire, née à Courtrai, le 15 juin 1819.

VII. AUGUSTIN MARCELIN VAN DUERNE DE DAMAST, ancien officier de cavalerie, né à Bruges, le 2 juin 1805.

DU MONCEAU.

ÉCARTELÉ : au premier et au quatrième d'azur à l'épée haute d'or; au deuxième et au troisième d'or, à la bande de sable, chargée de trois canaris d'or; sur le tout, un écusson de gueules, à trois roses d'argent, au franc quartier des comtes de l'empire français, tirés de l'armée. SUPPORTS : deux lions d'or, tenant chacun une barrière armoriée, à dextre, de gueules au lion, couronné d'or, tenant dans la patte dextre une épée, et dans la patte sénestre un faisceau de flèches d'argent ; à sénestre, d'azur à la lettre L, d'or.

La branche néerlandaise remplace la lettre L par la lettre W.

DEVISE : (branche belge) **pretium laborum.** (Branche hollandaise) **herinnering van verdiensten.**

I. JEAN-BAPTISTE, COMTE DU MONCEAU DE BERGENDAL, par lettres patentes de l'empereur Napoléon Ier, en date du 18 mai 1811, et par diplôme du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, du 24 mars 1820, né à Bruxelles, en 1760, mort le 29 décembre 1821, volontaire dans l'armée patriotique, en 1788, entré au service de la république française, en 1792, général de division, en 1795, après avoir, comme général de brigade, sous Pichegru, coopéré à la conquête de la Hollande, passé, à l'issue de la campagne, au service de la république batave, et plus tard, au service du roi Louis, en qualité de lieutenant-général, combattant, avant et après la réunion de la Hollande à la France, dans toutes les campagnes du premier empire, membre de la seconde chambre des états généraux des Pays-Bas, grand officier de la Légion d'honneur, grand'croix de l'ordre impérial de la Réunion, grand'croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, chevalier de Saint-Louis, etc.,

épousa : 1° à Bruxelles, le 5 mai 1782, Anne Marie Apoline Colinet, morte à Bruxelles, le 14 juin 1795; 2° à Groningue, le 15 mars 1796, Agnès Wilhelmine Cremers, morte à Bruxelles, le 7 janvier 1850, à l'âge de soixante-six ans.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Jean François, fondateur de la branche aînée néerlandaise, qui suit, II.

Il eut du second lit sept enfants, savoir :

B. Jacques Jean Jean-Baptiste, fondateur de la branche de Belgique, qui suit, II.

C. Charles Eppo, qui suit, II, après son frère Jacques Jean Jean-Baptiste.

D. Elisabeth Anne Lucie Constance, dite Betsy, née à Groningue, le 5 décembre 1802, morte à Forest, près Bruxelles, le 30 septembre 1827, épousa le 28 juin 1826, Félix Maximilien Théodore d'Aubremé.

E. Louis François, qui suit, II, après son frère Charles Eppo.

F. Lucie Elisabeth, née à Mézières, le 3 avril 1812, morte à Bruxelles, le 3 mai 1859, épousa à Bruxelles, le 23 mars 1842, Charles Victor de Bavay, procureur général à la cour d'appel de Bruxelles, dont une fille, savoir :

Marie Agnès Rosalie Julie Élisabeth, née à Bruxelles le 7 juillet 1843, épousa, en août 1863, à Hasselt, Victor de Gerardon.

G. François Henri, qui suit, II, après son frère Henri François.

H. Reine Caroline Elisabeth, née à Forest, le 16 avril 1819, morte à Bruxelles, le 7 décembre 1850.

Branche aînée néerlandaise.

II. Jean François, Comte du Monceau, lieutenant général, adjudant et chef de la Maison militaire de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, né à Bruxelles, le 1er mars 1790, épousa à Bruxelles, le 13 janvier 1819, Thérèse Anne Ghislaine d'Aubremé, née à Bruxelles, le 6 mai 1797, morte à la Haye, le 29 juin 1861, dont cinq enfants, savoir :

A. Cécile Jeanne Agnès Mélanie, née à Bruxelles, le 21 octobre 1819, épousa, à Bruxelles, le 25 août 1840, Joseph Emmanuel Jérôme de Zaman, sénateur de Belgique, né à Bruxelles, le 10 mars 1812, fils unique de Joseph Bernard et de Barbe Joséphine Henriette Françoise Wyns.

B. Agnès Apoline Emilie, née à Bruxelles, le 1er décembre 1821, épousa, à Bois-le-Duc, le 7 septembre 1848, Jean Baptiste Arnold Verheyden, *jonkheer*, membre des Etats provinciaux du Brabant septentrional, né à Bois-le-Duc, le 18 janvier 1818.

C. Annette Elisa Alexandrine, née à Bruxelles, le 14 octobre 1823.

D. Charles Eugène Du Monceau, *jonkheer*, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, né à Bruxelles, le 10 octobre 1825, épousa, le 22 avril 1850, Marie Thérèse Justine Kaison, née à Verviers, le 29 avril 1828.

E. Charles Henri Félix Du Monceau, *jonkheer*, capitaine aide de camp de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, né à Tournai, le 16 novembre 1827, épousa, à Paris, le 4 octobre 1854, Sophie Félicia Aimée, vicomtesse de Forestier, née à Fontainebleau, le 28 juillet 1836.

Branches cadettes de Belgique.

II. Jacques Jean Jean-Baptiste, Comte Du Monceau de Bergendal, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, né à Groningue, le 10 janvier 1799, épousa à Bruxelles, le 4 octobre 1826, Marie Virginie Wilhelmine Henriette Jacquelart, dont deux enfants, savoir :

A. Marie Louise Guillelmine Laure Céline, morte à Bruxelles, le 20 novembre 1850, à l'âge de vingt et un ans, épousa, à Bruxelles, le 10 octobre 1849, Guillaume Antoine Ernest, baron de Woote de Trixhe, né le 16 décembre 1819, fils de Charles Thomas Joseph Hubert, baron de Woot de Trixhe de Jeannée, et de Lucie Louise de Baré de Comogne.

B. Guillaume Joseph Antoine Félix Du Monceau de Bergendal, né à Bruxelles, le 15 juin 1831, épousa au château de S'Heeren Elderen, Limbourg, Clémentine Charlotte Camille Marie Eugénie, comtesse de Renesse, née à Liége, le 24 juin 1834, morte à Naples, en février 1865, fille de Louis Joseph Jean Anne Philippe Rodolphe, comte de Renesse Breidbach, sénateur de Belgique, et d'Antoinette, baronne de Stockhem.

II. Charles Eppo Du Monceau de Bergendal, né à Groningue, le 10 mars 1800, épousa à Bruxelles, le 4 avril 1826, Elisabeth Albertine Honorez, née à Bruxelles, le 19 janvier 1803, morte à Grez-Doiceau, le 26 août 1843, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean-Baptiste René François, dit Iwan, Du Monceau de Bergendal, né à Bruxelles, le 19 janvier 1827, épousa, 1° le 30 juin 1852, à Groningue, Elisabeth Anne Geneviève Marie Canter-Cremers, née le 24 avril 1830, morte à Grez-Doiceau, le 12 avril 1858 ; 2° à Groningue, le 25 août 1862, Marguerite Catherine Ardesch.

B. Marie, née à Bruxelles en 1829, morte à Louvain, le 26 août 1853.

C. Gustave Jean Du Monceau de Bergendal, commissaire d'arrondissement à Nivelles, né à Bruxelles, le 30 août 1830, épousa, 1° à Louvain, Octavie Joséphine Amélie de Wouters d'Oplinter Bouchaut, née à Louvain, le 20 mars 1831, morte à Grez-Doiceau, le 1er janvier 1855; 2° au château de Bouillon, le 3 août 1859, Léonie Marie Claire Dangonan, née le 7 février 1839.

D. Juliette, née à Bruxelles, en 1832, morte le 23 mars 1853.

II. Louis François Du Monceau de Bergendal, né à Amsterdam, le 25 septembre 1808, épousa, le 14 mars 1836, Zéphyrine Joséphine Arnoldine Caroline, princesse de Looz-Corswarem, née le 26 août 1812, fille de Charles Louis Auguste Ferdinand Emmanuel, duc de Looz-Corswarem, et de Marie Caroline baronne Denu, dont trois enfants, savoir :

A. Jean-Baptiste Du Monceau de Bergendal, né le 11 juillet 1836, épousa à Bruxelles, le 23 juillet 1864, Eugénie Le Boulengé.

B. Charles Lucien Du Monceau de Bergendal, né à Bonlez, le 31 octobre 1840, épousa à Gand, le 27 décembre 1864, Valérie de Smet de Naeyer.

C. Louis François Marie Charles Eppo Du Monceau de Bergendal, né à Bonlez, le 11 janvier 1849.

II. François Henri Du Monceau de Bergendal, né à Bruxelles, le 28 novembre 1815, épousa, à Bruxelles, le 30 avril 1846, Fare Gendebien, née à Farcienne, Hainaut, le 18 juin 1827, dont quatre enfants, savoir :

A. Ferdinand Jean Henri Du Monceau de Bergendal, né à Forest, le 18 juillet 1848.

B. Agnès Reine Julie Marie, née à Bruxelles, le 2 juin 1851.

C. Jeanne Catherine Mathilde, née à Bruxelles, le 19 avril 1854.

D. Valentine Eulalie Charlotte, née à Bruxelles, le 28 février 1856.



DUPUIS.

De gueules, à la bande denchée d'argent, chargée de trois flammes du champ. Cimier : une flamme de l'écu entre un vol, dont une partie est de gueules et l'autre d'azur.

Le chef actuel de cette famille, Antoine Louis François Hyacinthe, signe du Puis de Pont de Sains.

DUQUESNE.

D'argent : au chêne arraché de sinople, englanté d'or, à la fasce bastillée de trois pièces de sable, chargée de trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules, brochant sur le tout. Cimier : deux bras de carnation placés en sautoir, tenant, l'un à dextre, une massue de sinople, l'autre, à sénestre, une couronne civique de feuilles de chêne de sinople, aussi englantée d'or.

Cette famille, qui a été anoblie le 23 janvier 1788, a pour chef Charles François Joseph Duquesne, qui habite Soignies.

DUSSEN DE KESTERGAT.

Coupé d'or et de sable, au sautoir échiqueté d'argent et de gueules de deux traits, brochant sur le tout. Cimier : le sautoir de l'écu entre un vol d'or et de sable. Supports : deux griffons d'or.

Cette maison, au sentiment du généalogiste Ferwerda, est l'une des plus anciennes des Flandres. Elle remonte, sans interruption aucune, à la seconde moitié du XIIIe siècle et s'est distinguée par la grandeur de ses titres, comme par l'éclat de ses alliances.

I. Jean van der Dussen, Ier du nom, chevalier, un des héros flamands qui se distinguèrent le plus à la bataille de Woeringen, où il fut blessé, le 5 juin 1288, épousa Elisabeth, dame de Polanen, dont deux fils, savoir :

A. Jean II, qui suit, II.

B. Arnoud van der Dussen, Ier du nom, céda, en 1331, à Béatrice, dame de Putten et de Stryen, en faveur de Guillaume van Duivenvoorde, seigneur d'Oosterhout, la moitié du métier de Standhazen, près de Gertrudenberg. Il eut une postérité légitime, qui ne s'est pas transmise jusqu'à nous.

II. Jean van der Dussen, IIe du nom, seigneur de Dussen et d'Aertswaerde, commis, en 1305, par Guillaume III, comte de Hollande, pour former la liste des privilégiés en raison de leur naissance, acheta, en 1316, des tuteurs des enfants de Baudouin van Dubbelmonde, une maison sise sur la rivière de Dussen, ainsi que le droit de justice et les dîmes qui étaient

tenues de Gérard, seigneur de Hornes et d'Altena, siégea en 1325, comme arbitre dans le différend de la ville de Dortrecht avec d'autres villes de la Hollande, reçut, en 1326, de Guillaume de Hainaut, comte de Hollande, le droit de nommer un juge dans toutes ses seigneuries et ses métiers situés dans la Hollande méridionale.

Guillaume de Hainaut, comte de Hollande, qui honorait de toute son estime Jean van der Dussen, voulut lui en donner une preuve, en le déchargeant de l'obligation qu'il avait prise, conjointement avec son fils aîné, de garantir un usufruit, important pour l'époque, à l'effet d'avantager le mariage de sa fille Elisabeth, avec Philippe de Wassenaer.

Jean van der Dussen, IIe du nom, épousa, 1° Jacqueline van Drongelen ; et, 2° en 1322, Agnès van der Broukhorst.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Jean van der Dussen, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la maison forte de Dussen et d'Aertswaerde, épousa Bernardine van Dorp, dont le douaire fut assis sur les fiefs d'Aertswaerde et de Muilkerke. Fille d'Arnold, bailli et intendant des digues du pays de Delft, et de N. de Rodenrys, elle devint femme en secondes noces, de Gérard van der Heyden, seigneur de Bautersem, drossard de Brabant, veuf de Bernardine van Duivenvoorde, fille naturelle de Guillaume, seigneur d'Oosterhout.

B. Nicolas van der Dussen, chevalier, seigneur de Dussen, du métier d'Aertswaerde et de Hage, après la mort de son frère aîné, laissa postérité légitime.

C. Elisabeth, épousa, en 1321, Philippe de Wassenaer, chevalier, fils de Thierry, seigneur de Wassenaer, et de Berthe van Cuyck, sœur de Thierry, vicomte de Leyden.

D. Soete, épousa, en 1320, Jean Oem, écuyer, seigneur de Barendrecht, bailli de la Hollande méridionale, en 1321, conseiller et receveur général du même pays, de 1329 à 1333, fils de Gilles et de Gertrude van Rutingen.

Il eut du second lit un fils, savoir :

E. Florent Ier, qui suit, III.

III. Florent van der Dussen, Ier du nom, héritier des fiefs

et droits achetés par son père des tuteurs des enfants de Baudouin van Dubbelmonde, sis à Mulikerk, et de la dîme de Nieuwkerke, relevant du seigneur d'Altena, épousa Catherine van Weyden, dont deux enfants, savoir :

A. Jean VAN DER DUSSEN, IV[e] du nom, seigneur de Muilkerk, mort sans hoirs, en 1390, suivit, de même que son suzerain, le seigneur d'Altena, de la maison de Hornes, le parti connu sous la dénomination des Hoeks. Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, qui était à la tête du parti contraire, celui des Cabillauds, confisqua les domaines de Jean van der Dussen, et surtout le fief de Muilkerk, mouvant de la seigneurie d'Altena dont il inféoda son chambellan, Helmich van Doornick.

B. Arnoud II, qui suit, IV.

IV. ARNOUD VAN DER DUSSEN, II[e] du nom releva, en 1387 et 1390, de Guillaume, seigneur de Hornes et d'Altena, et en 1391, de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, plusieurs droits et fiefs qui lui étaient échus par la mort de son père et celle de son frère aîné, Jean van der Dussen. Il épousa Hadewige van Dortrecht, fille de Jean, dont trois enfants, savoir :

A. Jean V, qui suit, V.

B. Florent VAN DER DUSSEN, II[e] du nom, conseiller de Dortrecht, en 1409, échevin, en 1413, écoutête, en 1424, 1427 et 1431, capitaine des Dortrechtois, au siége d'Isselstein, sous Jean de Bavière, en 1427, et à celui de Gertruidenberg, en 1420, commandant, en 1426, les troupes de Philippe, duc de Bourgogne, au siége de Zevenberghen, épousa Lucrèce de Blyne, dont postérité.

C. Arnoud VAN DER DUSSEN, III[e] du nom, dont la postérité légitime s'est éteinte dans la personne de sa petite fille Mathilde, morte en 1538, veuve, depuis le 10 octobre 1508, de N. Sasbout, bourgmestre de Delft, fils de Thierry et de Sophie Segwaerd.

V. JEAN VAN DER DUSSEN, V[e] du nom, échevin de Bois le Duc, en 1811 et 1816, chef écoutète de Bois le Duc en 1415, 1427, 1428, épousa N... dont plusieurs enfants, entre autres trois qui suivent, savoir :

A. Arnoud IV, qui suit, VI.

B. Egbert VAN DER DUSSEN, prêtre et vicaire de l'église paroissiale de Deutechem, figure parmi les témoins du *Vidimus*, fait en 1460, par lequel l'empereur Othon Ier avait fondé l'abbaye d'Etterenberg, en 968.

C. Hedwige, épousa Marcelis van Uden, échevin de la ville de Bois le Duc, en 1445 et 1461.

VI. ARNOUD VAN DER DUSSEN, IVe du nom, cité dans un acte de 1474, comme intendant des digues des contrées qu'arrose la rivière de Dussen, épousa N... dont, entre autres, un fils, Pierre, qui suit, VII.

VII. PIERRE VAN DER DUSSEN, stadhouder, ou lieutenant et châtelain du château et de la ville de Heusden, mort et inhumé à Genderen, sous une pierre décorée de ses armoiries, ainsi qu'il conste d'un certificat délivré par les bourgmestre, échevins et conseillers de la ville de Heusden, épousa Catherine van Voen, dont deux enfants, savoir :

A. Josse, qui suit, VIII.

B. Pierre VAN DER DUSSEN, qui laissa postérité légitime, éteinte aujourd'hui.

VIII. JOSSE VAN DER DUSSEN (1), conseiller au conseil de Brabant, à l'époque ou Christiern, roi de Danemark, cité par ministère d'huissier, vint déposer comme témoin dans une cause entre particuliers, mort le 15 décembre 1532 et inhumé à Sainte-Gudule, à Bruxelles, sous une pierre sépulcrale, renouvelée en 1677, ornée de quartiers, épousa Marie Sau-

(1) A la même époque existait un autre Josse van der Dussen, qui avait épousé Marie Hujoel, morte le 3 juillet 1528, fille de Jacques, secrétaire et greffier du Brabant, et de Marie Stoeps, dont il avait un fils, Jérôme van der Dussen. Devenue veuve, Marie Hujoel épousa, en secondes noces, le 30 juillet 1515, Jacques de Dongelberghe, avocat au Conseil de Brabant, veuf de Catherine van Voorde, mort le 6 septembre 1524, et inhumé à Sainte-Gudule, sous une pierre bleue, ornée de quartiers, qui fut enlevée en 1672. Il était fils de Jacques de Dongelberghe et de Marie Nackaerts.

vaige, morte le 15 octobre 1551 (1) et inhumée à Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, fille de Philippe, dit de Wilde, et de Marie Sweerts, dont trois enfants, savoir :

A. Libert, qui suit, IX.

B. Marie, épousa Jean Boote, admis dans le lignage de Sweerts, le 13 juin 1561, conseiller et maître de la cour des comptes, à Bruxelles, mort le 13 décembre 1602, fils de Jean, secrétaire du conseil de Brabant, et de Catherine de Weert

Il épousa en secondes noces Anne de la Tramerie.

C. Jean VAN DER DUSSEN, VIe du nom, mort en bas âge.

IX. LIBERT VAN DER DUSSEN, seigneur de Bornival, admis dans le lignage de Sweerts, le 15 juillet 1561, juge de la chambre des Tonlieux, à Bruxelles, en 1570, échevin de la ville de Bruxelles, en 1577, trésorier en 1585 et 1586, mort le 7 août 1590, et inhumé, avec sa femme, à Sainte-Gudule, dans le caveau de ses parents, épousa, par contrat du 1er avril 1557, Marie van Ylinghen, morte le 11 mai 1575, fille de Josse, seigneur de Bornival et d'Anne d'Auxy, dont cinq enfants, savoir :

A. Philippe, qui suit, X.

B. Antoine VAN DER DUSSEN, capucin.

C. Guillaume VAN DER DUSSEN, seigneur de Colem, commissaire aux inspections des troupes au service d'Espagne, mort le 12 septembre 1637, épousa Catherine d'Ocoche, morte sans enfants, le 25 septembre 1640 et inhumée aux Minimes, à Bruxelles.

D. Jean VAN DER DUSSEN, chanoine régulier à Rouge Cloître.

E. Anne, épousa Remi de Vos, receveur et surintendant de la ville et des forts d'Ostende, fils de Grégoire Ignace de Vos et de Claire Wicart, dit de la Fontaine.

(1) Marie Sauvaige fit, le 30 juillet 1551, son testament, qui débute en ces termes :

« Is gecompareert Jouffrouwe Marie Sauvaige, weduwe wylen heeren « ende meesteren Joes van der Dussen, in syne tyt raet ons heeren des Keysers « in den lande en de hertogdomme van Brabant..... »

X. PHILIPPE VAN DER DUSSEN, seigneur de Bornival, admis dans le lignage de Sweerts, le 15 juin 1593, mort le 21 juin 1623 et inhumé, avec sa femme, à Marck, épousa, en avril 1594, Jeanne Hoston, fille de Jean, seigneur de Hauteville, et de Marie Calonne, dont six enfants, savoir :

A. Jean VAN DER DUSSEN, seigneur de Bornival, sans alliance.

B. Louis François VAN DER DUSSEN, seigneur de Hauteville, conseiller de la chambre des comptes à Bruxelles, mort sans alliance.

C. Henri VAN DER DUSSEN, capucin.

D. Charles, qui suit, XI.

E. Anne, épousa Louis Boubers, seigneur de Gouy Saint André.

F. Prudence, morte en 1671, épousa Edouard d'Auxy, seigneur de Launois, colonel d'un régiment allemand aux Pays-Bas, grand bailli de Bevere, fils de Philippe d'Auxy, seigneur de Launois, capitaine d'infanterie, premier bourgmestre du Franc de Bruges, et de Marie Melannoye, sa femme du second lit.

XI. CHARLES VAN DER DUSSEN, seigneur de Hauteville et de la Tour, capitaine d'une compagnie allemande au service d'Espagne, épousa, 1° en 1641, Louise van Monsperg, fille de Jean Adolphe et de Guillelmine van Blitterswyck ; et 2° en 1649, Isabelle de Vos, morte sans enfants, fille de Remi et d'Anne van der Dussen.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Jean Adolphe, qui suit, XII.

B. Alphonse VAN DER DUSSEN, sans alliance.

C. Philippe VAN DER DUSSEN, sans alliance.

D. Charles VAN DER DUSSEN, sans alliance.

XII. JEAN ADOLPHE VAN DER DUSSEN, seigneur de Bornival et de Kestergat, par acquisition faite en 1685, mort le 17 août 1708, et inhumé à Leerbeek, près de Kestergat, avec épitaphe et quartiers, épousa, en 1673, Renelde Thérèse Spruyt, fille de Claude François, seigneur de Santvliet et de Jacqueline Rebz, dont cinq enfants, savoir :

A. Eugène François VAN DER DUSSEN, seigneur de Kestergat et de Bornival, châtelain d'Ath, mort à Ath, le 10 janvier 1745, épousa, 1° en 1715, Claire Eugénie Albertine Lowar, morte le 19 août 1717; et 2° Thérèse Constance Rubens, morte le 26 novembre 1764, fille d'Albert Marie seigneur de Ramay, lieutenant de la cour féodale du pays de Malines, puis conseiller receveur général des domaines et finances, et de Cornélie Constance Helman.

Il eut du premier lit une fille

a. N.... épousa N. Foulon, commissaire de guerre au service de France.

Il eut du second lit trois enfants :

b. Honoré François VAN DER DUSSEN, seigneur de Bornival, mort à Bruxelles, sans alliance.

c. Thérèse Josèphe, dame de Bornival, morte sans alliance, à Bruxelles, le 25 avril 1791.

d. Marie Françoise Éléonore, morte sans alliance, à Bruxelles, le 4 décembre 1811, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

B. Pierre Charles Joseph, qui suit, XIII.

C. Jean Jacques VAN DER DUSSEN, seigneur de Kestergat et de Bornival, mort sans alliance, à Ath, le 29 mai 1711.

D. Louise Claudine, dame de Loudrange, morte sans enfants, le 13 décembre 1766, épousa, 1° en 1727, Jean François Joseph de Cloeps, seigneur d'Hazoy et de Goé, conseiller au conseil de Brabant, veuf de Jeanne Claire Isabelle Ribaus, né le 18 février 1674, mort le 21 juin 1733, fils de Philippe Hubert, seigneur d'Hazoy et de Goé, et de Marie Elisabeth Blanche; 2° Charles Emmanuel de Villegas d'Aa, fille de don Melchior, et de Marie Caroline de Dongelberghe.

E. Isabelle Louise.

XIII. PIERRE CHARLES JOSEPH VAN DER DUSSEN, seigneur de Kestergat, né le 2 décembre 1691, épousa, le 30 novembre 1730, Cécile Eléonore Le Bœuf, morte à Bruxelles, le 14 avril 1796, fille de François et d'Elisabeth Aers, dont deux enfants, savoir :

A. Charles Emmanuel Joseph, qui suit, XIV.

B. Anne Marie épousa, 1° à l'église de Sainte Catherine, à Bruxelles, le 26 juillet 1767, Charles François van den Broeck, seigneur de Jamaigne, de Bulle, etc., second conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles, né

à Bruxelles, le 26 mai 1787, fils de Gossuin, conseiller pensionnaire et greffier des états de Brabant, et d'Anne Thérèse Brigitte van den Boom.

XIV. CHARLES EMMANUEL JOSEPH VAN DER DUSSEN, seigneur de Kestergat, d'Erpent, de la haute et foncière cour de Nattoie, admis à l'état noble de Namur, par décret du 1er juin 1779 et par serment du 23 juin, né à Bruxelles, le 9 octobre 1743, mort à Bruxelles, le 28 juin 1807, épousa, le 9 octobre 1770, Marie Madeleine Josèphe d'Herbais de Thun, née à Thun Saint Martin, près de Cambrai, morte à Bruxelles, le 30 janvier 1832, fille d'Antoine Joseph Lamoral d'Herbais, seigneur de Thun Saint Martin, et de Marie Catherine Josèphe de Succre de Bellaing, dont quatorze enfants, savoir :

A. Cécile Antoinette Charlotte, née le 20 août 1771, morte le 21 janvier 1772.

B. Louis Charles Ghislain VAN DER DUSSEN, né le 16 octobre 1772, mort le 4 mars 1773.

C. François Simon Charles, qui suit, XV.

D. Charles Henri Joseph VAN DER DUSSEN, né le 13 janvier 1775, mort sans alliance.

E. Joseph Eugène Xavier VAN DER DUSSEN, né le 24 mars 1776, mort au service d'Espagne, le 6 janvier 1797.

F. Marie Honorée Thérèse Eléonore, née le 11 janvier 1778, morte sans alliance, le 4 mai 1840.

G. Marie Philippine Pauline Josèphe, née le 10 septembre 1780, sans alliance.

H. Anne Marie Félicité Ghislaine, née le 1er août 1782, morte sans alliance, le 14 mai 1802.

I. Marie Ursule Josèphe, née le 1er septembre 1783, sans alliance.

J. Hyacinthe Théodore VAN DER DUSSEN D'ERPENT, né le 1er février 1785, mort à Schaerbeeck, le 24 janvier 1861, capitaine au service de France, garde général des eaux et forêts sous le gouvernement des Pays-Bas.

K. Antoine Joseph Marie Ghislain, dit le BARON VAN DER DUSSEN D'HARBEKE, né le 27 septembre 1787, mort à Bruxelles, le 28 janvier 1847, épousa, à Bruxelles, le 21 août 1813, Marie Stuyck, née à Vilvorde, fille de Guillaume et de Marie Anne Thérèse Paridaens, dont postérité.

L. Jacques Joseph Marie Louis VAN DER DUSSEN, né le 25 février 1789, mort le 11 juin 1789.

M. Louis Gonzague Vincent de Paule VAN DER DUSSEN, né le 22 février 1791, mort le 3 mars 1791.

N. Marie Anne Caroline Guilelmine, née le 22 février 1791, morte à Bruxelles, le 23 septembre 1862, sans alliance.

XV. FRANÇOIS SIMON CHARLES, DIT LE BARON VAN DER DUSSEN DE KESTERGAT, bourgmestre de Molembeek Saint Jean, né à Bruxelles, le 30 décembre 1773, mort à Molembeek Saint Jean, le 22 janvier 1846, épousa, à Bruxelles, le 1er septembre 1795, Anne Caroline le Brum de Miraumont, née à Bruxelles, en 1767, fille de Jacques Joseph, seigneur de Grand Reng et d'Anne Marie de Montflin, dont six enfants, savoir :

A. Emmanuel Charles VAN DER DUSSEN, mort en bas âge.

B. François Albert VAN DER DUSSEN, né à Bruxelles, le 30 brumaire an VI, mort à Molembeek Saint Jean, le 5 novembre 1829.

C. Cécile Albertine, née à Hal, morte à Molembeek Saint Jean, le 28 avril 1818, sans alliance.

D. Joseph François Emmanuel VAN DER DUSSEN, né à Bruxelles, le 7 vendémiaire an XII.

E. Anne Marie Pauline, née à Molembeek Saint Jean, le 25 janvier 1812, morte à Molembeek Saint Jean, le 29 août 1827.

F. Ferdinand Guillaume Ghislain, qui suit, XVI.

XVI. FERDINAND GUILLAUME GHISLAIN VAN DER DUSSEN DE KESTERGAT, né à Molembeek Saint Jean, le 25 janvier 1812, épousa, à Molembeek Saint Jean, le 26 septembre 1840, Honorine Caroline Marie Thérèse Ghislaine, baronne d'Eesbeeke, dite van der Haeghen, morte à Molembeek Saint Jean, le 5 juillet 1861, à l'âge de quarante-quatre ans, fille de Marie Albert Joseph Gabriel Ghislain, capitaine de Uhlans, au service d'Autriche, margrave d'Anvers, et de Marie Thérèse van Male, dont quatre enfants, savoir :

A. Anatole Marie Joseph Ghislain VAN DER DUSSEN DE KESTERGAT, né à Molembeek Saint Jean, le 17 janvier 1842.

B. Hyacinthe Marie Joseph Ghislain François de Salles VAN DER DUSSEN DE KESTERGAT, élève en droit à l'Université libre de Bruxelles, né à Molembeek Saint Jean, le 9 juillet 1843.

C. Hippolyte Charles Marie Joseph Ghislain VAN DER DUSSEN DE KESTERGAT, né le 18 juillet 1844, mort le 21 août 1844.

D. Marie Joséphine Philomène Ghislaine, née le 7 août 1845.

DUVIVIER.

Écartelé : au premier et au quatrième, d'azur, à la bande d'or, chargée d'une lance de gueules, garnie d'une flamme coupée d'argent et de gueules, accompagnée en chef d'un lion rampant d'or, et en pointe d'un glaive du même; au deuxième, d'azur, au glaive d'argent, accosté de deux étoiles à six rais d'or; au troisième, d'azur, à la pyramide d'or, reposant sur une terrasse de sinople, accostée, à dextre, d'un palmier du même, et au pied de laquelle gît une tête de sphinx d'or. Couronne : de baron, sommée d'un heaume d'argent, grillé, colleté, liseré et orné d'or, fourré et attaché de gueules aux lambrequins d'or et d'azur. Cimier : trois panaches d'argent. Supports : deux dragons d'or, armés, et lampassés de gueules, aux ailes éployées.

Ces armes, composées de quartiers empruntés aux deux lieutenants-généraux, Duvivier (1), sont celles que le roi Léopold Ier, pour perpétuer de glorieux souvenirs et conserver un titre auquel se rattache la mémoire de si brillants services, a accordées à Léopold Donat Alexandre Duvivier, et à Charles Joseph Duvivier, créés barons, par lettres patentes du 15 octobre 1852.

La famille Duvivier, si connue aujourd'hui par les illustrations militaires et administratives dont elle a doté la Belgique, est originaire de la province du Hainaut, où elle fut de tout temps honorée et distinguée.

Son nom s'écrivait du Vivier anciennement. C'est dans les temps modernes seulement que l'ortographe actuelle — Duvivier — a prévalu (2).

(1) Le lieutenant-général Louis Duvivier portait seul le titre de baron; le lieutenant-général Vincent Duvivier portait le titre de chevalier.

(2) Les représentants des branches existantes ont tous repris aujourd'hui l'ancienne orthographe qui avait toujours été conservée par les trois frères Charles. Vincent et Louis.

I. JOSEPH MAXIMILIEN DUVIVIER, né à Mons, le 26 février 1728, mort à Mons, le 30 juillet 1796, fut un des élèves les plus distingués de l'université de Louvain, où il reçut, le 21 juillet 1753, le diplôme de docteur en médecine, correspondant des Académies de médecine de Paris et de Montpellier, membre du tiers État de la province du Hainaut et de la ville de Mons, médecin pensionnaire des États du Hainaut, médecin consultant des États seigneurs du Hainaut, choisi par les autorités de la province pour donner ses soins, à différentes époques, aux personnes atteintes par les diverses épidémies qui affligèrent le Hainaut, reçut de ces autorités des témoignages éclatants de satisfaction, auxquels les magistrats de la ville s'associèrent constamment.

Son désintéressement dans l'exercice de ses fonctions lui valut également de nombreuses marques de satisfaction et des remercîments du gouvernement impérial.

Il avait épousé, le 15 août 1763, Marie Thérèse Josèphe Naveau, dont sept enfants, entre autres six qui suivent, savoir :

A. Bonne Rose Josèphe, née à Mons, le 1er mars 1766, morte à Mons, le 3 janvier 1829, épousa, le 2 novembre 1795, Isidore Maximilien Joseph Warocqué, né à Mons le 18 septembre 1771, mort sans enfants à Dunkerque, le 7 mai 1848.

B. Charles Maximilien Hubert DUVIVIER, mort sans alliance, savant helléniste et latiniste, avocat, le 27 mai 1791, député de Mons à la Convention nationale de Paris le 11 février 1793 pour porter à cette assemblée le vœu de ses concitoyens de voir le Hainaut incorporé à la République française, chargé par le gouvernement français d'une mission à Lille en 1793, et ensuite d'une mission en Hollande en 1795, administrateur de l'arrondissement du Hainaut, le 27 brumaire an III, administrateur du département de Jemmapes, le 27 brumaire an IV, officier municipal de la mairie de Mons, le 17 prairial an IV, percepteur des contributions de la ville de Mons en 1803, percepteur principal des impositions indirectes à Namur en 1814, receveur particulier des contributions

de l'arrondissement de Malines en 1816, agent caissier de l'État à Mons en 1823, admis à la retraite, le 16 juillet 1835.

C. Philippe Ghislain Duvivier, né à Mons, le 6 septembre 1771, mort sans alliance, dans la Haute-Egypte, la première année de l'occupation française en 1798, officier distingué des armées d'Egypte et d'Italie, cité avec éloges dans les *Bulletins officiels*, dans les *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès*, dans les *Victoires et Conquêtes de l'armée française*, dans l'*Histoire de Napoléon*, par Laurent de l'Ardèche, etc.; capitaine au 20e régiment de dragons, corps d'armée du général Desaix.

D. Auguste Joseph Duvivier, né à Mons, le 12 décembre 1772, mort le 1er juillet 1846, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de Jemmapes, inspecteur, inspecteur spécial, inspecteur extraordinaire et inspecteur général des contributions depuis 1804 jusqu'en 1815, receveur principal des douanes, directeur des convois et licences, directeur des contributions directes, etc., de 1815 à 1830, administrateur des contributions directes, douanes et accises, le 12 décembre 1830, ministre des finances *ad interim* en 1831 et en 1832, ministre des finances en 1834, ministre d'Etat, membre de la Chambre des représentants, officier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, etc. Suit, I.

E. Vincent Marie Constantin Duvivier, né à Mons, le 12 décembre 1774, mort à Mons, le 3 novembre 1851, lieutenant général, ancien commandant de la place de Mons, agent de la banque nationale de Belgique, officier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, chevalier de quatrième classe de l'ordre militaire de Guillaume Ier des Pays-Bas, etc. Suit, II.

F. Ignace Louis, baron Duvivier, né à Mons, le 13 mars 1777, mort à Mons, le 7 mars 1853, lieutenant général, grand officier de l'ordre de Léopold, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de 3e classe de l'ordre militaire de Guillaume des Pays-Bas, décoré de la Fleur de Lis, etc. Suit, III.

I

Auguste Joseph Duvivier, ministre des finances et ministre d'état, etc.

Auguste Joseph Duvivier naquit à Mons, le 12 décembre 1772. Après avoir fait ses humanités aux collèges de Houdain et de

Soignies, et de brillantes études tant à l'université de Louvain qu'à Paris, il allait obtenir le diplôme de docteur en médecine, lorsqu'il renonça à cette profession, qui n'était point de son goût, pour se livrer à l'étude de l'enseignement public, en qualité de professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de Jemmapes. Il conserva ce poste depuis le 28 germinal an VI jusqu'au 1er nivôse an XI, époque à laquelle il embrassa la carrière administrative où il se distingua particulièrement.

Il fut successivement inspecteur des contributions, inspecteur spécial, extraordinaire, et inspecteur général, depuis le 27 avril 1804 jusqu'en 1815, ainsi que le démontrent divers arrêtés de nomination, conservés par ses enfants, et dont voici la teneur :

Le 27 avril 1804, inspecteur à Mons ; le 24 février 1807, à Épinal (Vosges); le 11 juillet 1809, à Vannes (Morbihan).

Les 30 septembre et 16 novembre 1809, il fut nommé inspecteur spécial dans les départements du Léman, des Ardennes, de Jemmapes, de la Meuse, de la Moselle et de la Meurthe.

En 1810, il fut envoyé à Mayence (Mont-Tonnerre) ; puis dans le département de la Lys, en la même qualité.

Le 10 novembre 1810, il fut nommé inspecteur extraordinaire en mission à Brest (Finistère), et le 13 février 1811, dans la Haute-Vienne.

Le 30 avril 1811, il fut nommé inspecteur général, et reçut, le 4 novembre suivant, la mission de se rendre à Burgos (Espagne), d'où il fut appelé à Sarragosse, le 5 janvier 1813, pour y remplir des fonctions plus importantes encore.

L'Empereur avait chargé l'inspecteur général Duvivier d'organiser la ferme des tabacs en Espagne, et il y resta jusqu'à la retraite de l'armée française, après la bataille de Vittoria, opérée par le maréchal Suchet, duc d'Albufera. Il fut

adjoint par le maréchal à son état-major, et prit part aux combats, aux privations, aux souffrances que l'armée française eut à soutenir ou à supporter pendant cette longue et pénible retraite.

Rentré en France, il fut envoyé comme inspecteur général, le 14 octobre 1813, dans les départements de la Lys et de Jemmapes; le 20 novembre même année il fut chargé de l'inspection des départements des Deux-Nèthes et de l'Escaut, et le 11 avril 1814 il reçut une dernière mission dans le département de la Seine-Inférieure.

L'Empire français ayant cessé d'exister, il revint dans sa patrie au commencement de 1815; mais, quoiqu'il eût déjà reçu une nomination du gouvernement néerlandais, les autorités françaises, ayant égard à ses talents administratifs et sachant dignement apprécier son mérite, ne le remplacèrent, comme inspecteur général, que le 24 août 1815.

Le 13 août 1815 il fut nommé receveur principal des douanes à Courtrai; le 20 novembre 1816, il fut appelé à diriger le service des convois et licences, à Anvers; le 8 décembre 1822, il fut directeur des contributions directes, droits d'entrée et de sortie, à Anvers; et le 13 décembre 1827, il fut chargé du même service pour la province de Brabant.

La révolution de 1830 ayant éclaté, le gouvernement provisoire ne tarda pas à mettre à profit ses connaissances spéciales. Il fut attaché, dès le 13 octobre 1830, au commissariat général des finances, et, par arrêté du 12 décembre suivant, il fut nommé administrateur des contributions directes, etc.

Sous cette direction habile et entendue, le département des finances, en ce qui concerne les douanes, contributions et accises, devait être promptement et convenablement organisé. Il le fut en effet. Aussi à deux reprises différentes, pendant les événements critiques qui surgirent en 1831 et 1832, Auguste Joseph Duvivier eut l'honneur d'être nommé

ministre des finances *ad interim*, et le 31 mars 1834 il fut confirmé définitivement dans les fonctions de ministre des finances.

Une carrière administrative aussi longue, aussi honorable, fut jugée digne d'une récompense nationale, et lorsque l'âge força A. Duvivier à demander sa pension de retraite, le roi Léopold daigna, par arrêté du 8 août 1834, lui conférer la dignité de ministre d'État, « en récompense des services qu'il avait rendus » ; ainsi s'exprime l'arrêté royal.

Dès 1832, l'arrondissement de Soignies l'avait jugé digne de le représenter à la chambre des représentants, et il fut plusieurs fois réélu à la presque unanimité par le collége électoral.

Enfin, par arrêté du 7 juin 1839, Auguste Joseph Duvivier fut promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold, « comme témoignage public, y est-il dit, de gratitude nationale pour les services qu'il a rendus au pays » ; et le 28 septembre même année, il fut autorisé à porter la décoration d'officier de la Légion d'honneur, qui lui avait été décernée par Sa Majesté le roi des Français.

Les services éminents que A. Duvivier a rendus à son pays, pendant sa longue et brillante carrière, sont encore assez présents à la mémoire de ses contemporains pour qu'il soit superflu de les énumérer. Il suffit de dire qu'il a pris une part active à toutes les mesures et lois financières qui ont vu le jour depuis 1830 jusqu'en 1846. Auguste Joseph Duvivier mourut le 1er juillet 1846. Il avait épousé, le 19 novembre 1803, Marie Narcisse Désirée Josèphe Gantois, morte le 14 avril 1853, à son château de Bélian, à l'âge de soixante quatorze ans. Les ancêtres de Marie Narcisse Gantois avaient été anoblis en 1433 et années suivantes, et cette noblesse fut encore constatée par lettres patentes du mois d'août 1515.

(Voir le registre intitulé *Recueil généalogique*, tome II, dé-

posé à la bibliothèque publique de Mons, n° 455 de l'inventaire.)

De ce mariage naquirent trois enfants, savoir :

A. Léopold Donat Alexandre, baron DUVIVIER, qui suit, III.

B. Aimée Victoire Jeannette, épousa Corneille Alexis Labure, lieutenant général de cavalerie, officier de l'ordre de Léopold et chevalier de plusieurs autres ordres.

C. Céline Cécile Euphémie Amour, épousa Charles Célestin Félix Gantois, ancien officier de cavalerie et bourgmestre de la commune de Mesvin.

III. LÉOPOLD DONAT ALEXANDRE, BARON DUVIVIER, chef de nom et d'armes de cette branche de la famille Duvivier, né à Mons, président du tribunal de première instance à Malines, ancien membre du conseil provincial d'Anvers, et, comme tel, présidant plusieurs fois le conseil de milice, lieutenant colonel de la garde civique à Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa Françoise Antoinette Diercxsens, dont il n'a pas d'enfants.

Nous l'avons dit déjà, le roi Léopold, voulant reconnaître les services rendus au pays par toute la famille Duvivier et pour en perpétuer le souvenir, a créé barons les deux descendants de cette famille; l'un, Léopold Donat Alexandre, fils d'Auguste, ci-dessus désigné; l'autre, Charles Joseph, fils de Vincent Marie Constantin, qui suit.

II

Vincent Marie Constantin Duvivier, lieutenant général, etc.

Le lieutenant général Vincent Duvivier, né à Mons, le 12 décembre 1774, était le cinquième enfant de cet honorable et savant médecin, Joseph Duvivier, dont nous avons rapidement esquissé la carrière. Dès l'âge le plus tendre, il mani-

festa le plus vif penchant pour la profession des armes, et l'agitation qui précéda en Belgique la glorieuse lutte de 1789 contre la domination autrichienne, en montrant ses sentiments patriotiques, raffermit de plus en plus une vocation qu'il justifia toujours par la pratique des plus éclatantes vertus qui distinguent l'homme de guerre et le bon citoyen. Il perdit son père le 30 juillet 1796. Depuis trois ans déjà il avait pris les armes et servait en qualité de volontaire dans la guerre de l'indépendance. Après l'entrée des Français en Belgique, il s'enrôla, le 11 janvier 1793, comme simple cavalier, dans le régiment des hussards de Jemmapes, formé à Mons, après la bataille de ce nom.

Les heureuses dispositions de Vincent Duvivier et l'expérience qu'il avait précédemment acquise le firent bientôt remarquer de ses chefs ; aussi, un mois après son incorporation, le 22 février 1793, il fut nommé sous-lieutenant et envoyé au 3e régiment de dragons, où il servit pendant dix années. Il y fut successivement promu aux grades de lieutenant en l'an VII, de capitaine en l'an VIII, et de chef d'escadrons en l'an XII. C'est dans les rangs de ce régiment que Vincent Duvivier fit les campagnes de 1793-1794, de l'an II et de l'an III, à l'armée de Sambre-et-Meuse, celles de l'an IV et de l'an V à l'armée d'Italie, et enfin les campagnes d'Égypte et de Syrie, et c'est en récompense de sa bravoure qu'il fut promu, le 26 nivôse an VIII, au grade de capitaine.

La guerre d'Égypte tout entière compte parmi les meilleurs souvenirs de cette belle existence. Lors du débarquement des Anglais à Aboukir, le 19 ventôse an IX, Duvivier, alors capitaine, reçut trois coups de feu, dont un à la main droite, et fut proposé par le général en chef Menou pour une arme d'honneur.

Tous les biographes qui ont cité le lieutenant général Vincent Duvivier donnent le certificat flatteur qu'il reçut du

général Menou, commandant l'armée d'Égypte, à la veille de son départ pour la France. Voici le texte de cette pièce, dont l'autographe précieux est déposé dans les archives de la famille :

« Je réclame l'intérêt et la bienveillance du général pre-
« mier consul en faveur du citoyen Duvivier, capitaine au
« 3e régiment de dragons. La conduite de cet officier a été
« des plus distinguées. Il est impossible d'être plus brave,
« plus intelligent et plus dévoué aux différentes affaires qui
« ont eu lieu en Égypte. Depuis la descente des Anglais, le
« capitaine Duvivier a été l'exemple de l'armée par son in-
« trépidité et son activité. Il fut dangereusement blessé au
« combat du 10 ventôse (Aboukir). Les généraux, les chefs
« de son corps, lui ont rendu la justice qu'il méritait. Ici je
« m'empresse de demander pour lui, au général premier
« consul, un sabre d'honneur. « MENOU. »

Le grade de chef d'escadrons, qu'il obtint le 10 vendémiaire an XII, le fit passer au 21e régiment de dragons, où bientôt après il reçut une distinction qu'il considéra toujours comme étant la plus belle récompense de tout ce qu'il avait fait, et cette distinction, ce fut la croix de la Légion d'honneur, qu'il obtint le 25 prairial an XII, à l'époque même de la création de l'ordre.

Le 21e dragons, qui faisait partie du camp de Boulogne, ayant été placé à la 3e division de réserve de la cavalerie de la grande armée, Vincent Duvivier assista aux mémorables campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne jusqu'en 1807, époque à laquelle il fut pensionné, les blessures qu'il avait reçues et ses fatigues ne lui permettant plus de rester au service actif.

C'est ainsi qu'il fut donné à cet officier distingué de trouver quelques instants de repos après avoir pris une part active, pendant quatorze années, aux campagnes des armées

françaises, sous la république, le consulat et l'empire, après avoir assisté aux batailles si mémorables, et qui seront encore illustrées dans les temps les plus reculés, sous les noms d'Arcole, Rivoli, Alexandrie, les Pyramides, le Caire, Jaffa, Saint-Jean-d'Acre, Héliopolis, Aboukir, Austerlitz, Ulm, Iéna, Eylau, etc.

Rentré dans ses foyers en 1807, nommé peu après entreposeur des tabacs pour le département de Jemmapes, la patrie vint bientôt réclamer ses services. Le 15 juillet 1813, il fut nommé, dans son grade de lieutenant-colonel, adjudant-major de la légion de la garde nationale du département de Jemmapes.

Le 16 décembre 1814, le gouvernement des Pays-Bas lui confia le commandement de la place de Mons.

Le 16 mars 1816, il fut promu dans le même commandement au grade de colonel.

Le 5 octobre 1830, le gouvernement provisoire lui conféra le grade de général de brigade.

Décoré de l'ordre militaire de Guillaume, de 4e classe, en 1821, chevalier de l'ordre de Léopold le 15 décembre 1833, il fut élevé au grade d'officier de cet ordre le 21 juillet 1839, et le 6 mars 1835 il avait reçu du gouvernement français la décoration d'officier de la Légion d'honneur. Enfin le 16 janvier 1841, le général Duvivier fut déchargé de ses fonctions de commandant de place de Mons et admis à la retraite avec le grade de lieutenant général.

Les services que le lieutenant général Vincent Duvivier a rendus à sa ville natale, spécialement lors de l'invasion étrangère, en 1814 et en 1815, sont incontestables, et lui avaient acquis la reconnaissance de tous. Ceux qu'il a pu rendre encore à ses concitoyens pendant les quinze années qu'il a commandé la place de Mons sont toujours présents à la mémoire des habitants. Aussi, pour en perpétuer le souvenir,

l'administration communale de la ville de Mons s'empressa-t-elle, après sa mise à la retraite, de lui offrir, au nom de la ville et comme témoignage de haute gratitude, un magnifique sabre d'honneur.

Le général Duvivier est mort à Mons, le 3 novembre 1851, à onze heures et demie du matin, à l'âge de soixante et dix-sept ans. Son caractère, ses vertus se résument dans la phrase suivante, extraite de l'oraison funèbre qui fut prononcée sur sa tombe :

« Brave et intrépide sur le champ de bataille, le lieutenant « général Vincent Duvivier, rentré dans la vie privée, s'y fit « admirer par les qualités du cœur, par sa modestie, sa bien-« veillance, son aménité, son attachement à son pays et son « dévoûment à sa ville natale. »

Jamais éloge ne fut mieux justifié.

Nous nous faisons un devoir de donner ici le texte officiel des états de services de cet homme distingué.

DUVIVIER (VINCENT MARIE CONSTANTIN), FILS DE JOSEPH MAXIMILIEN ET DE MARIE THÉRÈSE JOSÈPHE NAVEAU, NÉ A MONS, LE 12 DÉCEMBRE 1774.

SERVICE DE FRANCE.

Entré au service, comme hussard, au régiment de Jemmapes, le 18 janvier 1793.

Sous-lieutenant, le 22 février 1793.

Passé au 3e régiment de dragons, même grade, le 5 prairial an II.

Premier lieutenant, le 3 pluviôse an VII.

Capitaine, le 26 nivôse an VIII.

Chef d'escadron, le 10 vendémiaire an XII.

Passé au 21e régiment de dragons, même grade, le 14 ventôse an XII.

Pensionné par suite de blessures, le 22 mars 1807.

Nommé adjudant-major de la légion de la garde nationale active du département de Jemmapes, le 15 juillet 1813, avec son grade de lieutenant-colonel.

SERVICE NÉERLANDAIS.

Entré au service néerlandais comme lieutenant-colonel commandant de place à Mons, le 16 décembre 1814.

Colonel commandant de deuxième classe, à Mons, le 16 mars 1816.

SERVICE BELGE.

Nommé général de brigade en disponibilité, le 5 octobre 1830.

Commandant de place à Mons, le 29 novembre 1830.

A FAIT LES CAMPAGNES.

A l'armée de Sambre-et-Meuse, des années 1793, 1794, ans II et III.

Celles à l'armée d'Italie, des années IV et V.

Celles en Égypte et en Syrie, des années VI, VII et VIII.

Celles à l'armée d'Angleterre, des années XII et XIII.

Celles à la grande armée, de vendémiaire an XIV.

Celles à la grande armée, de brumaire, frimaire et dix jours de nivôse an XIV.

Celles de la grande armée de Prusse, 1806.

Celles de la grande armée de Pologne, 1807,

BLESSURES.

A reçu trois coups de feu à la main droite, à la bataille d'Aboukir, le 19 ventôse an VIII, en Égypte ; puis un coup de sabre sur l'épaule gauche.

DÉCORATIONS.

Décoré chevalier de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII.

Confirmé par Louis XVIII, le 6 août 1818.

Décoré de l'ordre de Guillaume, par arrêté de Sa Majesté, n° 76, le 24 mai 1821.

Décoré chevalier de l'ordre de Léopold, par arrêté de Sa Majesté, du 15 décembre 1833.

Officier de la Légion d'honneur, le 6 mars 1835.

Officier de l'ordre de Léopold, le 21 juillet 1839.

Admis dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, M. le lieutenant général Vincent Duvivièr avait pour armoiries :

Un écu écartelé, le premier et quatrième de gueules chargés du monogramme TDT de sable ; le second, d'azur, chargé d'une épée d'argent, la pointe en haut et accostée de deux étoiles à six rais d'or; le troisième, également d'azur, chargé d'une pyramide d'Égypte, placée sur une terrasse de sinople au pied de laquelle se trouve une tête de sphinx. L'écu surmonté de la couronne de chevalier des Pays-Bas, sommée d'un casque d'argent, bordé, grillé et orné d'or, fourré de gueules, et pour cimier trois plumes pendantes d'argent, garni de lambrequins d'or, de sinople et d'azur.

Le lieutenant général Vincent, épousa à Mons, le 30 octobre 1811, Marie Thérèse Josèphe Dethuin, fille de Louis Félix Joseph, et de Marie Françoise Troije, dont deux fils et deux filles, savoir :

A. Charles, baron DUVIVIER, qui suit, III.

B. Félix DUVIVIER, né à Mons le 22 avril 1814, mort à Liége le 5 mars 1833.

C. Bonne Rose, épousa Léon Gabriel Camille Lecreps, ancien membre de la chambre des représentants, dont postérité.

D. Isabelle Louise Françoise, épousa Charles Jules Henri Robert, baron de Saint-Symphorien, dont postérité.

III. Charles, baron Duvivier, chef de nom et d'armes de cette branche de la famille, créé baron par l'arrêté royal qui confère la même dignité au fils d'Auguste Joseph Duvivier, ancien ministre des finances et ministre d'État, et au port des mêmes armes, par lettres patentes du 23 octobre 1852, né à Mons, le 9 août 1812, agent du caissier de l'État depuis 1834, à Mons, lieutenant colonel commandant la garde civique à Mons, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa, à Baudour, le 20 avril 1847, Philippine Narcisse Hortense Robert de Saint-Symphorien, née à Baudour, le 29 juillet 1825, fille de Philippe Henri Emmanuel Marie, baron Robert de Saint-Symphorien, et de Charlotte Philippine Joséphine du Corron, dont trois fils et une fille, savoir :

A. Eugène Vincent Emmanuel Duvivier, né le 28 février 1848.
B. Félix Philippe Joseph Duvivier, né le 17 mars 1852, décédé.
C. Louise Charlotte Thérèse, née le 5 juillet 1854.
D. Jules Charles Marie Duvivier, né le 8 novembre 1858.

III

Ignace Louis, baron Duvivier, lieutenant général, etc.

Ignace Louis Duvivier naquit à Mons, le 13 mars 1777. Dernier-né d'une famille de sept enfants, il sentit dès ses jeunes années s'éveiller en lui ces instincts militaires qui devaient bientôt illustrer sa carrière et que développaient d'ailleurs les inspirations d'une époque unique dans les annales de l'histoire. Déjà deux de ses frères, animés du même esprit, l'avaient précédé dans les rangs de l'armée française : il ne tarda pas à les y rejoindre et à se montrer digne d'eux. Secouant le joug des études, insupportable à ce caractère ardent et audacieux, il abandonna le collége de Thuin, et courut s'engager comme volontaire au 5e régiment de hussards,

le 15 juillet 1793. Lorsque les armées républicaines furent chargées d'envahir la Hollande, il prit part à cette expédition fameuse, et reçut à la bataille de Benthem son premier coup de feu. Il avait alors dix-sept ans. Passé, le 25 décembre 1795, comme simple soldat, au 3e régiment de dragons, où son frère Vincent était officier, il y conquit rapidement ses premiers grades : brigadier le 21 décembre 1796, maréchal des logis le 19 juin 1797, adjudant sous-officier le 21 janvier 1800, il reçut, le 15 avril de la même année, l'épaulette de sous-lieutenant, et passa en cette qualité, le 26 octobre suivant, dans cette immortelle garde à cheval des consuls qui décida le gain de la bataille de Marengo.

A partir de cette époque, Duvivier ne cessa plus de faire partie de cette garde, transformée plus tard en garde impériale, et il assista par conséquent à toutes les batailles de cette sanglante époque qui vint se terminer à Waterloo. Nommé, le 13 décembre 1801, lieutenant en second et, le 23 septembre 1804, lieutenant en premier, il fut du nombre des braves qui, le 13 juin 1804, au camp de Boulogne et lors de la création de l'ordre de la Légion d'honneur, reçurent les premiers, des mains de l'Empereur, les insignes de cet ordre si distingué.

A la bataille d'Austerlitz, Louis Duvivier, accompagné d'un compatriote, son ami, s'élance au milieu des bataillons ennemis, s'empare de plusieurs drapeaux et revient à son régiment, après avoir fait preuve d'une audace égale à sa valeur. Un mérite militaire aussi évident ne pouvait rester sans récompense ; aussi, lors de la formation des chevau-légers polonais, escadrons de la garde, fut-il choisi pour occuper dans ce corps d'élite le grade de capitaine adjudant-major, qu'il obtint le 6 avril 1807. Ce n'était d'ailleurs que le prix de la bravoure dont il avait fait preuve à la bataille d'Eylau, dans la célèbre charge de cavalerie qui avait enfoncé l'infanterie

russe, et qui passe avec raison pour un des plus beaux faits d'armes dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Le capitaine Duvivier assista ensuite à la bataille de Wagram, où il fut blessé, ce qui lui valut, le 6 juillet 1809, le grade d'officier de la Légion d'honneur. Le corps auquel il appartenait fut ensuite appelé à faire partie de la malheureuse expédition d'Espagne ; mais, à peine arrivé à sa destination, il reçut une nouvelle marque de la munificence impériale, par un diplôme d'anoblissement avec titre de chevalier de l'Empire et la constitution d'un majorat. En février 1811, il fut nommé major au 4e régiment de chasseurs à cheval, et ce fut en cette qualité qu'il vint se joindre à l'immense armée qui, après des prodiges de valeur et de constance, devait s'ensevelir presque tout entière sous les neiges de la Russie. Échappé à ce désastre, il revint en France, et se distingua de telle façon dans les dernières luttes de l'Empire, qu'il fut proposé sur le champ de bataille, le 19 mai 1813, pour le grade de colonel, et le 3 mars 1814 il fut appelé, comme colonel, au commandement du 2e régiment de cuirassiers pour passer, le 1er avril de la même année, au commandement du 16e régiment de chasseurs à cheval.

En 1814, quatre coups de sabre, trois coups de lance, quatre chevaux tués sous lui, témoignaient de la manière la plus éclatante de la valeur déployée par Duvivier dans ces dernières convulsions de l'Empire luttant contre l'invasion étrangère. Aussi, peu de jours avant la capitulation de Paris, reçut-il du prince de Neuchâtel une lettre par laquelle ce haut fonctionnaire, au nom de l'Empereur, le félicitait de sa belle conduite.

Après la chute de l'Empire, le colonel Duvivier, malgré ses sympathies bien connues, consentit à garder dans l'armée française le rang que sa valeur lui avait mérité; mais il ne le conserva pas longtemps. Le 23 novembre 1814 il fut dé-

missionné sur sa demande, et il reçut à cette occasion, des officiers de son régiment, une lettre de regrets des plus flatteuses.

Nous extrayons de ce précieux document de famille le passage suivant :

« Organe du corps d'officiers des Chasseurs de la Reine, je suis l'interprète de tous les sentiments d'estime qu'ils vous portent pour la belle conduite que vous avez tenue pendant tout le temps qu'ils ont eu l'honneur de servir sous vos ordres. Ils n'oublieront jamais votre bravoure éclatante en présence de l'ennemi, votre générosité et tout l'assemblage de ces belles qualités dont le souvenir ne s'effacera pas de nos cœurs. Votre retraite est une perte pour la France.

« *Le colonel des Chasseurs de la Reine,*

« BARON MATHY. »

Le colonel Duvivier, rendu à sa patrie, y reçut l'accueil que l'on devait à sa bravoure et à ses talents militaires. Le gouvernement des Pays-Bas, juste appréciateur du mérite, lui conféra immédiatement le 14 décembre 1814. le grade de colonel de cavalerie, mais sans destination arrêtée. Ce ne fut que le 13 avril 1815 qu'il fut appelé au commandement du régiment de hussards n° 8. Quand arriva le jour de la bataille de Waterloo, Duvivier, fidèle à son pays et à ses serments, combattit ses anciens frères d'armes, non sans douleur, mais avec la conscience d'un grand devoir accompli. La croix de chevalier de 3e classe de l'ordre de Guillaume vint le payer de ces nouveaux services, et le 24 novembre 1816 il fut promu au grade de général-major effectif. Quatre ans après, le 14 mars 1820, il revint à Mons, investi du commandement provincial du Hainaut, en même temps que de celui de la cavalerie dans la 6e grande division militaire. Enfin, comme marque suprême d'estime et de gratitude, le roi Guillaume

lui conféra, le 15 mars 1823, le titre de baron, régularisant ainsi la distinction promise au général Duvivier par Napoléon lui-même, et que la chute de l'Empire avait empêchée de recevoir son effet.

Une dernière épreuve était encore réservée à ce loyal soldat. Quand sonna l'heure de l'émancipation de 1830, Duvivier se trouva placé entre son cœur et ses serments : position difficile, mais dans laquelle il sut conserver intact son honneur militaire. Les événements lui permirent bientôt d'accepter du gouvernement provisoire le grade de général de division, le 5 octobre 1830, et il remplit ces fonctions importantes avec son zèle et son activité accoutumés. Le 21 avril 1831, il fut nommé par le régent de Belgique général commandant la deuxième division militaire, dont le quartier général était à Bruxelles ; le 24 juillet 1832, ses connaissances spéciales l'appelèrent au poste d'inspecteur général de la cavalerie, et enfin, le 4 août 1834, il revint encore une fois à Mons, sa ville natale, qu'il ne devait plus quitter, en qualité de commandant de la troisième division territoriale.

Lorsque, le 12 mai 1842, le lieutenant général Duvivier fut admis à faire valoir ses droits à la retraite, il avait près d'un demi-siècle de services effectifs, sans compter ses campagnes, qui élèveraient ce chiffre à plus de soixante et dix années. Commandeur de la Légion d'honneur depuis le 10 décembre 1833, il reçut comme dernière récompense, le 15 décembre 1843, les insignes de grand officier de l'ordre de Léopold; il fut le premier Belge auquel Sa Majesté conféra ce haut grade. Dès lors, entouré de l'affection de sa famille et de l'estime de tous ceux qui le connaissaient, il ne songea plus qu'à passer dans une retraite calme et sereine les dernières années d'une existence glorieusement remplie. Il mourut le 7 mars 1853.

Voici l'état de services officiel de M. le lieutenant général

baron Ignace Louis Duvivier, né à Mons, le 13 mars 1777, décédé à Mons, le 7 mars 1853.

Enrôlé volontaire en qualité de hussard, le 15 juillet 1793.

Il passa au 3e dragons, le 25 décembre 1795.

Fut nommé brigadier au 3e dragons, le 21 décembre 1796.

» maréchal des logis, au 3e dragons, le 19 juin 1797.

» adjudant, au 3e dragons, le 21 janvier 1800.

» sous-lieutenant, au 3e dragons, le 15 avril 1800.

» dans la garde des consuls, le 26 octobre 1800.

» lieutenant en second, garde des consuls, le 13 décembre 1801.

Membre de la Légion d'honneur, le 15 juin 1804.

(Époque de la création de l'ordre, 26 prairial an XII).

Fut nommé lieutenant en premier dans la garde des consuls, le 23 septembre 1804.

Fut nommé capitaine adjudant-major aux chevau-légers de la garde, le 6 avril 1807.

Officier de la Légion d'honneur, le 6 juillet 1809.

Nommé chevalier d'Empire, le 15 mars 1810.

Adjoint au collége électoral du département de Jemmapes, le 20 septembre 1810.

Nommé chevalier doté par décret impérial, le 13 décembre 1810.

Nommé major, le 20 février 1811.

Nommé colonel, le 19 mai 1813.

Admis dans la nouvelle organisation de l'armée française avec son grade de colonel, le 9 avril 1814.

Décoré de la Fleur de lis, le 12 juillet 1814.

Démissionné sur sa demande, le 23 novembre 1814.

Nommé colonel de la cavalerie, le 13 décembre 1814.

Chevalier de 3e classe de l'ordre militaire des Pays-Bas, le 18 juillet 1815.

Nommé général major, le 24 novembre 1816.

Nommé commandant provincial du Hainaut, et de la cavalerie dans le 6e grand commandement militaire, le 14 mars 1820.

Créé baron par Sa Majesté le roi des Pays-Bas, le 15 mars 1823.

Nommé général de division (lieutenant général), le 5 octobre 1830.

Nommé au commandement de la 1re division, le 21 avril 1831.

Nommé au commandement de la division de cavalerie, le 20 août 1831.

Nommé au commandement de la division d'avant-garde, le 5 avril 1832.

Inspecteur général de cavalerie, le 24 juillet 1832.

Commandeur de la Légion d'honneur, par le roi Louis-Philippe, le 10 décembre 1833.

Chevalier de l'ordre de Léopold, le 15 décembre 1833.

Officier du même ordre, le 14 décembre 1837.

Commandeur de l'ordre de Léopold, le 7 novembre 1842.

Grand officier du même ordre, le 15 décembre 1843.

CAMPAGNES, BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT.

« Il faisait partie des troupes françaises qui envahirent la Hollande sous le général Pichegru et qui s'emparèrent de la flotte ennemie.

« A Marengo il se distingua dans les charges brillantes que firent les gardes à cheval du consul. Il tint la même conduite à Austerlitz, dans les grenadiers à cheval de la garde impériale.

« A Iéna il combattit avec sa bravoure habituelle et fut grièvement blessé.

« A Eylau il faisait partie des escadrons de la garde qui traversèrent les lignes de l'armée ennemie et qui en culbu-

tèrent la réserve formée de troupes d'élite. Dans cette brillante charge il fut encore blessé.

« A Wagram il se fit remarquer encore par sa valeur habituelle.

« Passé à l'armée d'Espagne, il y tint la même conduite et se distingua de nouveau à la mémorable affaire de *Somo Sierra.*

« Le 19 mai 1813 il reçut sur le champ de bataille les félicitations du général Maison, qui le proposa pour le grade de colonel au général en chef Lauriston.

« A Waterloo, un coup de canon à mitraille, qui tua et blessa plusieurs officiers à ses côtés, lui tua son cheval et enleva son shako. »

M. le baron Ignace Louis Duvivier épousa Victoire Gendebien, dont il n'eut point d'enfants.

Il avait pour armes :

L'écu d'azur tiercé d'une bande d'or chargée d'une lance de gueules avec fanion de gueules et d'argent (1) à un lion d'or rampant le long de la bande, et au canton droit une épée haute, également d'or, le tout bordé de gueules et surmonté d'une couronne de baron des Pays-Bas, sommée d'un timbre d'argent bordé et orné de même, lacé de profil et ombragé de trois plumes d'argent retombantes, avec lambrequins de sinople et d'or.



(1) Cette pièce fut ajoutée à ses armoiries pour rappeler qu'il avait été chargé d'organiser les lanciers polonais de la garde impériale.

EERSEL.

Écartelé : au premier et au quatrième d'or, à trois castors au naturel, deux affrontés, un en pointe, qui est van Eersel; au deuxième et au troisième, contre-écartelé : au premier et au quatrième, d'azur au Saint Michel vêtu d'or, la main dextre armée d'une épée d'argent, le bras sénestre targé d'argent à la croix de gueules, foulant sous les pieds un démon de sable, qui est van Schorel; au deuxième et au troisième, chevronné d'or et de gueules de douze pièces, qui est d'Egmont. Couronne : de chevalier.

Cette famille, originaire de la seigneurie de Malines, s'est distinguée dans la noblesse du pays de Waes. Elle s'est établie à Anvers vers la fin du xviie siècle. Son ancienneté et son illustration ont été constatées et reconnues par les lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier qui autorise les chevaliers Van Eersel d'écarteler leurs anciennes armoiries de celles de la maison Van Schorel, sortie, au xve siècle, de l'illustre maison d'Egmont, dont elle portait le quartier chevronné d'or et de gueules de douze pièces, et qui s'est éteinte dans la lignée de Van Eersel.

I. Laurent van Eersel, mort à Anvers le 25 juin 1723, épousa à Anvers, le 22 décembre 1706, Cornelie Christiaensens, née le 2 février 1668, morte le 4 mai 1757, et inhumée dans la cathédrale avec son mari, dont quatre enfants, savoir :

A. Laurent, qui suit, II.

B. Jean van Eersel, mort sans alliance, à Anvers, le 24 juin 1777 et inhumé dans le caveau de ses parents.

C. Isabelle Christine, née à Anvers le 9 janvier 1811, morte à Anvers le 24 juillet 1773, et inhumée auprès de ses parents, épousa, le 3 août 1749, Adrien Ominex, né à Berg op Zoom, mort à Anvers le 10 février 1768, dont une fille unique.

D. Govard Gérard van Eersel, seizième évêque de Gand, comte d'Everghem, né à Anvers le 28 septembre 1713, mort à Gand le 27 mai 1778, et inhumé dans les cryptes de Saint-Bavon, sous la chapelle de la Vierge, premier en philosophie, au concours général de l'université de Louvain, en 1734, chanoine gradué à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, en 1742, archidiacre, examinateur synodal et directeur de deux couvents de religieuses, le 21 juin 1743, prévôt de Saint-Bavon, par décret de l'impératrice Marie Thérèse, du 27 mai 1765, vicaire général de l'évêché de Gand, le 3 avril 1767, évêque de Gand, par nomination de l'impératrice du 14 décembre 1771, préconisé par le pape Clément XIV, le 30 avril 1772, entré en possession de son siége le 5 août 1772, grand bienfaiteur des pauvres des sept paroisses de la ville de Gand, légua à l'hôtel Saint-Antoine, créé sous son impulsion, pour les ouvriers infirmes des deux sexes, une somme de 1,800 florins, laissa sa bibliothèque au séminaire épiscopal de Gand et fonda des bourses d'études à l'université de Louvain. Un cénotaphe en marbre fut érigé à sa mémoire, dans le pourtour du chœur de la cathédrale de Saint-Bavon, vis-à-vis la chapelle de Sainte-Catherine.

II. Laurent van Eersel, né à Anvers le 5 octobre 1708, mort à Anvers le 16 novembre 1772, épousa, le 11 août 1744, à Amsterdam, Constance Cramer, née à Amsterdam le 26 août 1720, morte le 21 août 1774, et inhumée auprès de son mari, dans la sépulture de la famille d'Eersel, dont trois enfants, savoir :

A. Gérard Henri, qui suit, III.

B. Cornélie Marie Elisabeth, née à Amsterdam le 12 novembre 1748, morte à Gand le 11 juillet 1797, épousa, à Anvers, le 9 février 1773, Corneille Jean Joseph della Faille, haut échevin du pays de Waes, né à Gand le 21 novembre 1732, mort à Gand le 12 juin 1810, fils de Jean François, seigneur d'Assenede et d'Ecloo, et de Marie Anne Isabelle d'Hane.

C. Catherine Marguerite Arnoldine, morte sans enfants, au château de Middelhem sous Wilryck, le 24 avril 1817, épousa, à Anvers, le 11 novembre 1777, Jean Charles Joseph van Schorel, seigneur de Wilryk, né à Anvers le 22 avril 1752, mort à la Haye en 1836, fils de Pierre François Ghislain, seigneur de Wilryk, aumônier général et premier bourgmestre d'Anvers, et d'Anne Françoise de Clèves.

III. Gérard Henri van Eersel, écuyer, par lettres patentes de Marie Thérèse, en date du 10 octobre 1777, né à Amsterdam le 11 juillet 1747, mort à Anvers le 21 avril 1809, inhumé à Wilryk, épousa, à Anvers, le 1er décembre 1777, Anne Marie Françoise Joséphine van Schorel, sœur germaine de Jean Charles Joseph van Schorel, ci-dessus, née à Anvers le 19 avril 1751, morte à Anvers le 8 octobre 1792, dont sept enfants, savoir :

A. Marie Caroline, née à Anvers le 1er août 1779, morte à Bruxelles.

B. François Henri van Eersel, seigneur de Vanenburg, en Gueldre, né à Anvers le 20 janvier 1781, mort à Boxemeer le 20 janvier 1824, épousa, le 10 octobre 1805, à Putten, en Gueldre, Constance Cramer, sa cousine, née au château de Volenbeck, fille de Jean, seigneur de Volenbeck, directeur des monnaies de la Gueldre, et de Catherine de Vliecke, dont une fille :

Joséphine Catherine Henriette Françoise, née à Anvers le 18 juillet 1806, morte à Maestricht le 23 mars 1846, épousa, le 9 septembre 1828, au château de Geesselt, près de Maestricht, Pascal Martin Hubert Strens, membre de la seconde chambre des États généraux, procureur général près la Cour d'appel du Luxembourg.

C. Joseph Gérard van Eersel, né à Anvers le 17 mars 1782, mort sans alliance, le 2 novembre 1830.

D. Charles Joseph, qui suit, IV.

E. Henri Alexandre van Eersel, frère jumeau, mort en bas âge.

F. Constance Catherine, née le 8 mars 1785, morte le 16 décembre 1810, épousa, le 12 juillet 1806, Paul Joseph Norbert Carpentier, directeur de l'octroi de la ville d'Anvers, né le 6 octobre 1778, mort à Anvers le 27 novembre 1829, fils de Norbert Alexandre Joseph, receveur général à Anvers, et de Marie Thérèse Joséphine Charlé.

G. Hubert Laurent van Eersel, né à Anvers le 22 mars 1798, mort sans alliance à Anvers, le 25 octobre 1863, juge de paix du canton de Wilryck.

IV. Charles Joseph van Eersel, né à Anvers le 16 juillet 1783, mort à Anvers le 12 juin 1827, et inhumé à Wilryk, payeur provincial de la province d'Anvers, receveur de l'État pour les droits d'entrée, de sortie et des accises à

Anvers, épousa, le 23 juin 1810, Marie Thérèse Joséphine de Bie, née à Anvers le 27 mai 1789, morte à Bruxelles le 17 août 1844, fille de Joseph François, et de Thérèse Marie Joséphine Ullens, dont cinq enfants, savoir :

A. Charles Gérard François, qui suit, V.

B. Antoine Constant Marie, CHEVALIER VAN EERSEL, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 20 octobre 1840, né le 7 décembre 1812, officier au régiment des guides, démissionnaire en 1844.

C. Marie Thérèse Joséphine, épousa, à Anvers, le 28 novembre 1863, Edmond Louis de Gonzague Nicolas de Tolentin Joseph le Grelle, capitaine commandant la garde civique à cheval d'Anvers, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Anvers le 6 mai 1805, veuf d'Eulalie Marie Thérèse Isabelle Antoinette Cambier.

D. Jules VAN EERSEL, mort en bas âge.

E. Julie.

V. CHARLES GÉRARD FRANÇOIS, CHEVALIER VAN EERSEL, par lettres patentes du 20 octobre 1840, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit, conseiller au Conseil héraldique, né à Anvers le 14 avril 1811, mort à Sainte-Marie, aux États-Unis d'Amérique, le 3 août 1853, épousa, à Bruxelles, le 1er juin 1837, Sidonie Marie Rosalie Baesen, fille unique de Gabriel Joseph, membre des États provinciaux du Brabant, et conseiller de la régence de Bruxelles, et de Françoise Marie de Vinck de Wuest Wesel, dont quatre enfants, savoir :

A. Gabrielle Marie Françoise Antoinette, née le 13 juillet 1838, morte à Uccle le 28 mars 1864, épousa à Uccle, le 28 mai 1863, Louis de la Chevardière de la Grandville, chef de bataillon au 84e régiment de ligne, au service de France, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

B. Charles Marie, qui suit, VI.

C. Edith Marie Antoinette Constance, née le 12 décembre 1841.

D. Léopold Charles Marie VAN EERSEL, né le 30 juillet 1843.

VI. CHARLES MARIE, CHEVALIER VAN EERSEL, né le 21 décembre 1839.



ELEWYCK.

D'azur, au sautoir cramponné d'argent. Cimier : un sauvage issant. Heaume d'argent, grillé, liseré orné, couronné d'or et accompagné de ses lambrequins d'azur et d'argent.

Devise : **Fide et Arte.**

Cette famille, qui descend des lignages patriciens de Louvain, et dont l'arbre généalogique se trouve confirmé dès le XVI[e] siècle par l'état civil de Louvain et par plusieurs documents reposant aux archives de cette ville, a vu régulariser et reconnaître officiellement sa position de noblesse dans le royaume de Belgique, par arrêté royal du 28 avril 1857.

I. Henri van Elewyck, né à Louvain le 1[er] juillet 1711, échevin de Louvain en 1756, 1757, 1758, épousa, en 1739 ou 1740, Jeanne van Bughenhout, dont la famille descendante des lignages de Louvain (Voir Divæus, *Rerum Lovaniensium*), fut officiellement reconnue noble en 1730, par le gouvernement autrichien, dans la personne de Jean François, licencié en droit et secrétaire de Louvain et de son frère Arnold Joseph, docteur ès droits, professeur à l'Université, président du collége Saint-Donat et Recteur Magnifique. Arnold Joseph fut aussi chanoine du noble et vénérable chapitre de Nivelles. (Voir *Liste des titres de noblesse*, page 117 ; Bruxelles, Ermens, 1784). Il eut plusieurs enfants, entre autres deux qui suivent, savoir :

A. Arnold, qui suit, II.

B. Martin VAN ELEWYCK, licencié en droit civil et canon, né le 15 décembre 1749, épousa Marie Jeanne de Thier, d'une famille noble, originaire de Seneffe (1), dont deux enfants :

a. Eugène VAN ELEWYCK, ancien substitut du procureur du Roi, mort sans enfants.

b. Cécile, épousa Philippe Hénot, ancien juge d'instruction, et aujourd'hui échevin de la ville de Louvain.

II. ARNOLD VAN ELEWYCK, qualifié chevalier, seigneur de Stockel, né à Louvain, le 11 juillet 1741. Il fut le troisième de la première ligne au concours de la Pédagogie du Lys à Louvain, devint docteur en droit civil et en droit canon de l'ancienne Université de Louvain et enfin professeur à la Faculté de droit de ce célèbre établissement. Par lettres patentes du 18 novembre 1793, il fut nommé conseiller et maître de requêtes de l'Empereur en son conseil souverain de Brabant. Les qualités de noblesse héréditaire afférentes à cette haute dignité sont spécifiées dans l'ouvrage du jurisconsulte Loovens, *Pratyke, stiel ende manieren van procedeeren in syne Majestydts souverynen raede van Brabant.*

Mort au château de Stockel, le 31 mai 1822, il avait épousé, à Louvain, le 29 août 1773, Marie Catherine Dauw, fille de Jacques et de Marie Catherine van der Smissen, d'une famille déjà noblement alliée dès les premières années du XVIe siècle (2); dont un fils unique, Henri Joseph, qui suit, III.

III. HENRI JOSEPH VAN ELEWYCK, né à Louvain, le 18 juillet 1774, mort à Ixelles, le 4 septembre 1830, licencié en droit de l'ancienne Université de Louvain, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, bourgmestre d'Ixelles, épousa à Ixelles, le 31 juillet 1822, Marie Joséphine Huygens (3), née à Louvain, le

(1) Voir tome I, pages 644 et 646 ; tome II, pages 381 et 410.
(2) Voir tome II, page 204 ; tome III, p. 452.
(3) Voir tome I, page 633.

2 mars 1787, fille de Louis et de Barbe Peeters, dont deux enfants, savoir :

A. Xavier Victor qui suit, IV.

B. Jeanne Henriette, née à Ixelles, en 1827, épousa Louis Théophile Anoul, consul du duc de Brunswick et Lunébourg, à Bruxelles, fils de Théophile et d'Eléonore Drugman.

IV. Xavier Victor van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, compositeur de musique sacrée, membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome, de la société pour la restauration de la musique sacrée de Paris, président de la société de Sainte-Cécile de Louvain, secrétaire du congrès de musique religieuse de Belgique, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, de la Branche Ernestine de Saxe-Cobourg, etc. etc., né à Ixelles, le 24 avril 1825.

Des notices biographiques spéciales sur ce compositeur ont paru dans les ouvrages suivants, auxquels nous nous référons: 1° *Histoire des sociétés chorales de Belgique* par Aug. Thys; 2° *Histoire de la musique*, par M. Andries, directeur honoraire du Conservatoire de Gand; 3° *Biographie des artistes belges*, par Ed. Grégoir ; 4° *Biographie universelle des musiciens*, par M. Fétis, maître de chapelle du roi des Belges et directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. (Paris, Firmin Didot, volume VIII, 2me édition).

Il épousa le 10 avril 1849, Anne Philippe de Busscher, fille unique de Philippe, échevin de Louvain et de Thérèse Smeesters. La famille de Busschere est affiliée aux lignages patriciens de Louvain. (Voir Divaeus, *Rerum Lovaniensium*). Elle porte de sable aux trois cors de chasse d'argent.

De ce mariage sont nés huit enfants. Deux moururent en bas âge, six survivent, savoir :

A. Marie, nee à Louvain, le 2 avril 1850.

B. Eléonore, née à Louvain, le 10 juin 1852.

C. Anna, née à Louvain, le 11 septembre 1853.

D. Hélène, née à Louvain, le 9 juillet 1856.

E. Arnold Marie Isidore François Xavier Fidèle Ghislain VAN ELEWYCK, né à Heverlé près de Louvain, le 24 avril 1861.

F. Clara, née à Louvain, le 9 juin 1863.



ENNETIÈRES.

D'ARGENT, à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une étoile d'or. SUPPORTS : deux léopards portant bannières aux armes d'Ennetières. L'ÉCU, pour les marquis, entouré d'un manteau de gueules, doublé d'hermine, cousu, frangé et bordé d'or, blasonné sur les courtines des armes d'Ennetières et sommé de la couronne ducale.

(Les comtes d'Ennetières portent la couronne à cinq fleurons.)

La branche d'Ennetières d'Hust porte : ÉCARTELÉ, au premier et au quatrième de gueules, au cavalier armé de toutes pièces d'argent ; au deuxième et au troisième d'argent, à la barre denchée d'argent; SUR LE TOUT, d'or, à l'aigle à deux têtes, qui est de BASTA, l'aigle portant sur la poitrine un écusson d'argent à trois écussons d'azur chargés chacun d'une étoile d'or, qui est d'ENNETIÈRES.

D'Ennetières, anciennement on écrivait d'Ennetières, d'Entières ou Dennetières, indifféremment, descend en ligne directe, légitime et masculine de l'illustre maison d'Abbeville, une des branches de la maison de Ponthieu, qui tire son nom de la ville d'Abbeville, capitale du comté de Ponthieu.

D'Ennetières est donc originaire de la Picardie, mais vint s'établir en Flandre dès le quinzième siècle.

« Après que le comté de Ponthieu fut ravi à Charles le Té-
« méraire, duc de Bourgogne, par Charles VII, roi de France,
« et après la mort de ce prince, par Louis XI, sous prétexte de
« réunion à la couronne d'un fief cédé formellement par le
« traité de Conflans, Jacques d'Ennetières, chevalier, sei-
« gneur de Wattines, del Val et du Doncq, dont le frère cadet,
« Roland d'Ennetières, qui aurait été allié à la fille de Louis,
« seigneur de Warcoing, et périt glorieusement les armes à

5*

« la main, en combattant avec le duc de Bourgogne, Charles « le Téméraire, en la funeste et mémorable journée de Nancy, « abandonna généreusement ses possessions dans ces con- « trées, pour se rapprocher de plus près et s'attacher plus in- « timement à ses souverains, sous la domination desquels « ses aïeux avaient été accoutumés à vivre. Les descendants « de Jacques d'Ennetières rendirent encore des services im- « portants à leurs princes dans toutes les expéditions mili- « taires et dans les affaires secrètes de l'Etat, imitant en cela « l'exemple de Robert d'Ennetières, fait prisonnier à la ba- « taille de Pont à Bovines, qui se donna le 27 juillet 1214, « entre Lille et Tournai, par l'empereur Othon et Ferdinand, « comte de Flandre, contre Philippe Auguste, roi de France « et qui, rançonné depuis, assista avec Roger d'Ennetières « et autres chevaliers à la déshéritance des ville et châtelle- « nie de Cassel, faite en faveur de Jeanne, comtesse de Flan- « dre et de Hainaut, le mercredi avant la fête de Saint-Simon « et Jude, en 1218, dont les descendants, fixement domiciliés « depuis sous la domination des maisons de Bourgogne et « d'Autriche, maintinrent toujours la valeur et le courage, « l'attachement et le zèle, la grandeur de l'origine et la no- « blesse de sang de leurs pères, etc. »

Ce passage est extrait de lettres patentes, délivrées à Vienne le 3 novembre 1787, par lesquelles l'empereur Joseph II accorde à Marie Edouard Baudry, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Moucron, comte d'Hust et du Saint Empire Romain, baron d'Heule et de la Berlière, membre de l'état noble de la province et comté de Hainaut, seigneur des terres de Moucron, Luingue, Delval, Heule, Bisseghem, Albeck, Rolleghem, Houtain et autres lieux, la faveur d'entourer l'écu de ses armes d'un manteau de gueules, doublé d'hermine, cousu, bordé et frangé d'or, blasonné sur les courtines des armes d'Ennetières et sommé de la couronne ducale.

Ainsi, une attestation impériale du 3 novembre 1787, conservée et enregistrée dans les archives du royaume de Belgique, établit légalement l'origine illustre de la maison d'Ennetières et l'époque de son établissement dans les Pays Bas.

Le chancelier Christyn, dont les œuvres font autorité en matière d'histoire nationale et de généalogie, écrivait dans sa *Jurispende héraldique*, page 383, plus d'un siècle avant cette époque (1):

« J'ajoute en guise de couronnement, le catalogue de quel-
« ques familles nobles du Brabant auxquelles le roi catho-
« lique a concédé dans ce siècle (antérieurement cette faveur
« était à peine connue) d'orner leurs armoiries de supports.
« Telles sont les familles d'Anderlan, etc., Dennetières, etc. »

Il dit encore, page 196 et suivantes :

« Il n'est pas invraisemblable de voir dans l'illustre fa-
« mille des Abbeville, de laquelle en ligne directe, mascu-
« line et légitime sont issus les comtes d'Abbeville, châte-
« lains ou vicomtes d'Abbeville et seigneurs de Boubers, des
« descendants de la famille d'Abbeville, seigneurs de Fon-
« taines, d'Abbeville, seigneurs d'Ennetières, et des descen-
« dants de la famille d'Ennetières qui, tous issus de la même
« souche, ont porté les mêmes armoiries, toutefois de cou-
« leurs et de métaux différents, comme on le voit dans la
« planche ci jointe.... »

« Non absimile videre est in illustri Abbevilliorum fa-
« milia, ex qua in linea recta masculina legitima prodiere

(1) Le chancelier Christyn mourut le 28 octobre 1690.
Voici le texte original de la première citation de son ouvrage
« Subnecto coronidis loco elenchum nobilium aliquarum in Brabantia fami-
« liarum quibus Rex Catholicus hoc sæculo (antea enim hæc concessio vix erat
« cognita) insignia Telamonibus, sive Tenentibus condecorare concessit, et
« sunt : Anderlan, etc., Dennetieres, etc. »

« comites d'Abbeville, castellani sive vicecomites d'Abbeville « et domini de Boubers, gentiles d'Abbeville toparchæ de « Fontaines, Abbeville toparchæ d'Ennetières et gentiles fa- « milia d'Ennetières, qui omnes ab eadem stirpe procreati, « eadem ferè prætulère insignia, diversis tamen coloribus, « aut metallis interstincta, ut ecce in subjectâ laminâ.»

Cette planche contient les armes suivantes : Comtes d'Abbeville, d'or à trois écussons de gueules ; vicomtes et châtelains d'Abbeville, sires de Boubers, d'argent, à trois écussons de gueules ; d'Abbeville, sires de Fontaines, d'or à trois écussons de vair ; d'Abbeville, sires d'Ennetières, d'argent à trois écussons d'azur ; d'Ennetières, sires de la Plaine, d'argent à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une étoile à six rais d'or ; d'Ennetières, sires de Harlebois, de même à la bordure engrelée de gueules.

« Le premier, continue le même auteur, qui a substitué « aux trois écussons de gueules, trois écussons d'azur fut « Hugues d'Abbeville. Il avait épousé en premières noces « Adelaïde, fille de Giselbert, seigneur de Haccobardin et « Bordin, et dont il eut deux fils, Hugon et Roger. Lorsqu'il « eut épousé en secondes noces, Mathilde, fille de Robert, « seigneur d'Ennetières, dont elle était l'unique héritière, il « prit, ainsi que son fils Robert, les armes de la ligne mater- « nelle et de la seigneurie qu'il en avait reçue. A cet effet, il « orna chacun des écussons d'azur d'une étoile d'or que son « ayeul maternel portait sans nombre, sur un écu de sable, « et prit aussi le nom d'Ennetières.

« Ses fils Roger et Robert, ainsi que plusieurs autres no- « bles, servirent de témoins auprès de Jeanne, comtesse de « Flandre et de Hainaut, lorsque Michel de Harne, connéta- « ble de Flandre, lui fit remise de la châtellenie de Châtelet « ou Châtillon (Cassel).

« Plus tard il mit fin, grâce à l'intervention de Baudouin, « abbé de Saint-Bavon à Gand et de quelques autres, et aussi « du consentement de son fils Robert, aux dissentiments et « aux contestations qui existaient avec Arnold, abbé de « Blandes, à l'occasion de la cession de quelques biens faite « par son ayeul Hugon *d'Abbatisvilla*, à ce même monastère. « Enfin, il transmit aux derniers seigneurs de la Plaigne, de « Watines, Harlebois, la Berlière, Wanchain, du Marets, « du Doncq, la Grusonnerie, Beaufremez, Baudimont, des « Loges, Mompinson, Beaumer, du Meisnil, etc., unis par une « chaîne non interrompue d'alliances les plus nobles, et son « nom et ses armoiries.

« Parmi ceux-ci occupe aujourd'hui le premier rang, le « seigneur Jacques d'Ennetières, chevalier banneret, seigneur « de Harlebois et la Berlière, conseiller d'Etat, trésorier su- « prême du royaume, lequel eut un fils de Marie de Baude- « quin, nommé Philippe François d'Ennetières, chevalier et « seigneur des Mottes, Massinghem, Burbure, etc., adjoint à « son père dans les fonctions d'administrateur du trésor « royal, et illustre par son mariage avec Marie Alexandrine « Obert, héritière de Massinghem et Burbure ; et un second « fils, Jean François d'Ennetières, commandant de la garde « noble à cheval, châtelain de la ville et du château de Cour- « trai, grand prévôt, etc., et, enfin, une fille unique Marie « Françoise, donnée en mariage à Henri, seigneur de Croo- « nendael, chevalier, etc.... »

« Primus qui scutula terna coccinea in cerulea transmuta- « vit, fuit Hugo de Abbeville; duxerat hic primis nuptiis « Aleidem filiam Giselberti Domini de Haccobardin et Bordin « ex qua susceperat Hugonem et Rogerium : Cum vero secun- « dis duxisset Mathildem, filiam Roberti D. d'Ennetières « ejusque heredem unicam ; tam ipse quam filius ejus Ro- « bertus, ut et materni stemmatis, toparchiæque, quam ab

« ea acceperat, signa preferret ; scutula cœrulea singulis
« stellis aureis, quas avus maternus sparsas in furvo clypeo
« gerere solebat, ornavit, nomenque ipsum d'Ennetieres as-
« sumpsit. Hujus filius Rogerius Joanæ Flandriæ et Hanno-
« niæ comitissæ anno 1218, testis cum filio Roberto pluri-
« misque aliis nobilibus adfuit, dum Michaël de Harne Flan-
« driæ constabularius castellanium Castetensem in eam
« transferret. Postea lites et dissidia quæ cum Arnoldo Abbate
« Blandiniensi ob cessa ab avo suo Hugone de Abbatisvilla
« monasterio isti quædam bona ad curiam d'Ennetières spec-
« tantia, interventu Balduini Abbastis S. Bavonis Gandavi
« aliisq. ; assentiente etiam filio suo Roberto, composuit. De-
« nique ad posteros Dominos de la Plaigne, Watines, Harle-
« bois, la Berlière, de Wanchain, du Marets, du Doncq, la
« Grusonnerie, Beaufremez, Baudimont, des Loges, Mompin-
« son, Beaumez, du Meisnil, etc., continuâ nobilissimorum
« connubiorum catenâ et nomen et insignia d'Ennetières
« transmisit : inter quos hodie eminet D. Jacobus d'Enne-
« tières, Eques baneretus, toparcha de Harlebois et la Ber-
« lière, Regi à consiliis statûs, ejusque Ærarii thesaura-
« rius supremus, qui ex D. Maria de Baudequin sustulit
« D. Philippum Franciscum d'Ennetières equitem topar-
« cham de Mottes, Masinghem, Burbure, etc., parenti in pre-
« fato Ærarii regii summi thesaurarii munere, adjunctum,
« D. Mariæ Alexandrinæ Obert dominæ et heredis de Masin-
« ghem et Burbure nuptiis clarum; Joanem Franciscum
« d'Ennetières legionis equestris campi magistrum, et civi-
« tatis et castellaninæ Cortracensis castellanum et sum-
« mum prætorem, filiamque unicam D. Mariam Franciscam
« elocatam D. Henrico de Croonendael, equiti, etc. »

Il résulte conséquemment de l'attestation des lettres impériales du 3 novembre 1787 et d'autres qui leur sont antérieures, des œuvres du chancelier Christyn, baron de Meer-

beek, des archives du trésor des chartes de Flandres, ainsi que des preuves nobiliaires du célèbre généalogiste Jean Scohier, des extraits de le Blon, *Quartiers généalogiques ;* le Roux, *Théâtre de la noblesse de Flandre;* du *Nobiliaire des Pays Bas;* de l'*Histoire métallique ;* le Sueur, *Flandre illustrée ;* du *Dictionnaire de la noblesse ancienne ;* de l'*Addition aux Epitaphes de Saint-Bavon ;* des monuments funèbres disseminés dans les églises de Brabant, de Flandre, du Hainaut, etc.; des *Archives générales du royaume de Belgique* ; des extraits baptistères, extraits mortuaires, contrats de mariage, testaments et autres actes de dernière volonté, actes d'investiture de fiefs, autrement dits reliefs, engagères d'emplois nobles, pactes de famille, procès, transactions, acceptations de tutèle et autres actes publics ou judiciaires, conservés dans les archives de la famille ; il résulte disons nous :

1° Que Hugues Ier ou Hugon, sire d'Abbeville (Abbatisvilla) le croisé, avant de partir pour la Terre Sainte, engagea son fief à Hugues, abbé de Saint-Bavon, à Gand, afin de subvenir aux frais de l'expédition, et que ce Hugues Ier, sire d'Abbeville, descendait en ligne directe, légitime et masculine d'Enguerrand, premier du nom et premier comte de Ponthieu.

2° Que Hugues II d'Abbeville brisa les armes d'Abbeville de celles d'Ennetières, après qu'il eut épousé en secondes noces, Mathilde, fille et unique héritière du fief d'Ennetières ; que son fils Robert et toute sa descendance continuèrent à porter les mêmes armes.

3° Que Robert, fils aîné de Hugues II, fut fait prisonnier à la bataille de Pont à Bovines, le 27 juillet 1214 et que rançonné depuis, il servit de témoin, ainsi que son frère Roger et d'autres hommes de fief, de la cession faite le mercredi avant la fête de Saint Jude et Saint Simon, l'an 1218, par Mi-

chel de Harne, connétable de Flandre, de la châtellenie de Cassel à dame Jeanne, comtesse de Hainaut et de Flandre.

4° Que ce même Robert mit fin, par transaction, au procès encore pendant avec Arnold, abbé de Blandes, au sujet de l'aliénation des biens faite par son ayeul Hugues à l'abbaye de Saint-Bavon, avant de prendre la croix.

5° Que de Hugues d'Abbeville, sire d'Ennetières du chef de sa femme et de son fils, Roger d'Ennetières, descend en ligne directe, masculine et légitime, la maison d'Ennetières des Pays Bas.

6° Que, suivant l'expression du roi d'Espagne, Charles II : « la maison d'Ennetières fut reconnue comme une des plus « nobles, ancienne et militaire, ayant déjà produit (en 1680) « depuis plus de quatre siècles, plusieurs braves chevaliers, « divers excellents hommes et autres vertueux personnages « qui avaient utilement et dignement servi leurs princes et « l'Etat. »

La maison d'Ennetières pourrait élever ses prétentions bien au delà de Bernard, châtelain d'Abbeville ; mais, comme les cours de Madrid et de Vienne l'ont considéré et reconnu comme véritable fondateur de la famille dont nous écrivons l'histoire, nous ne nous sommes point écarté des précédents légaux et officiels, et nous nous bornerons à raconter l'origine de la maison d'Ennetières à titre d'introduction historique, d'après la *Chronique de Saint Riquier*.

« Les sires et châtelains d'Abbeville ont tiré leur nom « de la cité d'Abbeville, *Abbatis villa*, capitale du comté « de Ponthieu, sur la rivière de Somme, à cinq lieues de « la mer, au diocèse d'Amiens, qui n'était autrefois qu'une « maison de campagne des abbés de Centule ou de Saint « Riquier, célèbre monastère situé à deux lieues de là.

« De cette maison de campagne on fit ensuite un château, et « on y fonda un prieuré. Mais Hugues Capet en voulant faire « une place forte pour arrêter les courses des barbares, l'ôta « aux moines de Saint Riquier, dont il avait été autrefois un « abbé séculier, et l'ayant fortifiée, la donna à Hugues, époux « de Gisle, sa fille, qui prit le nom d'avoué ou défenseur, « parce qu'on lui avait confié la défense de Saint Riquier. En « 1035, Enguerrand, son fils, après avoir tué le comte de « Boulogne dans une bataille et épousé Adelaja, sa veuve, prit « le titre de comte de Ponthieu. Son fils, Enguerrand II, « épousa en 1065, Béatrix, fille d'Eustache, comte de Guines. « Il portait le titre de vicomte d'Abbeville. Son fils Enguer- « rand III épousa dame Mahaut avec laquelle il vivait en « 1169. Il fut père d'Enguerrand, châtelain d'Abbeville, qui « épousa Eléonore, fille du châtelain de Saint Valéry, dont, « entre autres enfants, il eut Bernard Ier, châtelain d'Abbe- « ville. On ne connaît point le nom de sa femme dont il eut « Bernard II, dit le Vieux, châtelain d'Abbeville, par qui la « généalogie de la maison d'Ennetières commence. »

D'Ennetières resta fidèle à ces glorieuses traditions. Ses membres se distinguèrent en tout temps par une inébranlable fidélité à leurs souverains légitimes. Ils se rendirent célèbres dans l'église, dans les armes, et, surtout dans la direction des affaires les plus secrètes de l'Etat. Ils contractèrent d'illustres alliances qui, toutes, furent admises et reçues comme la leur dans les chapitres et colléges nobles des provinces de Belgique, telles que, dans les époques anciennes, Velaines, Salins, Obigies, Roupy, Bary, Fiennes, Aubermont, Clermez, Vilain de Gand, dont les princes de Masmines, la Woestine, Chastillon, Moerkerke, Harancourt, Carondelet, la Hamaïde, Saulx, Haynin, Croix, Enghien, etc. Les alliances de la maison d'Ennetières, dans les temps modernes, occupent le même rang social.

I. BERNARD, SIRE ET CHATELAIN D'ABBEVILLE, en 1150, épousa, Ogive fille de Roger, dit le Vieux, châtelain de Lille en Flandre, dont trois enfants, savoir :

A. Bernard D'ABBEVILLE, prit la croix avec son frère Hugues, afin de combattre les Sarrassins en Syrie et aliéna tous ses biens pour subvenir aux dépenses de l'expédition en Terre Sainte.

B. Jean D'ABBEVILLE, prieur de Saint-Omer d'Abbeville, cardinal de la sainte Eglise du titre de sainte Sabine.

C. Hugues Ier, qui suit, II.

II. HUGUES, SIRE D'ABBEVILLE, épousa : 1° Adélaïde, fille de Giselbert, seigneur de Haccobardin et Bordin ; et 2° Mathilde, fille et héritière de Robert, seigneur d'Ennetières, châtelain de Lille en Flandre. Il se croisa en Palestine, avec son frère aîné. Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Hugon D'ABBEVILLE.

B. Roger D'ABBEVILLE.

Il eut du second lit un fils, savoir :

C. Robert, qui suit, III.

III. ROBERT, SIRE D'ABBEVILLE, prit le nom de sa mère et s'appela par suite seigneur d'Ennetières. Il brisa les armes d'Abbeville en chargeant les écussons d'azur, chacun d'une étoile à six rais d'or que son aïeul maternel portait sans nombre sur un écu de sable. Il épousa Adélaïde de Boubers, dont deux enfants, savoir :

A. Roger, qui suit, IV, après son frère Robert.

B. Robert, qui suit, IV.

IV. ROBERT D'ENNETIÈRES, écuyer, est cité avec son frère Roger dans l'acte déposé au trésor des chartes de Flandre, du mercredi avant la fête de Saint Jude et Saint Simon, l'an 1218, par lequel Michel de Harne, connétable de Flandre,

fit remise de la châtellenie de Châtelet ou de Châtillon, à Jeanne, comtesse de Hainaut et de Flandre.

Robert d'Ennetières combattit dans les rangs de la noblesse de Flandre, d'Artois et de Picardie, qui furent défaits et perdirent soixante-seize chevaliers faits prisonniers, à la bataille célèbre de Pont à Bovines, le 27 juillet 1214. Robert d'Ennetières, avec trois autres chevaliers appartenant comme lui à la commune de Compiègne, Baudouin de Boudins, Hugues de Malkers et Bernard de Wismes, fut remis aux prévôts de Paris. Admis à rançon pour une somme considérable, il avait recouvré la liberté, lors de l'investiture de la comtesse Jeanne, dans la châtellenie de Cassel.

Eustache, châtelain d'Auxy, fut également au nombre des prisonniers de cette bataille célèbre.

On nous pardonnera d'avoir rappelé quelques faits ayant rapport à l'histoire générale en nous occupant d'une histoire plus particulière. D'ailleurs, en parlant des hommes qui ont été mêlés aux affaires de leur temps, on est toujours amené à se placer à un point de vue plus élevé que ne semblerait l'exiger une généalogie.

IV. Roger d'Ennetières, écuyer, plaida contre Arnold, abbé de Saint Pierre lez Gand, pour les biens que son aïeul, Hugues d'Abbeville, avait donné en garant à l'abbé Hugues, dans le lieu d'Ennetières, pour prier Dieu, pour le repos de l'âme de son père et de la sienne, après sa mort, lorsqu'il serait parti pour la Syrie, afin de combattre les Sarrasins avec son frère aîné Bernard, lequel avait vendu ses biens à l'effet de subvenir aux dépenses du voyage.

Le différend fut aplani par la décision de Gauthier, évêque de Tournai, donnée le samedi avant la fête de Saint Gilles, l'an 1229, et souscrite par Jean, abbé de Saint Bavon à

Gand, Abraham, archidiacre, Nicolas, fils du châtelain de Lille, chanoine dudit Tournai, et autres témoins ou pleiges.

Au trésor des chartes de Flandre se trouve le transport de l'an 1218, fait par Michel de Harne, connétable de Flandre, de la châtellenie de Cassel, entre les mains de Dame Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, dont furent témoins, comme hommes de fief de la comtesse, Gibert de Bondue, Urson de Fertin, Hugues de Lezennes, Roger d'Ennetières, Gérard Davelin, Robert d'Ennetières et autres, dont la copie signée Sterck, maître des comptes à Lille, a été communiquée à M. Sohier, le 26 juin 1600.

Roger d'Ennetières eut un fils, Robert, qui suit, V.

V. Robert d'Ennetières, écuyer, épousa Jacqueline de Rapelaer, dont entre autres enfants, il eut un fils, Jean, qui suit, VI.

VI. Jean d'Ennetières, écuyer, épousa Simone de Salins, dont un fils, Collard, qui suit, VII.

VII. Collard d'Ennetières, écuyer, épousa Marguerite de Roupy, dont un fils, Guillaume qui suit, VIII.

VIII. Guillaume d'Ennetières, écuyer, mort en 1400, épousa Nicole Tubegot, fille de Jean et d'Agnès de Bary.

Il fut inhumé à Saint Brice, à Tournai, près de l'escalier du clocher, laissant un fils, Jacques, qui suit, IX.

IX. Jacques d'Ennetières, seigneur del Val, fief mouvant de Mouscron et de la Muserie, mort le 27 janvier 1463 et inhumé au cloître de Notre Dame à Tournai, épousa, 1° Catherine Mouton ; 2° Jeanne de Thouars, fille de Nicolas de Thouars et de Catherine d'Aubermont, 3° Jeanne du Bois de Fiennes et 4° Sandrine Abbelini ou des Ablens, fille de Jacques et d'Isabeau de Calonne.

Il eut du deuxième lit trois enfants, savoir :

A. Jean d'Ennetières, seigneur del Val, mort sans postérité et inhumé à Tours en 1466,homme d'armes du roi de France, épousa Catherine de la Foye, fille de Henri et d'Agnès, des comtes de Saint-Génois.

B. Jacques, dont la postérité suit, X, après celle de son frère Roland.

C. Françoise épousa Jean Clermez, fils de Jean et de Catherine de Velaine.

Il eut du quatrième lit un fils, savoir :

D. Roland, qui suit, X.

X. Roland d'Ennetières servit fidèlement la cause de son souverain, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, partagea sa gloire et sa splendeur et ne l'abandonna pas dans la mauvaise fortune. Il le suivit à la bataille de Morat et fut tué à ses côtés à la bataille de Nancy, que le duc de Bourgogne voulait reprendre au duc de Lorraine. Il fut privé de sépulture chrétienne et son corps, dépouillé de son armure fut, comme la plupart des victimes de cette sanglante journée, abandonné dans un marais, le 5 janvier 1476.

Il épousa N., fille de Louis, seigneur de Warcoing, dont un fils, Roland qui suit, XI.

XI. Roland d'Ennetières, épousa Marguerite d'Allennes, dont un fils, Marc qui suit, XII.

XII. Marc d'Ennetières, conseiller et maître ordinaire de la chambre des comptes à Luxembourg, épousa Catherine Bentinck, fille de Gérard.

Dans l'église de Saint Bavon à Gand, se trouve le blason de Charles François Joseph Mesdach, accompagné de seize quartiers, parmi lesquels Bentinck et d'Ennetières.

Dans l'église paroissiale de la chapelle au chœur de Notre Dame se trouve l'épitaphe suivante :

D. O. M.
MONUMENTUM
FAMILIÆ MARCI D'ENNETIÈRES
ET
CATHARINÆ DE BENTINCK.
CONJUGUM
HIC FATO CESSIT 24 JUNII 1600
ILLA 20 MARTI 1607.

Marc d'Ennetières eut de Catherine Bentinck cinq enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, XIII.
B. Philippe D'ENNETIÈRES, chanoine de Notre-Dame à Cambrai.
C. Roland D'ENNETIÈRES, mort sans alliance.
D. Antoinette épousa Serlac Ruyt, maître ordinaire de la Chambre des comptes à Ruremonde.
E. Catherine, fille dévote.

XIII. CHARLES D'ENNETIÈRES, conseiller et maître de la Chambre des comptes en Brabant, épousa Elisabeth Bauwens, dont cinq enfants, savoir :

A. Charles Philippe D'ENNETIÈRES, sans alliance.
B. Robert, qui suit, XIV.
C. Philippine, religieuse à Jericho.
D. Antoinette épousa Roger Robert de Rulant, dit de Zulandre, seigneur de Cuerne, Mery, Acre, châtelain de Courtrai.
E. Jeanne, sans alliance.

XIV. ROBERT D'ENNETIÈRES, seigneur de Meerbeck, entre Louvain et Bruxelles, secrétaire du conseil privé de Sa Majesté et contrôleur des sceaux des privé et grand Conseil, épousa, le 27 septembre 1749, Isabelle Marie Gheys, dame de Bavinchove, dont une fille :

Jeanne, dame héritière de Meerbeck, vendu au chancelier Christyn, et de Bavinchove, épousa en 1760, Julien Joseph François, comte de la

Tour Saint Quentin et de Seneghem, seigneur de Colomby, la Motte, Blecquin, Lumbre, Gramez près d'Ath, capitaine de cavalerie au service de sa Majesté Catholique, mort le 20 juin 1748.

X. JACQUES D'ENNETIÈRES, second fils de Jacques d'Ennetières et de Jeanne de Thouars, seigneur del Val après son frère aîné, fief qu'il vendit lors de la réunion du comté de Ponthieu à la France, chevalier de Jérusalem, fit le pèlerinage en Terre-Sainte. Homme d'armes du roi de France, mort en 1493, et inhumé avec sa femme dans la chapelle de Saint Maure à Saint Brice, à Tournai, il épousa Quintine Pippart, dame de Beaumez, fille de Gerard Pippart, seigneur de Beaumez, qui portait d'azur à trois coqs d'or, et de Jacqueline d'Aubermont, dont un fils, Jérôme qui suit, XI.

Il laissa aussi un fils bâtard :

Raphaël D'ENNETIÈRES, prêtre.

XI. JÉRÔME D'ENNETIÈRES, chevalier, par lettres patentes de Charles V du 20 janvier 1523, chevalier de Jérusalem, seigneur de Wastines, du Doncq et du Mesnil, grand prévôt de Tournai, mort, suivant les archives de la Chambre ou chancellerie des Pays Bas à Vienne, le 25 octobre 1535, et inhumé à Saint Brice, à Tournai, fonda, rue de l'Ecorcherie, à Tournai, une maison pour recevoir quatre vieillards. Il avait épousé Marie Villain, morte en 1568 et inhumée auprès de son mari, fille de Jean, seigneur de la Boucharderie et d'Agnès de Bracques, qui portait d'azur à une gerbe de blé d'or, dont treize enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, XII.
B. Gertrude, morte sans alliance.
C. Gabriel D'ENNETIÈRES, mort sans alliance.
D. Agnès, morte en bas âge.
E. Jean D'ENNETIÈRES, religieux au Jardinet.
F. Marie, religieuse, se distingua par son savoir et sa piété, mais parti-

culièrement par son zèle contre les ennemis de la foi. Elle vivait en 1539. Valère André, qui la nomme d'Entières, en la qualifiant de *Muli r docte*, insinue qu'elle fut mariée. C'est une erreur. Marie d'Ennetières fut réellement religieuse et elle écrivit des épîtres très-vives contre les protestants. La plus célèbre, en français, est dirigée contre les « Turcqz, Juifs, Infidèles, faulx Chrétiens, Anabaptistes et Luthériens qui se glissaient secrètement dans les Pays Bas. » Elle fut imprimée en 1539.

G. Madeleine, religieuse.

H. Jérôme D'ENNETIÈRES, prévôt des Croisiers, à Tournai.

I. Arnould, qui suit, XII, après la postérité de son frère Jacques.

J. Pierre D'ENNETIÈRES, seigneur du Doncq, brisait ses armes d'un croissant de gueules en abîme.

K. Simon D'ENNETIÈRES, mort sans alliance.

L. Denys D'ENNETIÈRES, mort sans alliance.

M. François D'ENNETIÈRES, seigneur de Beaumez, brisait ses armes d'un croissant sur le premier écu. Mort le 2 janvier 1580, il épousa Barbe, *alias* Anne de Boulenger, dame du Mesnil, morte en 1592 et inhumée au cloître de Notre-Dame à Tournai, fille de Christophe de Boulenger, seigneur du Mesnil, et de Jeanne Lignier.

XII. JACQUES D'ENNETIÈRES, seigneur de Lassus, épousa : 1° Madeleine de Landas, dont les enfants moururent en bas âge, fille de Guillaume, seigneur de Chin; et 2°, vers 1520, Catherine de Chastillon, fille de Jean de Chastillon et d'Anne Huilland, dont sept enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XIII.

B. Anne, épousa Arnould de Landas, seigneur de Péronne.

C. Catherine, épousa Hermes de Landas, seigneur d'Estrun, fils d'Arnould de Landas, seigneur de Chin, et de Jacqueline Hanneron et frère dudit Arnould, époux de sa sœur Anne.

Dans la quatrième chapelle de l'église de Saint-Bavon, dédiée à saint Pierre et Paul, se trouvent les seize quartiers de Marie Louise de Rockelfing.

Cette demoiselle de Rockelfing avait pour trisayeul messire Georges de Rockelfing, chevalier, né à Neysch en Hongrie, de Tobie et de Marie van Larwick, maître d'hôtel de la reine Marie de Hongrie, et bailly du Vieuxbourg par lettres patentes de l'empereur Charles Quint de l'an 1541. Il épousa en Flandres, Françoise Louise van der Zichelen, fille de Jacques, seigneur de Nazareth, Biest, Hove, Herleghem, etc., et d'Isabelle

van der Hoyen, dont vint Louis, seigneur des mêmes lieux, qui de son épouse Marguerite de Landas, fille d'Hermes, seigneur d'Estrun, et de Catherine d'Ennetières, eut un fils appelé aussi Louis, héritier des susdits biens, qui s'allia à Catherine Uutenhove, fille de Charles, seigneur de Zutensen, etc., et de Sophie van Schomberg-zu-Richenau. De ce mariage est né Georges, seigneur de Nazareth, qui épousa : 1° Marie Deegbroot, dame de Volmerbeke, fille de Daniel, seigneur du même lieu, de Delverynevelde, etc. et de Marie van Stombrouck; en secondes noces Marie Guiselain dont il eut la susdite Marie Louise. (*Additions aux épitaphes de l'église de Saint Bavon*, p. 499).

D. Jérôme d'Ennetières, homme d'armes, mort au voyage de Didier, à l'âge de dix-neuf ans.

E. Pierre d'Ennetières, homme d'armes, mort à la guerre.

F. Jacques d'Ennetières, pèlerin de Jérusalem.

G. Nicolas d'Ennetières, homme d'armes à la journée de Saint Laurent, épousa Catherine le Clercq, sœur de Jeanne, qui épousa Jean d'Ennetières, seigneur de Lassus, dont trois enfants, morts sans alliance :

a. Jonas d'Ennetières.
b. Suzanne.
c. Judith.

XIII. Jean d'Ennetières, seigneur de Lassus, mort en juillet 1630, et inhumé à Saint-Jacques, à Tournai, épousa Jeanne Le Clercq, fille de Nicolas, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean d'Ennetières, mort sans alliance et inhumé à Saint-Jacques, à Tournai.

B. Catherine, épousa, le 7 février 1590, à Saint Jacques, à Tournai, Antoine de Carnin, dit le Boucq, *aliàs* Jacques de Carnin, seigneur d'Anthour et d'Herbelin, fils d'Antoine le Boucq, dit de Carnin, et de Marie de Fervacques.

C. Madeleine, épousa Jean de Flandre.

D. Eléonore, épousa, le 1er février 1607, à Saint-Jacques, à Tournai, Pierre de Cazier, seigneur d'Hautighem.

E. Jeanne, sans alliance.

XII. Arnould d'Ennetières, neuvième enfant de Jérôme d'Ennetières et de Marie Villain, seigneur de la Plaigne et de Wastines, grand prévôt de Tournai, qui brisa ses armes d'une bordure engrêlée de gueules et fit bâtir le château de la Plaigne, épousa, le 13 février 1530, Marie, *aliàs* Catherine de Cordes, fille d'Arnould et d'Anne Moreel, inhumée avec son mari dans l'église paroissiale de la Plaigne, et dont il eut treize enfants, savoir :

A. Arnould d'Ennetières, chevalier, seigneur de la Plaigne, secrétaire au conseil d'Etat et privé, près la personne du roi, par commission du 1er janvier 1576, mort sans postérité en Espagne, en 1592, obtint des lettres de confirmation de noblesse, avec rétroactivité, depuis l'établissement de ses ancêtres dans les Pays Bas, datées de Madrid, le 1er avril 1588.

B. Jérôme d'Ennetières, seigneur de Harlebois, qui écartelait Villain, mort sans alliance.

C. Marguerite, morte sans alliance.

D. Yolande épousa, le 8 janvier 1569, Louis, bâtard de Proet de Moerkercke.

E. Adrienne, morte sans alliance,

F. Francar d'Ennetières, chanoine à Tournai.

G. Antoinette, morte sans alliance.

H. Louis, qui suit, XIII.

I. Catherine, épousa Jean de la Hamaïde, seigneur de Lussigny.

J. Jean d'Ennetières, dont la posterité suit, XIII, après celle de son frère Louis.

K. Quintine, morte sans alliance.

L. Charles d'Ennetières, mort sans alliance.

M. Claude d'Ennetières, jésuite.

XIII. Louis d'Ennetières, seigneur de Wastines et de la Plaigne, mort le 5 février 1596 et inhumé dans l'église paroissiale de la Plaigne, gouverneur de Chimay, contribua puissamment, suivant l'attestation du prince de Parme, au rétablissement de l'autorité légitime dans la ville de Bruges révoltée. Il fut l'un des plus fermes soutiens de la politique

du duc d'Anjou et du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne. Le prince de Chimay, fils unique du duc d'Arschot, dont il était le gentilhomme, avait en lui une confiance exceptionnelle que justifiaient son savoir, son zèle et son habileté dans les missions diplomatiques.

Un acte de relief qui concerne Louis d'Ennetières, porte.... « De Louis d'Ennetières, écuyer, seigneur de Wastines pour « le relief de la terre et seigneurie de le Plainehem... à lui « succédé et échu par le trépas de feu messire Arnould d'En- « netières, en son vivant, chevalier, seigneur dudit le Plaine- « hem et Lhouroit, conseiller et secrétaire d'Etat, 1594. »

Il avait épousé Prudence de Forvye, fille de Guillaume de Forvye, seigneur de Montecourt, gouverneur de Chimay et d'Antoinette de Haynin, dont six enfants, savoir :

A. Agnès Anne, qui épousa N. Mazin.

B. Jeanne, morte sans alliance.

C. Charles D'ENNETIÈRES, mort sans alliance.

D. Anne, épousa : 1° Charles de Fresnel, seigneur de Loupy, en Lorraine, dont Diane de Fresnel ; et 2° Charles d'Haraucourt ou Araucourt, baron d'Orme, également en Lorraine, dont elle n'eut pas d'enfants.

E. Robert D'ENNETIÈRES, chanoine de Saint Bavon à Gand, mort le 18 avril 1649.

F. Louis, qui suit, XIV.

XIV. LOUIS D'ENNETIÈRES, seigneur de Wastines, de la Plaigne, mort en 1624, épousa Yolande d'Enghien, morte, suivant les uns en 1605, suivant les autres en septembre 1616, fille de Jacques d'Enghien, seigneur de Kestergat, et de Jeanne de la Motte, dite de Bruyelles, sa femme du premier lit.

Un extrait d'un acte de relief relatif à Louis d'Ennetières, contient ce qui suit : ... « Du 18 avril 1597, de Jean de Flines, « en qualité de procureur de Louis d'Ennetières, seigneur de « la Plaigne, Chin et Lomoy, pour le relief d'icelles sei-

« gneuries ... échues par le trépas de feu Louis d'Ennetières,
« écuyer, seigneur de Wastines, etc., son père. »

Il eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. Jacques d'Ennetières, mort sans alliance.

B. Gaspard, qui suit, XV.

C. Robert d'Ennetières, obtint des supports par lettres du roi Philippe IV, de l'an 1663.

XV. Gaspard d'Ennetières, seigneur de la Plaigne, de Wastines, de Syn, de Lomoy, etc., mort en 1679, épousa Catherine de la Haye, dame de Beaurepaire, fille d'Arnould de la Haye, et de Marie Bernard, dont cinq enfants, savoir :

A. Arnould Jean, qui suit, XVI.

B. Marie Madeleine, épousa Ferdinand de Baudequin, capitaine de cuirassiers au service de Sa Majesté Catholique, fils de Philippe de Baudequin, seigneur d'Alincourt, de Peuthy et du Biez, et de Claudine d'Ennetières.

C. Marie Anne, dame de Ghilenghien.

D. Robert François d'Ennetières, seigneur de Lilieux, épousa Marie Hyacinthe Thérèse d'Espiennes, dont trois enfants :

a. Philippe Charles d'Ennetières, né à Tournai, et baptisé à Saint Brice le 9 mars 1683.

b. François d'Ennetières.

c. Marie Françoise, sans alliance.

E. Louis d'Ennetières, seigneur de Beaurepaire.

XVI. Arnould Jean d'Ennetières, seigneur de la Plaigne, de Wastines, capitaine de cavalerie en 1660, mort en 1684, épousa, par contrat du 30 novembre 1663, Antoinette Jacqueline d'Enghien, morte le 8 avril 1717 et inhumée à Saint Brice, à Tournai, fille de Jacques Charles d'Enghien, seigneur de Bruyelles, et d'Antoinette de la Cornhuuse, dont huit enfants, savoir :

A. Gaspard Marie Joseph, qui suit, XVII.

B. Philippe Adrien d'Ennetières, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 17 août 1667.

C. François Procope d'Ennetières, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 9 juillet 1671.

D. Louis Charles d'Ennetières, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 7 janvier 1675.

E. Marie Antoinette, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 19 mai 1676.

F. Marie Anne, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 28 novembre 1677.

G. Louis Antoine Joseph d'Ennetières, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 24 août 1679.

H. François Xavier d'Ennetières, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 24 mai 1682.

XVII. Gaspard Marie Joseph d'Ennetières, seigneur de la Plaigne, de Wastines, conseiller au parlement de Flandre, en qualité de chevalier d'honneur, par réception du 23 juin 1701, en remplacement d'Adrien François van Spiere, baron de Mooreghem, mort à Douai, le 17 mai 1751, épousa le 30 avril 1691, à Saint Brice, à Tournai, Marie Pétronille van Spiere, baronne de Mooreghem, morte le 17 mars 1743, fille d'Adrien Joseph van Spiere, baron de Mooreghem ci-dessus, et de Marie Agnès Adornes, dont treize enfants, savoir :

A. Marie Anne Antoinette, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 20 septembre 1694.

B. Adrien Honoré d'Ennetières, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 31 octobre 1695.

C. Philippe François Auguste d'Ennetières, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 22 juin 1698.

D. Alexandrine Henriette, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 15 février 1699.

E. Adrienne Antoinette, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 25 février 1703.

F. Arnould Joseph d'Ennetières, baron de Mooreghem, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 17 juillet 1692, mort sans alliance à Douai

en 1756, reçu, par arrêté du 17 octobre 1711, au parlement de Flandre, en qualité de chevalier d'honneur en survivance de son père.

G. Charles François D'ENNETIÈRES, exempt des gardes du corps de Sa Majesté Catholique et brigadier de ses armées, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 29 septembre 1700, mort le 31 mai 1767 et inhumé aux Capucins, à Valence.

H. Marie Philippine, dite mademoiselle de la Plaigne, abbesse du Grand Bigard, près de Bruxelles, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 28 juillet 1693, morte au couvent du Grand Bigard le 1er avril 1761.

I. Caroline Louise, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 6 novembre 1701.

J. Catherine Josèphe, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 20 avril 1704.

K. Alexandrine Victoire, née à Tournai et baptisée à Saint Brice le 28 avril 1708, morte à Douai le 5 octobre 1765.

L. Philippe Auguste D'ENNETIÈRES, capitaine, né à Tournai et baptisé à Saint Brice, le 4 novembre 1710.

M. Procope Antoine D'ENNETIÈRES, né à Tournai et baptisé à Saint Brice le 19 novembre 1706.

XIII. JEAN D'ENNETIÈRES, chevalier, seigneur de Harlebois, Reinaerliet, la Motte, auditeur de la Chambre des comptes à Lille, maître de ladite chambre, conseiller de l'archiduc Albert, premier commis de ses domaines et finances et ensuite, trésorier général des domaines et finances aux Pays Bas, en 1603, fils cadet d'Arnould d'Ennetières, seigneur de la Plaigne et de Wastines, etc., et de Catherine de Cordes, obtint le 10 mars 1620, de l'archiduc Albert, des lettes patentes de chevalier, enregistrées le 20 août 1669, à la Chambre des comptes à Bruxelles, et dont voici la teneur :

« ALBERT, par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldres, comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : Sçavoir faisons que pour la bonne connoissance que nous avons de la personne de Jean d'Ennetières, escuyer, seigneur

de Harlebois, conseiller et commis ordinaire de nos domaines et finances, petit-fils de Messire Hierosme d'Ennetières, vivant chevalier, seigneur de Wastines, grand prévôt de nostre ville et cité de Teurnay et frère d'Arnould d'Ennetières, aussy chevalier, secrétaire d'Estat de feue Sa Majesté d'heureuse mémoire, à qui en cette qualité il auroit servy l'espace de dix huit ans, à raison de quoy comme aussy des longs et fidèles services que le suppléant nous a rendus à nostre satisfaction en diverses charges l'espace de quarante six ans, et ceux qu'il nous rend présentement et espère nous rendre encore à l'avenir avec le mesme zèle et affection qu'il a toujours témoigné au bien de nostre service, il nous auroit supplié que pour lui donner tant plus d'occasion de s'y évertuer, nostre bon plaisir fût de l'honnorer du titre de chevalier, et luy en faire depescher nos lettres patentes en tel cas requises, pour ces causes et ce que dessus considéré, mesme que l'origine et ancestres dudit d'Ennetières suppliant le rendent digne de cette grâce, et qu'il est pourvu, comme entendons, de compétens moyens pour s'entretenir honorablement en tel qualité, aussy afin de le stimuler d'avantage et lui donner occasion au moyen de quelque marque d'honneur de s'évertuer de plus en plus en nostre service, nous désirons favorablement le traiter, eslever et décorer du titre et dignité de chevalier, l'avons fait et créé, comme faisons et créons chevalier par ces présentes, voulons et entendons que dorénavant il soit tenu et reputé pour tel en tous et besongnes et jouisse des droits, privilèges, libertez et franchises dont jouissent et ont accoustumé de jouir tous autres chevaliers par toutes nos terres et seigneuries. Mandons et commandons à tous nos lieutenants gouverneurs, mareschaux et autres nos justiciers, officiers et subjets, à qui ce peut toucher en manière que ce soit, que ledit Jean d'Ennetières, ils laissent pleinement, entièrement et paisiblement de tout le contenu

ès dites présentes jouir et user, sans en ce luy faire, mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné, aucun trouble ou empêchement au contraire. Car ainsy nous plait-il. En témoin de ce, nous avons fait sceller les mêmes présentes de nostre grand scel en nostre ville de Bruxelles le 10[e] de mars l'an de grâce 1620. »

« Jean d'Ennetières, dit Le Sueur (*Flandre illustrée*, p. 99), jeune homme à marier, natif de la ville de Tournai et clerc du receveur général des domaines et finances du roi, notre sire, de ses pays par de ça, en vertu des lettres patentes de Sa Majesté, a fait le serment pertinent à l'état d'auditeur en ladite chambre, par résignation qui lui a été faite dudit état, par ledit Jean Resteau, ci-devant nommé, lequel était auditeur ordinaire et maître extraordinaire en icelle chambre, en retenant ledit état de maître extraordinaire, et ce le 15[e] jour du mois de décembre audit an 1574. »

« Jean d'Ennetières, dit le même livre, page 103, auditeur ordinaire en cette chambre, a fait serment à l'état de conseiller et maître extraordinaire le 17 de décembre 1593, en vertu des lettres patentes données à Bruxelles, le 4 desdits mois et an. »

Le testament de Jean d'Ennetières est du 20 juin 1620.

« Par devant sire Louis de Calonne, écuyer, seigneur de Boirieu, prévôt de la commune, de la ville et cité de Tournai, et en présence des hommes de fief de ladite commune, tels que maître Jean Leclercq, Marc du Sart, Jean de Flines, l'ainé, Adrien van der Elst et Nicaise Cambier, comparut personnellement maître Jean Philippe de Flines, licencié ès lois, avocat postulant ès cours laïques de ladite ville de Tournai, au nom et comme procureur de messire Jean d'Ennetières, chevalier, seigneur de Harlebois, etc., lequel comparant, au nom dit et qualité, présenta auxdits prévôt et hommes de fief un cahier

de trois feuilles de papier, contenant certaines dispositions testamentaires faites par ledit seigneur de Harlebois, du contenu duquel cahier, étant sain et entier, tant d'écriture que signature, fut fait lecture, et dont mot après autres la teneur s'ensuit : Sachent tous que ce jour d'hui 20e jour du mois de juin 1620 comparut personnellement messire Jean d'Ennetières, chevalier, seigneur de Harlebois, fils de feu Arnould, vivant écuyer, seigneur de la Plaigne, de Wastinnes, lequel sieur comparant de sa bonne et libre volonté et sans contrainte, reconnut que pour la bonne amour et affection naturelle qu'il porte à ses enfants mâles Jacques et Charles Philippe qu'il a de dame Françoise van den Berghe, sa compagne et épouse.... il a donné et donne par cette forme de testament et ordonnance de volonté dernière ou autrement par la meilleure forme qu'elle pourra subsister, audit Jacques d'Ennetières son fils, écuyer, seigneur de la Motte, Grangère à Warchin, ou à autre sien fils, par représentation, qui se trouvera aîné au jour de son trépas, aux charges ci-après déclarées, sa maison ... Séant en la ville de Tournai en la rue Saint-Piat, tenue en deux fiefs du prévôt de la commune de ladite ville... incontinent après le trépas dudit donateur, pour en jouir et posséder après le trépas de ladite dame Françoise van den Berghe, sa femme et épouse, laquelle en sera usufruitière et viagère, et non devant ; à charge et condition néanmoins que ledit Jacques donataire ni autre succédant à ladite maison et héritage, suivant l'ordre et la substitution ci-après déclarée, ne la pourront vendre, charger, engager ni autrement aliéner en façon quelconque ; ains y devront succéder les enfants mâles dudit Jacques d'Ennetières, nés en léal mariage, tant que son estoc durera, à l'exclusion d'autres mâles et des filles, l'un après l'autre, de degré en degré...; item l'estoc masculin dudit Jacques fini et évacué, y succédera ledit Charles Philippe, s'il est lors vivant, et en défaut de lui les hoirs mâles

qui lors se trouveront descendre de lui en léal mariage d'icelui et tant que sondit estoc masculin durera...; lequel estoc masculin dudit Charles Philippe étant aussi fini et évacué, succèderont par ordre comme dessus à la dite maison les mâles du nom et famille d'Ennetières, descendus de messire Jérôme d'Ennetières, chevalier, seigneur de Wastinnes, et de dame Marie Villain, qui furent père et mère grands dudit sieur donateur, à savoir premier les hoirs mâles. »

Jean d'Ennetières épousa Françoise van den Berghe, dame de la Croix au Mont, d'Ecke, morte le 3 avril 1630, fille de Jean van den Berghe, seigneur de la Croix au Mont, et de Philippine van de Woestyne.

Un acte de dénombrement de l'an 1606 atteste ce mariage. Il porte : « Joncheer Jan d'Ennetières in huwelyck hebbende joncvrouwe Franchoyse van den Berghe, filia meester Jan Anthuenis Zone, hout ein leen te Huele, 1606. » Il mourut le 12 décembre 1630 et fut inhumé à Saint-Piat, à Tournai, avec épitaphe et huit quartiers.

Jean d'Ennetières eut de son mariage, huit enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, XIV, après la posterité de son frère Charles Philippe.

B. Charles Philippe, qui suit, XIV.

C. Claudine, épousa, le 14 janvier 1624, Philippe de Baudequin, seigneur de Peuthy, mort le 1er janvier 1686, fils de Claude de Baudequin, seigneur de la Haye, et de Marie de la Rivière.

D. Jeanne, épousa Henri de Croonendael, seigneur de Vlieringhe, greffier du conseil des finances, mort le 27 décembre 1665, fils de Paul de Croonendael, seigneur de Vlieringhe, trésorier garde-chartes, greffier et puis conseiller au conseil des finances, et de Catherine Gilles. Henri de Croonendael survécut à Jeanne d'Ennetières et épousa en secondes noces Adrienne Immeloot.

E. Marie, morte sans alliance.

F. Barbe, morte sans alliance.

G. Françoise, religieuse au couvent de Sion, à Audenaerde.

H. Marguerite, religieuse au couvent des Annonciades à Bruxelles.

XIV. CHARLES PHILIPPE D'ENNETIÈRES, seigneur de la Croix au Mont, bailli de Lessines, épousa en 1638, Catherine Louise de Landas, dame de Wannehain et du Maretz, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Françoise, épousa, le 19 décembre 1669, Charles l'Archier, comte de Thildoncq, né le 11 septembre 1646, fils de Jean Baptiste l'Archier, chevalier, seigneur de Thildoncq, échevin de Bruxelles, et de Catherine van der Campe.

On lit dans l'*Addition aux épitaphes de l'église de Saint Bavon*, page 509 :

« Maximilien Joseph, comte de Lalaing, vicomte d'Audenarde, comte de Thildoncq, seigneur de Santberghe, Rammelaire, Humbeke, etc., conseiller intime de Sa Majesté Impériale et Catholique, général de bataille de ses armées, surintendant de la gendarmerie de la province de Flandres, gouverneur et grand bailli de la ville de Bruges, du pays et territoire du Franc, etc., mort le 19 avril 1756, ayant épousé, le 31 janvier 1703, Marie Catherine l'Archier, comtesse de Thildoncq, dame de la Croix au Mont, morte le 25 juin 1709, fille de messire Charles, comte dudit lieu, et de Marie Françoise d'Ennetières, dame de la Croix au Mont, fille aînée de Charles Philippe, chevalier, seigneur du même lieu et de Catherine Louise de Landas Wannehain. »

B. Isabelle Philippe, religieuse à l'abbaye noble de Ghilenghien.

C. Hélène Thérèse, épousa Pierre Simon, greffier du conseil des finances aux Pays-Bas, fils de Remacle Simon, conseiller audit conseil et de Jacqueline Elias.

D. Jean François, qui suit, XV.

XV. JEAN FRANÇOIS D'ENNETIÈRES, seigneur de la Croix au Mont, bailli de Lessines, mort le 28 août 1712 et inhumé à Wannehain dans la sépulture de ses parents.

XIV. JACQUES D'ENNETIÈRES, chevalier, baron de la Berlière, seigneur de Harlebois et des Mottes, par relief du 8 juin 1621, conseiller et maître de la Chambre des comptes à Lille, le 13 décembre 1617, admis au serment le 3 février 1618, auditeur ordinaire à ladite chambre en remplacement de Jacques Bruneau, par lettres patentes du 26 octobre 1619 et par serment du 4 décembre de la même année, maître extraordinaire à la dite chambre par lettres du 1er août 1620 et par serment du 21 août de la même année, président de cette chambre par commission du 1er mars 1633 et par serment du 3 octobre 1633, en remplacement du titulaire Jacques Bruneau, et après le trépas du titulaire, par mise en possession du 26 février 1636, conseiller d'État et trésorier général des domaines et finances aux Pays Bas, etc.

Jacques d'Ennetières reçut ses lettres patentes de chevalier le 29 décembre 1625, de baron de la Berlière le 23 mai 1664. Il mourut le 9 octobre 1677, à l'âge de quatre-vingt-un ans et fut enterré à l'église cathédrale des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles, du côté de l'évangile, sous un beau mausolée en marbre blanc, orné de portraits avec épitaphe et quartiers.

Voici ses lettres patentes de chevalier :

« PHILIPPE, roi de Castille, salut ! Savoir faisons de la bonne relation qui faite nous a été de la personne de notre cher et féal conseiller et maître de notre Chambre des comptes à Lille Jacques d'Ennetières, écuyer, seigneur de Harlebois ; et que ses prédécesseurs auroient toujours servi aux nôtres de glorieuse mémoire, en charges honorables, signamment messire Hiérôme d'Ennetières, vivant chevalier, seigneur de Wastines, son bisaïeul, en celle de grand prévôt de notre ville de Tournai ; feu messire Arnould d'Ennetières, aussi chevavalier, seigneur de la Plaigne, son oncle, en l'office de secrétaire d'État de feu le roi Philippe deuxième, notre très-ho-

noré seigneur et aïeul, et feu messire Jean d'Ennetières, pareillement chevalier, seigneur de Harlebois, son père, en diverses charges et commissions de grande importance par l'espace de quarante huit ans; et plusieurs d'iceux en l'état de conseiller et commis des finances de feu notre très-cher et très-famé bon oncle l'archiduc Albert, qui soit en gloire; à l'imitation desquels et autres ses parents, ledit Jacques d'Ennetières auroit aussi en la dite Chambre le terme de huit ans, comme il continue de faire avec beaucoup de satisfaction; pour ses causes, et tout ce que dessus considéré, même que l'origine et services des ancêtres dudit d'Ennetières le rendent digne de toute rétribution d'honneur, aussi afin de le stimuler d'avantage et lui donner occasion, au moyen de quelque titre et dignité, de s'évertuer de plus en plus en notre service, nous désirons favorablement le traiter, élever et décorer, avons Icelui Jacques d'Ennetières fait et créé, faisons et créons chevalier par ces présentes. Madrid le 29 décembre 1625. »

Son diplôme de baron porte :

« PHILIPPES, par la grâce de Dieu, roy de Castille, de Léon, etc., Sçavoir faisons, comme aux princes souverains, desquels procèdent tous estats et dégrez de noblesse, prééminences et seigneuries, appartient et convient d'élever et décorer en honneur, dignité, titre et prérogative, ceux qui par longue continuation et exercice de vertueux, notables et mémorables actes et services en connaissent et savent leurs mérites et estre capables de telle rémunération de dignité et honneur, mesme afin de tant plus les obliger et induire à y persévérer de bien en mieux, et aussy pour mériter et mouvoir les autres, mesme leurs successeurs à les ensuivre non-seulement pour atteindre la bonne renommée, mais aussy la surpasser et pouvoir arriver au plus haut degré de vertu, pour le bien et advancement de la chose publique, et pour la con-

noissance que nous avons des bons et agréables services que nous a rendus quarante sept ans en ça, nostre très-cher et féal Jacques D'Ennetières, chevalier banneret, sieur d'Harlebois et de la Berlière, de nostre conseil d'Estat, et trésorier général de nos domaines et finances de nos Pays-Bas et de Bourgongne, et ceux qu'il nous rendra encore à l'advenir, et qu'il serait de la noble et ancienne famille d'Ennetières, extraite de celle des comtes et chastellains d'Abbeville, passés en nostre chastellenie de Lille, et depuis en Tournesis, selon qu'il nous aurait fait paraître par les titres et renseignements exhibez, nous pour ces raisons et autres bonnes considérations, désirons d'en faire la démonstration qu'il appartient en la personne dudit messire Jacques d'Ennetières, et l'élever et décorer en honneur, droit, privilège, prérogative et prééminence, avons, de nostre certaine science, grâce et libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, créé comme nous créons par ces présentes, ledit messire Jacques d'Ennetières, baron et sa dite seigneurie de la Berlière, située en la chastellenie d'Ath, en nostre pays et comté d'Haynaut, consistant en haute, moyenne et basse justice, un château et des amples dépendances, laquelle nous avons créé et érigé, créons et érigeons par cestes, en dignité et titre, nom, cry et prééminence de baronnie. Permettons en outre au dit messire Jacques d'Ennetières et à ses successeurs, d'y adjouter et incorporer à l'advenir, en augmentation en plus grand lustre d'lcelle baronnie, encore telles autres seigneuries, rentes et terres que bon leur semblera, pour d'icelle création en baronnie avec le nom et titre de baron, ensemble des droits, honneurs, prérogatives et prééminences y appartenans, jouir et user par ledit messire Jacques d'Ennetières, ses hoirs et successeurs, barons et baronnes de ladite Berlière, à jamais, tout ainsy et en la mesme forme et manière que font et ont accoutumé de faire les autres barons en nostre Pays-Bas. Le

tout à charge et condition que ledit messire Jacques d'Ennetières, ses dits hoirs et successeurs barons et baronnesses dudit la Berlière, seront tenus de faire le serment de fidélité et loyauté à cause d'Icelle baronnie, ès mains de nous, nos hoirs et successeurs, ou de nos lieutenants gouverneurs et capitaines généraux de nos provinces desdits Pays-Bas, lesquels dans notre absence et celle de nos dits hoirs et successeurs d'iceux, par nous à ce commis et autorisés, commettons et autorisons par ces présentes, et par ledit serment, jurer et promettre de tenir ladite baronnie de nous et de nos dits successeurs, en la manière que dessus, en faisant le relief et payant les droits pour ce deus, là et ainsi qu'il appartiendra; et auparavant d'estre admis audit serment, sera aussy tenu de faire apparoir que le revenu de la dite seigneurie de la Berlière, maintenant baronnie de la Berlière, avec les seigneuries et rentes y incorporées et unies, monte au moins à six mille florins par an, sans que lesdits biens ne se pourront oncques séparer, éclisser et démembrer par luy ny ses dits successeurs barons et baronnesses dudit la Berlière, par testament ou autre contrat, et en outre que cette présente érection ne tournera, ores ny à l'advenir, à nostre préjudice, ny de nos auteurs, seigneuries, jurisdiction, ressort souverain et aucthorité et prééminence. Si ordonnons à nostre lieutenant gouverneur et capitaine général de nos dits Pays-Bas et Bourgongne, et donnons en mandement à nos très-chers et féaux les gens de nostre conseil d'Estat, chef président et gens de nos privé et grand conseils, grand bailly d'Haynaut et gens de nostre conseil ordinaire à Mons, chef trésorier général et commis de nos domaines et finances, président et gens de notre Chambre des Comptes à Lille, et à tous autres nos justiciers, sujets et serviteurs à qui ce peut toucher et regarder, présents et advenir, et à chacun d'eux en droit soy et si comme à luy appartiendra, qu'ils tiennent, repu-

tent, estiment, nomment et appellent, escrivent, intitulent, honorent et proclament d'orénavant leditmessire Jacques d'Ennetières, ses hoirs et successeurs mâles et femelles, barons et baronnesses dudit la Berlière. Mandons en outre, aux dits de nos finances et de nos comptes à Lille, qu'ils procèdent bien et duement à la vérification et entérinement de ces dites présentes, selon leur forme et teneur; et ce fait, ils laissent, les dits de nos consaux, vassaux, justiciers et officiers, sujets et tous autres que ce regardera et chacun d'eux fassent, souffrent et laissent le dit messire Jacques d'Ennetières, ensemble les dits hoirs et successeurs masles et femelles, de cette nostre présente grâce, octroy création et érection de tout le contenu en ces dites présentes, selon la forme et manière, et selon les conditions dessus dictes, pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir et user, sans leur faire mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement quelconque, lequel si fait mis ou donné, leur auroit esté ou estoit, le réparent et mettent ou fassent réparer et mettre incontinent et sans delay à néant; car tel est nostre plaisir, nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens ou défences à ce contraires, sauf en autre chose nostre droit et l'autruy en toutes, pourveu que dans l'an après la date de cestes, Icelles soient présentées à notre premier roy d'armes ou autre qu'il appartiendra, en nos dits Pays Bas, en conformité et aux fins portez par le quinzième article de l'ordonnance décretée par feu nostre bon oncle l'archiduc Albert, le 14e de décembre seize cent seize, touchant le port des armoiries, timbres, titres et autres marques d'honneur et de noblesse, à peine de nullité de nostre dite présente grâce. Ordonnons à nostre dit premier roy d'armes ou à celuy qui exercera son Estat en nos dits Pays Bas, ensemble au roy ou héraut d'armes de la province qu'il appartiendra, de suivre en ce regard ce que contient le règlement

fait par ceux de nostre conseil privé, le deuxième d'octobre mil six cent trente sept, au sujet de l'enregistrature de nos lettres patentes touchant les dites marques d'honneur, en tenant par nos dits officiers d'armes respectivement notice au dos de ceste, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé les présentes et y fait mettre notre grand scel. Donné en nostre ville de Madrid, royaume de Castille, le vingt troisième de may mil six cent soixante quatre, et de nos règnes le quarante quatrième. Paraphé, etc., etc. Signé Philippe. »

Avant de recevoir son diplôme de baron, Jacques d'Ennetières obtint par lettres patentes du 24 juillet 1659, pour supports de ses armoiries, deux léopards au naturel, tenant chacun une bannière aux armes d'Ennetières.

Sur la partie supérieure du monument élevé à sa mémoire, dans l'église des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles, est gravée son épitaphe; sur la partie inférieure, celle de Philippe François, son fils. Voici la traduction littérale de l'épitaphe de Jacques d'Ennetières. Le dessin du mausolée se trouve dans le *Theatrum sacrum Brab.*, t. I. p. 206.

D. O. M.

« Jacques d'Ennetières, baron de la Berlière et préfet de la Chambre des Comptes, trésorier général et conseiller d'Etat,

H. S. E.

D'ENNETIÈRES, Villain-Jollain, Cordes dit Watripont, Morel
VAN DEN BERGHE, Calonne, de la Wœstine, Peschant ou Peisschant.

« a, pendant soixante ans, donné au roi des preuves de sa justice dans la gestion des deniers publics, de son intégrité dans le soin du trésor, de sa droiture dans les affaires de l'État et de sa vigilance et prudence. Priez pour qu'il soit agréable à Dieu.

« Il a déposé, en l'an 1677, le 9 avril, à l'âge de 81 ans, sa femme, Marie de Baudequin, dans le caveau de ses ancêtres à Tournai, pendant qu'il donnait au roi des preuves de son dévouement. Il voulait être enterré ici, préférant être séparé de sa femme et des siens que du roi.

« Philippe François d'Ennetières, marquis des Mottes, etc., à son père bien aimé, le fils maintenant unique,

« D'ENNETIÈRES DE BAUDEQUIN. »

Le baron Jacques d'Ennetières de la Berlière disposa de cette terre en faveur de son fils Philippe François d'Ennetières, par actes du 26 juillet et du 8 août 1667, débutant ainsi :

« A tous ceux, etc.. Bonaventure Charlez, bailli suffisamment commis et établi des terres et seigneuries appartenantes à l'église et abbaye de Saint-Amand en Pevèle, situées ès paroisses de Villers Saint-Amand, Moustier, Anvaing, Saint-Sauveur et aux environs, salut ! savoir fait que par devant moi, en qualité dite de bailli, aussi en la présence et au témoignage d'André Horion, licencié en droit, Pierre Claude de la Hamayde, Henri et Saint-Simon François de la Motte, duement établis, apparant par procure de laquelle de mot à autre la teneur s'ensuit : messire Jacques d'Ennetières, chevalier, baron de la Berlière, etc., pour cause à moi mouvantes, ai fait donation absolue et irrévocable, au profit de messire Philippe François, son fils, comme droit et aîné hoir, de la propriété de la terre et baronnie de la Berlière, en tout son comprendement : château, basse cour et autres bâtiments, tant ce qui relève de l'abbaye de Saint-Amand et d'autres seigneurs, que les mains fermes, rien réservé, par le donateur ou son héritier, le représentant, en jouir après que le contrat fait avec Ignace van Rode, prêtre, le 2 octobre 1666, aura eu son effet et le trépas dudit seigneur donateur, comme s'étant réservé et réserve l'usufruit. »

Jacques d'Ennetières, chevalier banneret, baron de la Berlière, épousa le 1er septembre 1625, à l'église de Saint-Etienne, Marie de Baudequin, fille de Claude, seigneur de la Haye, et de Marie de la Rivière, sœur du seigneur d'Harlincourt, dont trois enfants, savoir :

A. Marie Françoise, morte à Tournai le 2 mai 1700 et inhumée à l'église de Saint Nicolas, dite le Château, épousa : 1° en octobre 1651, Henri de Croonendael, chevalier, seigneur de Vlieringhe et de Sourbise, conseiller des domaines et finances, mort le 29 novembre 1665, fils de Henri de Croonendael, chevalier, seigneur de Vlieringhe, et d'Adrienne Immeloot, sa femme du second lit; et 2° le 10 avril 1674, Jéan Baptiste de Brouchoven, comte de Bergeyck, veuf d'Hélène Forment, mort le 13 novembre 1682, fils de Gérard de Brouchoven et de Céline Maes.

B. Philippe François, qui suit, XV.

C. Jean François d'Ennetières, seigneur de Harlebois, colonel, châtelain et grand bailli de Courtrai, mort sans enfants le 13 septembre 1674, à l'âge de quarante quatre ans et inhumé à Sainte Gudule, à Bruxelles, épousa par contrat du 12 mai 1669, Catherine Elisabeth de Morrhe, née en Hollande, morte en 1701, femme en secondes noces de Gaspard Ignace de Beer, baron de Meulebeke.

XV. Philippe François, marquis d'Ennetières et des Mottes, par lettres patentes du roi d'Espagne en date du 16 septembre 1630, chevalier banneret, baron de la Berlière, seigneur de Harlebois, de Planques, de Massinghem, Burbure, Fontenes, etc., membre de l'état noble de la province et comté du Hainaut à titre de la baronnie de la Berlière, conseiller d'État, maître ordinaire de la Chambre des comptes à Lille, le 20 mars 1646, commis des finances et trésorier général des domaines et finances aux Pays Bas, le 23 avril 1656 et président de la Chambre des comptes aux Pays Bas, né à Lille et baptisé à l'église de Saint-Etienne, le 8 juillet 1626, étant tenu sur les fonts de baptême par Philippe de Baudequin, chevalier, seigneur d'Allincourt et Françoise van den Berghe, veuve du chevalier Jean d'Ennetières. Prêtre séculier après

son veuvage, il mourut à Bruxelles, le 9 avril 1697 et fut inhumé à Bruxelles sous le mausolée de son père avec épitaphe et seize quartiers.

Un conflit de préséance qui s'éleva dans le conseil d'Etat du roi d'Espagne entre le marquis d'Ennetières et le conseiller Christyn, est une haute et complète attestation de l'ancienneté d'origine de la maison d'Ennetières. Le marquis prétendait suivre immédiatement l'archevêque de Malines. Ses raisons consistaient à dire qu'il était de haute noblesse. Le conseiller Christyn, que l'on considère à juste titre comme un des hommes les plus remarquables de son époque et dont la noblesse remontait aux premiers châtelains de Gand, ne contesta pas la prétention nobiliaire de son confrère, mais il allégua, pour l'emporter, que « tous les conseillers, suivant ce que dit l'historien Neny, prenaient leur rang sans autre préséance que celle que donne l'ancienneté. » Cet argument fut admis et les contestations élevées entre les conseillers d'Ennetières et Christyn s'évanouirent ainsi le 29 mai 1683.

Quant à Christyn il avait été assesseur du prévôt général et du drossard de Brabant en 1660, conseiller au grand conseil de Malines en 1667, conseiller d'État à Bruxelles, en 1671, membre du conseil suprême en juin 1675, et l'un des trois ambassadeurs du roi Catholique à Nimègue. Il reprit, après la signature du traité conclu dans cette ville, son fauteuil de conseiller à Madrid.

C'est alors qu'arriva entre lui et le marquis d'Ennetières la rivalité dont nous avons parlé.

Philippe François d'Ennetières releva par procureur, la baronnie de la Berlière, dont le château fut brûlé par les Français, le 25 mai 1679, par devant le bailli de l'église et abbaye de Saint-Amand en Pevèle, et les hommes de fief. Il y est qualifié de messire Philippe François d'Ennetières, chevalier, baron de la Berlière, seigneur des Mottes, Harlebois,

Daulers et Vellenstraeten, conseiller du roi et trésorier général de ses domaines et finances. Il y fit hommage, au seigneur abbé de Saint-Amand, pour raison de la terre et baronnie de la Berlière et ses dépendances, mouvante dudit seigneur abbé de Saint-Amand, échue par le trépas de messire Jacques d'Ennetières, chevalier, baron de la Berlière, seigneur de Harlebois, conseiller et conseiller général de ses domaines et finances.

Voici son diplôme de marquis, nouvelle attestation de l'ancienneté et du lustre de sa famille.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de Castille, etc., à tous présents et à venir, salut ! scavoir faisons, que comme aux roys et princes souverains desquels touts estats et degrez d'honneur et de noblesse, prééminences et seigneuries procèdent, convient et appartient d'eslever et décorer en honneur, tiltres, dignitez et prérogatifs ceux qui, par longue et continuels exercice et expérience de notables et vertueux faicts et services, cognoissent l'avoir mérité et en estre dignes et capables, afin de tant plus les induire et obliger de persévérer de bien en mieux, et inciter et attirer d'autres, mesme leurs successeurs à les imiter et les esguillonner, non seulement pour atteindre la bonne renommée et réputation d'iceux, mais aussy au plus haut degré et comble de vertu, pour l'avancement du bien publicq et services de leurs seigneurs et princes naturels, et nous ayant este faict rapport de l'ancienne, noble et militaire noblesse de messire Philippe François d'Ennetières, chevalier banеré, baron de la Berlière, seigneur des Mottes, d'Harlebois, de Planque, Massinghem, de Burbure, de Fontenes, etc., de nostre conseil d'Estat et nostre trésorier général de nos domaines et finances en nos Pays Bas, et de ce que la famille d'Ennetières de laquelle il est issu, tire son origine des anciens viscomtes et

chastellains d'Abbeville, au comté de Ponthieu, d'où elle serait passée en celuy de Flandre, établissant sa demeure primitive en la chastellenie de Lille, puis en celle de Tournesis, y ayant esté de temps immémorial recognue pour une des nobles, ancienne et militaire, ayant produit dez passé plus de quatre siècles plusieurs braves chevaliers, divers excellents hommes et autres vertueux personnages qui ont dignement et utilement servy leurs princes et Estats, et ce entre autres, Robert d'Ennetières, en la bataille du Pont de Bovines, qui se donna entre Lille et Tournai le vingt septième jour du mois de juillet de l'an mil deux cent quatorze par l'empereur Otton quatriesme, Ferdinand, comte de Flandre et plusieurs autres princes leurs alliés d'une part, et Philippe Auguste d'autre, dans laquelle bataille ce comte demeura prisonnier avecq plusieurs des siens et de ses principaux sujets, comme entre autres, le susdit Robert d'Ennetières, que ce mesme Robert auroit assisté, en qualité d'homme de fief avecq Roger d'Ennetières et autres chevaliers et gentilshommes, à la déshéritance de la ville et chastellenie de Cassel, faicte au prouffict de Jeanne, comtesse de Flandre et de Haynau, le mercredy devant la feste de Saint Simon et Jude de l'an mil deux cent dix huit, ensuite de la vente que luy en auroit faicte Michel de Harnes, connestable de Flandres, que les successeurs desdits Robert et Roger d'Ennetières (dont le remonstrant en seroit l'un) auroient toujours esté fort considérés et estimez de leurs dits princes et particulièrement de nos augustes prédécesseurs princes de nos dits Pays Bas, qui les auroient eslevez à plusieurs charges considérables, pour les notables et importants services qu'ils leur auroient rendus successivement de père en fils, sy estant toujours comporté en braves et généreux chevaliers et en bons et fidèles ministres et sujets, sans qu'ils y auroient manqué au devoir et à l'obligation due à leur naissance et caractère, jusques là que

d'avoir souffert plusieurs ruines et pertes très-considérables en leurs maisons, terres, bois et autres biens champestres, par l'injure de troubles et de guerres passées, et particulièrement le remonstrant en ceste dernière dans son château de la Berlière qui a esté entierement bruslé par les François pour avoir monstré tant de zèle pour nostre service en postposant ses interests au nostre. Et comme les nobles et illustres alliances conjugales d'une famille ne sont pas comptées entre les moindres advantages qui l'honorent et décorent que cestuy cy leur estre encore demeuré sur plusieurs autres, de faict il se trouve qu'ils n'ont jamais esté alliez qu'avec leurs semblables, si comme avec les familles et maisons de Velaine, de Salins, d'Obigies, de Roupy, de Thiebegot, de Bary, de Thouars, de du Bois de Fiennes, d'Aubermont, de Pippart, de Clermez, de Villain, de la Boucharderie, de Bracke, de Landas, de Cordes, de la Woestine, de Peschant, de Chastillon, de Moerkercke, de Fourny, d'Havancourt, de Carondelet, de la Hamayde, de Saulx, de Haynin, de Croix, de Zomberghe, d'Enghien, de la Rivière, de van den Berghe, de Baudequin et d'Obert, et qu'au moyen d'icelles ils se tiennent apparentez en divers degrez de consanguinité et d'affinité à tout ce qu'il y auroit de noble et d'illustre, ès chastellenies susdites de de Lille et Tournesis, ainsy cela et tout ce que dessus se trouveroit avoir esté vérifié et justifié tant par lettres patentes de chevallerie de messire Jean d'Ennetières, chevalier, seigneur d'Harlebois, des Mottes, de Planque, etc., conseiller et commis de nos dits domaines et finances, que par celles de messire Jacques d'Ennetières, chevalier, baron de la Berlière, du conseil d'estat et trésorier général de nos dits domaines, et respectivement père et ayeul du remonstrant, et par le remonstrant mesme. Pour ce est-il, que nous, les choses susdites considérées, avons, par advice de ceux de nostre conseil d'estat aux affaires des Pays Bas et de Bourgogne,

près nostre personne, de nostre certaine science, pleine puissance et authorité souveraine faict et créé ledit messire Philippe François d'Ennetières, comme le faisons et créons par ces présentes, marquis, consentant et permettant qu'il puisse et pourra porter ledit titre de marquis de la terre et seigneurie qu'il dénommera sous nostre obéissance et jurisdiction, en nos dits Pays Bas, laquelle terre et seigneurie nous avons, dois maintenant pour lors érigée et érigeons par ces présentes, en dignité, titre, nom, cry et prééminence de marquisat des Mottes, avecq ses appendances et dépendances, hauteurs, jurisdiction et revenus y appartenant audit messire Philippe François d'Ennetières, et ce que lui et ses successeurs y pourront ajouter, unir et incorporer à l'advenir en augmentation et plus grand lustre d'icelle terre, ce que leur permettons de pouvoir faire par ces présentes, pour par luy, ses hoirs et successeurs masles et femelles nés et à naistre en léal mariage, tenir d'ores en avant héréditablement et à tousjours ledit titre de marquis des Mottes, immédiatement de nous, nos hoirs et successeurs, et au surplus en jouir dès à présent dudit tiltre et le posséder et tous droicts, honneurs et dignitez, rang, authorité, privilèges, prérogatives et prééminences y appartenant, tout ainsy ayant la mesme manière et forme que tels semblables marquis ont accoustumé de jouir, tenir et user de semblables tiltres d'honneur et de tels marquisats, par tous nos pays, terres et seigneuries et que lorsqu'il aura nommé la terre et seigneurie pour y passer et affecter ledit tiltre de marquis, ledit remonstrant, ses hoirs et successeurs marquis et marquises des Mottes n'auront besoing ni serons obligez de lever audit effect d'autres patentes ou dépesches que les présentes, ains seulement à en donner une déclaration ou un dénombrement à ceux de nostre conseil des finances, de par delà, à la Chambre des Comptes et à la cour féodale qu'il appartiendra. Le tout à charge et condi-

tion que ledit messire Philippe François d'Ennetières, ses dits hoirs et successeurs, marquis et marquises de ladite terre et seigneurie à dénommer comme dit est, seront tenus d'en faire les reliefs, hommage et serment de fidélité, à cause dudit tiltre ès mains de nous, de nos hoirs et successeurs, ou de nos lieutenants gouverneurs et capitaines généraux de nos dits Pays Bas, lesquels en notre absence ou de nos dits hoirs et successeurs, nous avons à ce commis et autorisé, commettons et autorisons par cestre, et par ledit serment, jurer et promettre de tenir ledit tiltre de marquis de nous et de nos dits successeurs en la manière que dessus, et que tout ce qu'à l'advenir sera adjouté, uni et incorporé audit marquisat, n'en pourra après estre séparé, démembré ou esclisé par ledit messire Philippe François d'Ennetières et ses successeurs par testament, contract ou autre instrument et que ledit tiltre de marquis des Mottes et cette nostre présente création et érection ne tournera ors ni aù tant à venir, à nostre préjudice ni de nos droicts, hauteurs, seigneuries, jurisdiction, ressors, souverainetés, authorités, et prééminence. Si ordonnons à nostre lieutenant gouverneur et capitaine général de nos dits Pays Bas et de Bourgogne et donnons en mandement à nos très-chers et féaux les gens de nostre conseil d'Estat, chef et président et gens de nos privé et grand conseils, chef trésorier général et commis de nos domaines et finances et à tous autres nos officiers, vassaux, subjets et serviteurs, à qui il peut ou pourra toucher et regarder, présens et à venir, et à chacun d'eux en droict soy, et si comme à luy appartiendra, qu'ils tiennent, reputent et estiment, nommement, appellent, écrivent, intitulent, honorent et proclament dois à présent et d'ores en avant, ledit messire Philippe François d'Ennetières et après luy ses hoirs et successeurs masles et femelles, marquis et marquises des Mottes, mandons en outre auxdits de nos finances et de nos comptes qu'il appar-

tiendra, qu'ils procèdent bien et duement à la vérification et intérinement de ces dites présentes, selon leur forme et teneur; et ce fait lesdits de nos conseils, justiciers, officiers, subjets et vassaux et tous autres que ce regardera et chacun d'eux fassent, souffrent et laissent ledit messire Philippe François d'Ennetières, ensemble après luy, ses dits hoirs et successeurs masles et femelles, de nostre présente grâce, octroy, création et érection et de tout le contenu en ces dites présentes, selon et en la forme et manière et sous les conditions susdites, plainement, paisiblement et perpétuellement jouir et user, sans leur faire, mettre ou donner, ny souffrir estre faict, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement, en manière que ce soit; lequel si fait, mis ou donné, leur auroit esté ou estoit, le reparent et mettent, et facent reparer et mettre incontinent et sans délay à néant. Ordonnons semblablement à ceux de nos comptes qu'il appartiendra, de procéder aussy bien et duement à l'intérinement de ces dites présentes, et du dénombrement à faire de la dite terre et seigneurie à dénommer sans que ledit messire Philippe François d'Ennetières, ses hoirs et successeurs, marquis ou marquises des Mottes auront besoin au dict effect d'autres patentes ou depesches que les présentes; car tel est notre plaisir, non obstant quelconques ordonnances, placcarts, mandements, restrictions, instructions ou deffences à ce contraires, nuls exceptes ni reservez, pourveu qu'en déans l'an après la date de cestes, ces présentes soient présentées à nostre premier roy d'armes ou autre qu'il appartiendra, en nos dits Pays Bas en conformité et aux fins portées par le quinziesme article de l'ordonnance décrétée par feu l'archiduc Albert le quatorziesme de décembre seize cent seize, touchant le port et usage des tiltres, armoiries, timbres et autres marques d'honneur et de noblesse, à peine de nullité de ceste nostre présente grâce. Ordonnons à nostre dit premier roy

d'armes ou à celuy qui exercera son estat, en nos dits Pays Bas, ensemble au roy d'armes ou héraut de la province qu'il appartiendra, de suivre en ce regard, ce que contient le règlement fait par ceux de nostre conseil privé, le douziesme d'octobre seize cent trente sept, au sujet des enregistratures de nos lettres patentes, touchant les dites marques d'honneur et de noblesse par nos dits officiers d'armes respectivement, notice de ces présentes, pourveu aussy qu'au préalable, ces dites présentes soient présentées à Louis Antoine d'Aza, notre secrétaire du registre des mercedes, afin d'en estre tenu notice et mémoire ès livres de sa charge, et en son absence ou indisposition au secrétaire Cosme de Bustamente, official principal de la dite secrétairie au mesme effet, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles faict mettre nostre grand scel, saulf en autre chose nostre droict et l'autruy en tout. Donné en nostre ville de Madrid, royaume de Castille, le seiziesme jour du mois de septembre, l'an de grâce seize cent huictante, et de nos règnes le quinziesme. Paraphé, etc., Mont Rey, signé CHARLES. »

Son épitaphe gravée sur le mausolée élevé à la mémoire de son père et de la sienne est ainsi conçue.

D'ENNETIÈRES OBERT.

D. O. M.

« Philippe François d'Ennetières, marquis des Mottes, baron de la Berlière, ayant succédé à son père dans ses attributions de trésorier général des finances et de conseiller d'État, repose ici avec Marie Obert, sa bien aimée épouse, baronne de Mazinghem. Fontenes, etc., laquelle étant enlevée par la mort à son mari le 9 février 1688, celui-ci dégagé de ces liens, s'imposa ceux du Sacerdoce dans le couvent des

Pères des Carmes déchaussés, à Bruxelles, afin que pendant le secret de la solitude, il pût s'unir plus intimement à son divin époux, duquel Dieu, holocauste salutaire, il quitta la vie subitement l'an 1697 le 10 avril, et afin que mort dans le même Christ, il puisse vivre avec lui en société de son cher père et de son épouse. Toi lecteur prie Dieu. »

Il avait épousé Marie Alexandrine Obert, dame de Massinghem, Burbure et la Haye, fille aînée et héritière d'Alexandre, chevalier, seigneur de Burbure et de Marie de Landas, dame de la Haye, dont deux enfants, savoir :

A. Jacques François Hippolyte, qui suit, XVI.

B. Marie Alexandrine, baronne de Fontainé l'Évêque, épousa, en 1681, Michel, Luc Camille de Rodoan, baron de Fontaine l'Évêque, seigneur de Lillers, fils de Philippe Albert de Rodoan, baron de Fontaine l'Évêque et d'Anne Franeau.

XVI. Jacques François Hippolyte marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, comte d'Hust et du Saint Empire romain, baron de la Berlière, membre de l'état noble de la province et comté de Hainaut, mestre de camp d'un terce d'infanterie wallonne, seigneur de Harlebois, de Planques, Massinghem, Burbure, Fontenes, la Haye et autres lieux, grand bailli et châtelain de la ville et châtellenie de Courtrai, mort le 14 juillet 1714.

Il épousa, par contrat du 1er juillet 1681, Alexandrine Françoise Basta, comtesse de Mouscron, dame de Heule et de Zult, fille de Nicolas Ferdinand, comte de Basta et du Saint Empire, de Mouscron, d'Hust, de Heule, et de Michelle de Jauche, sa première femme. La marquise d'Ennetières épousa en secondes noces Albert Michel Joseph, comte Franeau, baron de Gomegnies, veuf d'Isabelle Maximilienne d'Yve.

Son contrat de mariage avec son premier mari porte :

« Comparurent par devant moi, Jean du Sollier, notaire

royal admis au conseil privé de Sa Majesté, très-illustrissime seigneur, messire Jacques François Hippolyte d'Ennetières, baron de la Berlière, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté, et grand bailli et châtelain des ville, château et châtellenie de Courtrai, assisté de monsieur le marquis de Wargnies, baron de Crèvecœur, etc., général de bataille des armées de la dite Majesté et gouverneur des ville et citadelle de Courtrai, comme commis et spécialement autorisé de messire Philippe François d'Ennetières, marquis des Mottes, seigneur de Harlebois, Fontenes, Longuehem, etc., du conseil d'Etat de ladite Majesté et trésorier général de ses domaines et finances, et de dame Marie Alexandrine Obert, sa compagne, dame de Mazinghem, Burbure, la Haye, etc., père et mère dudit seigneur de la Berlière, comme est apparu par acte passé par devant Jean Baptiste Desmaretz, notaire et tabellion public, le 20 juin 1681, dont la teneur est insérée ci-après, d'une part; et de très-illustre demoiselle Alexandrine Françoise Basta, fille de Nicolas Ferdinand Basta, comte d'Hust et de Mouscron, baron du Saint Empire, de Heule, Moorseele et Gracht, seigneur des villages de Zult, l'Uncque, Aelbecque, Gueleghem, Leghem, Bisseghem, etc., d'autre part : lesquels ont déclaré, etc. Ainsi fait et passé au château de Mouscron, le 1er juillet 1681. »

Le testament de Jacques François Hippolyte, marquis d'Ennetières, et d'Alexandrine Françoise Basta fut fait et passé le 12 février 1711 par devant Pierre Bonnet, homme de fief au comté de Hainaut, à Tournai, et Christophe Joseph le Houzée, aussi homme de fief du comté de Hainaut. Ce testament fut approuvé le 21 février 1716 par devant les mayeur et échevins de la ville et cité de Tournai, district de Saint-Brice.

Ils eurent cinq enfants, savoir :

A. Jacques François Joseph Maximilien, qui suit, XVII.

B. Marie Alexandrine Françoise, comtesse d'Hust et du Saint Empire,

dame de Fontaine l'Évêque et de Manssinghem, épousa, en 1711, François Édouard de Flechin, marquis de Wamin, seigneur d'Arquignon.

C. Françoise Catherine Michelle, comtesse d'Hust et du Saint Empire, morte le 9 mars 1745, épousa, le 20 décembre 1706, à Saint Jacques, à Tournai, Robert François de Bur, baron de Meulebeke, colonel de cavalerie, né à Gand le 28 octobre 1681, mort à Meulebeke le 8 mai 1763, fils de Gaspard Ignace de Bur et de Catherine Élisabeth Morrhe.

D. Charlotte Éléonore, comtesse d'Hust et du Saint Empire, épousa Charles Joseph, baron d'Overschie, seigneur de Burges, de Wisbecq, vicomte de Heule, fils de Michel Godefroid d'Overschie et de Marie de Landas, dame de Burges et de Wisbecq. Il épousa en secondes noces Marie Barbe Lucie Amélie Bouwens van der Boyen, baronne de Neeryssche.

E. Marie Jacqueline Alexandrine, comtesse d'Hust et du Saint Empire, née à Tournai, et baptisée à Saint Jacques, le 11 septembre 1701, épousa: 1° N. d'Ostrel, baron de Flers, et 2°, en 1730, Balthazar Alexandre de Sainte Aldegonde, comte de Genetz, fils d'Eugène de Sainte Aldegonde de Noircarmes, baron de Bours, et de Marie de la Tramerie.

XVII. Jacques François Joseph Maximilien, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, d'Hust et du Saint Empire, baron de la Berlière, par relief du 19 janvier 1715, seigneur de Harlebois et des Mottes, épousa en 1717, par contrat du 9 janvier, Isabelle Ernestine Marguerite della Faille, née à Gand, le 19 février 1698, morte le 10 avril 1718, fille d'Englebert Martin della Faille, baron de Nevele, et de Françoise Cornélie Schoyte.

Leur contrat, passé à Gand par devant le notaire Debbaut, porte dans sa partie généalogique :

« Furent présents messire Jacques François Joseph Maximilien d'Ennetières, comte d'Hust, de Mouscron et du Saint Empire, marquis des Mottes, baron de la Berlière et d'Heule, seigneur d'Aelbecque, Bisseghem et autres lieux, fils de feu messire Jacques François Hippolyte d'Ennetières, vivant comte de Mouscron, etc., et encore vivante dame Alexandrine Françoise Basta, comtesse d'Hust et de Mouscron, etc., assisté de ladite dame sa mère et tutrice, de messire

Albert Michel Joseph Franeau d'Hyon, chevalier, comte de de Gomegnies, etc., et ladite dame, à l'effet des consentements et assistances ci-après dûment et agréablement autorisés par ledit seigneur son époux, d'autre part ; et damoiselle Isabelle Marguerite della Faille, fille de feu messire Englebert Martin, vivant baron de la ville, pays et franchise de Nevele, etc., sa mère grand-paternelle et tutrice, et de messire Frédéric Englebert della Faille, baron d'Esteinpuits, Nevele, Boucheval, Baimhaut, son grand oncle paternel, d'autre part ; disant les principaux comparants, etc. »

L'état des biens délaissés par les parents du marquis Jacques François Joseph Maximilien d'Ennetières fut fait et passé par devant les échevins des Parchons de Gand, le 5 avril 1723.

Il eut de son mariage un fils, Englebert Frédéric Maximilien Joseph qui suit, XVIII.

XVIII. ENGLEBERT FRÉDÉRIC MAXIMILIEN JOSEPH, MARQUIS D'ENNETIÈRES ET DES MOTTES, comte de Hust, de Mouscron et du Saint Empire, baron de la Berlière, seigneur des Mottes et de Harlebois, né à Gand et baptisé à Saint Michel, le 1er avril 1718, étant tenu sur les fonts de baptême par Philippe Ferdinand, comte de la Tour-Saint-Quentin, au nom de Frédéric della Faille, baron d'Esteinpuits, et par Marie Jeanne Catherine della Faille d'Esteinpuits, baronne de Nevele, mort vers 1758, épousa, par contrat du 7 avril 1739, passé par devant maître Antoine François Joseph Lelong, à Tournai, Jeanne Ernestine Albertine de Sainte Aldegonde de Noircarmes, née à Tournai et baptisée à Saint Nicaise, le 15 novembre 1719, morte à Tournai, le 15 février 1788, fille de Philippe Albert, vicomte de Sainte Aldegonde, chevalier, seigneur de la Gruerie, et d'Augustine Robertine de Landas.

Le fief de la Berlière fut relevé au nom du marquis

Englebert Frédéric Maximilien Joseph d'Ennetières, le 5 septembre 1721. Il porte : « Devant le bailli et les hommes de fief de Saint Amand, par le procureur de messire François Edouard de Flechin, marquis de Wamain, et tuteur de messire Englebert Frédéric Maximilien Joseph d'Ennetières, comte de Mouscron, pour raison de la terre et seigneurie de la Berlière, consistant en toutes justices, haute, moyenne et basse, et en un lieu, manoir, en un château et dépendances, afin d'être reçu en la fidélité et hommage de Son Eminence M. le cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, abbé commandataire de Saint Amand, et de messieurs les prieur et religieux de ladite abbaye, à cause de leurs seigneuries de Villers Saint Amand. »

Voici la partie généalogique de son contrat de mariage :

« Comparurent en leurs personnes messire Englebert Frédéric Maximilien Joseph d'Ennetières, comte d'Hust, de Mouscron et du Saint Empire, marquis des Mottes, baron de la Berlière et de Heule, etc., fils de feu messire Jacques François Joseph d'Ennetières, en son vivant comte de Mouscron, d'Hust et d'autres lieux, et de dame Isabelle Marguerite Ernestine della Faille, fille de feu messire Englebert Martin della Faille, vivant baron de la ville et pays et franchise de Nevele, libre seigneur de Poncele, assisté de messire Edouard de Flechin, marquis de Wamain, et tuteur paternel, qu'en qualité de procureur de messire Jean François della Faille, seigneur des ville et métiers d'Assenede, tuteur maternel dont ladite procuration sera jointe au présent contrat, ayant ledit seigneur della Faille eu communication dudit contrat, au moyen d'une copie que l'on lui a envoyée ; messire Baudri François Nicolas de Roisin, baron de Selle et de Rongy, tant en sa qualité de parent, ainsi que comme procureur général et spécial de messire Balthazar Alexandre, comte

de Sainte Aldegonde de Genetz, son oncle, dont ladite procuration sera pareillement jointe au présent acte, d'une part : et damoiselle Jeanne Ernestine Albertine de Noircarmes de Sainte Aldegonde, fille de messire Philippe Albert de Noircarmes, comte de Sainte Aldegonde, son père, et de feue dame Augustine Robertine de Landas, assistée dudit seigneur son père, et de dame Claire Rose Dorothee d'Esclaibes d'Hust, comtesse de Sainte Aldegonde, sa belle-mère, messire Charles Alexandre d'Esclaibes, comte d'Hust, et messire Philippe Auguste Damman d'Hérine, chanoine de la cathédrale de cette ville, d'autre part. »

Le marquis Englebert d'Ennetières portait écartelé au premier et au quatrième de gueules au chevalier d'argent ayant le bras dextre levé d'azur et tenant un sabre de même, au deuxième et troisième d'argent à la barre dentelée de gueules, qui sont de Basta ; sur le tout d'argent à trois écussons d'azur surchargés chacun d'une étoile à six rais d'or, qui est d'Ennetières.

Il eut de son mariage six enfants, savoir :

A. Joseph Marie Édouard Baudri, qui suit, XIX.

B. Joseph Marie Balthazar, qui suit, XIX, après son frère aîné, Joseph Henri Édouard Baudri.

C. Rose Marie Augustine Josèphe, née le 6 juillet 1744, morte sans enfants à Vienne, en septembre 1797, épousa, le 30 avril 1783, à Notre Dame de Tournai, Charles Augustin Jacques de Preud'homme d'Hailly, dit le vicomte d'Oomberghe, capitaine d'infanterie au régiment de Ligne, né le 25 juillet 1744, fils de Charles Florent Idesbalde de Preud'homme d'Hailly, vicomte de Nieuport, baron de Poucques, et de Marie Anne Caroline Alegambe.

D. Marie Frédéric Joseph d'Ennetières, né le 28 janvier 1747, épousa Marie Josèphe Julie Féliciane du Chastelier, née le 1er mai 1765, sœur germaine de la femme de son frère puîné.

E. Marie Victoire Félicité Josèphe, née le 2 janvier 1752, épousa, le 15 avril 1771, Antoine Bruno de Steenhuyse, baron d'Hernen, né à Ypres,

en 1743, fils de Jacques Ferdinand Antoine, baron d'Hernen, et de Marie Catherine de Schynckele.

F. Marie Victor Emmanuel Joseph, dont la postérité suit, XIX, après celle de son frère Joseph Marie Balthazar Alexandre.

XIX. JOSEPH MARIE EDOUARD BAUDRI, MARQUIS D'ENNETIÈRES ET DES MOTTES, comte de Mouscron, comte d'Hust et du Saint Empire romain, baron de Heule et de la Berlière, membre de l'état noble de la province et comté de Hainaut, seigneur des terres de Mouscron, Luingue, del Val, Heule, Bisseghem, Aelbecque, Rolleghem et autres lieux, né à Tournai le 8 avril 1742 et baptisé à l'église de Notre Dame, le 2 mai suivant, étant tenu sur les fonts de baptême par Nicolas François Baudri, baron de Roisin, de Celles et de Rongy, au nom de François Edouard de Flechin, marquis de Wamain, et Claire Dorothée d'Esclaibes, comtesse de Sainte Aldegonde, femme de Philippe Albert, comte de Sainte Aldegonde de Noircarmes, baron de Bours, mort sans alliance au château de la Berlière le 21 octobre 1786.

Par lettres patentes en date du 3 novembre 1786, il obtint la faveur d'entourer ses armes du manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé de la couronne fermée. Ce diplôme, déjà cité et qui établit la généalogie complète de la maison d'Ennetières, exige, par son importance, une reproduction textuelle :

« JOSEPH, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roy d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicz, et de Ludomerie, archiduc d'Autriche; duc de Bourgogne et de Lorraine, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Stirie, de Carinthie et de Carniole; grand-duc de Toscane, grand-prince de Transilvanie, marquis de Moravie, duc de Wurtemberg, de la Haute

et Basse Silésie, de Milan, de Mantoue, de Parme et Plaisance, de Guastalla, d'Osviecz et Zator, de Calabre, de Bar, de Montferrat et de Teschen, prince de Souabe et de Charleville, comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tyrol, de Haynau, de Namur, de Ferrete, de Kybourg, de Gorice et de Gradisca, marquis du Saint Empire Romain, de Bourgovie, de la Haute et Basse Lusace, de Pont à Mousson et de Nomemy, landtgrave d'Alsace, comte de Provence, de Vaudemont, de Blamont, de Zutphen, de Saurwerden, de Salm et de Falkenstein, seigneur de la Marche d'Esclavonie, de Port Mahon, de Salins et de Malines. A tous ceux qui les présentes verront ou lire ouïront, salut! De la part de notre cher et féal Joseph Marie Edouard Baudri, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, comte d'Hust et du Saint Empire romain, baron de Heule et de la Berlière, membre de l'état noble de notre province et comté de Haynau, seigneur des terres de Mouscron, Luingue, Delval, Heule, Bisseghem, Albeck, Rolleghem, Houtain et autres lieux, nous a été très-humblement représenté qu'il seroit fils légitime de Frédéric Engelbert Maximilien Joseph, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, comte d'Hust et du Saint Empire romain, baron d'Heule et de la Berlière, seigneur des terres de Mouscron, Luingue, Delval, Heule, Bisseghem, Albeck, Rolleghem et autres lieux, et de dame Jeanne Ernestine Albertine, comtesse de Sainte Aldegonde Noircarmes, petit fils de Jacques François Joseph Maximilien, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, comte d'Hust et du Saint Empire romain, baron d'Heule et de la Berlière, membre de l'état noble de notre province et comté de Haynau, seigneur des terres de Mouscron, Luingne, Delval, Heule, Bisseghem, Albeck, Rolleghem et autres lieux, et d'Isabelle Marguerite della Faille, arrière petit fils de Jacques François Hippolyte, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de

Mouscron, comte d'Hust et du Saint Empire romain, baron de la Berlière, membre de l'état noble de notre province et comté de Haynau, mestre de camp d'un terce d'infanterie wallonne, seigneur de Harlebois, de Plancque, Mansinghem, Burbure, Fontenes, Lahaye et autres lieux, grand bailli et châtelain de la ville et châtellenie de Courtrai, mort en 1714, et d'Alexandrine Françoise de Basta, comtesse d'Hust et du Saint Empire romain, baronne d'Heule; que ledit Jacques François Hippolyte serait issu de trisayeux Philippe François, lequel aurait été créé marquis d'Ennetières et des Mottes, par lettres patentes du roi d'Espagne en date du 16 septembre 1680, chevalier banneret, baron de la Berlière, membre de l'état noble de notre province et comté de Haynau, seigneur de Harlebois, de Planque, Mansinghem, Burbure, Fontenes, etc., conseiller d'état, trésorier général des domaines et finances, et président de la Chambre des comptes aux Pays Bas, et Marie Alexandrine Obert, dame desdits lieux de Mansinghem, Fontenes, etc., inhumée en la chapelle de Notre Dame de l'église collégiale et paroissiale de Sainte Gudule, à Bruxelles, en 1681, sous un magnifique mausolée de marbre, orné de son portrait en relief et de seize quartiers; de quart ayeux, de Jacques d'Ennetières, chevalier banneret, créé baron de la Berlière, par lettres patentes du 23 may 1664, conseiller d'état, membre de l'état noble de notre province et comté de Haynau, trésorier général des finances et président de la Chambre des comptes aux Pays Bas, inhumé en 1677, dans la chapelle susdite de Notre Dame, sous le même mausolée, orné de son buste en relief et accompagné de ses huit quartiers et Marie de Baudequin; de quint ayeux, Jean d'Ennetières, chevalier, seigneur de Harlebois, Reynartvliet, Lamotte, conseiller de l'archiduc Albert, et premier des finances des Pays Bas, qui serait mort le 12 décembre 1630 et inhumé à Saint Piat, à Tournai, où

l'on voit son épitaphe entourée de ses huit quartiers, et Françoise van den Berghe, son épouse, dont le frère Louis d'Ennetières, aurait été le gouverneur de la ville de Chimay; de sixième ayeux, Arnoul d'Ennetières, seigneur de la Plaigne, de Sains, de Lomay, de Wastines, inhumé en l'église paroissiale du village de la Plaigne, en Haynau, avec l'exposition de ses huit quartiers, et Catherine de Cordes, dame de Harlebois, de Reynartvliet, etc., de septième ayeux, Jérôme d'Ennetières, chevalier, grand prévôt de Tournai, seigneur de Wastines, de Beaumez, Delval et du Doncq, inhumé le 21 octobre 1508, en l'église paroissiale de Saint Brice à Tournai, où il se voit une très belle et ancienne épitaphe, frère germain de Maximilien d'Ennetières, chevalier de l'archiduc Maximilien, depuis empereur, et Marie Vilain, des seigneurs de la Boucharderie; de huitième ayeux, Jacques d'Ennetières, chevalier, seigneur de Wastines, Delval et du Doncq, dont le frère cadet Roland d'Ennetières, qui aurait été allié à la fille de Louis, seigneur de Warcoing, serait mort glorieusement en combattant les armes à la main, avec le duc Charles le Hardi de Bourgogne en la funeste et mémorable journée de Nancy, et Quintine Pippart, dame de Beaumez ; de neuvième ayeux, Jacques d'Ennetières, chevalier, seigneur Delval, et Jeanne de Thouars, sa deuxième épouse ; de dixième ayeux, Guillaume d'Ennetières, écuyer, et Nicole Tiebegot ; de onzième ayeux, Collard d'Ennetières, écuyer et Marguerite de Roupy ; de douzième ayeux, Jean d'Ennetières, écuyer, et Simonde de Salins ; de treizième ayeux, Robert d'Ennetières, écuyer et Jacqueline de Rapelaer ; de quatorzième ayeux, Roger d'Ennetières, écuyer, qui aurait dû plaider contre Arnoud, abbé de Saint Pierre lez Gand, pour les biens que son ayeul, Hugues d'Abbeville aurait donnés à l'abbé Hugues, dans le lieu d'Ennetières, pour le repos de l'âme de son père et de la sienne après sa mort, lorsqu'il serait parti pour la Syrie afin

de combattre les Sarrasins, avec son frère aîné Bernard, lequel aurait vendu ses biens pour subvenir à la dépense nécessaire pour le voyage; que ce différend aurait été enfin terminé par la décision de Gauthier, évêque de Tournai, donnée le samedi avant la fête de Saint Gilles en l'année 1229 et souscrite par Jean, abbé de Saint Bavon, à Gand, Abraham, archidiacre, Nicolas, fils du châtelain de Lille, chanoine du dit Tournai et autres témoins ou pleiges; de quinzième ayeux, Robert d'Abbeville, qui aurait pris le nom de sa mère et aurait été seigneur d'Ennetières et aurait brisé les armes de sa famille pour s'en distinguer, en chargeant les écussons d'azur, chacun d'une étoile à six rais d'or, et Adélaïde de Bouberch; de seizième ayeux, Hugues d'Abbeville, cité ci dessus, et Mathilde, fille et héritière de Robert, seigneur d'Ennetières, en la châtellenie de Lille, en Flandres, dont le frère Jean d'Abbeville, prieur de Saint Pierre, du dit Abbeville, aurait été cardinal de la Sainte Église au titre de Sainte Sabine; de dixseptième ayeux, Bernard, châtelain d'Abbeville, en 1150, et Ogive, fille de Roger, dit le Vieux, châtelain de Lille en Flandre. Que la mère du remontrant aurait été fille de Philippe Albert, comte de Sainte Aldegonde de Noircarmes, baron de Bours et de Maingoval, seigneur de la Graverie, l'Epinoy, etc., mort le 7 mars 1746, lequel aurait épousé le 3 mars 1715, Augustine Robertine de Landas, famille chapitrale et chevalereuse des Pays Bas; petite fille de Philippe Albert, comte de Sainte Aldegonde et de Noircarmes, baron de Bours, etc., qui aurait épousé en 1671, Catherine Monel; arrière petite fille d'Albert André, comte de Sainte Aldegonde Noircarmes et de Genetz, baron de Maingoval, Bours, etc., commandeur de l'ordre de Saint Lazare, lequel aurait épousé en 1633, Anne d'Oignies, dame de Rosimbos et de Fromel; que la dite mère serait issue de trisayeux Maximilien, créé comte de Sainte Aldegonde en

1605, baron de Noircarmes, vicomte de Wisques, premier maître d'hôtel des archiducs Albert et Isabelle, conseiller d'état, gouverneur de Namur, et puis d'Arras, créé chevalier de la Toison d'Or, par Philippe IV, roi d'Espagne, mort le 13 mars 1635, lequel aurait épousé le 26 janvier 1597, Alexandrine de Noyelle, famille également reçue dans tous les chapitres et colléges nobles des Pays Bas ; de quart ayeux, Philippe de Sainte Aldegonde, seigneur de Noircarmes et de Wisques, grand bailli du Haynau, chevalier de l'ordre d'Alcantara, conseiller d'état, gouverneur et capitaine général du comté d'Artois, premièrement maître d'hôtel des archiducs Albert et Isabelle, et Bonne de Lanoy, dame de Maingoval, Bugnicourt, Rieulaix, Hordaing, etc., sénéchalle d'Ostrevant ; de quintayeux, Jean de Sainte Aldegonde, chevalier, seigneur des mêmes lieux, conseiller d'état, chambellan et premier sommellier du corps de l'empereur Charles V, commissaire de Flandres, grand bailli des villes et châtellenie de Saint Omer et Cassel, mort le 11 janvier 1538 et de Marie de Rubempré, dame de Bourgielles ; de sixième ayeux Nicolas de Sainte Aldegonde, seigneur de Noircarmes, Wisques, Genetz, Quienville, etc., mort le 1er juin 1497, et Honorine de Montmorenci, décédée le 1er aout 1510 ; de septième ayeux, Pierre, seigneur de Sainte Aldegonde, Noircarmes et Oxelaere, etc., mort en 1471, et Isabeau de Joigny de Pamele, morte en 1479. De huitième ayeux, Pierre, Ier du nom, seigneur de Sainte Aldegonde, Noircarmes et Oxelaere, mort le 2 janvier 1438 et Marguerite d'Arras, dame de Selles et de Blaringin ; de neuvième ayeux, Gillebert, chevalier, seigneur de Sainte Aldegonde, Noircarmes et Oxelaere, en l'an 1363, et Marie de Morcamp ; de dixième ayeux, Jean, chevalier, seigneur de Sainte Aldegonde, Noircarmes et Oxelaere, mort le 7 mars 1363, et Beatrix, dame de Wisques, de Quienville, Tilques, etc.; d'onzième ayeux, Jean, chevalier, seigneur

gneur de Sainte Aldegonde, Noircarmes et Oxelaere, et Marie de Lierres; de douzième ayeux, Jean de Sainte Aldegonde, Ier du nom, seigneur de Noircarmes et Oxelaere, mort à Paris en 1304, et dame Marguerite Reinier, fondateurs du couvent des chartreux au val de Sainte Aldegonde lez Saint-Omer, en 1298; de treizième ayeux, Gillon de Sainte Aldegonde, seigneur de Noircarmes, et Jeanne d'Esne, lequel Gillon, de par son père, Antoine de Sainte Aldegonde, seigneur de Noircarmes, tirerait son origine des châtelains de Saint Omer; que l'ayeule paternelle du remontrant aurait été fille d'Englebert Martin della Faille, baron des villes et pays de Nevele et d'Esteinpuits, et de Françoise Cornélie Schoyte, dame de Calesberghe; petite fille de Jean François della Faille, baron de Nevele, et de Marie Jeanne Catherine della Faille; arrière petite fille de Jean Martin della Faille, chevalier, baron de Nevele, nommé en 1667 commissaire de la part du roi d'Espagne, au renouvellement des lois en Flandres, et de Marie de Pierssene, issue de trisayeux, Jean della Faille, chevalier baron de Nevele, seigneur de Poncele et Adrienne Maes; de quart ayeux, Martin della Faille, seigneur de la Vichte, conseiller des archiducs Albert et Isabelle, nommé en cette qualité leur ambassadeur à la cour de Londres en 1603, conjointement avec le prince Charles d'Arenberg pour la conclusion de la paix avec le roi de la Grande Bretagne, et Sibylle Steicher, famille qui serait noble et ancienne et originaire de la ville de Biberach en Souabe; de quintayeux, Jean della Faille, écuyer, qui selon le contenu des lettres patentes de l'empereur Ferdinand, en date du 18 août 1562, aurait rendu plusieurs services importants, tant à ce monarque qu'à son Auguste maison, nommément, lorsque durant le siége d'Anvers en 1584, il aurait réduit les chefs du parti rebelle et la populace soulevée à reconnaître et à obéir à leur souverain légitime, et

Corneille van der Cappelle, issue d'une ancienne et noble famille de la province de Flandres; de sixième ayeux, Pierre della Eaille, écuyer et vicomte Calvaert de Sassigny, famille qui serait reconnue ancienne et noble aux Pays Bas; de septième ayeux, Jean Baptiste della Faille, un des quarante nobles et conseillers de la ville de Castro qui, premièrement aimé par le peuple, aurait fini par en être massacré injustement, et dame N...; de huitième ayeux, Jean Baptiste della Faille, écuyer, Ier du nom, personnage d'une profonde érudition, chéri par le pape Paul III, qui l'aurait nommé conseiller de l'église et l'aurait mis en 1557, au nombre des quarante nobles, premiers de la cité de Castro, et dame N.; de neuvième ayeux, Jean della Faille, écuyer, chef de la cavalerie du pape Alexandre VI, lors de la guerre que ce pontife aurait soutenue contre Virginio Ursini en 1492, et Lancebalde, fille naturelle de Guido Balde de la Rovère, duc d'Urbin, lequel Jean della Faille aurait été fils de Léon, dit Liopardo Dellafaglia, capitaine célèbre, originaire de Naples, des magnificences duquel il se verrait encore des vestiges jusqu'à ce jour; que la bisayeulle paternelle Alexandrine Françoise Basta aurait été fille de Nicolas Ferdinand, comte de Basta, du Saint Empire, d'Hust, de Marmarusi et de Mouscron, libre baron de Troppau, seigneur de Zultz et de Nazareth, et de Marie Michelle de Jauche de Mastaing, famille illustre et chapitrale des Pays Bas; petite fille de Ferdinand, comte de Basta et du Saint Empire romain, d'Hust et Marmarusi, libre baron de Troppau, en Silésie, chevalier, seigneur de Zultz, Nazareth, etc., et de Françoise van der Gracht, famille également chapitrale et distinguée; arrière petite fille de George de Basta, comte d'Hust et du comté de Marmarusi, baron de Troppau, qui aurait été capitaine de cavalerie, mestre de camp et du conseil de guerre au service de Philippe II, lieutenant général de ses armées, ensuite à la

demande de l'empereur Rodolphe, général des troupes de ce monarque en 1602, auquel ce grand général aurait rendu plusieurs services signalés et importants, nommément entre autres par la mémorable conquête de la Transilvanie, qu'il aurait soumise à son obéissance, dont ce prince l'aurait nommé capitaine général et gouverneur, ainsi que de la Haute-Hongrie, pour le récompenser, l'aurait crée comte du Saint Empire par lettres du 4 septembre 1605, pour lui et ses enfants, héritiers et descendants légitimes des deux sexes, et qui serait mort à Prague le 20 novembre 1607, après avoir épousé Anne de Liedekercke, de famille chapitrale des Pays-Bas, dont le quartier serait reçu en tous les chapitres nobles, héritière d'Hust et de Zultz, morte à Courtrai le 29 mars 1619 ; que la dite bisayeule serait issue de trisayeux, de Demetrio Basta, libre baron de Troppau, seigneur de Marmarusi, capitaine de cavalerie au service de l'empereur Charles Quint, honoré de l'estime de plusieurs princes souverains de l'Europe, et mort glorieusement en la ville de Basigniana, au duché de Milan en 1571, et Madeleine Rossini, issue d'une noble famille de Verseli (Verceil) en Piémont; de quatrième ayeux, Jean Basta, seigneur de Marmarusi et de Moradin, envoyé des nobles et citoyens de Morée vers Jean Antoine Doria, général des galères de l'empereur Charles V, mort au service de ce monarque, abandonnant sa famille et ses biens en Morée, et Cécile Manes, noble dame grecque ; de quintayeux, Jean Basta, seigneur de Marmarusi et de Moradin, et de Madeleine Miesranice; de sixième ayeux, Demestrius Basta, seigneur de Marmarusi et de Moradin, podestat de la ville de Morée, et de Basile Castrioni ; de septième ayeux, Badislas Basta, dit Héraclides, seigneur de Marmarusi, Moradin, tué par les Turcs en 1453, et Sidonia de Moradin ; de huitième ayeux, Marc Basta, curopolate de la ville de Morée, seigneur de Salonice, et Mathilde, fille de Jean Paléologue,

VIe du nom, empereur de Constantinople, dont le frère germain Alexis Basta aurait été archevêque de Trébisonde et patriarche du royaume de Grèce l'an 1380 ; de neuvième ayeux, Théodore Basta, seigneur de Salonice, qui aurait remporté une victoire contre Soliman, Ier du nom, troisième empereur des Turcs, près de la ville de Mégalopolis et repris sur lui celle de Céphalonie qu'il aurait remis à l'obéissance d'Emmanuel Paléologue, empereur de Constantinople, son maître, mort en 1362, et Anne de Banni, noble italienne; de dixième ayeux, Emmanuel Basta, seigneur de Salonice, proto secrétaire de Grèce, fameux guerrier qui aurait commandé les armées de l'empereur Michel Paléologue, pour lequel il aurait conquis la ville de Salidan, et dame Eudoxie Trappepont ; de onzième ayeux, Théodore Basta, seigneur de Salonice, tirant son origine des anciens princes du Péloponèse et d'Albanie dans l'empire de Grèce, qui aurait rendu des grands services à l'empereur Andronic Paléologue, dit le vieil empereur des Grecs et de Constantinople, l'an 1320 ; que la trisayeule paternelle du remontrant, Marie Alexandrine Obert, aurait été fille d'Alexandre Obert, seigneur de Burbure, et de Manzinghem, et de Marie de Landas, petite fille de Jean Obert, seigneur de Villers, et de Marguerite de Landas, qu'il aurait épousée en 1632, arrière petite fille de Walerand Obert, conseiller du conseil d'Artois, seigneur de Godempré, Grevilers, mort en 1603, et de Marie le Prevôt, que la dite trisayeule serait issue de trisayeux Guillame Obert, seigneur de la Gourie et Charles de la Vacquerie; de quartayeux, Jean Obert, chevalier, seigneur d'Espreaux, Norie Paige et Marie Hubert; de cinquième ayeux, Jean Obert, seigneur de Commineau et de Laigueville et Hélène de Griboval ; de sixième ayeux, Nicolas Obert, dit le Brun, seigneur de Harmy et de Laigueville et Claire de Saint Remy ; de septième ayeux, Gauthier Obert, seigneur des dits lieux, qui aurait épousé en

1305, Colaye de Fains ; de huitième ayeux, Louis Obert, seigneur de Harni, lequel aurait épousé, en 1275, Jossine de Wandricourt ; de neuvième ayeux Thierry Obert, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du comté de Vendosme, qui aurait épousé en 1248, Bonne de Halescourt ; de dixième ayeux, Martel Obert, dit Bras d'acier, chevalier, seigneur de Gaillardin, capitaine des gardes de Philippe Auguste, roi de France, en l'an 1221, et Mahaut de Parthenay, fille de Gaultier, chevalier, dont le père, N. Obert, aurait été tué au voyage d'Outremer, à la prise d'Acre, en 1191 ; que la quatrième ayeule paternelle du remontrant, Marie de Baudequin, aurait été fille de Claude de Baudequin, seigneur de la Haye et de Marie de la Rivière, dame d'Alincourt, petite fille de Philippe de Baudequin, greffier de l'hôtel de Charles Quint, mort à Madrid en l'an 1571, et de Marie de Zamberghe, arrière petite fille de Denis Baudequin, chancelier de la panaderie de l'archiduc Maximilien d'Autriche, empereur, mort en 1525, et de Jeanne de Machecco, que la dite Marie de Baudequin serait issue de trisayeule Paul Baudequin et Jeanne de Cuiry, dont serait descendue en ligne directe et masculine, Magdeleine Théodore de Baudequin, reçue chanoinesse du chapitre noble de Saint Pierre à Moustier sur Sambre, le 6 novembre 1764, encore vivante, après avoir fait preuve d'ancienne noblesse, chevaleureuse de quatre quartiers paternels, quatre maternels et quatre ascendants paternels, selon l'ancien règlement.

Le remontrant expose de plus qu'indépendamment de sa noble et ancienne extraction et de ses alliances distinguées, il pourrait encore alléguer qu'après que le comté de Ponthieu aurait été ravi à Charles le Hardi, duc de Bourgogne par Charles VIII, roi de France, et après la mort de ce prince par Louis XI, sous prétexte de réunion à la couronne d'un fief cédé formellement par le traité de Conflans, ses ancêtres

auraient abandonné généreusement leurs possessions dans ces contrées, en se fixant en Flandres pour se rapprocher de plus près et s'attacher plus intimement à leurs souverains, sous la domination desquels ils auraient été accoutumés à vivre, que ses ayeux auraient rendu encore des services importants à leurs princes, dans toutes les expéditions militaires et dans les affaires secrètes de l'État, imitant en cela l'exemple de Robert d'Ennetières qui aurait été fait prisonnier à la bataille du Pont à Bovines qui se donna le 27 juillet 1214, entre Lille et Tournai, par l'empereur Otton et Ferdinand, comte de Flandre, contre Philippe Auguste, roy de France et qui rançonné depuis, aurait assisté avec Rogier d'Ennetières et autres chevaliers à la déshéritance des ville et châtellenie de Cassel, faite en faveur de Jeanne, comtesse de Haynau et de Flandre, le mercredi avant la fête des Saints Simon et Jude 1218, dont les descendants fixement domiciliés depuis sous la domination des maisons de Bourgogne et d'Autriche, maintenant toujours la valeur et le courage, l'attachement et le zèle, la grandeur de l'origine et la noblesse du sang de leurs pères, auraient pris à tâche de s'allier constamment à leurs semblables et à tout ce qu'il y a de distingué aux Pays Bas : Telles seraient entre autres les familles de Velaines, de Salins, d'Obigies, de Roupy, de Barry, de Fiennes, d'Aubermont, de Clermez, de Vilain de Gand (dont les princes de Masmines), de Woestine, de Chastillon, de Moerkercke, de Harancourt, de Carondelet, de la Hamayde, de Saulx, de Haynin, de Croix, d'Enghien, qui toutes alliées à sa famille, seraient reçues et admises comme la sienne dans tous les chapitres et colléges nobles des provinces Belgiques, de même que dans toutes les fêtes et cérémonies solennelles et publiques, tant des inaugurations, entrées joyeuses, mariages des princes souverains des Pays Bas et autres solennités de cette espèce jusqu'à ce jour, ainsi qu'il

se verrait par les lettres patentes de chevaliers et autres concessions royales accordées par nos glorieux prédécesseurs aux auteurs du remontrant; et comme celui-ci n'aurait rien plus à cœur que d'obtenir de notre munificence quelque marque distinctive émanée de notre thrône pour perpétuer de plus en plus le lustre de son origine aussi noble qu'ancienne, il nous supplie en ces causes, en toute soumission, de daigner lui accorder le port d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, et sommé d'une couronne ducale derrière l'écusson de ses armes, tant que pour lui que pour ses enfants, à naître de légitime mariage, et à ce défaut, à son successeur féodal. Nous, ce que dessus considéré et voulant bien faire une attention favorable à la demande du remontrant, et eu égard à son ancienne et noble extraction, avons, de l'avis de notre chancelier de Cour et d'État, accordé et octroyé de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance, et autorité souveraine, accordons et octroyons au même Joseph Marie Edouard Baudri, marquis d'Ennetières et des Mottes, par ces présentes, ainsi qu'à sa postérité légitime en ligne directe et suivant l'ordre de primogéniture, et à ce défaut à son successeur féodal, la permission de sommer d'une couronne ducale fermée l'écu de ses armoiries et de les décorer d'un manteau ducal de gueules, doublé d'hermine, sur le pied que le remontrant le sollicite, et en la forme et manière, que le tout est peint et figuré au milieu des présentes. Chargeons leurs Altesses royales, l'archiduchesse Marie Christine d'Autriche, princesse royale de Hongrie et de Bohême, notre très-chère et très-aimée sœur, et le duc Albert, prince royal de Pologne et électoral de Saxe, duc de Teschen, notre très-cher et très-aimé beau frère et cousin, nos lieutenants, gouverneurs et capitaines généraux des Pays Bas, et donnons en mandement à tous nos justiciers, officiers et sujets, que ce peut regarder et toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement

jouir et user Joseph Marie Edouard Baudri, marquis d'Ennetières et des Mottes, ainsi que ses enfants à naître de légitime mariage en ligne directe et suivant l'ordre de primogéniture, et à ce défaut à son successeur féodal de cette notre présente grâce et décoration d'armoiries, sans leur faire mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire ; mandons en outre à notre conseil des finances, à ceux de notre Chambre des comptes, aux rois ou hérauts d'armes aux Pays Bas, et à tous ceux qu'il appartiendra, de procéder duement à la vérification, à l'entérinement et à l'enregistrement des présentes, selon leur forme et teneur ; conformément ce qui est prescrit à cet égard par les ordonnances du 14 de décembre 1616 et du 11 de décembre 1754, voulant qu'à cet effet, ces lettres patentes y soient présentées respectivement, dans l'an de leur date, à peine de nullité de la grâce, car ainsi nous plaît-il ; ordonnons de plus à notre premier roy d'armes ou à celui qui exerce son état aux Pays Bas, ainsi qu'au roy ou héraut d'armes dans celle de nos provinces que ce regardera, de suivre là-dessus le contenu du règlement du 2 d'octobre 1637, concernant l'enregistrement des lettres patentes en fait de marques et distinctions d'honneurs et de noblesse, et d'en coucher la note accoutumée au dos des présentes, que nous voulons avoir à jamais leur pleine et entière exécution, à quelle fin nous les avons signé, et nous y avons fait mettre le grand scel de feue Sa Majesté l'impératrice reine, dont nous nous servons jusqu'à ce que le nôtre soit achevé.

« Donné à Vienne le 3 du mois de novembre, l'an de grâce mil sept cent quatre vingt six, et de nos règnes, de l'empire romain le 23e, de Hongrie et de Bohême le sixième K. R. Vt signé JOSEPH. »

XIX. JOSEPH MARIE BALTHAZAR ALEXANDRE, MARQUIS D'ENNETIÈRES ET DES MOTTES, comte de Mouscron, d'Hust et du Saint Empire romain, baron d'Heule et de la Berlière, seigneur de Harlebois, etc., chevalier de Malte, par brevet de minorité du 17 avril 1752, grand prévôt de Tournai en 1790, député aux États généraux dans la même année, président de l'administration du département de Jemmapes, chevalier de la Légion d'honneur, né à Tournai le 11 avril 1743 et baptisé à l'église de Notre Dame le 15 mai, étant tenu sur les fonts de baptême par Balthazar Alexandre, comte de Sainte Aldegonde, et Marie Thérèse Basta, comtesse d'Hust, de Mouscron et du Saint Empire, épousa le 15 octobre 1787, à Colemberg, près de Boulogne, Rose Charlotte Anne Gabrielle de Sainte Aldegonde de Noircarmes, née le 21 décembre 1764, fille de Charles Philippe Albert Joseph, comte de Sainte Aldegonde de Noircarmes, baron de Bours, et de Louise Marie Madeleine Gabrielle d'Isque, marquise de Colemberg et d'Alembon, dont trois enfants, savoir :

A. Joséphine Victoire, née le 23 février 1791, morte à Nice, en 1830, épousa, le 15 mars 1807, Ferdinand Joseph, comte de Lannoy, né à Tournai le 1er juin 1772, mort à Velaines, près de Tournai, le 7 octobre 1823, fils d'Augustin François Joseph de Lannoy, seigneur de la Chaussée, capitaine au régiment royal d'infanterie, au service de France, et de Ferdinande Dorothée Josèphe de Franeau d'Hyon.

B. Rose Joséphine Marie, née à Tournai, le 15 juillet 1788, morte à Tournai, le 15 novembre 1854, épousa Théodore Ferdinand, baron de Joigny de Pamele, né en 1780.

C. Frédéric Joseph, qui suit, XX.

XX. FRÉDÉRIC JOSEPH, MARQUIS D'ENNETIÈRES ET DES MOTTES, par diplôme de confirmation du roi Guillaume Ier des Pays Bas, en date du 1er octobre 1822, né à Tournai le 25 septembre 1789, a épousé le 22 septembre 1817, à Gand, Félicité Jeanne Anne Ghislaine de Draeck, née le 9 février 1798,

morte à Sommerghem, près de Gand, le 21 octobre 1855, fille unique de Louis Frédéric Ghislain de Draeck et de Colette Barbe Charlotte Ghislaine de Lauvetan. Maintenu dans tous ses droits nobiliaires, y compris le port du manteau et des tenants aux bannières d'Ennetières, il n'a qu'une fille unique, savoir :

Marie Rose Louise Ghislaine, MARQUISE D'ENNETIÈRES ET DES MOTTES, a épousé Octave Charles Louis Guillaume, comte d'Oultremont, fils de Charles Ferdinand Joseph, comte d'Oultremont, et de Louise Joséphine, comtesse van der Noot de Duras.

XIX. MARIE VICTOR EMMANUEL JOSEPH D'ENNETIÈRES, capitaine au régiment de Clerfayt, né le 7 avril 1753, troisième fils et sixième enfant de Joseph Marie Balthazar Alexandre, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, d'Hust et du Saint Empire romain, baron d'Heule et de la Berlière, seigneur de Harlebois, etc., et de Jeanne Ernestine Albertine de Sainte Aldegonde de Noircarmes, épousa le 9 octobre 1785, à Bruxelles, Philippine Françoise Josèphe Dorothée, marquise du Chasteler, née le 10 avril 1764, fille de François Gabriel Joseph, marquis du Chasteler et de Courcelles, conseiller d'Etat, baron d'Incourt, etc., etc., membre de l'État noble du Hainaut, et d'Albertine Josèphe Yolande Dorothée, comtesse de Turheim, sa femme du premier lit, dont un fils, Camille Frédéric, qui suit, XX.

XX. CAMILLE FRÉDÉRIC, COMTE D'ENNETIÈRES D'HUST ET DU SAINT EMPIRE, par diplôme de confirmation de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas, en date du 1er octobre 1822, né le 22 avril 1797, épousa, en 1825, Josèphe Georgine Antoinette de Béthune, née le 1er avril 1800, fille de Marie Amé Bernard Antoine Joseph Eugène Maximilien, comte de Bé-

thune, baron de Bousbecque, et de Marie Joséphine de Steenhuyse, sœur de Maximilien Guillaume Auguste Albert, marquis de Béthune, dont quatre enfants, savoir :

A. Octavie, COMTESSE D'ENNETIÈRES D'HUST.
B. Félicité, COMTESSE D'ENNETIÈRES D'HUST.
C. Victor, qui suit, XXI.
D. Marie Fanny Albertine, COMTESSE D'ENNETIÈRES D'HUST, morte au château d'Elverdinghe, le 28 septembre 1848, à l'âge de dix huit ans.

XXI. VICTOR, COMTE D'ENNETIÈRES D'HUST ET DU SAINT EMPIRE, épousa, le 21 novembre 1848, au château de Béthune à la Hulpe, sa cousine germaine, Euphémie Josephine Ghislaine de Béthune, fille puînée de Maximilien Guillaume Auguste Albert, marquis de Béthune, et de Victorine Charlotte Ghislaine, baronne de Steenhuyse, morte le 14 octobre 1865, dont une fille, savoir :

Marie Victorine Camille Ghislaine, comtesse D'ENNETIÈRES, D'HUST ET DU SAINT EMPIRE.

ERP.

De sable, au sautoir échiqueté de gueules et d'argent. Cimier, une tête et col de loup au naturel.

Ce nom, fort ancien en Flandre et dans le Brabant, se confond souvent avec celui de van Herpe, Herpen ou Harpen, famille originaire de Flandre, mais établie en Hollande depuis la fin du XVII[e] siècle. Butkens et Philippe de l'Espinoy en font des citations fréquentes, dont la première remonte à l'année 1186, et se rapporte à la dotation faite au monastère d'Afflighem, par Henri II, comte de Brabant; mais, bien que van Erpe et van Harpen revendiquent tous deux Rasse van Erpe, l'un des quarante nobles qui scellèrent le traité conclu, le 3 décembre 1339, entre le comté de Flandre et le duché de Brabant, ces familles n'ont rien de commun l'une avec l'autre.

I. Guillaume Frédéric van Erp van het Holt, membre du Ridderschap, corps de la noblesse du quartier de Nimègue, en 1634, épousa Gisberte van Nievenheim van Driesberg, dont un fils, Guillaume, qui suit II.

II. Guillaume van Erp van het Holt, membre du Ridderschap en 1667, épousa Catherine van Plees tot de Heeg, fille de Guillaume et de Bartrude van Leuwen de Delenhoven, dont deux enfants, savoir :

A. Balthazar Assuère, qui suit, III.

B. Marie Elisabeth, épousa Herman Bernard, van Voorst tot Schadewyck.

III. BALTHAZAR ASSUÈRE VAN ERP VAN HET HOLT épousa Marie Elisabeth van Voorst van Schadewyck, fille de Balthazar Assuère et d'Agnès Mathilde van Zeller van Halsaf, dont six enfants, savoir :

A. Balthazar, qui suit, IV.

B. Théodore Jean VAN ERP VAN HET HOLT, capitaine au service des Provinces-Unies, mort à Baerlo, près Venloo, en mai 1792.

C. François Henri Jean, VAN ERP VAN HET HOLT, capitaine au service de Prusse, mort dans un combat en Silésie.

D. Gérard Antoine VAN ERP VAN HET HOLT, épousa N. de Boerda, dont quatre enfants :

a. N., religieux à l'abbaye de Knechstein, sur le Rhin.

b, N., religieuse à l'abbaye de Munster.

c et *d*. NN., religieuses à l'abbaye de Hensberg, près d'Aix-la-Chapelle.

E. Jeanne Catherine, religieuse à l'abbaye de Furstenberg, près de Xanten, sur le Rhin.

F. Antoinette Gisberte, religieuse à l'abbaye de Munster, à Ruremonde.

IV. BALTHAZAR VAN ERP VAN HET HOLT, mort à Ruremonde, le 31 mai 1776 et inhumé près de sa femme à l'église des Frères Mineurs, avec seize quartiers, épousa en 1753, Antoinette Marie Jossine d'Oldenéel van den Herenbrinck, morte à Ruremonde, le 25 septembre 1775, fille d'Henri François et de Marie Ursule van Hugenpoth van Stockum, dont sept enfants, savoir :

A. Antoinette Marie Sophie, supérieure du monastère de Neu Kloster. Prusse, née à Didam, le 20 avril 1754, morte à Baerlo, le 30 novembre 1834.

B. Marie Agnès Françoise, religieuse au cloître d'Eppinghoven, née à Didam, le 19 mai 1755, morte le 15 février 1785.

C. François Balthazar Herman VAN ERP VAN HET HOLT, chanoine à Rutten, né le 24 mai 1758, mort à Baerlo, le 12 août 1827.

D. Henri Guillaume Antoine, qui suit, V.

E. Balthazar Marie Antoine VAN ERP VAN HET HOLT, né à Didam, le 6 juin 1761, mort sans alliance, à Baerlo, le 5 février 1848, officier au

régiment français de la Marck-infanterie, chevalier de Saint-Louis, capitaine au 60e régiment, en Angleterre, envoyé aux Indes et fixé, après sa retraite, près de son frère Henri Guillaume Antoine, à Baerlo.

F. Wilhelmine Gisberte Raimonde, née à Didam, le 4 novembre 1762, morte à Baerlo, le 6 septembre 1845.

G. Marie Ursule Sophie, née le 24 juin 1765, morte le 25 juin.

V. Henri Guillaume Antoine, baron van Erp van het Holt, seigneur de Baerlo, de Bré et de Blericq, né à Didam le 2 septembre 1759, mort à Baerlo, le 18 août 1820, officier au régiment de la Marck, chevalier de Saint Louis. Compris dans la première nomination au corps équestre du Limbourg, le 16 février 1816, il épousa, à Bedum, près de Groningue, le 18 novembre 1795, Hélène Gertrude, baronne van Voorst tot Voorst, née à Didam, en 1771, morte à Baerlo, le 14 avril 1852, dont dix enfants, savoir :

A. Balthazar François Jean Antoine Godefroid, baron van Erp van het Holt, né à Baerlo, le 1er septembre 1855, capitaine d'artillerie, membre de l'ordre équestre du duché de Limbourg.

B. Joséphine Antoinette Marie, née à Baerlo, le 6 janvier 1798.

C. Jean Egide Balthazar, chef de la branche aînée qui suit, VI.

D. Joseph Bruno, baron van Erp van Holt, lieutenant à la 13e *afdeeling* (régiment) d'infanterie, né à Baerlo, le 12 novembre 1801, mortellement blessé à Lierre, dans une rencontre avec les volontaires belges, mort à Anvers, le 23 octobre 1830.

E. Frédéric Assuère, fondateur de la seconde branche.

F. Marie Théodore Caroline Louise Gertrude Antoinette Claire, née le 7 novembre 1805, épousa Pierre Antoine Henri de l'Escaille de Lier.

G. Claire Thérèse, née à Baerlo, le 7 janvier 1808.

H. Thérèse Henriette Louise, née le 1er février 1810.

I. Françoise Marianne, née à Baerlo, le 12 février 1812, morte à Baerlo, le 8 novembre 1840.

J. Henri Donat Gérard, baron van Erp van het Holt, né à Baerlo, le 12 septembre 1815, mort à Baerlo, le 15 mai 1844.

Branche aînée.

VI. Jean Egide Balthazar Auguste Joseph Antoine, baron

VAN ERP TOT HOLT DE BAERLO, né à Baerlo, le 6 janvier 1800, général major en retraite, officier de l'ordre de Léopold, épousa, le 25 mars 1845, Dieudonnée Françoise Clémentine, baronne de Loen d'Enschede, née au chateau d'Haccourt, Liège, le 21 août 1821, fille de François Joseph et de Théodore Marie Jeanne, baronne de Hovel de Westerflier, dont deux fils, savoir :

A. Walerand Roger Marie, BARON VAN ERP D'HOLT, né le 4 février 1846.

B. Maximilien Walerand Alphonse Marie Charles Antoine, BARON VAN ERP D'HOLT, né le 3 septembre 1847.

Seconde branche.

VI. FRÉDÉRIC ASSUÈRE LOUIS AUGUSTE BERNARD ALOYS, BARON D'ERP D'HOLT, né le 2 mai 1803, lieutenant au régiment de dragons n° 4, au service des Pays Bas, démissionné après les événements de 1830, épousa, en août 1832, Louise Françoise Augustine de Préseau d'Hugemont, fille de Louis et d'Aldegonde van Voorst, dont trois enfants, savoir :

A. HENRI LOUIS JOSEPH, BARON D'ERP D'HOLT, né à Dompierre, France, département du Nord, le 19 janvier 1834, épousa, à Louvain, le 23 août 1864, sa cousine Henriette Louise Marie de l'Escaille, née à Baerlo, le 28 décembre 1842, fille de Pierre Antoine Henri et de Marie Théodore Caroline Louise Gertrude Antoinette Claire, ci-dessus.

B. Gustave Frédéric Jean, BARON D'ERP D'HOLT, né le 23 mars 1838, mort à Paris, le 29 mai 1857.

C. Louisa Ernestine Jeanne, née le 31 octobre 1834.



ERTBORN.

D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois écrevisses de sable

I. JEAN VAN ERTBORN, secrétaire des seigneurs de Batenbourg, de Schrieck et de Grootloo, épousa Catherine van Voorspoel, née à Malines, le 31 janvier 1605, dont neuf enfants, entre autres, cinq qui suivent, savoir :

A. Jean, qui suit, II.

B. Catherine, épousa, le 13 décembre 1650, Gérard Bosschaerts.

C. Pierre VAN ERTBORN, chanoine de la collégiale de Saint Pierre, à Louvain.

D. Bernard Alexandre VAN ERTBORN, greffier de Battenbourg et de Bonheyden, épousa, le 17 août 1642, Isabelle Scholastique Verschueren, dont postérité.

E. Balthazar VAN ERTBORN, avocat au grand Conseil, à Malines, épousa Jeanne Macharis, dont trois enfants, entre autres :

Pierre VAN ERTBORN, protonotaire apostolique.

II. JEAN VAN ERTBORN, avocat au grand Conseil à Malines, né à Malines, le 2 mars 1628, épousa : 1° Anne Paes, dit 't Hooft ; 2° le 12 mars 1659, Esther Bex.

Il eut du premier lit plusieurs enfants, entre autres, deux qui suivent, savoir :

A. François Joseph, qui suit, III.

B. Alphonse Dominique VAN ERTBORN, né à Malines, le 17 novembre 1664, mort à Anvers, le 2 mars 1757 et inhumé à la cathédrale, suc-

cessivement curé de Bousseghem, à la suite d'un concours en théologie tenu à Malines, pleban de la cathédrale d'Anvers, chanoine gradué de la cathédrale, archidiacre et censeur pour l'évêché d'Anvers.

Il eut du second lit un fils, savoir :

C. Adolphe Pierre Yve VAN ERTBORN, né le 22 mai 1670, mort sans enfants, le 12 juillet 1757, échevin d'Anvers, secrétaire et puis greffier du grand Conseil, épousa : 1° Marie Anne Josèphe Frédéric, et 2° Thérèse Constance Delvaux y Fryas.

III. FRANÇOIS JOSEPH VAN ERTBORN, né à Malines, le 14 février 1663, mort le 23 février 1733, épousa, à Anvers, le 11 avril 1707, Isabelle Louise Mols, dont quatre enfants, entre autres, François Emmanuel, qui suit, IV.

IV. FRANÇOIS EMMANUEL VAN ERTBORN, chevalier héréditaire par lettres patentes du 1er août 1767, baron, par lettres du 25 décembre 1779, né à Malines, le 14 octobre 1716, mort à Anvers, le 13 octobre 1791, premier directeur de la Compagnie asiatique de Prusse, épousa : 1° à Anvers, Anne Isabelle Catherine Hoomis, veuve de Jean Charles Wittebol, morte le 12 janvier 1751, et 2° le 6 janvier 1753, Marie Caroline Thérèse Melyn.

Il eut du premier lit un fils mort à l'âge de dix-sept ans et du second lit, quatre enfants, entre autres, deux fils, qui suivent, savoir :

A. François de Paule Joseph, qui suit, V, après son frère cadet.
B. Emmanuel François de Paule, qui suit, V.

V. EMMANUEL FRANÇOIS DE PAULE VAN ERTBORN, né à Anvers, le 24 juin 1761, mort à Hoboken, le 29 mai 1818, épousa, le 29 avril 1783, à Anvers, Catherine Henriette Josèphe de Witte, dont trois enfants, savoir :

A. Florent Joseph VAN ERTBORN, né à Anvers en 1784, mort, sans enfants, à la Haye, le 28 août 1840, bourgmestre d'Anvers, chambellan de

Sa Majesté le roi Guillaume Ier, gouverneur de la province d'Anvers, épousa, à Utrecht, le 26 mai 1830, Adrienne Eléonore Joséphine van Eeckeren, femme, en secondes noces, de Charles Gustave Ghislain Marie, comte de Marnix, maréchal de la cour de Belgique.

B. Justine Caroline Marie, morte à Anvers, le 26 mars 1841, épousa, le 28 août 1805, Philippe François Joseph, baron de Pret de Terveken, mort à Anvers, le 11 juillet 1838.

C. Emilie Louise, morte à Anvers, le 5 janvier 1843, épousa, à Anvers, le 18 août 1807, Louis Joseph Moretus.

V. François de Paule Joseph, baron van Ertborn, chevalier héréditaire, né à Anvers, le 30 janvier 1755, mort le 22 janvier 1807 et inhumé à Hoboken, épousa, le 3 juin 1777, Jeanne Louise Josèphe van de Werve, dont quatre enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Joseph Charles Emmanuel, baron van Ertborn, né à Anvers, le 22 novembre 1778, mort à La Haye, le 1er septembre 1823, membre du magistrat d'Anvers, suppléant au Corps législatif, secrétaire du conseil général de la préfecture des Deux Nèthes, sous préfet à Audenarde, auditeur de première classe au Conseil d'Etat, plus tard membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers et membre de la Chambre des comptes, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, épousa Rosalie Robertine Ghislaine Baut de Rasmon, dont un fils, mort sans alliance en 1829.

B. Edouard Joseph Emmanuel, qui suit, VI.

C. Eugénie Catherine Philippine Jeanne, morte à Spa, le 25 février 1834, épousa, le 17 juillet 1804, Charles Jean Stier d'Aertselaer.

VI. Edouard Joseph Emmanuel François, baron van Ertborn, né à Anvers, le 17 mai 1781, mort à Anvers, le 9 mai 1836, épousa, à Anvers, le 9 mai 1806, Jeanne Marie Joséphine Vermoelen, morte à Anvers, le 7 février 1830, dont cinq

enfants : un fils, mort sans alliance, trois filles et Victor Charles Clément Marie, qui suit, VII.

VII. VICTOR CHARLES CLÉMENT MARIE, BARON VAN ERTBORN, né le 24 mars 1816, épousa, le 1er mai 1838, Pauline Marie Antoinette de Wael, née le 22 septembre 1810, fille de Charles Henri et d'Isabelle Marie Vermoelen, dont cinq enfants, nés à Aertselaer, savoir :

A. Octave Charles Marie, BARON VAN ERTBORN, né le 21 février 1839.

B. Alvarez Charles Victor Marie, CHEVALIER VAN ERTBORN, né le 19 août 1840.

C. Raphaëlle Caroline Emilie Marie, née le 5 septembre 1841.

D. Georgine Isabelle Eugénie Marie, née le 8 décembre 1842.

E. Inada Octavie Caroline Marie, née le 13 mai 1846.

ESTRIX DE TERBEECK.

ÉCARTELÉ au premier et au quatrième, d'or, au perroquet essorant, au naturel; au deuxième et au troisième, de sable au chevron d'or, accompagnés de trois dés d'or, pointés de gueules. COURONNE: à cinq perles. CIMIER : le perroquet de l'écu.

I. ROMBAUT ESSCHERICX, épousa Anne Mompeliers, dont trois enfants, entre autres, Corneille, l'aîné, qui suit, II.

II. CORNEILLE ESSCHERICX, mort le 19 décembre 1623, épousa: 1° Catherine Neeffs; 2° Catherine de Hondt.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Corneille, qui suit, III.

Il eut du second lit neuf enfants, entre autres quatre qui suivent, savoir :

B. Gilles ESTRIX, mort le 19 mai 1658, licencié en théologie, curé de Saint Nicolas, à Bruxelles, chanoine gradué de Saint Bavon, à Gand, pénitentier, écolâtre.

C. Gaspar ESTRIX, mort en 1644, licencié en théologie, chanoine du chapitre de Notre-Dame, à Anvers, fonda une bourse d'études à l'Université de Louvain.

D. Rombaut, qui suit, III, après la postérité de son frère Corneille.

E. Jean ESSCHERICX, mort sans alliance, le 2 juillet 1645, doyen de la corporation des tisserands.

III. CORNEILLE ESSCHERICX, épousa Anne van den Hove, dont six enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Mathias ESTRIX, prêtre.

B. Gilles Estrix, prevôt de l'abbaye d'Affligem.
C. Gaspar, qui suit, IV.

IV. Gaspar Estrix, mort à Malines, le 9 février 1700, à l'âge de quatre vingt un ans, épousa Catherine Vermost, dont deux enfants, savoir :

A. Gaspar Estrix, seigneur de Seveghem, mort sans postérité, le 21 octobre 1760, épousa Anne Catherine Brants.
B. Marie Anne, épousa : 1° André Corneille Snyers ; 2° Gérard Norbert de Robiano.

III. Rombaut Estrix, épousa, le 30 juin 1616, Elisabeth Verhulst, dont quatre enfants, entre autres, Rombaut, qui suit, IV.

IV. Rombaut Estrix, mort le 19 février 1684, épousa : 1° Marie Ceulemans ; 2° Claire de Mayer, dont onze enfants.
Il eut du premier lit un fils, Gilles, qui suit, V.

V. Gilles Estrix, épousa Marguerite de Gorler, dont neuf enfants, entre autres, Gilles, qui suit, VI.

VI. Gilles Estrix né le 14 septembre 1690, épousa Antoinette Thérèse Bosselaer, dont cinq enfants, entre autres, Ive Joseph, qui suit, VII.

VII. Ive Joseph Estrix, mort le 5 janvier 1794, épousa Marie Madeleine Scheppers, dont sept enfants, entre autres, Jean François Xavier, qui suit, VIII.

VIII. Jean François Xavier Estrix, né le 5 avril 1766, mort le 12 janvier 1826, adjoint au maire de Malines, bourgmestre de Malines, membre des États de la province d'Anvers et de la seconde Chambre des États généraux, chevalier de l'ordre

du Lion Belgique, épousa, le 6 novembre 1799, Barbe Françoise Marie Eugénie de Nelis, dont un fils, François Jean Charles, qui suit, IX.

IX. François Jean Charles, chevalier Estrix de Terbeeck, né le 7 septembre 1800, lieutenant colonel à l'état major général de la garde civique, aide de camp du général en chef, inspecteur des gardes civiques du royaume, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix commémorative, épousa, à Saint Josse Ten Noode, le 7 mai 1864, Marie Barbe Smeers, née à Louvain, le 6 octobre 1825, fille de Jean Baptiste et d'Angélique Léopoldine Félicité Josèphe Wayez.



FÆSTRAETS.

ÉCARTELÉ : au premier et au quatrième, contre écartelé, au premier et au quatrième d'or, au deuxième et au troisième d'argent, à une coquille d'argent brochant sur l'écartelure, qui est FÆSTRAETS; au deuxième et au troisième d'argent, à trois pals de gueules, qui est VAN RANST, au franc quartier de sable au lion d'or, qui est BRABANT. CIMIER : la coquille de l'écu.

Le nom de cette ancienne famille patricienne du Brabant s'écrit aussi, mais improprement, Foestraets ou Festraets. L'erreur, l'incorrection sont suffisamment démontrées par des pièces imprimées, des documents authentiques et des actes publics de l'an 1721, où le nom se présente invariablement et identiquement avec les mêmes lettres.

Fæstraets est originaire de Tirlemont et de noblesse très ancienne, bien que sa généalogie, officielle et attestée, ne remonte pas au delà des dernières années du seizième siècle. Toutefois, son antiquité, dès cette époque déjà loin de nous, ne peut être contestée ou même révoquée en doute. Sa première alliance connue, et qui porte la date de 1594, la rattache à la branche aînée d'une maison originaire des mêmes contrées, maison si considérable, si illustre, si jalouse de la pureté de son sang, que l'on doit voir nécessairement dans cette alliance la consécration d'un état de noblesse établi depuis longtemps. Bientôt, sur la belle souche issue de Hinnisdal vinrent se greffer d'autres rameaux, non moins glorieux et superbes, Baden Durlach, Lodewyck et enfin van Ranst, de l'illustre maison des Berthoud, seigneurs de Ma-

lines. C'est alors seulement, que Louis Joseph Charles de Fæstraets, seigneur de Surbempde, licencié ès lois depuis 1740, fatigué par les persécutions incessantes que les hérauts d'armes de cette époque, dominés par l'esprit du lucre, par l'appât des profits et des redevances, faisaient subir à toutes les familles dont la noblesse notoire et d'ancienneté immémoriale, n'était pas légalement, ou pour mieux dire, administrativement établie par des patentes et des diplômes duement enterinés et enregistrés, voulut y mettre un terme, pour sa personne et celles de ses descendants, en réclamant des lettres d'anoblissement, alors qu'il aurait du se borner à requérir une simple constatation et confirmation de noblesse. Il les obtint en 1765; mais elles ne furent pas accueillies avec reconnaissance par ses alliés et ses proches, qui qualifièrent sa démarche d'abusive et de superflue. En portant ce jugement, ils ne se rendaient point compte des résolutions extrêmes que provoquent dans les âmes loyales et droites des vexations mesquines qui se renouvellent tous les jours. De tout temps les gens paisibles ont dû chercher à se garantir du fléau de la bureaucratie.

Louis Joseph Charles de Fæstraets, seigneur de Surbempde, obtint donc ce qu'il demandait; s'il ne reçut pas de plus grandes distinctions, c'est que sa position de fortune, comme aîné d'une famille de onze enfants, devait être nécessairement médiocre ou précaire. Ne voulant pas l'élever, on se borna à reconnaître ses droits.

Voici sa généalogie des temps modernes, officiellement admise et reconnue.

I. GUILLAUME FÆSTRAETS fit plusieurs fois partie de la magistrature de la ville de Tirlemont et vivait encore en 1594, année où il figure sur le rôle des contributions pour le quartier dit *Lovenaerenwyck*. Il épousa Marie de (van en flamand)

Hinnisdal, « maison originaire de la Hesbaye et qui se place parmi les plus anciennes et les plus illustres de ce quartier.

« Elle fait remonter son origine à Gilles de Hinnisdal qui aurait accompagné Philippe, comte de Flandre, dans la Terre Sainte. Les armes de ce chevalier figurent à la salle des croisades, au musée de Versailles. Elles sont de sable au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable, becquées et membrées de gueules. COURONNE : de comte. SUPPORTS : deux lévriers.

« Pendant plusieurs siècles, les sires de Hinnisdal se confinèrent dans le pays natal, et toutes leurs alliances, durant ce long espace de temps, furent prises dans la noblesse hesbignonne. »

Cette assertion, empruntée à M. le baron Isidore de Stein d'Altenstein (*Annuaire de la Noblesse belge*, troisième année, page 142), est d'une exactitude rigoureuse, mais elle est d'une concision extrême, et nous devons, pour la gloire de la famille dont nous écrivons sommairement l'histoire, comme preuve de l'antiquité et de l'authenticité de sa noblesse, faire connaître avec plus de développements la maison à laquelle elle s'est alliée dans les dernières années du seizième siècle.

La maison de Hinnisdal, d'origine franque et chevaleresque, a eu son berceau dans le comté de Looz aux Pays Bas. Ses auteurs principaux, feudataires et défenseurs de l'abbaye impériale de Saint Trond, figuraient parmi la noblesse de chevalerie dès la fin du douzième siècle. Par leurs possessions, leurs alliances, leurs services militaires, tant en France qu'aux Pays Bas, et les distinctions qu'ils se sont acquises, les représentants de la famille de Hinnisdal ont justifié la dénomination qu'elle a reçue, dès le moyen âge, de « très noble et très ancienne famille de Hinnisdal. »

Lors des recherches faites pour les preuves de cour, en

1776, dom Gaffiaux établit sur titres la filiation de la maison de Hinnisdal, sans interruption, jusqu'à Gilles de Hinnisdal, chevalier du château de Fumal, vivant à la fin du douzième siècle. Son nom et ses armes ont été placés dans la salle des Croisades du musée de Versailles, en vertu d'une charte où Gilles de Hinnisdal est mentionné comme faisant partie, sous le comte de Flandre, de l'expédition du roi Philippe Auguste en Syrie, en 1190; ce fait est constaté par les lettres patentes que ce monarque, étant au siége de Saint Jean d'Acre, en 1191 (en vertu des obligations féodales et comme exécuteur des dernières volontés de son vassal Philippe, comte de Flandre, mort à la Terre Sainte), donna, pour se porter caution des sommes empruntées à des marchands gênois par des chevaliers relevant du feu comte, savoir : Wautier de Ligne, Baudouin de Henin, Gilles de Hinnisdal, Roger de Landas, etc. (La charte originale est dans les archives du prince de Ligne). Il portait de sable, au chef d'argent, chargé de trois merles de sable. Sa descendance directe s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La maison de Hinnisdal a donné des gouverneurs de villes et de provinces, un lieutenant général, des mestres de camp, des brigadiers, des colonels, dans les armées du roi de France; un gouverneur de Saint Domingue, des conseillers et chambellans des ducs de Bourgogne. Après la réunion de la province d'Artois à la France, Jean Herman de Hinnisdal, baron de Fumal, a fait toutes les campagnes de la fin du règne de Louis XIV et dans ses armées, avec le régiment de la Marck dont il était colonel commandant, et dont le comte de la Marck, son cousin germain, était le colonel propriétaire.

Le titre de comte du Saint Empire a été conféré à la famille de Hinnisdal par lettres patentes de Charles VI, empereur d'Allemagne.

De toutes les branches de la maison de Hinnisdal, dont celle

de Hinnisdal de Crainhem, restée dans la province de Hesbaye en Belgique, s'est éteinte en 1818 dans les familles de Thienne, de Copis et de Mérode, une seule existe aujourd'hui — c'est l'aînée — celle de Hinnisdal de Fumal, fixée dans la province d'Artois en 1637.

Les principales alliances de la maison de Hinnisdal ont été contractées avec celles de Berchem, de Bryas, de Bournel, de Carnin Lillers, de Choiseul, de Corswarem, de Donchierff, de Huerne, d'Ostrel de Lieres, de Sassembrouck, de Soyecourt, de Schulenburg, de Villeneuve Tourette, Wallenrode, etc.

Marie Eugène François Herman d'Hinnisdal, comte d'Hinnisdal, mestre de camp et cavalerie, député de la noblesse aux états d'Artois, conseiller d'ambassade et chargé par intérim des affaires diplomatiques du roi Louis XVI, à Lisbonne et à Naples, épousa, le 10 mars 1776, Catherine Louise Sylvine de Seglière de Belle Forière de Soyecourt, qui recueillit par héritage et lui apporta tous les biens substitués de la maison de Soyecourt. La comtesse d'Hinnisdal périt sur l'échafaud révolutionnaire le 21 juillet 1794.

Le nom de cette famille se trouve écrit, dans les anciennes chartes et chroniques, des différentes manières, de Hinisdal, de Hinesdal, de Hinnisdael, mais ordinairement de Hinnisdael ou d'Hinnisdal ; cette dernière orthographe a prévalu depuis plus d'un siècle.

Le chef du nom et des armes est Raymond Joachim Ambroise Herman d'Hinnisdal, comte d'Hinnisdal.

De son mariage avec Marie de Hinnisdal, Guillaume Fæstraets eut deux enfants, savoir :

A. Siger ou Serge, qui suit, II.
B. Adrienne.

II. Siger, Sohier ou Serge (Zegher) Fæstraets, seigneur de la cour de Gilis, écuyer, licencié ès lois, d'après une an-

cienne généalogie, plusieurs fois membre du magistrat de Tirlemont, testa le 14 août 1640, mourut en 1643 et fut inhumé sous la pierre sépulcrale qu'il avait fait placer dans l'église de Saint Germain, à Tirlemont. Il épousa : 1° Marie Marthe Vrysens, morte en octobre 1632, fille de Jacques et d'Anne Laduyns ; et 2° à l'église de Saint Pierre, à Louvain, le 18 octobre 1636, Marguerite Fabri, dite Smets.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, III, après son frère Siger.

B. Anne, épousa Henri de Marneffe, qui fut fait prisonnier et amené, en même temps que son beau-frère Guillaume, ci-dessous, à Maestricht, par les Hollandais, après la prise de la ville de Tirlemont, en 1635.

C. Elisabeth, épousa Libert Rousseau, fils de Guillaume et de Marie van Houthem, cité dans le testament de Marguerite van Houthem, veuve de Jean van der Beken, daté du 22 juillet 1647.

D. Marie, épousa Antoine del Vaux et vivait encore avec lui, en 1644 et 1648.

E. Siger, qui suit, III.

III. Siger Fæstraets, bourgmestre et échevin de Tirlemont, épousa Jeanne S'Leeuws, dit Bermakers, fille de Thomas et de Marguerite Navaux, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Fæstraets, plusieurs fois échevin et conseiller de Tirlemont, épousa N. van Elsewyck, originaire de Ruremonde.

B. Marie Anne, morte à Vienne, en 1714, épousa : 1° Christian Frédéric de Rismann, capitaine au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique ; et 2° Jean Erasme de Creeft, mort à Vienne en 1700, ingénieur au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, veuf de Madeleine Fischer, fils de Silvestre et d'Anne Claire de Gustschoven.

C. Barbe, née à Tirlemont, baptisée à Saint Germain, le 1er mars 1647, épousa, à Tirlemont, le 20 août 1673, Joseph de Baden, ancien page du duc de Lorraine, fils de Guillaume de Baden Durlach et de Madeleine de Rickel, dite de Flandre.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

D. Jean Fæstraets, sans alliance connue.
E. Godefroid Fæstraets, sans alliance connue.

III. Guillaume Fæstraets, seigneur de la cour de Gilis, mort le 15 février 1658, licencié ès lois à Louvain, le 28 mai 1626, échevin et bourgmestre de Tirlemont, chanoine au chapitre séculier de Notre Dame au Loe, à Tirlemont, en 1656.

Les archives de la famille conservent un acte officiel où sont empreintes les armes de Guillaume Fæstraets, telles que ses descendants les portent actuellement ; mais écartelées des armoiries de van Ranst, depuis son alliance avec cette grande maison.

Les Révérends Pères dominicains de Tirlemont possèdent aussi un acte échevinal auquel est attaché l'empreinte des armes de Fæstraets. Cet acte, daté du dernier d'avril 1640 et dont le scel est intact, a été copié, ainsi que les armoiries pendantes, collationné et signé, pour copie conforme, par le notaire Morren, le 30 mai 1861.

Guillaume Fæstraets était, avons-nous dit, chanoine au chapitre séculier de Notre Dame au Loe, à Tirlemont, en 1656, ce qui confirme qu'il comptait déjà, parmi la noblesse du Brabant à cette époque, antérieure de plus d'un siècle au règne de Marie Thérèse, qui donna des lettres patentes à son petit fils.

Pour le titre de chanoine séculier du chapitre de Notre Dame au Loe, à Tirlemont, en 1656, voyez page 41, ligne 4 de la *Notice de Notre Dame au Loe*, par B. C. B. Moulaert, bibliothécaire du couvent des Frères prêcheurs, à Tirlemont. *Extrait du Messager des Sciences historiques de Belgique.*

Guillaume Fæstraets, seigneur de la cour de Gilis, occupait le siége de bourgmestre, lorsque les Hollandais s'emparèrent de Tirlemont, en 1635. Conduit à Maestricht comme otage et prisonnier, il fut contraint, pour recouvrer la liberté, à payer une forte rançon. Il avait épousé : 1° le 31 août 1627, Anne Leerse, morte le 4 février 1647, fille de Henri et de Marie Nève; 2° le 10 octobre 1648, sa nièce par alliance, Marie Wilse, morte en couches de son cinquième enfant, le 22 décembre 1657, fille de Maximilien et de Marie Leerse; 3° Sara Willemaers, morte sans enfants, en 1686, fille de Servais et d'Anne Fabri.

Il eut du premier lit sept enfants, savoir :

A. Marie Marguerite, baptisée à Saint Germain, à Tirlemont, le 11 août 1628, religieuse au couvent de Danebroeck, à Tirlemont, morte le 19 mars 1712.

B. Siger Othon Fæstraets, baptisé à Saint Germain, le 6 janvier 1634, chanoine régulier de l'Abbaye de Parck, près Louvain.

C. Pierre Fæstraets, baptisé à Saint Germain, le 4 février 1636, mort, à Bruxelles, le 16 mars 1716 et inhumé avec sa femme, à l'église des Saints Michel et Gudule, licencié ès lois en 1660, avocat au conseil souverain de Brabant, épousa, à Bruxelles, par contrat du 23 février 1666, Anne Georgine Lodewicx, fille d'Henri et de Claire de Preter, morte le 19 mai 1700.

Henri Lodewicx et Claire de Preter avaient cinq enfants :

1° Anne Georgine, précitée.

2° Chrétien Lodewicx ou Lodewyckx, licencié ès lois, conseiller pensionnaire de la ville et province de Malines, mort sans alliance en 1668.

3° Jean Lodewicx ou Lodwyckx, sans alliance.

4° Marie Barbe, épousa Jean Pierre Christyn, seigneur de Schrieck et de Grootloo, chevalier de l'ordre du Christ, oncle de Jean Baptiste Christyn, baron de Meerbeck, et de Libert François Christyn, vicomte de Tervueren. Jean Pierre Christyn étant devenu veuf, épousa, en secondes noces, Isabelle Marie Werbrouck, et en troisièmes noces, Hélène de Brouchoven.

5° Jeanne Catherine, alliée à Jacques Colins.

D. Anne Christine, baptisée à Saint Germain, le 2 août 1638, morte à S'Hertogen Eyland, le 7 janvier 1720, religieuse à Gemp. professe en 1657.

E. Jacques Guillaume Fæstraets, baptisé à Saint Germain, le 16 mai 1641, aumônier de la garde du corps flamande, mort en Espagne.

F. Godefroid Chrétien Fæstraets, baptisé à Saint Germain, le 16 mai 1642, mort le 27 décembre 1706, chanoine de l'abbaye de Parck, en 1661.

G. Henri Fæstraets, plus connu sous le nom de Fulgence, baptisé à Saint Germain, le 24 juillet, 1645, mort le 25 décembre 1707, professa la théologie dans les abbayes de Postel et de Tongerloo, puis au collége romain à Rome, devint, ensuite curé de Dissem, et, en dernier lieu prévôt de Diest.

Il eut du second lit cinq enfants, savoir :

H. Dorothée, baptisée le 31 juillet 1649, morte en 1652.

I. Marie Thérèse, baptisée à Saint Germain, le 14 février 1651, morte en bas âge.

J. Hermeline Marguerite, baptisée le 1er août 1652, morte à Bruxelles, sans alliance, le 21 juin 1698, et inhumée à l'église des Saints Michel et Gudule.

K. Jean Baptiste Fæstraets, baptisé à Tirlemont, le 12 juillet 1656, mort en bas âge.

L. Guillaume, qui suit, IV.

IV. Guillaume Fæstraets, seigneur de la cour de Gilis, baptisé à Saint Germain, le 20 décembre 1657, mort à Tirlemont, le 1er mai 1718, écuyer, licencié ès lois, plusieurs fois bourgmestre et échevin de Tirlemont, épousa, à Saint Germain de Tirlemont, le 24 mai 1700, Claire van Ranst, née à Tirlemont, baptisée à Saint Germain, le 12 novembre 1677, morte, dernière de son nom, le 16 mars 1749, fille de Jacques et de Barbe Cluckers.

La famille van Ranst portait les armes de la maison de Berthoud dont elle est issue.

Jacques van Ranst, bourgmestre et secrétaire de la ville de

Tirlemont, mort le 6 janvier 1721, épousa en premières noces, par contrat du 11 novembre 1588, Lucie van Houthem, morte le 30 mai 1613. De ce mariage naquirent entre autres enfants, deux fils, Geldolf, qui suit, et Jacques qui forma une seconde branche.

Geldolf van Ranst, bourgmestre de Tirlemont en 1635, fut assassiné par deux capitaines appartenant à l'armée hollandaise, qui s'empara cette année de la ville de Tirlemont. Il laissa de sa troisième femme Catherine Vlemincx, morte le 24 mai 1667 :

Jacques Geldolf van Ranst, licencié ès lois, mort à Tirlemont, le 24 mai 1688, marié à Barbe Cluckers, née le 14 mai 1634, fille de George, bourgmestre de Tirlemont. C'est de leur union que naquit Claire van Ranst, mariée à Guillaume Fæstraets.

Deuxième branche. Jacques van Ranst, né le 12 juillet 1591, mort le 10 novembre 1636, épousa, le 8 juillet 1614, Catherine Traetsens, fille de Pierre et de Catherine de Winde, *aliàs* Linden. Ils eurent entre autres enfants :

Pierre van Ranst, seigneur de Suerbempde, né le 24 décembre 1617, mort le 20 septembre 1693, bourgmestre de Tirlemont. Il eut de sa femme, Catherine de Hers, fille de Lambert, bourgmestre de Maestricht, et de Marthe de Heusch, deux enfants : 1° Jacques, mort sans alliance; 2° Marie Catherine, dame de Suerbempde, mariée le 23 septembre 1682, à George, baron de la Viefville, seigneur de Steenvoorde, de Natoy, de Poix et d'Oudenhoven, mort à Tirlemont, le 26 juillet 1709, fils d'Eustache Pantaléon et de Claudine de Merode de Middelbourg, chanoinesse à Mons.

Leur fils François Germain de la Viefville a été créé marquis par lettres patentes du roi Louis XV, données à Versailles, au mois de février 1711.

On lit encore dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, page 89, 2e note. « Nous extrayons ce qui suit du *Manuscrit généalogique de van Ranst, dit Berthoud, de Tirlemont :*

« En 1216, Wautier Berthout, troisième du nom, seigneur de Malines, obtint l'armoirie — d'or, à trois pals de gueules — de Jacques, roi d'Arragon. Son fils Arnou, sire de Ranst et de Berchem, tige, de la branche des seigneurs de Ranst et de Berchem, porta d'argent, à trois pals de gueules, comme marque de brisure de cadet. Ces armes ont été depuis portées par ceux de sa maison. Un de ses descendants, Constantin de Ranst, dit Berthout, chevalier, seigneur de Mortsele, Cantierode, etc., fut, en 1371, un des chefs d'armée du duc Wenceslas, à la bataille de Baesweler. Ce Constantin s'allia avec Jeanne de Brabant, fille naturelle de Jean III, duc de Brabant, née d'Isabeau van Wene, nommée Ermengarde de Vilvorde. Jeanne reçut de son père, par lettres du 8 avril 1340, la seigneurie de Houtain le Val. En 1447, Jean de Ranst, troisième fils de Daniel, sire de Houtain et de dame Catherine Spapen, prit, au premier de ses armoiries, *Brabant* (qui sont celles de son ayeule, Jeanne de Brabant susdite) pour brisure de puîné, ce que le temps a fait passer pour pièce fixe de son blason. Cette dernière branche de van Ranst vint s'établir à Tirlemont, vers 1490, par le mariage de Jean, seigneur de Cantierode, avec Jeanne de Halle ; et après y avoir occupé avec beaucoup d'honneur, pendant trois siècles, les charges les plus importantes de la magistrature, elle s'y est éteinte vers le milieu du XVIIIe siècle. Elle y a été alliée avec les familles les plus distinguées : avec les van Halle au XVe siècle ; les Lycoops, les Goitsenhoven, les van Winden, dits van de Linden, les van Houthem, les Maerschalk, au XVIe siècle ; les Traetsens, les Naveau (de Liège) les Style, les Immens, les Vleminckx, les Cluckers, les Landeloos, au XVIIe siècle, etc. La maison occupée actuellement par made-

moiselle F. Geevaerts et celle à côté de M. Servaes, en face de la tour Saint Germain, étaient autrefois les demeures de cette famille ; la dernière maison, nommée Rome, passa, vers 1700, de l'ancien bourgmestre, Pierre van Ranst, seigneur de Suerbempde, à sa fille, Marie Catherine, épouse de Georges, baron de Viefville de Steenvoode. Après leur mort, par acte de vente de 1758, elle passa à Guillaume Fæstraets, licencié ès lois.

Guillaume Fæstraets eut de Claire van Ranst onze enfants, nés à Tirlemont, savoir :

A. Marie Thérèse Barbe, née le 3 avril 1701, morte le 22 avril 1723, religieuse au monastère de Cabbeek, par profession du 29 décembre 1721, jubilaire en 1771, prieure pendant vingt ans.

B. Henri Pierre Guillaume Fæstraets, né le 25 juillet 1702, mort étudiant en droit à Louvain, le 25 juillet 1721, et inhumé à Saint Quentin.

C. Anne Georgine Norbertine, née le 2 décembre 1703, morte en 1763, religieuse à Cabbeek, par profession du 29 décembre 1721, fonda conjointement avec sa sœur, un anniversaire à l'église de Cabbeek.

D. Jean François Fæstraets, seigneur de la cour de Gilis, né le 2 décembre 1705, et baptisé à Saint Germain, le 6 décembre, mort à Tirlemont, le 12 avril 1790, licencié en l'un et l'autre droit, le 11 août 1732, prêtre, chanoine de la collégiale de Saint Pierre, à Louvain, le 14 juillet 1736, chanoine gradué de la cathédrale d'Anvers, le 29 avril 1739, écolâtre, censeur des livres et garde des sceaux de l'évêché d'Anvers, chanoine de Hougaerde, le 3 juin 1782.

E. Dominique Jacques Guillaume Fæstraets, né le 21 septembre 1707, mort au couvent de Gand, le 18 octobre 1768, religieux carme, sous le nom du père Guillaume de Sainte-Claire.

F. Anne Catherine, baptisée le 28 mai 1709, morte sans alliance, à Tirlemont, le 27 janvier 1781.

G. Isabelle Claire Pétronille, baptisée le 20 avril 1711, morte sans enfants, le 1er janvier 1797 et inhumée à Suerbempde, épousa, le 6 mai 1736, avec dispenses, pour cause de consanguinité aux troisième et quatrième degrés, Pierre Denis van der Meeren, mort subitement, le 1er décembre 1762, fils de Mathieu Jacques et de Catherine van den Berghe.

H. Hermeline Faustine Marguerite, née le 24 novembre 1713, morte à Tirlemont, le 22 avril 1795 et inhumée à Suerbempde, épousa, le 18 septembre 1741, Gabriel de l'Escaille, premier pensionnaire de la ville de Tirlemont, mort, sans enfants, la veille de l'Ascension de l'année 1768, fils de Michel François, seigneur de Hamptiau et de Lier, capitaine de cavalerie, et de Marie Jacqueline Leemans.

I. Christine Alexandrine, baptisée le 8 octobre 1715, morte sans alliance, à Bruxelles, le 13 décembre 1795, et inhumée à Notre Dame de la Chapelle.

J. Louis Joseph Charles, qui suit, V.

K. Germain Antoine Fæstraets, né le 24 octobre 1719, mort le 8 novembre suivant.

V. Louis Joseph Charles Fæstraets, écuyer, seigneur de Suerbempde, né à Tirlemont et baptisé à Saint Germain, mort le 14 juillet 1764, et inhumé avec huit quartiers :

Fæstraets.	Vrysen,	Wils,	Dolphin.
Ranst,	Vlemincx.	Clukers,	Ranst.

Licencié ès lois le 11 octobre 1740, il fut anobli par lettres patentes du 14 février 1756. Cette distinction, avons-nous dit, était abusive et superflue; mais, de pareils exemples se rencontrent fréquemment. L'indifférence des intéressés, moins rare qu'on le croit, les exigences fréquentes des hérauts d'armes, leur ignorance et leur cupidité suffisent pour expliquer cette anomalie. D'ailleurs, un anoblissement n'est valable que jusqu'à preuve contraire : dès qu'il devient possible de constater l'existence de la noblesse, antérieurement à l'octroi du souverain, cet octroi devient caduc et disparaît *ipso facto*.

Louis Joseph Charles Fæstraets, épousa, le 16 février 1756, Marie Catherine Joséphine Dolphin, dame de Budingen et de Retz, née à Tirlemont, le 14 septemhre 1733, fille de Jean et de Catherine van der Meeren.

La familie Dolphin est d'origine irlandaise. Un certificat de Jacques Terry Athlone, généalogiste du roi Jacques II, à Saint

Germain, délivré le 4 novembre 1715, à Henri Dolphin, demeurant à Bruges, certifie que le dit Henri est fils d'Humbert Dolphin, du comté de Galloway, en Irlande, gentilhomme, et de Sara de Burgo, et que la famille Dolphin est très-ancienne et noble.

La famille Dolphin porte : Parti d'azur et d'argent, à trois dauphins nageant d'argent, l'un sur l'autre et de l'un dans l'autre, barbés de gueules, à la bordure d'or, autour du parti d'azur et d'azur autour du parti d'argent. CIMIER : un dauphin d'azur, barbé de gueules.

Louis Joseph Charles Fæstraets eut de son mariage quatre enfants, savoir :

A. Louis Jean François Marie, qui suit, VI.

B. Joséphine Pétronille Marie, née à Tirlemont, le 19 mars 1759, épousa, à Saint Germain, le 10 juin 1776, Charles François Godfriau, seigneur d'Aubremé, de Gossencourt, né à Orbais, le 18 juin 1744, mort à Louvain, le 14 avril 1833, fils de Ferdinand Antoine Godfriau, seigneur d'Aubremé, et de Marie Catherine Jamin.

C. Jean Jacques Dominique Marie FÆSTRAETS, né à Tirlemont, le 10 mai 1761, mort, premier bourgmestre, le 17 février 1793 et inhumé à Suerbempde.

D. Thérèse Gabrielle Marie, née le 25 septembre 1763, morte à Marburg, le 21 juin 1803, épousa, à Tirlemont, le 4 juin 1793, Augustin Unger de Lavenbergh, commissaire de guerre au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, mort en 1828, après avoir épousé, en secondes noces, la fille du général Bender.

VI. LOUIS JEAN FRANÇOIS MARIE FÆSTRAETS, né à Tirlemont, le 4 mars 1757, et baptisé le surlendemain à l'église de Saint Germain, seigneur de Suerbempde, de Linsmeau, de Hamptian, etc., licencié ès lois à l'université de Louvain, le 29 août 1777, conseiller auditeur de la chambre des comptes, admis au lignage van Calstre, du chef de Roelofs, prêta serment le 3 octobre 1777, épousa le 17 juin 1794, Joséphine Dieudonnée Ghislaine van der Fosse, fille de Jean Baptiste, vicomte

van der Fosse, seigneur de Vossepoorte, conseiller au conseil privé, et de Catherine Hyacinthe Ghislaine, comtesse de Respani, dont trois enfants, savoir :

A. Pauline Marie Ghislaine, née à Bruxelles, le 1er juin 1795, morte le 3 avril 1832, épousa, le 14 avril 1815, Edmond Charles Guillaume de la Coste, son cousin germain, né à Malines, le 24 février 1788, conseiller d'état, gouverneur de la province d'Anvers en 1828, puis ministre de l'intérieur, et après 1830, membre de la chambre des représentants, gouverneur de la province de Liège, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais, fils d'Alexandre de la Coste, seigneur de Terstraeten, et de Marie Isabelle Ghislaine van der Fosse (Voir tome III, page 440).

B. Louis Dominique Ghislain, qui suit, VII.

C. Eulalie Thérèse Alexandrine, née le 3 messidor an VIII, épousa, en 1823, Henri Joseph Philippe Ghislain de Fourneau, comte de Cruquembourg de Vichte, lieutenant général au service des Pays Bas, aide de camp de Sa Majesté le roi Guillaume II, grand cordon de l'ordre du Lion Néerlandais, du Lion d'Or de Nassau, de la couronne de Chêne et décoré de l'ordre du Bain. Le roi d'Angleterre, Guillaume IV, lui remit en personne cette dernière marque de distinction, pour laquelle il avait été désigné par lord Wellington, dont il fut l'aide de camp, en Espagne, ayant pour collègue Son Altesse Royale le prince d'Orange.

Henri Joseph Philippe Ghislain de Fourneau, comte de Cruquembourg, était décoré aussi des ordres : Militaire de Guillaume, de Saint Ferdinand d'Espagne, des Médailles militaires commémoratives, de l'Etoile de Chiclana et d'Orthez, de la Croix de bronze, de la Médaille militaire anglaise pour l'armée de la Péninsule, du Mérite militaire, de la plaque de Trente années de service, et de plusieurs autres décorations. Il reçut un sabre d'honneur, enrichi de brillants, de la reine douairière des Pays Bas, alors princesse d'Orange Nassau, après l'entrée du prince d'Orange à Bruxelles, en 1830, événement dans laquelle le comte de Cruquembourg accompagna l'héritier du trône des Pays Bas. Mort à Bruxelles, le 13 février 1861, à l'âge de soixante seize ans, il était fils d'Henri Théodore Ghislain, comte de Cruquembourg, seigneur de Vichte, et de Marie Anne Barbe, comtesse de Waldstein.

VII. Louis Dominique Ghislain de Fæstraets (ainsi inscrit à l'état civil) né à Bruxelles, le 1er ventôse an V, 20 fé-

vrier 1791, obtint par diplôme du 22 décembre 1822, reconnaissance de noblesse et fut admis à l'ordre équestre du Brabant méridional, en 1823. Major, en 1831, au deuxième bataillon de la garde civique de Bruxelles, il assista en cette qualité, à la campagne du mois d'août, comme le constate l'arrêté royal du 15 avril 1835, qui le nomme chevalier de l'ordre de Léopold. Il est depuis longtemps bourgmestre de Linsmeau-Noduwez, Brabant.

Il épousa, le 18 août 1824, Marie Ghislaine Sophie Marie de Marnix, née à Bornhem, le 12 novembre 1805, fille de Charles Ghislain Marie, comte de Marnix, grand veneur du roi Guillaume Ier des Pays Bas, membre de la première chambre des États Généraux, président de l'ordre équestre de la province d'Anvers, et de Dorothée Louise Ghislaine van der Gracht, dont dix enfants, savoir :

A. Marie Joséphine Ghislaine Louise, née à Bruxelles, le 30 mai 1825, morte à Bruxelles, le 23 janvier 1861, épousa, à Linsmeau, le 8 juillet 1857, Charles Ferdinand Joseph Ghislain, vicomte de Beughem de Houthem, né à Bruxelles, le 27 mai 1828, fils de Ferdinand Joseph Ghislain et de Juliette Henriette Ghislaine Cornet de Grez.

B. Ernest Alexandre Marie Ghislain de Fæstraets, né à Bruxelles le 29 juin 1826, capitaine au régiment des guides.

C. Cécile Geneviève Marie Ghislaine.

D. Emma Pauline Marie Ghislaine.

E. Eulalie Marie Ghislaine.

F. Emilie Henriette Marie Ghislaine.

G. Alfred Marie Ghislain de Fæstraets, mort à l'âge de deux ans.

H. Jules Amédée Ghislain de Fæstraets, né à Bruxelles, le 15 avril 1836, lieutenant au 1er régiment de lanciers.

I. Victor Marie Ghislain Fæstraets, né à Bruxelles, le 15 avril 1838, lieutenant au régiment des grenadiers.

J. Anne Marie Josèphe Ghislaine.



FAILLE.

De sable, au chevron d'or, chargé de trois fleurs de lis d'azur, accompagné en chef de deux têtes de lion d'or, arrachées du même, lampassées de gueules, affrontées, et, en pointe, d'une tête de lion léopardé, aussi d'or, ayant la gueule percée d'un anneau d'argent.

Cette famille, aussi nombreuse que distinguée, orginaire d'Italie, où elle portait le nom della Faglia, s'est fixée dans nos contrées depuis le xvie siècle; ses antécédents sont analysés dans des lettres patentes accordées à François Albert della Faille, baron d'Huysse, en date du 11 février 1737.

I. Jean della Faglia, écuyer, préfet ou chef de la cavalerie d'Alexandre V, dans la guerre contre Virginie des Ursins, en 1492, jouit aussi des bonnes grâces du pape Paul III, qui le créa conseiller laïc de l'Église et lui permit, par un acte particulier de bienveillance, d'ajouter à son écu les fleurs de lis, que ce souverain portait dans ses armes. Il épousa Louise Balde, fille de Guy de la Rovera, duc d'Urbin, dont un fils, Jean Baptiste, qui suit, II.

II. Jean Baptiste della Faglia, l'un des quarante premiers nobles et conseillers d'état de la cité de Castro, épousa Louise de Capua, dont deux fils, savoir :

A. Pierre, qui suit, III.

B. Jean Baptiste della Faille vint avec son frère Pierre se fixer dans les Pays Bas, où, suivant Ferwerda, il aurait épousé la fille de Martin van den Berghe, membre du magistrat de Courtrai.

III. Pierre della Faille, épousa Vincenti Calvart, dont cinq enfants, entre autres deux fils, savoir :

A. Jean, qui suit, IV.
B. Pierre, fondateur de la branche des seigneurs d'Assenede.

IV. Jean della Faille, dit le Viel, mort à Anvers, le 7 novembre 1581 et inhumé à Notre Dame, épousa Cornélie van der Capelle, morte le 10 août 1562, dont huit enfants, entre autres cinq fils, qui suivent, savoir :

A. Jean, qui suit, V.
B. Martin, fondateur de la branche des seigneurs de Nevele.
C. Charles, fondateur de la branche des seigneurs de Leverghem.
D. Etienne della Faille, épousa Anne Schutkens, dont un fils :

Etienne della Faille, waradin de la monnaie à Bruxelles, garde-joyaux des archiducs Albert et Isabelle, épousa Anne Luttens, dont un fils et deux filles mariés.

E. Jacques della Faille, seigneur de Dovie, de Bucquerie, de Westbroek, mort à Anvers, le 9 février 1597, juge de la chambre des tonlieux, colonel de la garde bourgeoise, lors de l'expédition du duc d'Alençon sur Anvers, en 1583, épousa Jeanne Gamel, dont trois filles.

V. Jean della Faille, mort en 1618, contre garde de la monnaie d'Anvers en 1578 et années suivantes, gratifié par Philippe II, après le siége d'Anvers, d'une chaîne d'or, épousa, le 22 décembre 1579, Marie van der Goes, dont six enfants, savoir :

A. Jean della Faille, mort à Anvers, le 14 janvier 1656, échevin d'Anvers en 1637, 1649, 1650, anobli, conjointement avec ses frères, par lettres patentes du 3 juin 1642, épousa Judith van Diepenbeke, dont un fils et deux filles.
B. Alexandre, qui suit, VI.
C. Melchior della Faille, seigneur de Waerloos, de Toelbrant et de Reeth, mort sans alliance, le 12 janvier 1661.

D. Balthazar DELLA FAILLE, seigneur des mêmes lieux après son frère, mort, sans enfants, le 6 novembre 1673, épousa sa cousine germaine, Catherine van der Goes.

E. César DELLA FAILLE, sans alliance.

F. Marie, épousa Adrien Happaert, secrétaire du conseil de Brabant.

VI. ALEXANDRE DELLA FAILLE, né le 17 août 1589, mort le 1[er] janvier 1650, secrétaire, puis échevin d'Anvers, épousa Marie Janssens de Bisthoven, dont quatre enfants, entre autres un fils, Jean Baptiste, qui suit, VII.

VII. Jean Baptiste DELLA FAILLE, seigneur de Reeth, de Laer, chevalier par lettres patentes du 9 février 1676, après avoir obtenu, le 3 février 1675, décoration d'armoiries, mort à Anvers, le 17 mars 1709, militaire dans l'armée espagnole, neuf fois échevin d'Anvers, deuxième bourgmestre et premier bourgmestre d'Anvers, épousa, le 16 février 1643, Marie Isabelle van de Werve, dont six enfants, entre autres quatre fils, savoir :

A. Alexandre, qui suit, VIII.

B. Jean Baptiste Balthazar DELLA FAILLE, sept fois échevin d'Anvers, sans alliance.

C. Melchior Hyacinthe, fondateur de la branche des seigneurs de Waerloos.

D. Ignace Henri DELLA FAILLE, mort en 1756, épousa Angéline van Male.

VIII. ALEXANDRE DELLA FAILLE, seigneur de Reeth, de Laer, d'Archennes, chevalier, par lettres patentes du 4 décembre 1679, mort le 19 janvier 1728, écoutête d'Anvers, margrave du pays de Ryen, épousa : 1° Anne Marie van Breuseghem, morte le 4 juin 1686; 2° Madeleine Albertine de San Victores, dame de Bossuyt et d'Archennes, morte à Anvers, le 2 février 1722.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Alexandre François, qui suit, IX.

B. Gaspar Henri DELLA FAILLE, mort, sans enfants, le 15 janvier 1742, épousa Claire Césarine Bosschaert.

C. Jean Martin DELLA FAILLE, colonel de cavalerie espagnole, sans alliance.

D. Anne Marie, morte le 3 février 1706, épousa : 1° son parent, Engelbert Philippe Marie della Faille, baron d'Esteinpuits, dont elle n'eut pas d'enfants ; 2° Arnould Mathieu de Cabillau, seigneur de Triponseau.

IX. ALEXANDRE FRANÇOIS DELLA FAILLE, mort le 11 février 1729, colonel de cuirassiers bavarois, épousa Isabelle Gertrude Huens, morte le 11 avril 1707, dont deux enfants, savoir :

A. François Alexandre, qui suit, X.

B. Marie Joséphine, morte le 23 mars 1742, épousa : 1° Joseph Jean Guillaume d'Amezaga ; 2° Théodore Guillaume Marie, baron d'Eynatten, bourgmestre de Louvain en 1750.

X. FRANÇOIS ALEXANDRE DELLA FAILLE, né à Malines, le 17 novembre 1703, mort à Malines, le 11 août 1781, épousa : 1° à Bruxelles, le 18 novembre 1730, Dorothée Josèphe van Male, morte sans enfants, à Bruxelles, le 6 juin 1737, à l'âge de trente deux ans ; 2° par contrat du 28 août 1738, Charlotte Josèphe Nathalie de Ghendt, née à Grammont le 20 mars 1718, morte à Bruxelles, le 30 novembre 1786, dont une fille morte en bas âge et deux fils, savoir :

A. Jean Charles Joseph Alexandre Blaise, qui suit, XI.

B. Charles François Joseph, qui suit, XI, après son frère.

XI. JEAN CHARLES JOSEPH ALEXANDRE BLAISE DELLA FAILLE, seigneur d'Elsbroeck, né à Malines, le 3 février 1741, mort le 26 octobre 1791, écoutête de Malines, épousa à Malines, le 5 novembre 1767, Anne Marie Gelders, née à Malines en 1744, morte le 16 juillet 1822, dont cinq enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Joseph Alexandre Romain, qui suit, XII.
B. Charlemagne Imperator DELLA FAILLE, né le 1[illegible] mars 1776, mort sans alliance, à Malines, le 17 avril 1827.

XII. JOSEPH ALEXANDRE ROMAIN DELLA FAILLE, né à Malines le 28 février 1769, mort sans enfants, à Malines, le 9 février 1858, écoutête de Malines, juge et ensuite président du tribunal de première instance de Malines, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, épousa, à Malines, le 22 juillet 1829, Marie Madeleine Josèphe Tondeur, née à Malines, le 30 novembre 1783, morte à Malines, le 29 juillet 1855.

XI. CHARLES FRANÇOIS JOSEPH DELLA FAILLE, né à Malines, le 23 novembre 1744, mort à Bruxelles, le 20 novembre 1787, capitaine au régiment de Murray, épousa Cécile de Fregnelle, morte à Bruxelles, le 10 octobre 1823, dont un fils, Jean Emmanuel Charles, qui suit, XII.

XII. JEAN EMMANUEL CHARLES DELLA FAILLE, né à Bruxelles, le 20 juillet 1780, épousa Anne Marie d'Unger, née à Olmutz en 1779, morte en 1826, dont deux enfants, savoir :

A. Alexandre, qui suit, XIII.
B. Marie Thérèse Joséphine, née à Bruxelles, le 4 février 1804, morte à Bruxelles, le 19 juillet 1847, épousa, le 17 février 1825, Adolphe Constant Yernaux.

XIII. ALEXANDRE DELLA FAILLE, né à Bruxelles, le 7 avril 1801, épousa Anne van den Gucht, dont une fille morte au berceau et trois fils, savoir :

A. Henri, qui suit, XIV.

B. Nicolas Alexandre DELLA FAILLE, né le 30 mars 1820, mort à Bruxelles, le 10 avril 1845.

C. Jacques DELLA FAILLE, né le 20 juin 1821.

XIV. HENRI DELLA FAILLE, né à Saint Gilles lez Bruxelles, le 15 octobre 1817, épousa, à Gand, Stéphanie Jeannette Gevaerts, née à Gand, le 14 octobre 1827, dont une fille, savoir :

Ernestine Jeanne Henriette, née à Gand, le 3 août 1845.

Seigneurs d'Assenede.

IV. PIERRE DELLA FAILLE, épousa Marie van der Brugge, dont un fils, Pierre, qui suit, V.

V. PIERRE DELLA FAILLE, mort à Vérone en 1609, épousa : 1° Catherine Charles ; 2° Marie della Faille, fille de Charles et de Cécile de Grammaye, femme en secondes noces de Jean van der Speeten, seigneur d'Eecloo, conseiller pensionnaire de la ville de Gand.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Pierre DELLA FAILLE, chevalier, par lettres patentes du 6 avril 1629, seigneur d'Hermays et de Barelsteyn, commissaire des montres des gens de guerre, épousa Isabelle Boote.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

B. Jean Baptiste, qui suit, VI *bis*, après son frère Pie.

C. Pie, qui suit, VI.

D. Catherine Marguerite, épousa à Gand, le 13 septembre 1625, Philippe de la Motte, seigneur d'Ingoyghem, de Kerckhove, sous bailli de Gand.

VI. PIE DELLA FAILLE, épousa Anne van den Broucke, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Jeanne, ursuline, à Lille.

B. Ghislain DELLA FAILLE, seigneur d'Oudewalle, mort le 16 janvier 1684.

C. Jean Baptiste DELLA FAILLE, seigneur de Quincy, mort le 13 février 1707.

D. Isabelle Claire, épousa Jean Baptiste della Faille, ci-dessous.

VI *bis*. JEAN BAPTISTE DELLA FAILLE, chevalier, par lettres patentes du 5 juillet 1644, seigneur de la ville et métier d'Assenede, de la ville, Keure et franchise d'Eecloo, de Sainte Marie Lierde, Hermays, Galatas, Saint Paul, Nieubourg, mort à Gand, le 28 août 1666, conseiller, en 1632, président, en 1650, du conseil de Flandre, épousa : 1° à Gand, le 14 mai 1623, Anne Marie van den Broucke, morte le 1er août 1633 ; et 2° à Tournai, le 11 octobre 1643, Marie de Cordes, fille de Jean Charles, seigneur de Ghisignies et de la Barre.

Il eut du premier lit huit enfants, savoir :

A. Jean Baptiste DELLA FAILLE, seigneur de Barelsteyn, grand bailli de la ville de Bailleul, épousa Isabelle Claire della Faille, ci-dessus.

B. Pierre Idesbalde, qui suit, VII.

C. Gilles François DELLA FAILLE, né à Gand, le 25 janvier 1630, chanoine de Notre Dame, à Tournai, de Saint Paul, à Liége, abandonna ensuite les ordres sacrés et épousa, à Gand, le 19 août 1669, Anne Marie Anchemant.

D. Pie Augustin DELLA FAILLE, seigneur de Selzaete, né à Gand, le 4 septembre 1634, capitaine de cavalerie espagnole.

E. Marie Françoise, épousa à Gand, le 4 novembre 1650, Pierre de la Motte, seigneur de Cavrines, capitaine au service d'Espagne.

F. George Ferdinand DELLA FAILLE, né à Gand, le 15 septembre 1636, échevin de la Keure de Gand.

G. Ferdinand Philippe DELLA FAILLE, né à Gand, le 24 janvier 1645, capitaine au régiment espagnol de Caraffa-infanterie.

H. Godefroid George Frédéric DELLA FAILLE, seigneur de Wachtebeke, né à Gand, le 25 avril 1646, échevin de Gand.

Il eut du second lit six enfants, entre autres une fille, savoir :

I. Marie Hippolyte, née à Gand, le 13 juillet 1649, morte à Audenaerde, le 23 mars 1726, prieure du couvent de Sion, à Audenaerde.

VII. Pierre Idesbalde della Faille, chevalier, par lettres patentes du 3 juin 1655, seigneur du pays et métier d'Assenede, de Galatas, de la ville, Keure et franchise d'Eecloo, d'Hermays, né à Gand, le 27 septembre 1627, mort le 16 novembre 1695, conseiller et receveur général des aides et subsides de la province de Flandre, premier échevin des Parchons de Gand, de 1663 à 1666, de 1672 à 1674, épousa, à Gand, le 2 avril 1653, Marie Catherine Haccart, dame de Galatas, morte le 21 octobre 1709, dont un fils, Jean Baptiste, qui suit, VIII.

VIII. Jean Baptiste della Faille, seigneur du pays et métier d'Assenede, de Sainte Marie Lierde, Saint Paul, Nieubourg, Galatas, né à Gand, en janvier 1654, mort le 17 septembre 1703, receveur général des aides et subsides de Flandre, premier échevin des Parchons de Gand, épousa à Gand, le 21 août 1682, Isabelle Claire della Faille, née le 26 mai 1660, fille de Jean Martin, seigneur de Nevele, et de Marie Madeleine de Bery, dont, entre autres enfants, deux fils, savoir :

A. Jean François, qui suit, IX.
B. Albert Martin Joseph della Faille, seigneur d'Hermays, mort sans alliance, le 19 novembre 1750, major de la ville de Gand.

IX. Jean François della Faille, seigneur de la ville et métier d'Assenede, de la ville, Keure et franchise d'Eecloo, de Sainte Marie Lierde, Hermays, Galatas, né à Gand, le 22 avril 1688, mort à Gand, le 15 mai 1761, receveur général des aides et subsides de la province de Flandre, premier échevin de la Keure de Gand en 1752 et 1753, épousa, à Gand, le 9 octobre 1718, Marie Claire Isabelle d'Hane, née le 26 mars 1696, morte le 4 janvier 1760, fille de Jean Baptiste, seigneur

de Nieulandt, et de Marie Claire Mantels, dont onze enfants, entre autres cinq, qui suivent, savoir :

A. Marie Jeanne Isabelle, épousa, le 22 décembre 1750, Amand Benoit Louis Schoorman, seigneur d'Onckene, etc.

B. Emmanuel Jean Joseph, qui suit, X.

C. Marie Anne Colette Françoise, née le 18 septembre 1729, morte le 24 avril 1768, épousa, le 22 octobre 1754, Pierre Jean Borluut, seigneur de Noortdonck (Voir tome II, page 103).

D. Corneille Jean Joseph DELLA FAILLE, seigneur de Pulaer, né le 21 novembre 1732, mort à Gand, le 12 juin 1810, haut échevin du pays de Waes, écoutête de la loi de Saint Bavon, épousa, à Anvers, le 9 février 1773, Cornélie Marie Élisabeth van Eersel, nièce de l'évêque de Gand, dont deux filles (Voir page 66) :

a. Colette Constance Hélène, épousa, à Gand, le 22 avril 1793, Gaspar Antoine George de Wieser.

b. Marie Françoise Jeanne, épousa, à Gand, le 3 février 1795, Augustin Ernest Anne François Antoine de Clerque, vicomte de Wissocq (Voir tome III, page 258).

E. Pierre Joseph François DELLA FAILLE, né le 10 novembre 1738, mort sans alliance, le 27 novembre 1783, sergent major de la ville de Gand.

X. EMMANUEL JEAN JOSEPH, COMTE DELLA FAILLE, par lettres patentes du 14 mai 1768, seigneur de la ville et quartier d'Assenede, de la ville, Keure et franchise d'Eecloo, Sainte Marie Lierde, Hermays, Galatas, épousa, à Gand, le 16 décembre 1752, Sabine Jacqueline Josèphe de Ghellinck, née le 2 avril 1735, morte le 4 avril 1782, fille de Joseph Ignace, chevalier de Ghellinck et du Saint Empire, seigneur de Tollenaere, et de Sabine Philippine Colette Maelcamp, dont sept enfants, entre autres cinq, qui suivent, savoir :

A. Sabine Jeanne Ghislaine, épousa, à Gand, le 23 août 1773, Jean François Joseph de Kerchove, seigneur de Denterghem, fils de Jean François, seigneur du même lieu, et de Thérèse Isabelle van de Vyvere.

B. Joseph Sébastien Ghislain, qui suit, XI.

C. Angélique Colette Ghislaine, épousa, à Gand, le 27 avril 1780, André Joseph Colette de Ghellinck de Walle, fils de Jean Baptiste Mathieu Louis, seigneur de Wynghene, et de Marie Jeanne Sabine de Ghellinck.

D. Charles Borromée Alexandre Ghislain DELLA FAILLE, seigneur d'Anvyn, né le 4 février 1761, mort à Gand, le 14 novembre 1838, épousa, à Gand, le 4 mai 1789, Anne Marie Ghislaine Schoorman, sa cousine, fille d'Amand Benoit Louis et de Marie Isabelle Jeanne della Faille, ci-dessus.

E. Jean Baptiste Emmannuel Ghislain DELLA FAILLE, né le 15 novembre 1765, mort sans enfants, au château de Wynkele, le 19 septembre 1803, épousa, le 29 avril 1798, Jeanne Adrienne Colette de Kerchove d'Ousselghem.

XI. JOSEPH SÉBASTIEN GHISLAIN, COMTE DELLA FAILLE D'ASSENEDE, autorisé à porter le titre du vivant de son père, par lettres patentes du 16 février 1780, né à Gand, le 20 janvier 1756, mort à Gand, le 7 novembre 1830, successivement membre du Corps législatif, maire de Gand, trésorier de la troisième cohorte de la Légion d'honneur, membre du corps équestre de la Flandre orientale, chambellan de Guillaume Ier, membre de l'Institut, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, épousa, à Gand, le 8 avril 1780, Marie Colette Ghislaine d'Hane de Leeuwerghem, née le 5 avril 1761, morte le 10 février 1823, fille de Pierre Emmanuel Joseph, comte d'Hane, seigneur de Leeuwerghem, et de Colette Thérèse de la Villette, dont sept enfants, savoir :

A. Marie Rosalie Josèphe Ghislaine, née le 2 février 1782, morte le 29 décembre 1843, épousa, à Gand, le 23 juin 1808, Jacques Joseph Jean van den Hecke de Lembeke, fils de Louis Bernard, seigneur de Lembeke, fils de Louis Bernard, seigneur de Lembeke, et de Barbe Jeanne Papejans.

B. Augustin Ghislain, qui suit, XII.

C. Eugénie Marie Ghislaine, née le 20 juin 1791, morte à Gand, le 5 mai 1859, épousa à Gand, le 16 septembre 1814, François Auguste Marie Corneille, vicomte de Clerque de Wissocq de Sousberghe, né à

Gand, le 28 novembre 1795, mort à Gand, le 20 juin 1847 (Voir tome III, page 259).

D. Jean Baptiste DELLA FAILLE D'ASSENEDE, né le 3 octobre 1792, mort le 17 septembre 1828.

E. Marie Adelaïde Ghislaine, née le 16 mai 1794, épousa, le 4 mai 1824, Charles François Ghislain de Pycke de Ten Aerde, né le 22 novembre 1791, fils de François Joseph et de Marie Joséphine Caroline van der Straten, dame de Ten Aerde, dont elle est veuve.

F. Louis André Ghislain DELLA FAILLE D'ASSENEDE, né le 28 avril 1796, mort au château de Wynkele, le 7 août 1846, bourgmestre de Wynkele depuis 1830, colonel de la garde civique, chevalier de l'ordre de Léopold.

G. Armand Théodore Ghislain DELLA FAILLE D'ASSENEDE, né le 4 mars 1798, mort le 20 mai 1812.

XII. Augustin Ghislain, COMTE DELLA FAILLE D'ASSENEDE, né le 10 août 1786, sans alliance.

Seigneurs de Nevele.

V. MARTIN DELLA FAILLE, seigneur de la baronnie de Nevele, de Heydonck, Vichte, mort à Anvers, le 17 février 1620, conseiller de l'amirauté, député, en 1603, avec le duc d'Arenberg, pour traiter de la paix avec Jacques, roi d'Angleterre, épousa Sibylle Stecher, morte le 8 juin 1589, dont onze enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VI.

B. Charles DELLA FAILLE, mort en 1636, secrétaire du conseil d'État et privé, épousa Hélène Maes, sœur de la femme de son frère ainé, qui épousa en secondes noces, François de Haverskerke, vicomte de Watervliet, grand bailli de la ville de Bruges.

C. Martin DELLA FAILLE, prévôt de la collégiale de Saint Pierre, à Cassel, protonotaire apostolique.

D. Marie, épousa Schrevel van den Driele, conseiller au conseil de Flandre, en 1593.

E. Sibylle, morte le 22 août 1606, épousa Jacques de Varick, seigneur de Ranst, conseiller au grand Conseil, à Malines.

F. Etienne, fondateur de la branche des seigneurs et barons d'Huysse

G. Daniel DELLA FAILLE, épousa Livine van Uffelen, dont postérité.

H. Cornélie, épousa Melchior de Louvay.

I. Isabelle, morte le 18 juillet 1648, épousa à Bruxelles, le 3 février 1615, Armand de Hornes, seigneur de Geldorp, provedor des armées espagnoles aux Pays Bas, conseiller au conseil de guerre, mort le 1er juillet 1650.

J. Georges DELLA FAILLE, seigneur de Ninove, mort sans alliance, à Gand, le 18 novembre 1642, capitaine et bailli du Vieux Bourg, à Gand.

K. Guillaume DELLA FAILLE, chanoine de Saint Auber.

VI. JEAN DELLA FAILLE, chevalier, par lettres patentes du 3 novembre 1623, seigneur de la baronnie de Nevele et de Poesele, mort le 14 janvier 1649, épousa, le 11 avril 1614, Adrienne Maes, morte le 22 janvier 1645, dont quatre enfants, entre autres deux fils, savoir :

A. Jean Martin, qui suit, VII.

B. Engelbert, fondateur de la branche des barons d'Esteinpuits.

VII. JEAN MARTIN DELLA FAILLE, seigneur de la baronnie de Nevele, né le 7 janvier 1615, mort le 13 août 1669, commissaire pour le renouvellement du magistrat en Flandre, en 1664, épousa : 1° Marie de Pierssene ; 2° Marie Madeleine de Bery, dame de Tilloy, d'Hermanville.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Jean François, qui suit, VIII.

Il eut du second lit, sept enfants, trois filles religieuses et quatre qui suivent, savoir :

B. Albert Ernest, fondateur de la branche des seigneurs de Terelst.

C. Marie Dorothée, née le 29 juillet 1649, épousa Guillaume de Gruutere, seigneur de Bieselingen, échevin de Gand.

D. Marie Anne, morte à Tournai, le 8 octobre 1700, épousa : 1° Fran-

çois Ignace Quaetjonck, seigneur de Vierlinckhove, mort en 1694; 2° Ferdinand Ignace de Beauport, seigneur de Maffles, conseiller au parlement de Tournai.

E. Isabelle Claire, née à Gand, le 26 mai 1660, épousa Jean Baptiste della Faille, seigneur du métier et de la ville d'Assenede, etc., ci-dessus.

VIII. Jean François della Faille, baron de Nevele, par lettres patentes du 21 mars 1670, épousa Jeanne Marie Catherine della Faille, née le 24 mai 1685, fille d'Engelbert, baron d'Esteinpuits, et de Marguerite Jeromette de Marselaer, ci-dessous, dont deux enfants : un fils, mort sans alliance et Engelbert Martin, l'aîné, qui suit, IX.

IX. Engelbert Martin della Faille, baron de Nevele, né à Gand, le 20 février 1672, mort le 11 mars 1714, épousa, en 1696, Françoise Cornélie Schoyte, dame de Calesberg, morte en avril 1700, dont trois enfants, savoir :

A. Isabelle Ernestine Marguerite, épousa, le 9 janvier 1717, Jacques François Joseph Maximilien, marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, baron de Heule et de la Berlière (Voir page 118).

B. Pierre Engelbert Martin, qui suit, X.

C. Marie Anne Jeanne, née le 31 mars 1700, morte le 23 octobre 1730, épousa, le 7 décembre 1721, François Albert della Faille, baron d'Huysse, ci-dessous.

X. Pierre Engelbert Martin della Faille, baron de Nevele, né à Gand, le 12 mars 1699, mort le 5 août 1736, épousa : 1° en 1718, Marie Catherine Charlotte de Brouchoven, morte en mai 1731, fille de Jean, comte de Bergeyck, baron de Leefdael, et de Livine Marie de Beer; et 2° le 2 juillet 1751, Anne Charlotte Françoise Thérèse della Faille d'Huysse, ci-dessous.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

A. Jean Charles Adrien, qui suit, XI.

B. Dymphne Françoise Adrienne, née à Gand, le 16 février 1734, morte

à Anvers, le 27 août 1769, épousa, à Gand, le 17 septembre 1755, Jean Antoine du Bois, seigneur de Vroylande (Voir tome II, page 43).

C. Jean Jacques Adrien DELLA FAILLE, né à Gand, le 16 octobre 1736, mort le 23 mars 1774.

XI. JEAN CHARLES ADRIEN DELLA FAILLE, BARON DE NEVELE, né à Gand, le 30 avril 1732, mort sans enfants, à Anvers, le 10 juin 1801, épousa : 1° à Anvers, le 1er juillet 1755 Marie Thérèse Joséphine de Cano, baronne de Meghem, morte à Nevele, le 10 octobre 1784, fille d'Alexandre Michel Joseph, bourgmestre de Bruxelles; et 2° à Anvers, le 7 juin 1785, Marie Louise Joséphine du Bois, sa nièce (Voir tome II, page 48).

Seigneurs de Leverghem.

V. CHARLES DELLA FAILLE, mort le 13 juin 1617, épousa : 1° le 5 août 1567, Marie Celosse, morte le 26 juillet 1572 ; et 2° à Anvers, le 21 avril 1573, Cécile de Grammaye, morte à Dortrecht, le 23 juillet 1591 (Voir tome III, page 313).

Il eut du premier lit trois enfants, entre autres un fils, savoir :

A. Jean Charles, qui suit, VI.

Il eut du second lit onze enfants, entre autres :

B. Marie, épousa : 1° Pierre della Faille, mort à Vérone, en 1609, ci-dessus; 2° Jean Vander Speeten, seigneur d'Eecloo, conseiller pensionnaire de la ville de Gand.

C. Esther, morte le 21 septembre 1642, épousa : 1° Pierre Everardi, chevalier, conseiller et receveur du royaume de Naples; 2° Jean Vilain, seigneur de Dumpel, lieutenant bailli d'Alost.

VI. Jean Charles della Faille, seigneur de Rymenam, par relief du 6 novembre 1632, né le 6 mai 1569, mort le 16 octobre 1641, épousa, à Borcht, le 14 janvier 1596, Marie van den Wouwere, dame de Schaillenberg, dont treize enfants, entre autres :

A. Jean Charles della Faille, jésuite, né à Anvers, en 1597, mort à Barcelone, le 4 novembre 1652, professeur de mathématiques à Louvain, à Dôle et à Madrid, précepteur de l'infant don Juan d'Autriche, qu'il accompagna dans ses voyages en Catalogne, en Sicile, à Naples, et qui voulut composer l'épitaphe élogieuse gravée sur sa tombe.

B. Isabelle, épousa Jean de Fumal, membre de l'état noble de Namur.

C. Augustin, qui suit, VII.

VII. Augustin della Faille, anobli par lettres patentes du 3 juin 1642, né le 13 avril 1607, mort le 6 mars 1675, licencié ès lois et secrétaire du roi Philippe IV, épousa: 1° Anne Marie Prevost de Le Val; 2° N. Bleyleven.

Il eut du premier lit cinq enfants, entre autres Jérôme Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Jérôme Joseph della Faille, né le 11 juin 1668, mort le 9 décembre 1725, épousa : 1° le 12 mai 1691, Marie Agnès van Langenbergh, morte le 22 avril 1719; et 2° en novembre 1721, Anne Thérèse Cambier, morte le 29 mars 1743.

Il eut du premier lit quatre enfants, savoir :

A. Charles Joseph, qui suit, IX.

B. Emmanuel Joseph della Faille, né le 3 juin 1696, mort le 27 juin 1745, conseiller, greffier et trésorier d'Anvers, épousa, le 8 octobre 1726, Thérèse Caroline de Labistrate, morte le 15 octobre 1751, dont deux enfants, entre autres :

Claire Josèphe Marie, née le 19 novembre 1741, morte à Anvers le 24 septembre 1827, épousa, son cousin germain Jacques Abilius della Faille ci-dessous.

C. Philippe Jérôme, qui suit, IX, après la postérité de son frère Charles Joseph.

D. Jean Augustin Léon DELLA FAILLE, né le 30 mars 1693, mort le 12 mars 1759, moine de l'abbaye de Saint Michel, puis curé de Minderhout.

IX. CHARLES JOSEPH DELLA-FAILLE, né le 2 mars 1692, mort le 2 avril 1760, échevin, second bourgmestre et premier bourgmestre d'Anvers, épousa : 1° le 5 janvier 1719, Marie Anne de Labistrate, sœur de Thérèse Caroline ci-dessus; et 2° le 13 février 1727, Claire Josèphe Goos.

Il eut du premier lit trois enfants, entre autres, Jérôme Joseph, qui suit, X.

X. JÉRÔME JOSEPH DELLA FAILLE, seigneur de Colputte, né le 22 décembre 1719, mort à Anvers, le 7 février 1792, major de la ville d'Anvers, épousa, le 24 novembre 1748, Marie Guillelmine Thérèse Josèphe Collin, née le 31 juillet 1724, morte à Anvers, le 17 décembre 1775, dont sept enfants, entre autres quatre qui, suivent, savoir :

A. Catherine Thérèse Françoise Marie, morte le 20 juin 1770, épousa, le 13 décembre 1769, François Joseph Xavier Albert Stier.

B. Marie Christine Jeanne Jacqueline, morte à Anvers, le 15 mars 1823, épousa, à Anvers, le 20 mars 1777, Jean Charles Osy, seigneur de Wichen, veuf d'Anne Marie de Proli, né à Rotterdam, le 8 juin 1751, mort à Anvers, le 31 mars 1821, fils de Jean, seigneur de Palensteyn et de Zegwaert, et de Ludwine van der Linden.

C. Joseph Charles Henri Jean Népomucène, qui suit, XI.

D. Reine Josèphe Marie Thérèse, née le 5 juillet 1759, morte à Anvers, le 14 décembre 1827, épousa, à Anvers, le 6 mai 1788, Charles Bernard Jean Ghislain van de Werve, comte de Vorsselaer, veuf de Marie Hubertine Joséphine Caroline de Gilman.

XI. JOSEPH CHARLES HENRI JEAN NEPOMUCÈNE DELLA FAILLE LEVERGHEM, né à Anvers, le 5 octobre 1754, mort à Anvers, le 24 mars 1822, grand aumônier d'Anvers, membre,

du corps équestre de la province d'Anvers et de la première Chambre des États généraux, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, épousa, à Anvers, le 3 juin 1776, Catherine Isabelle Marie Joséphine Antoinette de Witte, née à Anvers, le 6 août 1755, morte à Anvers, le 9 mai 1803, dont huit enfants, entre autres sept, qui suivent, savoir :

A. Catherine Marie Eugénie Joséphine, née à Anvers, le 13 avril 1777, morte à Wyneghem, le 20 juillet 1851, épousa, à Anvers, le 28 janvier 1799, Charles François Joseph de Man d'Attenrode, mort au château de Breendonck, le 17 octobre 1830.

B. Angélique Marie Joséphine, née le 28 mai 1778, morte à Anvers, le 20 avril 1832, épousa, à Anvers, le 4 février 1807, Augustin Egide Bosschaert, né à Anvers, le 2 septembre 1781, mort à Anvers, le 17 mai 1860.

C. Jean Marie Joseph DELLA FAILLE LEVERGHEM, mort sans enfants, à Anvers, le 31 mars 1848, épousa, le 19 mai 1819, Louise Marie Françoise van Havre, née à Anvers, le 28 juillet 1791, fille de Jean Michel Antoine Joseph Louis, baron van Havre, et d'Isabelle Marie Stier.

D. Marie Caroline Joséphine, née le 15 novembre 1781, morte à Deurne, le 24 mai 1838, épousa, le 7 septembre 1802, Albert Ferdinand Cogels, grand aumônier d'Anvers, membre de la seconde Chambre des Etats généraux, membre du Congrès national, chevalier des ordres du Lion Belgique et de Léopold, né le 8 janvier 1776, mort à Anvers, le 11 février 1852.

E. Charles Joseph Emmanuel, qui suit, XII.

F. Joséphine Claire Marie, née le 17 octobre 1786, morte à Anvers, le 28 février 1846, épousa, le 6 mai 1817, Hyacinthe Joseph Jean Népomucène, baron de Gilman de Zevenbergen, né le 10 septembre 1778, mort au château de Ranst, le 27 juillet 1843.

G. Fanny Augustine Marie Joséphine, née le 3 novembre 1780, morte, sans alliance, à Anvers, le 7 février 1851.

XII. CHARLES JOSEPH EMMANUEL DELLA FAILLE LEVERGHEM DE TERBRUGGEN, né à Anvers, le 3 octobre 1784, mort le 14 juillet 1849, épousa : 1° à Anvers, le 21 mai 1806, Marie Françoise Reine Osy, sa cousine germaine, morte le 21 mai 1807, fille de Jean Charles Osy de Wichen et de Marie

Christine Joséphine Jeanne Jacqueline della Faille, ci-dessus, et 2° le 17 mai 1808, Reine Anne Marie Joséphine van de Werve, née le 4 octobre 1789, morte le 8 août 1864.

Il eut du premier lit une fille, morte au berceau, et du second lit, outre deux filles religieuses, trois autres enfants, savoir :

A. Alphonse Marie Joseph, qui suit, XIII.

B. Fanny Aloïse Marie Josèphe, née à Vorsselaer, le 3 août 1815, épousa, à Anvers, le 12 avril 1836, Clément Joseph Geelhand, né le 12 juillet 1815, fils de Joseph Pierre et de Joséphine Catherine de Labistrate.

C. Caroline Thérèse Marie Joséphine, née à Anvers, le 12 mars 1823, morte à Wilryck, le 14 janvier 1855, épousa, à Anvers, le 2 avril 1845, Florent Joseph Geelhand, frère de Clément Joseph, ci-dessus, né à Anvers, le 20 août 1819.

XIII. ALPHONSE MARIE JOSEPH DELLA FAILLE LEVERGHEM DE TERBRUGGEN, né le 30 juillet 1809, ancien membre du conseil provincial, de la députation permanente d'Anvers et de la chambre des représentants, épousa, à Anvers, le 15 octobre 1833, Clémentine Amélie Marie van Havre, née à Anvers, le 1er août 1812, sœur de Louise Marie Françoise van Havre, ci-dessus, dont huit enfants, entre-autres deux jumeaux, morts en naissant, et six qui suivent, savoir :

A. Marie, née à Anvers, le 3 juillet 1836.

B. Charles Martin Marie Joseph DELLA FAILLE LEVERGHEM, né à Anvers, le 7 décembre 1842.

C. Alexandre Jean Marie Joseph DELLA FAILLE LEVERGHEM, né à Anvers, le 24 juillet 1845.

D. Valérie Lothaire Catherine Marie Josèphe, née à Anvers, le 24 octobre 1847.

E. Jean Léopold Marie Joseph DELLA FAILLE LEVERGHEM, né à Anvers le 18 avril 1851.

F. Jeanne Caroline Marie Josèphe, née à Anvers, le 23 février 1855.

IX. Philippe Jérôme DELLA FAILLE, né le 24 aout 1701, mort le 26 juin 1743, conseiller greffier d'Anvers, épousa, le 6 août 1729, Marie Louise Suzanne van Hoorenbeek, morte le 2 mai 1740, dont trois enfants; l'un mourut au berceau, les deux autres suivent, savoir :

A Jeanne Josèphe Marie, morte à Anvers, le 28 mai 1776, épousa, le 18 avril 1759, Jean Baptiste Ange Alexandre Constantin della Faille, seigneur de Waerloos, ci-dessous.

B. Jacques Abilius, qui suit, X.

X. JACQUES ABILIUS DELLA FAILLE, né le 22 février 1735, mort le 16 avril 1808, échevin, puis bourgmestre d'Anvers, épousa, à Anvers, le 25 août 1761, sa cousine germaine, Claire Josèphe Marie della Faille, ci-dessus, dont douze enfants, entre autre six qui suivent, savoir :

A. Marie Louise Suzanne Emmanuelle, morte, le 14 février 1838, épousa, à Anvers, le 10 mai 1791, Philippe Louis Joseph Ignace van de Werve, baron de Schilde, membre de l'Etat noble du Brabant, mort à Anvers, le 23 avril 1834.

B. Jacques Joseph DELLA FAILLE, né le 13 décembre 1769, mort le 2 octobre 1861.

C. Joseph Jérôme François DELLA FAILLE, mort sans alliance, à Anvers, le 27 novembre 1823.

D. Louis Joseph DELLA FAILLE, mort, sans alliance, à Anvers, le 25 avril 1835.

E. Marie Joséphine Antoinette, morte à Anvers, le 10 octobre 1816, épousa, à Anvers, le 13 décembre 1808, Louis Joseph Antoine Hyacinthe Beeckmans, né à Anvers, le 19 mars 1788.

F. Charles Jacques, qui suit, XI.

XI. CHARLES JACQUES DELLA FAILLE, né à Anvers, le 20 février 1784, mort à Wilryck, le 11 novembre 1837, épousa, le 29 avril 1805, Catherine Marie Joséphine Ghislaine Osy, née à Anvers, le 6 janvier 1785, morte le 13 novembre 1813,

fille de Jean Charles et de Marie Christine Joséphine Jeanne Jacqueline della Faille, dont deux filles, savoir :

A. Eugénie Marie Joséphine, née à Anvers, le 20 juin 1807, morte, sans alliance, à Anvers, le 9 décembre 1862.

B. Marie Joséphine Jeanne, née le 24 juillet 1809, morte, sans alliance à Anvers, le 10 décembre 1826.

Seigneurs de Waerloos.

VIII. Melchior Hyacinthe della Faille, seigneur de Waerloos et de Toelbrant, mort le 6 janvier 1741, épousa : 1° Anne Constance Anselmo, et 2° Anne Marie Speckhauwer.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Alexandre Constantin, qui suit, IX.

B. Jean Baptiste della Faille, mort le 22 mars 1754, capitaine au service de Sa Majesté Catholique, échevin d'Anvers, épousa Marie Thérèse Moens, morte le 15 novembre 1746.

IX. Alexandre Constantin della Faille, seigneur de Waerloos, épousa, le 12 septembre 1732, Anne Marie Constance Courtois, morte le 1er février 1742, dont six enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Anne Marie Constance, morte, à Anvers, le 1er novembre 1782, épousa, à Anvers, le 3 septembre 1754, Jean Guillaume Egide Lunden, mort à Anderlecht lez Bruxelles, le 26 septembre 1794.

B. Jean Baptiste Ange Alexandre Constantin, qui suit, X.

C. Hélène Séraphine Reine, morte à Anvers, le 29 novembre 1827, épousa, en octobre 1767, François Robert Jean Joseph de Richterich de Niel.

D. François Joseph, qui suit, X, après la postérité de son frère Jean Baptiste.

X. Jean Baptiste Ange Alexandre Constantin della Faille, seigneur de Waerloos, né à Anvers, le 10 août 1735, mort le 12 avril 1820, épousa: 1° à Anvers, le 18 avril 1759, Jeanne Josèphe Marie della Faille, fille de Philippe Jérôme et de Marie Louise Suzanne van Hoorenbeek, ci-dessus, dont cinq enfants, entre autres quatre qui suivent, savoir:

A. François Jean Baptiste Alexandre Joseph, qui suit, XI.

B. Jacques Jean Baptiste Alexandre, qui suit, XI, après la postérité de son frère aîné.

C. Charles Antoine, qui suit, XI, après la postérité de son frère Jacques.

D. Marie Colette, née le 13 avril 1773, morte le 26 avril 1857, épousa, à Anvers, le 7 septembre 1800, Charles Joseph Geelhand, membre des États généraux sous le gouvernement des Pays Bas, vice président du tribunal d'Anvers, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, mort à Anvers, le 10 octobre 1842.

XI. François Jean Baptiste Alexandre Joseph della Faille Waerloos, né à Anvers, le 26 juin 1768, mort à Bruxelles, le 22 septembre 1834, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, épousa, à Anvers, le 22 mai 1792, Marie Thérèse van Paeffenrode, morte à Bruxelles, le 12 novembre 1844, dont six enfants, savoir:

A. Julie Marie Josèphe, née à Anvers, le 6 mars 1793, épousa, à Saventhem, le 4 octobre 1824, Marie Anne Joseph Charles, vicomte le Boucq de Beaudignies.

B. Adelaïde Reine Marie Joséphine, née à Anvers, le 20 octobre 1794, morte à Saint Josse Ten Noode, le 2 septembre 1860, épousa, à Anvers, le 31 mars 1815, Florent Joseph Marie, baron van Havre, né à Anvers, le 6 juillet 1794.

C. Louis Jacques Joseph della Faille Waerloos, mort en bas âge, le 28 prairial an VI.

D. Pauline Eugénie Joséphine, née à Anvers, le 8 avril 1798, morte à Anvers, le 22 février 1859, épousa, à Anvers, le 20 avril 1817, Joseph Jacques Gérard, chevalier de Knyff, né à Anvers, le 20 novembre 1793, mort à Anvers, le 15 décembre 1839.

E. Marie Eugénie Rose, née à Bruxelles, le 28 pluviôse an VIII, épousa à Saventhem, le 16 février 1827, Alexandre Clément François, baron de Villegas de Pellenberg, né à Bruxelles, le 25 juillet 1790, mort à Bruxelles, le 20 octobre 1852, membre de l'ordre équestre de la province de Brabant.

F. Florent Charles François Joseph DELLA FAILLE WAERLOOS, mort en bas âge.

XI. JACQUES JEAN BAPTISTE ALEXANDRE DELLA FAILLE, né à Anvers, le 10 janvier 1770, mort à Wilryck, le 13 septembre 1846, épousa, à Anvers, le 1er mai 1792, Pétronille Auvray, morte à Anvers, le 22 février 1835, dont quatre enfants, savoir :

A. Édouard, qui suit, XII.

B. Colette Thérèse, morte à Anvers, le 29 septembre 1831, épousa, à Anvers, le 26 juin 1827, Édouard Jean Charles de Meester de Ravenstein, mort à Bruxelles, le 21 janvier 1838.

C. Catheriné Reine, Marie Ferdinande Joséphine, née le 27 novembre 1794, épousa, à Anvers, le 11 avril 1815, Constantin Charles Marie, chevalier van Havre, mort à Anvers, le 29 juin 1855, colonel de la garde civique d'Anvers, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold.

D. Augustin DELLA FAILLE, né le 4 septembre 1795, épousa, à Anvers, le 21 novembre 1838, Constance Geelhand, née à Anvers, le 4 juillet 1804, dont il n'a pas d'enfants.

XII. EDOUARD DELLA FAILE, né à Anvers, le 13 mars 1797, épousa, à Anvers, le 30 juillet 1829, Julie Marie Joséphine della Faille, sa cousine germaine, née à Anvers, le 29 décembre 1801, fille de Charles Antoine Marie Hyacinthe et d'Isabelle Caroline Marie Joséphine de Bosschaert, (Voir ci-dessus), dont quatre enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. René Jacques DELLA FAILLE, né à Anvers, le 6 mai 1830, épousa, à Anvers, le 14 mai 1862, Maria Josèphe Aloïse Cornélie Geelhand, née le

16 novembre 1842, fille de Clément Joseph et de Fanny Aloïse Marie Joséphine della Faille Leverghem (Voir page 184).

B. Jeanne Pétronille, née à Bruxelles, le 22 décembre 1823, morte, sans enfants, à Anvers, le 23 décembre 1857, épousa, à Wilryck, le 18 octobre 1853, Edouard Joseph François de Paule, baron Osy, né à Deurne, le 25 mars 1832, fils de Jean Joseph Renier, membre de la Chambre des représentants, puis du sénat, officier de l'ordre de Léopold, et de Marie Jeanne de Knyff.

C. Emile Auguste Joseph DELLA FAILLE, né à Anvers, le 7 septembre 1835.

XI. CHARLES ANTOINE MARIE HYACINTHE DELLA FAILLE, né à Anvers, le 14 janvier 1772, mort à Anvers, le 8 octobre 1818, épousa, à Anvers, le 23 février 1794, Isabelle Caroline Marie Joséphine de Bosschaert, née à Anvers, le 13 avril 1773, morte à Anvers, le 23 janvier 1860, dont quatre filles, savoir :

A. Pauline Isabelle Marie Joséphine, née le 25 juillet 1795, morte le 8 juillet 1864, épousa, à Anvers, le 28 mars 1815, Augustin Thomas Joseph Moretus.

B. Eugénie Reine Marie Joséphine, née le 24 septembre 1797, morte à Liége, le 16 décembre 1863, épousa, à Anvers, le 1er mai 1827, Désiré Antoine Florentin Marie Joseph, baron Mincé de Fontbarré de Fumal, né à Fumal, le 14 janvier 1796, mort le 30 mars 1864.

C. Marie Catherine Isabelle Joséphine, née le 19 novembre 1798, épousa, à Wilryck, le 5 septembre 1820, Edouard Joseph Guyot, né à Anvers, le 3 octobre 1785, mort à Brasschaet, le 21 mai 1846.

D. Julie Marie Joséphine, née le 29 décembre 1801, épousa, à Anvers, le 30 juillet 1829, son cousin germain, Edouard della Faille, né à Anvers, le 13 mars 1797, fils de Jacques Jean Baptiste Alexandre et de Pétronille Auvray (Voir ci-dessus).

X. FRANÇOIS JOSEPH DELLA FAILLE, mort à Anvers, le 7 juin 1809, à l'âge de soixante dix ans, épousa, à Malines, le 7 janvier 1767, Cornélie Caroline Isabelle de Richterich de Niel, sœur de François Robert Jean Joseph, ci-dessus, dont sept enfants, entre autres deux qui suivent, savoir :

A. Marie Louise Justine Guillelmine, née le 16 mai 1775, morte à Anvers, le 28 août 1829, épousa, à Anvers, le 21 novembre 1815, Jean Baptiste de Dobbeleer, ingénieur en chef de la province d'Anvers, chevalier de l'ordre de Léopold.

B. Jérôme Joseph Henri Guillaume, qui suit, XI.

XI. JÉRÔME JOSEPH HENRI GUILLAUME DELLA FAILLE, né le 23 décembre 1787, mort à Deurne, le 29 juin 1829, épousa, le 18 mai 1820, à Oudenbosch, Hollande, Adrienne van Reysbergen, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre Joseph Henri DELLA FAILLE, né à Deurne, en 1820.

B. Marie Rosalie, née à Santhoven, le 6 juillet 1824.

C. Anne Pauline Rosalie, née à Santhoven, en 1828.

Seigneurs et barons d'Huysse.

VI. ETIENNE DELLA FAILLE, mort à Gand, le 4 novembre 1644, épousa, Anne de la Haye, morte le 10 juillet 1616, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, VII.

B. Maximilien Hippolyte DELLA FAILLE, mort le 4 avril 1655, chanoine et trésorier de Saint Bavon.

C. Sibylle, épousa Pierre van den Broucke, seigneur de Rosenberg.

VII. JEAN BAPTISTE DELLA FAILLE, chevalier par lettres patentes du 16 février 1643, seigneur d'Huysse, d'Audegoede,

mort le 19 juin 1686, à l'âge de soixante dix sept ans, bailli du Vieux Bourg, puis grand bailli de Gand, épousa, à Gand, le 27 avril 1643, Barbe Triest, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Jeanne, morte le 14 septembre 1733, épousa : 1° à Gand, le 15 avril 1671, Josse de Kerchove, seigneur d'Etichove, de la Deuze, de Vaulx ; et 2° François Louis Balthazar d'Ongnies, baron de Courrières, gouverneur d'Audenaerde, dont elle fut la quatrième femme.

B. Maximilien Nicolas DELLA FAILLE, seigneur d'Huysse, né à Gand, le 25 octobre 1647, mort, en 1690, bailli du Vieux Bourg, grand bailli de Gand, commissaire au renouvellement du magistrat, le 3 juillet 1689.

C. Sibylle Ferdinande, morte à Gand, le 11 février 1690, épousa, le 20 juin 1683, Jérôme Théodore, baron de Copis, seigneur de Bindervelt, mort le 2 août 1721.

D. Ferdinand Hippolyte, qui suit, VIII,

E. François Dominique DELLA FAILLE, seigneur d'Huysse, après son frère, reçut les ordres mineurs.

VIII. Ferdinand Hippolyte DELLA FAILLE, seigneur d'Huysse, d'Audegoede, né à Gand, le 2 décembre 1654, mort le 22 novembre 1722, grand bailli de Gand, commissaire au renouvellement du magistrat à Gand, en 1702, maréchal de camp au service de Sa Majesté Catholique, épousa, à Gand, le 14 septembre 1693, Caroline Françoise de Lalaing, morte le 27 septembre 1743, fille de Jacques, seigneur de Santberghe, vicomte d'Audenaerde, dont sept enfants, entre autres six, qui suivent, savoir :

A. François Albert, qui suit, IX.

B. Alexandre Marie Joseph DELLA FAILLE, mort sans enfants, à Anvers, le 24 juin 1783, lieutenant colonel au service d'Autriche, épousa, en 1751, Reine Thérèse du Bois, morte en 1791, veuve de Melchior Joseph Susteren, seigneur de S' Gravenwesel.

C. Jacques Joseph DELLA FAILLE, grand bailli de Gand et bailli du Vieux Bourg, sans alliance.

D. Engelbert Martin DELLA FAILLE, né à Gand, le 23 janvier 1700, mort à Tournai, le 22 juillet 1722, chanoine de Notre Dame à Tournai.

E. Anne Charlotte Françoise Thérèse, morte le 26 février 1776, épousa, le 2 juillet 1731, Pierre Engelbert Martin della Faille, baron de Nevele, veuf de Marie Catherine Charlotte de Brouchoven, ci-dessus.

F. Jean Joseph Antoine DELLA FAILLE, né à Gand, le 7 juillet 1709, mort à Tournai, le 19 septembre 1774, chanoine de Notre Dame, à Tournai.

IX. FRANÇOIS ALBERT DELLA FAILLE, BARON D'HUYSSE, par lettres patentes du 11 février 1736, seigneur d'Huysse et d'Oycke, né à Gand le 19 novembre 1698, mort le 8 février 1782, échevin des Parchons, second, puis premier échevin de la Keurre, épousa: 1° à Gand, le 7 décembre 1721, Marie Anne Jeanne della Faille, née le 30 mars 1700, fille d'Engelbert Martin, baron de Nevele, ci-dessus; 2° le 5 avril 1736, Hélène Jacqueline de Lalaing, sa cousine germaine, vicomtesse d'Audenaerde, morte le 8 février 1779, fille de Maximilien Joseph, comte de Lalaing, vicomte d'Audenaerde, et de Marie Catherine l'Archier, comtesse de Thildonck.

Il eut du premier lit trois enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Maximilien Joseph Frédéric Corneille, qui suit, X.

B. Jean Engelbert DELLA FAILLE, mort, sans alliance, à Gand, le 13 décembre 1762, enseigne au régiment de Ligne-dragons.

Il eut du second lit trois enfants, entre autres une fille, qui suit, savoir :

C. Dymphne Philippine Hélène Françoise, née à Gand, le 3 février 1739, morte le 9 janvier 1782, épousa, à Gand, le 12 novembre 1769, Pierre Jean Borluut, seigneur de Noortdonck, veuf de Marie Anne Colette della Faille d'Assenede, ci-dessus.

X. MAXIMILIEN JOSEPH FRÉDÉRIC CORNEILLE DELLA FAILLE, BARON D'HUYSSE, seigneur d'Oycke et de Tenhove, né à Gand, le 3 décembre 1724, mort à Gand, le 6 décembre 1818,

échevin de la Keure et des Parchons de Gand, épousa, à Gand, le 29 avril 1770, Théodore Marie Catherine de Thiennes, née le 15 novembre 1744, morte le 2 mai 1829, fille de Jacques François Florent, comte de Thiennes et de Marie Françoise Ballet, dont un fils, François Maximilien Ghislain, qui suit, XI.

XI. François Maximilien Ghislain, baron della Faille d'Huysse, mort à Bruxelles, le 11 mai 1835, chambellan de Guillaume Ier des Pays Bas, membre de la seconde Chambre des États généraux, de 1815 à 1830, puis du Sénat de Belgique, épousa, à Gand, le 7 février 1797, Marie Julie Ghislaine van Rockelfing de Nazareth, morte au château d'Huysse, le 18 septembre 1844, dont cinq enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Adolphe Joseph Ghislain, qui suit, XII.

B. Hippolyte Louis Théodore Ghislain Gaëtan, baron della Faille, par lettres patentes du 4 janvier 1843, né le 17 novembre 1799, membre de la Chambre des représentants, directeur au ministère de l'intérieur, sénateur, épousa, le 24 juin 1840, Pélagie Louise de Kerchove d'Ousselghem, née en août 1807, fille d'Emmanuel Philippe et de Marie Angélique Peers de Raveschoot.

C. Gustave Jean Baptiste Auguste Henri Ghislain, qui suit, XII, après son frère Adolphe.

D. Edouard Théophile Marie Ghislain, baron della Faille, par lettres patentes du 4 janvier 1843, né en décembre 1810, épousa Albine van der Gracht d'Eeghem, fille d'Idesbalde Marie Louis Joseph et d'Hortense Ghislaine van der Bruggen, dont une fille.

XII. Adolphe Joseph Ghislain, baron della Faille d'Huysse, avec transmissibilité du titre à tous ses enfants légitimes, sans distinction, par lettres patentes du 4 juin 1843, faveur accordée également à ses trois frères, né le 13 janvier 1798, épousa, le 23 juin 1837, Adélaïde de Kerchove de

Terelst, fille de Charles et de Thérèse de Kerchove d'Ousselghem.

XII. GUSTAVE JEAN BAPTISTE AUGUSTE HENRI GHISLAIN, BARON DELLA FAILLE, par lettres patentes du 4 janvier 1843, né le 24 janvier 1806, épousa, le 8 août 1844, Éléonore Marie Colette Joséphine Ghislaine de Loen d'Enschede, fille de Joseph et d'Henriette, comtesse de Rindsmaul, dont cinq enfants, savoir :

A. Gaétan Adolphe Marie Joseph Ghislain, BARON DELLA FAILLE, né le 25 juillet 1845.

B. Herman Hippolyte Marie Joseph Ghislain, BARON DELLA FAILLE, né le 1er novembre 1846.

C. Julien Charles Marie Joseph Ghislain, BARON DELLA FAILLE, né en novembre 1847.

D. Marie.

E. Maurice, BARON DELLA FAILLE.

Seigneurs de Terelst.

VIII. ALBERT ERNEST DELLA FAILLE, seigneur de Landeghem, échevin de Gand, épousa, Marie Penneman, dont deux enfants, savoir :

A. Guillaume Albert, qui suit, IX.

B. Marie Catherine, morte le 3 septembre 1703, épousa, le 2 août 1609, Emmanuel Charles Ballet, seigneur de Leuwenburg et de Schilde.

IX. GUILLAUME ALBERT DELLA FAILLE, seigneur de Terelst et de Landeghem, mort à Malines, en 1715 et inhumé à Sainte Gudule, à Bruxelles, épousa, à Gand, le 23 mai 1700, Jeanne Françoise de Mey, morte le 13 mars 1727, dont une fille, savoir :

Marie Anne Colette, née le 3 mars 1704, morte le 27 janvier 1767, épousa, à Gand, le 14 juillet 1836, Gérard Joseph de Kerchove, seigneur d'Ousselghem, mort le 3 mai 1763.

Barons d'Esteinpuits.

VII. Engelbert della Faille, baron d'Esteinpuits, par lettres patentes du 11 novembre 1676, seigneur de Nevele et Ronscheval, mort le 2 décembre 1678, et inhumé à l'église des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles, épousa, Marguerite Jeromette de Marselaer, morte le 6 août 1695, dont huit enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Engelbert Philippe Marie, qui suit, VIII.

B. Marie Anne Madeleine, morte sans enfants, le 2 janvier 1730, épousa : 1° à Gand, le 9 novembre 1690, François de Moncheaux, conseiller au Conseil de Flandre, mort le 30 avril 1695; et 2° Pierre Ignace Colins, conseiller an Conseil de Brabant, puis au Conseil privé.

C. Jeanne Marie Catherine, baronne d'Esteinpuits après son frère, née à Gand, le 24 mai 1645, épousa son cousin, Jean François della Faille, baron de Nevele, ci-dessus.

D. Gabrielle Thérèse, morte le 19 septembre 1722, épousa, le 24 novembre 1691, Gérard Conrard van de Velde, seigneur de Chapelle Saint Lambert, mort le 1er janvier 1711, capitaine de cuirassiers, lieutenant grand veneur du Brabant.

VIII. Engelbert Philippe Marie della Faille, baron d'Esteinpuits, mort sans enfants, le 7 juin 1707, épousa, Anne Marie della Faille, sa parente, morte le 3 février 1716, fille d'Alexandre, seigneur de Reeth, et de Marie van Breuseghem, ci-dessus.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

FAILLY.

D'ARGENT : au rameau arraché de trois feuilles de houx, de gueules, accompagné en pointe de deux merlettes affrontées de sable. CIMIER : un griffon issant de sable entre un vol d'argent. COURONNE : à trois fleurons. SUPPORTS : deux griffons de sable.

Cette maison, dont la noblesse a été reconnue par l'ordre Teutonique, par les chapitres nobles de Saint Lambert, à Liége, de Saint Pierre à Metz et de Bouxières, est originaire de la Lorraine. Elle tire son nom de la terre de Failly, partagée en grand et petit Failly, située sur la rive droite de la rivière d'Otain, au dessus de Marville. Elle s'est divisée en plusieurs branches dont l'aînée est encore existante. Une de ces branches, fixée en Champagne au XVI[e] siècle, est citée par Caumartin, *Recherches sur la noblesse de Champagne*, aux années 1509 à 1636. Cette branche portait de gueules, à la fusée d'argent, accompagnée de trois haches d'armes de même, deux en chef, une en pointe.

I. FLÉTRIER DE FAILLY, sire de Petit Failly, octroya l'an 1262, le lundi avant la Saint Nicolas, la loi de Beaumont, aux habitants de la seigneurie de Petit Failly, conjointement avec sa femme Catherine, dont il eut quatre enfants, savoir :

A. Thibaut, sire de Petit Failly, eut un fils, Thibaut, qui laissa deux

filles mariées : Isabeau, épousa Juliot de Fleury, en Argonne ; Catherine, épousa Arnould de Longuion.

B. Jacques de Failly, chanoine et écolâtre de Saint Jean, à Liége.

C. Pierre de Failly, chanoine et doyen de Saint Jean, à Liége.

D. Henri, qui suit, II.

II. Henri de Failly, seigneur de Petit Failly, en partie, cité dans un acte de 1336, épousa Catherine de Batailles, dont quatre enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, III.

B. Flétrier ou Flastré de Failly, épousa Marguerite de Jamay.

C. Jacomin de Failly, curé de Villers, devant Orval.

D. Jacquette.

III. Henri de Failly, épousa Isabeau d'Artaise, dont quatre enfants, savoir :

A. Henri de Failly, sans alliance connue.

B. Pierre, qui suit, IV.

C. Colard de Failly, seigneur de Grand Failly, eut un fils, Wauthier de Failly, seigneur de Domey, qui épousa Marie Dainelle.

D. Catherine, épousa Thibaut de Boulligny.

IV. Pierre de Failly, épousa Jeanne de Waly, dame de Waly lez Aultrecourt, dont trois enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, V.

B. Jacques, dit Jacquemin de Failly, prevôt de Longuion, épousa Alix du Pont, dont belle et nombreuse postérité, éteinte au XVII[e] siècle.

C. Didier de Failly, religieux à Bore, prieur de Sathenay.

V. Jean de Failly, écuyer, seigneur de Petit Failly, prévôt de Conflans, épousa Catherine. Ils étaient morts avant le 19 janvier 1481, date du partage de leurs biens entre leurs trois enfants, savoir :

A. Renaudin, qui suit, VI.

B. Bastien DE FAILLY, seigneur de Jasny et de Wagneville, sans alliance connue.

C. Thomas DE FAILLY, seigneur de Porchie et de Brainville, sans alliance connue.

VI. RENAUDIN DE FAILLY, écuyer, seigneur de Petit Failly, capitaine châtelain et prévôt de Conflans, mort avant le 29 septembre 1522, date du testament de sa veuve, épousa Juliette de Croix, dont sept enfants, savoir :

A. Didier DE FAILLY, capitaine et châtelain de Conflans, donna sa démission au duc de Lorraine, le 19 mars 1518, en faveur de son frère, dont il reçut une pension viagère, par acte du 19 décembre 1519, mort sans alliance.

B. Jean, qui suit, VII.

C. Jacques DE FAILLY, prieur d'Awigny.

D. Hubert DE FAILLY, prieur de Saint Thibaut.

E. Catherine, abbesse de l'abbaye de Juvigny.

F. Isabelle, épousa Pierron d'Allamont, gouverneur de Verdun.

G. Jeanne, épousa Thomas de Croix, seigneur de Sorbey.

VII. JEAN DE FAILLY, seigneur de Petit Failly, capitaine et prévôt de Conflans, receveur de Sancy, prévôt de Sancy, par lettres d'Antoine, duc de Lorraine, données à Nancy, le 9 mai 1520, épousa Catherine de Nouroy, fille de Jacquemin, seigneur de Beuville et de Protheim et de Jeanne de Fontois, dont trois enfants, savoir :

A. Christophe, qui suit, VIII.

B. Gabriel DE FAILLY, mort en 1550, religieux à l'abbaye de Gorze.

C. Anne, épousa Nicolas de Leu, chevalier, seigneur de Mercy,

VIII. CHRISTOPHE DE FAILLY, seigneur de Petit Failly, receveur et gruyer de la prévôté de Sancy, par lettres patentes du duc Antoine de Lorraine, en date du 27 mars 1533, épousa : 1° le 9 janvier 1535, Barbe de Housse ; et 2° Catherine de Mercy.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Louis DE FAILLY, mort en 1572, capitaine au service d'Espagne.

B. Arnould, qui suit, IX.

C. Catherine, qui testa le 17 février 1618, épousa, le 23 octobre 1564, Guillaume de Tige, seigneur de Pouru et de Villers, devant Raucourt.

D. Barbe, épousa : 1° Jean de Sereinchamps, seigneur de Ginvry; et 2° Arnould de la Tour, seigneur de Savonnière, de Brainville et d'Affleville, en partie, gouverneur de Marsal,

E. Anne, religieuse à l'abbaye de Juvigny.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

F. Jean DE FAILLY, mort en bas âge.

G. François DE FAILLY, mort sans alliance, capitaine d'une compagnie de deux cent cinquante fantassins, par brevet de 1587.

H. Nicolas DE FAILLY, seigneur de Villy, mort le 20 juin 1609, capitaine et prevôt de Longwy, en 1596, capitaine et prevôt de Briey, épousa, en 1599, Madeleine de Nettancourt, femme en secondes noces de François d'Allamont, gouverneur de Damvillers.

IX. ARNOULD DE FAILLY, seigneur de Petit Failly, d'Affleville en partie, épousa, le 29 avril 1585, Louise d'Allamont, dont trois enfants, savoir :

A. Jacques, qui suit, X.

B. Anne, épousa N. Fortz de Nubinck.

C. Françoise, sans alliance.

X. JACQUES DE FAILLY, seigneur de Petit Failly, du Sart, de Trieulx et de Lomeranges, mort après le 6 juin 1636, date de son testament, épousa, au château de Berwart, le 30 novembre 1630, Anne Catherine de Schawenbourgh, fille de Mathieu, seigneur de Berwart, et de Madeleine de Custine, dont deux enfants, savoir :

A. Charles François, qui suit, XI.

B. Madeleine, religieuse à Mariendael.

XI. **Charles François de Failly**, baron de Failly, seigneur de Lomeranges, de Sancy, de Portheim, capitaine en 1671 d'une compagnie au régiment de Turenne-cavalerie, capitaine et lieutenant colonel dans le régiment de la Buissière-cavalerie, blessé mortellement devant Namur et transporté au refuge de Moulin, le 17 juillet 1692, épousa : 1° Marie Marguerite de Géraldin, fille unique d'Edouard, baron de Géraldin, seigneur d'Arpeldange, colonel d'infanterie espagnole, sergent général de bataille, et de Madeleine de Goudersdorff; et 2° le 27 février 1687, Claude Françoise Sidonie de Gorcey, veuve de Jacques de la Coste, fille de Henri Gilles, seigneur du fief de Virton, et d'Honorine de Rolly.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Charles Bernard de Failly, capitaine de la compagnie de son père, par brevet du 3 août 1692, tué à la bataille d'Hochstett, le 13 août 1704.

B. Marie Madeleine, épousa Gérard, baron du Prel, chevalier, seigneur d'Arpeldange.

Il eut du second lit un fils, Antoine Jean Baptiste, qui suit, XII.

XII. **Antoine Jean Baptiste, baron de Failly**, seigneur de Grand et de Petit Failly, de Sancy, de Lomeranges et de Saint Pancré, né à Virton le 12 novembre 1687, mort le 16 décembre 1751 et inhumé à Petit Failly, enseigne dans les gardes du corps du duc de Lorraine, par brevet du 10 février 1706, capitaine au régiment de Schawenbourgh, épousa, le 6 octobre 1742, Marie Anne, baronne de Reumont, morte au château de Grand Failly, en 1790, dont cinq enfants, savoir :

A. Gabriel Charles Jean Baptiste, qui suit, XIII.

B. Anne Béatrix, née à Petit Failly, le 5 mai 1745, épousa Henri Louis,

vicomte de Querhoent, chevalier de Saint Louis, capitaine commandant au régiment d'Auxerrois-infanterie.

C. Jean Baptiste Antoine Edouard, BARON DE FAILLY, chevalier, seigneur de Grand Failly, etc., capitaine au service de France, chevalier de Saint Louis, épousa N de Sueve, veuve de N. Drouen, de Conflans.

D. Henri Louis Antoine, fondateur de la branche des Failly de Saint Pancré.

E. Marianne Charlotte, épousa Binard Joseph, baron de Thomassin de Jully, chevalier, seigneur de Villers le Secq, chevalier de Saint Louis, mestre de camp, sous lieutenant des gardes du corps, gouverneur des ville et château de Nogent le Roi.

XIII. GABRIEL CHARLES JEAN BAPTISTE, BARON DE FAILLY, seigneur de Petit Failly, chevalier de Saint Louis, admis dans la compagnie des cadets gentilshommes du duc de Lorraine, le 12 septembre 1757, capitaine au régiment français d'Austrasie, épousa : 1° N. de l'Épine de Beaufort; et 2° le 12 septembre 1778, Marie Louise Hyacinthe Joséphine des Maisières de Templeuve, née le 7 août 1759, fille de Louis Ignace Joseph des Maisières, seigneur de la Motte et de Marie Françoise Alexis des Maisières, dame de Bettignies, sa cousine.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

A. Edouard Charles François Louis, qui suit, XIV.

B. Anne Béatrix, épousa Dominique de Spinette, chevalier de Saint Louis.

C. Zoé Lucie, épousa Philpin de Piedpape.

XIV. EDOUARD CHARLES FRANÇOIS LOUIS, BARON DE FAILLY, épousa Louise Joséphine Marie de Failly, fille de Henri Louis Antoine, baron de Failly de Saint Pancré, ci-dessous, dont sept enfants, savoir :

A. Alfred DE FAILLY, né en 1813.

B. Thérèse, née en 1823.

C. Anne, née en 1824.

D. Amédée DE FAILLY.

E. Sophie.
F. Léon DE FAILLY.
G. Cécile.

Failly de Saint-Pancré.

XIII. HENRI LOUIS ANTOINE, BARON DE FAILLY DE SAINT PANCRÉ, seigneur de Grand Failly, né à Petit Failly, le 1er octobre 1747, mort à Bruxelles, le 30 mai 1829, capitaine au célèbre régiment de Vierset-infanterie, au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, épousa, à Bruxelles, le 6 avril 1788, Marie Jeanne Joséphine Ghislaine van Volden, née à Bruxelles, le 8 mars 1763, morte à Bruxelles, le 29 octobre 1827, fille de Jean Joseph Gabriel Ghislain, baron van Volden de Lombeek, seigneur de Strythem, et de Marie Joséphine Pauline Lucie, vicomtesse de Beughem, dont cinq enfants, savoir :

A. Amédée Jean Marie Ghislain, qui suit, XIV.
B. Gabriel Victor Marie DE FAILLY, né à Grand Failly, le 19 mai 1791, élève au prytanée militaire de Saint Cyr, sous-lieutenant au 11e régiment de cuirassiers, tué au passage de la Bérésina, en 1812.
C. Louise Joséphine Marie, née au château de Strythem, le 26 juillet 1792, épousa son cousin germain Edouard Charles François Louis baron de Failly, ci-dessus.
D. Frédéric Auguste Ghislain DE FAILLY, né à Bruxelles, le 30 septembre 1793, mort en bas âge.
E. Adolphe Antoine Marie Joseph DE FAILLY, né à Bruxelles, le 20 mars 1796, officier d'infanterie, tué à la bataille de Leipzig, en 1813.

XIV. AMÉDÉE JEAN MARIE GHISLAIN, BARON DE FAILLY DE SAINT PANCRÉ, né à Bruxelles, le 17 avril 1789, mort à Bruxelles, le 24 avril 1852, élève à l'école militaire de Fontainebleau, le 24 octobre 1805, sous lieutenant le 11 novembre 1806, lieutenant le 8 novembre 1809, capitaine le

7 février 1812, chef de bataillon le 10 février 1813, au même régiment, le 12e d'infanterie légère, chevalier de l'empire, chevalier de la Légion d'honneur, fit les campagnes de 1808 et 1810, en Espagne, 1809, en Autriche et Zélande, se trouva aux siéges de Stralsund et de Dantzig; aux batailles de Heilberg et de Friedland, fit la campagne d'Espagne en 1810, 1811, 1812, celle de France, en 1813 et 1814.

Il fut blessé trois fois : au siége de Dantzig, à la prise de Lombier et au combat de Lerma, en Espagne.

Lieutenant colonel dans l'armée des Pays Bas, le 16 décembre 1814, colonel commandant la 5e *afdeeling* (régiment) d'infanterie, le 27 janvier 1826, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, le 11 juin 1829, démissionné du service des Pays Bas, le 16 décembre 1830, général de brigade, par décret du gouvernement provisoire, en date du 26 mars 1831, ministre de la guerre le 11 mai 1831, major général de l'armée le 3 août 1831.

Il épousa, à la Haye, le 19 décembre 1821, Agathe Jacqueline, baronne de Slingelandt, morte à Bruxelles, le 27 janvier 1853, fille de Berthout, baron de Slingelandt, seigneur de Goidschalxoord et de Madeleine Anne Elisabeth, baronne de Boetselaer, dont cinq enfants, savoir :

A. Victor Marie, qui suit, XV.

B. Oscar, BARON DE FAILLY, par reconnaissance du 27 juin 1857, né à La Haye, le 8 juillet 1824, mort, sans alliance, aux Eaux Bonnes, le 28 août 1861.

C. Arthur Joseph Louis, BARON DE FAILLY, par reconnaissance du 27 juin 1857, bourgmestre de Strythem, né à La Haye, le 19 février 1826, mort sans alliance, à Bruxelles, 17 janvier 1860.

D. Alexandre Amélie Balthazar, BARON DE FAILLY, par arrêté royal du 27 juin 1857, né à Utrecht, le 26 avril 1827, mort, sans alliance, à Bruxelles, le 17 mai 1864.

E. Mélanie Charlotte Pauline, née à Utrecht, le 21 juillet 1829, épousa, à Bruxelles, le 17 avril 1856, Christin Philippe Joseph de Charost, comte

de la Chavanne, né à la Ravoire, Savoie, le 30 août 1829, fils de François Jean Etienne, chambellan de Sa Majesté le roi Charles Albert, et d'Antoinette Polyxène Blanchamps de Cluses.

XV. Victor Marie, baron de Failly, par l'arrêté royal de reconnaissance du 27 juin 1857, précité pour ses frères, né à la Haye, le 23 octobre 1822, ancien secrétaire de légation de première classe, épousa, au château de Breill, Prusse, le 30 juin 1863, Elisabeth Marie Huberte Apolinnaire Clémentine Louise, comtesse de Golstein et du Saint Empire, née le 17 septembre 1840, fille d'Arthur Frédéric, comte de Golstein Breill, membre à vie de la Chambre des seigneurs de Prusse, et de Mathilde Hubertine, comtesse de Hoensbroech et du Saint Empire, dont un fils, savoir :

Amédée Alexandre George Arthur Marie Hubert baron de Failly, né à Bruxelles, le 18 avril 1864.



FALLON.

D'AZUR : à trois besants d'or, au chef de sable, au lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules.
COURONNE : de baron. CIMIER : un besant de l'écu. SUPPORTS : deux lions léopardés au naturel.

DEVISE : **Pro patria cum patriaque.**

I. JEAN BAPTISTE FALLON, épousa Thérèse Mussau, dont un fils, Louis Augustin, qui suit, II.

II. LOUIS AUGUSTIN FALLON, pensionnaire de l'état noble du comté de Namur, épousa Marie Françoise Stienon, dont un fils, Isidore, qui suit, III.

III. ISIDORE, BARON FALLON, par arrêté royal du 14 octobre 1856, titre transmissible dans sa race par ordre de primogéniture, né à Namur, le 28 mars 1780, mort à Namur, le 22 janvier 1861, docteur en droit, membre de l'administration des hospices, de 1804 à 1817, avocat des domaines, des douanes et des accises, de 1815 à 1837, membre des États de la province de Namur, 1818 à 1830, membre de la régence de Namur, de 1815 à 1830, membre du Congrès national, de la Chambre des représentants, jusqu'à la promulgation de la loi sur les incompatibilités parlementaires, vice président de la Chambre de 1839 à 1842, envoyé, en deux reprises, en 1838, en mission à Londres, pour y traiter les questions relatives

au différend hollando-belge, président de la commission d'Utrecht, chargé du règlement de la partie financière du traité de paix, président du Conseil des mines, grand officier de l'ordre de Léopold, par arrêté royal du 14 octobre 1856, commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais, etc., épousa Marie Ange Françoise Désirée Ancheval, dont un fils, Adrien François Félicien, qui suit, II.

II. Adrien François Félicien Fallon, avocat et échevin à Namur, mort à Namur, le 2 février 1838, épousa, à Namur, le 29 mai 1832, Joséphine Ghislaine Elisa Mohimont, fille de Louis Joseph, député des états provinciaux de Namur et de Marie Claire Bivort, dont trois enfants, savoir :

A. Ernest Isidore, qui suit, IV.

B. Anatole Jules Louis, baron Fallon, par arrêté royal du 15 février 1857, et par lettres patentes du 25 octobre 1859, né à Namur, le 17 mai 1834, ancien attaché de légation, épousa, à Gand, le 7 juin 1859, Maria Jeanne Olympe Ghislaine Vergauwen, née à Gand, le 5 décembre 1836, fille de Frans Joseph Vergauven, sénateur, et d'Adèle Marie Augustine Ghislaine Manderbach, dont quatre enfants :

a. Marguerite Marie Anatolie Isidorine Adèle Joséphine Ghislaine, née à Gand, le 21 mars 1860.

b. Ferdinand Anatole François Joseph Isidore Ghislain Fallon, né à Gand, le 17 avril 1861.

c. Albéric Anatole Félicien Isidore Joseph Ghislain Fallon, né à Gand, le 11 juin 1862.

d. Alfred Anatole Marie Isidore Joseph Ghislain Fallon, né à Gand, le 24 novembre 1863.

C. Félicien Frédéric Marie, baron Fallon, par arrêté royal du 15 février 1857, et par lettres patentes du 25 octobre 1859, chevalier de l'ordre du Saint Sépulcre, épousa, le 30 décembre 1861, à Namur, Olympe Marie Joseph Ghislaine Wasseige, née à Namur, le 16 janvier 1840, fille d'Armand Xavier Henri Ghislain, membre de la Chambre des représentants, et d'Olympe Françoise Catherine Ghislaine Manderbach, dont deux enfants :

a. Arthur Marie Félicien Isidore Armand Joseph Ghislain FALLON, né à Namur, le 2 octobre 1862.

b. Marie Ernestine Olympe Félicie Isidorine Joséphine Ghislaine, née à Namur, le 15 décembre 1863.

IV. ERNEST ISIDORE, BARON FALLON, né à Namur le 31 décembre 1832, membre du conseil provincial de la province de Namur, épousa, à Namur, le 1er juin 1861, Alix Marie Stéphanie Joséphine de Coppin, née à Namur, le 5 septembre 1841, fille de Guillaume Charles Marie, baron de Coppin de Falaën, greffier de la province de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold, et de Jeanne Népomucène Marie Sidonie Gaal de Gijula (Voir tome III, page 370), dont deux filles, savoir :

a. Elisabeth Ernestine Félicie Isidorine Marie Josèphe Ghislaine, née à Namur, le 19 novembre 1862.

b. Hélène Ernestine Anatolie Marie Isidorine Josèphe Ghislaine, née à Namur, le 27 mars 1864.

FAVEREAU.

D'ARGENT : au lion de sable, couronné d'or et lampassé de gueules, placé sur une terrasse de sinople et accompagné à dextre d'un arbre du même. CIMIER : le lion de l'écu, tenant une branche d'arbre de sinople. SUPPORTS: deux lions de sable, contournés, armés et lampassés de gueules.

JÉROME ANTOINE FAVEREAU, annobli par lettres patentes du 19 avril 1747, appartenait à cette famille dont nous donnerons ultérieurement l'histoire.

FÈVERE.

D'AZUR, au chevron d'argent accompagné de trois fèves du même. HEAUME d'argent, grillé, orné, seré d'or, fourré de gueules, aux hâchements et bourrelet d'argent et d'azur. CIMIER : une coquille concave d'argent entre un vol de sable.

Le Fèvere de Tenhove porte : ÉCARTELÉ, au premier et au quatrième LE FÈVERE ; au deuxième et au troisième, d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois étoiles à six rais d'argent, accompagné en chef de trois merlettes de gueules, qui est DU BOIS DIT VAN DEN BOSSCHE.

Cette belle famille, exclusivement gantoise aujourd'hui et comprise dans les premiers rangs de la noblesse de cette antique capitale de la Flandre, florissait déjà, au commencement du XVe siècle, dans le Hainaut, d'où elle vint habiter la Flandre et se fixa à Audenaerde. Bientôt elle y fut élevée aux premières dignités de la cité, et l'un de ses membres les plus distingués faisait partie de la magistrature lors du bombardement d'Audenaerde, en 1684, par les armées de Louis XIV, sous les ordres des lieutenants du grand roi, d'Humières et Quincy. Ce grand désastre frappa cruellement la famille de Le Fèvere. Elle eut, comme tant d'autres, les plus grands revers à déplorer. Son hôtel fut incendié par les troupes ennemies. Tous ses papiers, diplômes et archives de ses ancêtres devinrent la proie des flammes, et, vers 1752, dans l'impossibilité où se trouvait la famille, par suite de ce sinistre irréparable, de produire officiellement ses anciens titres, elle reçut des lettres d'anoblissement, avec rétroaction, conçues, d'ailleurs, dans les termes les plus

flatteurs. Les armoiries concédées dans le nouveau diplôme, furent, aussi, ce qu'elles devaient être, les mêmes qu'antérieurement et telles qu'elles figuraient déjà, en 1607, sur les pierres sépulcrales de la famille, dans l'église de Sainte Walburge, à Audenaerde.

La famille de Le Fèvere se divise en deux branches : Le Fèvere de Maneghem et Le Fèvere de Tenhove. L'armoirie pure est devenue l'apanage exclusif de la branche aînée, celle de Le Fèvere de Maneghem.

I. N. Le Fèvere ou Le Febvre, né vers 1390, vint s'établir avec son père dans le Hainaut, où il est encore mentionné, dans des actes publics, à la date de 1440. Il épousa N..., dont un fils, Jean qui suit, II.

II. Jean Le Fèvere ou Le Febvre, né en Hainaut, vers 1440, mort dans ses terres, à Velaines, près de Tournai, en 1518, épousa, Jeanne ou Marie Jeanne N..., dont il eut, entre autres enfants, un fils, Gaspar, qui suit, III.

III. Gaspar Le Fèvere ou Le Febvre, né à Velaines vers 1495, possédait Forrest, fief ample et considérable mouvant de la cour de justice, ville et baronnie de Leuze en Hainaut, mort en janvier 1568. Il épousa en 1528 Louise Jeanne Grenut (D'argent au serpent tortillé de gueules au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or), morte en 1571, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean Le Fèvere ou Le Febvre, vivait encore dans ses terres, à Arq, en Hainaut, en 1575.
B. Jacques Le Fèvere ou Le Febvre, sans alliance.
C. Louis Le Fèvere ou Le Febvre, alla s'établir à Mons vers 1568.
D. Marie, épousa Pierre de la Raspaille de Cordes.
E. Nicolas, qui suit, IV.

IV. Nicolas Le Fèvere ou Le Febvre de Forrest, né

vers 1545, quitta Velaines et vint s'établir en Flandre, à Audenaerde, où il avait de grandes propriétés. Mort à Audenaerde, le 14 novembre 1617, il épousa : 1° en 1570, Madeleine Marguerite Regnault (De gueules à la bande de trois fusées d'argent), morte avant 1599; et 2° à Audenaerde, en 1682, Anne Bauwens (D'azur à deux fasces d'argent, accompagnées de trois fleurs de lis de même, posées deux en chef et une en pointe), douairière de Liévin d'Olislagher. Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Jeanne, née en 1573, épousa, en 1608, Jacques Cabilliau (de gueules à deux cabillauds adossés, d'argent, posés en pal), fils de Balthazar d'une famille noble et patricienne de la ville d'Audenaerde.

B. Jean, qui suit, V.

V. Jean Le Fèvere de Forrest, né à Audenaerde, en 1571, mort à Audenaerde, le 5 août 1654, fixa invariablement l'ortographe du nom de la famille, épousa le 9 octobre 1607, Marie Witspaen (D'azur au chevron d'or, accompagné d'un croissant de même), fille de François et de Marie De Pickere (D'azur au coq d'argent en cœur, accompagné de trois quintefeuille de même), née à Audenaerde le 1er mars 1582, morte à Audenaerde, le 9 janvier 1658, dont il eut, outre huit enfants morts en bas âge ou sans alliance, deux qui suivent, savoir :

A. Marie Anne, née à Audenaerde, le 15 avril 1615, épousa Jacques de Croch.

B. Jacques, qui suit, VI.

VI. Jacques Le Fèvere de Forrest, né à Audenaerde, le 9 mai 1626, mort à Audenaerde le 27 décembre 1696, et inhumé dans le caveau qu'il fit construire en 1667, lors du décès de sa première femme dans l'église de Sainte Walburge à Audenaerde avec épitaphe et aux armoiries de Le Fèvere et Bufkens, bachelier en droit à l'université de Louvain, échevin d'Audenaerde, dont l'hôtel fut incendié lors du bombarde-

ment de 1684, épousa : 1° le 15 février 1654, Marie Bufkens (De gueules au chevron d'or, accompagné de trois têtes et cols de bœuf au naturel), fille d'Adrien et de Jossine Walrave (De sable à deux merlettes capuchonnées d'argent posées une en chef et une en pointe), morte à Audenaerde le 3 décembre 1667; et 2° le 18 mars 1668, Françoise Catherine Vander Stichele (D'azur au chevron d'or accompagné de trois maillets de même), fille de Jean et de Jeanne Walrave, née le 15 mars 1639, morte à Audenaerde le 21 mai 1710.

Il eut du premier lit six enfants, savoir :

A. Louis Emmanuel LE FÈVERE, mort sans alliance, en 1670.

B. Jacques François LE FÈVERE, membre de la société de Jésus, mort à Louvain, le 24 septembre 1677.

C. Anne Marguerite, sans alliance.

D. Jeanne Marie, sans alliance.

E. Jean Baptiste LE FÈVERE, sans alliance.

F. Jeanne Thérèse, née le 15 juillet 1665, épousa, en 1685, Jacques François Bommaert, fils de Nicolas, avocat au parlement de Douai, grand bailli du pays de Renaix.

Il eut du deuxième lit, quatre enfants, savoir :

G. Jacques François LE FÈVERE, né à Audenaerde, le 29 juillet 1679, mort prêtre à Gand, le 7 février 1746.

H. Ferdinand Josse LE FÈVERE, né à Audenaerde, le 29 juin 1682, membre de la société de Jésus, recteur à Hal, mort missionnaire en pays étranger.

I. Claire Françoise, née à Audenaerde, le 30 avril 1671, épousa, à Audenaerde, le 10 avril 1695, Ignace Ramondt (d'or à la fasce d'azur accompagné en chef d'un trèfle de sinople), né à Gand, le 29 janvier 1662, mort le 25 juin 1740, dont postérité.

J. Louis Ignace, qui suit, VII.

VII. LOUIS IGNACE LE FÈVERE, écuyer, seigneur de Ten Hove, Ter Beke, Forrest, Cleenbeke, Ter Bempt, etc., licencié en droit à l'université de Louvain, conseiller de Sa Majesté,

receveur général héréditaire de la haute et basse châtellenie d'Audenaerde, haut échevin d'Audenaerde, né à Audenaerde, le 20 septembre 1673, mort à Audenaerde, le 15 février 1738, fit démolir, en 1735, pour cause de vétusté, le château de sa seigneurie de Ten Hove. Il avait épousé, en avril 1719, Barbe Norbertine Odemaer (D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois croissants d'argent, posés deux en chef et un en pointe; avec la devise : *decresce ut crescas*), née à Audenaerde le 24 juin 1685, morte à Audenaerde, le 31 janvier 1768, fille de Philippe et de Marie Norbertine de Windele (De gueules à trois roses ou quintefeuilles d'argent boutonnées d'or).

Barbe Norbertine Odemaere, douairière de Louis Ignace Le Febvre, seigneur de Tenhove, Terbeke, Forrest, Cleenbecke, Terbempt, etc., reçut des lettres patentes de noblesse et de rétroaction, portant en substance, que la noble famille des Le Fèvere « florissait déjà, dans la seconde moitié du « XVIe siècle, à Audenaerde, où elle vécut toujours hono« rablement et contracta plusieurs alliances nobles, notam« ment avec les maisons de van de Woestyne, van der « Meere, Stalins, Mahieu, Rombaut, van Marcke de Lummen, « Rodriguez d'Evora y Vega. Ses membres aux époques an« ciennes, furent de tous temps employés dans la robe et « plusieurs d'entre eux furent honorés des titres de magis« trat, de conseiller et de pensionnaire, fonctions qu'ils « remplirent avec un zèle actif et intelligent, et un attache« ment sans bornes envers leurs souverains et leur patrie. »

Ces lettres si flatteuses et si justes rappellent encore que « Louis Ignace Le Fèvere avait souvent rendu des services « essentiels à la couronne, par des avances pour l'entretien « des troupes et que le caractère de receveuse générale hé« réditaire dont Barbe Norbertine Odemaere était revêtue, « ainsi que celui de conseiller receveur général que l'Em« pereur et Roi, père de Marie Thérèse, avait daigné con-

« férer à son époux, donnaient à sa famille un rang dis-
« tingué. »

Louis Ignace Le Fèvere eut de Barbe Norbertine Odemaere, quatre enfants, savoir :

A. Françoise Philippine, née à Audenaerde, le 4 septembre 1721, épousa, à Audenaerde, en 1741, Louis Mathieu van den Hecke (tiercé en fasce au premier ou chef d'azur, chargé de trois grillettes d'or, au deuxième d'argent, au troisième d'or à trois croissants d'azur), seigneur de Lembeke, receveur héréditaire et trésorier général de la châtellenie du Vieux Bourg à Gand, échevin de cette ville, mort à Gand, le 11 novembre 1772, fils de Louis, seigneur de Lembeke, et de Marie Cornélie Ghellinck ; dont postérité. Ils furent inhumés à Saint Martin d'Ackerghem, à Gand, où l'on voit les restes de leur monument, décoré des armoiries de van den Hecke et de Le Fèvere avant sa mutilation, lors de la révolution française, en 1794.

B. Jeanne Liévine, née à Audenaerde, le 14 août 1723, morte le 25 octobre 1757, épousa, en 1750, le chevalier Jean Baptiste Joseph Papejans de Morchoven, dit van der Strepen (écartelé au premier et quatrième de gueules, au lion couronné d'or, au deuxième et au troisième, d'or semé de fleurs de lis, de gueules, et sur le tout de gueules à la fasce d'or virée d'azur, qui est van der Strepen), seigneur d'Eertbrugge, Barlestein, Schellebelle-Wanzeele, etc., conseiller ordinaire du conseil en Flandre, mort à Gand le 2 novembre 1771, dont postérité ; ils furent inhumés à Saint Michel, à Gand, où l'on voit leur monument décoré des armoiries de Papejans et de Le Fèvere.

C. Anne Lucie, née à Audenaerde, le 16 avril 1725, morte sans alliance, à Audenaerde, le 21 février 1765.

D. Jacques Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Jacques Joseph Le Fèvere, écuyer, seigneur de Ten Hove, Ter Beke, Ter Bempt, Forrest, etc., licencié ès lois à l'université de Louvain, conseiller, receveur général héréditaire de la haute et basse châtellenie d'Audenaerde, né le 19 avril 1720, mort à Gand le 19 novembre 1804, épousa à Saint Nicolas, pays de Waes, le 28 août 1754, Isabelle Gratienne Ghislaine van der Sare (D'azur au sautoir d'or ; cette

famille porte aussi : écartelé au premier et quatrième Van der Sare au deuxième et troisième d'or à trois merlettes de sable, qui est Kerremans), née à Saint Nicolas en 1735, fille de Jacques Ferdinand, seigneur de Manneghem, grand-bailli du pays de Waes, et d'Isabelle Cornélie Gielis Huyoel (D'argent au cor de chasse de sable virolé d'or et lié de gueules, accompagné de trois quintefeuilles de même boutonnées d'or et feuillées de sinople), dont quatre enfants, savoir :

A. Marie Barbe Ghislaine, née à Saint Nicolas, le 7 novembre 1755, morte à Gand, sans alliance, le 17 avril 1838. Son blason se trouve à l'église de Saint Nicolas, à Gand.

B. Lucie Louise Ghislaine, née à Gand, le 20 février 1760, morte à Gand, sans alliance, le 5 mars 1823.

C. Anne Thérèse Ghislaine, née à Gand, le 25 février 1763, morte sans postérité à Bruxelles, le 26 février 1857, épousa, par contrat du 17 avril 1809, Antoine Jean Paul Amé, licencié ès lois, fils de Charles Lambert et de Marie Thérèse Mortgat, mort à Bruxelles, le 2 avril 1837.

D. Louis Henri Ghislain, qui suit, IX.

IX. Louis Henri Ghislain Le Fèvere, écuyer, seigneur de Ten Hove, Ter Beke, Ter Bempt, Forrest, Vryssel, Maneghem, Hoogcamere, etc., bachelier en droit, échevin de la ville de Gand, né à Saint Nicolas Waes, le 7 août 1758, mort à Gand, dans la paroisse de Saint Michel, le 28 janvier 1834, épousa à Saint Bavon, à Gand, le 24 mai 1791, Marie Joséphine Amelberge, baronne du Bois dit van den Bossche, née à Gand, le 4 avril 1774, fille de Pierre Liévin Louis, baron du Bois dit van den Bossche, et d'Isabelle Francoise Colette Rooman.

Du Bois van den Bossche porte :

« Ecartelé : au premier grand quartier, d'or à la fasce de gueules chargée de trois étoiles à six rais d'argent, accom-

pagnées en chef de trois merlettes de gueules, qui est des barons du Bois dit van den Bossche ;

« Au quatrième grand quartier, qui est sous écartelé au premier et au quatrième, d'argent à trois fusées de sable, au deuxième et au troisième, d'azur à trois fleurs de lis d'or, qui est des barons van der Hagen d'Herdersem ;

« Au deuxième grand quartier, de sable au lion d'or chargé en bandes d'un bâton de gueules, qui est des comtes de Dongelberg-Brabant ;

« Au troisième grand quartier, qui est sous écartelé au premier et au quatrième, d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure componnée d'argent et de gueules au deuxième et au troisième barré d'or et d'azur à la bordure de gueules qui est des ducs de Bourgogne Valois ; sur le tout, d'or au lion de sable, qui est des comtes de Flandres ; — et sur le tout du tout, fascé d'argent et d'azur accompagné de dix besants de sable pointés d'or posés 3, 2, 2 et 3, à la bordure d'or chargée de huit sautoirs d'azur posés 3, 2, 2, 1, qui est de la baronnie d'Herderssem ; — l'écu surmonté d'un bonnet antique de baron, et supporté à dextre par un homme sauvage portant la bannière aux armes du premier grand quartier, et à senestre d'un lion d'or portant la bannière aux armes du : *sur le tout du tout.* »

Rooman porte :

« De gueules à la fasce d'or chargée de trois poires au « naturel. »

Louis Henri Ghislain eut de son mariage avec Marie Joséphine Amelberge, baronne du Bois dit van den Bossche, sept enfants, savoir :

A. Henri François Louis Marie Joseph Le Fèvere, né à Gand, le 27 août 1792, garde d'honneur à cheval, désigné, en 1813, pour le service de l'empereur Napoléon ; il assista aux batailles de Dresde, Leip-

zig et Hanau, qui signalèrent la retraite des armées françaises ; rentré dans sa patrie, il fut employé dans les finances sous le gouvernement hollandais, mourut à Gand, sans alliance, le 11 octobre 1819, et fut inhumé à Herdersem.

B. Isabelle Louise Marie Joséphine Colette, née à Gand, le 12 août 1793, morte à Gand, le 11 avril 1824, et inhumée à Herdersem, épousa, à Gand, le 10 janvier 1821, Félix Paul Ferdinand de Genellis de Cleyhemmer (de gueules au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant de même), bachelier en droit, né à Bruges, le 23 novembre 1772, fils de Félix et de Claire Jeanne Catherine Ramondt, mort à Bruges, sans postérité et dernier de son nom, le 3 janvier 1848.

C. Louis Charles Ghislain Marie Joseph Le Fèvere, chef de la branche Le Fèvere de Maneghem, qui suit, X.

D. François Marie Joseph Ghislain Le Fèvere, né à Gand, le 12 juillet 1796, mort à Gand, le 16 octobre 1802, et inhumé à Herdersem.

E. Marie Colette Louise Joséphine, née à Gand, le 12 août 1797, morte à Gand, le 4 avril 1832, dans la paroisse de Saint Michel, où se trouve son blason, et inhumée dans le caveau de la famille de son époux, au cimetière de la porte de Bruges, sous un beau monument, aux armes de d'Hoop et Danneels, épousa, à Gand, le 10 janvier 1821, Ferdinand Théodore Adolphe d'Hoop (de gueules au lion couronné d'or, armé et lampassé d'azur cantonné de quatre coquilles d'or), né à Gand, le 21 mars 1798, docteur en droit, ancien sénateur de Belgique, fils d'Antoine François, écuyer, seigneur de Singhem, directeur des domaines en Flandres, et d'Hélène van Alstein, dont huit enfants :

a. Victor François Marie Joseph Ghislain d'Hoop, né le 13 novembre 1821, bachelier en théologie à l'Université de Louvain, curé de Notre-Dame de Saint Pierre, à Gand.

b. Louis Antoine Marie Joseph Ghislain d'Hoop, docteur en droit, né le 26 novembre 1822.

c. Félicité Françoise Marie Josèphe Ghislaine, née le 16 février 1824.

d. Jules Ferdinand Marie Joseph Ghislain d'Hoop, docteur en droit, né le 1er avril 1825, épousa, à Cambrai, le 2 octobre 1855, Euphrasie Goethals, fille de Vincent Goethals-Danneels, dont postérité.

e. Léonie Marie Josephine Ghislaine, née le 27 juin 1826, morte le 6 octobre suivant.

f. Félix Henri Marie Joseph Ghislain d'Hoop, né le 26 juillet 1827, archiviste de la Flandre occidentale, épousa, à Bruxelles, le 2 juillet 1861, Maria Cécile Hélène Piot, née à Schaerbeck, le 29 mai 1843, fille de Guillaume Joseph et d'Hermelinde Watecamp.

g. Ferdidand Marie Joseph Ghislain Séraphin d'Hoop, né le 29 janvier 1829, prêtre, mort à Heusden lez Gand, le 3 octobre 1859.

h. Georgine Marie Joséphine Ghislaine, née le 18 août 1830, morte le 15 juillet 1832.

F. Ferdinand Marie Joseph Ghislain, chef de la branche de Le Fèvere de Tenhove, qui suit, X, après son frère Louis Charles Ghislain Marie.

G. Lucie Marie Joséphine, née à Gand le 27 mai 1800, décédée à Gand, le 24 décembre 1812, et inhumée à Herdersem.

Le Fèvere de Maneghem.

X. Louis Charles Ghislain Marie Le Fèvere de Maneghem et de Ter Beke. — Il porte Le Fèvere pur — reconnu dans la noblesse en même temps que son frère par arrêté royal du 28 avril 1853 et par lettres patentes du 31 décembre 1859, né le 31 août 1794, à Barnem, près de Dusseldorf, Westphalie, pendant l'émigration de ses parents, employé dans les administrations civiles et financières sous le gouvernement des Pays Bas, épousa : 1° à Meerendré, près de Gand, le 10 janvier 1835, Clémence Ferdinandine Marie Coolman (Ecartelé au premier et au quatrième d'argent à trois merlettes de sable, au deuxième et au troisième de gueules à trois sautoirs d'or à la bordure d'or qui est Andries et sur le tout un croissant d'azur), sa cousine, née à Gand, le 17 janvier 1807, morte à Gand sans postérité, le 22 janvier 1837, fille de Robert Joseph Ghislain, chevalier seigneur de Baleghem, Anvaing, Ter Cameren et de Marie de Vette, petite fille de Ferdinand et de Marie Madeleine de la Tour et Tassis et inhumée à Herdersem; 2° à Notre Dame de Saint Pierre, à Gand, le 21 novembre 1842, Marie Anne Colette de Potter (D'azur au croissant d'argent au chef cousu de même chargé de trois quintefeuilles de gueules), née à Gand, le 28

mars 1823, fille de Philippe Jean Ambroise et de Marie Anne Caroline Le Reverend, dont six enfants, savoir :

A. Paul Louis Jean Baptiste Marie Joseph Ghislain Le Fèvere de Manneghem, né à Gand, le 25 septembre 1843.

B. Léon Louis Ferdinand Marie Joseph Ghislain Le Fèvere de Maneghem, né à Gand, le 1er mars 1845.

C. Élisa Louise Philippine Marie Josèphe Ghislaine, née à Gand, le 1er octobre 1846.

D. Octave Louis Ferdinand Théodoric Marie Joseph Ghislain Le Fèvere de Maneghem, né à Gand, le 5 janvier 1850.

E. Céline Louise Augustine Félicité Marie Josèphe Ghislaine, née à Gand, le 19 septembre 1853.

F. Valérie Louise Victoire Marie Joséphine Ghislaine, née à Gand, le 26 septembre 1855.

Le Fèvere de Tenhove.

X. Ferdinand Marie Joseph Ghislain Le Fèvere de Tenhove, Vryssel, docteur en droit, né à Gand, le 6 octobre 1798, ancien employé sous le gouvernement des Pays Bas et de Belgique dans les domaines, les finances et le cadastre de l'Etat, écartèle de Le Fèvere et de du Bois dit van den Bossche. Il épousa à Gand, le 6 octobre 1830, Eulalie Grégoire Philippine d'Hoop de Singhem, née à Gand, le 26 octobre 1801, sœur de Ferdinand d'Hoop, sénateur, ci-dessus, morte à Gand, le 28 mars 1841, dans la paroisse de Saint Martin, où l'on trouve son blason, et inhumée dans le caveau de la famille d'Hoop, dont cinq enfants, savoir :

A. Eudoxie Marie Joséphine Ghislaine Colette, née à Gand, le 8 février 1832, épousa, à Gendbrugge lez Gand, le 15 septembre 1859, Charles Joseph Edouard Fontaine de Ghelin (voir plus loin), né à Herchies, Hainaut, le 10 juillet 1830, fils d'Edouard Antoine Augustin et de Thérèse Eugénie Philippine Fontaine de Fromentel, dont une fille :

Lucie Valentine Antoinette Marie Josèphe Ghislaine, née à Gendbrugge lez Gand, le 29 septembre 1861,

B. Tharsille Marie Joséphine Ghislaine, née à Harlebeke, le 10 mars 1833 morte à Gand, le 28 octobre 1856.

C. Valentine Marie Joséphine Ghislaine, née à Gand, le 25 mai 1836, épousa, à Gand, le 19 avril 1858, Alfred Pierre Antoine Serdobbel, né à Gand, le 15 janvier 1833, fils de Victor Louis Joseph et de Clotilde Marie Florentine de Contreras, et frère de Georges Serdobbel de Serret (de sable au chef denché d'or, chargé de deux étoiles à six rais de gueules), dont trois enfants :

a. Raoul Ferdinand Marie Joseph Ghislain SERDOBBEL, né à Gand, le 29 février 1859.

b. Zoé Eudoxie Victorine Marie Joséphine Ghislaine, née le 11 juillet 1860.

c, Marie Emerence Irène Josèphe Ghislaine, née à Gand, le 15 janvier 1862.

D. Irené, qui suit, XI.

E. Léocadie Félicité Marie Joséphine Ghislaine, née à Gand, le 27 décembre 1840.

XI. IRENÉ FERDINAND JEAN BAPTISTE MARIE JOSEPH GHISLAIN LE FÈVERE DE TENHOVE, né à Gand, le 13 novembre 1837, docteur en droit, épousa à Gendbrugge lez Gand, le 24 novembre 1863, Evélina Jeanne Marie Ghislaine de Meester de Ravestein (De sable à la croix formée de neuf boules — cinq en tout sens — d'or), née à Gand, le 19 juillet 1842, fille d'Auguste Louis Marie Ghislain et d'Idalie Marie Ghislaine van den Hecke de Lembeke, morte à Gand, le 2 avril 1865, et inhumée à Gendbrugge lez Gand, dans le caveau de la famille de Le Fèvere de Tenhove, dont un fils, savoir :

Fernand Auguste Marie Joseph Ghislain Le FÈVERE DE TENHOVE, né à Gand, le 27 mars 1865.



FICQUELMONT.

D'or, à trois pals de sable et de guéules, abaissés, au pied fiché, surmontés d'un loup passant de sable. Tenants : deux sauvages armés de leurs massues. Couronne : à cinq fleurons.

La maison de Ficquelmont est l'une des plus anciennes, des plus nobles, des plus distinguées de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Son nom et ses armes étaient jurés et reçus depuis un temps immémorial dans les quatre chapitres nobles et séculiers des duchés de Lorraine et de Bar, Remiremont, Epinal, Poussay et Bouxières.

L'*Histoire de la Maison de Salles*, aux preuves, p. 143, contient la généalogie de la maison de Ficquelmont qui lui est alliée depuis 1703. Cette histoire, longtemps attribuée à dom Calmet, a été restituée à son auteur légitime, le père Louis Charles Hugo, abbé d'Estival par M. Joannis Guigard, bibliothécaire de la Bibliothèque Impériale à Paris, dans son ouvrage intitulé *Bibliothèque Héraldique de la France;* Paris, Dentu, 1861, in-8° de XXIII—527. Le travail de M. Joannis Guigard, véritable monument de critique et d'érudition, auquel l'Institut de France, section : Académie des Inscriptions et Belles-lettres, a décerné une mention très-honorable dans sa séance solennelle du 31 juillet 1863, contient la bibliographie systématique de tous les ouvrages qui ont paru depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours, sur le blason, les ordres de chevalerie, les tournois, les combats singuliers, l'histoire

et l'organisation de la noblesse, la féodalité, les apanages et les généalogies concernant spécialement la France. Au milieu de tant de productions éphémères qui fourmillent aujourd'hui, on est heureux de trouver des œuvres qui, comme celle-ci, se recommandent par la science et la scrupuleuse exactitude.

C'est d'ailleurs, sur les titres de sa maison et sur les mémoires de Balthazar Honat que la généalogie de Ficquelmont a été établie.

GERARD DE FICQUELMONT, chevalier, seigneur du nom, *Gerardus Dominus de Fiscaimont, miles*, vivait en 1130, ainsi qu'il est rapporté dans une charte de cette année, pour l'abbaye de Saint Pierre-Mont.

I. RAYMOND DE FICQUELMONT, eut un fils, Pieron, qui suit, III.

II. PIERON DE FICQUELMONT, chevalier, dit Chabontil, eut un fils, Erard, qui suit, III.

III. ERARD DE FICQUELMONT, vivant en 1277, eut un fils, Manassès, qui suit, IV.

IV. MANASSÈS DE FICQUELMONT, vivant en 1346, épousa Marie Dannoy, dont un fils, Erard, qui suit, V.

V. ERARD DE FICQUELMONT, épousa Isabelle de Senamenil, dont trois enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, VI.
B. Simonette, épousa Jean de Saulx.
C. Isabelle, épousa Jean de Billy, dit d'Aviller.

VI. HENRI DE FICQUELMONT, seigneur du nom et de Puxe, épousa Marie le Loup, dont deux enfants, savoir :

A. Erard, qui suit, VII.

B. Isabelle, épousa Burnequin d'Archambourg.

VII. Erard de Ficquelmont, seigneur du nom, épousa Isabelle de Gorincourt, dont un fils, Robert, qui suit, VIII.

VIII. Robrrt de Ficquelmont, seigneur de Ficquelmont, de Puxe et de Champé, capitaine et prévôt de Briey, épousa Jacqueline d'Oley, fille de Jean, chevalier, et de Laure d'Oriocourt, dont un fils, Vautrin, qui suit, IX.

IX. Vautrin de Ficquelmont, seigneur de Ficquelmont, capitaine et prévôt de Briey, en 1473, épousa Françoise de Housse, dame de Mars la Tour, fille de Philippe, seigneur d'Anderny, et de Jeanne d'Aviller, dame de Mars la Tour, sœur de Gerard d'Aviller, grand écuyer de Lorraine, dont trois enfants, savoir :

A. Robert, qui suit, X.
B. Jacqueline, épousa Jacques de Custine, baron d'Ausstance.
C. Marie, épousa Guillaume de la Tour, seigneur de Jendelise, capitaine et prévot de Conflans.

X. Robert de Ficquelmont, seigneur de Ficquelmont et de Mars la Tour, capitaine et prévôt de Briey, en 1522, épousa Anne de la Tour, fille de Thomas de la Tour en Voivre, et de Marguerite d'Epinal, dont deux enfants, savoir :

A. Balthazar, qui suit, XI.
B. Françoise, épousa Philippe de Lisseras, seigneur de Bosserville.

XI. Balthazar de Ficquelmont, seigneur de Ficquelmont, de Mars la Tour, de Moustier, épousa Catherine de Clemery, fille de René et de Françoise de Gournay, dont deux fils, savoir :

A. René, qui suit, XII.
B. Robert, fondateur de la branche cadette.

XII. René de Ficquelmont, seigneur de Mars la Tour, écuyer

du duc Charles III, épousa, en 1570, Claude de Joyeuse, fille de Foucaud de Joyeuse, comte de Grand Pré, et d'Anne d'Anglure, dont deux fils, savoir :

A. Balthazar, qui suit, XIII.
B. Réné Louis DE FICQUELMONT, abbé de Mouzon et de Belleval, envoyé du roi Très-Chrétien vers les États de l'Église.

XIII. BALTHAZAR DE FICQUELMONT, seigneur de Mars la Tour et maître d'hôtel du roi Louis XIII, épousa, en 1605, Charlotte d'Anglure, fille d'Affricain d'Anglure Bourlemont et de Marguerite de la Beaulme, dont trois enfants, savoir :

A. Léonard, qui suit, XIV.
B. Anne, chanoinesse de Poussey, épousa d'Ambly, seigneur de Tourteron.
C. Jeanne Claude Christine, morte en 1672 et inhumée auprès de son mari, à Ruette, épousa Claude de Briey, baron de Landres et de Fontoy, seigneur de Ficquelmont, du chef de sa femme, de Ruette, de Buzy, de Fléville, de Lixière, membre de l'assemblée de l'ancienne chevalerie de Lorraine, lors de la cession de la Lorraine à la France, né en 1610, mort en avril 1672.

Nous avons, au tome II, page 184, généalogie de Briey, mentionné cette alliance, en suivant l'orthographe de Jean Cayon, qui écrit Ficquémont.

XIV. LÉONARD DE FICQUELMONT, seigneur de Mars la Tour, de Chaumont, capitaine et major au régiment de Blainville, pour le service de Charles IV, épousa, en 1642, Anne de Raigecourt, fille d'Antoine de Raigecourt et d'Elisabeth de Florainville, dont deux enfants, savoir :

A. René Louis, qui suit, XV.
B. Jeanne Élisabeth, épousa Antoine de Clairon, baron de Saffre.

XV. RENÉ LOUIS DE FICQUELMONT, seigneur de Mars la Tour, de la Tour en Voivre, de Chaumont, capitaine au régiment de Mauléon-cavalerie, épousa, en 1666, Marie Thérèse de

Lambertye, fille de Jean, comte de Lambertye, gouverneur de Longwy, maréchal de camp des armées de Sa Majesté Très Chrétienne, et de Marguerite de Custine, baronne de Cons, dont quatre enfants, savoir :

A. Léonard DE FICQUELMONT, capitaine au régiment d'Asfeld-dragons, mort sans alliance, tué en Catalogne, le 25 octobre 1709, au service de Sa Majesté le roi d'Espagne, Philippe V.

B. Jeanne, chanoinesse de Sainte Marie de Metz, épousa : 1° N. de Custine; 2° Jean Baptiste, comte de Lamezan.

C. Catherine Louise, chanoinesse de Remiremont, épousa François des Salles, comte de Rorté.

D. Marguerite, chanoinesse à Bouxières.

Seconde branche.

XII. ROBERT DE FICQUELMONT, seigneur de Moustier, chambellan de Charles III, duc de Lorraine, épousa Elisabeth de Straïnchamp, dont deux enfants, savoir :

A. Henri DE FICQUELMONT, seigneur de Moustier, épousa Philiberte de Gournay, dont une fille :

Charlotte, épousa Paul de Gournay, seigneur de Friauville.

B. Jean, qui suit, XIII.

XIII. JEAN DE FICQUELMONT, seigneur de Paroye, capitaine au service de France, épousa Catherine de Rand, dont deux fils, savoir :

A. Jean François, qui suit, XIV.

B. Henri DE FICQUELMONT, lieutenant colonel au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, mort sans alliance.

XIV. JEAN FRANÇOIS DE FICQUELMONT, seigneur de Paroye, colonel des troupes impériales, puis capitaine commandant

une compagnie de chevau-légers de la garde de Son Altesse Royale, épousa Marguerite de Chauvirey, fille de Jean François, baron de Chauvirey, capitaine des gardes du corps de Charles IV, et de Françoise de Bellevaux, dont trois enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, XV.
B. Charlotte Thérèse, épousa Charles de Fussey, baron de Melay.
C. Jean Henriette, épousa Charles Canon, marquis de Ville.

XV. Charles de Ficquelmont, seigneur de Paroye, capitaine de cuirassiers au service de l'empereur d'Autriche, chambellan et lieutenant des chevau-légers de la garde de Son Altesse Royale, épousa, en 1709, Anne Marguerite de Chauvirey, fille de Nicolas François, comte de Chauvirey, maréchal de Lorraine, et de Caroline Marie Gertrude de Dongerberghe, dont un fils, Jacques, qui suit, XVI.

XVI. Jacques, comte de Ficquelmont et du Saint Empire romain, capitaine au régiment de Kalckreith, depuis de Thurn, cavalerie, épousa Marie Anne, comtesse de Butler.

De ce mariage provinrent plusieurs enfants. La branche aînée, qui resta en Allemagne, s'est éteinte, dans la personne de Charles Louis, comte de Ficquelmont, chevalier de la Toison d'Or, chambellan, conseiller intime actuel, feldzeugmestre et général de cavalerie, propriétaire du 6e régiment de dragons, ministre d'État et des conférences, né à Nancy, le 23 mars 1777, mort à Nancy, le 6 avril 1853, qui de son mariage avec Dorothée, comtesse de Tiesenhausen, morte à Venise, le 19 avril 1863, n'eut qu'une fille mariée à Edmond, prince de Clary et d'Aldringen.

Jacques, comte de Ficquelmont, eut encore entre autres enfants : un fils Antoine Charles Jean Népomucène Ignace, qui suit, XVII.

XVII. ANTOINE CHARLES JEAN NÉPOMUCÈNE IGNACE, COMTE DE FICQUELMONT, né à Nagguivarin, Hongrie, le 20 décembre 1753, mort à Spa, le 18 octobre 1833, reconnu dans son titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture le 16 juillet 1822, commandant de place, à Spa, épousa : 1° Marie Thérèse Papejans de Morchoven; 2° Rosine Joséphine Louise, baronne de Hervay.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Marie Philippine, sans alliance.
B. Antoine Jacques, qui suit, XVIII.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

C. Anne Marie.
D. Florimond Frédéric Maximilien Ghislain DE FICQUELMONT, né le 26 octobre 1800, officier d'ordonnance du roi, ancien capitaine d'artillerie, retraité avec le grade de major honoraire, chevalier des ordres de Léopold et de Guillaume Ier, des Pays-Bas, décoré de la médaille de Java, épousa Anne van Gestel, dont il n'a pas d'enfant.
E. Thérèse.

XVIII. ANTOINE JACQUES, COMTE DE FICQUELMONT, né à Gand, le 21 novembre 1789, mort à la Haye, le 16 janvier 1839, major aide de camp de Son Altesse Royale le prince Frédéric des Pays Bas, épousa à Tilbourg, Marie Thérèse de Chestret, fille de Jean Remy et de Marie Thérèse Losson, dont deux enfants, savoir :

A. Edouard, qui suit, XIX.
B. Alice, née à Merbeeck lez Bruxelles, le 3 mars 1828, épousa, le 2 décembre 1845, le baron Picot de la Peyrousse.

XIX. EDOUARD, COMTE DE FICQUELMONT, né le 31 août 1823, capitaine au 2e régiment de chasseurs à cheval, épousa, le 19 janvier 1854, Alix Marie Charlotte Schoorman, née à Gand

le 2 décembre 1832, fille d'Amand François Charles Jean et de Marie Françoise Ghislain Limnander, dont trois filles, savoir :

A. Hélène Alix Joséphine Marie Ghislaine, née à Gand, le 2 mai 1855.
B. Marguerite Marie Alix Ghislaine, née à Bruges, le 9 mars 1857.
C. Berthe Philippine, née à Bruges, le 9 mars 1859.

FLORISONE.

D'ARGENT, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un arbre de sinople, placé sur une terrasse du même, et en pointe de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople. SUPPORTS : deux lions d'or contournés.

DEVISE : **Nullus sine flore fructus.**

Cette famille, originaire de la Hollande, s'est établie, probablement, vers la première moitié du XVIe siècle, à Ypres, où ses membres ont occupé des emplois élevés dans la magistrature, tant de la ville que de la châtellenie, et se sont alliés à la plupart des noms patriciens de la West-Flandre.

I. SIMON FLORISONE épousa Marie N, dont un fils, Nicolas, qui suit, II.

II. NICOLAS FLORISONE, né en 1585, mort le 1er novembre 1629, épousa, en mai 1608, N. Fournier, née en 1585, morte le 3 novembre 1645, dont neuf enfants, savoir :

A. Simon, fondateur de la première branche.

B. Jean FLORISONE, né le 26 janvier 1611, mort le 20 septembre 1645, épousa Françoise Iweins, dont trois enfants :

a. Françoise, *aliàs* Pétronelle, née le 8 juillet 1631, morte le 11 juin 1707, épousa Jean Mortier.

b. Roland FLORISONE, née le 31 juillet 1633.

c. Marie, née le 4 juin 1636, épousa N. Mortier.

C. Robert FLORISONE, né le 23 décembre 1612, mort le 6 novembre 1649.

D. François, fondateur de la seconde branche.

E. Pierre FLORISONE, né le 5 novembre 1619, mort en bas âge.

F. Nicolas FLORISONE, né le 20 juin 1621, mort le 23 juillet 1639.

G. Jeanne, née le 10 novembre 1623, morte le 27 mai 1693.

H. Madeleine, né le 7 avril 1626, morte le 8 février 1653.

I. Pierre FLORISONE, religieux de l'ordre de Saint Dominique, né le 24 décembre 1628, mort le 2 avril 1673, et inhumé au couvent des Dominicains, à Ypres.

Première branche.

III. SIMON FLORISONE, né le 2 juin 1609, mort le 10 juin 1684, épousa : 1° Jeannette Paeldynck, fille d'André et de Marie Verhamme, petite fille d'André et de Madeleine de Langhe, arrière petite fille d'André et de Marie van der Meere, sous arrière petite fille d'André Paeldynck qui épousa, en 1480, Jeannette du Quesnoy; 2° le 19 octobre 1653, Martine Walwein, fille d'Olivier et de Marie Achtemorte, née le 20 novembre 1626, morte le 23 février 1698, et inhumée avec son mari, à l'église des Dominicains à Ypres, sous une pierre tumulaire ornée de leurs armoiries.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Robert, qui suit, IV.

B. Jeannette, morte le 1er septembre 1728, veuve de Jean Gouer.

C. Marie Catherine, religieuse.

D. Christine, religieuse.

E. Marie, épousa François Canon.

Il eut du second lit huit enfants, savoir :

F. Ferdinand François, dont la postérité suit, IV, après celle de son rère consanguin Robert.

G. Simon FLORISONE, né le 21 décembre 1655, mort en bas âge.

H. Marie Thérèse, née le 26 juin 1659.

I. Barthélemi FLORISONE, frère jumeau, mort le 9 septembre 1694.

J. Simon François FLORISONE, prêtre, vicaire à Gheluwe, né le 29 oc-

tobre 1662, mort le 11 septembre 1694, et inhumé au couvent des Dominicains, à Ypres, dans le caveau de ses parents.

K. Marie Jeanne, née le 16 août 1664.

L. Elisabeth, née le 22 mars 1665, morte en bas âge.

M. Catherine, née le 18 septembre 1671.

IV. ROBERT FLORISONE épousa : 1° le 4 novembre 1663, Jeannette Cappelle ; 2° le 20 août 1668, Catherine de Vos.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Simon Barthélémi FLORISONE, né le 25 août 1664.

B. Jean François FLORISONE, né le 29 janvier 1666.

C. Catherine Thérèse, née le 25 novembre 1667.

Il eut du second lit sept enfants, savoir :

D. Jeanne Thérèse, née le 7 août 1669.

E. Dorothée, née le 4 février 1671, morte sans alliance, le 2 octobre 1736.

F. Pierre Albert FLORISONE, né le 24 février 1673.

G. François Dominique FLORISONE, né le 6 août 1675.

H. Anne Thérèse, née le 24 mai 1677.

I. Jean Joseph FLORISONE, né le 15 avril 1683.

J Simon Thadée FLORISONE, né le 29 avril 1687.

IV. FERDINAND FRANÇOIS FLORISONE, mort le 15 août 1694, épousa Hélène Berten, dont deux enfants, savoir :

A. Simon François, qui suit, V.

B. François George FLORISONE, épousa N. Gajet, dont une fille :

Louise.

V. SIMON FRANÇOIS FLORISONE épousa Isabelle Heems, dont quatre enfants, savoir :

A. François Jean, qui suit, VI.

B. Basile Ignace FLORISONE, chanoine régulier de l'Abbaye de Warnezeele lez Ypres, curé à Gyverinchove, mort à Bruges, en 1798.

C. Anne Claire, fille dévote.
D. Joseph Ignace Florisoné, père récollet.

VI. François Jean Florisone épousa, le 15 novembre 1756, Louise Constance de Jagher, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Louise, née le 19 août 1757, morte le 3 octobre 1757.
B. Anne Claire, née le 4 septembre 1758.
C. Louis François Florisone, né le 18 mai 1760, mort le 7 août 1760.
D. Placide Colomban Florisone, né le 21 février 1762.
E. Louis François Florisone, né le 22 août 1765.

Seconde branche.

III. François Florisone, né le 23 octobre 1615, mort le 15 février 1685, épousa : 1o le 23 février 1650, Jeanne Annoot, morte le 31 mai 1655 ; et 2° Anne Note, fille de François et de Catherine Costers, morte le 6 mai 1670.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. François, qui suit, IV.
B. Pierre Simon Florisone, né le 21 janvier 1652, sans alliance.
C. Grégoire Florisone, religieux à l'Abbaye de Bergues Saint Winoc, mort le 22 décembre 1689.
D. Jean François Florisone, né le 5 février 1654, sans alliance.
E. Jérôme Florisone, curé à Rubrouck, né le 14 avril 1655, mort le 25 août 1719, et inhumé dans l'église de Rubrouck, châtellenie de Cassel, où l'on voit son épitaphe ornée de ses armes timbrées.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

F. Raymond Jacques Florisone, mort sans alliance, le 8 février 1690.
G. Gilles Florisone, vicaire de la paroisse de Rubrouck, né le 9 décembre 1668, mort le 15 septembre 1717.
H. Anne Thérèse, morte le 21 septembre 1743, épousa Jean Baptiste Ghesquière, mort le 5 janvier 1713.
Ils eurent trois filles : deux moururent en bas âge ; la troisième, Marie, née vers 1700, morte sans alliance, le 28 décembre 1756, et in-

humée à l'église de Saint Martin, à Ypres, dans le caveau de ses parents, fit d'importantes donations aux pauvres de la ville d'Ypres.

IV. François de Florisone, né le 26 décembre 1650, mort le 6 décembre 1706, épousa : 1° le 25 janvier 1678, Thérèse Bogaert, fille de Jean et de Jeanne de Febure, morte le 28 juin 1696 ; et 2° le 21 mai 1699, Marie Jeanne Colpaert, née à Hazebrouck, le dernier de février 1664, fille de Chrétien, seigneur d'Eeckhout et d'Isabelle Ribaut, veuve en premières noces de Melchior Top, morte le 19 septembre 1720 et inhumée auprès de son mari, à Saint Martin, à Ypres.

Il eut du premier lit sept enfants, savoir :

A. François Joseph, qui suit, V.

B. Jean Alexis, qui suit, V *bis*.

C. Guillaume Ignace, qui suit, V, après ses frères François Joseph et Jean Alexis.

D. Jérôme Bernard de Florisone, né le 5 février 1685, sans alliance.

E. Thérèse Jeanne, née le 9 décembre 1687, morte en bas âge.

F. Martin Winoc de Florisone, né le 13 mars 1689, mort en bas âge.

G. Albert Cornil de Florisone, doyen de la chrétienté de Sainte Walburge, à Furnes, né à Ypres, le 7 août 1690, mort le 5 avril 1742.

Il eut du second lit un fils, savoir :

H. Jacob Alois Florisone, vicaire à Rubrouck, né le 24 août 1702, mort le 15 mars 1738.

V. François Joseph de Florisone, né à Ypres, le 5 août 1680, mort à Valenciennes, le 19 mai 1725, conseiller du roi en son conseil provincial de Flandre, à Valenciennes, épousa, à Douai, le 6 septembre 1704, Pétronille Jacqueline le Sellier, fille de Pierre Paul le Sellier et d'Elisabeth Bernarde de Surques, fille d'Arnould Gaspard et d'Anne Françoise Sallé, femme en secondes noces, vers 1727, de Wathelin de Ter Beest, à Douai, dont un fils unique, Bernard Ignace, qui suit, VI.

VI. Bernard Ignace Joseph de Florisone, échevin de Douai, sans alliance connue, vivait encore en 1763.

V *bis*. Jean Alexis de Florisone, échevin et greffier de la ville d'Ypres, né le 22 janvier 1682, mort le 8 août 1727, épousa, le 7 janvier 1709, Jeanne Norrier, morte le 23 septembre 1714, fille de Pierre, échevin de la ville d'Ypres, mort le 2 novembre 1697, et de Jacobine Françoise de Gorme, fille de Jacques, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Joseph de Florisone, né le 15 octobre 1709, sans alliance.

B. Cornil de Florisone, né le 4 février 1711, mort en bas âge.

C. Jacobine Thérèse Barbe, née le 17 mai 1712, morte le 25 avril 1742, épousa, en juin 1731, Liévin François Mombrey, échevin de la ville d'Ypres, mort le 31 mai 1748, fils de François Jacques et d'Anne Catherine Desramaudt, époux en secondes noces de Thérèse Claire van Wel, ayant du premier lit huit enfants. Six moururent en bas âge, deux survécurent :

a. Charles Joseph Mombrey, mort le 3 février 1768, à l'âge de trente-deux ans.

b. Joséphine Coustance, épousa Robert de Lattre d'Aelbeke, né à Dunkerque.

V. Guillaume Ignace de Florisone, né le 1er août 1683, mort le 7 janvier 1751, conseiller pensionnaire et greffier de la ville d'Ypres, épousa, le 12 novembre 1712, Marie Joséphine Merghelynck, née à Ypres, le 26 juillet 1692, morte le 26 avril 1765, fille de Mathieu François, échevin d'Ypres, et de Jeanne Cornélie Walwein, petite fille de Guillaume et de Cornélie van der Haeghe ; arrière petite fille de Pierre et de Cornélie de Jonghe, dont dix enfants. Sept moururent en bas âge et furent inhumés dans l'église de Saint Pierre, à Ypres, au pied de l'autel, dans le bas côté gauche du chœur, sous une pierre tumulaire, ornée de leurs armes. Trois enfants survécurent, savoir :

A. François, qui suit, VI.

B. Guillaume Albert DE FLORISONE, prêtre, licencié en l'un et l'autre droit, mort le 19 mai 1767, et inhumé à l'église de Saint Pierre, à Ypres, dans le chœur, à gauche de l'autel.

C. Marie Jeanne, née le 12 décembre 1713, morte le 26 juin 1759, épousa, le 30 novembre 1739, François Joseph Xavier Merghelynck, licencié ès lois, trésorier de la ville d'Ypres, seigneur de la Cambre mort le 18 octobre 1749, dont deux enfants :

a. Marie, épousa Joseph de Limon, échevin de la châtellenie d'Ypres, fils de Guillaume Charles et d'Isabelle de Tronzon.

b. François MERGHELYNCK, seigneur de la Cambre, trésorier d'Ypres, épousa Amélie Strabant, de Furnes.

VI. FRANÇOIS DE FLORISONE, conseiller pensionnaire et greffier de la châtellenie d'Ypres, né le 15 octobre 1731, mort le 8 juin 1773, épousa, le 7 avril 1755, Pétronille de Ghens, morte le 2 août 1778, fille de Jacques Antoine, conseiller au Parlement de Flandre, à Bailleul, et de Marguerite Barbe Humbelot, petite fille de Jacques Jean Baptiste, seigneur de Steenwater, échevin d'Ypres, conseiller au bailliage royal et siége présidial de Flandre, et d'Isabelle Catherine d'Allaeys; arrière petite fille de Jacques Anselme, échevin d'Ypres, et d'Elisabeth Bulkaert, fille d'Adam et de Jossyne Grietens.

François de Florisone eut de son mariage onze enfants, deux seuls survécurent, savoir :

A. Marie Jeanne, née le 15 décembre 1758, morte sans alliance, à Bruxelles, le 8 novembre 1805.

B. Joseph Aloïs, qui suit, VII.

VII. JOSEPH ALOÏS DE FLORISONE DE SIAM, né le 20 décembre 1767, mort le 15 mars 1794, épousa, le 26 mai 1791, Charlotte Catherine Françoise Walwein, née le 29 avril 1768, morte le 7 mai 1837, fille de Louis Josse, seigneur de Schuchtelwege et de Marie Josse Leuwers (fille de Charles et d'Isabelle Aerts), petite fille de Louis Antoine, seigneur de Schuchtel-

wege et de Tervliet, receveur général de finances de la châtellenie d'Ypres, échevin de la ville d'Ypres et de Jeanne Rose de Wilde (fille de Josse et d'Anne de Clercq), dont deux enfants, savoir :

A. Léopold Joseph Charles, qui suit, VIII.

B. François Marie Auguste, qui suit, VIII, après son frère Léopold Joseph Charles.

VIII. Léopold Joseph Charles de Florisone de Siam, né à Ypres, le 5 mai 1802, mort le 13 janvier 1859, président de la commission administrative de l'hospice royal de Messines, chef homme de la Société royale des archers de Saint Sébastien, épousa, le 7 septembre 1816, Adèle Joséphine Ghislaine Françoise Xavière Carton de Winnezeele, née à Ypres, le 30 octobre 1796, morte à Bruxelles, le 13 mai 1834, fille de Charles Antoine Carton, comte de Winnezeele, chambellan de Sa Majesté le roi Guillaume I[er] des Pays Bas, et de Thérèse van Volden de Santberg (fille de Jean Joseph van Volden de Santberg, baron de Lombeek, et de Marie de Beughem), petite fille de Jacques Charles Carton, seigneur de Winnezeele et de Tourelles, et de Marie Joséphine Merghelynck (fille de François et de Marie Victoire Carton), dont une fille unique, savoir :

Alix Marie Caroline Françoise Xavière, née à Ypres, le 24 mai 1823, morte le 28 décembre 1857, épousa, en 1847, Jules Joseph Timothée, baron Mazeman de Couthove, sénateur, chevalier de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, bourgmestre de Proven.

VIII. François Marie Auguste de Florisone de Siam, né à Gand, le 9 septembre 1793, mort à Bruxelles, le 27 février 1845, membre de la Chambre des représentants, épousa à Ypres, le 24 août 1824, Elisabeth Marie Joséphine Mazeman

de Couthove, née à Ypres, le 11 mai 1806, sœur germaine de Jules Joseph Timothée, baron Mazeman de Couthove, ci-dessus, fille de Jacques et de Reine de Langhe (fille de Jacques Ignace, seigneur de Schuerpit, et d'Isabelle Wullems de Bisterveld), petite fille de Jacques, conseiller pensionnaire de Poperinghe, seigneur de Couthove, et de Marie Claire Joséphine Thérèse van de Goesteene (fille de Jacques et de Marie Claire van de Goesteene), arrière petite fille de Jean Jacob, conseiller pensionnairede Ceurbroeder de Poperinghe, seigneur de Couthove et d'Anne Françoise Benoite Proventier (fille d'Ignace et deMarie Claire Waernaeys), dont cinq enfants, savoir :

A. Alfred, qui suit, IX.

B. Léon Jacques Marie François Xavier DE FLORISONE DE SIAM, né à Gand, le 3 mai 1827, membre de la Chambre des représentants.

C. Odile Régine Léopoldine Joséphine, née le 7 juillet 1829, morte en bas âge.

D. Jules Joseph DE FLORISONE DE SIAM, né le 4 janvier 1833, mort au berceau.

E. Anatole Charles Marie DE FLORISONE DE SIAM, né le 2 avril 1834, à Ypres, mort à Bruges, le 15 janvier 1866.

IX. ALFRED LÉOPOLD MARIE DE FLORISONE DE SIAM, né le 21 mai 1826, à Ypres, mort à Bruges, le 12 mai 1862, épousa, à Bruges, le 29 décembre 1855, Zoé Marie Louise Charlotte de Serret, née à Bruges, le 21 décembre 1828, fille d'Amable, baron de Serret, et de Caroline de Jacob d'Ougny, (fille de Charles et de Françoise Lauwereyns de Diepenheede), petite fille de François, baron de Serret, et de Colette van Outryve d'Ydewalle (fille d'Emmanuel, seigneur d'Ydewalle et de Colette Hamelinck), arrière petite fille de François Joseph de Serret et de Marie de Willaeys, dont cinq enfants, savoir :

A. Georges Léon Amable Marie Joseph Ghislain DE FLORISONE DE SIAM, né à Bruges, le 13 février 1857.

B. René Auguste Amable Marie Joseph Ghislain de Florisone de Siam, né à Bruges, le 3 février 1858.

C. Edmond Anatole Charles Marie Joseph Ghislain de Florisone de Siam, né à Bruges, le 19 avril 1859.

D. Marie Elisabeth Julienne Emerance Charlotte Ghislaine Josèphe, née à Bruges, le 19 mai 1861.

E. Alfred Victor Emile Marie Joseph Ghislain de Florisone de Siam, né le 24 juin 1862, mort le 21 février 1863.

FONTAINE.

D'AZUR, à la fasce d'argent accompagnée en chef de trois têtes et cols de cerf d'or. CIMIER : une tête et col de cerf de l'écu.

Cette belle famille est probablement originaire du bailliage de Lille ; mais c'est dans le Hainaut seul qu'on la trouve établie et florissante depuis la seconde moitié du XVIe siècle.

I. N. FONTAINE, épousa N. Resteau, dont un fils, Martin, qui suit, II.

II. MARTIN FONTAINE, souche de la généalogie des Fontaine de Belgique, complètement étrangers, sinon d'origine, du moins d'alliances et d'armes, aux Fontaine de France, mayeur de la ville, pairie et prévôté de Lens, épousa Marguerite Corroyer. Ils étaient morts avant le 24 octobre 1639, date du partage de leur succession entre leurs six enfants, savoir :

A. Jean FONTAINE, prêtre à Bourbourg, au 1er mars 1614.

B. Antoine FONTAINE, mayeur de Lens.

C. Antoine Martin, qui suit, III.

D. Marie, *alias* Anne, épousa Léon de Goegnies, du Rœulx, mari en secondes noces de Tronchienne de Broucq, suivant une fourmorture du 8 août 1630.

E. Catherine, morte à Mons, le 5 janvier 1656, épousa Bertrand du Fief, licencié ès-lois, avocat à la Cour souveraine de Mons.

F. Jeanne Catherine, épousa Nicolas de Hayette.

III. Antoine Martin Fontaine, échevin de Lens, mort à Ath, le 14 avril 1637 et inhumé à Saint Julien, épousa Louise Françoise le Sergeant, fille de Jean et de Jeanne Sohier, morte à Lens, le 4 mars 1671, dont deux enfants, savoir :

A. Antoine, qui suit, IV.

B. Charles Fontaine, commissaire des montres des gens de guerre, mort religieux de l'ordre des Minimes, le 6 mars 1688.

IV. Antoine Fontaine, mort à Mons, le 10 juillet 1688, conseiller receveur du domaine royal engagé à la ville de Mons, de 1664 à 1672, receveur du chapitre de Sainte Waudru, épousa : 1° le 14 septembre 1643, Nicole Tahon, née le 7 septembre 1605, morte à Mons en 1654 ; 2° le 28 décembre 1654, Catherine de Braine, morte à Mons, le 4 février 1702.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Pierre Léopold, qui suit, V.

B. François Fontaine, religieux de la ministrie de Lens, curé d'Erbaut.

Il eut du second lit, outre une fille morte sans alliance, trois enfants, savoir :

C. Jean Baptiste Fontaine, né à Mons, le 25 octobre 1655, épousa, le 8 août 1696, Jeanne Aldegonde Le Maire.

D. Marie Anne, morte à Mons, le 22 octobre 1737, épousa, à Mons, le 31 janvier 1697, Nicolas François de Braine, licencié ès lois, receveur de la ville de Mons, mort à Mons, le 16 décembre 1723.

E. Nicolas, fondateur de la branche de Fromentel.

V. Pierre Léopold Fontaine, mort à Mons, le 16 mars 1718, bailli et receveur de Baudour, épousa, le 15 octobre 1672, Marie de Fellerie, dont une fille non mariée, et trois autres enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VI.

B. Catherine, morte le 10 octobre 1732, épousa, à Mons, le 1er février 1696, Pierre Joseph Grart, mort à Mons, le 25 mars 1710.

C. Anne Marie, morte à Mons, le 29 mars 1732, épousa, à Mons, le 16 mars 1719, Donat Huvecq.

VI. Jean Fontaine, épousa Marie Antoine Massy, dont deux filles non mariées, et un fils, Adrien François Joseph, mort à l'âge de trois ans, le 10 juin 1714. En lui s'éteignit la branche aînée.

Fontaine de Fromentel.

V. Nicolas Fontaine, seigneur de la Brasenne au Tombois et de Ghélin, mort à Mons, le 18 septembre 1717, receveur du chapitre de Sainte Waudru, le 24 mars 1659, épousa, le 27 avril 1685, Jacqueline Norbertine Grart, morte à Mons, le 18 juin 1736, dont six enfants, savoir :

A. Antoine Fontaine, seigneur de Ghélin, né le 6 février 1686, mort sans alliance.

B. Pierre Norbert, qui suit, VI.

C. Jean Antoine Joseph, fondateur de la branche de Rombise.

D. Nicolas Dominique Joseph Antoine, moine de l'ordre des Minimes, mort le 22 septembre 1747.

E. Marie Françoise Josèphe, née le 1er avril 1694, morte le 24 janvier 1754, épousa, à Mons, le 3 juin 1732, Jean François de Vergnies, mort le 14 novembre 1749, licencié ès-lois, avocat au Conseil souverain de Hainaut, l'un des grands officiers du chapitre de Sainte Waudru.

F. Pierre Paul Joseph, fondateur de la branche de Ghélin.

VI. Pierre Norbert Joseph Fontaine, né à Mons, le 15 mai 1687, mort à Mons, le 19 février 1741, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Hainaut, épousa, à Louvain, le 2 juin 1712, Marie Isabelle van Buggenhout, morte à Mons, le

11 novembre 1752, dont quinze enfants, entre autres dix, qui suivent, savoir :

A. Jean François, qui suit, VII.

B. Nicolas Norbert Joseph FONTAINE, né le 11 août 1716, syndic des carmes chaussés dans les Pays Bas.

C. Charles Antoine Joseph FONTAINE, né à Mons, le 10 juillet 1718, mort à Mons, le 20 juillet 1767, licencié ès lois, conseiller au Conseil souverain de Hainaut, substitut, avocat fiscal au comté de Hainaut, épousa à Mons, le 28 octobre 1765, Hélène Françoise Josèphe de Hennin de Calbreucq, née à Mons, le 6 juillet 1764, femme en secondes noces de Charles Auguste Joseph Hanot, seigneur d'Haveng, etc., dont une fille :

Charlotte Angélique Thérèse Josèphe, morte à Mons, le 8 février 1832, veuve d'Emmanuel Joseph du Val, chevalier héréditaire, etc.

D. Nicolas François Joseph FONTAINE, né à Mons, le 18 août 1719, chanoine de Nivelles.

E. Jacqueline Norbertine Josèphe, née le 21 décembre 1723, supérieure du couvent de Nazareth à Ath.

F. Albert Michel Joseph, qui suit, VII, après son frère Jean François.

G. Nicolas Joseph FONTAINE, né le 6 juillet 1727, mort à Yzendyck, (Zélande), le 21 octobre 1784, capitaine au service des Provinces Unies.

H. Jacques François Joseph FONTAINE, mort le 10 mars 1800, carme chaussé à Brugelette.

I. Jean Baptiste Joseph FONTAINE, carme chaussé.

J. Yolande Claire Françoise, née le 13 mai 1735, morte à Mons, le 7 février 1815, épousa, à Mons, le 10 février 1760, son parent, Christophe Norbert Joseph Fontaine, seigneur de Rombise, ci-dessous.

VII. JEAN FRANÇOIS FONTAINE, né à Mons, le 17 mai 1711, mort à Mons, le 21 juin 1751, épousa à Mons, le 2 août 1744, Marie Anne Wathier, morte à Mons le 10 janvier 1801, dont sept enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Marie Anne Josèphe, née à Mons, le 16 juin 1748, morte à Havré, le 18 juin 1835, épousa, à Mons, le 8 octobre 1787, François Joseph Charles Cornet de Préville.

B. Charles Antoine Joseph FONTAINE, né le 7 août 1750, mort sans enfants, licencié ès lois, épousa, le 16 août 1785, Thérèse Léopoldine Josèphe de Vergnies.

C. Catherine Josèphe, née à Mons le 7 septembre 1751, morte à Mons, le 7 novembre 1816, épousa, à Mons, le 16 août 1785, Pierre Germain Joseph Duras, licencié ès lois, avocat à la Cour souveraine de Mons.

VII. Albert Michel Joseph Fontaine, seigneur de Fromentel, anobli par lettres patentes de l'impératrice Marie Thérèse, le 19 novembre 1767, né à Mons, le 8 août 1725, mort à Mons, le 6 décembre 1778, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Hainaut, capitaine d'une compagnie bourgeoise, conseiller assesseur au Mont de Piété, épousa, à Mons, le 30 avril 1759, Marie Thérèse Josèphe Fontaine, dame de Thieblin, sa parente, ci-dessus, dont trois enfants, un fils mort sans alliance et deux qui suivent, savoir :

A. Nicolas Norbert Joseph, qui suit, VIII.

B. Christophe Joseph, fondateur de la branche de Fontaine de Thieblin.

VIII. Nicolas Norbert Joseph Fontaine, seigneur de Fromentel, né à Mons, le 22 février 1760, mort à Tongres Notre Dame, le 25 avril 1808, licencié ès lois, avocat à la cour souveraine de Mons, épousa à Chièvres, Madeleine Philippine Josèphe Largillière, morte à Mons, le 21 juin 1836, dont trois enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Thérèse Eugénie Philippine, née à Mons, le 28 mars 1792, morte à Mons, le 8 novembre 1860, épousa, à Mons, le 26 avril 1827, Edouard Antoine Philippe Auguste Fontaine de Ghélin, son parent, ci-dessous.

B. Charles Antoine Joseph, qui suit, IX.

IX. Charles Antoine Joseph Fontaine de Fromentel, né à Mons, le 30 septembre 1793, reconnu dans la noblesse du royaume, par diplôme du 24 février 1826, échevin de la ville de Mons, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion

d'honneur, épousa, à Mons, le 7 février 1818, Françoise Norbertine Josèphe Fontaine de Thieblin, sa parente, ci-dessous, dont quatre enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Eugénie Philippine Charlotte, née à Mons, le 6 mars 1821, épousa, à Mons, le 8 janvier 1845, Matthieu Joseph Félix, baron de Heusch de Thisnes, né le 4 juin 1822, fils de Jean Louis Ignace, ancien membre de l'ordre équestre de la province de Liège, et de Françoise Joséphine Marie Blanche de Lamboy, sa femme du second lit.

B. Louis Eugène Célestin Fontaine de Fromentel, né à Mons, le 10 décembre 1823, mort sans alliance, à Mons, le 27 mai 1864.

Fontaine de Thieblin.

VIII. Christophe Joseph, dit Eugène Christophe Joseph Fontaine de Thieblin, né à Mons, le 18 avril 1762, licencié ès lois, bailli général de la ville, pairie et comté du Rœulx, assesseur au magistrat de Mons, membre des états de la province de Hainaut, épousa : 1° à Louvain, le 17 août 1783, Anne Françoise Vlemincx d'Husbeck, morte le 16 août 1791; et 2° à Mons, le 5 juin 1792, Anne Charlotte de Latraye, née à Vienne, le 18 juin 1751, morte à Mons, le 30 novembre 1823, fille de François Joseph, premier médecin de la duchesse douairière de Lorraine, dont un fils mort en bas âge.

Il eut du premier lit six enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Marie Catherine, née à Louvain, le 28 janvier 1785, morte à Mons, le 21 août 1815, épousa, à Mons, le 18 octobre 1807, Louis Célestin Joseph Mesnaye.

B. Yolande Charlotte Josèphe, née à Mons, le 17 octobre 1786, morte à Mons, le 4 octobre 1827, épousa, à Mons, le 15 avril 1812, Modeste Alexandre Joseph Recq de Pambroye, capitaine aide de camp du g néral commandant la province de Hainaut, mort à Mons, le 9 juillet 1841.

C. Françoise Norbertine Josèphe, née à Mons, le 22 mars 1790, épousa, à Mons, le 7 février 1818, Charles Antoine Joseph Fontaine de Fromentel, son parent, ci-dessus (Voir page 237).

D. Charles Eugène, qui suit, IX.

IX. Charles Eugène Fontaine de Thieblin, né à Blaregnies, le 16 août 1791, mort à Mons, le 18 mai 1849, reconnu dans la noblesse du royaume par diplôme du 27 avril 1827, membre de l'administration de la prison de Mons, trésorier et vice président de cette administration, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa, à Mons, le 25 juin 1828, Eulalie Josèphe de Biseau, née à Mons, le 20 septembre 1799, fille de Ferdinand Joachim Joseph, et de Philippine Rose Aye de Patoul, dont deux enfants, savoir :

A. Félix Ferdinand, qui suit, X.

B. Elisa Rose, née à Mons, le 25 janvier 1833, épousa, à Masnuy Saint Pierre, le 27 janvier 1853, Guillaume Hyacinthe Joseph de Simony, ingénieur des mines, né à Liege, le 24 juillet 1821.

X. Félix Ferdinand Fontaine de Thieblin, né à Mons, le 30 mai 1829, épousa à Mons, le 20 juin 1860, Adeline Ghislaine Josèphe Gigault.

Fontaine de Rombise.

VI. Jean Antoine Joseph Fontaine, seigneur de Rombise, né à Mons, le 11 septembre 1690, mort à Mons, le 21 avril 1740, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Hainaut, capitaine d'une compagnie bourgeoise, épousa, à Mons, le 2 avril 1717, Marie Thérèse Josèphe Lison, morte à Mons, le 4 juin 1759, fille d'André Jacques, seigneur de Rombise et de Catherine Philippine Dauvaing, dame du Joncquoy et de Blairon, dont huit enfants, entre autres cinq, qui suivent, savoir :

A. Jeanne Françoise Josèphe, dame de Blairon, née à Mons, le 4 janvier 1718, morte à Mons, le 19 janvier 1782, épousa, à Mons, le 29 janvier 1742, Jacques François Grart, anobli par lettres patentes du 11 avril 1764, capitaine d'une compagnie bourgeoise de la ville de Mons.

B. Christophe Norbert Joseph, qui suit, VII.

C. Jean Antoine Joseph, fondateur de la branche du Joncquoy.

D. Pierre Norbert FONTAINE, mort le 16 décembre 1756, carme chaussé.

E. Eugène FONTAINE, capitaine au régiment de Ligne-dragons, sans alliance.

F. Marie Thérèse Josèphe, dame de Thieblin, née le 16 octobre 1729, morte à Mons, le 25 août 1762, épousa, à Mons, le 30 avril 1757, Albert Michel Joseph Fontaine, seigneur de Fromentel, son parent, ci-dessus (Voir page 237).

VII. CHRISTOPHE NORBERT JOSEPH FONTAINE, seigneur de Rombise, né à Mons, le 22 juillet 1719, mort à Mons, le 13 janvier 1798, conseiller surintendant du Mont de Piété à Mons, épousa à Mons, le 10 février 1760, Yolande Claire Françoise Fontaine, sa parente ci-dessus (Voir page 236) dont cinq enfants, entre autres deux filles mariées, qui suivent, savoir :

A. Thérèse Philippine Josèphe, née à Mons, le 10 avril 1763, morte à Mons, le 5 juillet 1834, épousa, à Mons, le 12 septembre 1785, Hyacinthe Joseph de Bagenrieux, né à Acren Saint Géréon, le 10 décembre 1760, mort à Mons, le 30 mai 1808, licencié ès lois, surintendant du Mont de Piété à Mons, conseiller de prefecture, fils de Claude Ignace, seigneur des Isles, et de Marie Françoise Josèphe van Yperseele.

B. Joséphine Catherine Françoise, née à Mons, le 4 avril 1770, morte à Mons, le 10 août 1817, épousa, à Mons, le 14 juillet 1813, Emmanuel Joseph Gobart d'Herchies, qui épousa en secondes noces, Amour Désirée Ghislaine d'Ardembourg.

Fontaine de Joncquoy.

VII. Jean Antoine Joseph Fontaine, seigneur de Joncquoy, né à Mons, le 26 décembre 1720, mort à Mons, le 15 novembre 1785, épousa, à Mons, le 11 avril 1752, Isabelle Louise Josèphe de Nœufbourg, morte à Mons, le 11 novembre 1760, fille de Jean François, seigneur de Mainvault, etc., dont quatre enfants, entre autres un fils, Alexandre Macaire Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Alexandre Macaire Joseph Fontaine du Joncquoy, né à Mons, le 2 janvier 1758, mort à Mons, le 21 avril 1830, licencié ès lois, épousa : 1° à Mons, le 29 juin 1786, Barbe Thérèse Josèphe de Bray, morte à Mons, le 2 novembre 1689 ; et 2° à Mons, le 19 mai 1799, Catherine Françoise Adrienne Meuret, morte à Thieu, le 7 septembre 1804.

Il eut du premier lit un fils, mort sans alliance, et du second lit trois enfants, entre autres une fille mariée, savoir :

Isabelle Hyacinthe Josèphe, née à Mons, le 1er juin 1800, épousa, à Mons, le 28 mars 1821, Dieudonné Idesbalde Gustave, comte Visart, né à Bruxelles, le 30 juin 1796, mort à Thieu, le 18 février 1846, membre du congrès national, colonel de la garde civique du canton de Rœulx, bourgmestre de Thieu, fils de Marie Dieudonné Louis Joseph Gustave et de Marie Claire Josèphe du Chasteler.

Fontaine de Ghélin.

VI. François Paul Joseph Fontaine, seigneur de Ghélin, né à Mons, le 1er juin 1696, mort à Mons, le 22 octobre 1782, capitaine d'une compagnie bourgeoise à Mons, épousa, à Mons, le 2 mars 1741, Cicercule Josèphe de Braine, morte à

Mons, le 17 mai 1791, fille de Jean François, avocat au conseil souverain de Mons, dont cinq enfants, entre autres trois, qui suivent, savoir :

A. Philippe Joseph, qui suit, VII.

B. Nicolas François Joseph FONTAINE, né à Mons, le 4 juillet 1746, prêtre.

C. Prisque Eulalie Josèphe, née à Mons, le 28 juin 1750, morte à Mons, le 25 septembre 1829, épousa, à Mons, le 5 novembre 1782, Nicolas Marie Joseph Dominique Petit.

VII. PHILIPPE JOSEPH FONTAINE DE GHÉLIN, né à Mons, le 5 novembre 1743, mort à Herchies, le 18 juillet 1828, épousa à Mons, le 15 février 1790, Augustine Josèphe Caroly, morte à Herchies, le 20 septembre 1820, fille de Jean François Joseph et de Jeanne Baptiste Josèphe de Behault, dont six enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Agnès Josèphe, née à Mons, le 8 novembre 1793, morte à Mons, le 26 décembre 1837, épousa à Herchies, le 25 octobre 1815, Philippe Alexandre Joseph Recq de Pambroye.

B. Charles André Joseph FONTAINE DE GHÉLIN, né à Mons, le 9 novembre 1795, mort à Herchies, le 19 juin 1842, épousa : 1° à Herchies, le 19 septembre 1818, Placide Josèphe Meurein, morte à Herchies, le 7 mars 1832, dont un fils, mort jeune, et une fille mariée, et 2° à Herchies, le 31 octobre 1832, Monique Narcisse Eulalie Josèphe Lepoivre, veuve d'Antoine Meurein, morte à Herchies, le 17 février 1851, dont il n'eut pas d'enfants.

C. Edouard Antoine Philippe Auguste, qui suit, VIII.

D. Marie Philippine Aimée, née à Herchies, le 6 février 1801, épousa, à Herchies, le 18 août 1821, Norbert Joseph Daras de Naghin.

VIII. EDOUARD ANTOINE PHILIPPE AUGUSTE FONTAINE DE GHÉLIN, né à Herchies, le 30 mars 1798, épousa, à Mons, le 26 avril 1827, Thérèse Eugénie Philippine Fontaine de Fromentel, sa parente, ci-dessus (Voir page 237), dont deux enfants, savoir :

A. Ursmar Philippe Charles, qui suit, IX.

B. Charles Joseph Edouard FONTAINE DE GHÉLIN, né à Herchies, le 10 juillet 1830, épousa à Gand, le 15 septembre 1859, Eudoxie Marie Joséphine Ghislaine Colette le Fèvere de Tenhove, née à Gand, le 8 février 1832, fille de Ferdinand Marie Joseph Ghislain et d'Eulalie Grégoire Philippine d'Hoop, dont une fille :

Lucie Valentine Antoinette Marie Josèphe Ghislaine, née à Gentbrugge lez Gand, le 29 septembre 1861.

IX. URSMAR PHILIPPE CHARLES FONTAINE DE GHÉLIN, né à Chièvres, le 16 février 1828, épousa, à Soignies, le 16 février 1859, Elphégine Flore Françoise Dubois, née à Soignies le 20 février 1832, fille de Denis Célestin et de Flòre Adélaïde Josèphe Scholastique Josèphe Joly, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Jeanne Josèphe Gabrielle, née à Soignies, le 24 décembre 1859.

B. Edouard Joseph Marie Adhémar FONTAINE DE GHÉLIN, né à Horrues, le 26 décembre 1860.

C. Alice Josèphe Marie Ghislaine, née à Horrues, le 19 mars 1862.

D. Fernand François Julien Joseph Marie FONTAINE DE GHÉLIN, né à Soignies, le 9 janvier 1864.

E...., né à Soignies, le 31 janvier 1866.



FORMANOIR DE LA CAZERIE.

D'or, fretté de sable. CIMIER : une aigle naissante éployée de sable, languée de gueules,

I. JEAN FORMANOIR OU FOURMANOIR, seigneur de la Cazerie, du chef de sa femme et par relief du 16 mars 1502, épousa le 7 janvier 1502, Jeanne de Boez, qui lui porta en dot le château et le titre de la Cazerie, fief situé à Celles, mouvant de la seigneurie d'Anserœul et possédant toute justice, haute, moyenne et basse.

Il eut de son mariage quatre enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Jacques DE FOURMANOIR, dit Condet, releva à la cour féodale de la châtellenie de Binche, le 10 avril 1545, un fief qui lui était échu par le trépas de Jean de Fourmanoir, son frère aîné, mort au château de la Cazerie, en 1545. Conjointement avec son autre frère, Gérard, qui vécut comme lui sans alliance, il vendit à Georges Buisseret le même fief dont le relief fut fait devant la cour féodale, le 6 octobre 1551.

B. Gilles, qui suit, II.

II. GILLES DE FORMANOIR, laissa, au village de Pottes, un fils légitime, Jean, qui suit, III.

III. JEAN DE FORMANOIR, dit le Bailli, seigneur de la Cazerie, mort à Pottes vers 1568, releva par le trépas de Gilles, son

père, un fief à Pottes, le 12 mars 1565, un autre fief le 8 février 1566. Il épousa Jacqueline Bruneau, dont six enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Antoine DE FORMANOIR, seigneur de la Cazerie, par relief du 20 août 1568, épousa Claude du Bois, dont il n'eut pas d'enfants.
B. Marguerite, épousa Jean Houfflin.
C. Françoise, épousa Martin du Wault.
D. Christophe, qui suit, IV.

IV. CHRISTOPHE DE FORMANOIR, seigneur de Ronne, épousa, Marie Cabilliau, dont deux enfants, savoir :

A. Jean DE FORMANOIR, seigneur de Ronne, par relief du 5 avril 1582, mort sans postérité.
B. Antoine, qui suit, V.

V. ANTOINE DE FORMANOIR, écuyer, seigneur de la Cazerie, de la Cauchie, de Ronne, d'Escavès, épousa Catherine de Baudrenghien, dont un fils, Antoine, qui suit, VI.

VI. ANTOINE DE FORMANOIR, écuyer, seigneur de la Cazerie et de Piedvoie, par relief du 25 mai 1606, mort le 1er février 1636, fit entériner ses droits nobiliaires, par acte du 26 mars 1611, conformément au rescrit des princes souverains, épousa, à Saint Quentin, le 28 mai 1610, Madeleine Gombault, morte le 26 février 1626, fille de Jacques et de Marguerite Liébart. Ils donnèrent à l'église de Celles, en l'honneur de saint Christophe et de saint Antoine, deux guidons ornés de leurs écussons, firent leur avis de père et de mère le 29 novembre 1618, et eurent sept enfants, savoir :

A. Simon DE FORMANOIR, écuyer, seigneur de la Cazerie, par relief du 4 février 1637, mort sans alliance au château de la Cazerie, le 25 décembre 1652, enseigne dans la compagnie d'hommes d'armes de Jean de Croy, comte de Solre.
B. Gérard, qui suit, VII.

C. Jacques Christophe de Formanoir, écuyer, épousa Jeanne Thiéfry, dont une fille non mariée.

D. Marie, dame de Chercamp, morte le 22 mai 1659, et inhumée à Saint Jacques, à Tournai, épousa Antoine de Hovyne, chevalier, seigneur de Bossut sur Escaut, mort le 5 avril 1699, et inhumé près de sa femme.

E. Marie Madeleine, morte le 22 juillet 1682, et inhumée à Saint Brice, à Tournai, épousa, à Tournai, le 17 avril 1646, Frédéric Hannart, écuyer, seigneur de Beauregard, capitaine d'une compagnie d'infanterie au service de Sa Majesté Catholique.

F. Louise, épousa, en 1636, Antoine de Bassecourt, chevalier.

G. Barbe, épousa Gilles Bruneau, conseiller à la cour souveraine de Mons.

VII. Gérard de Formanoir, écuyer, seigneur de la Cazerie, par relief du 4 décembre 1635, d'Archimont, par relief du 25 mai 1626, épousa, le 8 novembre 1652, Catherine Thérèse le Boucq dit de Carnin, femme en secondes noces de Jacques Sallé, seigneur de Saint Pery, dont quatre enfants, savoir :

A. Nicolas Bernard, qui suit, VIII.

B. Jeanne Elisabeth, née à Tournai, le 10 janvier 1656, épousa, le 10 mars 1681, Nicolar Romery Cevoli, marquis de Caretto.

C. Isabelle Louise, née à Tournai, le 7 octobre 1657, morte le 4 octobre 1702, et inhumée avec son mari, à la Madeleine, épousa, le 30 avril 1688, Jacques du Fay, écuyer, seigneur de la Tourette.

D. Marie Madeleine, née à Celles, le 29 octobre 1659, morte le 4 mai 1689, et inhumée à Saint Brice, à Tournai, épousa, le 30 décembre 1688, Robert François d'Herbaise, écuyer, seigneur de Ville, de Cassan, etc.

VIII. Nicolas Bernard de Formanoir, écuyer, seigneur de la Cazerie, d'Escavès, né le 9 novembre 1653, mort au château de la Cazerie, le 16 août 1719, épousa, à Celles-Molembaix, le 24 janvier 1695, Marie Anne Françoise Rose Scorion, née à Tournai, en juin 1673, morte le 22 avril 1713, dont dix enfants, savoir :

A. Marie Catherine Thérèse, chanoinesse régulière de l'ordre de Saint Augustin, au couvent de Sion, à Audenaerde.

B. Anne Noële, ursuline à Lille.

C. Nicolas Bernard, qui suit, IX.

D. Louise, ursuline à Mons.

E. Marie Joseph, chanoinesse de l'ordre de Saint Augustin, au couvent de Sion, à Audenaerde, morte à Audenaerde, le 24 novembre 1777.

F. Catherine Thérèse, dame de Molières, épousa, à Tournai, le 19 juin 1739, Joseph Louis Le Bon, écuyer, seigneur de Mortelet.

G. Léon Antoine DE FORMANOIR, écuyer, seigneur d'Archimont et de Meaulne, épousa : 1° le 21 mai 1726, Marie Robertine Scorion, née le 20 février 1706, et 2° le 25 février 1734, Thérèse Josèphe Luytens, veuve d'Emmanuel d'Anvenes, seigneur de Roncy.

Ils sont les fondateurs de la branche d'Archimont.

H. Elisabeth, sans alliance.

I. Yolande, religieuse à la congrégation de Notre Dame.

J. Gérard DE FORMANOIR, sans alliance.

IX. NICOLAS BERNARD DE FORMANOIR, écuyer, seigneur de la Cazerie et de Piedvoie, second prévôt de Tournai, né à Celles le 16 septembre 1698, mort à Tournai le 16 avril 1781, épousa : 1° à Tournai, le 8 janvier 1721, Jeanne Aimée Françoise del Fosse dit d'Espierres, morte le 1er avril 1724, fille de Nicolas, baron d'Espierres, seigneur de la Locquerie, et de Marie Françoise Bayart, dont une fille morte en bas âge ; et 2° à Tournai, le 1er juillet 1726, Marie Thérèse Josèphe Jacquerie, née le 17 novembre 1691, morte le 29 octobre 1770, fille de Michel Baudry, seigneur d'Estroyelles et de la Balequière, conseiller au parlement de Tournai, et de Marie Thérèse de la Hamayde, dont deux enfants, savoir :

A. Jean François Bernard, qui suit, X.

B. Marie Thérèse Josèphe, née le 2 mars 1728, morte à Tournai, le 3 janvier 1791, épousa, le 15 janvier 1751, Nicolas François de la Motte Baraffe, seigneur de Bourquembray et de Lesdain.

X. JEAN FRANÇOIS BERNARD DE FORMANOIR, écuyer, seigneur de la Cazerie, de Celles, de Piedvoie, né le 9 avril 1727, mort

au château de Forêt, le 11 mars 1808, juré et mayeur des finances de la ville de Tournai, épousa, le 6 février 1769, Cicercule Thérèse Josèphe de Gouy, dont neuf enfants, entre autres huit, qui suivent, savoir :

A. Nicolas Joseph DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, né le 14 novembre 1769, mort le 5 novembre 1805, épousa Marie Monique Joséphine le Vaillant, morte le 12 septembre 1827, dont un fils mort au berceau.

B. Marie Thérèse Eugénie, morte le 28 novembre 1818, épousa, le 19 juillet 1791, René Charles Alexandre Joseph van de Kerckhove d'Hallebast, mort le 24 novembre 1816.

C. Marie Adelaïde Sophie, née le 2 juillet 1772, morte au château d'Helchin, Hainaut, le 16 janvier 1858, épousa, le 2 juin 1803, Auguste Joseph de Vaillant, ancien officier aux gardes wallonnes, frère de Marie Monique Joséphine, ci-dessus.

D. Félix François Joseph, qui suit, XI.

E. Louis Bernard Alexandre DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, né le 4 septembre 1775, mort à Arc Ainières, le 10 janvier 1855, officier de cavalerie.

F. Ghislaine Béatrix Julie, née le 13 juillet 1777, morte au château de Qnesnoy, à Pottes, le 2 août 1856, épousa, le 13 août 1798, Charles François Alexandre Joseph van de Kerckhove, ancien officier au régiment de Latour, frère consanguin de René Charles Alexandre Joseph van de Kerckhove d'Hallebast, ci-dessus.

G. Pierre Hubert, fondateur de la seconde branche.

H. Charles Auguste Adrien, qui suit, XI, fondateur de la troisième branche.

XI. FÉLIX FRANÇOIS JOSEPH DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, écuyer, né en 1773, mort, accidentellement, à la chasse, le 26 août 1832, reconnu dans ses droits nobiliaires, sous le gouvernement des Pays Bas, épousa, le 21 juin 1802, Joséphine Constance de Cambry de Baudimont, née le 27 mars 1777, morte au château de Molembaix, Hainaut, le 11 mai 1858, fille aînée de Léon Auguste Joseph de Cambry, seigneur de Baudimont, et d'Anne Catherine Constance de le Vielleuze, dont deux enfants, savoir :

A. Léocadie Ghislaine Joséphine, née le 29 juin 1803, épousa, le 7 juillet 1820, Jacques Henri Joseph Cousebant d'Alkemade, né le 27 août 1801.

B. Léon Ghislain Joseph, qui suit, XII.

XII. Léon Ghislain Joseph de Formanoir de la Cazerie, écuyer, né le 14 juin 1806, mort le 29 mars 1849, épousa, le 16 mars 1833, Antoinette de Sébille, dont quatre enfants, savoir :

A. Alfred, qui suit, XIII.
B. Oscar de Formanoir de la Cazerie.
C. Ernest de Formanoir de la Cazerie.
D. Marie.

XIII. Alfred Léopold Joseph Philomène de Formanoir de la Cazerie, né à Tournai, le 16 janvier 1836, officier d'état major, épousa, à Tournai, le 5 février 1862, Circercule Marie Ghislaine de Cousebant d'Alkemade, sa cousine germaine, née à Audenaerde, le 23 mars 1838, fille de Jacques Henri Joseph et de Léocadie Ghislaine Joséphine de Formanoir de la Cazerie, ci-dessus, dont un fils, savoir :

Félix Albert Léon Ghislain de Formanoir de la Cazerie, né à Namur, le 1er juin 1863.

Seconde branche.

XI. Pierre Hubert de Formanoir de la Cazerie, écuyer, né le 28 avril 1779, mort à Tournai, le 20 mars 1855, maire de Celles Molembaix, le 31 octobre 1803, président du canton de Celles le 27 juillet 1808, président du canton de Templeuve, le 25 janvier 1813, échevin de Tournai, le 1er janvier 1821, bourgmestre de Templeuve, le 15 août 1825, admis dans l'ordre équestre et membre du conseil provincial de la province

de Hainaut en 1823, chevalier de l'ordre de Léopold, reconnu dans la noblesse du royaume par arrêté royal du 26 avril 1823, épousa le 9 avril 1806, Charlotte Joséphine van de Kerckhove, morte le 16 mars 1829, sœur de Charles François Alexandre Joseph van de Kerckhove, fille d'Alexandre Philippe Joseph, seigneur d'Hallebast et de Montpinchon, et de Marie Josèphe comtesse d'Ayassasa, sa femme du second lit, dont cinq enfants, savoir :

A. Victor Ghislain, qui suit, XII.

B. Alphonse Eugène DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, né le 10 octobre 1808, mort sans alliance, à Tournai, le 3 octobre 1863, membre du conseil communal de Tournai.

C. Zénobie Charlotte Ghislaine, née le 28 mars 1811, épousa, le 19 mars 1833, Antoine Camille Benoît Vranx d'Amelin, né à Barcelane, le 3 avril 1799, mort à Tournai, le 31 juillet 1861, fils de Michel Charles Joseph et de Marie Antoinette Bonaventure de Miro.

D. Ghislain Eugène Alexandre DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, né le 13 novembre 1812, ancien officier au 2e régiment de chasseurs à cheval.

E. Auguste Charles Hubert DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, né le 20 octobre 1820, capitaine d'artillerie, épousa, le 30 mars 1843, à Tournai, Julie Béatrix van de Kerckhove, sa cousine, fille de Charles François Alexandre Joseph, et de Julie Ghislaine Béatrix de Formanoir de la Cazerie, ci-dessus, dont un fils :

Gérard Virginien Marie Amédée Ghislain DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, mort à Gand, le 21 août 1862, à l'âge de huit ans, dix mois, quinze jours.

XII. VICTOR GHISLAIN DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, écuyer, né le 18 mars 1807, ancien capitaine au 4e de ligne, épousa : 1° le 11 octobre 1839, Robertine Valérie Louise Ernestine de Preud'homme d'Hailly, vicomtesse de Nieuport, morte à Templeuve, le 3 juillet 1845 ; et 2° à Lille, le 18 juillet 1855, Léonide Ysebrandt de Lendonck.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Arthur DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

B. Hubert DE FORMANOIR DE LA CAZERIE.

XI. CHARLES AUGUSTE ADRIEN DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, chevalier, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier en date du 15 septembre 1847, né le 9 mars 1783, épousa, à Bruxelles, le 16 avril 1817, Pauline Bénedictine Ghislaine van der Gote de Metz Blanc Bois, née le 24 avril 1788, morte à Anderlecht, le 14 juin 1837, fille de Charles Joseph Ghislain et de Catherine Dominique de Moor, dont quatre enfants, savoir :

A. Albéric Félix Polydore DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, né le 7 avril 1821, épousa à Gand, le 12 novembre 1849, Thérèse Blommaert, fille de Jacques Ferdinand et de Catherine Philippine van den Bossche, morte à Gand, le 13 mai 1864.

B. Amédée Ildefonse Auguste Ghislain DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, né à Anderlecht, le 17 septembre 1822, mort à New-York, le 25 juillet 1863.

C. Ernest Hubert Ghislain DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, né à Anderlecht, le 20 août 1825, épousa, à Schaerbeeck, le 24 avril 1860, Juliette Ernestine Joséphine Ghislaine d'Ardembourg de Gibiecq, née à Mons, le 21 mai 1833, fille de François et de Philippine Joséphine Flore de Behault.

D. Florence Charlotte Ghislaine, née le 8 avril 1828.

Branche éteinte des seigneurs d'Archimont.

XI. LÉON ANTOINE DE FORMANOIR, seigneur d'Archimont et de Méaulme, né à Celles-Molembaix, le 17 février 1706, épousa : 1° le 21 mai 1726, Marie Robertine Scorion, morte le 8 novembre 1750, et inhumée au chœur de l'église de Saint Brice, à Tournai ; et 2° à Tournai, le 22 février 1734, Thérèse Josèphe Luytens, veuve d'Emmanuel d'Anvenes, seigneur de Roucy, morte à Tournai, le 3 mars 1762, et inhumée à l'église de Saint Jacques à Tournai.

Il eut du premier lit trois enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Marie Thérèse Alexandrine Josèphe, née le 29 juin 1729, épousa : 1° Michel Joseph Renuit, seigneur de la Viellecroix ; et 2° Jean Baptiste Joseph François de Loissy, seigneur de Froyenne.

B. Marie Isabelle Hippolyte Augustine Ignace, née le 29 septembre 1730, épousa Charles Antoine Joseph de Cambry, seigneur de Baudimont, de Grand Chalelet, officier au régiment Royal-wallon, etc.

Il eut du second lit six enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

C. Marguerite Antoinette Marie, épousa, le 28 janvier 1766, Denis François Albert Ghislain Erembault, seigneur de Coutre et du Maisnil, officier au service d'Autriche.

D. Antoine Joseph DE FORMANOIR D'ARCHIMONT, chanoine du chapitre de Notre Dame à Tournai, le 9 novembre 1764, né à Tournai, le 19 septembre 1739, mort le 2 février 1766.

E. Albert Antoine Joseph, qui suit, XII.

F. Marie Thérèse Josèphe. épousa, en 1774, Philippe Joseph la Hays, seigneur de Fontenelle, officier au service de France.

X. ALBERT ANTOINE JOSEPH DE FORMANOIR, seigneur d'Archimont, né le 21 juillet 1741, officier au service d'Autriche, épousa à Luxembourg, la fille de N., baron de Presle, conseiller de courte robe au conseil de Luxembourg, dont une fille et deux fils morts sans postérité, entre autres, François Laurent Léon Marie Joseph Gisbert de Formanoir d'Archimont, qui fit constater ses droits nobiliaires sous le gouvernement des Pays Bas.



FOSSE D'ESPIERRES.

D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois roses de gueules feuillées de sinople et accompagnées en pointe d'une quintefeuille d'argent. Tortil, de baron. Supports : deux léopards au naturel, colletés d'or, tenant des bannières, à dextre aux armes de l'écu, et à senestre de gueules, à la croix d'argent, qui est de la seigneurie d'Espierres.

Cette famille, qui appartient au Tournaisis, s'est revélée dans le Brabant, où elle occupait de hautes charges.

I. Jean Delfosse, bailli de la baronnie de Rèves, en Brabant, eut un fils, Charles, qui suit, II.

II. Charles Delfosse, bailli de la baronnie de Rèves, eut un fils, Gilles, qui suit, III.

III. Gilles Delfosse, bailli de la baronnie de Rèves, eut un fils Nicolas, qui suit, IV.

IV. Nicolas Delfosse, épousa Livine Lautens, nièce de N... conseiller et maître de la Chambre des comptes, à Lille, dont un fils, Nicolas, qui suit, V.

V. Nicolas Delfosse, greffier, trésorier et receveur des états de Tournai et Tournaisis, massart ou trésorier général de la ville de Tournai, épousa Madeleine Simon, fille de N., mayeur des finances de Tournai, dont cinq enfants, savoir :

A. Laurent, qui suit, VI.

B. Madeleine, morte le 27 septembre 1689, à Tournai, épousa, le 29 janvier 1659, Jean Joseph van Limbourg, bailli de Mortagne.

C. Adrienne, morte à Tournai, le 19 juin 1708, épousa Claude Bonnet, seigneur de Thimougies, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, audiencier de la chancellerie du parlement de Tournai.

D, Jean Delfosse, chanoine du chapitre de Notre Dame, à Tournai.

E. Marie, morte veuve à Tournai, le 18 juin 1692, épousa Martin Portois, greffier criminel de Tournai.

VI Laurent Delfosse, seigneur de la Locquerie et du Marquais, né à Tournai, le 22 janvier 1628, mort le 21 juillet 1713 et inhumé au chœur de l'église de Saint Jacques, sous une pierre tumulaire portant en double écusson, ses armes et celles de sa femme, inhumée au même endroit, après lui, supportées par deux léopards, ayant fait, le 21 février 1713, avec sa femme, avis de père et de mère, trésorier général des états de Tournai et du Tournaisis, pendant cinquante six ans, épousa, à Saint Quentin, le 19 février 1654, Jeanne Erembault, née à Tournai, le 26 décembre 1733, fille de Gilles, seigneur de Breucq, greffier de la ville de Tournai et de Jeanne Desmons, dont dix enfants, entre autres cinq, qui suivent, savoir :

A. Nicolas, qui suit, VI.

B. Jeanne Agnès, née le 5 avril 1664, morte à Tournai, le 29 novembre 1730, et inhumée à Saint Martin, à Rongy, le 30 novembre, épousa, à Tournai, Baudry François de Roisin, baron de Celles, seigneur de Rongy, par relief du 14 janvier 1695, et dont sa veuve fit le dénombrement, comme garde noble de ses enfants mineurs, le 16 janvier 1716, né à Tournai, le 29 juin 1648, chevalier d'honneur au parlement de Tournai en 1695, commissaire au renouvellement de la loi de Tournai, par lettres du roi de France, en date du 8 août 1659, fils de Baudry et de Maximilienne Albertine de Gand Vilain d'Isenghien, chanoinesse du chapitre de Nivelles.

C. Jean Baptiste Joseph Delfosse, né à Tournai, le 10 octobre 1673, mort à Tournai, le 6 décembre 1745, et inhumé à la cathédrale, archidiacre de Flandre et chanoine de la cathédrale de Notre Dame à Tournai.

D. Charles Dominique Delfosse, seigneur du Marquais, né à Tournai, le 10 août 1674, mort après 1713, chanoine du chapitre de la cathédrale de Tournai.

E. Marie Louise, née à Tournai, le 30 avril 1680, morte à Tournai, le 7 avril 1755, épousa: 1° Marc Antoine de Bargibant, seigneur de Ramegnies Chin, fils de Jean Louis, président du parlement de Tournai, et de Marie Picquery ; et 2° à Tournai, le 15 septembre 1711, François Louis Erembault, né à Tournai, le 5 mars 1675, fille de Gilles, seigneur de la Haye, et d'Agnès Rogiers dit Flory.

VII. Nicolas del Fosse, baron d'Espierres, par érection en baronnie de la terre d'Espierres, le 20 novembre 1720, seigneur d'Espierres et de la Locquerie, né à Tournai, le 15 janvier 1658, mort à Tournai, le 30 septembre 1743 et inhumé à Saint Jacques, conseiller pensionnaire des états de Tournai et du Tournaisis, conseiller du Mont de Piété, épousa, à Tournai, le 10 janvier 1700, Marie Françoise Bayart, morte le 28 juin 1736, fille de Bruno, seigneur de Pont à Vendin et de Prez Hennequin, dont six enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Jeanne Aimée Françoise, née à Tournai, le 12 février 1702, morte à Tournai, le 1er avril 1734, épousa, à Tournai, le 8 janvier 1721, Nicolas Bernard de Formanoir, seigneur de la Cazerie et de Piedvoie.

B. Marie Thérèse Josèphe, née à Tournai, le 28 octobre 1704, épousa, à Tournai, le 7 juin 1731, Martin Louis de Maulde, seigneur de la Tourelle, né le 8 novembre 1698, fils de Pierre François, seigneur de la Tourelle, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, et de Marie Madeleine van Lairt. Il épousa en secondes noces Françoise Séraphine Hespel de Guermanez.

C. Bruno Auguste, qui suit, VIII,

D. Antoine François del Fosse, seigneur de Prez Hennequin, mort sans enfants, en 1754, épousa, à Mons, le 27 août 1750, Marie Jacqueline Thérèse Rose Cossée, morte le 20 décembre 1761, fille de Charles Antoine Dieudonné, seigneur de Semeries, et de Marie Thérèse Eléonore de le Tenre (Voir tome III, page 421).

VIII. Bruno Auguste, baron del Fosse et d'Espierres, sei-

gneur de la Locquerie, né à Tournai, le 3 janvier 1706, mort à Tournai, le 4 août 1776, épousa, à Saint Nicaise, le 27 juillet 1755, Thérèse Marie Charlotte de Sourdeau, fille de Louis Théodore, seigneur de Namèche, de Balmeroux, de Lassus, d'Audion et d'Audionelle, conseiller pensionnaire de la ville de Namur, et de Louise Albertine de Bargibant, dame de Chin, dont deux enfants, savoir :

A. Charlotte Aimée Christine Ghislaine, dame d'Escavès, née à Tournai, le 7 septembre 1759, morte le 20 février 1816, épousa, à Tournai, le 9 novembre 1778, François Joseph Bonaert, seigneur de Nieuwenhove, Smerpont, Passchendaele, capitaine au régiment royal suédois au service de France, grand prévôt de Tournai, né le 13 juin 1750, mort le 26 mars 1796 (Voir tome II, page 70).

B. Auguste Félix François Ghislain, qui suit, IX.

IX. Auguste Félix François Ghislain, baron del Fosse et d'Espierres, reconnu sous son titre de baron, par arrêté royal de Sa Majesté Guillaume Ier des Pays Bas, né à Tournai, le 4 septembre 1762, mort à Tournai, le 17 avril 1832, membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale, épousa, à Tournai, le 22 mai 1791, Léopoldine Alexandrine Josèphe Erembault de Dudzeele, née à Tournai, le 27 janvier 1755, fille d'Antoine Joseph Gaston, comte Erembault d'Orroir et de Léopoldine Josèphe de Ayassasa, comtesse héritière d'Orroir, dont quatre enfants, savoir :

A. Adolphe Auguste Ghislain, qui suit, X.

B Frédéric Charles Auguste Ghislain del Fosse et d'Espierres, né à Tournai, le 28 juillet 1800, épousa, à Tournai, le 28 avril 1840, Henriette Augustine Ghislaine van de Kerckhove, née à Pottes, le 5 mai 1813, fille de Charles François Alexandre Joseph et de Ghislaine Béatrix Julie de Formanoir de la Cazerie, dont il n'a pas d'enfants.

C. Eugène Denis Ghislain del Fosse et d'Espierres, né à Tournai, le 26 novembre 1805, ancien sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold.

D. Léopoldine, épousa Joseph de Sourdeau de Chin, fils de Louis, baron de Chin, et de Madeleine de Clèves, sa femme du second lit.

X. ADOLPHE AUGUSTE GHISLAIN JOSEPH, BARON DEL FOSSE ET D'ESPIERRES, né à Tournai, le 16 février 1794, ancien sénateur, bourgmestre d'Espierres, chevalier de l'ordre de Léopold, épousa, le 6 novembre 1828, Thérèse Amélie Adolphine Ghislaine de la Croix, née le 3 mars 1807, fille d'Alexandre Philippe Joseph de la Croix et d'Amélie Thérèse Adolphine Colette de Vertegans (Voir tome III, page 472), dont deux fils, savoir :

A. Armand Auguste Xavier Ghislain, qui suit, XI.
B. Gustave Marie Léopold Ghislain, qui suit, XI, après son frère ainé.

X. ARMAND AUGUSTE XAVIER GHISLAIN, BARON DEL FOSSE ET D'ESPIERRES, né à Tournai, le 24 septembre 1829, épousa, à Anvers, le 26 avril 1854, Marie Ghislaine Victoire, baronne Gillès de Pélichy, née à Anvers, le 23 mars 1831, fille de Louis Jean Joseph, baron Gillès de Pélichy et de Marie Josèphe Ghislaine de Pélichy, dont il n'a pas d'enfants.

X. GUSTAVE MARIE LÉOPOLD GHISLAIN DEL FOSSE ET D'ESPIERRES, né à Tournai, le 6 septembre 1832, épousa, à Tournai, le 19 octobre 1864, Caroline Julie Catherine Esther Marie Ghislaine Erembault du Maisnil, née à Maubray, le 7 décembre 1840, fille de Charles Théophile Joseph Erembault du Maisnil et du Coutre et de Claire Charlotte le Bidart.

FRANCQUÉ.

De gueules : au lion d'or, armé et lampassé d'azur, à la bande de vair brochante sur le tout. Supports : deux lions d'or, armés et lampassés d'azur. Cimier : le lion naissant de l'écu. Heaume : couronné.

Cette famille, aussi honorable que distinguée, de noblesse d'épée, a pour représentants aujourd'hui, un savant et probe docteur en médecine et ses deux fils imitant l'exemple donné par leurs ancêtres, officiers dans l'armée et servant avec distinction leur pays. Elle est originaire de Mons.

I. Jean Francqué, épousa Waudru Gillet, dont un fils, Antoine, qui suit, II.

II. Antoine Francqué, épousa Catherine de la Barre, fille de Jean et de Marie Rubbe, dont six enfants, savoir :

A. Philippe Francqué, lieutenant colonel d'un régiment Haut-Allemand, au service de Sa Majesté Catholique, mort sans alliance.

B. François Francqué, mestre de camp, puis capitaine général de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, le roi Charles II.

C. Albert, qui suit, III, après son frère Antoine.

D. Antoine, qui suit, III.

E. Isabelle, épousa : 1° Jean Cocquéau; 2° N. Bertin, capitaine de Sa Majesté Catholique.

F. Jean Francqué, mestre de camp d'un terce d'infanterie wallonne au service de Sa Majesté Catholique, mort sans alliance, en Espagne.

III. Antoine Francqué, seigneur de Morbeck, capitaine

au service de Sa Majesté Catholique, puis dépositaire général du Hainaut, épousa Catherine Cocquéau, dont quatre enfants, savoir :

A. François Ignace FRANCQUÉ, sans alliance.

B. Ferdinand FRANCQUÉ, seigneur du Hazoit, mestre de camp d'infanterie au service de Sa Majesté Catholique, gouverneur des place et château d'Albuquerque. en Estramadure, mort sans alliance à Charleroi, en 1792.

C. Marie Anne, épousa : 1° N. Scoriot, grand bailli de Fleurus ; et 2° N. Delver, major de la ville d'Ath.

D. Ferdinand FRANCQUÉ, sans alliance.

III. ALBERT FRANCQUÉ, né à Ath, le 3 juillet 1704, capitaine d'une compagnie d'infanterie hors rangs, par brevet du 14 février 1650, obtint, par lettres patentes du 19 mai 1668, réhabilitation de noblesse au port des anciennes armoiries dont il avait fait usage jusqu'alors, avec le droit d'y ajouter deux lions d'or pour supports et de remplacer le bourrelet par une couronne d'or, le tout sans finance.

Ces lettres furent délivrées aux enfants de Simon Francqué, dont voici un crayon généalogique.

I. SIMON FRANCQUÉ, licencié ès lois, avocat de Sa Majesté à Mons, épousa Anne Catherine Duvivier, dont il eut entre autres enfants, un fils, Jean François, qui suit, II.

II. JEAN FRANÇOIS FRANCQUÉ OU FRANCQUET, seigneur de Rombise, épousa Marie Anne Thérèse Pollaert, née en 1697, fille de Jacques Albert, et d'Anne Françoise Buisseret, sa femme du second lit, dont une fille :

Marie Elisabeth Josèphe, née à Mons, le 19 décembre 1724, morte en 1806, épousa, par contrat du 5 juillet 1747, Nicolas François Joseph, comte de Saint Génois et de Grand Breucq, chevalier d'honneur au con-

seil souverain de Hainaut en 1759, chambellan de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, seigneur de Frasins, de Buissenal, de Dergneux, de Clérieux, de Petit Hollay, de Fratrissait, de Hubermont, de Foresteau, de Chastelet, de Flecquières, né à Tournai, le 21 décembre 1717, mort au château du Quesnoy, le 24 octobre 1784, fils de Jérôme Albert, et de Marie Antoinette le Cappelier.

Voici la teneur des lettres patentes, datées de Vienne, le 24 septembre 1717.

« CHARLES, etc. De la part des enfants et héritiers de feu Simon Francquet, nous a été remontré que leurs ancestres auroient toujours été bons catholiques et fidèles vassaux de nos prédécesseurs leurs princes naturels, tenus et reputés pour nobles, ayant de tout temps porté armoiries timbrées et fait alliance avec de bonnes maisons, à laquelle noblesse leur ayeul et bisayeul ayant dérogé par le commerce, leur père suivant les traces de ses premiers ancestres s'étant distingué avec zèle et attachement à notre auguste maison auroit été honoré par le roy Charles second, de glorieuse mémoire, d'une place de conseiller et de celle de son avocat fiscal au conseil souverain de Haynaut ; qu'Antoine, François, Albert, Philippe et Jean Francquet, cousins des remontrans, descendans du mesme bisayeul, s'étaient de mesme signalés à la guerre, le premier comme capitaine, le deuxième comme maître de camp, le troisième comme capitaine, le quatrième comme lieutenant colonel et le cinquième aussi comme maître de camp, ledit roy Charles auroit accordé aux enfans d'Antoine Francquet, capitaine, et à François Francquet, maître de camp, des patentes de réhabilitation tant en considération de leurs propres services que de leur famille ; et comme le père des remontrans auroit été prévenu par la mort l'an 1706, n'auroit pu avoir le bonheur qu'il esperoit de venir sous notre domination, ni par conséquent nous supplier de lui accorder la même grâce, il nous pleust leur accorder

nos lettres de réhabilitation de noblesse, effaçant tout ce que leur dit ayeul ou autre y pourroient avoir dérogé. Sçavoir faisons que ce que dessus considéré.... nous remettons et effaçons, etc., et suivant ce réhabilitons et rétablissons lesdits supplians audit état de noblesse de leurs prédécesseurs, les anoblissant de nouveau en tant que de besoin, etc.

« Il leur est permis de continuer à avoir et à porter les armoiries suivantes : « De gueules au lion d'or armé et lam-« passé d'azur, à la bande de vair brochante sur le tout ; Ci-« mier : un lion d'or naissant », et pour plus ample grâce ils obtiennent « deux lions pour supports et une couronne d'or « au lieu de bourrelet. »

Albert Francqué épousa Marie Anne Cocquéau, dont deux enfants, savoir :

A. Laurent, qui suit, IV.
B. Ferdinand FRANCQUÉ, sans alliance.

IV. LAURENT FRANCQUÉ, seigneur du Hazoit, en Everbecque, né à Ath, le 11 mai 1667, mort à Chièvres, le 16 février 1760, épousa, à Chièvres, le 2 août 1693, Marie Ignace Dumont, dont six enfants, savoir :

A. Marie Antoinette, sans alliance.

B. Albert Joseph FRANCQUÉ, licencié ès lois, avocat à la Cour de Mons, seigneur du Hazoit, mort le 6 août 1764, épousa, par contrat du 20 octobre 1730, Marie Joseph Delecourt, fille de Jean François, intendant de la maison d'Egmont, dont une fille :

Amélie Louise Josèphe, épousa Pierre François Joseph de Cocquéau, seigneur de Westbrouck et des Mottes.

C. Marie Thérèse Ferdinande, morte sans alliance.

D. Jeanne Louise, épousa Philippe Delecroix, licencié ès lois, avocat à la Cour souveraine de Mons, échevin de Mons.

E. Jean Baptiste, qui suit, V.

F. Marie Albertine, morte le 12 février 1788, ayant testé le 18 fé-

vrier 1761, et ajouté un codicille à son testament le 15 janvier 1783 épousa Jacques Philippe Rupert Pienne, conseiller pensionnaire et premier greffier de la ville de Mons.

V. JEAN BAPTISTE FRANCQUÉ, né à Ath, le 24 février 1702, épousa Marie Anne Josèphe Baralle, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre FRANCQUÉ, sans alliance.
B. Jeanne Louise, épousa Henri Paul Oreins.
C. Louis Joseph, qui suit, VI.

VI. LOUIS JOSEPH .FRANCQUÉ, né à Chièvres, le 13 octobre 1739, mort à Bouvignies, le 13 janvier 1819, avocat à la cour souveraine de Mons, épousa : 1° par contrat du 20 novembre 1767, Anne Thérèse Amélie Dumont, fille de Philippe François, conseiller au conseil de Hainaut et de Marie Thérèse Joachime Carlier; 2° Marie Françoise Fagot; 3° à Ath, le 20 brumaire an VIII, Marie Julienne Lemaire, fille de Jacques Philippe et de Marie Josèphe Cauchie. Il eut du second lit un fils, savoir :

A. Antoine FRANQUÉ, sans alliance.

Il eut du troisième lit quatre enfants, savoir :

B. Clotilde Marie Josèphe, née à Ath, le 19 ventôse an IX.
C. Louis Léopold Joseph FRANCQUÉ, bourgmestre de Bouvignies.
D. Alexandre Prosper, qui suit, VII.
E. Napoléon Joseph FRANCQUÉ, né à Ath, le 30 janvier 1806.

VII. ALEXANDRE JOSEPH FRANCQUÉ, né à Ath, le 9 vendémiaire an VIII, docteur en médecine, a deux fils officiers dans dans l'armée.

FRANEAU DE GOMMEGNIES.

DE GUEULES : à la licorne assise la queue relevée sur le flanc gauche d'argent. SUPPORTS : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules. L'ÉCU : entouré d'un manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé de la couronne ducale.

DEVISE : **Taire ou bien dire.**

Cette grande et belle maison chapitrale, originaire d'Angleterre, est d'une haute antiquité. Ses premiers degrés, cependant, ne présentent ni obscurité ni lacunes. Ils s'exposent avec autant de clarté que d'exactitude. Ils s'appuient sur des preuves nombreuses, convaincantes, incontestables et se suivent sans interruption, depuis la seconde moitié du XIIe siècle jusqu'à nous.

Les armes de Franeau, successivement accrues par des diplômes portant récompense de signalés et persévérants services rendus au souverain légitime et à la patrie, n'ont jamais varié. Telles qu'elles étaient dans le principe, telles sont elles encore.

Les seconde, troisième et quatrième branches, éteintes, de la maison de Franeau, portaient, comme marque de brisure de cadets, et comme on le voit par l'*Armorial général de Hainaut et de Flandre*, de d'Hozier, la « licorne saillante; sa corne, barbe et crinière d'or; onglée de sable ». La branche aînée et sa subdivision actuelle continuèrent à porter la licorne assise, la queue relevée sur le flanc gauche, entièrement d'argent.

Cette simplicité dans les armoiries, signe caractéristique des races grandes et pures, a singulièrement facilité l'accumulation de preuves transmises d'âge en âge dans les archives de cette belle famille. Aussi, n'est-il rien de plus aisé que de tracer la généalogie complète des principales branches de la maison de Franeau. Elle n'exige ni recherches ni inductions. Elle s'expose tout entière sur de bons et vrais titres, tant manuscrits qu'imprimés, sur des épitaphes, des sépultures et autres preuves absolues exigées par les chapitres nobles des Pays Bas, où les Franeau ont toujours été admis à toutes les époques.

La riche collection d'archives que possède le chef de nom et d'armes de la famille, Philippe Gustave Ghislain Adolphe Franeau, comte de Gommegnies, a été formée par ses ancêtres, conformément à l'article IV du règlement du 23 septembre 1769, pour servir de règle aux chapitres nobles des Pays Bas. Cet article est ainsi conçu :

« La preuve de la filiation se fera par extraits baptistères, extraits mortuaires, contrats de mariage, testaments ou autres actes de dernière volonté, actes de partage, lettres d'investiture de fiefs autrement dits reliefs, engagères d'emplois nobles, pactes de famille, procès, transactions, acceptation de tutelle et autres actes publics et judiciaires, le tout en forme authentique et légale, d'après l'original et copie vidimée, et au défaut de pareils instruments, l'on pourra aussi employer des papiers de famille, anciens et authentiques, tels que des actes qu'auraient tenu les parents des noms et du nombre de leurs enfants, des noms de ceux à qui ils auraient été mariés, quels auraient été leurs ancêtres ou autres notions semblables, qui pourraient faire connaître la vraie filiation d'une famille. »

L'inventaire des titres et archives de la maison de Franeau, conçu avec ordre, méthode et précision, comprend

six grandes divisions, classées d'après les prescriptions de l'article précité du règlement du 23 septembre 1769. *Première division* : Généalogie et détails de famille. *Deuxième* : Correspondance et écrits divers. *Troisième* : Biens seigneuriaux et autres. *Quatrième* : Actes divers, classés chronologiquement. *Cinquième* : Comptabilité. *Sixième* : Pièces de procédures et autres actes judiciaires.

La quatrième division, comprenant spécialement l'inventaire des documents légalement désignés pour servir de preuves, résume l'histoire de la famille dont nous écrivons la généalogie, et, à ce titre nous devons, dans cette introduction, faire l'énumération d'une partie des trois cent trente et une pièces qu'elle contient et dont les principales seront transcrites à l'appui des faits auxquels elles se rapportent.

1475, 1er août. Lettres de Charles, duc de Bourgogne, accordant le titre de chevalier à Jehan Franeau, seigneur de Hautbois, conseiller, voué de l'abbaye de Saint Ghislain.

Nous reviendrons sur l'importance de ces lettres originales, sur parchemin, signées Charles, scellées et classées séparément dans les archives.

1577, 9 janvier. Acte d'Union et des Etats généraux des Pays Bas, assemblés à Bruxelles, dans lequel figurent Philippe et Jean Franeau.

1577, 26 avril. Approbation de cet acte.

1583, 31 octobre. Lettres de chevalerie accordées à Philippe Franeau, seigneur de Hyon, Arbre et Attre, prévôt de Mons, par Philippe II, roi d'Espagne.

1585, 20 février. Avis de père et de mère de Philippe Franeau, chevalier, seigneur de Hyon, Arbre, Attre, etc., et de Jeanne François, sa femme, pour le partage de leurs biens et rentes entre leurs enfants.

1586 à 1727. Epitaphes gravées sur le tombeau placé au chœur de l'église de Hyon.

1° De Séverin Franeau, chevalier, seigneur de Hyon, prévôt de la ville de Mons, mort le 16 avril 1586;

2° De Philippe Franeau, seigneur de Hyon, baron de Gommegnies;

3° De Catherine Barbe d'Yve, femme de Philippe;

4° De Pierre Joseph Franeau, seigneur de Hyon, mort le 18 juin 1683;

5° De Claire Yolande Franeau, dame de Hyon, morte le 31 mai 1716;

6° D'Adrienne Isabelle Franeau, dame de Hyon, morte le 11 janvier 1727.

1589 à 1594. Epitaphes existantes à l'Eglise de Sainte Waudru, à Mons :

1° De Jérôme Franeau, mort en 1589;

2° De Waudru Hannart, femme de Jérôme, morte en 1594.

1590. Testament et fondation de six bourses d'études de Jeanne François, douairière de Hyon, veuve de Philippe Franeau.

1595, 22 mars. Lettres de vidimus de Charles Albert de Longueval, comte de Bucquoy, grand bailli du Hainaut, reproduisant textuellement les titres suivants :

1° Lettres de chevalerie accordées à Philippe Franeau, seigneur de Hyon, le 31 octobre 1583.

2° Item à Séverin Franeau, le 22 mars 1595;

3° Item à Philippe Franeau, le 12 août 1627.

1627. Contrat de mariage de Philippe Franeau, chevalier, baron de Gommegnies, et de Catherine d'Yve. Leur filiation.

1627, 12 août. Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, accordant le titre de chevalier à Philippe Franeau, écuyer, seigneur de Hyon, etc.

1647, 9 août, 13 et 24 décembre. Acte de vente de la terre

et baronnie de Gommegnies, par le comte de Furstenberg, au profit de messire Philippe de la Barre, seigneur de Mauraige, qui dénomma pour commandement, Philippe Franeau, seigneur de Hyon, lequel fit le relief de cette terre féodale.

1650. Contrat de vente du baron de Gommegnies.

1651, 13 juin. Titres de rentes viagères des Etats en faveur des filles du baron Philippe de Gommegnies.

1651, 23 novembre. Procuration donnée par Philippe Franeau, chevalier, baron de Gommegnies, pour faire en son nom le relief de plusieurs fiefs hérités.

1652, 7 septembre. Sentence des élus sur le fait des aides ordinaires et extraordinaires au pays dit comté d'Artois, déclarant Jean Franeau noble et issu de noble génération et que ses enfants jouiront, comme tels, des privilèges, franchises et libertés afférentes à gens nobles.

1654, 31 mars. Avis de partage donné par Philippe Franeau, chevalier, baron de Gommegnies, et Catherine Barbe d'Yve, conjoints, pour le partage de leurs biens entre leurs six enfants.

1654, 2 mai. Testament conjonctif des mêmes.

1654, 30 mai. Supplément d'avis de père et de mère des mêmes.

1657, 9 février. Ordonnance de la cour féodale de Mons, portant entérinement de deux lettres de rapport de la terre de Braine le Comte au profit de Philippe Franeau, chevalier, seigneur de Hyon, etc.

1657, 5 novembre. Lettre de Philippe IV, roi d'Espagne, portant déclaration que Maximilien Franeau, chevalier, seigneur de Templeuve, doit jouir, lui et ses descendants, des prééminences et exemptions de l'ancienne noblesse.

1661, 26 mars. Testament de Catherine Barbe d'Yve, veuve de Philippe Franeau, baron de Gommegnies.

1663. Certificat constatant que Jean Antoine de Franeau Hyon, seigneur d'Arbre et d'Attre, est décédé vers la fin de l'année 1663.

1666, 28 décembre. Contrat de mariage de Philippe Franeau, baron de Gommegnies et d'Anne Isabelle d'Arlin. — Avis de père et de mère des mêmes. — Compte du douaire de Gommegnies d'Anne Isabelle d'Arlin.

1668, 16 janvier. Sentence de la cour souveraine de Mons sur un procès entre la dame de Franeau Hyon et le seigneur de Fontaine.

1669, 15 juillet. Acte de baptême d'Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, né à Mons.

1675, 20 avril et 21 août. Acte de constitution et de paiement de la dot d'Hélène Alberte de Franeau Hyon, au profit du couvent de la Visitation Sainte Marie, à Mons, où elle avait été admise en 1671.

1676 à 1677. Lettre ou supplique au roi de France, Louis XIV, par laquelle Philippe de Franeau Hyon, baron de Gommegnies, sollicite sa grâce de la sentence d'exil prononcée contre lui par Sa Majesté pour cause politique.

1677. Lettre ou supplique adressée à l'intendant du Hainaut par Philippe de Franeau Hyon, chevalier, baron de Gommegnies, pour obtenir un brevet de maintenue en la possession de ses biens dans la châtellenie d'Ath, et notamment de son château et de ses biens d'Attre.

1677, 22 janvier. Mémoire justificatif de la noblesse de Maximilien de Franeau, écuyer, seigneur de Templeuve.

1679, 11 juin. Quittance donnée par la supérieure des religieuses bénédictines de la Paix Notre Dame, à Mons, pour solde et rachat d'une rente de 300 florins donnée à ce monastère par madame de Franeau Hyon, pour la dot éléemosinaire de Marie Catherine de Franeau, sa fille assurée, lors de la profession de cette religieuse, le 7 février 1666. Marie Ca-

therine, qui devint la quatrième abbesse du couvent, était connue sous le nom de dame Marie de l'Enfant Jésus ; elle mourut le 16 février 1692.

1681, 24 septembre. Procuration donnée à Frédéric Alexandre Bosquet, prêtre, et Pierre Paul de Marbaix, par Philippe de Franeau Hyon, vicomte de Canteleu et du Quesnoy, baron de Gommegnies, etc., pour déshériter ce dernier de divers biens de mains fermes devant être rendus après sa mort, et actes de la déshéritance de ces biens.

Même date. Avis de partage entre leurs sept enfants, de Philippe de Franeau Hyon et d'Anne Isabelle d'Arlin, sa femme.

1682, 21 février. Acte d'attribution, par le bailliage royal du Quesnoy, à Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, chevalier, baron de Gommegnies, du tiers des revenus de la terre de Gommegnies, pour sa provision de vivres, comme l'avait, du reste, fait son père, cette terre étant tenue en saisie.

1692, 9 avril. Bail de biens, à Canteleu, paroisse de Viollain, appartenant à Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, baron de Gommegnies, comme vicomte de Canteleu.

1697, 22 avril. Quittance des droits d'enregistrement des armoiries du comte de Gommegnies.

1698, 20 juillet. Contrat de mariage d'Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, baron de Gommegnies, vicomte de Canteleu et du Quesnoy, et d'Isabelle Maximilienne d'Yve.

1703, 14 septembre. Testament de Philippe René d'Yve, baron d'Yve, gouverneur de Bruges.

1704, 23 juillet. Codicille de Jean Philippe René d'Yve, vicomte de Bavay, baron d'Ostiche.

1706, 27 novembre. Avis de partage d'Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, baron de Gommegnies et d'Isabelle Maximilienne d'Yve, sa femme, entre leurs enfants.

1709, 1er et 2 avril. Lettres accordées par Louis XIV, roi

de France, en faveur d'Albert Michel Joseph Franeau, seigneur de Hyon, baron de Gommegnies, portant érection de cette terre en comté.

1709, 10 novembre. Acte baptistère de Nicolas Joseph de Franeau Hyon, né à Gommegnies.

1711 à 1725. Epitaphes de Michel Albert Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies et de Maximilienne Isabelle d'Yve, sa femme, dans l'église paroissiale de Gommegnies.

1716, 7 août. Transaction faite par Philippe Joseph d'Yve, chanoine de la cathédrale de Tournai, comme oncle et tuteur des enfants du comte de Gommegnies et d'Isabelle Maximilienne d'Yve, pour terminer un procès au sujet de deux rentes dues sur les biens provenant de la succession de la maison de Béthune.

1725, 10 novembre. Testament d'Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, chevalier, seigneur et comte de Gommegnies, vicomte de Canteleu et du Quesnoy, pair du Cambrésis, seigneur de Blargnies.

1725 à 1741. Epitaphes d'Albert Michel Joseph de Franeau Hyon et de sa femme dans l'église de Gommegnies.

1728, 22 novembre. Acte d'adhéritance et de relief d'un fief tenu de la seigneurie de Hyon, par François Philippe Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies.

1736, 11 février. Contrat de mariage de François Philippe Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, et de Marie Anne Eugénie Louise de Croix.

1736, 11 septembre. Testament de Claire Joseph de Franeau Hyon et de Gommegnies.

1737, 20 janvier. Son codicille.

1737, 15 février. Son extrait mortuaire.

1741, 18 août. Contrat de mariage de Nicolas Joseph de Franeau Hyon et de Marie Catherine Ignace Boulé de Marsi.

1742. Demande adressée à M. de Breteuil, ministre de la

guerre, par Jacques Adrien Joseph de Franeau Hyon, vicomte de Canteleu, pour obtenir la croix de Saint Louis.

1743. Supplique du vicomte de Canteleu, adressée par le ministre de la justice, garde des sceaux, pour obtenir l'autorisation d'acheter un régiment.

1745. Supplique de François Philippe Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, au comte d'Argenteau, ministre et secrétaire d'état et de la guerre, pour obtenir un dédommagement des pertes éprouvées dans les deux campagnes précédentes.

1745, 22 mars. Déclaration du magistrat de Mons attestant que François Philippe Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, jouit, comme ses ancêtres l'ont fait, des priviléges des anciens nobles et que lui-même est encore dans la chambre de noblesse des états de Hainaut.

1749, 5 juillet. Avis de père et de mère pour le partage entre leurs enfants des biens de Nicolas Joseph de Franeau Hyon, chevalier, seigneur de Hyon et de Marie Catherine Ignace Boulé de Marsi.

1750, 28 février. Avis de père et mère et partage conjonctif de François Philippe Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies et de Marie Eugénie Louise de Croix.

1750, 4 juillet. Acte baptistère de Théodore Joseph de Franeau Hyon.

1753, 28 février. Acte de réception, par les administrateurs de la noble famille à Lille, dans cet établissement, d'Aimée Rose Josèphe de Franeau Hyon, fille de Nicolas Joseph.

1754, 7 et 11 octobre. Testament de François Philippe Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, avec des codicilles datés 13, 15 et 18 février 1755.

1757, 20 avril. Acte de relief de Nicolas Joseph de Franeau Hyon, chevalier, seigneur du fief de Petit Hansart, relevant de la seigneurie de Hyon.

1768, 29 février. Brevet de sous-lieutenant dans le régiment de Lyonnais à Théodore Joseph de Franeau Hyon. Accordé par Louis XV.

1773, 7 avril. Brevet de lieutenant au régiment de Lyonnais, délivré par le roi Louis XV à Théodore Joseph de Franeau Hyon.

1777, 16 janvier. Généalogie, avec armoiries, de la famille de Franeau, attestée par les notables de l'ordre de la noblesse.

1779, 8 avril. Brevet de lieutenant, accordé par Louis XVI à Théodore Joseph de Franeau Hyon, à la compagnie de Lagace, régiment du Maine-infanterie.

1783, 18 janvier. Brevet de capitaine en second dans le même régiment, délivré par le roi Louis XVI à Théodore Joseph de Franeau Hyon.

1783, 14 août. Diplôme accordant à François Ferdinand Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, le pouvoir de décorer ses anciennes armoiries d'un manteau ducal.

1784, 5 juin. Brevet de capitaine en second de la compagnie de grenadiers au régiment du Maine-infanterie, délivré par le roi Louis XVI à Théodore Joseph de Franeau Hyon.

1787, 5 septembre. Note envoyée au gouvernement impérial, par François de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, sur un appointement du conseil de Hainaut, du 15 juin 1787, portant exclusion provisionelle du ci-devant, intendant de l'assemble des États du pays de Hainaut.

1787, 31 octobre. Mémoire adressé au gouvernement impérial, par François de Franeau Hyon, comte de Gommegnies.

1787, 3 novembre. Représentation du même, au gouvernement impérial, sur l'impossibilité de reprendre son ancienne place de chevalier de la cour, après avoir exercé celle d'intendant du cercle de Hainaut.

1789, mai. Etat des services de Théodore Joseph de Franeau Hyon, capitaine au 28e régiment d'infanterie.

1791, 3 avril. Son brevet de chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, accordé par le roi Louis XVI.

1795, 5 mai. Acte de décès d'Eugène Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, lieutenant-colonel au régiment de Latour-dragons, mort à Dillenbourg (Nassau), 5 mai 1795.

1803, 17 juillet. Avis de mort de François Ghislain Joseph de Franeau Hyon de Gommegnies.

An XI, 28 janvier. Contrat de mariage entre Théodore Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies et Marie Charlotte Waudru Obert Quevy.

An XII, 13 pluviose. Contrat de mariage entre Constant Fidèle Du Val de Beaulieu, maire de Mons, et Catherine Antoinette Franeau de Gommegnies.

1806, 26 décembre. Déclaration de la même, d'après les titres qu'elle possédait dans ses archives, de faits justificatifs de la noblesse de la famille de Franeau de Gommegnies.

1806, 27 décembre. Déclaration de Théodore Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, constatant la remise par la baronne Du Val de Beaulieu, née Franeau de Gommegnies, de divers titres de chevalerie et autres concernant la famille de Franeau.

L'énumération qui précède n'a point spécialement pour objet la nomenclature des titres principaux se rattachant à la généalogie de la maison de Franeau. Son but principal est de réunir un faisceau des preuves nécessaires pour établir légalement sa filiation dans les provinces Belgiques et sa position de noblesse à travers toutes les époques qu'elle a traversées.

Indépendamment des preuves et des titres dont la production a été opérée dans toutes les circonstances où les membres de la maison de Franeau ont été appelés à faire valoir

leurs droits nobiliaires, nous possédons sa généalogie officielle et attestée, établie, à Paris, le 15 mai 1675, par le seigneur de Waldancourt, chevalier, généalogiste ordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne (1).

Le nom de Franeau s'est également transmis, de degré en degré, sans modification réelle à travers ses nombreuses générations. Il provient de la seigneurie de Frenel, en Angleterre, le plus ancien de tous ses apanages. Ce nom a été conservé dans sa forme primitive par la branche restée en Angleterre, où elle brille du plus pur éclat. Jean Franeau, écuyer, seigneur d'Harwick, qui vint s'établir dans nos provinces vers 1307, avec Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, dont il avait chaleureusement épousé la cause, céda à la coutume du temps en traduisant son nom dans sa langue nouvelle, et tous ses descendants, en ligne directe, comme en ligne collatérale, ont conservé la même désignation.

Cette ancienne et illustre maison continue donc en ligne directe, légitime et masculine les anciens seigneurs de Frenel, en Angleterre. Elle a produit, dans ce pays un grand nombre de chevaliers valeureux, chefs de la milice, notamment Richard Frenel, seigneur dudit lieu et d'Harwick, capitaine général des Cantorbériens pendant la guerre contre les Français, qui donna tant de preuves de sa valeur à la bataille de Clifford, où le roi Henri d'Angleterre obtint la victoire, qu'il mérita d'être armé chevalier par les mains du roi et d'être surnommé par excellence *Cryer*, qui signifie *Crieur*, à cause des cris de vaillance et de ralliement qu'il poussa dans la mêlée pour raffermir l'ardeur des siens. Eustache, seigneur de Frenel, Harwick et Fockinghem, son fils et toute sa pos-

(1) Ce monument si précieux pour l'histoire de la famille a été barré à l'encre noire dans toutes ses parties à l'époque de la grande tourmente révolutionnaire. Cette mutilation, qui n'a point sensiblement altéré le texte, était une mesure de précaution que l'événement n'a pas justifiée.

térité imitèrent ses nobles exemples ; ils contractèrent, en Angleterre d'illustres alliances avec les maisons de Varennes, Meulent, Bucton, Omallun, Homme, Franford, Beauchamp, Sinclaix, Shawe, Marre, Verre, Done, Ufford, Bolein, Bronne, Middelton, Oisel, Cornwalle, Corbet, Tirrel, Olmesteck, Norys, Foorde, Stampfort, Saliston, Sulyard, Napier, Dau, Jernegan Somerleton, Neuille, etc., aux Pays Bas, ils contractèrent des alliances non moins glorieuses avec les nobles maisons de la Haye, Santines, Harchies, Noyelles, Quiefrize, Loyaucourt, Renesse, Trestondant, Crehen, Renarbaix, Manuy, Buignies, le Loge, Druart, Bouzenton, le Poyvre, du Bois, Warnier, du Quesnoy, Werchain, du Crocq, Haussin, Genly, Hallet, du Payage, Bovines, Fourneau, Gueffier, Perchenal, la Plancque, Jauwans, Hannart, Wandart, Deschamps, Vinchant, François, Joye, Pottier, Canfain, Marconville, Prevost de le Vall, la Barre, Bachelier, van der Burcht, barons d'Oisy de la maison de Tournay, Amand, la Cattoire, Guevy, Landas, Aparisis, La Dienne, Oresmieux, Roland, Medina, Reina, du Maretz, Delneuf, Milet, van der Piet, du Fosset, Longcourtil, Roisin, Bellevalet, Semerpont, Yve, Rose, Arlin, barons de Bornival, Rodoan, barons de Fontaine, Dervillers, maison très-noble et ancienne, sortie en ligne masculine de l'illustre maison de Fiennes, Croix Dadidzeele, Chasteler, Kerchem Rocqueghem, Laverne de Rodes, Desandruin, Goegnies, barons de Namur, Lannoy, Boulé de Marsi, Obert, Mercy d'Argenteau, etc. En France, où la génération actuelle s'est fixée, nous la retrouvons alliée avec autant d'éclat et de grandeur : Guisable de Lacotte, du Tertre, Valence, continuent avec Franeau de Gommegnies, les traditions d'honneur et de belles actions qu'ils ont puisées dans l'utile histoire de leurs familles.

De pure noblesse d'épée, la maison de Franeau s'est rendue célèbre, non seulement dans les armes, mais aussi dans

l'église, dans les conseils de la couronne et dans la haute magistrature.

I. Wolkier Frenel, seigneur de Frenel, en la comté de Pembroke, au royaume d'Angleterre, eut un fils, Richard, qui suit, II.

II. Richard Frenel, créé chevalier, par le roi d'Angleterre Henri Ier, le 3 juin 1188, seigneur de Frenel et de Harwick, fut surnommé *the Cryer*, *le Crieur*, à la bataille de Clifford, contre les Français. Pour rallier au combat et porter avec ensemble, devant l'ennemi le contingent des Cantorbériens qu'il commandait, il criait d'une voix si puissante Enghelant! Enghelant! qu'il reçut aussitôt le surnom sous lequel il est connu dans l'histoire. Dans cette bataille célèbre, qui dura quinze heures et qui coûta sept mille trois cents morts aux Français vaincus par les Anglais, Richard Frenel donna tant de preuves de sa valeur et de son génie militaire qu'en récompense de cette belle conduite le roi Henri voulut l'armer chevalier de sa propre main et le même jour. (Voir *Chronique d'Angleterre*, folio 371, par Thomas Précy, qui désigne aussi, dans son œuvre, le père et la femme de Richard).

Richard Frenel épousa Cécile de Varennes dont un fils, Eustache, qui suit, III.

III. Eustache Frenel, seigneur du nom, de Harwick et Fockinghem, second des quatre justiciers d'Angleterre, adjugea, à ce titre la comté de Mortaing, confisquée au profit de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie, et en priva Robert, comte dudit lieu, pour cause d'attentat sur la personne de Jean sans Terre, prince d'Angleterre, frère du roi, et pour cause d'intelligence rebelle avec Alexandre, roi d'Ecosse (Voir la Chronique de Thomas Précy, folio 372).

La même chronique rapporte qu'Eustache Frenel épousa

Eléonore de Meulent, punie de mort par son mari, l'an 1223, qui la soupçonnait coupable d'adultère avec le roi, et dont il eut deux enfants, savoir :

A. Raoul, qui suit, IV, et continue la branche anglaise.

B. Henri, fondateur de la maison de Franeau, en Hainaut, dans les Pays Bas et en France.

IV. Raoul Frenel, seigneur du nom et de Fockinghem, massier royal au couronnement de Henri III, roi d'Angleterre, duc de Guyenne et de Normandie, ce qu'atteste l'histoire de Henri III, épousa, selon la chronique de la maison de Bucton, Suzanne Bucton, fille d'Herfastre, seigneur de Rostock en la comté de Suffi, et de Bérengère de Halliston, morte en 1231 et inhumée avec son mari à l'église de Chester, sous une tombe de trois pieds d'élévation ornée de leur effigie en bronze, dont un fils, Etienne, qui suit, V.

V. Etienne Frenel, seigneur du nom et de Fockinghem, trésorier d'Angleterre, décapité dans la Tour de Londres, en 1287, par ordre d'Edouard Ier, roi d'Angleterre « auquel, dit la chronique, il s'étoit opposé dans le dessein qu'il auroit de iouyr par voye illicite de sa fille Yolente, laquella estoit estimée la plus belle de son temps », épousa Elisabeth, fille de don Dermicio, baron de la Vallée d'Omallun au royaume d'Irlande, et d'Euphémie Preston, fille de David, seigneur de Gelweck, dont trois enfants, savoir :

A. Archenbault Frenel, Ier du nom, seigneur de Frenel, religieux bénéditin, puis évêque d'Esrin, « ne renonça pas seulement aux grands « biens qu'il devait posséder du droit de sa naissance, mais encore aux « belles charges qu'il exerçait à la cour du roi d'Angleterre, pour ser- « vir Dieu dans l'ordre de Saint Benoît, hors duquel il fut tiré six ans « après, à cause de sa sainte vie, et fut béni évêque d'Esrin. »

B. Dermicio, qui suit, VI.

C. Yolande, épousa Henri Franford, chevalier. « Elle était douée d'une « beauté si admirable, que le roy Édouard en fut saisy d'amour, et la

« poursuivit par voyes infâmes ; mais sa vertu et les obstacles qu'ap-
« porta son père, lui garantirent son honneur, et elle fut depuis femme
« d'un noble chevalier, nommé Henry Franford. »

VI. Dermicio Frenel, seigneur du nom, de Fockinghem, etc., après le transport que lui en fit son frère lors de son entrée en religion, mort en Normandie et inhumé avec sa femme dans l'église de Fécamp dont il fut le bienfaiteur, épousa Alpie Homme, fille de David, seigneur de Wadderborne, en Ecosse, et de Marguerite, comtesse d'Argile, dont trois enfants, savoir :

A. Archenbault, IIe du nom, qui suit, VII.

B. Euphémie, épousa Lionel de Sainclair, seigneur de Belimgham, châtelain d'Ackefort, où il fut tué par les rebelles.

C Edwige, morte en 1359, abbesse de l'ordre de Saint Basile, en Écosse.

VII. Archenbault Frenel, IIe du nom, ainsi nommé sur les fonts de baptême en mémoire d'Archenbault, évêque d'Esrin, son oncle, lequel lui fit donation de la baronnie d'Exonne, en avancement d'hoirie, seigneur de Frenel, de Fockinghem, de Hartford, épousa Adelise Beauchamp, fille de Richard, dont quatre enfants, savoir :

A. Archenbault, IIIe du nom, qui suit, VIII.

B. Robert Frenel, seigneur de Hartford, après son frère aîné, conseiller de l'amirauté d'Angleterre, mort sans alliance à Plymouth.

C. Jean Frenel, seigneur de Hartford, après la mort de son frère Robert, épousa Marguerite, fille de N, comte de Marre, gouvernante de Philippotte, princesse d'Angleterre, depuis reine du Danemark. Sa descendance féminine contracta d'illustres alliances, dénommées après la postérité d'Archenbault III.

D. Anne, épousa Raymond Verre, comte de Greenwich, seigneur d'Armiston, en la comté de Sussex, dont elle eut dix neuf enfants.

VIII. Archenbault Frenel III, baron d'Exonne, seigneur de Frenel et de Fockinghem, mort en 1409, chambellan du roi

d'Angleterre, Henri V, dont il traita le mariage avec Isabelle de France, épousa Thérèse Shawe, dont trois enfants, savoir :

A. Archenbault, IVe du nom, qui suit, IX.

B. David FRENEL, capitaine des navires anglais dans le Levant, chevalier de l'ordre de Rhodes, mort à Négrepont en combattant contre les infidèles.

C. Wolmar, qui suit, IX *bis*.

IX. ARCHENBAULT, IVe DU NOM, LORD FRENEL ET D'EXONNE, surnommé *Pothon Blaid*, c'est-à-dire le Robuste, épousa Hélène, fille de messire Biridd Dohe, seigneur de Walham, en la comté de Chester, dont un fils unique, sire Thomas, qui suit, X.

X. SIRE THOMAS FRENEL, chanoine et archidiacre de Saint Paul, à Londres, puis abbé de Latimer et aumônier du roi, tué au château de Hamptomcourt, par le parti des godwins, en 1489.

IX *bis*. WOLMAR FRENEL, chevalier, baronnet d'Angleterre, seigneur de Fockinghem, mort en 1469, grand veneur des forêts de Windsor, par lettres patentes de Henri VI, roi d'Angleterre, en date du 3 août 1459, épousa : 1° Catherine d'Ufford; 2° Anne Bolein.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Archenbault, Ve du nom, qui suit, X.

Il eut du second lit une fille, savoir :

B. Dorothée, héritière de Kildar, épousa messire Robert d'Oisel, vicomte de Ludnan, seigneur de Pennant, en la comté de Nortfolk, fils de messire Robert, seigneur normand, dont un fils :

Robert d'OISEL, chevalier, vicomte de Ludnan, seigneur de Pennant, Kildar, gentilhomme de la chambre du roi Henri d'Angleterre, puis amiral et gouverneur, pour le roi de la Nouvelle York, où il mourut sans alliance, en 1521.

X. ARCHENBAULT V, LORD FRENEL ET D'EXONNE, seigneur de Fockinghem, servit longtemps dans la guerre contre les Ecossais et fut tué par Thomas, seigneur de Middelton, frère de sa femme, qui était du parti des godwins. Il avait épousé Marie de Middelton, dont un fils unique, Foulcque, qui suit, XI.

XI. FOULCQUE, LORD FRENEL ET D'EXONNE, surnommé le Noir, seigneur de Fockinghem, fit bâtir le château fort de Fockinghem où il entretenait à ses frais cinquante hommes de garnison, ce qui fut un prétexte pour Henri VI de confisquer le château qu'il convoitait. La forteresse, cependant lui fut rendue par l'intercession et les instantes prières de la reine Jeanne Seymour. Il avait épousé Marie Corbet, dont deux enfants, savoir :

A. Archenbault, VIe du nom, qui suit, XII.
B. Catherine, épousa : 1° Hector Foorde ou Fworde, seigneur de Bughsorty, des anciens comtes de Montgeorg, et 2° Simon Norys, colonel d'un régiment d'infanterie écossaise.

XII. ARCHENBAULT VI, LORD FRENEL ET D'EXONNE, seigneur de Fockinghem, découvrit les mines d'argent au comté de Galles en Angleterre, il épousa Esther d'Olmesteck, dont un fils, Archenbault, VIIe du nom, qui suit, XIII.

XIII. ARCHENBAULT VII, LORD FRENEL, seigneur de Fockinghem, qui vendit Exonne au comte d'Arondel, épousa Marguerite Saliston, dame d'honneur de la reine Elisabeth, qui lui fit trancher la tête à la tour de Londres, parce qu'elle aurait voulu quitter la religion comme l'avait fait Archenbault, son mari. Il en eut un fils unique, Edouard, qui suit, XIV.

XIV. EDOUARD, LORD FRENEL, seigneur de Fockinghem, épousa : 1° Eve Napier; et 2° Anne Dau, fille de Bleddin, prince de Powys.

Il eut de ses deux mariages vingt enfants, dont la race s'est continuée en Angleterre et y occupe un rang très distingué.

Branche anglaise féminine.

VIII. Jean Frenel, seigneur de Frenel, après la mort de son frère Robert, épousa Marguerite, fille de N., comte de Marre, gouvernante de Philippotte, princesse d'Angleterre, depuis reine de Danemark, dont une fille unique, Agathe, qui suit, IX.

IX. Agathe Frenel, épousa Théodoric Robert Bucton, seigneur de Broome, à la comté de Suffl, un des quatre justiciers d'Angleterre, au temps du roi Henri, dont une fille unique, Philippotte, qui suit, X.

X. Philippotte Bucton, fille unique et héritière de Robert Bucton, épousa Jean Cornwalle, fils unique et héritier de Thomas. Elle fonda, après la mort de son mari, un ermitage près de Suffolk, où elle se retira avec deux de ses filles, menant une vie fort exemplaire. Elle eut de Jean Cornwalle, entre autres enfants, un fils Thomas, qui suit, XI.

XI. Thomas Cornwalle de Broome, chevalier, épousa Philippine, fille héritière d'Edouard Tirrel, chevalier, seigneur de Downham, dans la comté d'Essex, dont elle eut, entre autres enfants, un fils, Guillaume, qui suit, XII.

XII. Guillaume Cornwalle de Broome, conseiller du parlement d'Angleterre, épousa Elisabeth, fille héritière de Jean Stampfort, dont, entre autres enfants, il eut un fils, Jean, qui suit, XIII.

XIII. Jean Cornwalle de Broome, chevalier, maître d'hôtel du prince Edouard VI, épousa Marie Sulyard, fille

d'Edouard, seigneur des Otes, dans la comté d'Essex, dont il eut, entre autres enfants, un fils, Thomas, qui suit, XIV.

XIV. Thomas Cornwalle de Broome, chevalier, contrôleur de l'hôtel de la reine Marie, conseiller de son conseil privé, épousa Anne, fille de Jean Jernegan de Somerleton, dont, entre autres enfants, il eut un fils, Guillaume l'aîné, qui suit, XV.

XV. Guillaume Cornwalle de Broome, chevalier, fils aîné et héritier de son père, épousa Lucie, troisième fille de Jean Neuille, baron de Latimer, et de Lucie, fille d'Henri, comte de Wigam, sœur de Catherine Neuille, femme d'Henri, comte de Nurthumbrie, chevalier de l'ordre de la Jarretière, dont belle et nombreuse postérité dans la noblesse anglaise.

Branches belges.

—

BRANCHE AINÉE, ÉTEINTE.

IV. Henri, Ier du nom de Franeau, seigneur de Harwick, en la comté de Pembroke, en Angleterre, mort en 1280 et inhumé avec sa femme dans le chœur de l'église de Sainte Waudru, à Mons, fut dans son temps un des plus valeureux chevaliers de la cour de Henri, roi d'Angleterre; mais il abandonna cette cour après être tombé en disgrâce pour avoir tué, en combat singulier, lord Aliston, son cousin. Il se retira aux Pays Bas et entra au service de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, alors en guerre avec la comtesse Marguerite, sa mère.

Henri Franeau épousa Beatrix, fille du seigneur de la Haye, morte en 1260, dont quatre enfants, savoir :

A. Monet ou Simonet Franeau, fit le voyage d'outre mer, et fut créé chevalier de l'ordre de Chypre, où il fut accrédité par Guy de Dampierre, comte de Flandre, auprès du roi, qui le nomma chambellan d'Amoury, son fils cadet, usurpateur du royaume sur son frère aîné. Cette conduite indigna le pape, au point que Simonet, partageant le ressentiment du Saint Père, tua Amoury. Il mourut peu de temps après, sans alliance, fort regretté par toute la noblesse de Chypre.

B. Jean, Ier du nom, qui suit, V.

C. Willeaume Franeau, mort en 1337, d'après l'obituaire de l'abbaye de Cartimpré, en Cambrésis, prêtre et chanoine de la cathédrale de Notre Dame de Cambray, bienfaiteur de l'abbaye de Cartimpré.

D. Ida, inhumée, avec son mari dans le chœur de l'abbaye de Maroilles, épousa Jean, seigneur de Noyelles, au pays de Hainaut.

La généalogie de la maison de Noyelles la désigne comme fille de Henri Frenel dit Franeau, seigneur de Harwick.

V. Jean Franeau, Ier du nom, seigneur de Harwick, mort en 1329, au service de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, qu'il suivit dans toutes ses guerres, où il se distingua par ses grands faits d'armes, et notamment au siége et au sac du château de Berendorp en 1303, épousa : 1° Alison de Santines, héritière de Flavigny ; et 2° Marie de Harchies.

Il eut du second lit deux enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, VI.

B. Edouard Franeau, châtelain du fort et château d'Escaudeuvre lez Cambrai, par commission d'Albert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, en date du 6 mai 1393, épousa Agnès de Loyaucourt, fille de Jean, seigneur de Loyaucourt, et de Marie de la Croix, dont il n'eut pas d'enfants.

VI. Henri Franeau, seigneur de Flavigny, mort en 1389, vendit en 1344, pour quinze cents livres sterling au comte de Castelmare, dont les descendants actuels la possèdent encore, sa seigneurie de Harwick, érigée en baronnie, par Charles Ier, roi d'Angleterre, en 1639 (Voir *Pearage book*, au mot Castelmare).

Henri Franeau épousa Alaïde Quiéfrize, fille d'Emont Quiéfrize, seigneur du Doncq, dont trois enfants, savoir :

A. Baudouin FRANEAU, écuyer, conseiller et maître des requêtes de Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, passa en Hollande avec la comtesse Jacqueline, et peu de temps après, fut tué dans un combat livré le 13 janvier 1427, par l'armée de sa souveraine contre les troupes du duc de Bourgogne. Il mourut sans alliance.

B. Jean, Ier du nom, qui suit, VII.

C. Anoise, dame et héritière en partie de la seigneurie de Flavigny' morte en 1402, et inhumée près de son mari sous le chœur de l'église de Saint Nicaise, à Mons, avec épitaphe et armoiries, épousa Guy de Trestondant, chevalier bourguignon, gentilhomme de la cour de Philippe le Hardy, duc de Bourgogne, comte de Flandre, mort en 1405, et inhumé près de sa femme.

VII. JEAN FRANEAU, IIe du nom, seigneur de Flavigny, créé chevalier, par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, au siége de Dinant, en 1420, épousa, comme l'atteste un titre de la maison de Renesse, de l'an 1467, Ida de Renesse, héritière de la seigneurie de Warendreck en Hollande, dont quatre enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, VIII.

B. Vincent FRANEAU, docteur ès lois et en théologie, chanoine de Tournai, où il bénéficia le collège de Saint Paul.

C. Aldegonde, épousa : 1° Tassart de Manuy, écuyer, seigneur de Thérissart, mort sans hoirs en 1407 ; et 2° Jacques de Buignies, seigneur de Provel, fils de Rasse et de Nicole de Silly.

D. Yolande, épousa Guillaume de la Loge, greffier du bailliage de Hainaut, fils de Guillaume et de sa première femme.

VIII. HENRI FRANEAU, écuyer, seigneur de Warendreck, en Hollande, fief qu'il aliéna de la vicomté de Leyde, en 1473, comme il appert par le registre de la cour féodale de la vicomté de Leyde, où il est qualifié du titre de « *Jonkheer*, fils « de noble et discret seigneur Jean Franeau, seigneur dudit « Warendreck. »

Dom Philippe d'Alsigny, moine de l'abbaye de Cambrai et savant généalogiste, affirme qu'il fut marié deux fois. Il épousa : 1° Anastasie de Crehen, et 2° Anoise de Renarbaix, morte en 1485.

Il eut du second lit trois enfants, savoir :

A. Claude, Ier du nom, qui suit, IX.

B. Jeanne, épousa : 1° Robert de Bouzenton, chevalier, seigneur de la Tour, à Boussoit sur Sambre ; 2° Jacques le Poyvre, écuyer, échevin de Valenciennes, fils de Jacques ; et 3° Florent du Bois, écuyer, fils de Guillaume du Bois, vicomte de la Hargerie.

C. Eléonore, religieuse à l'abbaye noble d'Espinleu, abbesse de l'abbaye de Salsinne.

L'historien de la maison de Franeau l'apprécie en ces termes :

« Sa sainte vie fut si recommandable en la cour de l'em- « pereur Maximilien, qu'elle mérita d'estre desnommée à la « prélature de l'abbaye de Salsinne en la comté de Namur, « comme tesmoigne le registre du conseil des Mercèdes du « dit empereur. »

IX. Claude Franeau, Ier du nom, écuyer, seigneur de Warendreck, fief qu'il vendit, du consentement de sa femme et de ses enfants, au seigneur de Duyenvoorde, comme l'atteste un titre de l'an 1471, dans lequel Claude déclare : « Avoir succédé cette seigneurie de son père et ayeul Henri et Jean Franeau et que son dit ayeul l'avait acquise par achapt du seigneur de Wassenaere et il fait la dite vente du consentement de Marie Druart, sa femme et de Jean, son fils. »

Il eut de son mariage avec Marie Druart, cinq enfants, savoir :

A. Claude Franeau, IIe du nom, céda son bien à son frère Jean, et se rendit d'église. Il fut pasteur de Montigny, devint chanoine de Soignies et protonotaire du Saint Siége.

B. Jean, IIIe du nom, qui suit, X.

C. Yolande, distribua tout son bien aux pauvres et se fit religieuse dans la forêt de Mormal, où elle mena une sainte vie.

D. Vincent FRANEAU, chevalier du Saint Sépulcre, « estant », dit son « histoire, émeu de dévotion, fut à la Terre Sainte visiter le Saint Sé« pulcre de Notre Seigneur Jésus Christ, en Jérusalem, où il fut créé « chevalier dudit Saint Sépulcre. »

Il épousa Anne du Quesnoy, dont il eut deux enfants :

a. Denis Franeau, écuyer, seigneur de Harlebois, maître d'hôtel du duc de Croy, épousa Marie Hallet.

b. Gillette, épousa : 1° Hermès, seigneur du Payage, chevalier ; et 2° Jean de Bovines.

E. Renfroy, epousa Émery de Werchain, dit de Saint Michel, seigneur de Mauve, se fit religieuse après son veuvage, et prononça ses vœux à l'abbaye de Beaupré, en Flandre.

X. JEAN III FRANEAU, seigneur de Hautbois, etc., écuyer, conseiller et voué ou défenseur de l'abbaye de Saint Ghislain, créé chevalier par lettres patentes de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, données à Arras, le 1er août 1475, mort à Saint Ghislain, le jour de la fête de Saint Martin, en novembre 1503, et inhumé avec sa femme à Saint Ghislain, est nommé fils de Claude Franeau et de Marie Druart, dans la lettre de vente de la seigneurie de Warendreck à laquelle il donna son consentement. Cet acte le qualifie, de même que son père, du titre de *jonkheer*, c'est-à-dire d'écuyer.

En rapportant le texte des lettres patentes de chevalerie accordées à Jean Franeau par Charles le Téméraire, le 1er août 1475, M. F. V. Goethals, dans son *Miroir des Notabilités nobiliaires*, etc., fait précéder et suivre cette citation de deux phrases dubitatives :

« On assure, dit-il, qu'il a été fait chevalier par le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, le 1er août 1475. » Puis il ajoute : « Il est à remarquer que ces lettres de chevalerie ne sont connues que depuis le XVIIIe siècle. »

Cette insinuation, énoncée sous une double forme, doit être

repoussée avec énergie par une famille qui n'émet point de prétentions hasardées et ne se donne aucun titre qui ne se fonde sur des preuves palpables et convaincantes. Ainsi, on ne se borne point « à assurer » que Jean Franeau fut créé chevalier par Charles le Téméraire, le 1er août 1475, on le FAIT VOIR ; et il est si peu vrai de dire « ces lettres de chevalerie ne sont connues que depuis le XVIIIe siècle » que *l'original en parchemin est conservé dans les archives de la famille*, à l'étude de maître Desenfant, notaire à Gommegnies, arrondissement d'Avesnes.

« CHARLES, par la grace de Dieu, duc de Bourgogne, etc., savoir faisons que nous, considérant les vertus et bonnes mœurs qui par aucuns nos serviteurs spéciaux nous ont été relatées être en la personne de noble homme Jean Franeau, seigneur de Hautbois, conseillés et avoués de l'abbaye de Saint Ghislain, en notre pays de Hainaut, lequel est de honorable état et condition, extrait de noble génération, originaire d'Angleterre, et vivant catholiquement, comme Claude Franeau, son père, Henri et Jean Franeau, son ave et vieil ave, dont ce dernier auroit moult loyalement servi mon seigneur et très-honoré père le duc Philippe de Bourgogne, que Dieu absolve, de capitaine de ses arbalétriers en la guerre qu'il eut à l'encontre les Liégeois en laquelle il auroit signalé son courage et bonne conduite. Pour lesquelles causes étant ledit Jean digne d'être extollé et avancé en honneur, l'avons pour nous, nos hoirs et successeurs, créé et créons chevalier, de notre certaine science et grâce spéciale, etc., Arras, 1er août 1475. »

Ces lettres originales, signées CHARLES et SCELLÉES, sont classées séparément dans les archives susdites, IVe division, D. n° 5.

Précédemment en 1469, Jean Franeau avait comparu comme homme de fief, à la cour de Mons. L'acte qui le men-

tionne débute comme suit : « Nous, Jehan Frasneau, Martin Warnier, dit Pierart, et Jehan Testart, savoir faisons à tous que par devant nous, qui pour ce y fumes spécialement appelés, comme hommes de fief à très-haut et très-puissant prince et notre très-redouté et prince, monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, se comparurent personnellement Jehan Coppin, fils qui fut Jehan, demeurant à Saint Ghislain, et Jean Barbiriau le Jeune, etc., Mons, 17 octobre 1469. » Le sceau de Jean Franeau, en cire verte, représente une licorne saillante. L'écu est soutenu par une dame. Primitivement l'écu était supporté par deux griffons d'or; il le fut ensuite par deux dames vêtues en costume de cour du XIII[e] siècle. Il est aujourd'hui supporté par des lions d'or, armés et lampassés de gueules.

En décrivant le scel de Jean Franeau, Félix Goethals fait remarquer que l'écu n'a point de cimier. Nous trouvons cependant que d'autres titres, antérieurs à Jean Franeau, reproduisent uniformément pour cimier, (ce signe héraldique propre aux blasons des anciennes familles féodales), la licorne naissante de l'écu.

Félix Victor Goethals donne encore à Jean Franeau le titre d'échevin de Mons en 1514 et de greffier de Mons en 1516. Il y a évidemment erreur de date et très-vraisemblablement erreur complète. Les archives de la famille ne mentionnent ces distinctions honorables et enviées à aucune époque de la vie de Jean Franeau, et l'obituaire de Saint Ghislain désigne positivement la date de sa mort le jour de la fête de Saint Martin en novembre 1503.

Jean Franeau épousa Maigne Warnier, fille d'Allart Warnier dit Pierart, inhumée à Saint Ghislain, auprès de son mari. Leur avis de père et de mère, en date du 23 mai 1502, débute en ces termes : « Nous Guillaume de le Court, Jean Bourdonel, fils ; Jean Brougnart et Martin Hauchin, hommes

de fief en la comté et cour de Hainaut, salut ! En connaissance de vérité, certifions et faisons savoir que par devant nous qui pour ce spécialement y fûmes appelés comme hommes de fief, si que dit est, comparurent personnellement Jean Franeau, le père, et demoiselle Maigne Warnier, dite Pierart, sa chère compagne et épouse, demeurant en la ville de Saint Ghislain, et là en droit lesdits conjoints, de leurs franches volontés, sans contrainte, dirent et connurent que pour office de pitié, pour affection d'amour naturelle, et afin que leurs enfants ci-après dénommés, qu'ils avaient l'un et l'autre, pussent et puissent en temps advenir, être et demeurer en bon amour l'un avec l'autre, et que chacun d'eux sut et sache sa part des héritages que Notre Seigneur Jésus Christ par sa grâce avait prêté et consenti avoir à eux lesdits conjoints sera gisent. Iceux conjoints en la présence de nous lesdits hommes de fief à ce derechef appelés par l'assentiment et la volonté l'un de l'autre, et par le conseil et accord de leurs communs proximes et amis, tant de l'un côté comme de l'autre; est à savoir pour le côté dudit Jean Franeau, le père, Antoine Callebert demeurant à Namur, et Jérôme Callebert demeuront à Binche, ses cousins ; et pour le côté de ladite demoiselle Maigne Warnier, Martin Warnier dit Pierart, son frère, demeurant audit Saint Ghislain, et Adrien Blairie, demeurant à Manaigne, paroisse de Querignon, tous là en droit présents. Mons, 23 mai 1502. »

Félix Goethals donne à Jean Franeau, III[e] du nom, six enfants, dont quatre nous sont inconnus. Le seigneur de Waldoncourt, qui a tracé le tableau généalogique sur les titres encore conservés dans les archives de la famille, lui donne quatre enfants. Nous ne relèverons plus les différences de filiation contenues dans le travail que notre savant confrère a élaboré sur d'autres documents moins dignes de foi.

Jean Franeau eut de Maigne Warnier quatre enfants, savoir :

A. Jean, IVe du nom, qui suit, XI.

B. Claude III Franeau, homme d'armes, puis chevalier sous Antoine, duc de Lorraine, au service de Sa Majesté Très Chrétienne, pendant la guerre en Italie contre les Milanais et les Vénitiens, où il fut créé chevalier par ledit roi de France, en récompense de sa valeur.

C. Jeanne, fille aînée, épousa le seigneur de Genly, châtelain de la comté de Faucquenberghe, dont elle eut dix-neuf enfants.

D. Renelle, prieure de l'abbaye de Montbeillan, où elle mourut à l'âge de quatre vingt treize ans.

XI. Jean Franeau, IVe du nom, mort le 6 mars 1536, conseiller de la ville de Mons du temps de l'empereur Charles Quint auquel il rendit de grands et fidèles services.

Jean Franeau n'est pas uniquement désigné dans le testament de son père, en date du 23 mai 1502, dont nous avons cité un fragment, il est encore mentionné dans un autre acte du 27 décembre 1497.

« Sachent tous, etc., que par devant le mayeur, les échevins des villes de Saint Ghislain et Hornut, ci-dessous nommés comparurent personnellement Jean Franeau, le père, Jean Franeau, son fils, soi faisant fort et prenant sur lui Claude du Kariæl, Pierre Buisseret, Robert Hannekine, comme mari à Marie Aisnart qui fut fille de feu Adam Aisnart ; et remontrèrent comment de si longtemps que mémoire n'était du contraire, eux, leurs prédécesseurs et devantrains avaient .... 27 décembre 1497. »

Il épousa : 1° Jeanne du Crocq ; et 2° Isabeau de Haussin.

Il eut du premier lit sept enfants, savoir :

A. Jacques Franeau, homme d'armes de l'empereur, sous le comte de Lalaing, épousa, à Manheim, Eléonore van Hardungh, dont belle postérité en Allemagne.

B. Claude, IVe du nom, qui suit, XII.

C. Adrien Franeau, mort sans hoirs et inhumé dans l'église collégiale d'Antoing, maître d'hôtel de Son Excellence le prince de Ligne, épousa Marguerite Gueffier.

D. Jean Franeau, religieux cordelier, mourut gardien de son ordre, à Valenciennes.

E. Baudouin Franeau, échevin de la ville de Mons en 1534, épouse Françoise Perchenal, dont une fille :

Anne, épousa Jean Canfain, noble citoyen de Tournai.

F. Nicolas, fondateur de la seconde branche.

G. Gilles Franeau, capitaine et châtelain du château de Genappes, cour de Lothier, mort sans enfants, le 26 décembre 1577, épousa Marguerite Jauwans.

Il eut du second lit, comme il appert par les registres de l'hôtel de ville de Mons, mentionnant leur partage daté de l'an 1530, trois enfants, savoir :

H. Jérôme, fondateur de la troisième branche.

I. Michelle, épousa Etienne Wandart, bailli de la baronnie d'Itre, en Brabant, mort à Braine le Comte.

J. Jeanne, épousa Jean Deschamps, receveur de Baumont, dont elle n'eut pas d'enfants.

XII. Claude IV Franeau, écuyer, seigneur de Gaillart, Bourg à Pont, Brillon, etc., conseiller pensionnaire de la ville de Mons, maître ès arts, etc., mort à Mons, le 19 mai 1574, et inhumé à l'église de Sainte Waudru, sous un monument gravé d'une épitaphe et d'armoiries, épousa, à Mons, par contrat du 25 janvier 1529, Jeanne Fourneau dit de Bagenrieux, dame de Caumont, fille de Georges, seigneur de Bagenrieux, Caumont, et de Jeanne le Sayge, morte le 7 novembre 1580 et inhumée auprès de son mari.

Leur contrat de mariage porte dans son préambule :

« Nous Michel de la Motte, Jean Descamps, Quintin Bosquet et Victor Amoury, savoir faisons que par devant nous, qui pour ce y fûmes spécialement appelés comme

hommes de fief de la comté et cour de Mons, comparurent personnellement, Jean Franeau, premier conseiller de la ville de Mons, Claude Franeau, son fils, maître ès arts et également conseiller pensionnaire de la ville de Mons, demeurant en ladite ville de Mons, d'une part; Antoine le Sayge, et demoiselle Jeanne le Sayge, sa fille, veuve de feu Georges Fourneau, demeurant en icelle ville, d'autre, et là en droit les parties comparantes, accompagnées de plusieurs de leurs parents et amis, par leur conseil et avis de leurs pures et franches volontés, non contraintes, à l'honneur de Dieu, principalement, et de Notre Mère la Sainte Eglise firent, traitèrent et conclurent l'alliance de mariage dudit Claude Franeau à Jeanne Fourneau, fille dudit Georges Fourneau qu'il avait eue de ladite demoiselle Jeanne le Sayge, qui furent conjoints... Mons, le 25 janvier 1529. »

Claude Franeau, seigneur de Gaillart, de Bourg à Pont, de Brillon, etc., et Jeanne Fourneau dit de Bagenrieux, dame de Caumont, firent leur testament par devant les échevins de Mons, le 20 novembre 1566. Leur avis de père et de mère fut passé à Mons, le 29 octobre 1570. Après son veuvage, Jeanne Fourneau dit de Bagenrieux, fit le 15 mai 1577, un codicille à son testament primitif, qui débute en ces termes :

« Nous maître Jean Chamart, avocat à la cour de Mons, Charles Bosquet et Thierry du Fosset, savoir faisons que par devant nous, qui pour ce y fûmes spécialement appelés comme hommes de fief à la cour de Mons, comparut en sa personne demoiselle Jeanne Fourneau dit de Bagenrieux, dame de Caumont, etc., veuve de messire Claude Franeau, écuyer, etc., demeurant en la ville de Mons... »

Ils eurent six enfants, savoir :

A. Jean, V[e] du nom, qui suit, XIII.

B. Philippe FRANEAU, chevalier par lettres patentes du 31 octobre 1583, seigneur de Brillon, Hyon, Arbre, Attre, Louvignies, etc.,

prévôt de Mons, conseiller du roi, receveur général des aides et trésorier général pendant les guerres des Pays Bas, maître de la ville de Mons, épousa Jeanne François, héritière de Bertemont. Il est le fondateur de la branche des Franeau de Gommegnies.

C. Adrien François Franeau, écuyer, seigneur d'Abeatre, premier échevin de Mons, épousa Catherine François, héritière de Boucault, sœur de Jeanne François ci-dessus, fille de Séverin François, chevalier, seigneur de Sémeries et Boucault, et de Jeanne Brognart, dont un fils :

Séverin Franeau, seigneur d'Abeatre et de Boucault, né le 9 mai 1569, épousa le 10 octobre 1607, Anne Amand, dont il n'eut pas d'enfants.

D. Hermès, qui suit, XIII *bis*, après son frère Jean.

E. Yolande, épousa Gilles Pottier, écuyer, seigneur de Dours, terre passée dans la noble maison de le Prince, seigneurs de Gentissart.

F. Marguerite, épousa François Pottier, écuyer, seigneur de Moulkercke dont elle n'eut pas d'enfants.

XIII. Jean Franeau, V[e] du nom, écuyer, seigneur de Gaillart, Bourg à Pont, Beaumeteau, Caumont, Francmanteau, né à Mons, le 21 décembre 1536, épousa, en 1558, Jeanne Vinchant, héritière de Francmanteau, fille de Jean, seigneur dudit lieu, et de Yolande de Solbrœucq, dont deux enfants, savoir :

A. Claude, V[e] du nom, qui suit, XIV.

B. Yolande, épousa, à Mons, par contrat du 29 octobre 1583, Thomas du Terne, écuyer, seigneur de Haine Saint Paul, etc., fils de Nicolas, seigneur dudit lieu, conseiller à la Cour souveraine de Mons, et de Maxellente de Bruxelles.

Voici la partie généalogique du contrat de mariage :

« A l'honneur de Dieu, etc., le traité et alliance de mariage en présence des hommes féodaux des comté de Hainaut et cour à Mons, et du notaire apostolique et admis par le juge provincial dudit pays, sousnommés et signants, s'est fait, conclu et arrêté, le 29[e] jour du mois d'octobre 1583,

sous les avertissements, dons, promesses, divises et convenances qu'en ces présentes sera dit et déclaré.

« D'entre Thomas du Terne, écuyer, seigneur de Haisne Saint Paul et Haisne Saint Pierre, et de Poncelin, d'une part, accompagné de damoiselle Maxellente de Bruxelles, veuve de feu maître du Terne, en son vivant seigneur dudit Haisne et conseiller du roi audit Mons, sa mère, et damoiselle Françoise du Terne, sa sœur, et maître Charles du Terne, chanoine de l'église Notre-Dame, d'Anvers.

« Et damoiselle Yolande Franeau, aussi accompagnée de Jean Franeau, écuyer, seigneur de Gaillart, Francmanteau, Beaumeteau, et damoiselle Jeanne Vinchant, ses père et mère.

« Gilles Pottier, écuyer, seigneur de Dour, et damoiselle Yolande Franeau, son espeuse; François Pottier, seigneur de Beaufort, mari de damoiselle Marguerite Franeau ; Jacques de la Croix, écuyer, seigneur de la Motte, de Caumont ; et de Therry d'Offignies, écuyer, seigneur de Calenelle, parents du côté paternel ; et Jean de Trouille, écuyer, seigneur d'Amfoipret, du côté maternel, accompagné de damoiselle Clarisse Vinchant, son espeuse. »

XIV Claude Franeau, V[e] du nom, écuyer, seigneur de Gaillart, Caumont, Beaumeteau, Francmanteau, Bourg à Pont, etc., épousa, Marie Bachelier, dame de Roisart, fille de Jean Bachelier, écuyer seigneur de Roisart, etc., et de Geneviève Bernard, dont sept filles, savoir :

A. Jeanne, dame héritière de Gaillart, Francmanteau, Francy, etc., épousa Charles de Roisin, chevalier, seigneur de Forest, du Parcq, etc., fils de Martin de Roisin, chevalier, seigneur du Parcq, prévôt de Valenciennes, et de dame Anne de la Haye, époux en secondes noces de Marie de Longueval.

B. Claude Marie, née en 1591.

C. Yolande.

D. Claire.
E. Elisabeth.
F. Anne.
G. Catherine, née en 1606.

XIII *bis*. Hermès Franeau, écuyer, né à Mons, le 25 avril 1549, épousa, Jeanne Joye, dame héritière d'Audomez, fille de Jean, seigneur dudit lieu, et de Philippotte de la Barre, avec laquelle il fit bâtir la forte tour d'Audomez que les Français ruinèrent après sept mois de siége. Elle était petite fille de Joachim, seigneur d'Audomez et de la Motterie et de Waudru de Berlaymont.

Hermès Franeau, qui brisait d'une orle d'azur, chargée de onze besants d'or, eut de Jeanne Joye, trois enfants, savoir :

A. Maximilien Franeau, seigneur d'Audomez, chef mayeur de la ville de Mons, en 1635, mort sans alliance, en 1637.

B. Catherine, épousa Gilles de la Cattoire, écuyer, seigneur de Hergies, Ramignies, mort en 1643, dont deux enfants :

a. Maximilien de la Cattoire, seigneur d'Audomez, Hergies, Ramignies, etc., capitaine au régiment du comte de Solre, tué le 26 juillet 1656, en attaquant vaillamment les lignes ennemies devant Valenciennes. Il avait épousé Madeleine de la Biche.

b. Yolande, épousa Charles Payen, écuyer, seigneur de la Bucquière, dont Gilles Payen, seigneur dudit lieu, qui épousa Jeanne Françoise de Brias.

C. Yolande, épousa : 1° Georges de Guevy, seigneur de Brevillers, écuyer; et 2° Nicolas de Landas, seigneur de Lassus, fils de Jean, seigneur de Beaufremez, et de Marie Raulin, dont elle n'eut pas d'enfants.

Franeau de Gommegnies.

XIII. PHILIPPE FRANEAU, chevalier, par lettres patentes de Sa Majesté le roi d'Espagne Philippe IV, en date du 31 octobre 1583, seigneur de Hyon, Brillon, Arbre, Attre, Venize, etc., né à Mons, le 27 janvier 1539, second fils de Claude Franeau, seigneur de Gaillart, etc., et de Jeanne Fourneau dit de Bagenrieux, grand prévôt de Mons, le 23e dans l'ordre après Louis de Sommaing, seigneur de Louvignies, par lettres patentes du duc de Parme, délivrées à Tournai, le 5 février 1583, et par serment du 25 septembre, prêté suivant l'usage, devant le maître autel de Sainte Waudru, en présence des dames chanoinesses, auparavant receveur général des aides de Hainaut, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 25 mai 1568, trésorier général de l'armée pendant les guerres des Pays Bas, en remplacement d'Arnould Molckman, qui avait pris le parti des rebelles, chef mayeur de la ville de Mons, signa, en cette qualité, en 1579, le traité de réconciliation pour le retour de la ville et du pays à l'obéissance du roi d'Espagne.

Il assista, avec Jean Franeau, écuyer, son frère, à la célèbre assemblée des États généraux, tenue à Bruxelles, le 9 janvier 1577, dans laquelle fut conclu l'acte d'Union qui occupe une si grande place dans notre histoire.

Philippe Franeau rendit de grands et signalés services pendant les troubles au roi d'Espagne, en avançant des sommes considérables et en amenant la soumission de ses sujets rebelles. Il avait été commis, à ce sujet, avec Philippe de Lalaing, grand bailli du Hainaut, ce que démontrent les lettres patentes du roi et les *Chroniques de Hollande* de Jean François le Petit, folio 383, et c'est en considération

de ces éclatants services que Sa Majesté Catholique lui délivra des lettres patentes de chevalier, ainsi conçues :

« PHILIPPE, par la grâce de Dieu, roi de Castille, savoir faisons : que pour le bon rapport qui fait nous a été des bons, fidèles et agréables services de notre amé et féal Philippe Franeau, seigneur d'Hyon, d'Arbre et Attre, prévôt de notre ville et prévôté de Mons, a continué de nous faire pendant l'espace de dix-sept années en diverses qualités et entremises honorables, même en état de receveur général de notre pays et comté de Hainaut, en qualité de premier échevin de notre ville de Mons, aussi naguère de notre trésorier général des guerres en nos pays d'Embas, et que durant icelles charges, il s'est diverses fois obligé pour notre service et levé en son propre et privé nom notables sommes qui ont été employées en diverses occurrences pour l'avancement de notre dit service, ayant de plus, comme dépùté avec autres, au traité de réconciliation des provinces wallonnes à nous rendu très-grands offices et devoirs aux fins d'y parvenir, et depuis avec grande dextérité et soins par son entrée en notre ville de Landrecies, lors encore occupée par les rebelles ; diverti les desseins d'aucuns malintentionnés, ramenant les soldats ébranlés à notre obéissance par non payement de trois mois de solde qu'il leur fit et leva sur son crédit à la requête desdites provinces, comme de ce nous a été apparu par enseignements authentiques, désirant à ladite cause et pour l'espoir que nous avons, il continuera toujours de bien en mieux, à tout ce qui concernera notre service ; informé aussi que ses devanciers, des plus anciens dudit Mons, auroient passé longues années, servi en diverses honorables qualités, sans reproches quelconques, à feu, de très recommandée mémoire, nos prédecesseurs, et pour l'intercession que nous en a faite notre très cher et

très amé neveu, le prince de Parme et de Plaisance, pour nous gouverneur et capitaine général de nos pays d'Embas et de Bourgogne, ledit Philippe Franeau favorablement traiter, élever et honorer du titre et dignité de chevalerie, l'avons fait et créons chevalier, etc., Madrid, 31 octobre 1583. »

Aucun éloge, aucun commentaire ne parlerait plus éloquemment que ce document officiel, une des gloires de la maison de Franeau, si riche déjà en témoignages de satisfaction de l'autorité souveraine.

Philippe Franeau, chevalier, seigneur de Hyon, Brillon, Arbre, Attre, etc., grand prévôt de Mons, etc., épousa Jeanne François, dame héritière de Bertemont, sœur de Catherine François ci-dessus, fille de Sévérin, seigneur de Séméries, et de Jeanne de Brognart dit de le Valle. Jeanne François, étant veuve, testa à Mons, le 3 août 1590.

L'avis de père et de mère, règlant le partage entre leurs enfants, daté du 1er août 1578, débute en ces termes :

« ... Comparurent Philippe Franeau, seigneur d'Arbre et d'Attre et de Hyon, conseiller du roi notre sire et son receveur général des aides de Hainaut; et damoiselle Jeanne Franchois, dame de Bertaimont, sa chère compagne et épouse; lesquels de leurs bonnes volontés, commun accord et par le consentement de leurs parents et communs amis, d'un côté et d'autre; à sçavoir dudit Philippe Franeau, Jean Franeau, seigneur.de Gaillart, Beaumeteau, Francmanteau, son frère aîné; Gilles Pottier, seigneur de Dour, comme mari de damoiselle Yolande Franeau, son beau frère; Hermez Franeau, seigneur d'Audomez, aussi son frère; Michel Dessus le Moustier, seigneur de Noirchin, oncle dudit Franeau, à cause de damoiselle Anne Fourneau, sa femme, et Jacques de la Croix, écuyer, son cousin germain, à cause de damoiselle Marguerite Fourneau, et du lez et costé de

ladite damoiselle Jeanne Franchois, maître Philippe Franchois, seigneur du Hameau, licencié ès droits et lois; Antoine François, seigneur de Wodecque, ses frères; et Philippe de la Barre, bailli des terres de Bandour et Havrech, comme mari de damoiselle Jacqueline Franchois, son beau frère, ont fait avis et partage qu'on dit de père, à chacun de leurs enfants, fils et fille... Mons, 1er août 1578. »

Philippe Franeau, chevalier, eut de Jeanne François, dame de Bertemont, deux enfants, savoir :

A. Sévérin, qui suit, XIV.

B. Charlotte, dame de Canteleu, Belle, Oisy, les Valles, etc., née le 13 novembre 1569, morte en 1623, et inhumée à Oisy, épousa Antoine de Tournai, baron d'Oisy et d'Avrincourt, seigneur de Noyelles sous Bellone, Mericourt, Faverolles, Chaucy, Rumaucourt, Cauchy, Placy, Quesnoy, Adnonc, Sandermont, etc., mort le 13 mai 1655, et inhumé près de sa femme, à Oisy, avec épitaphe et quartiers, fils de Ponthus, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne le Pesqueur.

Leur parenté respective est rappelée dans l'extrait du contrat de mariage ainsi conçu : « A tous ceux salut, comparurent personnellement noble homme Antoine de Tournay, etc., fils de Ponthus, en son vivant chevalier, seigneur de Noyelles sous Bellone, etc., qu'il a eu de dame Jeanne le Pesqueur, sa compagne, son homme libre et franc, et accompagné de Pierre de Tournay, seigneur de Meuricourt, son frère, et de Thomas le Maire, écuyer, seigneur de Blanchemaire, conseiller du roi et lieutenant en sa gouvernance à Douai, d'une part ; et Damoiselle Charlotte Franeau, dame de Canteleu, etc., fille de feu messire Philippe Franeau, en son vivant chevalier, seigneur de Hyon, Arbre, Attre, Venize, etc., grand prévost de Mons, assistée de dame Jeanne François, sa mère, veuve dudit messire Philippe Franeau, et aussi de Sévérin François, seigneur de Séméries, Bouchaut, conseiller ordinaire du roi, à Mons, son grand père, Jéan Franeau, sei-

gneur de Gaillart, Francmanteau, etc., Gilles Pottier, seigneur de Dour, François Pottier, seigneur de Moerbeck, messire Philippe François, seigneur de Quevelon; Antoine François, seigneur de Wodecq; Philippe de la Barre, conseiller du roi et receveur général des aides du pays et comté de Hainaut, ses oncles; Thierry Daufignies, seigneur de Calenelle; Jean Amand, seigneur de Nouvelle; et Thomas du Terne, écuyer, seigneur de Haisne, ses cousins, d'autre part; et là en droit lesdites parties comparantes, dirent et connurent qu'à l'honneur de Dieu principalement et de Notre Mère la Sainte Eglise le traité et alliance de mariage s'est fait, conclu et arrêté dudit Antoine de Tournay, seigneur de Noyelles, à la dite damoiselle Charlotte Franeau, dame de Canteleu, etc. Fait à Mons, en l'hôtel de la dite dame d'Hyon, le 26 octobre 1588. »

Antoine de Tournay eut de Charlotte Franeau, trois enfants, savoir :

I. François DE TOURNAY, BARON D'OISY ET D'AVRINCOURT, vicomte de Canteleu, seigneur de Noyelles sous Bellone, Méricourt, etc., mort sans hoirs, à Oisy, en 1653, épousa Jacqueline Claire de Montmorency, fille du vicomte de Roulers, femme en secondes noces de Jean, comte de Groesbeek, vicomte d'Anblain, seigneur de Wemelain.

II. Philippe DE TOURNAY, COMTE D'OISY, baron d'Avrincourt, vicomte de Canteleu, seigneur de Noyelles sous Bellone, Méricourt, Faverolles, Baucourt, Chancy, Rumaucourt, Belle, Placy, Cunchy, Quesnoy, les Valles, Adnonc, Sandermont.

III. Anne, épousa : 1° Philippe van der Burch, chevalier, seigneur d'Ecaussines, Hairon, Fontaine, mort aux Ecaussines; 2° Jean, comte de Groesbeek, vicomte d'Anblain, seigneur de Wemelain, époux, en secondes noces de Jacqueline Claire de Montmorency, ci-dessus.

XIV. SÉVÉRIN FRANEAU, chevalier, par lettres patentes datées de Madrid, le 25 mars 1595, seigneur de Hyon, Brillon, Arbre, Attre, Gommegnies, etc., né à Mons, le 22 janvier 1564.

Son histoire est relatée dans ses lettres patentes de chevalerie, dont voici la teneur :

« PHILIPPE, roi de Castille, savoir faisons, que pour le particulier rapport qui fait nous a été des raisons et causes qui nous avaient mû de en l'an 1583 par avis et rescription de feu notre bon neveu le duc de Parme, lors lieutenant-gouverneur et capitaine général de nos pays d'Embas et de Bourgogne, décorer du titre et degré de chevalier feu Philippe Franeau sieur de Hyon, en son vivant prévôt de notre ville et prévôté de Mons, signamment en considération tant des fidèles services rendus par lui l'espace de dix sept années, en diverses qualités et entremises honorables, que des grands offices et devoirs qu'il avait faits aux fins de la réconciliation des provinces wallonnes comme contiennent, plus amplement, nos lettres patentes sur ce dépêchées le 30 octobre au dit an 1583; et que Sévérin Franeau, son fils unique et héritier, s'est, dès sa jeunesse, exercé en toutes choses dignes de gentilhomme et que naguère il a fait quelques voyages tant en Allemagne qu'en Italie, et depuis s'est allié noblement par mariage à la fille aînée de messire Jean van der Burch, chevalier, président et chef de notre conseil privé et notre conseiller d'État en nos pays d'Embas, nous, pour toutes ces causes et afin de stimuler davantage ledit Sévérin Franeau d'ensuivre les traces de son dit père et de ses ancêtres en tout ce qui concerne notre service et après avoir sur ce eu rescription et avis de notre très-cher et très-amé frère, neveu et cousin l'archiduc Ernest, chevalier de notre ordre, pour nous lieutenant-gouverneur capitaine-général de nosdits pays d'Embas et de Bourgogne, avons ledit Sévérin Franeau même en respect de la susdite alliance de mariage et pour ce qu'il est pourvu de biens et moyens à entretenir convenablement tel degré aussi élevé et honoré de titre et dignité de chevalerie, et fait et créé chevalier, comme le fesons et créons par les présentes, etc. Madrid, le 22 mars 1595. »

Sévérin Franeau, chevalier, etc., épousa Adrienne van der

Burch, sœur de Jean, archevêque de Cambrai, prince du Saint Empire, fille de Jean, chevalier, seigneur de Cerfontaine, président du grand conseil de Malines, chef président du conseil d'État et privé de Sa Majesté et de dame Françoise Camille Diacetto, d'une noble famille italienne, dame d'honneur de la reine de Hongrie, dont un fils unique, Philippe François, qui suit, XV.

XV. Philippe François de Franeau, chevalier, par lettres patentes datées de Madrid, le 12 août 1627, baron de Gommegnies, seigneur de Hyon, Brillon, Blaregnies, Arbre, Attre, gentilhomme des archiducs Albert et Isabelle, né le 22 mai 1596, membre de l'état noble du Hainaut, etc.

Ses lettres patentes de chevalier portent ce qui suit :

« Philippe, roi de Castille, etc., pour la bonne relation qui faite nous a été de notre cher et bien amé Philippe Franeau, écuyer, sieur de Hyon, fils et héritier unique de feu messire Sévérin Franeau, à son trépas chevalier, sieur dudit Hyon, Arbre et Attre et de dame Adrienne van der Burch, qu'il est issu, tant du côté paternel que maternel, de deux anciennes et nobles familles originaires de nos pays et comté de Flandre et de Hainaut, lesquelles ont successivement produit plusieurs cavaliers et principaux ministres, qui pour leurs bonnes qualités et fidèles services ont en leur temps été avancés à diverses dignités et charges principales tant ès provinces de leur origine qu'à la suite de leur prince souverain, nommément feu messire Philippe Franeau, chevalier, sieur de Hyon son aïeul paternel, à l'état de prévôt de Mons, ville capitale dudit Hainaut, en laquelle qualité il a particulièrement travaillé avec autres à la réconciliation des provinces wallonnes, et par grande dextérité et diligence empêché le mauvais dessein

que lors semblaient avoir les soldats de la garnison de Landrecies, leur avançant trois mois de gages qu'il avait levés sur son crédit à la réquisition desdites provinces ; fut messire Adrien van der Burch, son bisaïeul maternel, à l'office de président de Flandre et jointement à celui de conseiller d'État, décédé à la suite du roi Philippe second, en qualité de garde de ses scels, durant son mariage avec la reine Marie d'Angleterre ; et successivement messire Jean van der Burch, aussi chevalier, à la dite charge de conseiller d'État et chef président du conseil privé, grand-père maternel dudit Philippe François, suppliant ; lequel a encore présentement trois siens oncles en action honorable et publique, savoir du côté paternel le baron d'Oisy, de notre conseil de guerre, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes ; et du côté maternel messire François van der Burch, archevêque de Cambray, et messire Philippe van der Burch, seigneur de Riquevelde, de notre cour à Mons, en Hainaut; à l'exemple desquels ledit Philippe François Franeau, après s'être exercé aux armes et à reconnaitre les pays étrangers, a été accepté au service de feu notre bon oncle l'archiduc Albert en qualité de gentilhomme de son hôtel, et après la mort de Son Altesse et expiration de la trève, recommençant la guerre contre nos rebelles, s'est mis avec trois chevaux à ses dépens parmi la compagnie d'hommes d'armes du feu marquis de Marnay, conduite par ledit baron d'Oisy, son oncle, fort désireux de faire paraître à telles et toutes autres occasions le devoir et service de très-fidèle et obéissant vassal et sujet notre, et afin d'y pouvoir continuer à l'avenir le même zèle et grade qu'ont fait sesdits prédécesseurs, il nous a très-humblement fait supplier que notre bon plaisir fût l'honorer du titre de chevalier. Pour ces causes. Madrid, 12 août 1627. »

Philippe François de Franeau épousa Barbe Marguerite d'Yve, dite mademoiselle de Tavier, fille de François d'Yve,

seigneur de Tavier, Soye, etc., et d'Anne Dawans de Lonchin, dont douze enfants, savoir :

A. Anne, née à Cateau Cambrésis, le 28 mars 1628, et baptisée le lendemain à l'église de Notre Dame de Cateau, étant tenue sur les fonts de baptême par Son Eminence Monseigneur de Cambrai, qui fit en même temps la cérémonie du baptême, et par Anne Dawans de Lonchin, sa grand'mère maternelle, morte en 1655, épousa, par contrat du 4 août 1646, Philippe Albert de Rodoan, baron de Fontaine l'Évêque, seigneur de Lillers, Amerval, fils de Charles Chrétien de Rodoan, baron de Berleghem, seigneur d'Amerval, etc., et d'Alardine de Herzelles, baronne de Fontaine l'Evêque.

B. François DE FRANEAU, baron de Gommegnies, seigneur de Brillon, Blaregnies, Arbre, Attre, etc., né à Cateau Cambrésis, le 11 novembre 1629, sans alliance.

C. Adrien Antoine DE FRANEAU, seigneur de Gommegnies, etc., né à Mons, le 8 mai 1631, mort le 4 décembre 1640, et inhumé à Saint Germain, fut tenu sur les fonts de baptême par Antoine de Tournay, baron d'Oisy, son grand'oncle, et Jeanne d'Oultremont, chanoinesse à Maubeuge.

D. Philippe François, qui suit, XVI.

E. Marie Catherine, née à Mons, le 11 septembre 1636, religieuse bénédictine à Mons.

F. Barbe Louise, née à Mons, le 22 mai 1638, et baptisée le même jour à Saint Germain, tenue sur les fonts de baptême par Philippe François d'Yve, seigneur de Tavier, et Marie Louise Malineus, dame de Sainctes, religieuse visitandine à Mons, le 28 avril 1671, sous les noms d'Hélène Albertine, morte au couvent, en 1716, fit son testament avant de prendre le voile.

G. Claire Yolande Marguerite, née à Mons, le 28 mai 1640, et baptisée le même jour à Saint Germain, fut tenue sur les fonts de baptême par Antoine d'Yve, seigneur de Ramez, chevalier de la cour de Mons, et Yolande Mainsent, dame de Layens. Elle mourut en bas âge.

H. Jean Antoine DE FRANEAU, seigneur de Gommegnies, etc., né à Mons, le 20 septembre 1641, et baptisé le même jour à Saint Germain, étant tenu sur les fonts de baptême par le seigneur de Tavier, au nom de messire Antoine de Marbais, seigneur de la Haye, et par Anne Marguerite d'Yve, sa femme, mort sans alliance en Espagne.

I. Adrienne Isabelle Hélène, née le 11 mars 1683, et baptisée le même

jour à Saint Germain, tenue sur les fonts de baptême par Sévérin van der Burch, seigneur d'Erginy, et par Anne Catherine de Rede, dame de Tavier. Ses actes de dernière volonté, datés du 12 février 1726, disposèrent de tous ses biens en faveur de François Philippe Joseph, comte de Gommegnies, son arrière-neveu.

J. Pierre Joseph DE FRANEAU HYON, seigneur de, etc., capitaine au service de Sa Majesté Catholique, fait prisonnier par les armées de Sa Majesté Louis XIV, au siège de Valenciennes, puis rendu à la liberté, né à Mons, le 15 septembre 1644, sans alliance.

K. Anne Thérèse, née le 28 décembre 1645, et baptisée le lendemain à Saint Germain, tenue sur les fonts de baptême par Pierre Antoine Berthencourt, seigneur de Layens, et Anne d'Yve, sans alliance.

L. Hélène Alberte, née à Mons, le 13 mai 1647, et baptisée le 12 juin, tenue sur les fonts de baptême par Philippe Albert de Rodoan, baron de Fontaine, et Hélène de Groesbeek, chanoinesse de Nivelles.

XVI. PHILIPPE FRANÇOIS DE FRANEAU HYON, BARON DE GOMMEGNIES, seigneur de Hyon, Brillon, Arbre, Attre, etc., pair du Cambrésis au titre de la seigneurie de Hyon, né à Cateau Cambrésis, le 26 janvier 1634 et baptisé le 27 janvier, à l'église de Notre Dame de Cateau, tenu sur les fonts de baptême par messire Philippe van der Burch, seigneur d'Ecaussines-Lalaing, et d'Anne Marguerite d'Yve, chanoinesse de Moustier, mort le 11 novembre 1681 et inhumé à Attre, avec épitaphe et quartiers, cornette, puis capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique.

Philippe François de Franeau Hyon, baron de Gommegnies, quitta le service d'Espagne avant la promulgation de l'édit du 26 décembre 1676. Pierre Joseph, son frère, ne l'ayant pas imité, Philippe de Franeau Hyon, baron de Gommegnies, fut frappé d'une sentence d'exil, en punition de la désobéissance de son frère et eut ses biens confisqués. Bientôt après, il put rentrer dans ses foyers, mais la saisie de ses biens n'ayant pas été levée, il adressa pour la faire cesser une requête à monseigneur le Pelletier, commissaire du roi, en ces con-

seils d'Etat et en sa cour de Parlement de Paris, intendant de justice, finances et police en Flandre, etc.

Cette requête était conçue en ces termes :

« Messire Philippe de Franeau d'Hyon Chlr, baron de Gomigny vous remonstre très humblement, Monseigneur, que le sieur de Hyon, son frère s'étant trouvé engagé au service d'Espagne en qualité de capitaine d'infanterie au régiment d'Ostiche dans le temps qu'on a fait publier et exécuter l'ordonnance du roy du 26 décembre 1676, il aurait été obligé de subir la peine d'exil et de confiscation y portées, jusque à ce qu'après le siége de Valenciennes ledit sieur d'Hyon ayant été fait prisonnier de guerre et menné au château de Vincennes a esté mis en liberté par une grâce spécialle du roi et a entièrement abandonné le service d'Espagne pour se retirer au château d'Attre lieu de la résidence ordinaire du sieur Remonstrant ainsy qu'appert par les attestations cy jointes en vertu du quel abandon et retraite ledit sieur Rem[t] a esté rappelé de son exil et est rentré dans son dit château et biens;

« Mais comme cependant les receveurs et autres préposés à la confiscation de la chastellenie d'Ath ne veulent désister de la saisie desdits biens sans préalablement être appaisés d'un brefuet de main levée, il a recours à vous, Monseigneur, suppliant très-humblement de lui accorder la dite main levée dans les formes que y faisant vous leur ferez justice. »

Indépendamment de cet appel à la justice du commissaire royal, le baron de Gommegnies, adressa à Sa Majesté le roi de France, une supplique explicative, dans les termes qu'on va lire :

« Philippe de Franeau dit de Hion, baron de Gomignies, supplie très humblement Sa Majesté de vouloir considérer que bien qu'aux environs de l'an 1667 il a quitté le service du roi catholique dans lequel il était capitaine de chevaux du

terce du colonel Druotte, pour demeurer dans sa maison d'Attre, du gouvernement d'Ath, où il a prêté serment de fidélité vers Sa Majesté. Il s'est trouvé obligé par ordonnance de Sa Majesté de sortir des terres de son obéissance sous prétexte que Pierre Joseph, son frère, sert dans les troupes d'Espagne sur lequel il n'a aucun pouvoir puisqu'il l'a redemandé en vain, auec lequel il n'a rien de comun, veu que par advis de père et de mère de l'an 1654 son partage lui est assigné au fauxbourg de la ville de Mons, ou il a reçut sa naissance, et d'où il tire sa subsistance, loin de la tirer du suppliant quy ne luy a jamais donné aucun secour, quy ne luy doit rien et quy ne voudrait en rien contrevenir aux intentions de Sa Majesté, ny au devoir d'un bon et fidelle subjet, ce qu'il offre de montrer évidemment par documens authentiques si Sa Majesté le veut, et come le suppliant n'a pas d'autres biens il s'est retiré dans une Abbaye de fille où il est très étroitement logé pour obéir à Sa Majesté, attendant qu'il lui plaise de lui permettre de retourner chez lui, ce qu'il ose espérer de sa clémence royale, attendu qu'il est dans un estat pitoyable chargé d'une grande famille et d'une feme qui n'attend que l'heure de ses nouvelles couches, cependant il priera Dieu pour la santé, la prospérité et la continuation des glorieuses conquêtes de Sa Majesté. »

A l'appui de ses réclamations, le baron de Gommegnies s'était fait délivrer par le magistrat de Thuin et par celui de Mons, les attestations qu'on va lire.

« Nous les bourgmestres et gens du conseil de la ville de Thuin, pays de Liége, certifions et attestons que noble seigneur, monsieur Philippe Franeau, baron de Gommegnies, seigneur d'Attre, Arbre, Blaregnies, est bourgeois de cette ville, y tenant manoir et fait sa résidence, autant que pour suffire et accoutumer à tous bourgeois jouissant en telle qua-

lité de tous droits, privilèges et franchises de neutralités appartenants à icelles, et comme pour ses affaires, etc. Thuin, 2 juillet 1676. »

« Le magistrat de la ville de Mons, capitale du pays et comté de Hainaut, savoir faisons qu'il nous est suffisamment apparu par acte de diverses personnes dignes de foi et de créance, bourgeois et habitants de cette ville, et serment par eux fait, que messire Philippe Franeau de Hyon, baron de Gommegnies, seigneur d'Arbre et Attre, a été plusieurs années cornette de la compagnie de Monsieur de Louvignies, mestre de camp de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, et puis capitaine dans le service de Monsieur de Druotte, lequel a quitté ledit service pour prendre sa résidence en son château d'Attre, terre conquise en l'année 1669, ou environ, de quoi nous ayant été demandé acte de la part dudit seigneur baron, nous lui avons fait dépêcher le présent, pour servir autant que de besoin sera. Ce 17 février 1677. »

Nous verrons plus tard comment l'autorité royale sut réparer, sans y faire allusion, l'inique sentence d'exil et de confiscation.

Philippe François de Franeau Hyon, baron de Gommegnies, épousa Anne Isabelle d'Arlin, fille de Simon Paul d'Arlin, baron de Bornival, et d'Isabelle Alardine de Rodoan, morte le 2 juillet 1706 et inhumée auprès de son mari. Leur avis de père et de mère est daté de Mons, le 30 août 1678, leur testament du 11 mai 1634, leur codicille du 4 décembre 1635. Un dernier testament conjonctif porte la date du 24 septembre 1681, et le même jour, Anne Isabelle d'Arlin fut instituée héritière universelle de son mari.

Ils eurent sept enfants, savoir :

A. Albert Michel Joseph, qui suit, XVII.

B. Jean Melchior DE FRANEAU HYON, sans alliance.

C. Michel François Joseph de Franeau Hyon, chevalier de Gommegnies, capitaine des gardes wallonnes de Sa Majesté Catholique, né le 7 mai 1668, mort sans alliance, en janvier 1706, tué à l'attaque de Villaréal, où il entra le premier, l'épée à la main.

D. Adrienne Alardine Yolande, sans alliance.

E. Marie Thérèse, sans alliance.

F. Anne Maximilienne, morte en bas âge.

G. Ludgarde Rose, morte en bas âge.

XVII. Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, titre transmissible à toute sa descendance masculine, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Louis XIV, délivrées à Versailles, en mai 1709, érigeant en comté la baronnie de Gommegnies, baron de Gommegnies, seigneur de Hyon, Arbre, Attre, etc., né le 15 juillet 1669, enseigne de la compagnie de Clavy, au régiment du Prince d'Isenghien-infanterie, par lettres patentes datées de Marly, le 22 avril 1697; enregistré par d'Hozier, dans l'*Armorial du Hainaut et de Flandre*, le 6 juin 1698, folio 1339, en ces termes :

« Albert Michel Joseph Franeau, baron de Hyon de Gommegnies, porte de gueules à une licorne d'argent assise sur son cul. »

Les lettres patentes du roi Louis XIV portant érection en comté de la baronnie de Gommegnies, en sa faveur et pour toute sa descendance masculine sont conçues comme suit :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Les Roys nos prédecesseurs ont toujours estimez que le véritable moyen d'exciter leurs sujets à la vertu, étoit de distinguer par des marques d'honneur ceux qui portés d'un véritable zèle ont fait connaître leur fidélité, et, non contents de leur accorder ces grâces en leur personnes, ils ont voulu

attribuer des titres et dignitées à leurs terres et seigneuries qui pussent passer à leurs descendants, pour les engager à suivre les traces de leurs pères, en quoi voulant les imiter et avoir égard à ce que nous a fait représenter Albert Michel Joseph Franeau, chevalier, seigneur d'Yon, baron de Gommegnies, vicomte de Canteleu, qu'il est issu d'une des plus illustres et des plus anciennes familles de notre province de Hainaut, ses ancêtres ayant toujours rendus leurs services aux princes souverains dudit pays, et ayant été honorez des charges et employes militaires et des titres d'honneur qui les ont distingués dans toute la province dans laquelle ils se sont alliez à d'illustres maisons, et ont été considérez parmi la noblesse dans les assemblées des Etats, et même il est encore aujourd'hui dans les états de la noblesse de Mons, où il sert actuellement. Michel François Franeau d'Yon, chevalier de Gommegnies, son frère a suivi son exemple, et ayant été fait capitaine des gardes wallonnes de notre très cher frère et petit fils le Roy d'Espagne, il auroit été tué à son service au mois de janvier dix sept cent six, à l'attaque de la ville de Villaréal, dans laquelle il entra le premier l'épée à la main, et d'autant que ladite terre et baronnie de Gommegnies mouvante et relevante de nous, située dans notre bailliage du Quesnoy, est une des plus belles et anciennes terres de ladite province ayant tous droits de justice, haute, moyenne et basse, décorée d'un beau château composée de trois gros villages où il est seul seigneur de plusieurs domaines, terres, prés, bois et héritages, cens, rentes, droits de garenne, chasses, pêches, plantis, d'aubaines, bâtardise, deshérances, épaves, corvées, amendes, daforage de vins, gambage de bierres, beurages et autres droits et devoirs seigneuriaux des plus nobles de ladite province; de laquelle terre relèvent quatre-vingt quatre autres terres et fiefs rendant leurs foys et hommages et payant les reliefs aux

mutations et autres droits, le tout composant un revenu de plus de dix mille livres par an, capable de porter le titre et dignité de Comté, que ledit sieur de Franeau, nous a très-humblement fait supplier lui accorder et lui faire expédier nos lettres sur ce nécessaires; à ces causes, voulant favorablement traiter ledit sieur de Franeau et lui donner une marque singulière de notre bienveillance par un titre d'honneur qui puisse faire connaître à la postérité l'estime que nous faisons de sa personne, nous avons créez et érigé, élevé et décoré et de notre grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, créons, érigeons, élevons et décorons par ces présentes signées de notre main, sa dite terre, seigneurie, et baronnie de Gommegnies, circonstances et dépendances, en nom, titre, dignité, cri et prééminence de Comté pour en jouir par lui, ses enfants et postérité mâles nés et à naître en légitime mariage audit nom, titre et dignité de Comté de Gommegnies; voulons et nous plait qu'ils le puissent dire, nommer et qualifier Comte, tant en jugement que dehors qu'ils jouissent de pareils honneurs, droits d'armes, blazon, authorité, prérogatives en fait de guerre, assemblées d'état de noblesse et autrement, tout ainsi que les autres comtes de notre royaume et province de Hainaut, encore qu'ils en soient ici particulièrement spécifier que tous vassaux, arrière vassaux et autres tenants noblement et en roture dudit comté de Gommegnies, les reconnaissent pour comte de Gommegnies et les officiers exercent la justice d'icelui, intitulent leurs sentences sous le même nom et titre de Comté, sans toutefois aucune mutation ni changement de ressort ni contrevenir aux cas Royaux dont la juridiction appartient à nos Bailly et Sénéchaux ni que pour raison de la présente érection et changement de titre ledit sieur Franeau de Gommegnies et ses enfants, soient tenus envers nous ni leurs vassaux envers eux, à autre ni plus grand droit

que ceux qu'ils doivent à présent, à la charge de relever de nous à une seule foy et hommage droits et devoirs accoutumés sans aussi déroger ni préjudicier aux droits et devoirs, si aucuns sont dus à d'autres qu'à nous, ni qu'à défaut d'hoirs mâles nés en légitime mariage, nous puissions ni nos successeurs Rois prétendre ladite terre de Gommegnies être remise à notre domaine en vertu de l'édit de quinze cent soixante six, auquel édit et aux précédents et subséquents des années quinze cent quatre vingt un et quinze cent et quatre vingt deux, nous avons dérogez et dérogeons par ces présentes, mais en ce cas ladite terre retournera en son précédant et titre de baronnie, ainsi qu'elle était avant la présente érection ; si donnons en Mandement à nos amés et féaux conseillers, ces gens tenant notre cour de parlement, à Tournay, président, trésoriers de France, généraux de nos finances au bureau établis à Douai, Bailly et autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que nos présentes lettres d'érection, ils fassent enregistrer, lire, publier, garder et observer et de tout le conteuu en icelles, jouir et user pleinement et paisiblement et perpétuellement ledit sieur de Franeau, ses enfants et postérité mâle, ensemble les vassaux dudit Comté, cessant et faisant cesser touts troubles et empêchements contraires, car tel est notre plaisir non obstant touts édits et ordonnances même celle du mois de juillet quinze cent soixante six et autres portant réunion à notre domaine des duchés, comtés et marquisats à défaut d'hoirs mâles, loix, statuts, arrêts, constitutions, coutumes, mandement, restriction et défense au contraire auxquels ensemble aux dérogatoire y contenus, nous avons par ces présentes pour cette fois dérogé et dérogeons, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles au mois de mai l'an de grâce mil sept cent et neuf et de notre Reigne, le soixante

sixième. Signé Louis. Et sur le replis, par le Roi, Chamillart, avec paraphe et y étoit appendu le scel en cire verde, sur liasse de soie rouge et vert.

« Sur le replis est encore écris ce qui suit :

« Visu : signé Phelypeau, pour érection de la terre de Gommegnies en comté.

« Enregistré au greffe du bureau des finances et domaines de la généralité de Flandres, Artois et Hainaut de Douai, folio cent vingt huit, verso du huitième registre aux provisions. Ouï et consentant le procureur du Roi pour jouir par ledit sieur Franeau, ses enfants et postérité mâles nés et à naître en légitime mariage du contenus en icelles selon leur forme et teneur, suivant l'ordinaire de ce jourd'hui dix-neuf décembre mil sept cent neuf, signé Debaumaret avec paraphe.

« Enregistré au greffe de la cour de parlement de Flandres à Cambrai, ouï le procureur général du Roi pour jouir par l'impétrant du contenu en icelles suivant leur forme et teneur conformément à l'arrêt de ce jourd'hui vingt quatre décembre dix sept cent neuf, signé Barbier Deblignier avec paraphe. »

Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, testa par devant notaire, à Gommegnies, le 7 décembre 1706. Il avait épousé, au château de Warelles, par contrat du 20 juillet 1698, Isabelle Maximilienne d'Yve, fille de Jean Philippe d'Yve, baron d'Ostiche.

Voici la partie généalogique de ce contrat de mariage : « A l'honneur de Dieu principalement, et de Notre Mère la sainte Église, traité et contrat de mariage s'est fait et conclu entre messire Albert Michel Joseph Franeau de Hyon, baron de Gommegnies, vicomte de Canteleu et Quesnoit, seigneur

d'Arbre, Attre, Venise, Blaregnies, Neufville, etc., accompagné de messire Michel François Franeau de Hyon, son frère; et de noble damoiselle Mademoiselle Claire Yolande Franeau de Hyon, dame dudit Hyon, Bosquillon et de Jean le Leu en Berlaymont, etc., sa tante; et la très-noble et illustre damoiselle, Mademoiselle Isabelle Maximilienne d'Yve, accompagnée de noble et illustre seigneur, messire Jean Philippe René, baron d'Ostiche, seigneur de Warelles, Tilleux au Bois, Grand et Petit Roussi, du conseil de guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, adjoint au gouvernement de Bruges, etc., son père; de noble et illustre seigneur, messire Antoine Philippe Benoit d'Yve, vicomte de Bavay, capitaine d'infanterie wallonne et aide de camp de Sa Majesté Catholique, sous son Altesse Electorale de Bavière, etc., son frère; de noble et illustre seigneur, messire Philippe Joseph d'Yve, chanoine de la cathédrale de Tournay, etc., aussi son frère; et de noble et illustre seigneur, messire François d'Yve, son oncle et tuteur. Fait au château de Warelles, le 29 juillet 1698. »

Il eut de son mariage trois enfants, savoir :

A. François Philippe Joseph, qui suit, après son frère Jacques.
B. Jacques Adrien Joseph, qui suit, XVIII.
C. Nicolas Joseph, tige de la branche des comtes de Gommegnies.

XVIII. Jacques Adrien Joseph de Franeau Hyon, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, vicomte de Canteleu, mort à Tournai en 1775 et inhumé à l'église de Saint Nicolas, épousa, par contrat du 14 février 1745, Marie Placide Camille van der Burch, vicomtesse d'Erembodeghem, née aux Ecaussines le 27 avril 1718, morte le 19 juin 1749, fille unique et héritière d'Antoine Félicien, comte van der Burch, seigneur d'Ecaussines Lalaing, membre de l'état noble du Hainaut, et

d'Alexandrine de Croix de Dadidzeele, sa femme du premier lit, dont deux filles, savoir :

A. Marie Françoise Adrienne, née au Quesnoy, épousa, le 9 mai 1773, au château de Tournai, François Augustin Anne Hubert Colette, marquis de Hangouart, comte d'Avelin, dit alors le baron d'Oppuers, chevalier de Malte, né à Gand, le 6 avril 1747, fils puîné d'Antoine François Joseph, comte et marquis d'Hangouart, seigneur d'Avelin et d'Oppuers, et de Marie Anne Françoise de Preud'homme d'Hailly.

B. Ferdinande Dorothée Françoise Josèphe, épousa, le 23 avril 1708, Augustin François Joseph de Lannoy, seigneur de La Chaussée, né le 7 mai 1743, fils puîné de Charles François, comte de Lannoy et de Waltignies, et de Marie Caroline Françoise Clément du Vaulx, baronne de Taintegnies, sa femme du second lit,

---

XVIII. François Philippe Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, vicomte de Canteleu, de Quesnoy, seigneur de Hyon, Blaregnies, Arbre, Attre, etc., pair du Cambrésis, major au service de France, etc., né à Attre, le 24 avril 1702, et baptisé à l'église d'Attre, du diocèse de Cambrai, tenu sur les fonts de baptême par Philippe Joseph René d'Yve, chanoine de la cathédrale de Tournai, et Anne Isabelle d'Arlin, douairière de Gommegnies.

Dans une supplique de 1745, adressée au comte d'Argenteau, ministre et secrétaire d'État de la guerre, au service de France, pour obtenir un dédommagement des pertes éprouvées dans les campagnes précédentes, François Philippe Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, s'exprime ainsi :

« . . . Le comte de Gommegnies a l'honneur de lui représenter que toute sa famille a été attachée au service du roi,

y ayant été quatre frères, dont un, capitaine au régiment de Nice, a été tué au siége de Philipsbourg; les deux autres, aussi capitaines, ont fait les campagnes d'Allemagne et d'Italie avec approbation, et n'ont quitté le service qu'à cause de leur mauvaise santé, l'un y ayant été vingt et un ans et l'autre douze; il a aussi un oncle tué aux gardes wallonnes au service de Philippe V; les dépenses qu'il a faites, monseigneur, pour les soutenir honorablement et leurs équipages, en 1733, lui ont beaucoup coûté, ce qui le met à présent dans la situation de ressentir plus fort les pertes qu'il a faites... »

Il épousa Marie Anne Louise de Croix de Mauwe, fille d'Ignace Ferdinand de Croix, seigneur de Dadidzeele, comte de Mauwe, membre de l'état noble du Hainaut, et de Ferdinande Louise de Zomberghe, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Louise Eugénie, née en 1737, sans alliance.

B François Joseph Ferdinand Ghislain, qui suit, XIX.

C. François Joseph Ghislain DE FRANEAU HYON, COMTE DE GOMMEGNIES, né à Mons, le 15 octobre 1739, mort sans alliance, l'an XI de la République Française, capitaine au régiment de Saint Ignon, chambellan et président du conseil souverain de Hainaut.

D. Eugène François Joseph Ghislain DE FRANEAU HYON, COMTE DE GOMMEGNIES, lieutenant colonel au régiment de Latour-dragons, né en 1741, mort sans alliance, à Dillenbourg, Nassau, le 5 mai 1794.

E. Catherine Antoinette Ghislaine, née à Mons, le 14 janvier 1748, morte au château d'Attre, le 8 février 1814, fit, par acte passé à Mons, par devant le notaire Nicolas Guillemin, le 12 pluviôse an XII, une donation importante en faveur de son cousin Germain Théodore Joseph Franeau comte de Gommegnies, épousa, par contrat le lendemain, 13 pluviôse an XII, 3 février 1804, et le 4 février, à l'état civil de Mons, Joseph Constant Fidèle, baron du Val de Beaulieu, veuf de Julie Hubertine Désirée de Wolff de Maffles, né à Leuze, le 9 avril 1751, mort à Mons, le 11 mai 1828, fils de Guillaume Joseph du Val, chevalier, greffier de Leuze, et d'Yolande Thérèse Claire Hubert.

Nous extrayons du contrat de mariage le préambule qui

établit la parenté réciproque des époux et les qualités qu'on leur attribuait à une époque d'abolition des titres de noblesse.

« Sont comparus le citoyen Constant Fidèle du Val de Beaulieu, maire de la ville de Mons, y demeurant, d'une part, et la demoiselle Catherine Antoinette Franeau de Gommegnies, rentière, demeurant en son château d'Attre, arrondissement de Mons, de présent audit Mons, d'autre part; en présence du citoyen Emmanuel du Val, frère germain du futur époux, propriétaire, demeurant à Mons; du citoyen Maximilien Hannot d'Harveng, subrogé tuteur des enfants mineurs du futur époux, propriétaire, demeurant à Mons; du citoyen Théodore Joseph de Franeau Hyon, cousin germain de la future épouse, propriétaire, demeurant à Mons; du citoyen Louis Joseph de Mortagne, propriétaire, demeurant à Cobrieux, cousin germain de la dite demoiselle future épouse; et de demoiselle Aimée Rose Josèphe de Franeau Hyon, cousine germaine de la dite demoiselle future épouse, etc. Ainsi fait et passé à Mons, en l'hôtel de la future épouse, le 13 du mois de pluviôse de l'an XII. »

XIX. François Ferdinand Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, vicomte de Canteleu, de Quesnoy, seigneur de Hyon, Blaregnies, Arbre, Attre, etc., pair du Cambrésis, au titre de sa seigneurie de Hyon, conseiller intime d'état, chambellan actuel au service de la cour impériale, membre de l'état noble du Hainaut, né le 10 novembre 1738, mort sans alliance, au château d'Attre, le 7 avril 1792, commença en 1782, l'édification du rocher d'Attre, pour servir d'observatoire et de maison de chasse aux gouverneurs généraux des Pays Bas et à leur suite, qui s'y rendaient chaque année. Depuis que la destination de cette résidence a été modifiée, le rocher d'Attre a reçu de magnifiques embellissements par

les soins de madame la comtesse du Val de Beaulieu, née de Franeau Gommegnies,

François Ferdinand Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, obtint, par lettres patentes datées de Vienne, le 14 août 1783, le manteau ducal et la couronne ducale, ainsi que deux lions, armés et lampassés de gueules pour supports. La requête présentée à l'empereur Joseph II sur cet objet, le rapport de la Chambre héraldique chargée d'émettre son avis et les lettres patentes du souverain, sont des titres de noblesse d'une importance telle, pour la famille, dont elles résument et attestent toute la généalogie, que nous allons les faire connaître dans leur entier développement.

La requête porte :

« Remontre en très-profond respect François Ferdinand Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies, vicomte de Canteleu, pair du Cambrésis, seigneur de Blaregnies, Arbre, Attre, Venize, Hyon, Neuville, Sartis, Brillon, Bette, Berquillon, etc., conseiller intime d'état, chambellan actuel de Votre Majesté, ci-devant major à son royal service, membre de l'état noble du Hainaut; descendant d'une très-ancienne et noble famille d'Angleterre, florissant dans ces Pays Bas depuis le quatorzième siècle; que sa famille chapitrale, en soutenant le lustre de son origine, a contracté en divers temps des alliances avec plusieurs maisons reçues tant aux chapitres nobles de ces Pays Bas qu'en Allemagne; fils de François Philippe Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies, vicomte de Canteleu, Quesnoy, pair du Cambrésis, seigneur de Blaregnies, etc., et de dame Marie Anne Eugénie Louise de Croix, fille d'Ignace Ferdinand de Croix, comte de Mauwe, baron de Mauwe, baron de Winghen, et de Marguerite Ferdinande de Zomberghe, petit fils d'Albert Michel Joseph Franeau de Hyon, chevalier, comte de Gommegnies, vi-

comte de Canteleu, pair du Cambrésis, seigneur de Hyon, etc., et d'Isabelle Maximilienne d'Yve, fille de Jean Philippe René d'Yve, baron d'Ostiche, etc., et de dame Marie Françoise Madeleine de Béthune, fille de Jean, d'où descend Eugène François Léon, marquis de Béthune, créé prince de son nom, par lettres patentes du 12 décembre 1781, et arrière petit fils de Philippe Franeau de Hyon, baron de Gommegnies, pair du Cambrésis, seigneur d'Arbre, Attre, et d'Anne Isabelle d'Arlin, baronne de Bornival, et d'Isabelle Alardine de Rodoan ; le susdit Philippe, fils de Philippe Franeau de Hyon, chevalier, baron de Gommegnies, pair du Cambrésis, seigneur d'Arbre, Attre, Blaregnies, Neuville, Sartis, gentilhomme de la Chambre des archiducs Albert et Isabelle, et de dame Catherine Barbe d'Yve de Soie, fille de François, chevalier, lieutenant gouverneur de la ville et comté de Namur, et d'Anne de Lonchin ; petit fils de Sévérin Franeau de Hyon, chevalier, seigneur de Hyon, Arbre, Attre, et de dame Adrienne van der Burch, fille de Jean, chevalier, conseiller d'État et chef-président du conseil privé; arrière petit fils de Philippe Franeau, chevalier, prévôt de la ville de Mons, membre de l'état noble du Hainaut en 1583, lequel avait pour bisaïeul Jean Franeau de Hyon, seigneur de Hautbois, conseiller et voué de l'abbaye de Saint Ghislain, créé chevalier par Charles le Hardi, par lettres patentes données en la ville d'Arras, au mois d'août 1475, fils de Claude Franeau de Hyon, écuyer, petit fils de Henri Franeau de Hyon, écuyer, et arrière petit fils de Jean Franeau de Hyon, écuyer, capitaine des arbalétriers de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, vers l'an 1420; que ses deux frères puînés ont également cherché et saisi toutes les occasions de signaler leur zèle pour l'auguste maison d'Autriche; l'un avait rempli avec distinction, le terme de trois ans, la députation dans l'ordre de la noblesse du Hainaut, ayant été depuis nommé chevalier de la cour au conseil dudit pays

où il a l'avantage de donner tous les jours ainsi qu'aux assemblées générales des États des nouvelles preuves de son attachement à son souverain et à sa patrie ; l'autre, ayant, au sortir de l'enfance, entré à son auguste service, en même temps que le remontrant, et fait comme lui, les longues guerres de Prusse, dans la cavalerie, et ayant actuellement le grade de lieutenant colonel ; qu'élevé, comme tous ses ancêtres depuis leur établissement dans les Pays Bas dans les sentiments de la plus haute vénération et la fidélité la plus inviolable pour le service de l'auguste maison d'Autriche, il désirerait de pouvoir mériter de la bienfaisance de Votre Sacrée Majesté quelque marque distinctive, qu'il pût transmettre à sa postérité légitime, s'il venait à s'établir un jour ; à ces causes il se prosterne au pied de son trône, le suppliant très-humblement afin que, prenant favorable égard à l'ancienneté et illustre extraction du suppliant et de ses alliances, Votre Sacrée Majesté daigne lui faire la grâce de lui accorder ainsi qu'à ses enfants à naître de mariage légitime selon l'ordre de primogéniture, l'usage du manteau de gueules, fourré d'hermines, surmonté d'une couronne ducale au port de ses anciennes armoiries pleines, qui sont de gueules à la licorne assise d'argent, la queue relevée sur le flanc gauche, et pour supports deux lions d'or armés et lampassés de gueules, telles quelles sont peintes et exprimées à la suite de la présente requête, et de vouloir en faire expédier les lettres patentes à ce nécessaires. »

Le rapport de la Chambre héraldique, saisie de l'affaire, rédigé en séance du 18 mars 1783, fut entièrement favorable à la requête de François Ferdinand Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies. Il porte :

« Pour satisfaire aux ordres qu'il a plu a S. M. de nous donner par sa dépêche du 17 de ce mois, de rendre notre avis

sur la requête de François Ferdinand Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies, nous avons, après un examen de cette requête, eu recours aux actes qui se trouvent en nos archives et autres documents originaux, que le suppliant nous a produits et avons trouvé de l'ensemble de tous ces titres que les faits et motifs que le suppliant allégue sont conformes à la vérité. En effet, il nous en conste suffisamment que sa famille est noble de toute ancienneté et se trouve pleinement prouvée; telle enfin qu'en l'année 1475, Jean Franeau, conseiller et voué de l'abbaye Saint Ghislain, fut créé chevalier par le duc de Bourgogne Charles le Hardi, par lettres patentes dont nous avons vu et lu l'original, qui est au pouvoir du suppliant et confié maintenant en la Chambre héraldique, dont nous avons fait tenir copie authentique, ainsi que de tous les autres titres pour les déposer à nos archives. Nous avons trouvé de plus que les quartiers du suppliant tant paternels que maternels, ont été reçus aux chapitres de Nivelles, Prague, Moustier, Maubeuge, Mons et Andenne; et nous trouvons finalement dans l'énoncé des let res patentes de chevalier prétouchées, que la famille de Franeau est effectivement issue d'une famille noble d'Angleterre; de manière que nous sommes du sentiment que le suppliant a toutes les qualités requises pour mériter la grâce distinctive qu'il implore de Votre Majesté, nous référant toutefois aux royales volontés de Votre Majesté, dont nous espérons d'avoir rempli les ordres, etc. »

Ce rapport produisit tout l'effet qu'on pouvait en espérer et le souverain fit expédier, en conséquence, à François Ferdinand Joseph de Franeau Hyon les lettres patentes dont la teneur suit :

« JOSEPH, par la grâce de Dieu empereur des Romains, toujours auguste, roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de

Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galiez et de Lodomerie, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et de Lorraine, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Styrie, de Carinthie et de Carniole, grand duc de Toscane, grand prince de Transylvanie, marquis de Moravie, duc de Wirtemberg, de la haute et basse Silésie, de Milan, de Mantoue, de Parme et de Plaisance, de Guastalle, d'Osvicez et Zator, de Calabre, de Bar, de Montferat et de Peschen, prince de Suabe et de Charleville, comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tyrol, de Hainaut, de Namur, de Ferette, de Kybourg, de Goritz et de Gradisca, marquis du Saint Empire Romain, Bourgovie, de la haute et basse Lusace, de Pont à Mousson et de Nomeny, Landtgrave d'Alsace, comte de Provence de Vaudemont, de Blamont, de Zutphen, de Saarwerden, de Salm et de Falckenstein, seigneur de la Marche, d'Esclavonie, du port Naon, de Salm et de Malines et tous ceux qui ces présentes verront, ou lire ouiront, salut; de la part de notre très cher et féal François Ferdinand Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies, vicomte de Canteleu, Quesnoy, pair du Cambrésis, seigneur de Blaregnies, d'Arbre, Attre, Venise, Hyon, Neuville, Sartis, Brillion, Belle, Bosquillion, etc., notre conseiller intime d'état, chambellan actuel, ci-devant major à notre royal service et membre de l'état noble du Hainaut, nous a été très humblement représenté, qu'il descendroit d'une très ancienne et noble famille d'Angleterre qui florissoit depuis le quatorzième siècle dans nos provinces Belgiques, que sa famille chapitralle en soutenant le lustre de son origine auroit contracté en divers temps des alliances avec plusieurs maisons reçues tant aux chapitres nobles des Pays Bas qu'en Allemagne, qu'il seroit fils de François Philippe Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies, vicomte de Canteleu, Quesnoy, pair du Cambrésis, seigneur de Blaregnies, et de

Marie Anne Eugénie Louise de Croix, fille d'Ignace Ferdinand de Croix, comte de Mauve, baron de Winghen, et de Marguerite Fernande de Zomberge, petit fils d'Albert Michel Joseph Franeau de Hyon, chevalier, comte de Gommegnies, vicomte de Canteleu, pair de Cambrésis, seigneur d'Hyon, et de dame Isabelle Maximilienne d'Yve, fille de Jean Philippe René d'Yve, baron d'Ostiche, et de dame Marie Françoise Madelaine de Béthune, fille de Jean, d'où descendroit Eugène François Léon, marquis de Béthune, créé prince de son nom par lettres patentes du six septembre mil sept cent quatre vingt-un et arrière petit fils de Philippe Franeau de Hyon, baron de Gommegnies, pair du Cambrésis, seigneur d'Arbre, Attre, et d'Anne Isabelle d'Arlin, baronne de Bornival, dame de Grandbaix, fille de Simon Paul, baron de Bornival, et d'Isabelle Alardine de Rodoan ; que le dit Philippe seroit fils de Philippe Franeau de Hyon, chevalier, baron de Gommegnies, pair du Cambrésis, seigneur d'Arbre, Attre, Blaregnies, Neuville, Sartis, gentilhomme de la Chambre des archiducs Albert et Isabelle, et de Catherine Barbe d'Yve de Soie, fille de François, chevalier, lieutenant gouverneur de la ville et comté de Namur, et d'Anne de Lonchin, petit fils de Sévérin de Franeau de Hyon, chevalier, seigneur de Hyon, Arbre et Attre, et d'Adrienne van der Burch, fille de Jean, chevalier, conseiller d'état et chef président de notre conseil privé et arrière petit fils de Philippe Franeau, chevalier, prévôt de notre ville de Mons, membre de l'état noble du Hainaut, en quinze cent quatre vingt trois, lequel auroit eu pour bisayeul Jean Franeau de Hyon, seigneur de Hautbois, conseiller et voué de l'abbaye de Saint Ghislain, créé chevalier par Charles le Hardi par lettres patentes données en la ville d'Arras au mois d'août mil quatre cent soixante quinze, fils de Claude de Franeau de Hyon, écuyer, petit fils d'Henry de Franeau de Hyon, écuyer et arrière petit fils de Jean Fran-

çois de Franeau de Hyon, écuyer, capitaine des arbalétriers de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, vers l'an quatorze cent vingt; que les deux frères puînés du suppliant auroient également cherché et saisi toutes les occasions de signaler leur zèle pour notre auguste maison, l'un ayant rempli avec distinction, le terme de trois ans, la députation dans l'ordre de la noblesse des états du Hainaut, ayant été depuis nommé chevalier de cour au conseil dudit pays où il auroit l'avantage de donner tous les jours ainsi qu'aux assemblées générales des états des preuves de son attachement à son souverain et à sa patrie, et l'autre étant au sortir de l'enfance entré en notre service dans la carrière militaire en même temps que le suppliant auroit fait comme lui les campagnes des longues guerres contre le roi de Prusse dans la cavalerie, ayant actuellement le grade de lieutenant colonel ; qu'enfin élevé comme tous ses ancêtres depuis leur établissement aux Pays Bas dans les sentiments de la plus haute vénération et à la fidélité la plus inviolable pour notre auguste maison, il désireroit de pouvoir mériter de notre munificence quelque marque distinctive qu'il pût transmettre à sa postérité légitime s'il venoit à s'établir un jour, nous suppliant à ces causes en toutes soumissions de daigner lui accorder ainsi qu'à ses enfants à naître de mariage légitime selon l'ordre de primogéniture l'usage du manteau de gueules fourré d'hermines, surmonté d'une couronne ducale, au port de ses anciennes armoiries pleines qui sont de gueules à la licorne assise d'argent, la queue relevée sur le flanc gauche, et pour supports deux lions d'or armés et lampassés de gueules ; Nous, ce que dessus considéré, et voulant bien faire une attention favorable à la demande du suppliant et eu égard aux motifs qu'il a exposés ainsi qu'à l'ancienneté et illustre extraction de sa famille, avons, de l'avis de Leurs Altesses Royales l'archiduchesse Marie Christine d'Autriche, princesse royale de Hon-

grie et de Bohême notre très chère et très aimée sœur, et le duc Albert, prince royal de Pologne et électoral de Saxe, duc de Teschen, notre très cher et très aimé beau frère et cousin, nos lieutenants gouverneurs et capitaines généraux des Pays Bas et ouï notre chancelier de cour et d'État, accordé et octroyé de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, accordons et octroyons au même François Ferdinand Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies, par ces présentes ainsi qu'à ses enfants et descendants de l'un et l'autre sexe à naître de mariage légitime en ligne directe et suivant l'ordre de primogéniture, la permission de décorer ses anciennes armoiries blassonnées ci-dessus d'un manteau de gueules fourré d'hermine, surmonté d'une couronne ducale, en la même forme et manière que le tout est peint et figuré au milieu des présentes ; chargeons Leurs Altesses Royales et donnons en mandement à tous nos justiciers, officiers et sujets que ce peut regarder et toucher qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user le dit François Ferdinand Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies, ainsi que ses enfants et descendants à naître de mariage légitime, comme dit est, de cette notre présente grâce et décoration d'armoirie, sans leur faire, mettre ou donner ni souffrir être fait mis ou donné aucun trouble ou empêchement ; au contraire mandons en outre à notre conseil des finances, à ceux de notre Chambre des comptes, aux rois ou hérauts d'armes aux Pays Bas, et à tous ceux qu'il apparpartiendra de procéder dûment à la vérification, à l'entérinement et à l'enregistrement des présentes selon leur forme et teneur, conformément à ce qui est prescrit à cet égard par les ordonnances du quatorze décembre seize cent seize et du onze décembre dix sept cent cinquante quatre ; voulant qu'à ces effets ces lettres patentes y soient présentées respectivement dans l'an de leur date à peine de nullité de la grâce,

car ainsi nous plaît-il. Ordonnons de plus à notre premier roi d'armes ou à celui qui exerce son état aux Pays Bas ainsi qu'au roi ou héraut d'armes dans celles de nos provinces que ce regardera de suivre là-dessus le contenu du règlement du deux octobre seize cent trente sept concernant l'enregistrement des lettres patentes en fait de marque et distinction d'honneur et de noblesse et d'en coucher la note accoutumée au dos des présentes que nous voulons avoir à jamais leur pleine et entière exécution, à quelle fin nous les avons signé et nous avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne, le quatorze du mois d'août, l'an de grâce mil sept cent quatre vingt trois et de nos règnes de l'Empire Romain le vingtième, de Hongrie et de Bohême le troisième. Paraphé K. App. Signé JOSEPH. Plus bas, par l'empereur et roi, signé A D. Delederea. »

Au pied est écrit.

« Lettres patentes accordées à François Ferdinand Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies pour pouvoir décorer ses anciennes armoiries d'un manteau gueules fourré d'hermines, surmonté d'une couronne ducale. »

« Et étoient ces lettres patentes scellées des grand et contre scel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge, et leur couverture de velours rouge cramoisi agancée de quatre rubans de soie jaune et noire y pendant d'un double cordon d'or, dans une caisse de métal doré. »

Folio verso Seg[t] est écrit :

« Nous soussignés messire Charles Jean Beydaels, seigneur de Zittaert et conseiller de Sa Majesté l'empereur et roi, et son premier roi d'armes dit Toison d'Or aux Pays Bas et de Bourgogne et Philippe O'Kelly, écuyer, roi et héraut d'armes de sa dite Majesté à titre de la province et comté de Hainaut,

déclarons et certifions d'avoir vu et examiné ces présentes lettres patentes de permission de pouvoir décorer ses anciennes armoiries d'un manteau de gueules fourré d'hermines, surmonté d'une couronne ducale, et d'en avoir chacun de nous tenu notice et mémoire aux respectifs registres de nos offices, comme Sa Majesté le veut et mande être fait au dispositif des dites lettres patentes; au témoin de ce que nous avons signé cette en la Chambre héraldique, à Bruxelles, le sixième jour du mois de septembre dix sept cent quatre vingt trois. Signé Beydaels, de Zittaert et Philippe O'kelly.

« Ces lettres patentes de François Ferdinand Joseph Franeau de Hyon, comte de Gommegnies, de pouvoir décorer ses anciennes armoiries d'un manteau de gueules fourré d'hermines, surmonté d'unecouronne ducale sont entérinées selon leur forme et teneur par les présidents et gens de comptes de l'empereur et roi, et de leur consentement enregistrées au registre des chartres, numéro trente, folio quatre vingt, et signé le neuf septembre mil sept centre quatre vingt trois, nous présents. Signé J. F. Barrer, Delatrage, G. Favage. »

« Les trésorier général, conseillers et commis des domaines et finances de l'empereur et roi, consentent et accordent en tant qu'en eux et que le contenu au blanc de cette soit fourni et accompli tout ainsi et en la même forme et manière que Sa Majesté le veut et mande être fait par icelui blanc ; fait à Bruxelles au conseil des domaines et finances de Sa Majesté sous les seings manuels des dits trésorier général, conseillers et commis le onze septembre mil sept cent quatre vingt trois. Signés le baron de Cazier, Baudier, Delplancq.

« Nous soussigné conseiller, premier roi d'armes de Sa Majesté l'empereur et roi aux Pays Bas, déclarons que la copie ci-dessus transcrite est conforme à son original. En foi de

quoi nous avons signé la présente munie du cachet de nos armes et de celui de notre charge royale. Bruxelles, le douze septembre mil sept cent quatre vingt trois, et signé C. Beydaels, de Zittaert, et scellé sur nille rouge.

« Collationné à son original administré et retiré par le chevalier d'Hyon et trouvé conforme par le notaire soussigné. Signé Bouly, notaire. »

« Prévôts, jurés et échevins de la ville de Valenciennes y faisant les fonctions de juges royaux, certifions à tous qu'il appartiendra que maître Bouly qui a collationné l'acte ci-dessus est notaire royal et qu'aux actes par lui signé. En sa dite qualité foi est ajoutée tant en jugement que dehors en témoignage de quoi nous avons aux présentes signées de l'un de nos greffiers héréditaires fait opposer le sceau ordinaire de la dite ville ou le papier timbré n'est pas en usage et ou le contrôle des actes est supprimé par abonnement. Donné à Valenciennes le vingt un octobre mil sept cent quatre vingt trois. Signé Bataille par ordonnance. »

Comtes de Gommegnies.

XVIII. Nicolas Joseph de Franeau Hyon, fils cadet d'Albert Michel Joseph, comte de Gommegnies, et d'Isabelle Maximilienne d'Yve, épousa Marie Catherine Ignace de Boulé de Marsi.

Voici la partie généalogique du contrat de mariage :

« Par devant Gabriel Cauquelain, tabellion royal, etc.

« Le traité et alliance de mariage a été fait, conclut et arrêtés entre messire Nicolas Joseph Frasneau d'Hyon, garçon

libre des feux messire Albert Michel Joseph Frasneau d'Hyon, comte de Gommegnies et de dame Maximillième Dyvée, demeurant audit Gommegnies, d'une part, et demoiselle Marie, Catherine Ignace Boulé, fille de feu messire André Joseph Boulé vivant, escuyer, seigneur de Preux au Sart Marsis, etc., et de Dame Marie Antoinette du Croquet assistée icy d'ycelle dame sa mère, de messire Philippe Joseph Boulé, escuyer, seigneur dudit Preux, maries, et de demoiselle Marie Anne Louise Joseph Boulé, ses frères et sœurs, demeurant audit Marsis, d'autre part, sous les prosmesses, divise et conditions, suivantes. »

Il eut de Catherine Ignace de Boulé de Marsi, deux enfants, savoir :

A. Aimée Rose Josèphe, sans alliance.
B. Théodore Joseph, qui suit, XIX.

XIX. Théodore Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, né à Valenciennes, le 4 juillet 1750, mort à Mons, le 21 mai 1814, à l'âge de soixante cinq ans, sous-lieutenant dans le régiment de Lyonnais infanterie, par brevet de Sa Majesté le roi Louis XV, en date du 29 février 1768, lieutenant au même régiment par brevet de Sa Majesté le roi Louis XV, en date du 7 avril 1773, lieutenant en second à la nouvelle formation, le 6 juin 1776, lieutenant en premier à la compagnie de Lagace, dans le régiment du Maine-infanterie, par brevet de Sa Majesté le roi Louis XVI, en date du 8 avril 1779, capitaine en second au même régiment, par brevet de Sa Majesté le roi Louis XVI, en date du 18 janvier 1783, capitaine en second de la compagnie des grenadiers, au même régiment, depuis le 28e d'infanterie, par brevet de Sa Majesté le roi Louis XVI, en date du 5 juin 1784, fit les campagnes de 1781, 1782 et 1783, en Amérique, embarqué sur la frégate du Roi, *l'Aigrette*, du 8 mars 1781, au

13 septembre de la même année ; passé le même jour sur la régate du roi, *l'Iris*, jusqu'au 26 février 1783, assista aux différents combats de M. le comte de Grass dans les susdites années.

Nommé chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, le 3 avril 1791, le brevet du roi Louis XVI, qu'il reçut à Bastia, au mois de mai suivant, était conçu en ces termes :

« Monsieur Théodore Joseph Franeau d'Hyon, la satisfaction que j'ay de vos services m'ayant convié à vous associer à l'ordre militaire de Saint Louis, je vous écris cette lettre pour vous dire que j'ay commis le sieur de Rossy, maréchal de camp en mes armées et chevalier du dit ordre.

« Pour, en mon nom, vous recevoir et admettre à la dignité de chevalier de Saint Louis, et mon intention est que vous vous associés à luy pour prêter en ses mains le serman que vous êtes tenu de faire en ladite qualité de chevalier du dit ordre et recevoir de luy l'accollade et la croix que vous devés doresnavant porter sur l'estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu : voulant qu'après cette réception faite, teniés rang entre les autres chevaliers du dit ordre, et jouissiés des honneurs qui y sont attachés. Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait Mons. Théodore Joseph Franeau d'Hyon en sa sainte garde.

« Ecrit à Paris, le trois avril 1791 (signé) Louis et Duportat. »

On se fera une juste idée de l'estime et de la considération dont jouissait Théodore Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, en prenant connaissance d'un mémoire qu'il adressa au roi pour obtenir une majorité, et des flatteuses attestations qui lui furent données à l'appui de sa demande.

« Le sieur D'Hyon, capitaine en second de grenadiers,

supplie sa Majesté de vouloir bien lui accorder une majorité ayant toujours mis tout le zèle possible à s'aquitter de ses devoirs, il les avoit rempli au gré de ses chefs qui l'ont engagé à supplier sa Majesté de lui accorder cette grâce (signé) D'Hyon. »

« Cet officier plein de zèle et de talent, est susceptible d'obtenir la grâce qu'il demande (signé) Deurnière, capitaine, commandant. »

« Le zèle, l'application et l'intelligence de cet officier le rendent susceptible de parfaitement remplir la place qu'il sollicite (signé) Du Roux de Bueil. »

« Le talent, le zèle et l'intelligence de cet officier joints à ses qualités personnelles le rendent susceptible de s'acquitter avec distinction des fonctions de major (signé). »

« Cet officier réunissant à des services distingués toutes les qualités convenables à un chef, personne mieux que lui rempliroit les fonctions de Major, son zèle et son intelligence pour son métier le rend susceptible de tout avancement (signé) Le comte de Rully. »

« Cet officier m'a paru mériter constamment l'approbation de ses chefs et est très susceptible de l'avancement qu'il sollicite (signé) le vicomte de Vivien. »

« J'ai été souvent témoin l'hiver dernier du travail, du zèle et de l'intelligence de M. D'Hyon, il mérite par sa naissance et par son application d'être placé (signé) Bavin.

Théodore Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, épousa, par contrat du 28 janvier an XI, Marie Charlotte Waudru Obert de Quevy, née au château de Thoricourt, le 5 août 1775, morte à Mons. le 21 avril 1808, et inhumée à Gommegnies, chanoinesse d'honneur de Boulangy, puis de Châlon, fille aînée de Zacharie Vincent Joseph, vicomte Obert de Quevy, chevalier de la cour de Mons, membre de la pre-

mière chambre des États généraux, et d'Isabelle Françoise Catherine de la Marlière, dame de Thoricourt, dont un fils unique, Philippe Gustave Ghislain Adolphe, qui suit, XX.

XX. PHILIPPE GUSTAVE GHISLAIN ADOLPHE, COMTE DE FRANEAU DE GOMMEGNIES, né à Mons le 17 nivôse an XIII (6 janvier 1805), chambellan de Sa Majesté le roi Guillaume Ier, sous le gouvernement des Pays Bas, épousa, à Bruxelles, par contrat du 8 juin 1825, Caroline Joséphine, comtesse de Mercy d'Argenteau, née à Liége, le 22 septembre 1804, morte à Paris, le 13 octobre 1859, fille de François Joseph Charles Marie, comte de Mercy d'Argenteau d'Ochain, grand chambellan de Sa Majesté le roi des Pays Bas, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, et de Thérèse Henriette de Paar, dont cinq enfants, savoir :

A. Edmond Henri François Adolphe Ghislain, COMTE FRANEAU DE GOMMEGNIES, né à Bruxelles, le 8 janvier 1829, épousa, à Blois, par contrat du 29 mai 1854, Marguerite Stéphanie Claire de Guisable de Lacotte, morte sans enfants, à Blois, le 14 juillet 1864, à l'âge de trente quatre ans, fille de Jacob Marie Catherine, ancien officier supérieur de gendarmerie, chevalier de Saint Louis, officier de la Légion d'honneur, et de Louise Marie Antoinette de Mausion de Candé.

B. Caroline Aldegonde Marie Ghislaine, née à Paris, le 28 octobre 1831, épousa, à Salbris, par contrat du 2 mars 1856, Armand René François, vicomte du Tertre, comte d'Hust et du Saint Empire, fils de Charles Emmanuel Maximilien, vicomte du Tertre, comte d'Hust et du Saint Empire, chevalier de l'ordre royal de Saint Jean de Jérusalem et de Guillaume des Pays Bas, ancien officier supérieur au service des Provinces Unies, et de Marie Madeleine Françoise de Taffin, ancienne famille du midi de la France, dont postérité.

C. Nathalie Marie Eugénie Ghislaine née au château d'Iwuy, département du Nord, le 26 janvier 1838, épousa, à Salbris, par contrat du 18 septembre 1859, Charles Ernest de Valence, fils de Charles Lin Félix, comte de Valence, et de Marie Françoise Constance de Lateysonnière, dont postérité.

D. Gustave Henri Alfred Charles Ghislain, COMTE DE FRANEAU DE GOMMEGNIES, né au château d'Iwuy, le 18 août 1841,

E. Marie, née le 13 juillet 1843.

Deuxième branche.

XII. NICOLAS FRANEAU, sommelier de la paneterie de Philippe II, roi d'Espagne, sixième fils de Jean Franeau, conseiller de la ville de Mons sous l'empereur Charles-Quint, et de Jeanne du Crocq, sa femme du premier lit, mort la veille de la fête de la Pentecôte, 7 juin 1576, épousa Péronne de la Plancque dit Haudinier, issue de la maison de Béthune, morte le 20 octobre 1586, fille de Louis et de Catherine Malatier, dont trois enfants, savoir :

A. Nicolas, qui suit, XIII.

B. Gilles FRANEAU, homme d'armes, puis porte enseigne de la compagnie du seigneur de Chièvres, mort en 1586, épousa Marguerite de Haussin, dont il eut un fils et une fille, morts sans alliance connue.

C. Claude, fondateur de la quatrième branche.

XIII. NICOLAS FRANEAU, écuyer, seigneur de l'Estocquoy, se distingua dans les armées de Sa Majesté Catholique et fut tué le jour de la prise de Cambrai. Il avait épousé Marguerite Lefort, morte le 19 juin 1603, fille de Martin, seigneur de Haultecoste, en Artois, et de Marie de Marconville, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XIV.

B. Jeanne, épousa Antoine Doresmieux, écuyer.

C. Marguerite, religieuse aux dames de l'abbaye de Beaupré, en Flandre.

D. Marie, religieuse à la même abbaye.

XIV. Jean Franeau, écuyer, seigneur de l'Estocquoy, conseiller de la ville de Douai, épousa : 1° Jeanne Aparisis, fille du seigneur de Trèshaut ; et 2° Isabelle de La Dienne.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Jacques François, qui suit, XV.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

B. Marie, religieuse aux dames de l'abbaye des Prés, à Douai.

C. Catherine, épousa Philippe de Rosé, écuyer, seigneur d'Espinoy.

D. Anne, religieuse aux dames de l'abbaye du Verger.

E. Agnès, sans alliance.

XV. Jacques François Franeau, écuyer, seigneur de l'Estocquoy, Doucy et d'Ayette.

D'Hozier, *Armorial du Hainaut et de Flandres*, précité, le mentionne en ces termes :

« Jacques François Franeau, écuyer, seigneur de l'Estoquoy, suivant la déclaration de Marie Françoise de Belvalet, sa veuve, portait de gueules à une licorne saillante d'argent, sa corne, barbe et crinière d'or, onglée de sable. »

Il épousa Marie Françoise de Bellevalet, héritière de Héricourt et Fronnes, fille de Philippe, seigneur de Héricourt, et d'Antoinette de Semerpont, dont cinq enfants, savoir :

A. Jacques François Franeau, écuyer, seigneur de Doucy, né le 20 novembre 1666.

B. Marie Françoise Antoinette Léonarde, née le 6 août 1668.

C. Philippe Albert Joseph Franeau, écuyer, né le 3 avril 1670.

D. Agnès Isabelle Bernarde, née le 13 mars 1672.

E. Léonard Joseph Franeau, écuyer, né le 2 août 1674.

Troisième branche.

XII. Jérôme Franeau, écuyer, seigneur en Boussu, fils aîné de Jean Franeau, conseiller de la ville de Mons, du temps de l'empereur Charles-Quint, et d'Isabeau de Haussin, sa femme du second lit, mort le 28 mai 1589, et inhumé avec sa femme, après un jubilé de cinquante ans de mariage, dans le chœur de l'église de Sainte Waudru, à Mons, où l'on voit encore leur épitaphe, fut fait prisonnier par les rebelles lors des troubles aux Pays Bas, en 1572, et eut ses biens confisqués, par le comte Louis de Nassau, pour avoir refusé d'adhérer à son parti lorsqu'il surprit la ville de Mons. Il épousa Waudru Hannart, fille de Hugues, écuyer, et d'Antoinette Gouvion, cousine de Jean Hannart, chevalier, vicomte de Lombeek, baron de Liedekercke, morte le 15 septembre 1594, dont trois enfants, savoir :

A. Bon, qui suit, XIII.

B. Charles Franeau, capitaine d'une compagnie bourgeoise de la ville de Mons, mort à Mons, le 31 mai 1574, épousa Charlotte le Comte, dont deux filles mariées : Marguerite et Marie.

C. Marie Françoise, épousa François de la Barre, écuyer, seigneur d'Arondielle, receveur impérial de Sa Majesté au quartier de Braine le Comte, depuis 1619 jusqu'en 1646, dont elle n'eut pas d'enfants.

XIII. Bon Franeau, écuyer, seigneur d'Espinoy et en Boussu, échevin de Mons en 1589, fut constitué prisonnier avec son père et eut aussi sa maison pillée par les rebelles. Il épousa, en 1566, Claire Prevost, petite-fille de Simon, seigneur de la Ville, chef de la ville de Mons, en 1527 et 1528, nièce de Rose Prevost, fille de Simon, femme

de Valentin de Tournay, seigneur de Noyelles, dont six enfants, savoir :

A. Jérôme, qui suit, XIV.

B. Louis FRANEAU, né à Mons, et baptisé le 15 février 1582, étant tenu sur les fonts de baptême par Baudouin de Hannois, seigneur de Fanny, et Catherine François Thierry, alferez d'une compagnie libre, épousa Madeleine de Fievet, dont deux enfants :

a. Jeanne, épousa Louis du Mont, seigneur de Fontignies.
b. Jean FRANEAU, né le 26 janvier 1604.

C. Waudru, épousa Philippe du Fosset, seigneur d'Ardenmont.

D. Adrien FRANEAU, écuyer, seigneur de Thierimont, né le 15 juillet 1580, épousa, le 26 janvier 1604, Marie del Hove, morte en 1638, dont cinq enfants :

a. Jérôme FRANEAU, seigneur de Thiérimont, né le 14 juin 1615.
b. Philippe FRANEAU, chanoine à Lierre, mort en 1694.
c, Étienne FRANEAU, né le 2 novembre 1622.
d. Jeanne, née le 29 octobre 1623.
e. Sévérin FRANEAU, né le 7 mars 1626.

E. Charlotte, épousa Jean Milet, secrétaire du duc d'Arschot, gouverneur de Hainaut.

F. Jeanne, épousa Baudouin van der Piet, écuyer, conseiller de la souveraine cour à Mons.

XIV. JÉRÔME FRANEAU, écuyer, seigneur de Templeuve, né le 9 mars 1576, mort en 1632, épousa Jeanne du Maretz, dame de Crocomont, dont trois enfants, savoir :

A. Maximilien, qui suit, XV.

B. Adrien FRANEAU, servit dès sa jeunesse Sa Majesté Catholique dans la milice de la ville de Mons, sans alliance.

C. Marie, née le 7 avril 1719, sans alliance.

XV. MAXIMILIEN FRANEAU, chevalier, par lettres patentes de Sa Majesté Catholique, en 1647, honoré, le 16 avril 1657, d'extension d'armoiries, seigneur de Templeuve, Crocomont, etc., échevin de Mons en 1648.

Des ressentiments politiques, datant déjà du temps de son bisaïeul Jérôme Franeau, avaient suscité à Maximilien Franeau des difficultés et même des procès sur la légalité de son origine, comme sur la jouissance des prééminences et franchises attachées à sa position de noblesse. Divers diplômes successifs du souverain n'ayant pu mettre un terme à ces injustes vexations, il crut devoir s'en plaindre à la cour de Madrid, qui trancha la question par une ordonnance conçue dans les termes suivants :

« Sur la remontrance faite à Sa Majesté de la part de messire Maximilien Franeau, chevalier, seigneur de Templeuf, résidant à Mons, au pays et comté de Hainaut contenant qu'en considération de sa noble extraction et des services de ses ancêtres sa dite Majesté aurait été servie, de l'honorer du susdit titre de chevalier en l'an 1647, par lettres patentes dépêchées sous sa royale signature et grand scel et duement vérifiées, et que du depuis, ayant encore plus particulièrement fait apparaître de sa dite noble extraction par décrets et contenus du conseil provincial d'Artois et autres anciens titres et enseignements, sa dite Majesté lui aurait accordé et à sa postérité des tenants d'armes et une couronne au lieu de bourrelet par lettres patentes du 16 avril 1657; que, ce nonobstant, on lui voudrait disputer la dite noblesse et susciter des procès au regard de la jouissance des prééminences et franchises y appartenantes, si comme de logement de gens de guerre et payements des maltottes, à laquelle cause il a très humblement supplié Sa Majesté que son bon plaisir soit de déclarer qu'elle a été suffisamment informée et en apaisement de l'ancienne et noble extraction du remontrant, afin qu'en la jouissance des prééminences et exemptions de la noblesse ne soit fait aucun trouble ou empêchement à lui ni à ses descendants, soit par procès ou autrement, sa dite Ma-

jesté, ce que dessus considéré, inclinant favorablement la requête du suppliant lorsqu'elle lui accorda la susdite chevalerie et décoration d'armes, ordonnant Sa Majesté à ceux du conseil de Hainaut et à tous autres qu'il appartiendra de se régler selon ce, et de suite, ni troubler le suppliant ni permettre qu'il soit troublé en la jouissance des prééminences, exemptions et franchises, dont lui et ses descendants doivent jouir en vertu desdites lettres patentes de chevalerie. Fait à Madrid sous le nom et le cachet de Sa Majesté, le 5 de novembre 1658. »

Les termes si positifs de cette ordonnance n'ayant produit aucun effet sur les autorités civiles du Hainaut, Maximilien Franeau exposa une seconde fois ses plaintes à l'autorité supérieure, et de nouveau intervint en sa faveur un décret dont voici la teneur :

« Ordonnant derechef à ceux du conseil de Hainaut et à tous autres qu'il appartiendra de s'y conformer, et de suite, ni troubler le suppliant ni permettre qu'il soit troublé en la jouissance des prééminences, exemptions et franchises, dont lui et ses descendants doivent jouir en vertu desdites lettres patentes de chevalerie. Fait à Madrid, sous le cachet secret de Sa Majesté, le 19 juin 1660. »

L'esprit de parti ne céda pas encore. Il ne fut même pas désarmé par la mort. Aussi la veuve de Maximilien Franeau fut elle contrainte d'adresser, le 22 janvier 1677, au gouverneur général des Pays Bas, un mémoire justificatif de la noblesse de ses enfants, qui se terminait ainsi :

« La remontrante vient très-humblement supplier Votre Excellence être servie de vouloir interdire tant à ceux du

conseil de Hainaut qu'aux magistrats de la ville de Mons, les progrès des difficultés par eux mues à la suppliante pour les sujets que dessus, et de faire jouir d'ici en avant paisiblement et ses enfants des priviléges, franchises et exemptions compétentes aux anciens nobles et chevaliers du pays et comté de Hainaut ; et au cas qu'elle trouverait quelque difficulté en ce regard (que l'on n'espère), pour ce qu'il a été jugé pour les chevaliers de Mons par ceux du conseil du Hainaut, qui ont été délégués par ceux du conseil privé de Sa Majesté pour juger des priviléges on supplie Votre Excellence de considérer qu'il s'agit ici de prouver l'ancienne noblesse du défunt ; ce qui touche à Sa Majesté qui en a déjà connu et disposé ; et en tout cas, si cela ne suffisait, de vouloir déclarer que la connaissance devra toucher à ceux du conseil privé et ordonner que le différend devra être ici évoqué ; et cependant accorder que la suppliante et ses enfants puissent jouir provisoirement des priviléges qu'elle a prétendus jusqu'à ce que Sa Majesté en ait définitivement ordonné. »

Maximilien Franeau, chevalier, etc., épousa Marie Catherine Dervillers, dame héritière du Monceau, Saint Vaast, Saint Remy, Limange, Cracolle, Beausart, Quesnoy, etc, dont, entre autres, il eut trois enfants, savoir :

A. Georges François de Paule, qui suit, XVI.

B. Jean Baptiste Franeau, écuyer, seigneur de Templeuve, Cracolle, Crocomont, né le 3 avril 1637, sans alliance.

C. Marie Josèphe Catherine, dame héritière des seigneuries du Beausart et du Quesnoy, morte le 10 janvier 1732, épousa, en 1683, Antoine Chrétien du Chasteler, seigneur de Moulbais et d'Ansermont, député extraordinaire de la noblesse du Hainaut au congrès d'Utrecht, le 9 août 1664, né le 22 février 1649, mort le 10 septembre 1712, fils de François Jean Philippe du Chasteler, seigneur de Moulbais et d'Ansermont, député de la noblesse du comté de Hainaut, et de Catherine d'Yve, chanoinesse à Susteren, dont elle eut quinze enfants.

D. Jean François Franeau, colonel de cavalerie, mort en 1706.

XVI. Georges François de Paule, vicomte de Franeau du Monceau, par lettres patentes du 20 septembre 1687, né à Mons, le 25 janvier 1654, épousa par contrat du 9 mai 1678, Marie Anne de Kerchem Rocqueghem, née le 2 octobre 1658, fille de Guillaume Charles et de Philippotte Madeleine Amand.

Voici la partie généalogique de son contrat de mariage.

« L'an 1678, le 9 mai, comparurent noble seigneur, messire Georges François Paule de Franeau, seigneur du Monceau, Beausart, Saint Vaast, Templeuve, Sart, Quesnoy, Crocomont, etc., accompagné de noble dame Catherine Marie Dervillers, dame desdits lieux, veuve de messire Maximilien Franeau, seigneur de Templeuve, etc., sa mère, et de messire Jean Baptiste de Franeau, seigneur de Cracolle, etc., son frère, d'une part ; et noble damoiselle Marie de Kerchem, assistée et accompagnée de noble et illustre messire Guillaume Charles, baron de Kerchem et de Fenal, seigneur de Pettignies, Saint Vaast, Ramez, vicomte de Baunay, son père; de noble et illustre dame, Marie de Fenal, dame de Haeren, Fenal, Pettignies, sa grand'mère ; et de noble et illustre seigneur Philippe François Ignace de Kerchem, seigneur d'Hérimez, Vivier, Merles, Sainte Marie, son frère, d'autre part. Ainsi fait, passé et stipulé ledit jour, mois et an que dessus, au château de Fenal, dit Furneau, lieu de résidence dudit baron. »

De son mariage avec Marie Anne de Kerchem Rocqueghem, George François de Paule, vicomte de Franeau du Monceau, eut cinq enfants, savoir :

A. Marie Joséphine Catherine, née le 15 juin 1679, épousa, par contrat du 24 mars 1707, Claude Maximilien Philippe de Namur, baron de

Joncret, né le 18 juillet 1677, mort en 1727, fils de Claude Gilles Antoine, baron de Namur de Joncret et d'Isabelle de la Viefville.

B. Charles Joseph, qui suit, XVII.

C. Jean Baptiste Franeau, né le 1er septembre 1681.

D. Marie Charlotte Josèphe, née le 4 février 1683, épousa, le 8 mai 1724, Emmanuel Victor Ferdinand de Goegnies dit Gongnies, fils de Charles Antoine, seigneur du Fayt et de l'Escaille, et de Marie Florence de Maulde.

E. Marie Jeanne, née le 6 février 1686.

XVII. Charles Joseph, comte de Franeau de Fenal, dit Charles Antoine Alexandre ou seulement Antoine Alexandre, seigneur du Monceau, Saint Vaast, Pettignies, etc., né à Mons, le 1er septembre 1680, mort sans enfants en 1759, épousa : 1° à Bruxelles, par contrat du 28 juin 1727, Josèphe Balthazarine de Laverne de Rodes, fille de Ferdinand, marquis de Laverne de Rodes, lieutenant feld maréchal au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et de Marie Françoise de Steenberghe ; et 2° en 1754, Marie Madeleine Sophie Desandruin, née en 1737, fille aînée de Jean Jacques, vicomte Desandruin, seigneur de Lodelinsart, membre de l'état noble du comté de Namur, et de Jourdaine Madeleine Julie le Tirant de Villers, sa femme du second lit.

Quatrième branche.

XIII. Claude Franeau, écuyer, archer du corps de l'Infante Isabelle, troisième fils de Nicolas Franeau, sommelier de la paneterie de Philippe II, roi d'Espagne, et de Péronne de la Plancque dit Haudenier, mort le 2 octobre 1623, épousa Anne Hattu, de Valenciennes, morte le 9 septembre 1631, à

Bruxelles, et inhumée avec son mari, à l'église de Notre Dame de la Chapelle, dont quatre enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, XIV.
B. Antoine, qui suit, XIV, après la postérité de son frère Jean.
C. Claudine, épousa Jean de Mélina, gentilhomme espagnol.
D. Waudru, épousa César Reina, gentilhomme florentin, capitaine au service de l'archiduc Albert.

XIV. Jean Franeau, écuyer, épousa Marguerite Roland, morte à Bruxelles, en 1643 et inhumée avec son mari, à l'église de Notre Dame de la Chapelle, au Sablon, dont trois enfants, savoir :

A. Michel Franeau, écuyer.
B. Antoine Franeau, religieux aux récollets de Boeterdaele, près de Bruxelles, en 1644.
C. Françoise, béguine au grand béguinage de Bruxelles, en 1636.

XIV. Antoine Franeau, écuyer, épousa : 1° Anne Roclar ; 2° Catherine Tricar.

Il eut du premier lit cinq enfants, savoir :

A. Claude Franeau, épousa Françoise Siselle.
B. Anne, épousa Denis van der Meulen.
C. Jeanne.
D. Marie.
E. Jeanne.

FRAULA DE BROECHEM.

D'AZUR, à la fasce échiquetée d'or et de gueules de trois tires, accompagnée de trois quintefeuilles d'argent, boutonnées d'or. L'écu entouré d'une bordure d'or. COURONNE, de vicomte. SUPPORTS : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Cette famille, origninaire de Naples, occupe un rang distingué dans la noblesse belge.

I. JACOMO FRAULA, seigneur de Montelino, épousa Zénobie de Mello, dont plusieurs enfants, entre autres Virgilio, le cadet, qui suit, II.

II. VIRGILIO FRAULA, né à Naples le 30 octobre 1588, mort à la guerre, le 30 juin 1637, lieutenant-colonel de cavalerie, au service de Sa Majesté Catholique, épousa Jeanne Motquin, dont trois eufants, savoir :

A. Marc FRAULA, né le 30 juin 1613, mort sans alliance, tué à la bataille d'Honnecourt, en 1642, capitaine de cuirassiers au service d'Espagne.
B. Nicolas, qui suit, III.
C. Jeanne, épousa Herman van der Leyen.

III. NICOLAS FRAULA, né le 8 octobre 1614, mort à Bruxelles le 16 septembre 1676, commissaire extraordinaire des montres des gens de guerre et pagador général des armées espagnoles, épousa, à Bruxelles, le 8 janvier 1643, Marie Anthoine, dont deux filles non mariées et quatre autres enfants, savoir :

A. Thomas, qui suit, IV.

B. Louis FRAULA, né le 1er janvier 1652, mort le 27 juillet 1719, commissaire extraordinaire des montres des gens de guerre au service d'Espagne, épousa, en 1679, Marianne Jacquet, morte en 1733, dont un fils :

Thomas FRAULA, mort sans alliance, le 20 mai 1733, commissaire des montres des gens de guerre.

C. Emmanuel FRAULA, né le 26 décembre 1653, mort en 1741, maréchal de camp au service de Sa Majesté Catholique, épousa : 1° Isabelle Claire Anthoine, sa cousine ; 2° Jeanne Françoise d'Hinslin.

D. Martin FRAULA, né à Bruxelles, le 10 juin 1657, mort à Tortonne, le 25 août 1717, brigadier des armées du roi d'Espagne Philippe V, commandant de Wicht, en Catalogne, épousa Marie Françoise Florence Sébastien, dont trois filles et un fils :

Louis FRAULA, tué au siége de Landau, lieutenant colonel de cavalerie.

IV. THOMAS, COMTE DE FRAULA, par diplôme du 21 juillet 1736, d'abord vicomte, le 23 avril 1732, seigneur de Rosierbois, né à Anvers le 11 janvier 1646, mort à Bruxelles le 24 avril 1738, conseiller au conseil d'État, directeur général des domaines et finances, après une longue et brillante carrière administrative, épousa, le 27 septembre 1680, Marie Alexandre Anthoine, morte le 15 mai 1723, dont un fils, mort sans alliance, et huit autres enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, V, après son frère Thomas Augustin Joseph.

B. Isabelle Constance, carmélite à Bruxelles.

C. Marie Louise Josèphe, carmélite à Bruxelles.

D. Jeanne Emmanuelle Josèphe, épousa, le 27 décembre 1714, Thomas Emmanuel Joseph Fraula, son cousin germain, ci-dessous.

E. Jean Baptiste Guillaume Joseph VICOMTE DE FRAULA, le 15 septembre 1736, seigneur de Rosierbois, né à Bruxelles, le 7 mars 1687, amman d'Anvers, épousa, le 8 septembre 1725, à Anvers, Anne Marie de Heuvel.

F. François Thomas Joseph FRAULA, seigneur de Metz Blanc Bois, né

le 12 août 1688, mort le 27 avril 1732, conseiller au conseil souverain de Brabant, épousa, le 2 octobre 1727, Jeanne Catherine Adrienne Jaupain, dont trois fils sans alliance, entre autres :

Thomas François Joseph DE FRAULA, seigneur de Metz Blanc Bois, comte de Fraula, après son cousin Simon Louis Grégoire Joseph, né le 22 juin 1729, mort le 16 octobre 1787, conseiller au conseil souverain de Brabant et membre de l'Académie royale des belles-lettres.

G. Thomas Augustin Joseph, qui suit, V.

H. Marie Alexandrine Josèphe, épousa, le 8 février 1721, Philippe Charles de Schietere, seigneur de Malstaple, Caprycke, et écoutête de Bruges.

V. THOMAS AUGUSTIN JOSEPH, VICOMTE DE FRAULA, après son frère, né le 23 novembre 1689, mort à Anvers le 20 avril 1771, conseiller et maître de la Chambre des comptes le 9 novembre 1735, épousa, le 11 mai 1737, Anne Marie Louise van Colen, femme en secondes noces de Jean Baptiste Guillaume Joseph, vicomte de Fraula, ci-dessus, dont quatre enfants, savoir :

A. Thomas Jean Baptiste Joseph, qui suit, VI.

B. Jean Baptiste Augustin Joseph, qui suit, VI *bis*.

C. Jeanne Marie Simone Josèphe, épousa, le 20 décembre 1759 Charles Joseph van Colen, seigneur de Bouchout, son cousin germain.

D. Marie Alexandrine Ursule Joséphine, épousa, le 27 avril 1767, Philippe Louis Ignace van de Werve, baron de Schilde, dont elle n'eut pas d'enfants, et qui, en secondes et en troisièmes noces, épousa : 2° Thérèse Françoise Poeteys; 3° Marie Louise Suzanne Emmanuelle della Faille.

VI. THOMAS JEAN BAPTISTE JOSEPH, COMTE DE FRAULA, après son cousin Thomas François Joseph, seigneur de Broechem, d'Oeleghem, né à Anvers le 7 mars 1739, mort à Anvers le 16 février 1810, épousa, le 2 juin 1760, Suzanne Hortense Jeanne van Colen, sa cousine germaine, dont deux fils morts au berceau et une fille.

Hélène Joséphine, épousa Jean Charles Antoine, baron de Fraula, ci-dessous.

VI *bis*. JEAN BAPTISTE AUGUSTIN JOSEPH DE FRAULA, seigneur de Calfenne, né à Anvers le 28 août 1740, mort à Bruxelles le 5 septembre 1798, épousa, à Bruxelles, le 5 juillet 1773, Jeanne Josèphe de Neufforge, sa parente, dont six enfants morts en bas âge, sans alliance ou sans postérité, et deux filles, savoir :

A. Jeanne Caroline Josèphe de Fraula, morte à Bruxelles, le 25 décembre 1838, épousa : 1° Thomas Jean Joseph de Fraula, fils de Thomas Augustin Joseph, baron de Fraula, et d'Angéline Antoinette Josèphe de Neufforge, son cousin ; et 2° Benoit Antoine Joseph de Neufforge, son cousin germain.

B. Suzanne Josèphe, morte sans enfants, le 21 août 1834, épousa Jean Baptiste Joseph, baron de Fraula de Grutte, ci-dessous.

V JEAN BAPTISTE JOSEPH, COMTE DE FRAULA, né à Bruxelles le 16 juillet 1681, mort le 30 mai 1741, conseiller et maître ordinaire de la Chambre des comptes en Flandre et puis des deux chambres, épousa, à Anvers, le 27 janvier 1711, Suzanne Isabelle Le Cat, morte le 6 mars 1746, dont une fille religieuse, trois mortes sans alliance et deux autres enfants, savoir :

A. Marie Anne Alexandrine Suzanne Josèphe, née le 26 octobre 1711, morte le 11 février 1784, épousa, à Bruxelles, en avril 1738, Jean Frédéric, baron de Beyer, conseiller maître de la Chambre des comptes, mort le 26 février 1750.

B. Simon Louis Grégoire Joseph, qui suit, VI.

VI. SIMON LOUIS GRÉGOIRE JOSEPH, COMTE DE FRAULA, né le 19 novembre 1714, mort le 11 mai 1776, conseiller maître de la Chambre des comptes, auditeur ordinaire de la

chambre, épousa Marie Ursule Josèphe du Buisson, dont il n'eut pas d'enfants.

Seconde branche.

IV. Emmanuel Fraula, né le 26 décembre 1653, colonel propriétaire d'un régiment de cuirassiers de son nom, brigadier, inspecteur général de la cavalerie, maréchal de camp au service de Sa Majesté Catholique, épousa : 1° à Anvers, le 4 octobre 1691, Isabelle Claire Anthoine, morte en janvier 1694, sa cousine germaine; et 2° à Namur, en 1697, Jeanne Françoise d'Hinslin, morte le 24 octobre 1767.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Thomas Emmanuel Joseph, qui suit, V.

Il eut du second lit une fille morte sans alliance et quatre autres enfants, savoir :

B. Joseph Emmanuel de Fraula, mort le 29 septembre 1741, capitaine et adjudant de la Cour, à Bruxelles.

C. François Joseph de Fraula, né en 1712, mort le 7 septembre 1793, jésuite, prédicateur de la Cour de Bruxelles, auteur d'un ouvrage ascétique écrit en français, traduit en flamand, et très-remarqué dans son temps.

D. Jean Baptiste de Fraula, mort sans alliance, en 1746, capitaine au régiment de Milan-cavalerie.

E. Albertine Ghislaine, morte le 6 décembre 1755, épousa Guillaume Joseph de Bouscheron, écuyer, seigneur de Scailmont, Bois et Ménage.

V. Thomas Emmanuel Joseph de Fraula, né le 28 juillet 1692, mort le 18 juin 1740, épousa, le 27 décembre 1714, Jeanne Emmanuelle Josèphe de Fraula, sa cousine germaine, née le 4 juillet 1684, morte le 28 juin 1760, fille de Thomas, comte de Fraula, directeur général des douanes, conseiller

d'État, et de Marie Alexandrine Anthoine, dont deux enfants, savoir :

A. Charles Joseph, qui suit, VI.

B. Isabelle Barbe Josèphe, épousa, le 4 février 1741, Jean Charles Antoine de Neufforge.

VI. Charles Joseph, baron de Fraula, par lettres patentes du 25 février 1741, né le 22 mars 1717, mort le 20 août 1773, chef mayeur de la ville et du canton de Vilvorde, épousa : 1° à Bruxelles, le 15 avril 1743, Angeline Antoinette Cools; et 2° le 26 octobre 1748, Jeanne Marie Madeleine le Brum de Miraumont, dame de Goumanpont.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Jeanne Ignace Josèphe Charlotte, morte le 20 novembre 1816, religieuse à l'abbaye noble de Forest, près Bruxelles.

B. Thomas Augustin Joseph, qui suit, VII, après son frère Jean Charles Antoine.

C. Marie Isabelle Josèphe, sans alliance.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

D. Jean Charles Antoine qui suit, VII.

E. Jean Joseph Nicolas de Fraula, mort sans enfants, le 14 août 1787, épousa Marie Madeleine Geneviève de Renette.

F. Hippolyte Pierre Daniel de Fraula, seigneur de Goumanpont, mort sans alliance, le 22 juillet 1821.

G. Marie Anne Françoise Louise, religieuse à l'abbaye noble de Forest.

VII. Jean Charles Antoine, vicomte de Fraula, par lettres patentes du 20 août 1783, confirmatives du titre de baron, né à Bruxelles, le 20 juin 1751, mort le 21 mars 1814, épousa, le 20 août 1782, Hélène Joséphine, comtesse de Fraula, sa cousine germaine, morte le 30 avril 1807, dont six enfants, quatre filles non mariées et deux fils, savoir :

A. Hippolyte Charles Thomas Joseph vicomte de Fraula, né à An

vers, le 1er janvier 1786, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers.

B. Louis Paul Charles Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Louis Paul Charles Joseph de Fraula de Goumanpont, né à Anvers le 5 février 1797, mort à Ixelles le 11 novembre 1834, épousa, à Ixelles, le 18 juillet 1829, Marie Constance Anne le Clercq, morte à Bruxelles le 1er juillet 1861, femme, en secondes noces, d'Étienne Pierre Augustin Garnier, capitaine d'artillerie, dont une fille, savoir :

Hélène Marie Constance Joséphine, née à Ixelles, le 4 janvier 1830, épousa, à Bruxelles, le 19 décembre 1848, Charles Ignace Maurice, baron de Royer, né en 1816, fils d'Alexandre Joseph, baron de Royer de Woldre, sénateur, et de Désirée Thérèse, baronne de Royer, sa femme du premier lit.

VII Thomas Augustin Joseph, baron de Fraula de Grutte, né le 6 mai 1747, mort le 2 mai 1808, épousa : 1° à Berchem, le 6 juillet 1773, Angeline Antoinette Josèphe de Neufforge, sa cousine, veuve sans enfants de Gilles Louis Hyacinthe, baron de Rorive, morte le 10 mai 1801; et 2° à Bruges, Marine Françoise Adrienne Ghislaine Rapaert, morte sans enfants, le 26 février 1829.

Il eut du premier lit deux enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Joseph, baron de Fraula de Grutte, né à Bruxelles, le 24 août 1779, mort sans enfants, à Laeken, le 16 février 1846, épousa, à Bruxelles, le 26 janvier 1800, Suzanne Josèphe de Fraula, sa cousine, morte le 21 août 1834, fille de Jean Baptiste Augustin Joseph et de Jeanne Josèphe de Neufforge.

B. Thomas Jean Joseph, qui suit, VIII.

VIII. Thomas Jean Joseph de Fraula, né le 18 novembre

1780, mort le 3 décembre 1805, épousa, à Bruxelles, le 22 juin 1801, Jeanne Caroline Josèphe de Fraula, sœur aînée de Suzanne Josèphe ci-dessus, femme en secondes noces, le 15 janvier 1807, de Benoît Antoine Joseph de Neufforge, son cousin, dont deux enfants, savoir :

A. Gaspar Thomas Augustin Joseph DE FRAULA, né à Bruxelles, le 6 janvier 1803, mort le 30 juin 1808.

B. Hortense Suzanne Josèphe, née le 11 septembre 1804, morte à Laeken, le 18 juin 1869, épousa, à Bruxelles, le 30 mai 1807, François Charles Ghislain van Weerde.

GAIFFIER.

DE SABLE, à la hallebarde d'argent, à la hampe d'or, placée en pal, accostée de deux étoiles à six rais d'or. COURONNE, à cinq perles pour les barons; et de comte, pour les vicomtes. SUPPORTS : deux lions au naturel.

La maison de Gayffier de France, originaire du Languedoc, établie de temps immémorial à Bessettes, paroisse de Chastonier, près de Langogne, en Gévaudan, s'honore d'avoir une souche commune avec la maison de Gueffier, de Belgique. Cette croyance, qui s'appuie sur d'anciennes traditions, mais non sur des titres réels, a donné lieu, au siècle dernier, à un échange de correspondances qui n'ont fait que fortifier cette conviction. Si les armes des deux familles, absolument distinctes aujourd'hui, ne sont pas les mêmes, il est incontestable que les Gayffier de France écrivaient Gaiffier anciennement et que le nom se retrouve énoncé ainsi dans les vieux titres du Gévaudan.

I. GUILLAUME DE GAYFFIER rendit hommage, le 6 juin 1333, avec son cousin Thomas de Bruyères, à Stéphane de Polliac, garde sceau du comte de Forez. L'acte fut reçu par Barthélemy Barbier, notaire à Montbrison, pour un fief situé sur Chareyre et plusieurs autres paroisses, pour lequel ses prédécesseurs, est-il dit, avaient rendu le même hommage de temps immémorial.

Hugon de Gayffier, de Bessettes, damoiseau, frère de Guil-

laume ci-dessus, rendit hommage, le 6 décembre 1334, à Eraclée de Tornelle, prieur de Langogne, pour ses seigneuries de Bessettes et de Besse. Dans une reconnaissance qui lui est faite en 1347, Hugon de Gayffier est qualifié chevalier de Saint Jean de Jérusalem.

D'autres titres lui donnant la qualification de grand prieur d'Auvergne.

Il est fait encore mention de Hugon de Gayffier dans une censive du 9 décembre 1513, qui fait partie du terrier, à cette date, de la maison de Bessettes.

II. Guillaume de Gayffier, écuyer, IIe du nom, comparut dans la monstre de Bouthow, de Cusagnet, reçue en l'ost devant Saint Antonien, le 6 juillet 1353.

Gayffier de Beauvesin est cité parmi les « escuyers de la compagnie et sequelle de monseigneur le duc d'Anjou, monstre à l'Isle Jourdain, le 6 février 1368. »

Arnaut Gayffier, écuyer, est mentionné dans la « monstre des gens d'armes, archers, gens à cheval, arbalestriers et sergens à pié de messire Pierre Reymond de Rabastens, chevalier banneret et sénéchal de Toulouse, reçue à Montauban, le 1er septembre 1369. »

III. Guillaume de Gayffier, écuyer, seigneur de Bessettes, en 1400, est mentionné dans la revue d'Arnaut Guillaume, seigneur d'Andoux et de trente autres écuyers de la compagnie et retenue, reçue à Montpellier, le 10 juin 1431.

A partir de cette époque, les diverses branches de cette famille se répandirent dans l'île de France, en Flandre et en Auvergne. Gillekin de Gaiffier, que l'on trouve, échevin de Namur, de 1412 à 1438, est, selon l'opinion la plus accréditée, fils de Guillaume, ci-dessus.

Nous n'avons pas la filiation suivie des branches belges. Sa généalogie présente des lacunes qui nous obligent à la présenter par fragments.

IV. GILLEKIN GAIFFIER, échevin de Namur, de 1412 à 1438, eut un fils, Jehan, qui suit, V.

V. JEHAN GAIFFIER, mort après 1449, eut trois enfants, savoir :

A. Godefroid, qui suit, VI.
B. Jacquemin GAIFFIER, échevin de Namur, en 1465.
C. Marie, épousa Jacquemin de Bossimé.

VI. GODEFROID GAIFFIER, épousa N. Gobin, dont deux enfants, savoir :

A. Jean, qui suit, VII.
B. Guillaume, épousa N. de Haultepenne.

VII. JEAN GAIFFIER, seigneur de Bonnine, bourgmestre et échevin de Namur, de 1549 à 1572, mort le 5 avril 1583, épousa Isabeau Marotte, morte le 22 avril 1566, et inhumée avec son mari aux Dames Blanches, à Namur, dont un fils, Guillaume, qui suit, VIII.

VIII. GUILLAUME GAIFFIER, seigneur de Bonnine, épousa Catherine Cloquier, dont deux enfants, savoir :

A. Guillaume, qui suit, IX.
B. Isabelle, épousa Jean de Charlet, seigneur de Pontillas, dont le nom, joint au sien, figurait sur une verrière posée, en 1611, dans l'église de Pontillas, représentant leurs quartiers.

CHARLET,	Arbre,	Lamisant,	Sart.
GAIFFIER,	Marotte,	Cloquier,	Cerf.

IX. GUILLAUME GAIFFIER, seigneur de Bonnine, vivant en 1655, épousa Anne de Thiribu d'Oumale, dont deux fils, savoir :

A. Guillaume Gaiffier, épousa Catherine de Ponty, fille de Thierry et de Françoise de Huy.

B. Othon Ernest, qui suit, VIII.

X. Othon Ernest de Gaiffier, seigneur de Bonnine et de Bossimé, épousa Catherine Thomaz, dont un fils, savoir :

Florent Hubert de Gaiffier.

Seconde branche.

VI. Pierre Gaiffier épousa Marguerite Goblet, femme en secondes noces de Jean Tamison, fille de Nicolas, mort en 1541, et de Marguerite de Walcourt, dont trois enfants, savoir :

A. Godefroid, qui suit, VII.

B. Christophe, fondateur de la troisième branche.

C. Christophe, IIe du nom, fondateur de la quatrième branche.

VII. Godefroid Gaiffier épousa Anne d'Auxbrebis, fille de Laurent et de Marie Charlet, dont deux enfants, savoir :

A. Godefroid, qui suit, VIII.

B. Anne, morte le 14 septembre 1587, et inhumée à l'abbaye de Marche les Dames, épousa Jean de Maillen, seigneur de Godinne, échevin de Namur.

VIII. Godefroid Gaiffier, conseiller et vice-président du conseil provincial de Namur, épousa Jeanne de Mahuet, dont un fils, Godefroid, qui suit, IX.

IX. Godefroid Gaiffier, licencié ès lois, mort conseiller au conseil provincial de Namur, épousa Jeanne Burlen, fille de Gilles, pensionnaire de l'État ecclésiastique de Namur, et de Marguerite Tamison, dont deux enfants, savoir :

A. Jacqueline, épousa, en 1661, Jérôme l'Admirant, fils de Jérôme et de Jeanne del Vaux. Ils fondèrent deux bourses au collége de Sainte Anne, à Louvain, par acte du 2 mars 1673.
B. N....

XII. Pierre Joseph Baudouin de Gaiffier, seigneur d'Emeville, arrière petit fils de Godefroid Gaiffier et de Jeanne Burlen, licencié ès lois, avocat postulant au Conseil provincial de Namur, en 1751, épousa Marie Françoise Joséphine Bernardine de Maucour, dont deux fils, savoir :

A. Pierre Joseph Baudouin, qui suit, XIII.
B. Jean Jacques François Joseph, qui suit, XIII *bis*.

XIII. Pierre Joseph Baudouin, baron de Gaiffier de Maharenne et de Tamison, par diplôme de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas, en date du 24 juillet 1820, bourgmestre de Namur, épousa N. de la Hamaïde, dont une fille, savoir :

Marie Thérèse Guillelmine, épousa, le 28 février 1810, Anatole Louis Joseph Félix Lallemant de Lévignen, né le 8 janvier 1785, mort le 15 juillet 1828, fils de Louis Charles Félix, maréchal de camp au service de Sa Majesté Catholique, et de Marie Josèphe Thérèse Lallemant de Lévignen.

XIII *bis*. Jean Jacques François Joseph, vicomte de Gaiffier d'Emeville, par diplôme du roi des Pays Bas, en date du 9 novembre 1828, créé d'abord baron, en même temps que son frère aîné, le 24 juillet 1820, membre de l'ordre équestre de la province de Namur, conseiller d'État sous le gouvernement des Pays Bas, épousa Marie Josèphe van Velde de Melroy, fille de Daniel Balthazar Philippe Joseph et de Marie Philippine Deudon, petite fille de Jean Dominique Antoine, baron van Velde de Melroy, et de Marie Pétronille Swarts, dont six enfants, savoir :

A. Antoine Ernest Guillaume François Ghislain, qui suit, XIV.

B. Emmanuel Louis François Hubert Ghislain, qui suit, XIV *bis*.

C. Marie Caroline Françoise Ghislaine, née en 1795, épousa, le 26 avril 1818, Thomas Antoine Joseph, baron de Garcia de la Vega de Flostoy, né le 29 janvier 1792, fils de Charles Marie François Baptiste et d'Hubertine Dinon.

D. Jeanne, épousa Charles de Pierpont.

E. Guillelmine Lambertine Françoise Ghislaine Josèphe, épousa, le 14 mai 1832, Marie Philippe Frédéric Charles René, marquis de Rodriguez de Chenevière.

F. Bernardine Félécité Françoise Ghislaine, épousa Constantin Augustin Louis d'Orjo de Marchovelette.

XIV. Antoine Ernest Guillaume François Ghislain, vicomte de Gaiffier d'Emeville, épousa, le 15 mai 1839, Charlotte Joséphine Adelaïde de Moreau d'Yvoir, fille d'Alexandre et d'Aline, vicomtesse de Patin, dont neuf enfants, savoir :

A. Léon Auguste de Gaiffier d'Emeville, né le 2 juin 1839.

B. Marie Antoinette, née le 6 octobre 1840.

C. Caroline Joséphine, née le 7 avril 1842.

D. Ernest Jean Baptiste de Gaiffier d'Emeville, né le 23 août 1843.

E. Jules Emmanuel de Gaiffier d'Emeville, né le 1er janvier 1845.

F. Louis Philippe de Gaiffier d'Emeville, né le 21 octobre 1846.

G. Edouard Eugène de Gaiffier d'Emeville, né le 7 octobre 1848.

H. Laure Pauline, née le 20 avril 1850.

I. Victor Albéric de Gaiffier d'Emeville, né le 9 septembre 1851.

XIV *bis*. Emmanuel Louis François Hubert Ghislain, baron de Gaiffier d'Hestroy, né à Dave-Nanines, Namur, le 21 mars 1806, épousa, le 2 novembre 1830, Adèle de Pitteurs, fille de Lambert Théodore Michel Joseph, baron de Pitteurs de Budingen et de Pauline Marie Catherine de Baré de Comogne, dont un fils, savoir :

Victor Paul Antoine de Gaiffier d'Hestroy, né à Hestroy, commune de Maillen, Namur, épousa, au château d'Andoy, à Wierde, Namur, le 6 avril 1864, Marie Louise Philomène Ghislaine de Moreau d'Andoy, née

à Andoy, le 15 mai 1842, fille d'Adolphe Joseph Ghislain et de Pauline Marie Catherine de Baré de Comogne.

Troisième branche éteinte.

VII. Christophe Gaiffier, épousa Marguerite d'Auxbrebis, fille de Laurent et de Marie Charlet, dont deux enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, VIII.
B. Thierry Gaiffier, épousa Anne Sauvage, dont deux enfants :

a. Catherine, épousa Nicolas Bardoul.
b. Guillaume, épousa N. d'Orjo de Marchovelette, dont un fils : Guillaume.

VIII. Pierre Gaiffier, échevin de Namur, épousa Marie de Fresne, femme en secondes noces de Michel de Croy, dont deux enfants, savoir :

A. Florent, qui suit, IX.
B. Françoise, épousa Guillaume d'Auxbrebis.

IX. Florent Gaiffier, mort le 12 mai 1622, épousa Marie Henry, morte le 27 septembre 1638, et inhumée près de son mari à Notre Dame, à Namur, avec épitaphe et huit quartiers, dont une fille :

Agnès Catherine, épousa Arnold de Warnant, seigneur de Biron, de Francquegnée, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, mort le 21 octobre 1668, et inhumé à Francquegnée, sous une pierre sépulcrale, ornée de quatre quartiers Warnant et quatre Gaiffier.

Quatrième branche éteinte.

VII. Christophe Gaiffier, greffier du conseil de Namur, du 27 janvier 1552 à 1564, épousa Gertrude Longchamps, dont trois enfants, savoir :

A. Charles, qui suit, VIII.
B. Marie, épousa Arnould Marotte.
C. Jeanne, épousa Jean du Mont, seigneur d'Otrenge, gouverneur du fort de Nassau, qu'il défendit vaillamment contre les Hollandais, fils de Rasse, seigneur d'Otrenge et de Thorembais, et de Jeanne de Paheau.

VIII. Charles Gaiffier épousa Barbe de Mozet, dont il eut entre autres enfants, un fils, Thierry, qui suit, IX.

IX. Thierry Gaiffier épousa Anne de Warnant, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean Gaiffier, sans alliance.
B. Agnès.
C. Anne Marie.
D. Antoinette.
E. Barbe.

GARCIA DE LA VEGA.

ÉCARTELÉ, en sautoir; en chef et en pointe, bandé d'or et de gueules de six pièces, chargé sur le quartier en pointe d'une tête de More tortillée d'argent; aux flancs d'or, chargés chacun d'un cimeterre d'argent et des mots : AVE MARIA, à dextre, GRATIA PLENA, à sénestre, en lettres capitales d'azur, mises en orle. COURONNE, de comte. SUPPORTS : deux lions contournés au naturel.

Ces armes à enquérir, à cause des cimeterres d'argent en champ d'or, rappellent un des plus beaux faits d'armes du temps de la chevalerie, accompli par don Garcia Lasso de la Vega, mort en 1368, ascendant en ligne directe de la maison de la Vega, une des plus considérables de l'Espagne. Jeune encore et faisant partie de l'armée du roi Saint Ferdinand, au siége de Grenade, la dernière des possessions maures en Espagne, il tua en combat singulier, en présence des deux armées, témoins de cette lutte héroïque, le redoutable Maure Tarfé qui, par insolence et par bravade, traînait, attachée à la queue de son cheval et à la vue du camp des chrétiens, une tablette, dédiée à la sainte Vierge. « Le roi Ferdinand, dit la chronique de Wulson de la Colombière, ravi de cette signalée victoire, lui ordonna de mettre et d'ajouter à l'entour de ses armes, les lettres de l'*Ave Maria ;* ce qui fut une glorieuse marque à tous ses descendants, qui les portent encore sur l'écu de leurs armes. » C'est aussi pour fixer mieux encore la mémoire de ce beau fait d'armes que les descendants de Garcia Lasso ont adopté pour pièces fixes de leur blason,

les deux cimeterres de métal sur métal, c'est-à-dire d'argent sur champ d'or.

Garcia de la Vega est une des principeles familles issues de cette illustre lignée. Elle vint s'établir aux Pays Bas sous le règne de Philippe II.

I. Don Goçalo Garcia de la Vega, général au service de Sa Majesté Catholique, épousa dona Maria Diaz, dont un fils, don Paulo, qui suit, II.

II. Don Paulo Garcia de la Vega, colonel au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, tué à la bataille de Rocroi, le 19 mai 1643, épousa en 1639, Marie Gertrude de Playoul, dont un fils, Claude François, qui suit, III.

III. Claude François de Garcia de la Vega, né à Gand, le 19 juillet 1643, épousa, le 13 avril 1678, Marie Yolande de Baduelle de Temploux, morte en 1723, dont, outre une fille non mariée, il eut trois autres enfants, savoir :

A. Henri Nicolas, qui suit, IV.

B. Jean Jacques François, épousa Thérèse Josèphe de Lierneux de Presles, dont il n'eut pas d'enfants.

C. Marie Thérèse Louise, épousa Pierre Paul de Gaiffier d'Emeville.

IV. Henri Nicolas de Garcia de la Vega, seigneur de Flostoy, de Feroge, de Montignet, capitaine au service de Sa Majesté Très Chrétienne, né à Flostoy, le 16 mars 1689, épousa Jeanne Françoise de Colnet, morte le 24 février 1775, dont un fils, Jean Jacques François, qui suit, V.

V. Jean Jacques François de Garcia de la Vega, mort le 30 août 1786, capitaine au régiment des gardes wallonnes au service de Sa Majesté Catholique, épousa, le 15 octobre 1750, Jeanne Louise Thérèse de Gaiffier d'Emeville, née en 1719, morte le 30 mai 1806, dont deux enfants, savoir :

A. Charles Marie François Baptiste, qui suit, VI.

B. Marie Thérèse Josèphe, épousa N. de Moitelle, général au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

VI. Charles Marie François Baptiste de Garcia de la Vega, seigneur de Flostoy, de Montignet, de Homsée, né le 4 août 1752, mort le 18 juillet 1831, épousa Hubertine Dinon, morte le 10 novembre 1837, dont quatre enfants, savoir :

A. Nicolas Charles Marie de Garcia de la Vega, mort en bas âge.

B. Denis François Joseph de Garcia de la Vega, né le 10 mai 1790, mort le 18 octobre 1856, vice président du tribunal de Namur, ancien membre de la Chambre des représentants, chevalier des ordres de Léopold et de la légion d'honneur.

C. Thomas Antoine Joseph, qui suit, VII.

D. Jules Gustave Auguste Maximilien Henri de Garcia de la Vega, mort sans alliance.

VII. Thomas Antoine Joseph, baron de Garcia de la Vega de Flostoy, par lettres patentes de Sa Majesté le roi Léopold Ier, en date du 15 juillet 1845, né le 20 janvier 1792, épousa, le 26 avril 1818, Marie Caroline Françoise Ghislaine de Gaiffier d'Emeville, dont huit enfants, savoir :

A. Marie Caroline Antoinette, née le 21 avril 1819, épousa, le 28 novembre 1849, Henri François Xavier de Severin, mort au château de Carioul, Namur, le 22 octobre 1862.

B. Désiré François Joseph, qui suit, VIII.

C. Léon Ernest de Garcia de la Vega, né le 21 mars 1824.

D. Charles Félix, qui suit, VIII *bis*.

E. Adelaïde Françoise, née le 19 janvier 1829, épousa, le 8 février 1855, Ambroise Charles Constant de Pierpont, né le 18 mai 1829, mort le 10 septembre 1862.

F. Léopold Joseph Antoine de Garcia de la Vega, né le 21 juin 1831.

G. Frédéric Jules Félix Anselme de Garcia de la Vega, né le 14 décembre 1832.

H. Léonie Charlotte Dieudonnée, née le 25 février 1837, épousa, le 22 mai 1855, Eugène Joseph de Rossius, né le 11 novembre 1825, mort,

sans enfants, au château de Flostoy, le 18 octobre 1863, fils de Joseph de Rossius et de Caroline Jamar.

VIII. Désiré François Joseph de Garcia de la Vega, né le 19 septembre 1820, conseiller de légation, chevalier des ordres de Léopold, du Christ, de Notre Dame de la Conception de Villa Viçosa, commandeur des ordres de Charles III et des Saints Maurice et Lazare, épousa, à Tournai, le 24 juin 1851, Caroline Denise Ghislaine Robertine de Wadelincourt, née à Tournai, le 20 novembre 1824, fille de Nicolas Louis Auguste Robert, baron de Morpas, et de Louise Ghislaine Josèphe de Rasse, dont deux enfants, savoir :

A. Victor Marie Joseph François Antoine Ghislain de Garcia de la Vega, né à Bruxelles, le 9 septembre 1852.

B. Alphonse Marie Joseph René François Ghislain de Garcia de la Vega, né à Bruxelles, le 27 janvier 1858.

VIII *bis*. Charles Félix de Garcia de la Vega, né le 7 septembre 1827, épousa, à Boquet, Temploux, Namur, le 4 mai 1859, Eudolie Marie Amélie Caroline Joséphine de Donnéa, née à Liége, le 28 mai 1838, fille d'André, chevalier de Donnéa de Boquet, et d'Amélie Xhoffray, dont trois enfants, savoir :

A. Georgina Amélie Joséphine Caroline Marie Ghislaine, née à Boquet, le 12 juin 1860, morte à Andenne, le 24 octobre 1864.

B. Raphaelle Marie Andrea Eudolie Ghislaine, née le 26 décembre 1861.

C. Georgina Louise Marie, née à Cobegge, le 10 janvier 1865.

GEELHAND.

ÉCARTELÉ, au premier d'azur, à une main ouverte d'or; au deuxième d'argent, à l'arbre placé sur une terrasse, le tout de sinople, et à l'ours grimpant contre l'arbre; au troisième d'or, à trois trèfles de sinople; au quatrième de sinople, au faucon d'argent, chaperonné de gueules. CIMIER, la main de l'écu entre un double vol d'argent.

I. NICOLAS GEELHAND, épousa : 1° le 28 janvier 1633, Catherine Worst ; et 2° le 24 novembre 1670, Catherine Wee.

Il eut du premier lit deux fils, entre autres Pierre, qui suit, II.

II. PIERRE GEELHAND, consul de Pologne à Amsterdam, épousa : 1° le 21 décembre 1688, Catherine Pauline van Bergen, dont il n'eut pas d'enfants ; et 2° le 2 avril 1692, Aleyde Catherine Bott, dont quatre enfants, savoir :

A. Chrétien Louis GEELHAND, chanoine de Notre Dame à Anvers, mort le 9 avril 1731.

B. Henri, qui suit, III.

C. Nicolas GEELHAND, mort à Hildersheim, le 11 février 1756, conseiller à la Cour des comptes de l'électeur de Cologne.

D. Paul Laurent GEELHAND, mort en 1742, chanoine de Saint Jean, à Liége.

III. HENRI GEELHAND, anobli le 6 novembre 1728, seigneur de Merxem et Dambrugge, mort à Anvers, le 2 décembre 1776, épousa : 1° Isabelle Victoire de la Bistrate, morte le 7 mars

1721 ; 2° le 25 juin 1724, Hélène Catherine de Claessens, morte le 12 avril 1766.

Il eut du premier lit une fille, savoir :

A. Adelaïde Catherine, épousa Jean Baptiste van Praet.

Il eut du second lit sept enfants, entre autres trois qui suivent, savoir :

B. Pierre François, qui suit, IV.

C. Hélène Nicole, épousa Louis Antoine Joseph Wellens, seigneur de Meulenberg.

D. Jean Baptiste Joseph, fondateur de la deuxième branche.

IV. Pierre François Geelhand, seigneur de Merxem et Dambrugge, né le 15 août 1725, mort à Anvers, le 25 février 1790, épousa, le 3 mai 1752, Thérèse Claire Josèphe van Colen de Bouchout, née le 10 février 1728, morte le 22 mars 1761, dont trois enfants, entre autres une fille et un fils, savoir :

A. Hélène Marie Nicole, née le 20 juin 1758, morte à Anvers, le 8 mai 1807, épousa Marie Albert Joseph Gabriel Ghislain, baron d'Esbeek, dit van der Haegen, capitaine de cavalerie.

B. Henri Joseph, qui suit, V.

V. Henri Joseph Geelhand, seigneur de Merxem et Dambrugge, né à Anvers, le 20 octobre 1760, mort à Anvers, le 17 février 1819, épousa : 1° le 4 mai 1784, Catherine Marie Peeters ; et 2° le 16 mai 1797, Catherine Reine Constance Joséphine Mols.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Joseph Pierre, qui suit, VI.

B. Marie Hélène, morte à Anvers, le 25 août 1863, à l'âge de soixante quatorze ans, épousa Joseph François de Paule van Praet, mort à Anvers, le 31 mai 1860, à l'âge de soixante douze ans.

C. Auguste Jean Baptiste Geelhand de Merxem et Dambrugge, mort le 24 juillet 1835, officier au service de l'Empire français, cheva-

lier des ordres de la Légion d'honneur et du Lion Belgique, épousa Mathilde Thérèse Josèphe Marie Moretus, dont une fille :

Florence Marie Louise, morte à Wilryck, le 16 septembre 1850, épousa, le 15 juillet 1839, Eugène Charles Joseph Moretus.

Il eut du second lit quatre enfants, savoir :

D. Catherine Caroline, épousa, le 20 février 1824, Pierre Jean Emmanuel Ghislain de Meester.

E. Françoise Marie Joséphine, épousa : 1° le 22 mai 1822, Jean Paul van Delft, veuf de Thérèse Marie van der Aa de Randerode ; 2° le 24 janvier 1842, Eugène Louis van Delft, neveu de Jean Paul, ci-dessus.

F. Angélique Joséphine, épousa, le 20 mai 1824, Antoine Joseph Robert.

G. Albertine Marie Josèphe, morte à Bruxelles, le 18 juin 1836, épousa, le 29 novembre 1827, Ferdinand Joseph Ghislain, baron van Rynegom de Buzet et d'Herenthout, mort à Schaerbeek, le 22 juillet 1860.

VI. Joseph Pierre Geelhand, né le 24 octobre 1785, épousa, le 3 juillet 1810, Joséphine Catherine de la Bistrate, morte à Anvers, le 10 mars 1822, dont neuf enfants, savoir :

A. Henriette Joséphine, née le 28 septembre 1811, morte le 6 juin 1821.

B. Emile Marie, qui suit, VII.

C. Caroline Marie, née le 5 juin 1814.

D. Clément Joseph, qui suit, VII *bis*.

E. Constantin Joseph Geelhand, né le 20 octobre 1816, mort le 2 juin 1849, épousa, le 20 juillet 1841, Rosalie Marie de Gilman, née à Ranst, le 19 juin 1821, fille d'Hyacinthe Joseph Jean Népomucène, baron de Gilman de Zevenbergen, et de Joséphine Claire Marie della Faille Waerloos.

F. Léocadie Marie, née le 8 décembre 1817, épousa, le 13 mai 1840, Philippe Marie Joseph Herman, comte van de Werve de Vorsselaer.

G. Florent Joseph, qui suit, VII *ter*.

H. Léopoldine Marie, née le 23 juillet 1820.

I. Edmond Joseph Geelhand, né le 27 octobre 1821.

VII. EMILE MARIE GEELHAND, né à Anvers, le 24 décembre 1812, membre de la députation permanente du Conseil provincial d'Anvers, épousa, le 5 juillet 1836, Zoé Isabelle Marie Joséphine Moretus, née le 13 mai 1816, fille d'Augustin Thomas Joseph et de Pauline Marie Josèphe della Faille, dont cinq enfants, savoir :

A. Alfred Dieudonné Paul Joseph de GEELHAND, né le 27 octobre 1837.

B. Mathilde Marie, née le 29 septembre 1839, épousa, à Anvers, le 20 mai 1862, Ferdinand Aloïs Joseph Marie Moretus.

C. Raimond Joseph GEELHAND, né le 24 février 1841.

D. Pauline Marie Josèphe, née le 12 mai 1844.

E. Edouard Marie Louis de Gonzague GEELHAND, né le 27 février 1853.

VII *bis*. CLÉMENT JOSEPH GEELHAND, né le 12 juin 1815, épousa, le 10 avril 1836, Fanny Aloïse Marie della Faille Leverghem, née le 3 août 1815, fille de Charles Joseph Emmanuel della Faille Leverghem de Terbruggen et de Reine Anne Marie Joséphine van de Werve, sa femme du second lit, dont cinq enfants, savoir :

A. Albéric Marie Joseph GEELHAND, né le 1er mai 1838, épousa, à Gand, le 10 août 1861, Elisa Marie Ghislaine Dorothée Dons (Voir page 11), dont deux enfants :

a. Joseph GEELHAND, né le 7 août 1862, à Gand.

b. Gonzalve Édouard Marie Joseph Ghislain GEELHAND, né à Gand, le 14 décembre 1863.

B. François Xavier Marie Joseph Aloïs GEELHAND, né le 28 avril 1839.

C. Marie Josèphe Aloïse Cornélie, née le 16 novembre 1842, épousa, à Anvers, le 14 mai 1860, René Jacques della Faille Waerloos, né à Anvers, le 6 mai 1830 (Voir page 188).

D. Claire Marie Josèphe Cornélie, née le 26 novembre 1844.
E. Aloïse Marie Josèphe Cornélie, née à Anvers, le 28 avril 1847.

VII *ter*. FLORENT JOSEPH GEELHAND, né le 20 août 1819, épousa, le 2 avril 1845, Caroline Thérèse Marie Josèpha della Faille Leverghem, née le 12 mars 1823, sœur de Marie Aloïse Joséphine ci-dessus, dont trois enfants, savoir :

A. Odile Marie, née le 29 septembre 1847.
B. Ludovic Charles Marie Joseph GEELHAND, né le 4 mars 1849.
C. Marie Pauline, née le 14 juillet 1853.

Seconde branche.

IV. JEAN BAPTISTE JOSEPH GEELHAND, né le 28 novembre 1739, mort le 25 février 1815, épousa, le 22 avril 1767, Marie Joséphine de Neuf, morte le 28 avril 1816, dont treize enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Paul Joseph, qui suit, V.

B. Charles Joseph GEELHAND, né le 3 juin 1772, mort le 10 octobre 1842, membre de la seconde chambre des États généraux, vice-président du tribunal de première instance d'Anvers, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, épousa, le 7 septembre 1800, Marie Colette della Faille Waerloos, née le 13 avril 1773, dont trois enfants, deux morts sans alliance et un fils :

Charles GEELHAND, né le 3 mars 1803.

C. Louis Simon Joseph GEELHAND, né le 14 juillet 1777, mort le 11 mai 1817, épousa, le 18 octobre 1803, Thérèse Joséphine de Wael, dont quatre enfants morts en bas âge et une fille :

Clémence Louise, née le 31 mars 1815, épousa, le 6 septembre 1836, Jacques Jean Népomucène Ullens.

D. Maximilien Joseph GEELHAND, né le 2 février 1779, épousa, le 29 janvier 1812, Marie Thérèse Joséphine Stevens, morte le 2 janvier 1813, dont une fille morte sans alliance.

V. PAUL JOSEPH GEELHAND, né le 10 avril 1771, épousa, le 22 octobre 1810, Sophie Joséphine Guyot, née le 11 juillet 1779, morte le 20 septembre 1829, dont sept enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Sophie, née le 12 octobre 1801, épousa, le 25 novembre 1828, Charles Jean Joseph Désiré van Langendonck, né le 24 mars 1791.

B. Constance, née le 4 juillet 1804, épousa, le 21 novembre 1838, Auguste della Faille Waerloos, né le 4 septembre 1795.

C. Adelaïde, née le 17 septembre 1805.

D. François GEELHAND, né le 14 mars 1808.

GERADON.

Coupé : au premier parti, *a* de vair plein, *b* d'argent, à trois fusées accolées de gueules, touchant les bords du quartier : au deuxième, d'argent, à une hure de sanglier, de sable, défendue d'argent, le boutoir de gueules, tenant entre ses dents une tige fruitée de trois glands au naturel. Heaume : couronné. Cimier : un lévrier issant, au naturel, colleté et bouclé d'or. Lambrequins : d'azur et d'argent. Supports : deux lévriers regardant d'argent, colletés et bouclés d'or.

I. Charles Étienne de Geradon épousa Anne Catherine de Favereau, dont un fils, Jean François, qui suit, II.

II. Jean François de Geradon, anobli par lettres patentes du 14 octobre 1825, né à Liége le 23 septembre 1758, membre du corps équestre de la province de Liége, membre de la seconde chambre des Etats généraux, épousa Joséphine de Gillès, dont plusieurs enfants, entre autres, Jean Baptiste François, l'aîné, qui suit, III.

III. Jean Baptiste François de Geradon, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Liége le 13 août 1803, épousa, le 7 avril 1831, Clémence Angéline de Coune, fille de Maximilien Henri, chevalier de Coune, membre de l'ordre équestre de la province de Liége, et d'Anne Angéline Collet, dont quatre enfants, savoir :

A. Victor Nicolas de Geradon, né à Verviers, le 3 mai 1837, épousa, à Hasselt, le 1er septembre 1863, Marie Agnès Rosalie Julie Élisabeth de Bavay, née à Bruxelles, le 7 juillet 1843, fille de Charles Victor,

procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, commandeur de l'ordre de Léopold, grand-cordon de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, chevalier de première classe de l'ordre de Léopold d'Autriche, et de Lucie Élisabeth du Monceau de Bergendael.

B. Charles Louis DE GERADON, né à Verviers, le 4 août 1838.

C. Félix DE GERADON, né au château de Heuseur, Liége, le 12 août 1842.

D. Marie Jeanne Mathilde, née au château de Heuseur, le 30 août 1846, morte à Liége le 12 août 1863.



GERLACHE.

PARTI : d'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse du même, et d'argent, à l'aigle éployée de sable, posée sur un perchoir de gueules, becquée, languée et armée de même. CIMIER : un lion naissant de gueules.

La famille de Gerlach, ou de Gerlache est originaire des provinces Rhénanes, où l'on cite son nom depuis les temps les plus reculés. Un chevalier de Gerlach est compté au nombre des gentilshommes tués à la bataille de Basweiller, sous le duc Wenceslas, en 1371. C'est à cette antique race que se rattachent les différentes branches de la famille de Gerlache, établie dans le duché de Luxembourg et que l'on trouve, en 1541, jouissant des droits et des priviléges réservés à la noblesse des Pays Bas. C'est à partir de cette époque que l'on peut établir sans lacunes et d'une manière authentique et positive, la généalogie de cette famille (1).

La position de noblesse de la famille de Gerlache a été reconnue par arrêté royal du 26 août 1843, et les lettres patentes du 16 janvier 1844, conférant le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

THIERRY GERLACH, mentionné dans le dénombrement du

(1) Plusieurs généalogistes ont donné la même origine à la famille des Gerlays, titrée vicomte d'Uupigny,

duché de Luxembourg de l'année 1541, parmi les gentilshommes exempts de taille de cette province, eut un fils, Jean, qui suit.

Jean Gerlach, mentionné avec son père et au même titre dans le dénombrement précité, capitaine de cuirassiers au service de Sa Majesté Catholique le Roi Philippe II, eut un fils, Jean.

VI. Jean Gerlach, dit de Gerlache, seigneur de Loyarbre, de Gomery, de Wachouru, fils de Jacques et de Marie de Hédéré, mort à Gomery, le 11 avril 1738, et inhumé au chœur de l'église de Bleid, épousa, le 19 septembre 1707, Marguerite d'Artois, née le 17 mai 1688, morte le 14 mars 1749, dont neuf enfants, savoir :

A. Marie Josèphe, dame de Loyarbre, morte à Margny, le 2 juillet 1771, épousa, à Gomery, le 3 juin 1737, Jean Gaspard de Moustier, seigneur de Margny et d'Herbeuval, capitaine de cavalerie, garde du corps de Sa Majesté le roi de France Louis XV, chevalier de Saint Louis, né à Margny, le 11 juillet 1701, fils de Jean François de Moustier, seigneur de Margny et d'Herbeuval, lieutenant de la compagnie de Marches, Wartigny-dragons, chevalier de Saint Louis, et de Martine de Harzet.

B. Marguerite, née en 1709, morte en bas âge.

C. Jean Louis, qui suit, VII.

D. Marie Anne, née à Berchiwée, en 1715, morte le 10 mai 1773, religieuse carmélite au faubourg de Saint Léonard, à Liége, par profession de 1742.

E. Elisabeth Jeanne Barbe, née à Berchiwée, en 1716, morte à Gomery, le 9 février 1752, épousa, à Gomery, le 27 novembre 1742, Jean Baptiste Antoine de Groulart Jalbay, seigneur de Surrister et de Gomery, né à la Sauvage, le 15 février 1686, mort à Gomery, le 28 décembre 1749, fils aîné de Jean de Groulart Jalhay, seigneur de Surrister, de Sosne et de Gomery, et de Charlotte de Mathelin.

F. Marie Catherine, née à Berchiwée, le 21 octobre 1718, morte le 10 janvier 1769, religieuse bernardine, au couvent de la Paix Dieu, près de Huy, sous le nom de dame Isabelle, en 1736.

G. Marie Thérèse, née le 15 octobre 1719, morte enfant.

H. Jean Étienne Ferdinand DE GERLACHE, né à Berchiwée, le 20 septembre 1722, mort au berceau.

I. Jean Baptiste Félix DE GERLACHE, né à Berchiwée, le 27 décembre 1723, mort à Gomery, le 30 mai 1775, ordonné prêtre en 1765.

VII. JEAN LOUIS DE GERLACHE, seigneur de Gomery, de Bleid, de Wachouru, de la maison forte et fief de Biourge, de Waillimont et de Berchiwée, né le 10 novembre 1711, mort le 5 janvier 1787, épousa, le 15 novembre 1738, Marie Antoinette Sturm de Strurmeck, d'origine alsacienne, née le 17 novembre 1702, morte le 7 février 1776, sœur de Marguerite, femme de Lambert de Prouvy, seigneur de Flassigny et du Mesnil, dont six enfants, savoir :

A. Jeanne Marguerite, née à Virton, le 28 décembre 1739, morte au berceau.

B. Jean Louis Antoine DE GERLACHE, qui suit, VIII.

C. François, qui suit, VIII, après son frère Jean Louis Antoine.

D et E. Deux jumeaux, morts le jour de leur naissance, à Berchiwée, le 10 décembre 1744.

F. Jean Baptiste DE GERLACHE DE GOMERY, seigneur de Bleid et de Bodange, né à Berchiwée, le 3 mars 1746, mort à Bodange, le 16 septembre 1801, sous lieutenant dans la compagnie de Sturm, au service de l'Electeur Palatin, lieutenant au régiment de Vierset, au service de Sa Majesté l'Impératrice et Reine, en 1768, prévôt gouverneur de Neufchâteau, épousa, le 27 août 1776, Jeanne Élisabeth de Senocq, morte le 22 février 1842, fille de Jean Bernard, seigneur de Lanchette et de Vesqueville, et de Barbe de Thierry, dont deux enfants :

a. François Pontian Adolphe, fondateur de la quatrième branche.

b. Adrien DE GERLACHE, mort capitaine d'infanterie, dont postérité.

VIII. JEAN LOUIS ANTOINE DE GERLACHE, seigneur de Gomery, de Loyarbre et de Margny, né à Berchiwée, le 27 juillet 1741, mort à Gomery, le 28 mars 1820, lieutenant au régiment de Bouillon, au service de Sa Majesté Très-Chrétienne le roi Louis XV, retraité après la campagne de Hanovre, épousa, à Gomery, le 13 mars 1765, Jeanne Barbe de

Moustier, sa cousine germaine, née à Margny, le 18 avril 1740, fille de Jean Gaspard, seigneur de Margny, et de Marie de Gerlache, dame de Loyarbre, dont neuf enfants, savoir :

A. Lucie Marie Antoinette Jeanne, née à Waillimont, le 13 décembre 1766, épousa, le 17 janvier 1799, Antoine François Catherine de Barrois, baron de Manonville, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint Louis, fils de Louis Antoine Joseph de Barrois, baron de Manonville, comte de Kœur, capitaine de dragons, chevalier de Saint Louis, et d'Anne Françoise du Bois de Riocourt, mort à Manonville, le 25 mai 1853, veuf en secondes noces de Marie Sophie, comtesse de Ficquelmont.

B. Jean Baptiste Charles DE GERLACHE, né à Gomery, en 1768, mort sans alliance, le 19 juin 1787.

C. Jeanne Barbe Anne Mathilde, née à Margny, le 14 mars 1769, morte à Gomery, religieuse bernardine, à Clairefontaine, près d'Arlon.

D. Jeanne Marie Dorothée, sœur jumelle, morte à Gomery.

E. Jeanne Catherine Agnès, née le 21 janvier 1774, morte, sans alliance, à Gomery, le 16 mars 1853.

F. Marie Françoise Antoinette, née le 24 décembre 1775, morte, sans alliance, à Gomery, le 23 janvier 1843.

G. Jeanne Elisabeth, née à Gomery, le 11 février 1777.

H. Anne Jeanne Angélique, née le 2 août 1779, épousa Théodore Joseph du Rieux, fils de Pierre et de Gabrielle de Laittres, dame de Gomery.

I. Joseph Gabriel DE GERLACHE, né à Gomery, le 24 novembre 1783, mort sans alliance, le 20 avril 1850, garde d'honneur sous l'Empire français.

VIII. FRANÇOIS DE GERLACHE DE WAILLIMONT, seigneur haut justicier de Gomery, né à Berchiwée, le 10 février 1743, mort à Biourge, le 24 octobre 1791, acquit de son père, en 1773, la maison forte et fief de Biourge, qu'il releva du prince de Lœwenstein Rochefort. Il épousa, à Gomery, le 15 décembre 1766, Marie Marguerite de Groulart, sa cousine germaine, dame de Surrister, née à Gomery, le 27 août 1744,

morte à Biourge, le 23 mars 1817, fille aînée de Jean Baptiste Antoine de Groulart Jalhay, seigneur de Surrister et de Gomery, et d'Isabelle de Gerlache, dont douze enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Anne, qui suit, IX.

B. Jeanne Antoine Victoire, née à Gomery, le 11 octobre 1768, morte à Biourge, le 13 janvier 1843, sans alliance.

C. Frédéric Jean Baptiste Léopold DE GERLACHE, né à Gomery, le 16 novembre 1769, mort au berceau.

D. Anne Françoise Justine, née le 1er mars 1771, morte à Charleville, le 17 février 1861, ancienne supérieure générale des maisons de l'ordre de la Providence, religieuse du Sacré-Cœur, à Charleville.

E. Marie Thérèse Josèphe Dieudonnée, née à Gomery, le 1er janvier 1773, morte, sans alliance, à Biourge, le 7 septembre 1791.

F. Léopold Jean Baptiste Constantin DE GERLACHE, né à Biourge, le 21 février 1774, mort en bas âge.

G. Pierre Eugène Joseph DE GERLACHE, né à Biourge, le 21 février 1774, mort à Biourge, sans alliance, le 8 septembre 1852.

H. Jeanne Isabelle, née à Biourge, le 31 août 1776, morte sans alliance, le 11 octobre 1831.

I. Jean Baptiste Emmanuel DE GERLACHE, né à Biourge, le 27 mars 1778, mort à Namur, en pension chez les Pères Récollets, le 22 février 1793.

J. Anne Joseph DE GERLACHE, né à Biourge, le 30 décembre 1780, mort à Differdange, le 29 juillet 1850, épousa, à Yzel, le 5 mars 1805, Charlotte du Rieux, fille de Pierre et de Gabrielle Isabelle Elisabeth de Laittres, dame de Saint-Remy. Il fonda la branche de Differdange, ci-dessous.

K. Louise Marie Gabrielle, née à Biourge, le 30 janvier 1784, morte en bas âge.

L. Etienne Constantin, BARON DE GERLACHE, premier président de la Cour de cassation, etc., chef de la troisième branche.

IX. JEAN BAPTISTE ANNE DE GERLACHE, né à Gomery, le 9 septembre 1767, mort à Carignan, Ardennes, le 21 avril 1833, membre du conseil général du département des Forêts,

nommé, en 1814, par Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas, député du duché de Luxembourg, à la seconde chambre des Etats généraux, avec MM. d'Hoffschmidt, d'Olimart et Tornaco, élu, plus tard, député du corps équestre aux provinciaux du Luxembourg, refusa d'y siéger. Il épousa : 1° Au château de Rossignol, le 24 mars 1824, Joséphine Ernestine de Laittres, morte à Carignan, le 21 mai 1826, fille de Robert Joseph de Laittres, seigneur de Saint Mard et de Rossignol, membre de l'état noble et du corps équestre du Luxembourg, et de Jeanne Marguerite Josèphe de Maillard de la Martinière Gorcy, baronne de Brandebourg ; 2° le 16 novembre 1828, Louise Marie Perrine, comtesse de Roucy, fille d'Armand Louis Edmond, comte de Roucy, premier pair de Champagne, seigneur de Cheveuge, de Laubrelle, etc., ancien page du roi Louis XV, lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de Saint Louis, et de Charlotte Marie Ursule de l'Escamoussier de Sorbey, petite fille de François Louis, comte de Roucy, et de Françoise Louise Antoinette, comtesse de Marchin, fille de Pierre Antoine de Lux, comte de Marchin et du Saint Empire romain, baron de Noirefontaine, et de Marie Anne Louise, baronne de Smackers de Mirwart.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Eugène Jean, qui suit, X.

Il eut du second lit un fils, savoir :

B. Charles Antoine DE GERLACHE, né à Stenay, le 4 septembre 1829, mort à Carignan, le 16 septembre 1834.

X. EUGÈNE JEAN DE GERLACHE, né à Carignan, le 15 mai 1826, héritier, en 1842, du château et de l'ancienne seigneurie de Saint Mard, héritier, en 1852, du château et de l'ancien fief de Biourge, attaché à la légation de Belgique à

Londres, en 1848, secrétaire de seconde classe en 1850, embrassa ensuite l'état ecclésiastique, et devint membre de la compagnie de Jésus en 1854.

Il fut reçu à Florence, le 5 avril 1853, chevalier de justice de l'ordre de Saint Etienne de Toscane, sur preuves de seize quartiers, savoir :

GERLACHE,	Groulart,	Laittres,	Maillard,
ARTOIS,	Mathelin,	Everlange,	Bernard,
STURM,	GERLACHE,	Capitaine,	Marchand d'Ansembourg,
MILLET,	Artois,	Cornet.	Anethan.

Branche de Differdange.

IX. ANNE JOSEPH DE GERLACHE, né à Biourge, le 30 décembre 1780, mort à Differdange, le 29 juillet 1850, épousa, à Yzel, le 5 mars 1805, Jeanne Charlotte du Rieux, fille de Pierre et de Gabrielle Elisabeth de Laittres, dame de Saint Remy, dont six enfants, savoir :

A. François Hyacinthe Dieudonné, qui suit, X.

B. Joséphine, née en 1806, épousa N. Franquinet, directeur des domaines, à Arlon.

C. Mathilde, née en 1816, épousa N. Legénissel, officier au service d'Égypte.

D. Auguste Eugène DE GERLACHE, né en 1821, épousa à Barcenalle, Namur, le 10 juin 1858, Léocadie van Eyll, fille de N., baron van Eyll, et de N., comtesse de Gourcy Serainchamps.

E. Anne Stéphanie, née en 1825, religieuse au couvent de la Visitation, à Bruxelles.

F. Edouard Théodore DE GERLACHE, né en 1827.

X. FRANÇOIS HYACINTHE DIEUDONNÉ DE GERLACHE, né le 16 mars 1810, commissaire d'arrondissement, à Diekirch,

en 1837, de Namur, en 1839, de Charleroi, en 1847, épousa, le 29 juin 1837, Guillelmine, baronne van der Straten Waillet, morte au château de Gomery, le 20 octobre 1864, fille d'Alexandre Joseph Charles, baron van der Straten Waillet, et de Marie Josèphe Henriette van Eyll, dont neuf enfants, savoir :

A. Louis Joseph Paul DE GERLACHE, né le 16 avril 1838.
B. Jeanne Alexandrine Marie, née le 16 juillet 1839.
C. Louise Victoire Françoise, née le 15 avril 1841.
D. Marie Eugénie Louise, née le 14 décembre 1842.
E. Pauline Marie Stéphanie, née le 25 mars 1844.
F. Ebles Charles Henri DE GERLACHE, né le 7 juillet 1845.
G. Augustine Joséphine Marguerite, née le 17 juillet 1847.
H. Louise Marie Pauline, née le 17 janvier 1849.
I. Joseph Marie DE GERLACHE, né le 8 septembre 1850.

Troisième branche.

VI. ETIENNE CONSTANTIN, BARON DE GERLACHE, membre de la seconde chambre des Etats généraux des Pays Bas, président du Congrès national et de la Chambre des représentants, premier président de la Cour de cassation, directeur annuel de l'Académie royale, président de la Commission royale d'histoire, membre du Conseil héraldique, grand cordon de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, officier de la Légion d'honneur, commandeur des ordres de Pie IX et de Saint Grégoire le Grand, né le 26 décembre 1785, épousa, Anne Catherine Busschman, morte le 29 avril 1859, dont trois enfants, savoir :

A. Victorine Wilhelmine, née le 6 mai 1818.
B. Isabelle Elisabeth Eugénie, née le 24 juin 1820, religieuse au Sacré Cœur, à Charleville.

C. François Constantin DE GERLACHE, né le 24 octobre 1822, épousa, le 17 mai 1852, Marie Josèphe Ghislaine Léopoldine de Jacquier de Rosée, fille d'Alphonse, baron de Jacquier de Rosée, et de Joséphine de Goër.

Quatrième branche.

V. FRANÇOIS PONTIAN ADOLPHE DE GERLACHE, mort à Moustier sur Sambre, le 20 janvier 1858, à l'âge de soixante douze ans, veuf de Rose Jottrand, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Baptiste Adolphe DE GERLACHE, né le 16 janvier 1812, mort en 1854, sans alliance.

B. Charles Edouard, qui suit, VI.

C. Hippolyte Charles Bernard DE GERLACHE, né le 5 mars 1825, épousa Jeanne de Maertelaere. Sans enfants.

VI. CHARLES EDOUARD DE GERLACHE, né à Genappe, le 14 novembre 1814, mort à Namur, le 18 mars 1858, épousa, Coralie Désirée de Bassompierre, née à Gand, le 23 juin 1818, morte à la Hulpe, le 2 septembre 1858, dont trois enfants, savoir :

A. Jules Gustave DE GERLACHE, sous lieutenant à l'École d'application, né le 17 mai 1839, mort à Bruxelles, le 1er mars 1859.

B. Edouard Adolphe DE GERLACHE, né le 19 janvier 1841. Mort jeune.

C. Ernest Louis Albert DE GERLACHE, né le 10 juillet 1848, mort à Bruxelles, le 31 janvier 1866.

GESTEL.

Coupé de sinople et d'argent, à trois lions de l'un dans l'autre, armés et lampassés de gueules, deux en chef et un en pointe. Cimier : un lion d'argent naissant, tenant de la patte dextre une épée d'argent garnie d'or, entre un vol à l'antique d'argent de sinople.

Van Gestel est une ancienne famille patricienne de Bois le Duc, riche d'honneur et de glorieux souvenirs.

Jacques van Oudenhove, dans sa description de la ville de Bois le Duc, écrite en hollandais, Christophore Butkens, dans les *Trophées du Brabant*, mentionnent, de 1212 à 1397, plusieurs échevins de Bois le Duc, du nom de van Ghestel et de Gestel, appartenant à la famille, mais qui ne se rattachent pas, par filiation suivie, aux généalogies données par nos devanciers. Nous ne mettons nullement cette parenté en doute, mais nous regrettons de ne pouvoir les comprendre dans une descendance suivie. Ce qui confirme, cependant, incontestablement, suivant nous, des liens de consanguinité directe, c'est que le sceau original en argent de Franco van Ghestel, échevin de Bois le Duc en 1363, cité par van Oudenhove, est conservé dans les archives de la ville. Il porte l'écusson à trois lions brisé d'un lambel, où on lit en exergue : *S. Franconis d'Ghestel scabini in Buscho.*

I. Henri van Gestel eut un fils, Jean, qui suit, II.

II. Jean van Gestel eut un fils, François, qui suit, III.

III. François van Gestel, mort à Bois le Duc et inhumé, avec ses deux femmes, dans l'église de Saint Jean l'Évangéliste, sous une pierre tumulaire existant encore, gravée d'une épitaphe rappelant aussi la mémoire de son fils Henri et des armes de van Gestel, Noodstock, van Erp et Vuchts, conseiller de Bois le Duc en 1586 et 1590, épousa : 1° Jeanne Noodstock, morte le 14 septembre 1553 ; et 2° Christine van Erp, morte le 6 mai 1606.

Il eut deux enfants, savoir :

A. Henri, qui suit, IV.
B. Jean van Gestel, dont la postérité est éteinte.

IV. Henri van Gestel, mort à Bois le Duc le 12 mars 1636, et inhumé dans l'église de Saint Jean l'Évangéliste, avec sa femme, sous la pierre tumulaire de ses parents, dix neuf fois échevin de Bois le Duc, de 1585 à 1628, et deux fois président, fut mêlé à tous les événements qui s'accomplirent à Bois le Duc pendant les longues années de son administration. Il donna surtout de nombreuses preuves de son dévoûment au souverain et de son attachement à la foi catholique. Lieutenant d'une des quatre gildes de Bois le Duc, celle de Saint Christophe, il contribua puissamment, avec Claude de Berlaymont, commandant de la ville, à repousser le coup de main tenté, le 19 janvier 1585, par le comte Philippe de Hohenlohe, placé à la tête de forces relativement considérables. Il fut, en reconnaissance de sa bravoure et de son succès, élu échevin le 8 novembre de la même année 1585.

Sergent major de la ville et capitaine de la gilde de Saint Christophe, il fit preuve de la même énergie et du même dévoûment dans des circonstances plus critiques encore, lors du siége infructueux de Bois le Duc par Maurice de Nassau.

Après cet événement, Henri van Gestel et Guillaume Reys

reçurent une lettre de créance du magistrat de Bois le Duc, afin de solliciter des archiducs les ressources nécessaires pour relever la ville de ses désastres. Cette mission remit en mémoire aux archiducs Albert et Isabelle les services rendus par Henri van Gestel et Guillaume Reys, qui avaient tant contribué à maintenir une des villes les plus importantes des Provinces Unies sous la domination espagnole. En récompense, ils délivrèrent aux deux vaillants défenseurs, députés de Bois le Duc, des lettres de noblesse, sans finances, datées de Nieuport, le 29 janvier 1602.

Henri van Gestel ne survécut pas longtemps à la prise de Bois le Duc par Frédéric de Nassau, après cinq mois de siége, en 1628.

Il avait épousé Jeanne de Vucht ou Vuchts, fille de N... et de Jeanne Noodstock, morte le 9 juin 1631, dont trois enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, V.

B. François van Gestel, mort à Bois le Duc, le 26 mars 1640, et inhumé à Saint Jean l'Evangéliste, où l'on voit encore sa pierre tumulaire portant inscription et armoiries, et dont la succession fut partagée par acte du 19 mai 1640, entre les enfants de son frère Pierre, mort à cette époque, licencié ès lois, protonotaire apostolique, archidiacre et chanoine gradué de l'évêché de Bois le Duc.

C. Esther, morte le 27 mai 1662, et inhumée à Moor Gestel, épousa Jean de Cock, échevin de Bois le Duc, de 1617 à 1620, en 1627 et en 1628.

V. Pierre van Gestel, émigré après l'annexion de Bois le Duc aux Provinces Unies, mort en 1635, licencié ès lois, douze fois échevin et deux fois président de Bois le Duc, de 1605 à 1627, échevin de Breda en 1630 et 1631, bourgmestre en 1622, de nouveau échevin, de 1633 à 1635, épousa, à Bois le Duc, le 14 octobre 1606, Esther Maes, fille de Thomas, receveur des domaines de Sa Majesté, et de Gervaise Grauwers de Lambrouck, nièce de Gisbert, quatrième évêque de

Bois le Duc, dont il eut, outre une fille non mariée, cinq autres enfants, savoir :

A. Isabelle, épousa Paul Rodolphe Fierlants, alferez, puis major de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, et enfin chef mayeur de Campenhout.

B. François VAN GESTEL, né à Bois le Duc, le 18 octobre 1609, mort à Prague, lieutenant au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

C. Catherine, morte à Middelroy, en 1691, religieuse à Middelroy.

D. Jean VAN GESTEL, né à Bois le Duc, le 3 novembre 1613, mort à Bois le Duc, en 1669, religieux de l'ordre des récollets.

E. Henri, qui suit, VI.

VI. HENRI VAN GESTEL, né le 24 mars 1621, mort, ainsi que sa femme, après le 17 novembre 1672, comme il appert d'un acte de cette date où elle est nommée fondée de pouvoirs de son mari, drossart de la seigneurie de Berlicom, receveur adjoint au receveur de Sa Majesté, au quartier de Tirlemont, où il s'était fixé, mayeur et receveur de Lummen, par cumul et par lettres patentes du 13 mars 1658, épousa Marie Gertrude van Hedickhuysen, fille de Josse, seigneur d'Eckart, et de Marie Houvelmans, dont dix enfants, trois fils morts en bas âge ou sans alliance, une fille non mariée et six qui suivent, savoir :

A. Martin, qui suit, VII.

B. Josse Henri Paul VAN GESTEL, religieux récollet.

C. Pierre VAN GESTEL, capitaine et gouverneur de Sestino, près de Florence, commandant de Porto Ferrajo, se maria en Italie.

D. Esther Faustine Antoinette, épousa, à Bruxelles, le 28 octobre 1701, Henri Bruitsma, conseiller au grand conseil.

E. Jean Paul Théodore VAN GESTEL, né à Tirlemont, le 27 décembre 1668, lieutenant grand veneur au quartier de Louvain, épousa Marie Catherine van Heusden van Elshout, veuve de Josse Bernaerts, conseiller au grand conseil.

F. Anne Catherine, dont les armes sont réunies avec celles de son

mari, sur une verrière au couvent des récollets, à Anvers, épousa Godefroid Verbeeck.

VII. Martin van Gestel, né à Vilvorde, le 26 octobre 1651, mort à Bruxelles, le 8 décembre 1723, et inhumé dans l'église des Saints Michel et Gudule, admis dans la bourgeoisie de Bruxelles, par serment du 26 mai 1683, épousa, à Bruxelles, le 7 mars 1684, Catherine Canteleur, dont six enfants, cinq morts en bas âge ou sans alliance, et Pierre Balthazar, qui suit, VIII.

VIII. Pierre Balthazar van Gestel, né à Bruxelles, le 6 janvier 1691, mort à Bruxelles, le 10 février 1744, et inhumé dans l'église des Saints Michel et Gudule, épousa, à l'église de Saint Nicolas, le 1er juin 1716, Anne Thérèse van Beveren, morte le 2 juillet 1740 et inhumée dans l'église des Frères Mineurs, à Bruxelles, dont douze enfants, neuf morts en bas âge ou sans postérité et trois qui suivent, savoir :

A. Elisabeth, épousa Jacques van der Meeren.

B. Egide, qui suit, IX.

C. Alexandre van Gestel, né à Bruxelles, le 18 septembre 1726, mort à Alost, le 30 juillet 1794, religieux au couvent des carmes à Alost, sous le nom claustral de frère Sigismond de Sainte Elisabeth, prédicateur distingué, profès pendant cinquante deux ans, prêtre pendant quarante huit ans.

IX. Égide ou Gilles van Gestel, né à Bruxelles, le 19 juillet 1724, mort à Bruxelles, le 16 juillet 1800, licencié ès lois, conseiller de la ville de Bruxelles, de 1783 à 1787, épousa, à Anvers, le 20 décembre 1753, Isabelle Thérèse Marie Josèphe Bertryn, morte à Bruxelles, le 12 mai 1795, dont huit enfants, quatre morts sans alliance et quatre qui suivent, savoir :

A. Catherine Christine Marie, née à Bruxelles, le 25 février 1756, morte le 27 avril 1823, épousa Pierre Joseph Stas.

B. Philippe Egide Joseph van Gestel, né à Bruxelles, le 23 juillet 1758, mort le 3 novembre 1813, épousa Marie Joseph Godfroy.

C. Jean Laurent Joseph, qui suit, X.

D. Jacques Jean Joseph, fondateur de la seconde branche.

X. Jean Laurent Joseph van Gestel, né à Bruxelles, le 10 août 1764, mort le 19 décembre 1822, épousa Jeanne Catherine de Walsche, morte en 1816, dont un fils, mort sans alliance, et trois filles. Une seule fut mariée, savoir :

A. Barbe Colette, épousa Pierre Michel van der Stichel, né le 12 octobre 1805, fils de Jean Baptiste et de Jeanne van der Haeghen.

Deuxième branche.

X. Jacques Jean Joseph van Gestel, né à Bruxelles, le 23 octobre 1766, épousa, à Bruxelles, le 7 novembre 1800, Suzanne Catherine van den Daele, née à Bruxelles, le 27 janvier 1768, morte le 23 mai 1823, fille de Josse et d'Isabelle Schuermans, dont un fils, Prosper Désiré Philippe Jacques, qui suit, XI.

XI. Prosper Désiré Philippe Jacques van Gestel, né à Bruxelles, le 7 décembre 1801, reconnu dans ses droits nobiliaires par lettres patentes du 30 décembre 1860, épousa, à Bruxelles, le 20 août 1828, Joséphine Pétronille du Mont, de la famille du Mont de Burlet, fille de Jean Baptiste et d'Isabelle Marie van Nieuwkerke, petite fille de Josse François Joseph du Mont, généalogiste estimé, dont deux enfants, savoir :

A. Edouard Prosper Eugène VAN GESTEL, né à Bruxelles, le 3 juillet 1831, épousa, à Schaerbeeck lez Bruxelles, le 19 juillet 1855, Elisa Joséphine Constance Julienne de Buisseret, née à Saint Josse Ten Noode lez Bruxelles, le 22 novembre 1836, fille de François Etienne et de Marie Catherine Jeanne Julienne Borremans.

B. Louise Joséphine Isabelle, née à Bruxelles, le 31 juin 1833, épousa, à Saint Josse Ten Noode, le 12 décembre 1850, Armand Smits, ancien officier au service de Sa Majesté Catholique la reine dona Maria, né à Bruxelles, le 24 septembre 1817, fils de Mathieu Edouard, ancien référendaire au Conseil d'Etat, et de Jeanne Louise Justine van Baerle.



GHELCKE.

DE SABLE, à la fasce d'or accompagnée de trois besants d'argent chargés d'une croix pattée de sable.
HEAUME : couronné. CIMIER : un double vol dont une aile est d'or, l'autre de sable.

Ghelcke, originaire de Bailleul, s'est fixé à Ypres.

I. GÉRARD DE GHELCKE eut six enfants, dont deux filles non mariées et quatre fils, savoir :

A. Georges, qui suit, II, après son frère Victor.
B. Victor, qui suit, II.
C. Mathieu DE GHELCKE, épousa : 1° le 13 août 1593, Marie van Eecke ; et 2° le 30 avril 1602, Catherine Zedts.
D. Jacques DE GHELCKE, épousa, le 9 octobre 1599, Jossine Vereecke, dont six enfants, trois fils et trois filles sans alliance connue.

II. VICTOR DE GHELCKE épousa Marie van Hedeghem, ou van Hondeghem, dont huit enfants, entre autres, Victor, l'ainé, qui suit, III.

III. VICTOR DE GHELCKE, né le 24 février 1587, épousa, le 17 septembre 1618, Pétronille Hobbels, dont cinq enfants, sans alliance connue.

II. Georges de Ghelcke, conseiller d'Ypres en 1639, 1644, 1646, 1651, 1653, échevin d'Ypres en 1640, 1645, 1651, 1655, épousa, le 16 août 1588, Pauline van Eecke, morte à Ypres, le 26 février 1648, dont huit enfants, quatre sans alliance connue et quatre qui suivent, savoir :

A. Georges, qui suit, III.
B. Martin, qui suit, III, après ses frères Georges et Jean.
C. Péronne ou Pétronille, née le 18 décembre 1601, morte à Furnes, épousa : 1° le 22 octobre 1621, Jean Baelde; et 2° Jacques Rousseau.
D. Jean, qui suit, III, après son frère Georges.

III. Georges de Ghelcke, mort à Ypres, le 9 octobre 1669 et inhumé à l'église de Saint Martin, épousa, le 22 janvier 1611, Martine Nieulaets, dont dix enfants, huit morts en bas âge ou sans postérité et deux autres, savoir :

A. Louis, qui suit, IV.
B. Anne, morte sans enfants, le 17 décembre 1686, épousa : 1° François Ghyselrecht; et 2° en 1666, Ignace Serveleys.

IV. Louis de Ghelcke, licencié ès lois, échevin d'Ypres, né le 27 août 1634, mort le 5 novembre 1667, épousa, le 12 mars 1665, Marie Catherine van de Pitte, dont il n'eut pas d'enfants.

III. Jean de Ghelcke épousa Marie Bonaert, dont trois enfants, un fils, mort sans alliance connue et deux qui suivent, savoir :

A. Catherine, née à Ypres, le 17 novembre 1617, épousa Pierre van Eeckhoutte.
B Louis, qui suit, IV.

IV. Louis de Ghelcke épousa Catherine Proventier, dont un fils et une fille, sans alliance connue.

III. Martin de Ghelcke, né le 28 novembre 1594, mort le 7 décembre 1648, épousa Christine Thibault, morte en 1648, fille de Jacques et de Christine Walwein, dont six enfants. Trois moururent sans alliance connue; trois suivent, savoir :

A. Thomas de Ghelcke, né le 13 mars 1631, prêtre de la compagnie de Jésus.
B. Jacques de Ghelcke, religieux, mort à Gand.
C. Louis, qui suit, IV.

IV. Louis de Ghelcke, né à Bailleul, le 20 novembre 1633, mort à Bailleul, le 6 janvier 1679, avoué de Bailleul, épousa : 1° à Bailleul, le 5 avril 1655, Catherine Sennesael, née le 10 janvier 1629, morte à Bailleul, le 24 juillet 1662, fille de Pierre et de Louise de Conynck ; 2° le 20 novembre 1663, Marie Vrammont, née le 4 octobre 1641, morte, avec ses quatre enfants mineurs, dans un incendie, à Bailleul, le 8 mai 1681, fille de Jean et de Marie Servilain.

Il eut du premier lit six enfants. Cinq moururent en bas âge ou sans alliance connue; le sixième, Jacques Ignace, qui suit, V.

V. Jacques Ignace de Ghelcke, seigneur de Zavelputte, né à Bailleul, le 12 mars 1661, mort le 10 octobre 1720, échevin d'Ypres, en 1701 et 1705, épousa, le 12 juillet 1695, Marie Joséphine Colenbuen, fille de Jacques et de Marie Baelde, dont trois enfants, morts sans alliance, et Jacques Laurent, qui suit, VI.

VI. Jacques Laurent de Ghelcke, seigneur de Zavelputte

et de Gracht, anobli par lettres patentes du 23 décembre 1771, né à Ypres, le 10 août 1703, mort à Ypres, le 7 juin 1772, et inhumé avec sa femme, à Saint Martin, licencié ès lois, échevin, chef tuteur d'Ypres, épousa, à Ypres, le 27 décembre 1730, Geneviève Antoinette de Wavrans, morte le 13 avril 1750, fille d'Eugène Innocent et de Marie Jeanne Queval, dont onze enfants; sept morts sans alliance connue, et quatre, qui suivent, savoir :

A. Jacques André Jean DE GHELCKE, seigneur de Zavelputte et de Gracht, né à Ypres, le 14 janvier 1733, mort sans alliance, à Ypres, le 27 octobre 1789, et inhumé à Saint Martin, échevin d'Ypres.

B. Catherine Thérèse Françoise, née à Ypres, le 19 janvier 1737, morte à Ypres, le 14 juillet 1819, épousa, le 13 septembre 1763, Joseph de Patin de Letuwe, échevin d'Ypres, fils de Charles Joseph et de Geneviève Mombrey, sa femme du second lit.

C. Eugène François Xavier, qui suit, VII.

D. Emmanuel Antoine, fondateur de la seconde branche éteinte.

VII. EUGÈNE FRANÇOIS XAVIER DE GHELCKE, seigneur de Zavelputte et de Gracht, né à Ypres, le 11 mai 1738, mort à Lille, où il avait été emmené en otage par les Français, le 9 février 1795, échevin d'Ypres en 1744, épousa, le 11 janvier 1773, Joséphine Thérèse Constance Huughe, morte à Ypres, le 10 avril 1784, fille de Charles Ignace Joseph, seigneur de Peutevin, Ooskleeme et Reebroeck, échevin de la châtellenie d'Ypres, et de Jeanne Anne Vernimmen, sa femme du premier lit, dont six enfants, deux morts jeunes et quatre qui suivent, savoir :

A. Marie Joséphine Caroline, née à Ypres, le 23 octobre 1773, morte à Ypres, le 23 mai 1853, épousa, à Ypres, le 30 avril 1802, Charles Chrétien Ignace, chevalier Hynderick, né à Ypres, le 1er octobre 1759, mort à Ypres, le 9 février 1823, fils de Pierre Jean François, seigneur de Theulegoet, créé chevalier héréditaire par lettres patentes du 3 mars 1789, et de Suzanne Thérèse de Buus.

B. Félix Joseph François, qui suit, VIII, après son frère André Charles Henri.

C. Amélie Caroline Catherine, née à Ypres, le 26 mars 1778, morte à Ypres, le 17 mai 1814, épousa, le 25 novembre 1812, Charles Joseph Louis Walwein, mort à Ypres, le 8 avril 1839, fils de Joseph Antoine et de Marie Anne Jacqueline van den Peereboom.

D. André Charles Henri, qui suit, VIII.

VIII. André Charles Henri de Ghelcke,, né à Ypres, le 27 janvier 1780, mort à Ypres, le 10 mars 1842, épousa, le 5 octobre 1802, Marie Anne Louise de Limon, née le 25 mars 1778, morte à Ypres, le 18 avril 1812, fille de Guillaume Joseph et de Marie Joséphine Merghelynck, dont quatre enfants, un fils mort en bas âge et trois qui suivent, savoir :

A. Marie Cécile Xavière, née à Ypres, le 10 novembre 1808, morte à Bruges, le 8 août 1860, épousa, à Ypres, le 23 novembre 1829, Richard Jean Ghislain van de Walle, fils de Jacques Antoine et d'Anne Kesteloot.

B. Eugénie Justine Félicité Ghislaine, née à Ypres, le 7 novembre 1810, épousa, à Ypres, le 1er janvier 1832, Edouard Pierre Joseph Ruzette, mort le 10 juin 1853, à l'âge de cinquante huit ans, fils de Maximilien Marie Emmanuel Joseph et de Catherine Françoise Josèphe Lequeux.

C. Emilie Zoé Euphémie Ghislaine, née à Ypres, le 10 mars 1813, épousa, à Ypres, le 24 avril 1834, Mathieu Constant Amand Marie de Ruddere de Te Lokeren, né à Alost, le 6 octobre 1789, membre de la Chambre des représentants, chevalier de l'ordre de Léopold, fils d'Ignace de Ruddere, seigneur de Te Lokeren et de Jeanne Tack.

VIII. Félix Joseph François de Ghelcke de Gracht, né à Ypres, le 1er avril 1784, mort à Ypres, le 10 juin 1824, membre de la seconde Chambre des états généraux, épousa, le 27 juillet 1808, Charlotte Narcisse Huughe de Peutevin, née le 17 septembre 1787, morte à Ypres, le 22 juillet 1844,

fille de Charles Joseph et de Colette Françoise Lanszweert, dont sept enfants, savoir :

A. Charles Narcisse Félix Maurice Ghislain, qui suit, IX, après son frère Jules Charles Marie Ghislain.

B. Julienne Colette Caroline Stéphanie Ghislaine, née à Ypres, le 2 septembre 1813, morte le 8 novembre 1814.

C. Auguste Charles DE GHELCKE, né à Ypres, le 16 novembre 1815, conseiller communal à Ypres.

D. Félicie Marie Caroline Xavière Ghislaine, née à Ypres, le 25 octobre 1811, morte à Ypres, le 14 décembre 1858, épousa, le 25 novembre 1839, Charles Auguste Félix Marie Ghislain, chevalier Hynderick, son cousin germain, ancien officier de cavalerie, né à Ypres, le 20 janvier 1810, fils de Charles Chrétien Ignace et de Marie Joséphine Caroline de Ghelcke, ci-dessus.

E. Georgine Joséphine, née à Ypres, le 12 juillet 1817, morte sans alliance, à Ypres, le 31 octobre 1862.

F. Jules Charles Marie Ghislain, qui suit, IX.

G. Ida Marie Emilie, née à Ypres, le 23 juillet 1823, épousa, à Ypres, le 20 septembre 1848, Auguste Charles François, chevalier Hynderick, son cousin germain, né à Ypres, le 14 juillet 1817, frère de Charles Auguste Félix Marie Ghislain, ci-dessus.

IX. JULES CHARLES MARIE GHISLAIN DE GHELCKE, né à Ypres, le 29 avril 1819, épousa, à Saint Omer, le 11 octobre 1847, Blanche Cortyl, fille de Philippe et d'Antoinette Taffin, dont quatre filles, savoir :

A. Mathilde, morte en bas âge.

B. Marie, née le 24 juin 1848.

C. Caroline, née le 5 juin 1852.

D. Fanny, née le 28 août 1854.

IX. CHARLES NARCISSE FÉLIX MAURICE GHISLAIN DE GHELCKE, né à Ypres, le 21 juin 1810, juge de paix du canton de Po-

peringhe, épousa, à Liége, en 1841, Catherine Cayet, dont deux enfants, savoir :

A. Georgine, née en 1842.
B. Charles DE GHELCKE.

Seconde branche éteinte.

VII. EMMANUEL ANTOINE DE GHELCKE, né à Ypres, le 12 janvier 1746, mort à Ypres, le 28 juin 1785 et inhumé à Saint Martin, licencié ès lois, épousa : 1° le 13 juin 1772, Marie Jeanne Colette du Hayon de Gaverelles, née en 1752, morte à Ypres, le 4 mai 1773 et inhumée à l'église de Saint Nicolas, fille de Pierre Martin Ange et de Marie Thérèse Josèphe Walwein ; et 2° à Ypres, le 3 août 1778, Isabelle Constance Colette Colenbuen, née à Ypres, le 7 mars 1756, morte à Bruxelles, le 16 janvier 1820, fille d'André Augustin, seigneur de Strazeele, et de Marie Josèphe de Baene.

Il eut du premier lit un fils, savoir :

A. Jacques Augustin, qui suit, VIII.

Il eut du second lit quatre enfants ; deux morts en bas âge et deux qui suivent, savoir :

B. Adélaïde Marie Isabelle, née à Ypres, le 12 mars 1786, épousa, à Ypres, le 6 mai 1811, Charles Louis Lochtenberg, né à Aire (France), en 1781, mort à Ypres, le 13 octobre 1862, fils de Charles Gabriel Joseph et de Claire Joséphine Vernimmen.

C. Emmanuel Eugène André DE GHELCKE, né à Ypres, le 1er juillet 1790, mort sans enfants, à Ypres, le 25 mars 1850, épousa : 1° à Ypres, le 7 mai 1815, Sophie Julie Huughe de Peutevin, née le 20 janvier 1791, morte à Ypres, le 26 avril 1816, fille de Charles Joseph et de Colette Françoise Lanzsweert : et 2° à Ypres, le 11 mai 1819, Narcisse

Caroline Joséphine de Vroe, née à Ypres, le 11 mai 1793, morte à Ypres, le 6 mai 1839, fille de Joseph Léonard et de Narcisse Ursule Lanzweert.

VIII. Jacques Augustin de Ghelcke, né à Ypres, le 15 avril 1773, mort à Ypres, le 7 mai 1844, épousa, à Ypres, le 25 juin 1797, Amélie Marie Jacqueline de Limon, née le 17 juin 1775, morte à Ypres, le 4 février 1812, fille de Guillaume Joseph, seigneur de Steenbrugghe et de Marie Joséphine Merghelynck, dont deux filles, savoir :

A. Mathilde Amélie Julie, née à Ypres, le 27 juillet 1799, morte à Ypres, le 1er avril 1833, épousa Charles Alain Gabriel Louis, vicomte du Parc, ancien officier au service de France, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, né à Altona, le 12 août 1795, fils de Louis Marie et de Gabrielle le Rouge de Guerdavid.

B. Nathalie Joséphine Ghislaine, née à Ypres, le 1er janvier 1803, morte à Ypres, le 7 janvier 1803.

GHELDERE.

PARTI, d'azur, au lion couronné d'or, et d'or au lion de gueules, enté d'argent, à un tourteau de gueules. CIMIER : un lion de sable naissant.

Nous ne connaissons de cette famille, qui habite Menin, que le fragment de diplôme dont la teneur suit :

« Charles, salut! De la part de notre cher et bien-aimé Jacques de Gheldere, licencié ès lois, nous a été remontré, en dû respect, qu'en considération des services que tant lui que ses ancêtres auraient rendus à notre auguste maison, il nous aurait plu de l'anoblir avec sa postérité légitime, par diplôme dépêché le onzième jour du mois d'octobre 1719, par notre chancellerie de l'empire, au port d'un écu écartelé au premier et quatrième d'azur, au lion rampant d'or, armé et lampassé d'argent; au deuxième et troisième d'or, au lion rampant de sable, armé et lampassé d'azur; lesdits quatre lions respectivement affrontés, la pointe d'argent à la boulette de gueules, et hachements aux émaux de l'écu; mais comme nous aurions trouvé bon d'ordonner que ces sortes de grâces suivant les placarts, ordonnances et usages constamment observés sous nos glorieux prédécesseurs souverains des Pays Bas, ne pourraient avoir effet dans l'étendue desdits pays, sans en avoir obtenu notre confirmation royale, par le canal régulier de notre conseil suprême, établi lez

notre personne, pour les affaires de nos mêmes Pays Bas; le remontrant, obéissant à nos ordres, nous a très humblement supplié que notre bon plaisir soit de lui confirmer ladite grâce avec rétroaction au 11 d'octobre 1719, et d'en faire expédier nos lettres patentes en forme due.

« Nous, etc.

« Vienne, 11 octobre 1738. »



GHELLINCK

D'OR, à la fasce d'azur, chargée de trois besants d'or, chaque besant surchargé d'une croisette de gueules, la fasce accompagnée en chef de deux têtes de lions de sable, lampassés de gueules, arrachées et affrontées, et en pointe d'une tête de léopard de sable lampassée de gueules. COURONNE de chevalier. CIMIER : un lion naissant de sable lampassé de gueules.

La branche représentée par Ernest de Ghellinck d'Elseghem a été élevée au titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture par diplôme de Sa Sainteté le pape Pie IX, en date du 24 juillet 1864, et porte la couronne de comte. Son écusson est soutenu par deux lions d'or lampassés de gueules.

Le titre de chevalier avait été concédé précédemment par lettres patentes du 3 octobre 1716, aux représentants mâles de cette famille. Originaire du Brabant, elle vint se fixer en Flandre, pendant les troubles du XVI[e] siècle et prit ses alliances dans les familles nobles de Colpaert, Wallaert, Maire, Du Jardin, du Bois, van den Hecke, de la Villette, Maelcamp, Mahieu, della Faille d'Assenede, Sersanders, Vilain XIIII, de la Wœstine, Nieulant, Bonaert, Navigheer, Kreynek, Kerchove Denterghem, Mariu de Fresignies, Colombuen de Straseele, de Grass, Valenzi, Maulde, Piers de Raveschoot, Potter, Vaernewyck d'Angest, Rockelfing de Nazareth, de la Kethulle,, Pottelsberghe de la Potterie, Surmont, etc.

Voici un aperçu de sa généalogie.

I. JOSSE DE GHELLINCK, né en 1498, eut deux fils, savoir :

A. Roland DE GHELLINCK.
B. Jean, qui suit, II.

II. JEAN DE GHELLINCK, né en 1533, épousa Florence Colpaert, fille de Charles, dont deux enfants, savoir :

A. François, qui suit, III.
B. Isabeau, épousa Pierre Wouters.

III. FRANÇOIS DE GHELLINCK, né en 1564, mort le 23 janvier 1640, épousa Isabeau Wallaert, fille de Jean et de Marguerite van de Berghe, morte le 24 juin 1643, dont un fils, Jean, qui suit, IV.

IV. JEAN DE GHELLINCK, né en 1571, mort le 18 octobre 1640, épousa Marie Marre, fille de Roger et de Marguerite de Buys, femme en secondes noces de Mathieu du Bois, morte le 13 mars 1668, dont cinq enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. François DE GHELLINCK, héritier féodal, mort sans enfants, avant son frère Jean Baptiste, le 10 mars 1710, et inhumé avec sa femme dans le chœur de l'église de Saint Nicolas, à Gand, épousa Isabeau Talboot, morte le 19 février 1703.
B. Jean Baptiste, qui suit, V.

V. JEAN BAPTISTE DE GHELLINCK, seigneur d'Elseghem, Gorchem, Peperstraete, Raselberghe, etc., bourgmestre de Courtrai, héritier féodal de son père Jean, après la mort de son frère François, chevalier héréditaire du Saint Empire romain, par lettres patentes du 3 octobre 1716, né à Courtrai, le 3 octobre 1638, mort à Courtrai, le 4 juin 1728, épousa : 1° Marie Thérèse du Jardin, fille de Philippe et de Marie van Lansberghe, morte sans enfants ; et 2° Isabelle Marre, née le 9 juillet 1644, fille de Jean et Jeanne Bambeke, morte le 4 novembre 1723, dont cinq enfants, savoir :

A. Jean Baptiste, qui suit, VI.

B. Thérèse Anne, morte le 4 septembre 1730, aux Capucines de Saint Trond, où ses armes sont gravées sur une pierre bleue dans la cour du couvent.

C. Mathieu Xavier DE GHELLINCK, chevalier, seigneur de Nöckere, de Walle, de Gorchem, né à Tournai, le 13 avril 1679, épousa : 1° Marie Colette du Bois; 2° Anne de la Kethulle, née en 1693, morte le 13 octobre 1759, fille de Ferdinand, seigneur de la Haverie et Everstein.

Il eut du premier lit une fille :

Marie Sabine, épousa son cousin Jean Baptiste de Ghellinck, chevalier, seigneur de Winghene.

Il eut du second lit une fille :

Marie Françoise, née le 8 octobre 1735, épousa son cousin, Louis Charles de Ghellinck, seigneur de Potteghem.

D. Marie Cornélie, née le 19 janvier 1682, épousa Louis van den Hecke, receveur héréditaire de Gand, né en 1673.

E. Isabelle Claire, née à Courtrai, en 1686, morte à Bruges, le 9 novembre 1767, à l'âge de quatre vingt un ans, épousa Robert de la Villette.

VI. JEAN BAPTISTE DE GHELLINCK, chevalier, seigneur d'Elsghem, de Rynsacker, d'Halle, etc., né le 31 mai 1672, mort à Courtrai, le 21 août 1721, épousa Marie Marguerite Wallaert, fille d'Adrien et de Jeanne de Ghellinck. Ils fondèrent une messe perpétuelle à l'église de Saint Martin, à Courtrai et eurent cinq enfants, savoir :

A. Adrien Xavier, qui suit, VII.

B. Jean Baptiste Mathieu Louis DE GHELLINCK, seigneur de Wynghene et Craenenbrouck, mort à Gand, le 2 février 1785, épousa sa cousine Marie Jeanne Sabine de Ghellinck, fille de Mathieu Xavier, seigneur de Nockere, et de Marie Colette du Bois.

C. Joseph Ignace Bernard DE GHELLINCK, chevalier, seigneur de Tollenaere, épousa : 1° le 12 juin 1734, à Gand, Sabine Philippe Maelcamp, née en 1715, fille de Jacques Fortuné et de Sabine du Bois; 2° le 27 novembre 1753, Angélique Mahieu, douairière de Jean d'Heyne, seigneur de Leeuwerghem.

Il eut du premier lit une fille:

Sabine Jacqueline Josèphe, épousa Emmanuel Jean Joseph, comte della Faille, seigneur d'Assenede et d'Eccloo, né en 1728, fils de Jean François, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Claire Isabelle d'Hane.

D. Louis Charles DE GHELLINCK, chevalier, seigneur de Potteghem, Tœyghem et de Wynghene, mort le 16 août 1787, épousa: 1° le 26 mai 1735, Eugénie Anne Françoise Sersanders, née le 24 novembre 1709, fille de Philippe, marquis de la Luna, seigneur de Woestyne, grand bailli de Gand, etc,; 2° Marie Eléonore de Ghellinck, sa cousine, fille de Mathieu Xavier, seigneur de Nockere, de Walle, etc., et d'Anne de la Kethulle, sa femme du second lit; 3° Marie Louise Mahieu, de Westacker, née le 13 décembre 1710, fille de Léon, seigneur de Moustier et de Westacker.

Il eut du premier lit une fille :

a. Marie Lucie, morte sans enfants, épousa, en 1774, Joseph Charles de Wazières Wavrin, fils de Louis, seigneur de Rebrevettes et de Marie Antoinette de Berghes Saint Winoc.

Il eut du second lit une fille :

b. Anne Marie Colette, née le 4 juillet 1758, épousa, le 15 mai 1771, Philippe Mathieu, vicomte Vilain XIIII, grand bailli de Gand, né le 3 décembre 1753, fils de Jean Philippe et d'Angélique du Bois, dont un fils :

Philippe, comte Vilain XIIII de Basele.

E. Isabelle Marguerite Joséphine Bernardine, dame de Rynsacker, épousa Maximilien de la Woestyne, marquis de Becelaere, baron de Troibèze et du Saint Empire romain, chevalier, seigneur de Gheluwe, etc., mort au château de Becelaere, en 1763, fils de Maximilien Emmanuel, et de Louise de Melun.

VII. ADRIEN XAVIER DE GHELLINCK, chevalier, seigneur d'Elseghem, de Rockeghem, de Calmont, de Ruyen, d'Hembyze, de Ten Doornen, de Ter Schelde, de Mortagne, etc., receveur héréditaire de l'Epier de Courtrai et de Menin, né le 9 septembre 1702, mort à Gand, le 12 août 1779, épousa, le 12 août 1727, Thérèse Pétronille Françoise, vicomtesse de Nieulant, née en 1706, morte en 1754, fille de François

Joseph, vicomte de Nieulant et, d'Isabelle de Meulenaere, dont treize enfants, entre autres dix qui suivent, savoir :

A. Françoise Josèphe Xavier, née à Gand, le 14 mars 1728, épousa Jacques Joseph Liévin, baron de Bonaert, seigneur de Ramshove, Pieps, Swynlande, lieutenant colonel et aide major des gardes wallonnes, conseiller et receveur général des domaines et finances dans la Flandre rétrocédée, premier châtellain de la Salle et châtellenie d'Ypres, veuf en premières noces de Marie Françoise Immeloot, fils de Josèphe, bourgmestre d'Ypres, et de Marie Cocle, fille deCornélie de Ghellinck.

B. Marie Sabine, née le 5 novembre 1730, épousa, le 22 septembre 1761, Joseph Bonaventure de Navigheer, seigneur de Kemmel, échevin d'Ypres, fils de François, seigneur de Kemmel, et de Jeanne de Bonaert.

C. Jeanne Thérèse Xavière, religieuse au couvent du Nouveau Bois, à Gand.

D. Anselme François Gaspar Melchior Balthazar, qui suit, VIII.

E. Brigitte Josèphe, religieuse au couvent de Groenenbriele, à Gand.

F. Sabine Jeanne Antoinette, religieuse au couvent de Deynze, morte en 1772.

G. Colette Marie Josèphe, née en 1738, épousa Jean Charles Philippe, baron de Kreynck, lieutenant au régiment de Clerfayt-infanterie.

H. Eugénie Françoise Bernardine, épousa Thomas Laridon.

I. Angéline Robertine, religieuse de l'ordre de Sainte Thérèse, à Gand.

J. Jacques Joseph Dominique Désiré Xavier DE GHELLINCK, chanoine de la cathédrale de Bruges, le 12 juin 1770, mis en possession de la huitième prébende graduée de la cathédrale de Gand, mort le 11 septembre 1779.

K. Jean Baptiste Pierre Joseph DE GHELLINCK, chevalier, seigneur d'Elseghem, Rockenghem, Ten Doorne, Mortagne, Ruyen, Calmont, etc., né le 13 mars 1747, mort le 25 novembre 1814, épousa, le 26 juin 1774, Charlotte Maximilienne de Kerchove de Denterghem, née en 1765, fille de Jean, seigneur de Denterghem, fief qu'il tenait de son aïeul, messire Langhans, baron d'Exaude, seigneur d'Ousselghem, Denterghem, Olsene, etc. Ils fondèrent la branche des seigneurs d'Elseghem.

VIII. ANSELME FRANÇOIS GASPAR MELCHIOR BALTHAZAR DE GHELLINCK, seigneur d'Halle, né le 6 janvier 1754, porte enseigne dans les gardes wallonnes, mort avant son père, le

22 mai 1778, épousa Marie Thérèse Robertine Marin de Fresignies, née en 1744, morte en 1777, fille de Jean Antoine et de Marie Robertine, marquise d'Evora y Vega, dont cinq enfants, deux filles sans alliance et trois qui suivent, savoir :

A. Marie Thérèse Xavière Adélaïde, née en 1766, épousa André Antoine de Colembuen de Strazeele, né à Ypres, en 1760.

B. Maximilien Joseph, qui suit, IX.

C. Marie Félicité Charlotte, née en 1769, épousa : 1° Jacques Louis, baron de Bonaert, seigneur de Brunault, grand bailli des ville, salle et châtellenie d'Ypres ; 2° Joseph Maximilien de Navigheer, seigneur de Kemmel, fils de Joseph Louis et de Marie de Ghellinck.

IX. Maximilien Joseph Alexandre de Ghellinck d'Halle, né le 13 mars 1767, épousa Marie Thérèse de Grass, fille d'Alphonse Emmanuel Pierre, seigneur de Bonchault, et de Charlotte Thérèse Cunégonde Elisabeth, baronne de Saint Génois, dont un fils mort à vingt deux ans.

Ghellinck d'Elseghem.

VIII. Jean Baptiste Pierre Joseph, chevalier de Ghellinck d'Elseghem eut de Charlotte Maximilienne Josèphe de Kerchove de Denterghem, cinq enfants, savoir :

A. Thérèse Eugénie Charlotte, née le 1er septembre 1776, épousa, le 29 décembre 1812, François Xavier Aloïs Joseph Ferdinand de Valenzi, né à Brunn, en Moravie, le 23 janvier 1765, mort en 1833.

B. Auguste Charles Maximilien, qui suit, IX.

C. Sophie Louise, née en 1780, épousa, à Lille, le 8 septembre 1812, Louis Séraphin de Maulde de la Tourelle, fils de Jean de Maulde, seigneur de la Tourelle, branche cadette des comtes de Maulde, et de N. de Navigheer.

D. Charles Louis Joseph Jean, qui suit, IX, après son frère aîné.

E. Victoire Charlotte Pétronille, née le 6 novembre 1783, épousa Joseph Maximilien Colembuen de Strazeele.

IX. AUGUSTE CHARLES MAXIMILIEN, CHEVALIER DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, né à Gand, le 22 octobre 1777, mort en 1833, épousa, en 1815, à Mons, Thérèse Colembuen de Strazeele, née en 1786, fille d'André Antoine Colembuen de Strazeele et de Marie Thérèse de Ghellinck d'Halle, dont quatre enfants, savoir :

A. Delphine Thérèse Marie, morte à Gand, le 28 janvier 1858.

B. Idalie.

C. Frédéric Jean Baptiste, CHEVALIER DE GHELLINCK D'ELSEGHEM.

D. Zoé.

IX. CHARLES LOUIS JOSEPH, CHEVALIER DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, né à Gand, le 24 juillet 1782, mort à Swynaerde, le 1er juillet 1862, épousa à Gand, le 18 juin 1802, Reine Marie Josèphe de Potter, née le 9 juillet 1784, fille de Jean François, et de Colette Baut de Brasmon, dont cinq enfants, savoir :

A. Clémence Marie Ghislaine, née le 5 août 1809, religieuse au couvent de Doorzcele, à Gand.

B. Mathilde Thérèse Marie Ghislaine, née le 9 octobre 1811, morte le 11 mai 1840.

C. Ernest Auguste Marie Ghislain, qui suit, X.

D. Jean Baptiste Anicet Marie Ghislain DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, chevalier, né le 5 octobre 1815, épousa : 1° à Gand, le 14 décembre 1849, Élodie Piers de Raveschost, fille d'Eugène, sénateur, et de Rosalie, baronne Coppens, morte le 7 juin 1864, à l'âge de trente cinq ans; 2° à Gand, le 5 septembre 1865, Claire Surmont, fille de Henri, baron Surmont, et d'Octavie de Ghellinck de Walle.

E. Marie Julie Colette Ghislaine, morte le 1er février 1843, à l'âge de dix-huit ans.

X. ERNEST AUGUSTE MARIE GHISLAIN, COMTE DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, par diplôme de Sa Sainteté le pape Pie IX, en date

du 24 juillet 1864, né à Gand, le 5 octobre 1813, épousa, le 2 mai 1846, Priska Ernestine, vicomtesse de Vaernewyck d'Angest, née le 6 janvier 1826, fille de Charles, vicomte de Vaernewyck d'Angest, ancien chambellan de Sa Majesté le roi Guillaume Ier, des Pays Bas, et de Joséphine, comtesse de Baillet, dont cinq enfants, savoir :

A. Amaury DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, né le 30 janvier 1850.

B. René DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, né le 18 juillet 1853.

C. Marie, née le 7 janvier 1855.

D. Priska, née le 4 avril 1856.

E. Ernest DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, né le 11 septembre 1857, mort le 8 janvier 1858.

Ghellinck de Wynghene et de Nockere.

VII. JEAN BAPTISTE MATHIEU LOUIS DE GHELLINCK eut de Marie Jeanne Sabine de Ghellinck, sa cousine, vingt et un enfants, entre autres quatre, qui suivent, savoir :

A. Marie Françoise Matthée Jacqueline, épousa Louis Emmanuel de Rockelfing, seigneur de Nazareth, fils de Louis et de Marie Ballet, qui épousa en secondes noces le comte de Thiennes.

B. Jean Baptiste, qui suit, VIII.

C. Charles Borromée François Xavier, qui suit, VIII, après son frère Jean Baptiste.

D. André Joseph Colette DE GHELLINCK DE WALLE, né à Gand, le 1er novembre 1752, mort le 18 avril 1814, épousa Angéline Colette Ghislaine della Faille d'Assenede.

VIII. JEAN BAPTISTE DE GHELLINCK DE NOCKERE, seigneur de Nockere, né à Gand, le 18 septembre 1747, épousa Marie Claire Colette de Coninck, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Jeanne Ghislaine, morte sans alliance, le 21 janvier 1794.

B. Pauline Louise Ghislaine, morte sans alliance, le 18 avril 1783.

C. Charles Borromée Ghislain DE GHELLINCK DE NOCKERE, chevalier, né le 27 septembre 1785.

D. Nathalie Colette Ghislaine, née le 11 mars 1776, épousa Philippe Joseph Piers de Raveschoot, bourgmestre de Gand.

E. Adélaïde Marie Ghislaine, épousa, le 20 avril 1800, Emmanuel Jean François Ghislain de Kerchove Denterghem, né à Gand, le 7 juillet 1774, mort à Lille, le 28 juillet 1858.

VIII. CHARLES BORROMÉE FRANÇOIS XAVIER DE GHELLINCK DE WYNGENE, mort le 24 avril 1826, épousa Marie Jeanne Josèphe van den Hecke, dont quatre enfants, savoir :

A. Charles Louis Ghislain DE GHELLINCK DE WYNGENE, mort sans alliance, le 12 novembre 1836.

B. Louis DE GHELLINCK DE WINGHENE, sans alliance.

C. Pauline Marie Ghislaine, morte le 17 août 1841, épousa Jean René Ghislain Kervyn.

D. Eugénie, épousa Auguste Haemelinck, dont elle n'eut pas d'enfants.

Ghellinck de Walle.

VIII. ANDRÉ JOSEPH COLETTE DE GHELLINCK DE WALLE, mort le 18 avril 1814, épousa Angéline Colette Ghislaine della Faille d'Assenede, dont un fils, Emmanuel André Ghislain, qui suit, IX.

IX. EMMANUEL ANDRÉ GHISLAIN DE GHELLINCK DE WALLE, né en 1783, mort le 10 mars 1846, épousa Isabelle Jeanne Léonarde Ghislaine de Looze, morte à Gand, le 28 mai 1862, dont six enfants, savoir :

A. Victor Colette Ghislain DE GHELLINCK DE WALLE, né le 23 mars 1815.

B. Octavie Colette Ghislaine, épousa Henri François Marie Ghislain, baron Surmont.

C. Edmond Charles Marie Ghislain DE GHELLINCK DE WALLE, né le 9 mai 1820, épousa, le 8 mai 1848, Gabriel van Pottelsberghe de la Potterie, morte à Gand, le 29 mai 1862, dont un fils :

Maurice DE GHELLINCK DE WALLE.

D. Alfred Joseph Colette Ghislain DE GHELLINCK DE WALLE, né le 7 janvier 1824, épousa, le 1er mai 1848, Clémence de Limon de Steenbrugghe, fille de Félix Joseph et de Thérèse de Looze.

E. Marie Colette Ghislaine, née le 2 janvier 1827, morte à Melle lez Gand, le 9 septembre 1857, épousa Joseph de Potter d'Indoye.

F. Gabrielle Alphonsine Colette Ghislaine, née le 2 février 1829, morte à Gand, le 18 novembre 1861, épousa Eugène Ghislain de la Kethulle.



GIEY.

D'ARGENT, semé de trèfles de sable, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout; au chef de gueules chargé de trois croissants d'or. L'ÉCU sommé d'une couronne à neuf perles. HEAUME : d'argent grillé, colleté, liseré et couronné d'une couronne à cinq fleurons d'or, fourré et attaché de gueules, accompagné de ses lambrequins d'or et de sable. CIMIER : un griffon issant de sable, armé et lampassé de gueules. SUPPORTS : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.
DEVISE : **Qui s'y frotte s'y pique.**

Giey, de haute et ancienne noblesse, a pris le nom de son domaine seigneurial de *Giey sur Aujon*, en France, département de la Haute Marne, à 15 kilomètres nord d'Auberive, à 20 kilomètres nord ouest de Langres et à 37 kilomètres sud de Chaumont (1).

Dès la fondation de l'abbaye d'Auberive, et dans la charte même de cette fondation, les seigneurs de *Giey* se rencontrent comme témoins, et attestent par leur présence, de l'importance qui s'attachait déjà au nom de ces nobles suzerains.

(1) Cette généalogie a été dressée sur les lieux et sur titres par Gustave van Hoorebeke, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Gand, membre de plusieurs académies et sociétés scientifiques, etc., notre confrère, si avantageusement connu par ses écrits dans le monde littéraire et héraldique. Pour accomplir ce remarquable et consciencieux travail, M. van Hoorebeke a scrupuleusement étudié et analysé les nombreuses chartes et les cartulaires existant encore aujourd'hui, soit en original, soit en copie, dans les diverses abbayes avoisinant jadis le territoire de Giey, et qui, favorisées par leurs largesses depuis les temps les plus reculés, constatent à l'envi la richesse et la puissance des seigneurs de ce nom.

Dans ces documents vénérables, on ne trouve pas seulement établie d'une manière positive la grandeur sociale des sires de Giey, on puise la preuve certaine que ces représentants d'une race antique ont, par l'addition constante du nom de leur seigneurie à leurs prénoms, formulé un nom patronymique qui devait se perpétuer à travers les siècles. La famille de Giey a cela de commun avec les plus illustres maisons.

Celui qui écrirait l'histoire des sires de Giey sur Aujon, avec des matériaux incomplets ou avec une connaissance superficielle de la localité qu'ils ont eue pour berceau, les confondrait aisément avec les Sires de Gyé sur Seine, autre localité voisine, d'autant plus qu'anciennement on orthographiait de même les deux noms, c'est à dire GYÉ ou GIÉ. Les dictionnaires géographiques ne sont eux mêmes pas d'accord sur l'orthographe : la plupart donnent *Giez sur Aujon,* tandis que le sceau de la mairie nous apprend qu'il faut écrire *Giey sur Aujon,* absolument comme les représentants de la famille de Giey, par instinct de fidélité à leur traditions sept fois séculaires, écrivent encore aujourd'hui.

La seigneurie de Giey sortit de bonne heure des mains de ceux auxquels elle avait donné son nom ; elle passa aux sires de Châteauvillain, on ne sait pour quelle cause. Quoi qu'il en soit, les descendants de ces seigneurs se plaisaient encore d'ajouter *sur Aujon* à leur nom propre, un siècle et demi après avoir cessé de posséder leur domaine. On en faisait de même dans les actes publics. Ainsi, dans un acte relatif à une donation faite à l'abbaye d'Auberive par Jean de Giey, surnommé Le Petit, demeurant à Chaumont et possédant encore en 1364 des propriétés à Giey, on le mentionne *Johannes parvi* DE GIEYO SUPER AUJONEM. En 1304, à propos d'une autre donation, on cite *Dominus Euvrardus* DE GIEYO SUPER AUJONEM (Archives de Chaumont). Il en résulte que de

Giey de Langres, Chaumont ou des environs, est issu des anciens sires de Giey sur Aujon, parmi lesquels on remarque dans une charte de 1140, *Hugo Dominus de Gieyo*, dont la femme s'appelait Héloïse, Eloïs, et le fils Odon, mentionné *Odo Dominus de Gié*, lequel avait épousé Reine, Regina. La fondation d'Auberive cite Hugues, Odon et Pons de Gié (1135).

Un grand nombre de membres de cette famille portent cette qualification de Miles, chevalier, que les princes et les souverains ambitionnaient comme un des plus beaux titres qu'il fût possible de porter. Dès 1158, on rencontre un Odon de Giey, Miles, témoin dans une donation que fait Odon de Mairé. Voici la charte :

« Ego Godefridus dei gratia lingonensis episcopus, testificor et pontificali auctoritate confirmo quod dominus odo de mairé concessit molmentensi domui dei quicquid iuris habebat in toto finagio areolarum.—tali scilicet tenore. ut singulis annis infra martium. xx. solidos a molmentensibus accipiat. Laudavit hoc uxor odonis Geltrudis. et bernadus filius eius. et filie. agnes que vocatur danneth. et elisabeth que et iosiana. Interfuerunt his omnibus. Constantius capellanus de arco. Wiardus capellanus de castro-villano. Petrus de planceio. Albertus de belfort. Laudavit etiam regina soror odonis. que clamabat sibi hereditarium predictum locum. et filia ipsius regine que vocatur danneth. Affuerunt huic laudationi. dominus odo de gié. thebaudus de sancto lupo. huo de pincurt. milites. Laudavit nichilominus Wido filius regine. coram pontio priore monasterioli. Alberto de belfort. thebaudo de sancto lupo. Wiardo forestario de arco. Actum est hoc anno dominice incarnationis M°. C°. l°. viii°.

En 1199, Gautier de Giey, dit de Belle Maison, et son fils

Pons, déjà chevalier, *Gualterus de Bello manso et Pontius filius ejus jam* Miles, font une donation à l'abbaye de Longuay : en 1201, Thiébaud et Jean de Giey, Milites, sont témoins dans une charte qui ratifie certaines conventions de Vibert de Courcelles, et dans laquelle Thiébaud de Giey, Miles, cède à l'abbaye d'Auberive tous les droits qu'il peut avoir à Pelongerot et à Maroles : en 1220, Renaud de Giey, Miles, fait une autre donation à la même abbaye ; le registre capitulaire de Langres, déposé aux archives de Chaumont, relate une charte de Gautier de Giey, frère du même Renaud de Giey, Miles : en 1225, Thiébaud de Giey, surnommé La Pie, Miles, donne à Auberive des cens, des fauchées de prés et des terres à Saint Loup, et dans une charte de 1226, on le retrouve encore qualifié de même, ainsi qu'en 1235. La charte de 1232 qui mentionne Odon de Giey, son fils, sur le point de partir pour la Terre Sainte, le cite sous les mêmes dénominations de Thiébaud, Miles, surnommé La Pie. Voici le texte de cette charte :

« Ego Villermus Archidiaconus Lingonensis. et Ego Nicholaus Archipresbiter Eiusdem ville. Notum facimus universis presentibus et futuris. quod Odo de Gye filius Theobaudi militis cognomento La Pie. in presentia nostra recognovit se dedisse in elemosinam perpetuo possidendam Prata sua de Sancto Lupo. Fratribus Albe Ripe. Super alias autem res quas pignori obligavit remanent viginti quinque libre. Hec autem elemosina Stabilis erit. Sinon redierit dictus Odo de partibus transmarinis. Actum anno Gracie M° CC° xxx° secumdo. »

Gustave van Hoorebeke a établi dans une monographie toute la valeur de cette charte pour la famille de Giey : elle donne la preuve irréfragable de ce qu'elle possède un Croisé,

dans la personne d'Odon de Giey, et que son écusson a le droit de figurer à Versailles.

Plus tard, en 1255 et 1264, Gui de Giey, chevalier, dit Le Breton, *Guido de Gyeio Miles, li Bretons*, vend une rente à l'abbaye de Longuay, conjointement avec sa femme Elisabeth. En 1258 et 1269, le sire Horric de Giey, chevalier, dit de Belle Maison, et sa femme Dame Marie, fille du sire Guillaume de Gurgy le Château, chevalier, « *Dominus Horricus de Gieio, Miles dictus de Bieau Mes, et ejus uxor Domina Marieta, filia Domini Villerme de Gurgeio Castro Militis* (*charte* 1258) », firent à l'abbaye d'Auberive plusieurs donations, entre autres d'une maison et de deux prés situés au territoire de Saint Loup déjà cité. Fils de Horric, Jean de Giey, prêtre, échange en 1266 avec son père « *Messire Hourys de Biaumeis chevaliers... tout ce quil ha a Gyei et au finaige en toutes choses, en prez, en terres, en rantes et en tous autres profiz.* » Cet échange fut fait en présence de Jean, Sire de Châteauvillain et de Luzy, dont le sceau en cire brunie pend encore en partie à cette charte en texte français, confirmative d'une autre charte en latin de la même date.

Les propriétés indiquées par les chartes que nous signalons forment toutes des démembrements de l'ancien domaine des sires de Giey sur Aujon ; elles accusent une source homogène dont il est aisé de poursuivre le cours jusqu'à la fin du XIVe siècle, époque à laquelle de Giey possédait encore des terres et des seigneuries à Giey, à Courcelles, à Esnoms, à Bussy le Grand, à Jorquenay, à Neuilly l'Évêque, à Saint Broingt les Fossés, etc.

En résumé : il est avéré que la famille de Giey a pour berceau la commune de Giey sur Aujon ; qu'elle se montre puissante dès son origine ; qu'elle a eu ses chevaliers, Milites, et son croisé, qu'elle a abandonné son domaine seigneurial dans le XIIIe siècle, les Châteauvillain y levant déjà la taille

en 1254, qu'après avoir exercé à Langres les plus hautes fonctions, qu'après s'être un instant fixée à Chaumont, elle s'est retirée de nouveau dans des terres environnantes, pour parvenir par des pérégrinations successives en Belgique, où, pendant deux cents ans, elle a servi avec honneur ses nouveaux princes et où elle compte ses derniers représentants.

L'exposé qui précède résulte absolument de documents irrécusables ; l'exactitude la plus scrupuleuse et la réalité la plus évidente sont les deux caractères distinctifs de cette œuvre de persévérante recherche. En admettant des hypothèses, très vraisemblables et sans doute véritables, on devrait prendre le moyen âge pour point de départ. Mais l'hypothèse est superflue pour démontrer la noblesse, l'antiquité, la splendeur et la gloire de Giey. Gustave van Hoorebeke, l'historien fidèle des grandes familles de Gand, se réserve de consigner, dans un travail subséquent, que nous ferons connaître à notre tour, le résultat de toutes ses études généalogiques dans les archives publiques ou particulières conservées par des parents et des alliés, des successeurs aux biens et par la famille en Belgique. Dans l'analyse succincte et vraiment remarquable que nous reproduisons, il commence par un membre né à Langres vers la fin du XIV[e] siècle. A partir de cette époque, les notions sont certaines, positives, irrécusables.

I. JEAN DE GIEY, écuyer, bailli de Langres, reçu écuyer de Charles VII le 15 mai 1429, mort avant le 24 septembre 1466, et continué dans cette charge sous Louis XI, un des principaux nobles du bailliage de Chaumont, conduisit à Langres, en 1450, en qualité de capitaine et comme lieutenant de messire de Baudricourt, les nobles des bailliages de Chaumont et de Sens. Déjà marié au 28 janvier 1428, il épousa Guillemette Peuillot, fille de Belin, écuyer, et Alix de Fon-

vens, morte également avant le 24 septembre 1466. Pistolet de Saint Ferjeux lui donne pour frère Nicolas de Giey, dernier prieur de Saint Geosmes, vivant en 1487. Jean de Giey eut de Guillemette Peuillot six enfants, savoir :

A. Louis DE GIEY, écuyer, épousa Louise Geoffroy ou Joffroy de Gray.

B. Pierre, qui suit, II.

C. Etienne DE GIEY, prieur commendataire de Saint Geosmes.

D. Frère Pierre DE GIEY, prieur de Saint Amâtre.

E. Guyotte, épousa : 1° Philippe Thiébaut, dont postérité; 2° Nicolas Thomassin, seigneur de Mortaulx.

F. Jeanne, épousa Jean de Sacquenay, écuyer, seigneur de Sacquenay.

II. PIERRE DE GIEY, licencié ès lois, bailli de Langres, lieutenant général au bailliage de Chaumont, seigneur de Briaucourt, Roôcourt, Marnay, Verseilles le Haut et le Bas, fut en Italie avec Louis XII et assista à la bataille de Fornoue. Il épousa : 1° en 1466, Jeanne Petit, qui portait de gueules au massacre d'argent ramé d'or, fille d'Anselme, écuyer, et de Bonne de Germinet ou de Germiny; 2° Colette de Hennequin, fille de Jean, écuyer, seigneur de Lentages, et de Jeanne Baillet. En 1468 et en 1478, Pierre de Giey fit des dénombrements partiels de ses terres de Verseilles le Haut et le Bas. En 1469, il était prisonnier de guerre à Lille et ne recouvra sa liberté qu'en payant aux Flamands et aux Bourguignons une forte rançon.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Gilles DE GIEY, mort en 1545, chanoine de Saint Mammès à Langres, doyen du chapitre de Chaumont, en 1503, licencié ès droits, prieur du prieuré du Saint Gengoul, fonda la fête de Saint Gilles dans l'église de Langres. Gilles de Giey céda, le 29 mai 1501, conjointement avec son frère Nicolas de Giey, à Simon de Giey, leur frère germain, qui suit, III, toute la part et portion qui pouvait leur compéter dans la succession mobilière et immobilière de leur mère Jeanne Petit, ainsi

que celle de leur aïeule maternelle Bonne de Germigny. Cette cession eut lieu avec les charges existantes sur les biens à l'époque du transport, et sous la condition que le cessionnaire Simon de Giey ne pourrait les vendre ni les aliéner sans le gré des cédants, du moins quant aux biens immobiliers ; pour le cas où Simon de Giey mourrait sans postérité, les parts cédées devaient retourner aux cédants. Ce transport se fit de l'assentiment de leur père Pierre de Giey, et il fut stipulé qu'au décès de ce dernier, soit qu'il arrivât avant ou après la mort des cédants eux-mêmes, ledit cessionnaire Simon de Giey aurait à partager par portions égales avec ses frères et sœurs consanguins, enfants nés ou à naître du mariage de leur père avec Colette Hennequin, toute la succession mobilière et immobilière qui pouvait revenir aux cédants du chef de leur père susdit. Ainsi les chanoines de Giey abdiquèrent leurs droits à leurs héritages légitimes, en faveur de leur frère Simon, qui devait continuer la famille et en perpétuer le nom.

B. Nicolas DE GIEY, prieur de Saint Geosmes, en 1510, licencié en décrets, assista au concile de Lyon, en 1527.

C. Simon, qui suit, III.

Il eut du second lit neuf enfants, savoir :

D. Jean DE GIEY, mort en bas âge.

E. Maurice DE GIEY, seigneur de Briaucourt, chanoine, grand archidiacre de Troyes et d'Auxerre, prieur de Venouse.

F. Antoinette, épousa Adrien le Tartier, dont postérité.

G. Bonne, épousa par contrat du 26 juin 1504, Didier Petit, écuyer, seigneur de Beuillon, qui portait d'azur à trois glands d'or. Ils étaient morts avant 1535, demeurèrent à Langres et eurent postérité.

Parmi leurs descendants on doit citer Robert Petit, écuyer, licencié ès lois, garde sceau aux contrats de la prévôté de Chaumont, dont le contre scel était écartelé aux armes de Giey.

H. Anne, baptisée à Chaumont, ayant pour marraine Anne de Beaujeu, femme de N. de Baudricourt, maréchal de France, épousa Claude Pierin ou Perrin, selon les uns, et Jean Perretin, selon les autres, dont postérité.

I. Jeanne, qui, selon le *Dictionnaire de la Noblesse* de Lachesnaye des Bois, VII, 231, aurait épousé François Girault, écuyer, seigneur de Récourt, capitaine d'une compagnie franche, et en aurait été la seconde femme.

J. Marguerite, épousa Nicolas Bonnevie, prévôt de Chaumont, dont

postérité. En 1512 et 1516, on la retrouve mariée à Gilles Boursault, licencié ès droits et avocat du Roi en l'élection de Langres.

K. Catherine, épousa Toussaint de Bar, écuyer, seigneur de Jubenville, demeurant à Ligny en Barrois, dont postérité.

L. Claire, épousa, en 1525, François de Grand, écuyer, seigneur de Briaucourt, fils de Jean et de Bonne Pierin, dont six enfants.

III. Simon de Giey, écuyer, seigneur de Verseilles, entra comme homme d'armes dans la compagnie de M. de Baudricourt, maréchal de France. Il épousa, le 19 novembre 1514, Bénigne de Vingles, fille de Pierre, seigneur de Quemigny et de Lempas, et d'Isabelle de Tarnay. Les deux époux moururent d'une affection de choléra en 1531, Bénigne de Vingles le 10 janvier, et Simon de Giey le 6 février suivant ; ils furent enterrés dans l'église de Verseilles le Haut, au milieu, près de la marche pour monter à l'autel : leur épitaphe existe encore.

Ils eurent douze enfants, savoir :

A. Jeanne, née à Verseilles, le 1er novembre 1515, épousa Jean Genevois. Elle vivait encore en 1550.

B. Gilles de Giey, né à Verseilles, le 5 février 1517, écuyer, seigneur de Verseilles, demeurait à Châteauvilain où il fut inhumé. Il avait épousé, en 1556, à Châteauvilain, Guillemette de Mont Saint Léger, sa veuve en 1585, fille de Jean, seigneur de Moustier en l'Isle, et de Claudine de Franaulx.

C. Nicolas de Giey, né à Verseilles, le 25 avril 1518, mort vers 1590, chanoine de Langres, prieur commendataire de Saint Gengoul, vicaire général de monseigneur l'évêque de Langres, maître administrateur de l'église et Maison Dieu de Tronchoy, archidiacre de la cathédrale de Langres, chancellier en la même église, l'un des hommes importants qu'ait possédé le chapitre de Langres, dont il fut le bienfaiteur. Plusieurs fondations furent faites par Nicolas de Giey, nommé, en 1580, archidiacre du Barrois.

D. Isabelle, née à Verseilles, le 15 septembre 1520.

E. Claudine, née à Verseilles, le 8 octobre 1521, épousa Pierre Landey, écuyer, avec qui elle vivait en 1562.

F. Arnulphe de Giey, né à Verseilles, le 4 février 1523.

G. Jean de Giey, seigneur de Verseilles le Haut en partie, de Poilly en l'Auxois, etc., né à Verseilles, le 1er juin 1525, épousa Anne de Formetz, cousine de Pierrette, ci-dessous.

H. Bonne, épousa François de la Ferté, écuyer, seigneur d'Aisey, dont postérité.

I. Etienne de Giey, vivant en 1550.

J. Louis de Giey, vivant à la même époque, épousa Nicole...

K. Antoinette, née à Verseilles, le 21 septembre 1529, morte avant 1562, épousa Nicolas de la Ferté, dont une fille.

L. Pierre, qui suit, IV.

IV. Pierre de Giey, seigneur de Verseilles le Haut en partie, né à Verseilles le Haut, le 28 décembre 1530, épousa, par contrat du 3 novembre 1563, Pierrette de Formetz, fille de François, seigneur de Cussy le Chastel, Lesdaurez, Poilly, etc., et de Jeanne de Massey, dont cinq enfants, savoir :

A. Pierre de Giey, seigneur de Verseilles le Haut pour le tout, depuis le 6 novembre 1599, mort ainsi que sa femme, avant 1636, vivait encore et avait soixante-dix ans quand, en 1635, la seigneurie de Verseilles passa aux Voinchet. Il épousa, par contrat du 26 décembre 1597, Claudine Legoux ou Legouz, fille de Pierre, seigneur de Vallepelle, conseiller d'Henri IV et d'Henriette des Bares, dont, entre autres enfants connus, il eut deux fils :

a. Nicolas de Giey, des chevaux légers de Chalencey, en 1622.

b. Jean de Giey,

B. Nicolas de Giey, chanoine à l'église de Langres dès 1595, alors qu'il n'était que sous diacre, prêtre l'année suivante, grand vicaire du prieur de Saint Geosmes, auditeur des comptes du chapitre de Langres dont il eut à traiter les affaires, surtout à Paris. Jeune encore, Nicolas de Giey demanda à être déchargé de ses fonctions, parce qu'il se sentait la santé trop affaiblie, mais il ne put obtenir sa retraite ; trois ans après, en 1608, au mois d'avril, il succomba à ses fatigues à Paris.

C. Bénigne, qui suit, V.

D. Edme ou Edmond de Giey, nommé par le Saint Siége chanoine à l'église de Saint Mammès, à Langres, n'étant que sous diacre en 1601, fut mis en possession de son canonicat en 1608. Il fit ses études de droit à Paris. Prieur commendataire de Bourbonne, député du clergé, aussi

chargé de diverses missions à Paris, Dijon, Lyon et ailleurs, et auditeur des comptes du chapitre en 1620, il mourut à Paris, chargé d'affaires du chapitre, le 31 juillet 1622.

E. Jean DE GIEY, seigneur d'Arbigny en partie, vivant en 1642, épousa, à Arbigny, par contrat du 18 octobre 1640, Antoinette de Croitey. Le 2 mai 1641, il fit preuve de noblesse à Langres devant la commission députée à l'effet d'exécuter l'édit de novembre 1640.

V. BÉNIGNE DE GIEY, seigneur d'Arbigny, Hortes, de la Motte de Marc à Balesmes, homme d'armes de la compagnie de N. de Dinteville, souffrit considérablement des guerres civiles et internationales qui affligèrent les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Il fut tellement mêlé à tous les faits d'armes de son époque, et il s'était tellement dévoué à ses souverains que ses ressources pécuniaires furent complètement épuisées : il dut même recourir à la faveur royale pour obtenir des lettres d'atermoiement, nonobstant lesquelles il ne put échapper à la saisie et à la vente de sa seigneurie d'Arbigny dont le prix d'achat avait été stipulé payable par termes.

En 1603, Bénigne de Giey habitait Champigny, plus tard Hortes, puis Arbigny. Il avait épousé, le 24 avril 1605 (le contrat date du 28 février), Marguerite de Gevigny de Pointes, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Chaudenay, etc., et de Jeanne de Montigny : elle fut, pendant plus de quatre ans, souffrante d'une maladie qui l'enleva de bonne heure à l'affection de son époux et de ses enfants, et qui aura été sans doute aggravée par le désastre de leur fortune ; elle était morte en 1628. Bénigne de Giey, au contraire, atteignit un âge fort avancé. Ils eurent cinq enfants, savoir :

A. Pierre Didier, qui suit, VI.

A. Antoine Africain DE GIEY d'Arbigny, né vers 1613, mort le 25 avril 1686, à l'abbaye de Vergavillez, près Dieuze, Lorraine, et ayant testé à Veuxaulles, près de Châtillon sur Seine, Côte d'Or, le 1er mars 1668, servit dans les armées de Sa Majesté Catholique dès 1644, fut

présent à toutes les affaires jusqu'en 1671, et fournit une carrière aussi longue que distinguée : capitaine d'infanterie au régiment de Giey, dont son frère, Pierre Didier, ci-dessous, était le valeureux colonel en chef, le 23 mars 1650, sergent major dans le même régiment, en 1654, lieutenant colonel, en 1657, colonel sous Son Altesse l'Electeur de Bavière, lieutenant du roi de la ville d'Ingolstad.

C. Anne, épousa par contrat du 5 juillet 1628, René de Cordon, écuyer, seigneur de Montguion, gouverneur de Sens, dont elle était veuve le 1er mars 1668. Il était fils de Marc, écuyer, seigneur de Montguion et de Jeanne de Cordon.

Elle en eut entre autres enfants : Henri de Cordon, chevalier de Malte, et Joseph de Cordon, chevalier, seigneur de Veuxaulles susdit, Bussières, Chaudenay, etc.

D. Nicolas de Giey d'Arbigny.

E. Claude de Giey d'Arbigny.

VI. Pierre Didier de Giey, baron d'Arbigny, né à Hortes près de Langres, le 12 juin 1614, mort le 21 juillet 1676, n'avait qne seize ans lorsqu'il entra au service de Charles de Lorraine, dont il suivit la fortune et sous les ordres duquel il arriva ensuite aux Pays Bas. Les premières dates de ses promotions militaires ne sont pas établies ; toutefois, il était déjà capitaine d'infanterie et commandant du château de Viviers près Delme, Meurthe, au 7 juillet 1642 ; il fut successivement lieutenant colonel en 1645, colonel en 1648, sergent major de bataille, du conseil de guerre de Sa Majesté, commandant de Leuze, Luxembourg, Saint-Ghislain et gouverneur de Saint Ghislain. Il avait épousé à Gand, le 27 février 1645, Françoise Lucie Isabelle Meynaert, fille de Guillaume, chevalier, et d'Isabelle van der Varent, née à Gand, le 12 décembre 1624, morte à Gand, le 10 juillet 1701, dont dix enfants, savoir :

A. Charles de Giey, mort en bas âge.

B. Guillaume de Giey, mort au berceau.

C. Guillaume Gabriel, qui suit, VII, après la postérité de son frère Ferdinand Philippe.

D. Marguerite, morte au berceau.

E. Marguerite, également morte au berceau.

F. Françoise Marguerite, née à Gand, le 10 décembre 1653, morte à Bruxelles, en 1741, sans alliance.

G. Marie Antoinette, née à Gand, le 18 novembre 1655, épousa, le 14 octobre 1684, à Gand, Ghislain François Balde, seigneur de Wyngaerde, né à Gand, le 5 novembre 1649, mort à Gand, le 12 février 1710, et inhumé aux Augustins, fils de Ghislain et d'Anne de Vuldere, dont postérité.

H. Claude Lamoral DE GIEY, né à Gand, le 13 janvier 1658, tué au siége de Vienne, capitaine au régiment de France. Il semble avoir été marié et avoir laissé un fils, capitaine au régiment de Bagny.

I. Ferdinand Philippe DE GIEY, qui suit, VII.

J. Jérôme DE GIEY, né à Saint Ghislain, le 27 mai 1663, mort capitaine au service de l'Espagne. Il eut pour fils légitime : Jean Dominique, dont le sort est inconnu.

VII. FERDINAND PHILIPPE, BARON DE GIEY, né à Luxembourg, le 19 mars 1661, mort en Italie, brigadier au service d'Espagne et colonel d'un régiment allemand, épousa, en 1695, Marie Claudine de Paperode, née à Bruxelles, morte en Italie, fille de Jean et de Françoise Gheerts, dont un fils, Jean Ferdinand, qui suit, VIII.

VIII. JEAN FERDINAND JOSEPH, BARON DE GIEY, seigneur de Vatry, Germinon, Velye, Trécon, Villeseneux et de la baronnie de Conflans, laquelle était jadis un château fort avec ses fossés, son pont levis et ses bastions, datant sans doute de l'époque du moyen âge, comme nous le figure un dessin fait d'après Chastillon, mort à Toul, le 9 septembre 1772, à l'âge de quatre vingts ans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, capitaine de cavalerie au régiment d'Asfeld en 1701, de Vaudémont en 1720, 1721, et de Mouchy en 1723. Il épousa, à Choloy près de Toul, Meurthe, le 4 novembre 1720, Anne Françoise Morel de Conflans, née à Toul, le 2 septembre 1689, morte à Toul, le 4 septembre 1774, fille

d'Étienne, écuyer, conseiller du roi, etc., et de Marguerite Doumengin, baronne de Conflans, dont trois enfants, savoir :

A. Louis Ferdinand DE GIEY, né à Toul, le 23 août 1721, mort un mois après sa naissance.

B. Marguerite, née à Toul, le 11 mars 1623, morte le lendemain de sa naissance

C. Anne Françoise, née à Toul, le 10 février 1724, épousa, à Toul, le 4 avril 1747, François Bernard Arthaud, né à Seurre, Côte d'Or, le 18 octobre 1716, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, conseiller au parlement de Bourgogne, fils de Charles et de Françoise Noirot.

VII. GUILLAUME GABRIEL, BARON DE GIEY, d'Arbigny, d'Orthes, etc., chevalier, seigneur d'Hontsocht, né à Gand, le samedi 15 mai 1649, mort à Mons, le 14 février 1733, et inhumé avec sa femme dans le caveau de famille encore existant à l'église des Révérends Pères Récollets conventuels, annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions pour l'armée. On le trouve soldat à treize ans, présent à la revue du 19 octobre 1662, dans la compagnie d'infanterie wallonne libre du colonel Pierre de Giey, son père, dont il fit partie jusqu'en 1668, pour passer comme alferez dans celle du colonel baron de Jongen. Il est regrettable que l'attestation des bons services déjà rendus à vingt quatre ans par Guillaume Gabriel de Giey soit perdue : nous y aurions trouvé des détails sur ses premiers grades; nous devons nous borner à le citer comme capitaine dès 1676, c'est à dire avant l'âge de vingt huit ans; on le rencontre avec ce grade tant dans l'infanterie que dans la cavalerie, jusqu'à ce qu'en 1689 il fut nommé lieutenant colonel d'un régiment de cavalerie fort de dix compagnies de Néerlandais. En 1697, il devint sergent major et chef de guet de la ville de Mons;

quelque temps après, il fut élevé au grade de colonel, pour l'être, en 1707, à la dignité de lieutenant gouverneur de Mons et de la province de Hainaut, et en 1712, à la charge de maréchal de camp des armées du roi, étant brigadier des troupes de Sa Majesté : cette patente, en date du 23 mai, est une des pièces les plus précieuses pour la carrière de Guillaume Gabriel. Lors de cette nomination, le baron de Giey résidait à Namur, qu'il quitta, le 8 novembre 1713, pour prendre le commandement des troupes de Beaumont et de Chimai.

On doit rendre au baron de Giey, maréchal de camp, cette justice de dire que c'est à lui que sont dues les archives particulières que possède sur ses aïeux et ses membres de France la famille de Giey de Belgique. M. de Saint Maurice, son aide de camp, fut chargé de parcourir les lieux où il espérait trouver des renseignements, et s'acquitta parfaitement de sa mission. Ces recherches furent faites en 1715, alors que la carrière militaire du maréchal de camp, étant parvenue à son apogée, lui laissa quelque trève et quelque réflexion.

Le 10 décembre 1715, Charles Henri de Lorraine daigna délivrer au maréchal de camp baron de Giey un certificat autographe qui trace d'un trait de plume un éloge pompeux de son ancien chef d'armée ; il le signa à Commercy, Meuse, et s'y énonça en ces termes : « Je certifie que M. le baron de Giey a rendu de ma connoissance de tres grands et tres bons services tant dans les employs qu'il a eu que dans les affaires particulieres qui luy ont esté confiees, et cela depuis lannée soixantes et trezes, iusqu'a ma sortie des payis bas pour le Milanois, layant trouvé pendant tout ce temps ausi capable que fidel, cest ce que ie ne puis refuser a la vèrité datester, fait a Commercy le 10e décembre 1715.

« Chhenry de lorraine. »

De 1715 à 1733, époque de sa mort, la vie du baron de Giey s'écoula paisible dans ses fonctions de lieutenant gouverneur de sa province de Hainaut et ville de Mons, et conservant son titre de maréchal de camp des armées de Sa Majesté. Après plus d'un demi siècle de bons et loyaux services rendus à sa patrie et à son souverain, il avait le droit de prendre du repos.

Il épousa Éléonore Henriette Le Mire, née le 16 février 1659, fille de Jean Baptiste, écuyer, licencié ès lois, conseiller et maître de la chambre des comptes, et de Pétronille Buelens de Steenhault. C'est de ce chef que la seigneurie de Hontsocht à Lembecq sous Hal en Brabant vint à la famille de Giey, dont l'un des représentants habitait encore le château et y mourut en 1846.

Jusqu'en 1855, une énorme pierre sépulcrale couvrait la voûte du tombeau du maréchal de camp baron de Giey et de sa femme ; une grande dalle indique encore l'entrée par les mots : *Ouverture de ce tombeau ;* mais afin de la soustraire à la détérioration à laquelle elle était exposée à raison de sa place, et de conserver à la postérité la mémoire d'un homme qui avait si bien mérité de sa famille, Henri Jean Baptiste, baron de Giey, crut devoir la faire enlever, pour en opérer la restauration et le déplacement ; elle fut donc incrustée dans le mur sous le jubé de l'église susdite, et remplacée par une pierre de même grandeur sur laquelle sont gravés les mots : *Tombeau des barons de Giey* ; elle fut surmontée d'un fronton et fixée sur un basement, le tout en pierre d'Écaussines. On y voit les armes de Giey Le Mire en relief et l'inscription suivante :

D. O. M.

Sépulture De Messire Guillaume Baron de Giey, Seigneur de Hondschot, etc. Maréchal de Camp et Lieutenant Gouverneur de la

Province d'Hainaut et Ville de Mons au service de Sa Maiesté Catholique qui trépassa le 14 *du mois de février l'an* 1733 *agé de* 84 *ans passé, Et Dame Eléonore Henriette Lemire sa Compagne, Dame du dit Hondschot laquelle décéda le* 8 *mars* 1745.

R. I. P.

Guillaume Gabriel, baron de Giey, etc., et Henriette Le Mire eurent trois enfants, savoir :

A. Henri François Clément, BARON DE GIEY, né à Gand, le 22 novembre 1684, mort au château de Gentbrugghe, près de Gand, le 19 mai 1686.

B. Ghislain Pierre Léandre, qui suit, VIII.

C. Françoise Henriette Waltrude, née au château de Gentbrugghe, le 9 avril 1687, morte à Creil, Oise, le 15 mai 1776, dans sa quatre vingt dixième année, épousa Armand Sébastien Gabia Descombes, né le 6 mars 1675, mort à Creil, le 17 juin 1760, ancien colonel et mestre de camp de cavalerie des gardes carabiniers de Son Altesse Electorale le duc de Bavière, fils de Clément, écuyer, exempt de la capitainerie royale de Saint Germain, dont onze enfants, un fils et dix filles.

VIII. GHISLAIN PIERRE LÉANDRE, BARON DE GIEY, baron d'Arbigny, seigneur d'Hontsocht, Malheyde, Montigny, etc., né au Château de Gentbrugghe, le 27 février 1686, mort à Bruxelles, le 24 juin 1760, et inhumé avec sa femme, à Hal, dans le caveau de sa famille, capitaine d'infanterie wallonne au service d'Espagne, 1709, et plus tard de l'Autriche, obtint de son colonel Sigismond de Burmann, en 1756, un congé attestant que sa conduite militaire avait toujours été celle d'un loyal gentilhomme. Il épousa à Bruxelles, le 26 décembre 1731, Jeanne Nicole Françoise le Mire, née à Bruxelles, le 21 octobre 1711, morte le 18 janvier 1763, fille de Gaspar Boniface, écuyer, seigneur de Montigny, et de Jeanne Marie Aerts, dont quatre enfants, savoir :

A. Henri Hyacinthe, qui suit, IX.

B. François Pierre Joseph, qui suit, IX, après son frère aîné.

C. Ghislain Pierre Léandre, dit le BARON DE MONTIGNY, né au château d'Hontsocht, le 16 décembre 1735, mort sans alliance, à Bruxelles, le 12 novembre 1783, officier au régiment de Saint Ignon dragons, retiré dans la vie privée en 1769.

D. Jean Ferdinand Joseph, BARON DE GIEY, dit de Termeeren, né au château d'Hontsocht, le 4 juin 1738. Il mourut sans alliance au château d'Hontsocht, le 17 février 1789.

IX. HENRI HYACINTHE, BARON DE GIEY, seigneur d'Hontsocht, Malheyde, Montigny, Termeeren, etc., né au château d'Hontsocht, à Lembecq sous Hal, le 18 octobre 1732, mort au château d'Hontsocht, le 17 août 1802, épousa par contrat du 23 mai 1766, passé au château de Buysingen près de Hal, Françoise Éléonore Nicole le Duc, née à Bois de Lessines, Hainaut, le 3 mars 1742, morte au château d'Hontsocht, le 21 janvier 1790, enterrée à Lembecq, fille de Théodore Nicolas Joseph, chevalier, seigneur de Laleux et de la Trouille, et d'Anne Ignacie Françoise Husmans de Merbois, dont six enfants, savoir :

A. Eléonore Augustine Théodore Nicole, née au château d'Hontsocht, le 28 mai 1767, morte à Malines, le 29 février 1840.

B. Lydie Catherine Nicole Henriette, née au château d'Hontsocht, le 4 août 1768, morte le 23 août 1768.

C. Ernestine Henriette Rosalie Théodore, née au château d'Hontsocht, le 9 novembre 1769, morte sans alliance, à Bruxelles, le 11 janvier 1839.

D. Théodore Ghislain Nicolas, BARON DE GIEY, né au château d'Hontsocht, le 8 novembre 1771, mort au château d'Hontsocht, le 6 novembre 1846, et inhumé le premier au nouveau cimetière de Lembecq, où l'on voit un beau monument funéraire élevé à sa mémoire avec ses armes sculptées en relief en marbre blanc et incrustées dans une pierre de taille placée sur une base et surmontée d'un fronton. Il fut maire de Lembecq pendant la domination française, et plus tard marguillier et maître des pauvres de sa commune.

E. Eulalie Antoinette Nicole, née au château d'Hontsocht, le 4 juillet 1773, morte à Bruxelles, le 7 janvier 1862.

F. Ignace Julie Antoinette Ghislaine, née au château d'Hontsocht, le 2 août 1781, morte à Malines, le 9 janvier 1843, épousa, le 23 novembre 1807, François Théodore Antoine Ghislain de Meester, écuyer, né le 11 mai 1785, fils de Gaspar Antoine, avocat au grand conseil de Malines, et de Jeanne Françoise Jossine Dutrieu, dont postérité.

IX. François Pierre Joseph, baron de Giry d'Arbigny, né au château d'Hontsocht, le 14 août 1734, mort à Gand, le 4 novembre 1790, ayant été capitaine au régiment de Saint Ignon dragons, major au service de Sa Majesté Impériale de 1762 à 1785, épousa à Destelbergen près de Gand, le 26 septembre 1768, Marie Catherine Félicité d'Hane, née à Gand, le 13 février 1751, morte à Gand, le 6 juillet 1800, fille de Jérôme Sébastien, écuyer, seigneur de Baulmez, et de Catherine Thérèse Bernarde Coolman, femme en secondes noces, et sans enfant, le 3 février 1793, d'Eloi Louis Jacques Baron Triest.

Il eut six enfants, savoir :

A. Louis Alexandre François Eugène, baron de Giey, né à Gand, le 5 juillet 1769, mort sans alliance, le 20 octobre 1830, séjourna près de trois mois à Giey sur Aujon, au commencement de ce siècle.

B. Jean Baptiste Marie, qui suit, X.

C. André Emmanuel François Charles, baron de Giey, né à Gand, le 11 septembre 1772, mort à Gand, le 11 février 1804. Ses qualités faisaient présager un brillant avenir : il avait fait avec succès, *optimo progressu*, ses humanités chez les PP. Augustins à Gand et s'y était fait remarquer parmi ses condisciples. Mais, né d'une famille qui depuis des siècles avait servi ses princes, André prit, en 1792, service dans le régiment des dragons de Latour, chevau légers, et devint en peu de temps sous lieutenant et puis premier lieutenant : il était, en 1802, en garnison à Obernberg, à trois lieues de Braunau, province d'Innwiertel en Autriche, puis à Braunau même ; en 1803, il se trouvait à Brunn avec le grade de premier lieutenant. A la suite de l'occupation de nos provinces par les armées françaises, André qui était rentré dans ses foyers, renonça

au service des puissances étrangères et déclara son intention de demeurer citoyen français, le 20 juin 1803; quelques mois après sa carrière fut brisée.

D. Emmanuel Antoine Isidore, BARON DE GIEY, né à Gand, le 20 septembre 1773, mort sans alliance, à Gand, le 10 septembre 1839.

E. Isabelle Anne Hubertine, née à Gand, le 6 avril 1775, morte à Gand, le 9 décembre 1841, épousa à Gand, le 24 avril 1804, Jérôme Joseph François Limnander, écuyer, né à Gand, le 15 mars 1770, mort à Gand, le 6 février 1836, fils de Joseph Jérôme Adrien, seigneur de Zulte, etc., et de Catherine Françoise Caroline Josèphe de Wautier, dont deux enfants.

F. Barbe Josèphe, morte le 7 octobre 1786, âgée de six mois, au château de Vinderhoute, près de Gand.

X. JEAN BAPTISTE MARIE, BARON DE GIEY, né à Gand, le 15 août 1771, mort à Gand, le 21 décembre 1821, premier lieutenant aux dragons de Latour, quitta le service vers 1808, maire de Saint Denis Westrem près de Gand depuis 1810 jusqu'en 1815, épousa à Gand, le 8 juin 1802, 19 prairial an X, Thérèse Marie Soenens, née à Gand, le 7 avril 1765, morte à Gand, le 12 janvier 1820, fille de Jean-Baptiste, chevalier Soenens, et de Jeanne Marie Cornélie de Coninck. Ils furent inhumés dans un caveau de famille au cimetière de Saint Denis Westrem ; une belle pierre sépulcrale y est placée à leur mémoire dans le mur de l'église, en face du caveau : les armoiries de Giey Soenens sont gravées en tête de l'inscription. M. le baron et Mme la baronne de Giey ont habité le château de Grandnoble, au hameau Pinte sous Nazareth, occupé et rebâti actuellement par Henri Jean Baptiste, Baron de Giey, leur fils.

Ils eurent deux enfants, savoir :

A. Désiré Louis Marie Joseph, BARON DE GIEY, né à Gand, le 20 avril 1803.

B. Henri Jean Baptiste, qui suit, XI.

XI. HENRI JEAN BAPTISTE, BARON DE GIEY, né au château

de Grandnoble, le 5 août 1805, 17 thermidor an XIII, inscrit dans la noblesse officielle du royaume de Relgique, où le titre de Baron lui est reconnu transmissible à tous ses descendants mâles, épousa à Destelbergen près de Gand, le 20 avril 1830, Eulalie Joséphine Colette Cardon, née à Gand, le 29 août 1809, fille de Philippe Jacques Jean et d'Adélaïde Joséphine-Colette Jeanne Gobert, dont trois enfants, savoir :

A. Stéphanie Marie Josèphe, née à Gand, le 25 mai 1831, épousa, à Gand, le 8 juin 1855, Joseph Félix Marie Charles François, vicomte de Patin, né au château de Langemarck, près d'Ypres, Flandre occidentale, le 25 juillet 1824, mort au château de Langemarck à la fleur de son âge, le 22 décembre 1862, étant président du conseil de l'église et membre du conseil communal. Il était fils de Joseph Charles Antoine Jean Auguste, vicomte de Patin, et de Françoise Marie Louise Diericx de Temham.

B. Gustave Marie Macaire, qui suit, XII.

C. Théodule Marie Ghislain, BARON DE GIEY, né à Gand, le 6 juin 1834, chevalier de l'ordre royal et militaire du Christ de Portugal, le 14 septembre 1858, chevalier de 1re classe de l'ordre de François Ier des Deux-Siciles, le 6 avril 1860, attaché de légation de Sa Majesté le roi des Belges depuis le 22 octobre 1855 jusqu'au 8 mai 1860, successivement à Madrid, Lisbonne et Rome, épousa, à Bruges, le 3 mai 1864, Maria Adélaïde Henriette Reine Clotilde Félix Colette de Knuyt, née à Bruges, le 4 mai 1846, fille d'Edouard Martin Albert, chevalier de Knuyt, et d'Adélaïde Caroline de Vrière.

XII. GUSTAVE MARIE MACAIRE, BARON DE GIEY, né à Gand, le 13 décembre 1832, épousa au château de Sart Eustache, Namur, le 4 avril 1859, Marie Joséphine Philomène de Bruges de Gerpinnes, née à Mettet, Namur, le 12 octobre 1836, fille d'Amour Joseph Ghislain et de Louise Thérèse Florentine Dupont d'Ahérée, dont deux enfants, savoir :

A. Guillaume Gabriel Joseph, BARON DE GIEY, né à Gand, le 22 mars 1860.

B. Odon Léopold Marie, BARON DE GIEY, né à Gand, le 13 juin 1862.



GILLÈS.

D'AZUR, au chevron d'or, accompagné de trois glands de sinople, tigés et feuillés de même.

Cette famille anversoise est originaire de Tournai.

I. BRICE GILLÈS, seigneur de Menquedorne, né à Tournai, en 1543, épousa à Londres, Jeanne Adin, dont un fils, Jean, qui suit, II.

II. JEAN GILLÈS, seigneur de Menquedorne, né à Sandwich, le 30 mai 1573, épousa à Amsterdam, Jeanne Balestel, dont un fils, Abraham, qui suit, III.

III. ABRAHAM GILLÈS, seigneur de Menquedorne, né à Amsterdam, le 23 septembre 1612, épousa Jeanne van Heynsberg van Reyd, dont un fils, Jean, qui suit, IV.

IV. JEAN GILLÈS, né le 6 septembre 1642, épousa : 1° Cornélie Marie de Wale ; et 2° Catherine Marie Surmont.

Il eut du second lit un fils, Philippe, qui suit, V.

V. PHILIPPE GILLÈS, seigneur de Charolais, de Bruhl, né à Amsterdam le 23 novembre 1685, épousa Marie van der Hooch, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Philippe, qui suit, VI.

B. Jacques Louis GILLÈS, chevalier, né le 30 décembre 1728, membre

des états de la noblesse de la Flandre gallicane, épousa : 1° Gertrude Marie Roest d'Aelkmade; et 2° Angélique Albertine van der Cruyce. Il eut du second lit trois enfants, mort sans postérité.

C. Corneille Jacques GILLÈS, épousa, le 4 août 1761, Théodore Marie Wynoltz.

VI. JEAN PHILIPPE GILLÈS, chevalier, par lettres patentes du 13 septembre 1752, grand assesseur des eaux et digues d'Amstelland, épousa, le 12 novembre 1752, Marie Agnès Michel, dont quatre enfants, savoir :

A. Marie, née le 23 février 1755.
B. Louis, née le 15 mai 1737.
C. Françoise Angélique, née le 30 mai 1758.
D. Jean Joseph, qui suit, VII.

VII. JEAN JOSEPH GILLÈS, né à Amsterdam, le 22 novembre 1761, mort à Houe, près d'Anvers, le 22 novembre 1811, épousa Jeanne Pétronille de Pret, morte à Gand, le 6 juin 1824, dont six enfants, savoir :

A. Jean François Joseph GILLÈS, prêtre, mort à Contich, le 28 juin 1815.

B. Marie Christine Joséphine, morte à son château de Wode, près Liége, le 1er décembre 1840, épousa, le 8 août 1805, à Anvers, François Xavier Jean Marie Joseph, comte de Robiano, gouverneur de la province d'Anvers, après 1830.

C. Sophie Jeanne Colette Ghislaine, sans alliance.

D. Jeanne Louise Joséphine, épousa, le 20 février 1812, Louis Paul François Marie Ursule, comte van de Werve de Vorselaer.

E. Philippe Arnould Louis Joseph, qui suit, VIII.

F. Louis Jean Joseph, qui suit, IX *bis*.

IX. PHILIPPE ARNOULD LOUIS JOSEPH DE GILLÈS, reconnu dans la noblesse du royaume, par arrêté de Sa Majesté le roi Léopold Ier, né le 17 juin 1796, épousa, le 23 avril 1819, Caroline, comtesse de Roose de Baisy, dont il n'a pas d'enfants.

VIII *bis*. LOUIS JEAN JOSEPH, baron de GILLÈS DE PELICHY, par création de Sa Majesté le roi des Belges Léopold Ier, chevalier de l'ordre du Christ, né le 25 juin 1798, épousa le 6 août 1828, Marie Ghislaine Victoire de Pelichy, née à Bruges, le 9 mars 1808, fille de Jean Marie François Théodore Ghislain, baron de Pelichy, etc., et de Marie Joséphine Anne Ghislaine van Huerne, dont sept enfants, savoir :

A. Joseph Ghislain Hippolyte, BARON DE GILLÈS DE PELICHY, né le 12 août 1829, mort au château de Molembaix, Hainaut, le 7 février 1860, épousa Pauline Marie Josèphe Henriette de la Croix.

B. Marie Ghislaine Victoire, née le 25 mars 1831.

C. Philippe Ghislain Claire, BARON DE GILLÈS DE PELICHY, né le 12 août 1832, épousa, à Bruxelles, le 3 juin 1862, Caroline Léopoldine de Brouchoven de Bergeyck, née à Namur, le 21 septembre 1857, fille de Louis André Joseph et de Caroline Léopoldine de Namur d'Elzée, dont deux fils :

a. Louis Charles Philippe Ghislain DE PÉLICCH, né à Anvers, le 20 avril 1863.

b. Henri Louis Marie Joseph Ghislain DE PÉLICHY, né à Anvers, le 11 novembre 1864.

D. Sophie, née le 31 octobre 1833, morte le 10 novembre 1833.

E. Jean Louis Ghislain, BARON DE GILLÈS DE PELICHY, né le 6 août 1837, épousa, à Anvers, civilement, le 11 mai 1861, et religieusement, le 14 mai, Mathilde Marie Pauline Augustine Moretus, née à Anvers, le 18 juin 1841, morte à Anvers, le 22 mars 1863, fille d'Eugène Charles Joseph Moretus, et de Florence Marie Louise Geelhand.

F. Charles François Ghislain Geneviève, BARON DE GILLÈS DE PÉLICHY, né le 3 janvier 1839.

G. Alexandre Joseph Ghislain Janvier, BARON DE GILLÈS DE PÉLICHY, né le 19 septembre 1844.



GILMAN.

ÉCARTELÉ : au premier et au quatrième de gueules à la tête et col de daim d'argent; au deuxième et troisième de sable à huit fleurs de lys d'argent, posées 3, 2, 3. COURONNE : à neuf perles. TENANTS deux sauvages armés de massues.

Famille liégeoise, fixée dans le quartier d'Anvers, vers la fin du XVIIIe siècle.

I. THOMAS GILMAN, fils de Thomas, épousa Catherine Delvaux, dont Thomas, qui suit, II.

II. THOMAS GILMAN épousa Marguerite de Noirfalise, dont un fils, Pirotte, qui suit, III.

III. PIROTTE GILMAN, conseiller de la cité de Liége, épousa Marie de Bommerschemme, testa avec elle le 20 novembre 1595, et eut un fils, Jean, qui suit, IV.

IV. JEAN GILMAN épousa Madeleine de Gromzelle, dont un fils, Pierre, qui suit, V.

V. PIERRE GILMAN, né à Liége, le 8 avril 1629, épousa Élisabeth Custos, dont un fils, Jean Hubert, qui suit, VI.

VI. JEAN HUBERT GILMAN, né à Liége, le 23 janvier 1654, mort en juin 1722, épousa Jeanne Lucion, dont trois enfants, savoir :

A. Jean Pierre Gilman, chanoine de la Collégiale de Saint Jean l'Évangéliste, à Liége.

B. Jean Hubert Gilman, prévôt de Hansinne.

C. Arnould Joseph, qui suit, VII.

VII. Arnould Joseph de Gilman, seigneur de Mestsenhoven, Itteren, épousa Catherine Caroline, baronne Vecquemans de la Verre, dont deux enfants, savoir :

A. Arnould Ferdinand, qui suit, VIII.

B. Hubertine Josèphe Caroline, morte à Anvers, le 17 septembre 1787, épousa, le 3 octobre 1763, Charles Bernard Jean Ghislain, baron van de Werve, membre de l'état noble de Hainaut.

VIII. Arnould Ferdinand, baron de Gilman de Zevenbergen, par lettres patentes de Sa Majesté l'impératrice Marie Thérèse, en date du 2 mars 1771, chevalier, seigneur de Ranst et de Melleghem, né à Liége, le 29 décembre 1746, mort à Ranst, le 15 octobre 1796, épousa, par contrat du 14 mai 1774, Isabelle Marie Alexandrine de Baillet, morte le 5 mars 1810, dont cinq enfants, savoir :

A. Marie Thérèse Joséphine Caroline, morte à Anvers, le 26 août 1849, épousa, André François, baron le Candèle de Humbeek, né à Anvers, le 12 avril 1769, mort au château d'Humbeek, Brabant, le 3 octobre 1857, fils de Pierre Joseph et de Claire Françoise Georgine Josèphe Marie Goos.

B. Charles Jean Baptiste de Gilman, mort sans alliance, le 27 décembre 1827.

C. Hyacinthe Joseph Jean Népomucène, qui suit, IX.

D. Augustin Joseph Jean Népomucène de Gilman, mort sans alliance, le 11 janvier 1832.

E. Reine Marie Joséphine Monique.

IX. Hyacinthe Joseph Jean Népomucène, baron de Gilman de Zevenbergen, né le 10 septembre 1778, mort au château de Zevenbergen à Ranst, le 27 juillet 1845, épousa, le 17 mai 1817, à Anvers, Joséphine Claire Marie della Faille,

morte à Anvers, le 28 février 1846, dont quatre enfants, savoir :

A. Frédéric Joseph, qui suit, X.

B. Rosalie Marie, épousa, le 20 juillet 1841, Constantin Joseph Geelhand, mort à Anvers, le 2 juin 1849.

C. Hubertine Marie épousa, le 11 avril 1849, Edmond Oscar Augustin Ghislain, baron de T'Serclaes, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, et de l'Aigle rouge de Prusse.

D. Emilie Marie Hubertine, épousa, le 28 mai 1851, Edmond Ernest Pépin Marie Eugène Ghislain de T'Serclaes, ancien officier de cavalerie.

X. FRÉDÉRIC JOSEPH, BARON DE GILMAN DE ZEVENBERGEN, né le 26 mars 1820, épousa, le 9 mai 1849, Gabrielle Marie Joséphine Antoinette Henriette Hubertine du Bois de Nevele, née le 14 décembre 1829, dont six enfants, savoir :

A. Pauline Marie Catherine Stanislas, née le 11 mars 1850.

B. Fanny Thérèse Marie Louise de Gonzague, née le 8 mai 1851.

C. Edmond Marie Théodore Louis Gabriel de GILMAN DE ZEVENBERGEN, né à Anvers, le 18 mars 1860, mort au château de Ranst, Anvers, le 16 septembre 1862.

D. Charles Marie Joseph Léon DE GILMAN DE ZEVENBERGEN, né à Anvers, le 9 janvier 1862.

E. Edmond Marie Louis Théodore DE GILMAN DE ZEVENBERGEN, né à Anvers, le 11 avril 1863.

F. Marie Josèphe Octavie Alphonsine, née à Anvers, le 23 avril 1864.

GLYMES DE HOLLEBEQUE.

D'AZUR, semé de billettes d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout. SUPPORTS : deux griffons tenant des bannières d'azur à la bande d'argent. L'ÉCU, placé sur un manteau de gueules fourré d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons entourant un bonnet d'hermine.

Cette maison est une des plus anciennes du pays. Elle s'est divisée en un grand nombre de branches, dont une seule, celle des Glymes de Hollebeque a survécu. Elle descend de Jean de Cordekem, bâtard de Jean II, duc de Brabant, que son père fit légitimer en 1344, par l'empereur Louis de Bavière, et auquel il donna le surnom de Glymes, la terre de ce nom, confisquée sur ses anciens seigneurs pour cause de révolte et de rébellion, et les pleines armes de cette seigneurie, enfascées pour changement et rupture des armes de Brabant.

VII. GUILLAUME DE GLYMES, seigneur de Boneffe, mort vers 1507, épousa, au château de Celles, par contrat du 4 octobre 1524, Catherine de Cotereau, fille de Jean, seigneur de Puysieux et de Tournelles, grand bailli de Termonde, et de Marguerite de Wichut, baronne de Jauche, dont six enfants, entre autres, Jacques, qui suit, VIII.

VIII. JACQUES DE GLYMES, VICOMTE DE JODOIGNE ET DE LA WASTINE, seigneur de Boneffe, bailli de Nivelles et du Bra-

bant wallon, épousa Jacqueline de Houtain, dame de Franquegnies, dont un fils, Charles, qui suit, IX.

IX. CHARLES DE GLYMES, VICOMTE DE JODOIGNE ET DE LA WASTINE, seigneur de Boneffe, de Molembesoul, de Franquegnies, épousa : 1° Jeanne de Houtain, dame de Hollebeque, Houtain, Ebleglem, Neuville lez Soignies, etc.; et 2° Odille de Pallant.

Il eut du premier lit huit enfants, entre autres cinq, qui suivent, savoir :

A. Jacques DE GLYMES, VICOMTE DE JODOIGNE ET DE LA WASTINNE.

B. Winand, qui suit, X.

C. Jean Charles DE GLYMES, VICOMTE DE LA WASTINNE, seigneur de Houtain, colonel de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, épousa Anne Marguerite de Lynden, chanoinesse de Munsterbilsen, veuve d'Othon Ernest de Brialmont, seigneur de Fraiture, grand balli du Condroz, fille de Herman, baron de Rechem, et de Marie de Halmal.

D. Antoinette, épousa Conrard de Berlaymont.

E. Anne Marie, épousa Nicolas de Wazières, seigneur de Gozaucourt, d'Aubry et de Fontaines.

Il eut du second lit un fils, savoir :

F. Balthazar Charles DE GLYMES, baron de Rulant, seigneur de Thommen, grand chambellan héréditaire du Luxembourg, lieutenant colonel de cavalerie.

X. WYNAND, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE ET DU SAINT EMPIRE, par lettres patentes de l'empereur Ferdinand, en date du 22 décembre 1643, vicomte de Jodoigne, seigneur de Boneffe, amman héréditaire de Meteren, mort le 8 septembre 1668, épousa Michelle d'Ydeghem, dame de Bost, fille aînée de Jean, comte de Watou, et de Marguerite de la Viefville, dont dix enfants, entre autres six, qui suivent, savoir :

A. Jean Charles, qui suit, XI.

B. Philippe Eugène, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE ET DU SAINT EMPIRE, vicomte de la Wastinne, épousa, Marie Virginie del Rosso, dame de Crayenhove, dont deux fils :

a. Philippe Joseph, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE ET DU SAINT-EMPIRE, épousa Marie Justine Henriette Josèphe Victoire, comtesse de Spangen et d'Uytternesse, chanoinesse de Nivelles.

b. Marie Barbe, dame de Crayenhove, épousa Joseph, comte de Looz Corswarem et du Saint Empire, chambellan de Joseph Clément de Bavière, électeur de Cologne, et son grand veneur dans la principauté de Liége.

C. Anne Ignace Françoise, épousa Jean Baptiste Hubert Guillaume Gaethovius, seigneur de Haeghedooren.

D. Marie Françoise, épousa, Claude Alexandre de Severy, seigneur de Saint Amand, fils d'Evérard et de Marie d'Argenteau.

E. Marie Jeanne, chanoinesse de Nivelles, épousa François Joseph, baron de Spangen, seigneur d'Ottignies, de Mousty, etc.

F. Marie Florence, chanoinesse d'Andenne, épousa : 1° Arnould de Wiert de Hemricourt, baron de Waleffe; et 2°, N..., baron de Fumal.

XI. JEAN CHARLES, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE ET DU SAINT EMPIRE, vicomte de Jodoigne, épousa, le 1er juillet 1665, Anne Marie van der Swalmen, dont sept enfants, entre autres cinq, qui suivent, savoir :

A. Anne Marie, épousa N. de l'Escaille.

B. Marie Josèphe, épousa Henri Albert, baron Wiert de Hemricourt.

C. Jean Charles, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE ET DU SAINT EMPIRE, épousa : 1° N. Shave; et 2°, Marie d'Origone.

D. Maximilien Ferdinand Joseph, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE ET DU SAINT EMPIRE, épousa Marie Joseph Florence Wiert de Hemricourt, sa cousine germaine.

E. Ernest, qui suit, XII.

XII. ERNEST, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE ET DU SAINT EMPIRE, vicomte de Jodoigne, né le 6 novembre 1692, épousa Marie Joséphine Goethovius, dont trois enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Ernest Joseph, qui suit, XIII.
B. Marie Josèphe, épousa Jacques Joseph Nicolas Verreycken, vicomte de Breucq, dont elle n'eut pas d'enfants.

XIII. Ernest Joseph, comte de Glymes de Hollebeque et du Saint Empire, vicomte de Jodoigne, mort à Tirlemont, le 12 avril 1769, épousa : 1° Anne Thérèse de Paheau, dont il n'eut pas d'enfants; et 2° par contrat du 27 avril 1754, Anne Philiberte Josèphe de Boudry, dont trois enfants, savoir :

A. Henri Joseph Nicolas, qui suit, XIV.
B. Marie Thérèse Joséphine Eléonore Waudru, épousa, le 28 novembre 1780, Charles Wynand, comte de Berlaymont, seigneur de Beugnies.
C. Marie Françoise Josèphe Amélie, épousa, le 2 février 1784, à Mons. Alphonse Norbert Jean François de Paule de Solares, capitaine au régiment autrichien de los Rios.

XIV. Henri Joseph Nicolas, comte de Glymes de Hollebeque et du Saint Empire, épousa, le 20 janvier 1783, Élisabeth Josèphe, vicomtesse de Lardenois de Ville, dont dix enfants, savoir :

A. Ernest Joseph Nicolas. qui suit, XV.
B. Théodore Honoré, comte de Glymes de Hollebeque et du Saint Empire, capitaine sous l'empire français, major de la garde communale et directeur des contributions, à Mons, épousa, Agnès Tirou, don tdeux enfants :

a. François Adolphe Théodore, comte de Glymes de Hollebeque, né le 9 février 1823.
b. Libert Joseph, comte de Glymes de Hollebeque, né le 29 juillet 1824, substitut du procureur du roi, à Liége, épousa Caroline Fanny Carlier, morte à Liége, le 3 juillet 1864.

C. Adolphe, comte de Glymes de Hollebeque et du Saint Empire, major d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre du Lys, bourgmestre de Jodoigne-Souveraine, mort le 7 juin 1834.
D. Henri Ferdinand Ernest Joseph, comte de Glymes de Hollebe-

QUE ET DU SAINT EMPIRE, membre de la députation permanente du Conseil provincial du Brabant, épousa, le 13 octobre 1815, Antoinette Joséphine de Villers, morte à Liége, le 10 août 1832, dont quatre filles, entre autres :

Octavie, épousa, le 12 novembre 1843, Wenceslas, baron de Traux de Wardin, major de cavalerie, mort le 6 août 1850.

E. Joseph, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE, lieutenant du 117e de ligne français, tué à Hanau, le 26 mai 1813.

F. Gustave, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE, lieutenant au régiment des hussards de Croy, au service des Pays Bas.

G. Louis Henri Joseph Dieudonné, COMTE DE GLYMES DE HOLLEBEQUE, mort sans alliance, le 11 mai 1830.

H. Louise, épousa Gabriel Joseph Idesbalde Ghislain de Messemaere, vicomte de Lardenois de Ville, feld maréchal lieutenant au service de Sa Majesté Catholique, colonel propriétaire du 12e régiment de ligne chevalier de Saint Louis, commandeur de l'ordre de Saint Wladimir de Russie, décoré de la Croix métallique des canons, mort à Bruxelles, le 7 décembre 1846.

I. Florence, épousa Antoine Germain, comte Bidé de Maurville, contre amiral, grand'croix de Saint Louis, officier de la Légion d'honneur, commandant de la marine au port de Brest.

J. Florence, morte à Paris en 1844, épousa, Alexis Ghislain Désiré, baron Daelman de Wildre, major d'infanterie.

XV. ERNEST JOSEPH HENRI NICOLAS, COMTE DE GLYMES ET DU SAINT EMPIRE, membre de l'ordre équestre de la province de Hainaut, directeur de l'enregistrement et des domaines sous le gouvernement des Pays Bas, mort à Mons, le 7 juin 1864, à l'âge de quatre vingts ans, épousa Marie Henriette Charlotte Judith, comtesse de Berlaymont, morte au château de Beugnies sous Harmignies (Hainaut), le 14 septembre 1862, dont trois enfants, savoir :

A. Henriette Louise Joséphine Ernestine, morte à Mecquignies, le 5 juillet 1838, épousa Camille Hubert Charles Ghislain, libre baron de Hérissem et du Saint Empire romain.

B. Henriette Louise Joséphine Marie Ernestine, morte à Ixelles, le 25 juillet 1858, épousa Charles François Antoine Hubert Ghislain, libre baron de Hérissem et du Saint Empire romain.

C. Victor, qui suit, XVI.

XVI. VICTOR, COMTE DE GLYMES, épousa Thérèse Plunkett de Rathmore, dont un fils :

Adolphe, COMTE DE GLYMES, né à Sivry, Hainaut, le 16 septembre 1836, mort à Mons, le 13 mai 1847.

GOBART.

ECARTELÉ : au premier d'azur à trois chiens lévriers d'argent colletés d'or, passant l'un sur l'autre; au deuxième, de gueules à une étoile à six rais d'or, traversée de deux doubles hallebardes d'argent, ferrées de même, passées en sautoir. HEAUME, d'argent, grillé, liséré, couronné d'or, fourré de gueules, couvert d'un bourrelet d'argent et d'azur de cinq pièces, aux hachements de même. CIMIER : un héron d'argent tenant au bec une couleuvre au naturel. SUPPORTS : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

I. N. GOBART eut deux fils, savoir :

A. Simon, qui suit, II.

B. Jean GOBART, évêque de Mégare, comte Palatin, chanoine archidiacre et suffragant de la cathédrale d'Olmutz, fondateur au profit de sa famille, le 6 octobre 1662, de bourses d'études au séminaire de Liége.

II. SIMON GOBART, seigneur de Biesmerée, Souris et Romedines, mort le 9 février 1633, épousa Marguerite de Strinchamps de Monti, morte le 7 mai 1635, dont quatre enfants, savoir :

A. Pierre, qui suit, III.

B. Jean, fondateur de la seconde branche.

C. Simon GOBART, lieutenant de cavalerie et d'infanterie au service du duc de Savoie, épousa, en 1613, Barbe Dessuslemoustier.

D. Marie, épousa, en 1627, Jean Tournon.

III. PIERRE GOBART, seigneur de Biesmerée, Souris, Romedines, épousa Anne de Joda, fille de don Hiéronimo, seigneur

de Lenterbeek, et de Régine de Gobart, dont un fils, Henri Florent, qui suit, IV.

IV. Henri Florent Gobart, seigneur de Biesmerée, Souris, Romedines, colonel au service de France, épousa Françoise de Beaulieu, dont un fils, Adam Florent, qui suit, V.

V. Adam Florent Gobart, gendarme au service de France, puis bailli à Walhain, épousa Marie Thérèse de Lompret, dont six enfants, savoir :

A. Arnould Joseph, qui suit, VI.

B. Florent Gobart, gendarme (alors gardes nobles des rois de France), puis capitaine au régiment français de Bavière, mort en Bohême.

C. Henri Gobart, major, commandant au régiment de Bavière, chevalier de Saint Louis, mort le 9 mars 1741.

D. Joseph Gobart, capitaine au régiment de Bavière, chevalier de Saint Louis, épousa, Marie Antoinette de Raulet.

E. Pierre Gobart, lieutenant au régiment wallon au service de France, mort au siége de Berg op Zoom.

F. Emmanuel Gobart, capitaine au régiment wallon, chevalier de Saint Louis.

VI. Arnould Joseph Gobart épousa Dorothée Jeanne Éléonore de Baltin, dont un fils, François Maximilien Oger, qui suit, VII.

VII. François Maximilien Oger Gobart, seigneur de Sardans, conseiller et secrétaire de Louvain, épousa Marie Rosalie Victoire Antoinette Marci, comtesse de Haveskercke et de Swolven, fille de Jean Jacques, conseiller au grand conseil de Malines, et de Marie Thérèse de Pottes, dame de Sardans, Merchtem, Rhyn, Haveskercke, Swolven, dont une fille unique :

Marie Dorothée Eléonore, dame de Sardans, Haveskercke, Swolven, épousa Jean Baptiste Greioth.

Seconde branche.

III. Jean Gobart épousa Hélène Posteau, dont deux enfants, savoir :

A. Jean Simon Gobart, religieux à Gironsart.
B. Jacques, qui suit, IV.

IV. Jacques Gobart, seigneur d'Herchies et d'Havrech, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Hainaut, né le 13 janvier 1620, épousa Isabeau Pairois, dont un fils, Nicolas, qui suit, V.

V. Nicolas Gobart, seigneur d'Herchies et d'Havrech, né le 15 mars 1644, chef du magistrat de la ville de Mons, épousa Rochine Coppens, dont un fils, Nicolas Joseph, qui suit, VI.

VI. Nicolas Joseph Gobart, seigneur d'Herchies et d'Havrech, né en 1687, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Hainaut et échevin de la ville de Binche, épousa Marie Anne Françoise de Beugnies, dont trois enfants, savoir :

A. Nicolas Joseph, qui suit, VII.
B. Marie Anne, épousa N. de la Haye, seigneur de Jeulain.
C. François Germain, fondateur de la troisième branche.

VII. Nicolas Joseph Gobart, seigneur d'Herchies et d'Havrech, né le 4 février 1725, épousa Marie Josèphe Bard, dont trois enfants, savoir :

A. Emmanuel Joseph, qui suit, VIII.
B. Marie Catherine Victoire, morte à Maubeuge, le 4 décembre 1842, épousa N. Lucq.
C. Charles Nicolas Joseph Gobart, épousa N. Ranscelot.

VIII. Emmanuel Joseph Gobart épousa : 1° en 1813, José-

phine Catherine Françoise Fontaine de Rombise; et 2° M. de J. d'Ardembourg, morte le 14 avril 1840, à Mons.

Troisième branche.

VII. François Germain Gobart, seigneur de l'Escadrau, garde du corps du roi de France, mort le 28 octobre 1788, épousa Marie Thérèse Bard, dont il eut trois enfants, entre autres deux, qui suivent, savoir :

A. Charles Ursmer Joseph, qui suit, VIII.

B. Louis François Marie Chevalier Gobart, par lettres patentes de 1791, licencié ès lois, avocat au conseil souverain de Brabant, procureur du roi à Anvers, mort à Malines, le 18 janvier 1832, épousa Marie Thérèse Torfs, dont postérité.

VIII. Charles Ursmer Joseph chevalier Gobart, par lettres patentes de 1791, né à Binche, le 19 mars 1753, mort le 28 novembre 1832, membre du conseil de Mons, premier commissaire à l'intendance du Hainaut, fiscal près le conseil souverain de Hainaut, conseiller au même conseil, président du tribunal civil de Mons, conseiller à la cour impériale, puis cour d'appel, à Bruxelles, conseiller à la Cour supérieure de justice et de cassation, épousa : 1° le 10 mai 1784, Catherine Philippine Madeleine Désirée Dessuslemoustier; et 2° Augustine Gabrielle Marie Josèphe Paternostre de Marieu, dont il n'eut pas d'enfants.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir :

A. Désirée Marie Anne, morte sans alliance, le 27 février 1843.

B. Joseph Louis Marie, qui suit, IX.

C. Joséphine, née le 11 octobre 1789, morte enfant.

IX. Joseph Louis Marie, chevalier Gobart, né le 18 mai 1786, chef de bureau au commissariat de la justice le 26 avril 1814, référendaire et secrétaire du cabinet de Sa Majesté le roi Guillaume Ier des Pays Bas, démissionnaire le 15 janvier 1833, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, épousa, le 16 mai 1839, Élisabeth de Baré, née à Bruxelles en 1806, fille de Nicolas Louis Ghislain et de Joséphine Victoire Desmarest, dont un fils, enfant unique, savoir :

Charles Joseph Gobart, né à Bruxelles, le 28 février 1845.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

DÉVELOPPEMENTS. — RECTIFICATIONS.

DONS. — Page 18, ligne 9, lisez : Eugène, BARON DONS DE LOVENDEGHEM, mort sans enfants, à Gand, le 25 décembre 1865, épousa, etc.

Par suite de ce décès, Louis Eugène Marie Ghislain, baron Dons, héritier féodal, succède au titre de baron Dons de Lovendeghem.

DU MONCEAU. — Page 28, ligne 22, lisez : Geradon.

Page 29, ligne 25, lisez : Woot de Trixhe.

ENNETIÈRES — Page 116, après la ligne 23, lisez : Jacques François Hippolyte, marquis d'Ennetières et des Mottes, devint comte de Mouscron, comte d'Hust et du Saint Empire, baron de Heule, du chef de sa femme, Alexandrine Basta, petite fille du général Basta, qui reçut ces titres de l'empereur Rodolphe, par lettres patentes du 4 septembre 1605, avec droit de transmission à ses enfants, héritiers, successeurs et descendants légitimes de l'un et l'autre sexe. Cette transmission n'a été admise par la Chambre héraldique belge, que pour la famille d'Ennetières seulement.

Page 118. ligne 5, lisez : Robert François de Beer.

Même page, ligne 9, lisez : seigneur de Bierges.

Page 121, ligne 20, ajoutez : Joseph Marie Edouard Baudri eut un frère aîné, mort à la bataille de Crefeld.

Même page, ligne 31, lisez : Féliciane du Chasteler.

Page 137, ligne 3, lisez : Ghislaine de Laurétan.

Page 137, ligne 28, lisez : épousa en 1822.

Page 138, ligne 4, lisez : Octavie, COMTESSE D'ENNETIÈRES D'HUST, morte à Tournai en 1835.

Même page, ligne 14, lisez : morte le 6 octobre 1865.

ERP. — Page 141, ligne 17, lisez : le 1er septembre 1795.

FALLON. — Page 207, ligne 12, lisez : président de la Chambre.

Page 208, ligne 4, lisez : 1er juin 1865.

Même page, ligne 10, lisez : le 9 mai 1832.

Même page, ligne 12, lisez : Marie Claire Bivort, morte le 9 janvier 1865.

Même page, ligne 16, lisez : le 16 mai 1834.

Même page, dernière ligne, lisez : trois enfants.

Page 209. ligne 2, lisez : mort en mars 1865.

Même page, après la ligne 4, ajoutez : *c.* Félicie Alix Armandine Marie Josèphe Ghislaine, né à Namur, le 5 mars 1865.

FRANEAU DE GOMMEGNIES. — Page 328, après la ligne 19, ajoutez : Albert Michel Joseph de Franeau Hyon, comte de Gommegnies, épousa, 2°, Alexandrine Françoise de Basta, comtesse de Mouscron, dame de Heule et de Zult, veuve de Jacques François Hippolyte, marquis d'Ennetières et des Mottes, etc.

Il eut du premier lit trois enfants, savoir : etc.

GERLACHE. — Page 388, ligne 24, lisez : Saint Remy.

GHELLINCK. — Page 419, ligne 17, lisez : Baut de Rasmon.

Même page, ligne 22, lisez : Piers de Raveschoot.



TABLE ALPHABÉTIQUE.

GÉNÉALOGIES.

ALLIANCES.

A

B

C

D

E

F

G



I

J

K

L

M

N



P



R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE.

923. — Paris. — Imprimerie H. Carion, rue Bonaparte, 64.



ARTICLES GÉNÉALOGIQUES

INSÉRÉS DANS LE [illegible] VOLUME

AVIS

Pour les [illegible], [illegible] tomes IV et suivants, [illegible] à Paris.

Pour les tomes I, II et III, [illegible] rue des [illegible], Bruxelles.